

Université de Fribourg

L'Europe, c'est les autres !

**L'enjeu européen en Suisse : représentations et dynamiques de compétition
des partis politiques (1999-2014)**

**Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de l'Université
de Fribourg (Suisse)**

En cotutelle avec l'Université Lumière Lyon 2 (France)

Adel Dellagi

Fribourg, 2017

Je déclare sur mon honneur que ma thèse est une œuvre personnelle, composée sans concours extérieur non autorisé, et qu'elle n'a pas été présentée devant une autre Faculté.

Table des matières

Table des matières.....	1
Introduction.....	3
Construction de l'objet de recherche.....	3
Section 1 : Contexte et historique du système politique en Suisse	6
Section 2 : Cadre théorique	21
Section 3 : Objectif, démarche et hypothèses de recherche.....	27
Section 4 : Méthodologie et méthodes utilisées	32
Première partie : Regard helvétique sur l'UE : Quelle 'Europe' dans le discours des partis politiques en Suisse romande ?	45
Introduction	45
Chapitre 1. Les années 1999 à 2002 : une avancée prudente et groupée vers l'UE.....	49
Section 1 : Consensus national sur la politique européenne en début de la décennie 2000.....	50
Section 2. Les partis en Suisse : un discours multiforme.....	64
Section 3. Entre les partis : un discours plutôt homogène	70
Chapitre 2 : Les années 2003 à 2007 : des partis tiraillés et en pleine remise en question de la voie bilatérale et de l'adhésion à l'UE	83
Section 1 : Nationalisation du discours et résistance à l'UE.....	84
Section 2. La seconde configuration (2003-2007) : un écartèlement progressif entre les partis	106
Section 3. Un discours juridique croissant sur l'Europe	122
Chapitre 3. Les années 2008 à 2014 : la mutation achevée des partis	133
Section 1. La rupture consommée	134
Section 2. La troisième configuration (2008-2014) : Une résistance polymorphe à l'UE.....	149
Section 3. Le combat juridique et national autour de l'Europe	156
Seconde partie : Émergence de la résistance des partis face à l'UE.....	179
Introduction	179
Chapitre 4 : Le parti comme cadre de pensée.....	183

Section 1 : L'insertion du thème européen dans l'histoire du canton	183
Section 2 : Dynamiques partisanes	225
Chapitre 5 : La dé-européanisation des partis politiques	245
Section 1 : Les contraintes externes	245
Section 2 : L'arène politique et institutionnelle.....	276
Conclusion générale.....	291
Section 1. Quinze ans de votations européennes. Retour sur l'insertion de l'enjeu européen dans la compétition.	291
A. Des moments-clés	291
B. L'enjeu européen comme variable d'ajustement	292
C. L'Europe, catalyseur d'un nouvel ordre politique.....	293
Section 2. Retour sur les dynamiques de construction des résistances partisanes	295
Annexe	301
A. Méthodologie.....	301
B. Liste des entretiens réalisés.....	312
C. Carte de la Suisse	313
Bibliographie	315

Introduction

Construction de l'objet de recherche

Historiquement sceptique au sujet d'une intégration à la Communauté Européenne¹, la Suisse s'est engagée ces vingt dernières années sur une voie de rapprochement, à travers les premiers accords bilatéraux signés en 1999 dont un des chapitres fondamentaux est la libre circulation des personnes. Certains ont vu dans cet engagement un premier pas vers une intégration toujours plus étroite avec l'Union Européenne (UE), d'autres une nécessaire concession pour permettre à la Suisse de préserver sa souveraineté tout en bénéficiant des opportunités économiques du géant européen. Que ce soit par le premier volet des accords bilatéraux précédemment évoqué ou par le second volet entériné en 2004, une volonté politique forte a prévalu de la part de la classe politique suisse pour un rapprochement avec l'Union Européenne. Dans ce cadre, la spécificité helvétique a fait que le peuple a été amené à se prononcer sur ces jalons essentiels de la coopération grandissante entre la Suisse et l'UE. C'est ainsi que les partis politiques ont dû se livrer à une compétition ardue opposant le camp en faveur de l'ouverture à l'UE à leurs détracteurs, farouches opposants à tout accord bilatéral présenté par l'UE. Ainsi, entre 1999 et 2014, le peuple suisse a été sollicité à huit reprises par voie de référendum pour se prononcer sur la poursuite des accords bilatéraux, cette « troisième voie » à mi-chemin de l'isolationnisme et de l'intégration européenne, entre leur pays et l'UE. Durant ces cinq années et au gré de ces campagnes référendaires, les partis politiques ont été amenés à se positionner sur chacun de ses objets en produisant un matériel de campagne conséquent portant sur l'UE. La période 1999-2014 correspond donc à un '*momentum*', une période intense autour de l'enjeu européen. Ces huit votations ont mis en avant un aspect des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union Européenne. Le thème de cette recherche s'inscrit ainsi dans l'analyse de la représentation de l'UE et des dynamiques de compétition en Suisse à travers l'étude du discours que les partis politiques majeurs de la vie politique suisse ont tenu au cours des campagnes référendaires dites 'européennes'.

Tout travail scientifique dans notre domaine est confronté au préalable à la définition sociale préexistante de son objet², avec laquelle il faut rompre, et celle-ci est d'autant plus complexe et difficilement appréhendable qu'elle concerne une question politiquement sensible. Ainsi en est-il de la question européenne vue par les partis helvétiques qui, en Suisse mais aussi hors des frontières du pays, est entourée d'une image plutôt édulcorée et binaire, en dépit de la complexité du système, des acteurs et des modes dont la question est traitée. Cette image provient principalement du fait que les approches jusque-là mobilisées pour l'appréhension de cette question européenne soient d'orientation institutionnalistes, privilégiant une approche *top-down* et générant des tendances générales. Cela est porteur d'un cadre explicatif discriminant plaçant d'un côté les pro-européens et de l'autre les anti-européens, ce qui pour résumer les choses en Suisse, l'UDC et l'ASIN contre tout le reste. Cette vision de la situation aboutit à un spectre réducteur de la réalité des positionnements et débouche sur une stigmatisation pouvant occulter des complexités autres.

¹ Le peuple et les cantons suisses ont tous deux rejeté l'adhésion à l'Espace Economique Européen (EEE) par votation populaire (référendum) le 6 décembre 1992.

² Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, Paris : Mouton, 1983 (1^{ère} édition 1968) ; Rémi Lenoir, « Objet sociologique et problème social », in Patrick Champagne et al., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris : Dunod, 1996, pages 51-100.

C'est ainsi qu'il est primordial de mener une réflexion au préalable sur les répercussions proprement *scientifiques* d'une telle binarisation *sociale*. Sur la base de notre recherche alliant méthodes quantitatives sur les textes partisans (codage et statistiques) et méthodes qualitatives (entretiens et archives), nous tenterons de mettre en lumière les dynamiques européennes des partis le long de ces quinze années (1999-2014) et de renseigner sur les subtilités et les changements qui s'opèrent au sein d'une arène politique de plus en plus conflictuelle. Notre tâche de déconstruire ce *préconstruit* politique et social sur un clivage européen en Suisse a soulevé trois problèmes : d'abord, le contrôle du rapport à l'objet d'étude ; ensuite les difficultés inhérentes à la posture compréhensive nécessaire à l'enquête ; finalement les retombées du préconstruit sur le plan de l'interprétation. Comme cela est souligné, ces trois points « doivent être pensés dans une perspective réflexive »³, comme condition nécessaire à l'enquête, et loin de toute autre mode d'enquête notamment celle dite « mécanique »⁴. Ce choix de la réflexivité inspirée d'une approche compréhensive s'impose d'autant plus que notre travail porte sur un sujet qualifié de « sensible »⁵ selon la définition de Renzetti et Lee, en l'occurrence la question européenne en Suisse. En outre, Goodwin a démontré dans ses travaux sur les organisations d'extrême-droite la place privilégiée accordée dans l'analyse à la « demande » (étude des électeurs) qui relègue l'approche de l'offre partisane (le parti) à une portion relativement faible⁶.

L'objet de recherche est le discours 'européen' des partis politiques suisses, acteur essentiel de la vie politique et « structure d'offre politique »⁷. C'est justement l'analyse de cette offre qui est le point d'attention de la thèse à travers productions discursives que les partis politiques en Suisse génèrent et les positionnements qu'ils tiennent sur la question européenne. Le choix du parti politique comme point d'entrée de l'observation se justifie par la place centrale que cet acteur détient dans la formation de l'opinion de sa base partisane. Comme le soutient Eldersveld, plusieurs forces opèrent sur l'individu et plusieurs acteurs comme la presse écrite, la télévision, les syndicats ou les lobbys contribuent à former une opinion⁸. Mais il poursuit en défendant le fait que le parti n'a pas encore été dépassé de manière significative par d'autres influences politiques ou institutions. Nous soutenons dans le contexte de la thèse ce point de vue toujours d'actualité en mettant en avant que les partis politiques jouent un rôle prépondérant dans la formation de l'opinion et de l'information à destination de leurs adhérents et sympathisants. Dans le cadre de l'enjeu européen, le choix de l'électeur sera ainsi conditionné par le travail de production et de diffusion des partis politiques. D'après Manin, le citoyen a très rarement une opinion *déjà formée* quand il est appelé à voter, « ses préférences et ses fonctions d'utilité se déterminent le plus souvent dans et par la

³ Philippe Gottraux et Michaël Girod, « Appréhender un parti et des engagements controversés » in Gottraux Philippe, Mazzoleni Oscar, Péchu Cécile (dir.), *L'Union démocratique du centre : un parti, son action, ses soutiens*, Lausanne, Antipodes, 2007.

⁴ Stéphane Béaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris : La Découverte, 1977, p.15 ; Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Le 'je' méthodologique. Implication et explication dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, Vol. 41, n°3, 2000, pp. 417-445.

⁵ Claire Renzetti et Raymond M. Lee (eds), *Researching Sensitive Topics*, Londres : Sage, 1993.

⁶ Matthew J. Goodwin, « The Rise and Faults of the internalist perspective in extreme right studies », *Representation*, Vol. 42, n°4, 2006, pp. 347-364.

⁷ Michel Offerlé, *Les partis politiques*, Paris : PUF, 1997, p.25.

⁸ Eldersveld, Samuel, J. (1966). *Political parties: a behavioral analysis*. Chicago: Rand McNally.

confrontation avec les termes offerts à son choix »⁹. Ainsi, le parti existe, fonctionne, échange et communique dans le but de rassembler le plus grand nombre autour de son programme. En ce sens, il est doté de la « personnalité morale » et le résultat de ses actions est imputé à une entité¹⁰. Il ne s'agit pas ici de se poser la question du mode de constitution des partis ou de leur mode d'existence mais plutôt des modalités discursives employées autour d'un enjeu particulier. Alors qu'une littérature dominante sur les partis politiques s'attache à les étudier dans une perspective de finalité par rapport à leurs objectifs, il sera fait le choix ici d'analyser cet acteur pour les investissements et usages sociaux qu'il met en avant. En relayant le point de vue d'Offerlé, « il ne s'agit plus dès lors de comprendre à quoi servent les partis » mais de rendre compte du rôle social des partis dans la formation de l'opinion¹¹. S'intéresser à la vision que les partis politiques ont, font et communiquent sur l'Union Européenne à travers l'analyse de leurs programmes, positions et discours entre dans une démarche compréhensive qui revisite les cadres préétablis et communément acceptés. Cela a pour objectif de remettre en question le sens commun durablement installé dans la vie politique suisse (notamment celui du clivage pro/anti UE), d'explicitier le sens caché et surtout d'enrichir le sens établi avec un autre angle d'analyse jusqu'ici non exploité. Comme le souligne Van Dijk, un des précurseurs de l'analyse critique de discours (CDA) au sujet de la démarche d'analyse de discours, la cible reste « les élites au pouvoir »¹². Dans sa compréhension et ses développements conceptuels de la CDA, Van Dijk considère ce domaine comme un moyen de critiquer et de remettre en question l'ordre social¹³.

Ce travail de recherche tentera donc d'analyser le discours officiel des acteurs principaux de la vie politique suisse : les partis. A travers cela, de nombreux éléments sociaux et culturels de la vie politique suisse se révèlent essentiels dans l'élaboration de tels discours. Le cadre d'analyse se fera ainsi au travers des discours politiques sur l'UE plutôt que sur les processus ou décisions politiques, tranchant avec les orientations classiques des études sur les relations Suisse-U.E. En se concentrant sur les partis politiques d'une partie de la Suisse romande, un premier objectif sera de démontrer comment les représentations sur l'Union Européenne sont fabriquées et comment leur contenu peut expliquer la vision actuelle sur l'UE en Suisse. Nous partons ainsi du constat de Michel Offerlé¹⁴ pour s'immiscer dans le discours politique en Suisse et sur le sens qu'il revêt :

« Un travail sociologique sur les partis consiste d'abord à déconstruire ces questions toutes faites pour les repenser à l'aide des acquis des sociologies qui ont fort peu informé leur étude ».

En effet, alors que l'image classiquement répandue en Suisse présente deux camps diamétralement opposés œuvrant à une ouverture vers l'Union Européenne pour l'un et à l'isolationnisme pour l'autre, il est nécessaire de bousculer cette dichotomie en déconstruisant les arguments de chaque camp en vue de les replacer dans un cadre d'analyse sociologique sur la

⁹ Seiler, Daniel-Louis. (2003). *Les partis politiques en Occident : sociologie historique du phénomène partisan*. Paris : Ellipses, p. 410.

¹⁰ Michel Offerlé, *op.cit.*, p. 8.

¹¹ Michel Offerlé, *op.cit.*, p. 11.

¹² Weiss, Gilbert and Wodak, Ruth (2003). *Critical discourse analysis: theory and interdisciplinarity*. Basingstoke [etc.] : Palgrave MacMillan, p. 38.

¹³ Weiss et Wodak, *op.cit.*

¹⁴ Michel Offerlé, *op.cit.*, p. 6.

représentation qu'ils font de l'Union Européenne et du rôle de cet enjeu européen dans le système de partis. Un second objectif nous amènera à rendre compte des positionnements entre partis dans une dynamique relationnelle, complémentaire de l'analyse statique effectuée sur les représentations.

A la lumière des éléments présentés ci-dessus, deux questions principales de recherches sont formulées ci-après :

- (1) Comment les partis politiques suisses (se) représentent l'UE ?
- (2) De quelle manière l'UE est-elle devenue un enjeu de compétition pour les partis politiques ?

Ces questions répondent à deux objectifs résumés ci-après : le premier sera de mettre en évidence les représentations que les partis politiques en Suisse romande ont et transmettent sur l'UE. Le second axe s'attachera à identifier et décoder les positionnements partisans vis-à-vis de l'UE dans une perspective relationnelle et d'analyser les dynamiques de compétition autour de l'enjeu européen. Les cantons choisis sont ceux de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et le Valais. La période ciblée s'étendra de 1999 à 2014. Cette amplitude temporelle permet ainsi d'intégrer les 8 votations européennes, centrales à éluder nos questions de recherche. Nous reviendrons dans les sections suivantes sur ce choix et sa justification vis-à-vis de notre objet de recherche.

Section 1 : Contexte et historique du système politique en Suisse

1.1 Système de partis et vie politique en Suisse

Depuis la fondation de la Confédération Helvétique en 1848 et jusqu'à la fin des années 1910, un seul parti, le parti radical démocratique (PRD) dominait les institutions politiques (gouvernement, parlement). Le régime électoral était alors basé sur un scrutin majoritaire à deux tours qui, comme l'a démontré Duverger, tend plutôt à un système bipartisan¹⁵. En 1919, le scrutin proportionnel a été adopté et a précipité la scission des radicaux et des libéraux au sein du PRD. Cela a eu comme conséquence d'avoir l'émergence d'un tripartisme avec l'apparition du parti des paysans et bourgeois autrement connu comme parti agrarien. Par la suite, les socialistes ont influé sur cette configuration en intégrant le jeu politique comme force d'opposition pour établir un quadripartisme au sein du système de partis helvétique (entre les années 30 et 40). Depuis plus de huit décennies, le système de partis en Suisse est basé sur ces quatre forces politiques principales. Ainsi, la typologie actuelle du système de partis en Suisse correspond à un multipartisme « ordonné et limité »¹⁶. Cette représentation proportionnelle permet notamment aux « opinions fortement enracinées localement [...] de s'élargir dans le cadre national par la possibilité d'être représentées même dans les régions où

¹⁵ Duverger, Maurice (1992). *Les partis politiques*. Paris : Seuil.

¹⁶ Duverger, *op.cit.*, p. 271.

elles sont fortement minoritaires »¹⁷. Cette considération à l'échelle fédérale des préoccupations locales est un élément majeur pour comprendre le fonctionnement du système politique suisse. Le consensus est un principe fort qui, bien qu'il ne soit formalisé dans aucune disposition constitutionnelle ou juridique, règle la vie politique depuis plusieurs décennies. La pratique la plus connue de cette volonté d'accommoder les diversités partisans reste la « formule magique » qui depuis 1959 garantit la représentation des quatre partis politiques majeurs au Conseil Fédéral (organe exécutif gouvernemental).

La Suisse¹⁸ est également le pays en Europe, et de manière générale dans le monde, avec de loin le plus grand nombre d'institutions de démocratie directe aux échelons communal, cantonal et fédéral¹⁹. Cette autre caractéristique essentielle du système politique en Suisse donne la capacité au peuple de voter régulièrement sur tout objet sur lequel il se sent concerné (initiative populaire) ou dont la définition politique prévoit une décision du peuple, qu'elle implique une intervention obligatoire (référendum obligatoire) ou non (référendum facultatif). Démocratie directe par statut et par pratique, la Suisse détient ainsi le plus grand nombre d'appels aux urnes : pour la simple période allant de 1981 à nos jours, l'Office Fédéral de la Statistique²⁰ dénombre près de 8 'votations' fédérales²¹ par an en moyenne (nous ne comptons pas ici les votations cantonales ou communales). Celles-ci concernent aussi bien des textes de loi que des révisions (partielles ou non) de la Constitution. Si l'on prend en compte les votations cantonales, ce chiffre doublerait selon certains cantons mais le propos ici se limite au cadre fédéral. Ainsi, bien que catégorisé plutôt comme régime parlementaire, la Suisse crée à travers sa forte tradition de démocratie directe et par l'instrument référendaire un mode d'accès ou d'exercice du pouvoir au peuple de la manière la plus concrète possible en donnant aux acteurs, y compris ceux non rompus à la compétition politique, la possibilité de participer aux jeux de pouvoir dont ils sont habituellement éloignés voire écartés. Les instruments de démocratie directe ne sont pas une spécificité helvétique mais nulle part ailleurs l'utilisation de ces instruments est aussi développée, voire même banalisée, en opposition à d'autres pays comme la France, par exemple, où le référendum reste un exercice à caractère exceptionnel dans la vie politique. Deux des trois piliers²² de la démocratie directe que sont l'initiative populaire et le référendum obligatoire ont été formellement introduits dans le système et la vie politique suisse avec l'établissement de la Constitution de 1848²³. Ces instruments ont continuellement été adaptés et renforcés²⁴ depuis la date fondatrice de la Confédération Helvétique bien qu'ils soient inspirés

¹⁷ Duverger, *op.cit.*, p. 420.

¹⁸ Voir la carte de la Suisse en annexe C.

¹⁹ Voir, par exemple, Lawrence Le Duc, *The politics of direct democracy: Referendum in a global perspective*, Toronto: Broadview Press, 2003.

²⁰ L'Office Fédéral de la Statistique est l'agence fédérale de référence pour les statistiques en Suisse.

²¹ Une votation regroupe soit un référendum obligatoire, soit un référendum facultatif, soit une initiative populaire et se différencie d'une élection.

²² Le référendum facultatif, troisième instrument apparaît à la première révision de la constitution (1874)

²³ Grisel, Etienne, *Initiative et référendum populaires : traité de la démocratie semi-directe en droit suisse*. (2004), Berne : Staempfli.

²⁴ Pour une synthèse historique de l'évolution des instruments de démocratie directe, se référer au travail de Kriesi et Trechsel (2008).

principalement de ce qui prévalait déjà avant 1848²⁵. Le cadre de cette recherche et son inscription dans une démarche inter-universitaire entre la Suisse et la France nous amène à fournir quelques éléments pédagogiques sur la spécificité référendaire de la Suisse. Alors qu'en France, le terme de *référendum* semble correspondre à une définition canonique, il revêt un caractère multiple en Suisse : le référendum peut ainsi être obligatoire, facultatif ou d'initiative populaire. En premier lieu, le référendum obligatoire est utilisé par le biais constitutionnel c'est-à-dire qu'une disposition de la Constitution requiert l'appel des citoyens aux urnes. Par exemple, dans le cas où la Suisse adhère à une organisation de sécurité collective ou à une communauté supranationale, le référendum obligatoire est de mise. Le référendum facultatif quant à lui peut être initié par les citoyens sous réserve de 50'000 signatures collectées et il porte généralement sur un arrêté fédéral ou une loi fédérale, en voie de passer au parlement : le peuple a alors la possibilité de la retoquer (ou de l'approuver le cas échéant). Il reconnaît ainsi le droit au peuple de se prononcer sur un projet de loi que l'autorité législative veut adopter. Au niveau fédéral, le référendum est un acte de décision et ne saurait s'apparenter à un simple acte consultatif que le parlement pourrait prendre en compte ou non. Le qualificatif « facultatif » adossé au référendum renvoie au fait que si vote il y a, il se fait à la demande expresse des intéressés – i.e du peuple. Le caractère suspensif de cette interpellation permet de bloquer l'entrée en vigueur du texte en passe d'être adopté. Si le texte est rejeté en référendum, il ne peut pas entrer en vigueur. Enfin, l'initiative populaire est l'outil de référence dans la plus pure tradition de démocratie directe et elle est mise à disposition du peuple par la Constitution sous réserve de 100'000 signatures collectées, pour contraindre le parlement à insérer un objet ignoré ou oublié dans l'agenda politique. Comme Nuspliger le souligne, cet outil « confère à une fraction du corps électoral le droit de déclencher la procédure qui conduit à l'adoption, la révision ou l'abrogation d'un acte »²⁶. Tous ces outils n'ont pas la même portée politique même s'ils sont tous institutionnellement garantis par la Constitution. Ainsi l'évoque Kriesi à juste titre, le référendum [obligatoire ou facultatif] « intervient à la fin d'un processus de décision, l'initiative se situe au début d'un tel processus. Elle donne une impulsion. L'initiative populaire force l'élite politique à réfléchir sur un problème »²⁷. Cependant, contrairement au référendum obligatoire activé par simple disposition constitutionnelle, le référendum facultatif et l'initiative populaire sont deux outils permettant l'accès direct des citoyens au sein de l'agenda politique. Alors que le référendum facultatif porte principalement sur les lois (corps le plus important) et les arrêtés d'approbation de certains traités internationaux importants, l'initiative populaire ne pouvait dans le droit fédéral jusqu'à récemment « tendre qu'à une révision de la *Constitution* »²⁸. Ainsi, la spécificité de la Suisse d'avoir une démocratie directe omniprésente permet à ses citoyen-nes de participer régulièrement aux décisions politiques affectant leur vie quotidienne, que ce soit au niveau cantonal ou au niveau fédéral. Robert Michels soutenait que « la démocratie atteint son apogée dans cet ensemble

²⁵ Notamment sous l'Ancien Régime, la *Landsgemeinde* était la réunion de tous les hommes libres de la communauté qui tranchaient les questions d'importance. Le vote se faisait à main levée sur une même place après délibération publique (Grisel 2004).

²⁶ Nuspliger, K., et al. (2006) *'Entre adhésion à l'UE et voie bilatérale : réflexions et besoin de réformes du point de vue des cantons : rapports d'experts commandés par le groupe de travail "Europe - réformes des cantons"*, Conférence des gouvernements cantonaux (éd.).

²⁷ Kriesi, Hanspeter (1995). *Le système politique suisse*. Paris : Economica, p. 90.

²⁸ Hamon, Francis et Passelecq, Olivier (2001). *Le référendum en Europe : bilan et perspectives*. Actes du Colloque organisé les 28-29 janvier 2000 à la Maison de l'Europe de Paris. Paris : L'Harmattan, p.45.

d'institutions qui existe en Suisse où le peuple possède le droit du référendum et l'initiative dans la proposition des lois »²⁹. C'est justement ce droit au référendum qui a permis au peuple de s'inviter dans le processus politique des accords bilatéraux que la Suisse a mis en place avec l'UE. Le paragraphe suivant va ainsi fournir des éléments de compréhension sur la subtilité « référendaire » du système politique suisse.

Bien qu'ayant le point commun d'amener le peuple à participer directement et volontairement à la vie politique, le référendum facultatif et l'initiative populaire n'ont pas connu le même développement historique. Traditionnellement, l'initiative populaire avait été utilisée par les partis ou forces politiques à la gauche de l'échiquier politique alors que le référendum facultatif a été pendant très longtemps le cheval de bataille des catholiques conservateurs³⁰. Ces derniers utilisaient d'ailleurs cet instrument régulièrement comme une « épée de Damoclès » sur le processus législatif avec le risque de faire échouer un projet de loi entier³¹. Dans le but de remédier à cela, un ensemble de mécanismes institutionnels a été mis en place pour réduire ce risque d'échec législatif, amenant la Suisse à devenir ce qu'elle est aujourd'hui : une démocratie de concordance. Parmi ces mécanismes, la phase pré-parlementaire en est un pivot central. Jusqu'à récemment, les négociations prenaient ainsi place dans des arènes informelles au début du processus législatif où les acteurs qui avaient la possibilité de menacer le processus avec le référendum facultatif étaient invités à négocier un compromis pré-parlementaire³². En amont de cette phase, l'élaboration d'un texte de loi commençait de manière traditionnelle par une initiative de l'exécutif (le Conseil Fédéral) et de l'administration fédérale qui s'entourent d'experts (au sein de comités ad-hoc) pour produire une proposition initiale. Suivait la procédure de consultation, ouverte à tous et qui constitue la phase pré-parlementaire. Cette étape consultative est clairement mentionnée dans l'article 32 de la Constitution et contribue au caractère consensuel de la démocratie en Suisse. La tradition de consultation est ici un point-clé dans la compréhension de la stabilité institutionnelle de la Suisse : elle contribue à inclure en début de phase le plus grand nombre d'acteurs (cantons, groupes économiques, syndicats) de manière à accommoder les différentes opinions sur l'objet en question et produire une loi satisfaisant le plus grand nombre. Comme le rappelle Kobach, les procédures de consultation sont vitales pour le Conseil Fédéral principalement pour protéger le texte d'une attaque en référendum³³. Cette phase pré-parlementaire est donc une étape cruciale dans le processus de prise de décision³⁴. Dans les années 1970, la phase pré-parlementaire était la phase la plus importante dans le processus de prise de décision et correspond d'ailleurs à la période de plus grande stabilité institutionnelle en Suisse³⁵. L'objectif avait été alors atteint de minimiser les risques

²⁹ Michels, Robert (1971). *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris : Flammarion, p.243.

³⁰ Kriesi, Hanspeter et Trechsel, A.H. (2008). *Direct Democracy*. In Kriesi, H. et Trechsel, A.H., *The Politics of Switzerland: Continuity and Change in a Consensus Democracy*. Cambridge University Press, pp. 49-68.

³¹ Neidhart, L. (1970). *Plebiszit und pluralitäre Demokratie, Eine Analyse der Funktionen des schweizerischen Gesetzesreferendum*. Bern: Francke.

³² Kriesi et Trechsel, *op.cit.* , p.58.

³³ Kobach, Kris W. (1993). *The Referendum: Direct Democracy in Switzerland*. Aldershot: Dartmouth Publishing Company Limited.

³⁴ Pour une analyse plus fine des processus de décision en Suisse, voir Papadopoulos (1997).

³⁵ Kriesi, Hanspeter (1980). *Entscheidungsstrukturen und Entscheidungsprozesse in der Schweizer Politik*. Frankfurt : Campus Verlag.

de rejet populaire par référendum en incluant très tôt les acteurs sociaux, économiques ainsi que la société civile dans le but de négocier un texte de loi convenant au plus grand nombre. Cela n'empêche pas que le corps législatif suisse reste particulièrement faible en comparaison avec d'autres démocraties européennes voisines. En effet, dans tout autre système démocratique, le processus législatif classique aurait abouti à un vote au parlement et très probablement à une entrée en vigueur du texte de loi. Le référendum facultatif en Suisse peut transformer cette formalité en une affaire bien plus complexe. Et comme le souligne Kobach, il n'y a « rien que les députés puissent faire pour éviter le challenge référendaire »³⁶. En ce qui concerne l'autre instrument référendaire - l'initiative populaire -, il est apparu dès 1848 mais fut extrêmement peu utilisé jusqu'au milieu du siècle passé. En 1977, de crainte de voir les initiatives se multiplier, le Conseil Fédéral avait proposé de doubler le nombre de signatures requises pour le porter à 100'000 tout en imposant un délai de 18 mois³⁷. L'initiative populaire, contrairement au référendum facultatif, ouvre donc un processus politique et se situe en début de réflexion ou simplement d'élaboration d'une loi, si la votation remporte le succès attendu. En revenant au contexte de la recherche, il est à signaler que le cas de la question européenne confirme la remarque de Kobach puisque le peuple a systématiquement sollicité le référendum facultatif pour chacun des quatre objets liés aux relations bilatérales Suisse-UE.

L'enjeu de cette recherche n'est pas de pointer l'impact du peuple dans le processus législatif, même si cela peut être un aspect intéressant à étudier. Après tout, des auteurs comme Linder ont rappelé à plusieurs reprises que dès 1874, le référendum facultatif a été dans la capacité de retarder sérieusement l'entrée en vigueur de certaines lois fédérales³⁸. Cependant, nous saisissons l'opportunité de ces référendums facultatifs sur l'UE qui ont permis de générer un matériel discursif important de la part des forces politiques. Il serait d'ailleurs intéressant de comparer le volume de ce matériel à celui des partis politiques des pays membres de l'UE. Toutes les votations incluses dans notre recherche ont fait l'objet d'un référendum facultatif à la demande de divers groupes politiques. Fort de l'outil référendaire, le peuple suisse a donc pu s'immiscer dans un processus politique, qui dans un autre contexte, se serait tenu exclusivement hors de la sphère populaire. A travers quatre votations, il a pu se prononcer sur l'entrée en vigueur de ces accords sectoriels mis en place dans le cadre des relations bilatérales Suisse-UE. En moins de quatre ans, les partis politiques ont ainsi dû se mobiliser à quatre reprises conférant à cette période une *intensité européenne* sans précédent. Nous y trouvons tout intérêt à cadrer notre recherche sur cette période. Parce que les partis sont des « intellectuels collectifs susceptibles d'approvisionner en propositions » le marché politique, ils constituent un terrain fertile pour capturer la teneur politique des représentations qu'ils font sur un enjeu particulier³⁹. De plus, la particularité de la consultation référendaire – différente d'une configuration électorale classique – permet d'aborder la problématique de la compétition politique et de l'analyse du système de partis avec une approche différente. La configuration cantonale ajoute un niveau d'analyse supplémentaire. Comme le rappelle Kriesi, la politique fédérale n'est pas une question lointaine dans la considération des

³⁶ Kobach, *op.cit.*, p.153.

³⁷ Depuis 1848 et avant cette réforme, le chiffre minimum était de 50'000 signatures sans aucune contrainte de temps pour les récolter.

³⁸ In Kriesi et Trechsel, *op.cit.*, 105.

³⁹ Baudouin, Jean (1998). *Introduction à la sociologie politique*. Paris : Ed. du Seuil, p.242.

sections cantonales des partis qui « se sont toujours réservé le droit d'examiner cela sous l'angle de leur situation particulière » (1995 : 146). La configuration partisane et le rapport de forces dans le canton sont autant d'éléments qui ramènent un choix politique fédéral à priori convenu en une diversité d'affrontements tout aussi différents les uns que les autres. Cela nous amène donc à étudier les stratégies de différenciation et de démarquage appliquées dans cette logique de compétition politique. Alors même qu'ils génèrent des biens discursifs de même nature, les partis ne présentent pas pour autant des biens identiques dans leur contenu⁴⁰. La section 1.3 présente de manière descriptive chaque objet de votation.

1.2 Historique des relations Suisse – UE

En dépit de son isolationnisme et de sa neutralité notoires sur la scène internationale, la Suisse a très tôt signalé son intérêt à établir des liens avec la Communauté européenne (CE) notamment sur les aspects de libre-échange mis en avant dans les principes communautaires à travers les quatre piliers que sont la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. Ainsi, comme il est souligné dans l'ouvrage consacré à l'histoire de l'Association Européenne de Libre-Échange (AELE), dès les années 60, les leaders suisses ont commencé à discuter l'idée d'adopter ces quatre libertés précédemment évoqués⁴¹. C'est ainsi que l'un des premiers accords déterminants entre la Confédération Helvétique et la CE a été accepté par le peuple suisse le 3 décembre 1972 par 72,5% et consacrait les bases d'un libre-échange⁴² entre la CE et les membres de l'AELE dont la Suisse fait partie. En mai 1992, la Suisse signe l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) avec la CE, mettant cette fois-ci en place l'ensemble des quatre piliers de la libre circulation cités plus haut. Six mois plus tard, le peuple et les cantons suisses ont eu à se prononcer sur cette adhésion à l'EEE dans la continuité du rapprochement de la Confédération Helvétique avec la Communauté Européenne entamée vingt années plus tôt. Le référendum du 6 décembre 1992 s'est soldé par un refus net des cantons et un court rejet de quelques milliers de voix par le peuple. Une des analyses faites post-référendum a tenté d'expliquer ce résultat par le fait que le vote avait été interprété comme une adhésion à la CE à moyen terme et non pas simplement à l'EEE, notamment parce que la Suisse avait déposé sa candidature à cette adhésion seulement cinq mois auparavant⁴³. Cette période correspond également à l'émergence de l'UDC comme force d'opposition grandissante dans le paysage politique suisse, à travers notamment les interventions de son leader Christoph Blocher, figure emblématique encore aujourd'hui du parti et fervent eurosceptique⁴⁴.

⁴⁰ Offerlé, *op.cit.*, p.93.

⁴¹ « *Swiss leaders began to discuss the idea of adopting the White Paper's four freedoms of movement* » (en version originale).

⁴² Cet accord concernait les produits industriels franchisés à la douane, les produits agricoles industriels dédouanés ainsi qu'une part douane abaissée sur les matières premières agricoles.

⁴³ Vahl, Marius et Grolimund, Nina (2006). *Integration without Membership, Switzerland's Bilateral Agreements with the European Union*. Bruxelles: Centre for European Policy Studies, p.11.

⁴⁴ L'UDC, parti le plus à droite des partis au gouvernement suisse sort grand vainqueur de cette votation faisant de cette date le début de son ascension fulgurante dans le paysage politique suisse. Onze ans plus tard, l'UDC deviendra le premier parti de Suisse.

Malgré la victoire auto-proclamée de Blocher au nom de son parti, les choses ne se sont pas aussi bien passées après le 6 décembre 1992 au sein de l'UDC. En effet, comme le rappelle Miéville, les membres de l'UDC n'étaient pas « unanimement opposés à l'EEE » mais c'est à partir de cette date-là que Blocher a pris l'ascendant sur le parti et a commencé à imposer « sa vision de la Suisse »⁴⁵ en Suisse et dans le monde.

Dans une volonté politique sans précédent, le Conseil Fédéral (gouvernement suisse) a alors tenté de corriger cet échec en mettant en place une approche alternative basée sur des accords sectoriels et considérée comme « le meilleur moyen d'aller de l'avant à court terme »⁴⁶. Le 21 juin 1999, un premier accord est signé entre l'UE et la Suisse sur sept chapitres⁴⁷, consacrant cette nouvelle approche sectorielle. Onze mois plus tard, ces 'accords bilatéraux I' sont entérinés par le peuple par une confortable majorité⁴⁸. Ainsi, cette stratégie des *accords bilatéraux* a été un moyen de pallier la situation de blocage engendrée par le refus d'adhésion à l'EEE, en trouvant une alternative politique pour resserrer des liens (principalement économiques) avec l'UE. Contrairement aux mécanismes de rigueur dans le cadre d'une coopération communautaire ou via l'EEE, les accords bilatéraux ne fonctionnent pas sur une application *de juris* du droit communautaire et ne relèvent pas d'une entité supranationale telle que la Cour Européenne de Justice ou la Cour de justice EEE/AELE. Il s'agit d'un mécanisme politique basé sur la seule volonté réciproque des parties prenantes et retranscrit à travers des textes communs établis par des comités mixtes (*joint committees*). Ainsi, aucune disposition de ces premiers accords bilatéraux ne saurait être attaquée en justice par l'une ou l'autre partie : seul l'engagement politique prévaut dans le respect de ces accords. Cependant, pour s'assurer de la bonne marche de ces dispositions, l'UE a alors mis en place une « clause guillotine » invalidant l'ensemble du paquet des 'accords bilatéraux I' si un seul des sept chapitres n'était pas reconduit ou non respecté. Nous verrons plus tard que le chapitre 'libre circulation des personnes' est celui se révélant le plus pertinent pour cette spécificité de cette 'clause guillotine'. Dans le second volet de ces accords⁴⁹ – autrement connus comme 'accords bilatéraux II' –, deux chapitres d'importance pour l'UE ont été la fiscalité de l'épargne et la lutte contre la fraude pour lesquels Bruxelles exerçait jusqu'alors une pression graduelle. En contrepartie de ces volets sur la fiscalité et la fraude, la Suisse a demandé d'intégrer comme chapitre supplémentaire dans les négociations le volet Schengen/Dublin (DFAE/DFE 2007). Le fait que la Suisse soit initiatrice de cette requête 'Schengen/Dublin' auprès de l'UE est révélateur de son intérêt croissant pour les problématiques d'immigration et de coopération policière, juridique. En effet, ces thématiques de collaboration transversale notamment la mise en commun des politiques de visas et d'asile permettant aux membres signataires un renforcement des contrôles aux frontières limitrophes de pays extérieurs à l'espace sont autant d'éléments d'importance pour la Confédération Helvétique et

⁴⁵ Daniel S. Miéville, « 6 décembre 1992, le non de la Suisse à l'Europe », Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013.

⁴⁶ Vahl et Grolimund, *op.cit.*, p.11.

⁴⁷ Les sept chapitres sont les suivants : libre circulation des personnes, obstacles techniques au commerce, marchés publics, agriculture, recherche, transport aérien et transports terrestres.

⁴⁸ Le 21 mai 2000, l'arrêté fédéral d'approbation des accords sectoriels avec l'U.E est approuvé à 67,2%.

⁴⁹ Les négociations sur les dix chapitres suivants ont commencé en juin 2002 : Schengen/Dublin, fiscalité de l'épargne, produits agricoles transformés, MEDIA, environnement, Statistique, lutte contre la fraude, pensions et éducation, formation professionnelle, jeunesse.

sa politique extérieure. Le 19 mai 2004, lors du sommet Suisse-UE, un accord politique est mis en place concernant les dix chapitres cités en bas de page avec une particularité cependant pour le dossier 'Schengen/Dublin' : la Suisse dispose d'une dérogation permanente de possible sortie de ces accords, plus connu dans le jargon comme 'opt-out'.

Suite à la signature de cet accord, le chapitre 'Schengen/Dublin' a suscité de vives controverses au sein de la classe politique notamment sur le fait de solliciter ou non le peuple sur cet objet. Il en était de même pour le chapitre 'Libre circulation' des accords bilatéraux I. Certains estimaient que les négociations avec l'UE avaient permis d'aboutir à un paquet d'accords satisfaisant pour tous, notamment après l'échec traumatisant de l'adhésion à l'EEE. D'autres considéraient que le peuple suisse avait son mot à dire sur l'entrée en vigueur de ces nouvelles modalités qui touchaient leur vie quotidienne. Comme nous le verrons dans les sections qui suivent, chacun à leur manière, le chapitre 'Schengen/Dublin' et celui sur la 'Libre circulation' ont mobilisé une partie de la classe politique sur des questions portant respectivement sur l'ouverture des frontières et le marché du travail. Nous reviendrons sur les modalités d'accès du peuple à l'outil référendaire dans la partie suivante mais le fait est que trois votations ont eu lieu sur les objets précédemment cités du chapitre 'Schengen/Dublin' et du chapitre 'Libre circulation'.

Référendum facultatif ou [initiative]	Date	Accepté [Refusé]
Accords bilatéraux I	21 mai 2000	67,2%
[Oui à l'Europe]	4 mars 2001	[76,8%]
Accord Schengen/Dublin	5 juin 2005	54,6%
Extension de la libre circulation des personnes	25 septembre 2005	56%
Accord de coopération avec l'Europe de l'Est	26 novembre 2006	53,4%
Reconduction illimitée et extension de l'accord	8 février 2009	59,6%
Passeports biométriques	17 mai 2009	50,1%
[Non à l'immigration de masse]	9 février 2014	50,3%

Tableau 1 : Résultats des votations européennes entre 1999 et 2014. *Office Fédéral de la Statistique (2014)*

Le tableau 1 liste ces votations ainsi que le résultat enregistré pour chacune de ces interventions référendaires. Il est à noter qu'un référendum facultatif hors des accords bilatéraux I et II a été incluse dans le périmètre de la recherche (et hors initiatives populaires). Intitulée 'Coopération avec l'Europe de l'Est' dans la terminologie référendaire suisse, elle entre dans une cohérence politique globale de la part du Conseil Fédéral de soutenir le développement des pays d'Europe Centrale et Orientale, politique en accord avec celle de l'Union Européenne. Nous reviendrons également sur ce volet plus tard dans ce document.

1.3 Relations bilatérales Suisse-UE

Depuis la signature des accords bilatéraux I en 1999 jusqu'au vote sur l'immigration de masse en 2014, la Suisse et la région lémanique en particulier ont vécu, au gré des votations européennes, une compétition politique intense tranchant avec une arène politique de compromis et de consensus. Ces huit votations ne seront pas traitées comme des études de cas dans cette recherche mais posent un cadre d'analyse intéressant autour du débat « européen » en Suisse. Chacune de ces votations renvoie à un aspect spécifique des relations bilatérales entre l'UE et la Suisse : l'ensemble constituera une entité d'analyse composée des unités discursives collectées (argumentaires, papiers de position, interventions). Cette approche active la possibilité de construire notre objet de notre recherche sans que cela nous éloigne d'une analyse plus fine du discours tenu à chaque votation. Le fait que ces votations aient lieu dans une fenêtre de temps de plus d'une décennie crée également un périmètre de recherche borné mais également assez pertinent sur plusieurs années pour évaluer les *variants* et *invariants* soulevés par cette question européenne.

Accords bilatéraux I (21 mai 2000)

Les premiers accords bilatéraux forment un ensemble de sept accords sectoriels entre la Suisse et l'UE portant sur les domaines de la libre circulation des personnes, des transports terrestres, du transport aérien, des obstacles techniques au commerce, des marchés publics, de la recherche et de l'agriculture. Ils sont considérés par le Conseil fédéral comme étant un « ensemble équilibré [...] qui forme un tout »⁵⁰ dans le but d'améliorer les rapports Suisse-UE. Les sept accords sectoriels se déclinent ainsi⁵¹ :

- L'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes confère aux citoyens de la Suisse et aux citoyens des États membres de l'Union européenne (UE) le droit de choisir librement leur lieu de travail et leur résidence sur les territoires nationaux des parties contractantes.
- L'accord sur le démantèlement des obstacles techniques au commerce (ou Accord de reconnaissance mutuelle - ARM) appelle à la reconnaissance mutuelle par la Suisse et l'Union européenne (UE) des tests de conformité pour les produits industriels. L'ARM garantit que les processus de certification et d'admission nécessaires pour permettre la commercialisation des produits doivent être effectués une seule fois. Il garantit aux producteurs suisses les mêmes conditions d'accès au marché unique européen que leurs concurrents dans l'UE pour 20 catégories de produits.
- L'accord entre la Suisse et l'Union européenne (UE) sur les marchés publics élargit le domaine d'application de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC : avec le nouvel accord, les entreprises des deux parties contractantes ont accès à de nouveaux marchés d'approvisionnement. Étant donné le niveau élevé des dépenses publiques dans l'UE et en Suisse, la libéralisation supplémentaire de ce secteur crée des opportunités pour l'industrie d'exportation et pour le secteur des services.

⁵⁰ Votation populaire du 21 mai 2000. Explications du Conseil fédéral.

⁵¹ Politique européenne de la Suisse – Accords bilatéraux I (1999)
<https://www.eda.admin.ch/dea/fr/home/bilaterale-abkommen/ueberblick/bilaterale-abkommen-1.html>

- L'accord sur le commerce des produits agricoles facilite les échanges entre la Suisse et l'Union européenne. Cela se fait grâce à une réduction des droits de douane (contingents et tarifs d'importation), ainsi que des restrictions non tarifaires (règles de produits et exigences d'admission) pour les segments de produits spécifiques. L'accord a créé des possibilités supplémentaires pour la Suisse d'exporter ses produits agricoles vers l'UE, son partenaire commercial le plus important.
- Avec la conclusion de l'accord de recherche dans le cadre des Bilatérales I, la Suisse a jeté les bases de la pleine participation aux programmes-cadres de recherche de l'Union européenne. Les programmes-cadres de recherche visent à réaliser des efforts de recherche européens plus importants et plus efficaces, y compris dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de la santé, de l'énergie, des nanotechnologies, de l'aérospatiale et de l'environnement. La possibilité de participer aux programmes-cadres de recherche apporte des bénéfices scientifiques, technologiques et économiques de la Suisse.
- L'Accord sur l'aviation civile régleme nte l'accès des compagnies aériennes suisses au marché libéralisé de l'aviation civile en Europe. L'octroi de droits de vol commerciaux ainsi que l'interdiction de la discrimination signifie que les compagnies aériennes suisses seront en grande partie égales avec leurs concurrents européens. Elles sont libres, par exemple, dans le choix de la destination qu'elles souhaitent desservir et dans l'établissement des tarifs, ainsi que dans le choix des avions pour un itinéraire donné.
- L'accord sur le transport terrestre ouvre le marché du transport de personnes et de marchandises par route et par rail entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Dans le même temps, il fournit une base contractuelle pour l'introduction d'une taxe sur les poids lourds (taxe sur les poids lourds). Depuis son introduction en 2001, la taxe a contribué à financer à la fois le développement de l'infrastructure ferroviaire en Suisse et le transfert du transport de marchandises de la route vers le rail.

Oui à l'Europe (4 mars 2001)

Cette initiative qui a été déposée en 1996 postule que la Suisse participe au processus d'intégration européenne et vise dans ce but à adhérer à l'UE. Elle demande au Conseil fédéral d'ouvrir sans délai des négociations d'adhésion. Lors de ces négociations et de l'adaptation du droit suisse, il conviendra de s'assurer par des mesures adéquates, que les valeurs fondamentales de la démocratie et du fédéralisme, ainsi que les acquis sociaux et environnementaux, soient respectés. Les compétences des cantons et la sauvegarde de leurs intérêts devront également être prises en compte.

La position du Conseil fédéral a été la suivante : Le Conseil fédéral partage l'objectif à terme de l'adhésion à l'UE. Néanmoins il refuse cette initiative car elle pose la mauvaise question, au mauvais moment : mauvaise question parce qu'il ne s'agit pas de voter sur le résultat de négociations mais sur la procédure, mauvais moment parce que le dossier de l'adhésion à l'UE n'est pas mûr. C'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement proposent de la rejeter.

Accords Schengen/Dublin (5 juin 2005)

Regroupant initialement 5 pays de l'Union Européenne, l'Espace Schengen s'est progressivement étendu pour inclure à ce jour 17 autres Etats-Membres⁵² de l'U.E ainsi que 3 pays tiers européens. L'objectif de cet accord signé en 1985 et soumis à plusieurs réformes a été de promouvoir la libre circulation des personnes sur le territoire des membres signataires. En 1990, l'accord est muté en Convention et met l'accent sur la coopération policière, l'immigration et l'asile. Avec le traité d'Amsterdam⁵³ en 1997, les dispositions Schengen ne sont plus du simple ressort intergouvernemental et sont incorporées dans les traités européens faisant désormais partie de l'ossature du système juridique et institutionnel communautaire. D'une manière générale, l'ensemble du dispositif ne se limite plus seulement à la simple circulation des personnes mais englobe également un certain nombre de problématiques plus larges mettant toutefois l'individu au centre de cet accord. De cette manière, l'U.E aspire à créer et renforcer un espace de liberté, sécurité et justice.

L'idée principale autour de l'appellation « Schengen » est ainsi plus qu'une notion et reste liée à la pratique extensive de la libre circulation des personnes. Le terme s'est ainsi imposé progressivement et fait désormais partie du vocabulaire pilier de l'Union Européenne, voire même de tout Européen. Comme le souligne Zaiotti, Schengen est devenu de nos jours « le nouveau sens commun à travers le continent »⁵⁴. Dans cette optique, afin de concilier liberté et sécurité, cette libre circulation s'est accompagnée de mesures dites « compensatoires »⁵⁵. Ainsi, « Schengen » endosse également une gestion commune des frontières de l'Europe qui est illustratrice d'une nouvelle vision des politiques d'immigration. Partie d'une perspective *principalement* économique, l'espace « Schengen » a vu son contenu et sa philosophie mués avec l'évolution de l'U.E et de la convergence croissante d'intérêts autres que le marché du libre-échange. Avant 1990, l'accent était mis sur la libre circulation bien que des articles de l'accord portaient sur l'immigration et la coopération policière. La Convention actuellement en vigueur voit les articles sur la coopération policière, l'immigration et les visas devenir majoritaires présageant de ce que Harlan Koff Lang a qualifié d' « Europe Forteresse »⁵⁶. Désormais, une coopération et une coordination entre les services de police et les autorités judiciaires est de mise pour préserver la sécurité intérieure des pays membres. Le dispositif s'est également doté d'outils de supervision et de contrôle des flux migratoires comme le système d'information Schengen (SIS), véritable plateforme commune à tous les membres signataires.

⁵² La Roumanie, La Bulgarie et Chypre sont signataires mais les accords ne sont pas encore appliqués

⁵³ Signé le 2 octobre 1997 par les Etats-membres, il entre en vigueur le 1^{er} mai 1999.

⁵⁴ Zaiotti, Roberto (2011). *Cultures of border control: Schengen and the evolution of European frontiers*. Chicago : The University of Chicago Press, p.6.

⁵⁵ Europa (2009). 'Synthèse de la législation de l'U.E' [en ligne] http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/l33020_fr.htm [17 juin 2012].

⁵⁶ Koff, H. (2008). *Fortress Europe or a Europe of Fortresses?* Bruxelles : P.I.E Peter Lang.

Principes généraux de la Convention de Schengen		
Liberté	Sécurité	Justice
Suppression des contrôles aux frontières intérieures	Exploitation et utilisation du système d'information Schengen	Entraide judiciaire en matière pénale
Circulation des personnes	Coopération policière Politique commune de visas Procédure harmonisée pour le traitement de demandes d'asile	Protection des données à caractère personnel

Tableau 2 : Principes généraux de la Convention Schengen/Dublin. *EUR-Lex (2012)*

Dans le cadre des accords bilatéraux II ouverts en juin 2001, les négociations entre la Suisse et l'Union Européenne ont porté sur un ensemble de chapitres traitant des intérêts réciproques des deux acteurs dont le volet « Schengen/Dublin ». Ils sont illustratifs de la poursuite du rapprochement graduel entre la Suisse et l'U.E dans une optique de mutualisation des challenges grandissants en Europe. De tous les chapitres inclus dans le paquet des accords bilatéraux I, seul celui portant sur Schengen/Dublin a été soumis à référendum, non sans pression des forces politiques opposés au projet. Le parti de la droite populiste (UDC) avait prévu de lancer un référendum contre l'accord si le Parlement refusait de le soumettre de lui-même au vote populaire. Finalement, la demande de référendum facultatif a été déposée par un Comité d'action suisse⁵⁷ contre l'adhésion à Schengen/UE et un "Comité fédéral pour une Suisse neutre, souveraine et démocratique". La demande contre l'arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin a finalement formellement abouti⁵⁸ en 2005. Malgré cela, les accords ont été approuvés par votation populaire (référendum) le 5 juin 2005 et la Confédération helvétique d'est vu intégrer officiellement l'Espace Schengen le 12 décembre 2008 suite à la ratification de son adhésion par les membres signataires et l'aboutissement de la procédure d'évaluation par l'UE fin 2008. Avec cette adhésion, la Confédération accepte de déléguer un certain nombre de responsabilités à un niveau supérieur et dont elle n'est plus totalement décisionnaire⁵⁹.

Extension de la libre circulation (25 septembre 2005)

Le volet sur la libre circulation des personnes – plus connu dans la littérature comme *accord sur la libre circulation des personnes ou ALCP* – est considéré comme le plus important dans le premier paquet des accords bilatéraux⁶⁰. De même que ce principe de libre circulation s'est

⁵⁷ Voir le site de la Chancellerie fédérale concernant ce comité : <http://www.evd.admin.ch/aktuell/00120/index.html?lang=fr&msg-id=19567>

⁵⁸ Des 87'337 signatures déposées à la Chancellerie fédérale, 86'732 ont été reconnues valables.

⁵⁹ Le choix du pays d'accueil pour les demandes d'asile (Convention de Dublin) est effectué par Bruxelles.

⁶⁰ Vahl, Marius et Grolimund, Nina, *op.cit.*

progressivement imposé – certes avec encore quelques limitations et à plusieurs vitesses – dans les pays membres de l’Union Européenne, la Commission l’étend ainsi à la Suisse non sans des précautions lourdes et contraignantes demandées par son alter-ego. Selon Borghi, ces accords « sont le résultat d’un compromis pragmatique visant d’une part à minimiser les conséquences économiques négatives résultant pour la Suisse de sa non-participation à l’EEE, et d’autre part à tenir compte des soucis du peuple suisse de sauvegarder l’indépendance et la souveraineté – du moins formelle – du pays »⁶¹. Ces accords bilatéraux I comportent ainsi sept chapitres leur conférant leur caractère « sectoriel » et ont été signés le 21 juin 1999. Entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002, ils consacrent un rapprochement purement tactique entre la Suisse et l’U.E à travers ce traité international. En effet, comme le note Borghi dans son analyse de ces accords, il s’agit là d’un « traité international dépourvu d’éléments d’intégration » (2010 : 2). De plus, ils comportent une clause « guillotine » qui lie juridiquement les sept chapitres de cet accord. Si l’un des sept chapitres (Obstacles techniques au commerce, marchés publics, agriculture, transports terrestres, transport aérien, recherche, et libre circulation des personnes) est dénoncé par l’une des parties, l’ensemble du paquet bilatéral deviendrait caduc.

De manière plus particulière sur le chapitre ALCP, la mise en place de « régimes transitoires » – donnant à la Suisse la possibilité de maintenir des quotas d’admission des travailleurs – a permis au marché du travail suisse de s’ouvrir progressivement aux travailleurs de l’Union européenne (EU-15) d’une part, et d’autre part de jauger cette ouverture de manière incrémentale tout en se donnant la possibilité de la ralentir, la réformer ou tout simplement l’arrêter – même si cela n’est pas forcément dans son intérêt. Comme le souligne le Bureau de l’Intégration, les travailleurs doivent être en possession d’un contrat de travail valide, exercer une activité indépendante ou encore – s’ils n’exercent pas d’activité lucrative – disposer de moyens financiers suffisants et d’une assurance maladie (2007). Cette libre circulation correspondant ici à une pratique du libre établissement ne se fait pas à sens unique : les mêmes exigences sont applicables aux citoyens suisses qui peuvent eux aussi désormais s’installer librement dans un des pays membres de l’U.E avec d’ailleurs des prérogatives administratives beaucoup plus simplifiées que celles imposées aux citoyens européens s’installant en Suisse. Cet accord ne se restreint pas à un simple échange de travailleurs de part et d’autre de la frontière : il consacre également la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels ainsi que la coordination des régimes de sécurité sociale respectifs. Seuls la Suisse et la Communauté européenne peuvent dénoncer l’accord : cette possibilité n’est pas offerte aux Etats-membres de l’U.E⁶².

L’extension de l’accord sur la libre circulation poursuit la mise en œuvre opérationnelle d’un régime transitoire pour les dix nouveaux pays membres de l’UE. En plus d’y avoir inséré des mesures de protection des travailleurs, le parlement a insisté sur la nécessité de maintenir autant que possible le contrôle des entrées sur le marché du travail pour ce contingent d’Europe centrale et orientale. Cela a interpellé une partie de la droite conservatrice pour laquelle cette ouverture allait à l’encontre des orientations politiques qu’ils se sont fixés. Les démocrates suisses, petit parti de la droite extrême, ont ainsi récolté les 50’000 signatures nécessaires pour lancer un référendum facultatif

⁶¹ Borghi, A. (2010). « *La libre circulation des personnes entre la Suisse et l’U.E. Commentaire article par article de l’accord du 21 juin 1999* ». Genève : Editions interuniversitaires suisses, page 2.

⁶² Borghi, *op.cit.*

contre le projet du Conseil Fédéral d'étendre l'accord de libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'U.E la même année que celle de la votation 'Schengen/Dublin'. Le 25 septembre 2005, le référendum sur l'extension de l'ALCP est accepté et confirme la continuité des accords bilatéraux I par une majorité relativement confortable de 56% de voix en faveur. Un refus aurait invalidé l'ensemble des 'accords bilatéraux I' par la « clause guillotine » précédemment évoqué.

Coopération avec l'Est (26 novembre 2006)

Dans le cadre d'une politique de développement de voisinage prônée par l'UE, la Suisse a été sollicitée en dehors des accords bilatéraux I et II mais non sans une volonté de cohérence dans le processus d'engagement réciproque entre ces deux partenaires. Ainsi et en conformité avec les instruments d'aide que l'UE met en place, la Suisse a accepté de soutenir les processus de réforme politiques et économiques des nouveaux pays membres de l'UE. Le but était ainsi de réduire les disparités économiques et sociales dans une Union Européenne élargie et s'inscrivait dans une démarche concrète de financement de projets que la Suisse avait pris le temps d'identifier et d'échanger avec les dix pays récipiendaires. La contribution demandée par l'UE s'élevait à 1 milliard de francs (plus de 820 millions d'euros). Les projets bénéficiant d'un financement visent avant tout les objectifs suivants (SECO 2012) :

- Favoriser la croissance économique et améliorer les conditions de travail
- Accroître la sécurité sociale
- Protéger l'environnement
- Accroître la sécurité publique
- Renforcer la société civile.

Ce financement de 1 milliard de francs a provoqué l'ire de plusieurs forces politiques qui n'ont pas manqué d'user du référendum facultatif pour tenter d'arrêter ce projet de loi au parlement. Demandé par le "Comité référendaire contre le versement d'un milliard et plus à l'UE", le "Comité contre le milliard pour l'Europe de l'Est" et par les Démocrates Suisses, la demande de référendum⁶³ contre la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est a formellement abouti en août 2006. Le peuple suisse a finalement accepté la loi le 26 novembre 2006 par 53.4% des voix.

Extension et reconduction illimitée de la libre circulation (8 février 2009)

La reconduction de l'accord et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie a également été l'objet d'un référendum facultatif lancé en 2008. Les termes de l'objet reprennent ceux mentionnés ci-haut concernant la votation du 25 septembre 2005. Dans ce cas, il s'agit de l'entrée dans l'UE de deux nouveaux membres que sont la Roumanie et la Bulgarie. Néanmoins, une différence de taille est à signaler pour ce référendum. Le parlement, suite à de longs débats, a décidé d'incorporer deux objets dans le vote : il s'agissait pour le peuple de décider en même temps de l'extension de l'ALCP aux deux nouveaux membres de l'UE et également de la reconduction illimitée du même accord avec les 25 membres de l'UE. Certaines forces politiques comme l'UDC étaient contre la fusion de ces deux objets en un seul : cela a fait l'objet d'un vote au Conseil National et la motion d'une votation

⁶³ Des 83'186 signatures déposées à la Chancellerie fédérale, 82'644 ont été reconnues valables.

regroupant les deux objets l'a remporté face à celle en faveur de deux votations portant sur chaque objet. Suite à cela, ce sont les Jeunes UDC, les Démocrates suisses, la Lega tessinoise ainsi que le Presseclub Schweiz qui cette fois-ci ont formé un comité interpartis pour récolter le nombre de signatures nécessaires et déclencher ainsi la procédure de consultation référendaire. La loi a été confortablement acceptée par un score de près de 60%.

Ainsi, l'Union Européenne est devenu un enjeu saillant dans un espace de compétition partisan, autrement dit dans un lieu où « l'ensemble des partis en interaction dans un système politique donné » tente de se démarquer⁶⁴.

Passeports biométriques (17 mai 2009)

L'arrêté fédéral soumis au vote donne la possibilité d'enregistrer les données personnelles usuelles (nom, prénom, etc.) ainsi que la photo et deux empreintes digitales sur une puce électronique dans le passeport suisse (les empreintes digitales des personnes de moins de douze ans ne seront cependant pas saisies). Les normes internationales relatives aux documents de voyage seront ainsi aussi mises en œuvre en Suisse. L'arrêté fédéral permet de reprendre le règlement déterminant de la Communauté européenne. Ce règlement demande que les États Schengen n'émettent plus que des passeports électroniques à partir d'août 2006. En tant qu'État associé à Schengen, la Suisse doit décider si elle souhaite inclure cet acquis à sa loi sur les documents d'identité. Si elle refuse, elle prend le risque que soient annulés les accords d'association à Schengen/Dublin, si importants pour notre pays.

Non à l'immigration de masse (9 février 2014)

L'initiative demande que la Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers à l'aide de plafonds et de contingents annuels. Elle ne précise pas ces plafonds et contingents, mais indique qu'ils doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse. Ils s'appliqueraient à toutes les catégories d'étrangers, donc à tous les travailleurs étrangers, y compris aux membres de leur famille, aux frontaliers ainsi qu'aux réfugiés et aux requérants d'asile. Les employeurs devraient accorder la préférence aux travailleurs suisses. Enfin, l'initiative interdit la conclusion de tout traité international contraire à ses dispositions. Les accords existants, tels que l'Accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, devraient être renégociés.

Entré en vigueur en 2002 après une votation populaire, l'Accord sur la libre circulation des personnes a depuis lors été étendu deux fois à d'autres États membres de l'UE. Les électeurs suisses l'ont chaque fois clairement avalisé. Grâce à la libre circulation des personnes, les citoyens suisses et ceux des États membres de l'UE peuvent choisir librement leur lieu de travail ou de résidence s'ils satisfont à certaines conditions : disposer d'un contrat de travail valable, exercer une activité indépendante ou pouvoir subvenir à ses besoins et être couvert par une assurance-maladie. Les ressortissants de l'UE qui remplissent ces conditions ont le droit de vivre avec leur famille là où ils le souhaitent. Il en va de même des Suisses désireux de s'établir sur le territoire de l'UE ou de l'AELE.

⁶⁴ Charlot, 1985 in Offerlé, *op.cit.*, page 89.

Section 2 : Cadre théorique

Accaparé jusque dans les années soixante par les approches structuralistes (et plus généralement positivistes), les sciences sociales en général et la sociologie politique en particulier ont connu un tournant dans les années soixante-dix et a vu notamment l'émergence des approches postmodernes et poststructuralistes. Des auteurs comme Michel Foucault et Jacques Derrida sont encore aujourd'hui cités comme pères fondateurs de ce courant qui a jeté les bases d'une nouvelle approche théorique et épistémologique. Alors que les paradigmes structuralistes du discours ont montré leur capacité (et leurs limites) à expliquer et maintenir « l'ordre établi » de la société, l'école poststructuraliste justifie ses fondements sur le caractère contextuel du discours et de ses propriétés sociales et politiques, comme élément de compréhension non figé du monde environnant. Foucault considère notamment que le pouvoir est inextricablement lié au discours à travers l'existence de 'systèmes de savoir'⁶⁵. Cependant, Foucault n'ayant pas abordé la question du *politique* dans ses travaux, cet aspect a été étudié et approfondi par Laclau et Mouffe qui soutiennent le caractère politique inextricable du social et du discursif. Pour ces théoriciens poststructuralistes, il est impossible de dissocier discours et structures dans le but de les examiner de manière objective⁶⁶. En effet, le langage n'est pas une réalité hors de son contexte mais bien une partie intégrante à notre perception de la réalité : les significations sont co-construites dans et à travers les discours. Le but de l'analyse poststructuraliste est ainsi de déconstruire les discours et de remettre en question l'hégémonie établie autour de ces discours. Comme le rappelle Töring, la théorie du discours poststructuraliste est un adversaire de taille face aux théories dominantes⁶⁷.

Une brève chronologie de l'analyse de discours

Dans son ouvrage précédemment cité sur la théorie du discours en politique européenne, Töring attribue la paternité du poststructuralisme en général et de la théorie du discours en particulier aux travaux de Foucault mais précise qu'il y a eu trois générations⁶⁸ de cette école de pensée. La première dite 'non-critique' fait appel à la linguistique traditionnelle et à l'analyse conversationnelle. La seconde dite 'critique' diffère de la première par sa perspective sociale qui prend en compte les relations entre langage et pouvoir⁶⁹. Alors que l'approche 'non-critique' se focalise essentiellement sur des aspects techniques du langage en examinant des fragments textuels, l'approche critique (*Critical Discourse Analysis* ou CDA) place le langage dans un cadre contextuel social. En ce sens, les analystes de la CDA considèrent que l'approche 'non-critique' ne permet aucunement une critique sociale systématique et qu'elle mérite elle-même une étude approfondie sur la nature idéologique du discours. Pour la CDA, le langage est donc considéré comme une pratique interactive qui ne se limite pas à la seule dissection grammaticale. Les éléments de texte

⁶⁵ Foucault, Michel (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard (réédition 2008).

⁶⁶ Laclau, Ernesto et Mouffe, Chantal (2009). *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers une politique démocratique radicale*. Besançon : Les solitaires intempestifs.

⁶⁷ Howarth, D. et Töring, J. (2005). *Discourse Theory in European Politics. Identity, Policy and Governance*. Palgrave Macmillan, p. 3.

⁶⁸ En plus de l'ouvrage d'Howarth et Töring (2005), Wodak (2008) et Grant *et al.* (2011) dressent l'évolution historique de l'analyse de discours.

⁶⁹ Weiss, Gilbert and Wodak, Ruth, *op.cit.*, p.39.

décorrélés de l'environnement social ne sont pas suffisants pour expliquer efficacement la réalité telle qu'elle peut être présentée par des acteurs sociaux. La linguistique a été essentielle pour poser les bases des processus cognitifs et des agents textuels qui ont permis à l'analyse de discours de se conceptualiser. Cependant, la formation de la conscience sociale et d'une certaine représentation du monde qui nous entoure ne saurait être réduite à la linguistique ou à la logique linguistique. Van Dijk, l'un des précurseurs du courant critique rejette l'approche classique de la linguistique qui considère traditionnellement le savoir comme étant essentiellement une grammaire cognitive⁷⁰. D'ailleurs, Coulthard le rappelle également quand il souligne que « le discours ne consiste pas simplement en une chaîne de phrases grammaticalement bien formées »⁷¹. Cette approche grammaticale et cognitive est insuffisante dans l'interprétation du monde qui nous entoure : le savoir n'est pas seulement un donné mental mais aussi une réflexion sociale (ce que le domaine de la pragmatique démontre également). Ainsi, l'approche critique de l'analyse de discours est plus adaptée pour l'analyse du social puisque selon Van Dijk elle permet d' « expliciter les relations entre discours et savoir »⁷². Autrement dit, elle aura pour rôle d'établir un sens au discours et de comprendre explicitement ce qui reste inaccessible dans l'énonciation du discours. Contrairement à une approche non-critique qui se contenterait de décrire non sans intérêt un ensemble discursif, l'approche critique de l'analyse de discours a pour but de montrer les relations de pouvoir et les constructions établies à propos des identités sociales, des relations sociales et du système de savoir, tout ce qui d'une certaine manière « n'est pas forcément apparent aux participants d'un discours »⁷³. Alors que la première génération et la seconde génération attachaient respectivement plus d'importance aux caractéristiques linguistiques, sémantiques des discours et aux propriétés sociales et écologiques des discours, la troisième génération, quant à elle, investit la dimension du politique dans le discours de manière systématique. Ernesto Laclau et Chantal Mouffe sont les auteurs de référence de cette dernière et leurs travaux ont porté sur « l'étude de la représentation discursive des relations de pouvoir – la constitution, la confrontation, la destruction et la restructuration des réseaux dominants du pouvoir à travers la dynamique des positionnements discursifs »⁷⁴.

L'approche poststructuraliste de l'analyse de discours

La théorie du discours que Laclau et Mouffe ont développée repose sur des principes ontologiques anti-essentialistes et une approche épistémologique anti-fondationaliste⁷⁵. Elle s'oppose en ce sens aux théories positivistes et structuralistes qui ont pour objectif d'établir une hégémonie politique à travers la mise en place d'une représentation unique et définitive du monde⁷⁶. La réflexion entamée par Lyotard et poursuivie par Laclau et Mouffe dépasse le cadre structuraliste communément admis d'un centre absolu du savoir et de l'action, dans le but d'étudier les possibilités

⁷⁰ Van Dijk, Teun A. (1985). *Handbook of discourse analysis*. London: Academic Press.

⁷¹ Coulthard, Malcom (1985). *An introduction to discourse analysis*. London : Longman, page 7.

⁷² in Weiss, Gilbert and Wodak, Ruth (2003). *Critical discourse analysis: theory and interdisciplinarity*. Basingstoke [etc.] : Palgrave MacMillan, page 85.

⁷³ Fairclough, Norman (1992). *Discourse and social change*. Cambridge : Polity Press, page 12.

⁷⁴ in Miscoiu, Sergiu (2012). *Au pouvoir par le « peuple »*. *Le populisme saisi par la théorie du discours*. Paris : L'Harmattan.

⁷⁵ in Howarth et Törfin (2005), *op.cit.*, p. 13.

⁷⁶ Laclau et Mouffe, *op.cit.*

de développement d'une vision multimodale du monde. Alors que Foucault défendait plutôt « une conception du discours comme dispositif énonciatif et institutionnel qui récusé toute quête d'un sens dissimulé »⁷⁷, Laclau et Mouffe ont au contraire entrepris une déconstruction centrée sur *le politique* et les relations de pouvoir difficilement appréhendables autrement que par l'analyse du système discursif.

Dans la continuité de ce paradigme constructiviste, les fondements épistémologiques de la théorie du discours soutiennent le postulat que la vérité n'est pas un donné absolu et qu'elle est au contraire conditionnée par un régime de vérité inextricable de la notion du pouvoir qui y est liée⁷⁸. La vérité est par là-même fonction d'un environnement dont les propriétés sociales jouent un rôle déterminant dans la constitution de la représentation résultante. En d'autres termes, la notion même de vérité absolue est considérée comme non-réalisable par l'école poststructuraliste. C'est au contraire l'existence d'une vérité contextualisée et dépendante d'un régime discursif qui est défendue. Cette approche met en évidence la centralité du concept de régime discursif développé par Foucault par lequel un ensemble de critères justement définis déterminent la valeur de vérité d'un énoncé. Ainsi, l'affirmation incontestée d'une vérité absolue n'est pas défendable alors que l'évaluation d'un degré de vérité d'un certain discours dans un contexte particulier à travers la perception de l'acteur devient une réalité recevable et intelligible. Parmi les arguments avancés par Törfining pour justifier la validité de la théorie du discours dans la discipline des sciences sociales en général et de la science politique en particulier de nos jours figure d'abord sa capacité à utiliser une kyrielle de concepts et de méthodes « qui transcendent le biais objectiviste, réductionniste et rationaliste » des théories dominantes et « qui radicalisent les alternatives herméneutiques » en insistant sur le rôle du discours et de la politique dans la fabrication des interprétations sociales, politiques et culturelles⁷⁹. Il rappelle également le fait que la théorie du discours a modifié le point focal d'attention des sciences sociales en redirigeant le centre d'analyse vers l'investigation de nouvelles problématiques telles que la formation de l'identité ou les constructions discursives des normes, valeurs et symboles (ibid.). Une partie de plus en plus importante de la discipline a tendance à reconnaître l'importance de la construction symbolique de l'identité des acteurs dans l'évaluation de leurs intérêts et préférences, positionnant ainsi le poststructuralisme en tant que courant plus proche du constructivisme sans pour autant en épouser tous les fondements. En d'autres termes, l'approche poststructuraliste défendue ici va au-delà de la fracture connue séparant le positivisme essentialiste et le constructivisme radical et initie une discussion ouverte sur les formes discursives de savoir, d'identité et de règles (normes, valeurs, croyances). Au sein de l'école poststructuraliste, il n'y a pas de ligne de division claire puisque ses fondements théoriques s'inscrivent dans une continuité allant de l'institutionnalisme rationnel (*rational choice institutionalism*) jusqu'à la phénoménologie, en passant par la discursivité marxiste de Gramsci, les théories *vérificationnistes* de Popper et Kuhn et ont été des courants nourriciers « jusqu'à un certain point »⁸⁰.

⁷⁷ in Maingueneau, Dominique (1991). *L'Analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*. Paris : Hachette, page 14.

⁷⁸ Foucault, Michel (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

⁷⁹ in Howarth et Törfining (2005), *op.cit.*, p. 4.

⁸⁰ Laclau et Mouffe, *op.cit.*, p. 23.

L'objectif affiché de l'école poststructuraliste est de mettre en évidence « un système relationnel polymorphe dans le cadre duquel les identités se déterminent à travers l'interaction »⁸¹. C'est en effet l'objet central des travaux de cette école de pensée : le mode de constitution des identités par le biais des interactions sociales dont l'étude des discours est un moyen d'analyse. L'idée prégnante avancée par les poststructuralistes se base sur le fait que l'identité d'un acteur ne peut être appréhendée que par l'investigation complémentaire de sa non-identité. Cette notion d'altérité (*Otherness*) féconde dans la définition d'une identité repose sur des opérations discursives, au sens où les représentations produites par un acteur permettent son identification par rapport au monde extérieur. Cette caractéristique de la théorie du discours sur la vision relationnelle, contextuelle de la formation d'identité est la clé de voûte pour le terrain de recherche qui nous incombe. En ce sens, la théorie du discours soutient que l'identité est façonnée dans et à travers sa relation à d'autres significations du monde. Cela implique également que la constitution du discours ne relève ni d'un ordre stable ni d'une structure autoreproductrice mais plutôt d'un système précaire sous constante sollicitation sociale et politique modifiant le contexte discursif (*ibid.*). Comme le rappelle Miscoiu :

« En suivant la logique poststructuraliste de Jacques Lacan et Jacques Derrida, Ernesto Laclau et Chantal Mouffe considèrent que l'une des principales caractéristiques distinctives du social est l'incertitude constitutive de la détermination structurelle [...] Puisque le social est indéterminé, les identités qui en font partie sont à leur tour incomplètes et reposent sur le mouvement constant des relations différentielles. »⁸²

Les fondateurs de l'école poststructuraliste Laclau et Mouffe ont ainsi entrepris de formaliser une série de concepts formant le socle analytique de leur approche⁸³ et dont nous reprenons le contenu en les adaptant à notre objet de recherche.

- 1- Toute forme de pratique sociale prend place dans le contexte de discours spécifiques, pouvant être définis plus généralement comme des systèmes relationnels de sens (*meaning*). Tout ce qui est dit, énoncé, inclus dans un discours provient d'un discours *sédimenté*⁸⁴ en constante évolution, conditionné par un contexte donné (actions, discours).
- 2- Le discours est construit au sein et à travers des luttes hégémoniques (*hegemonic struggles*) qui ont pour but d'établir un leadership politique et intellectuel-moral à travers l'articulation entre sens et identité. Selon Törfing, cela fait du discours un produit non déterminé par les forces structurelles émanant d'entités socioéconomiques ni par l'issue d'un développement dialectique de la raison⁸⁵.
- 3- L'articulation hégémonique entre sens et identité est intrinsèquement liée à la construction de l'*antagonisme social*, amenant à l'élimination de la menace extérieure (*excluding the*

⁸¹ in Miscoiu, *op.cit.*, p. 58.

⁸² Miscoiu, *op.cit.*, p. 59.

⁸³ Laclau et Mouffe, *op.cit.*

⁸⁴ Sur la notion de discours sédimenté (*sedimented discourse*), se référer aux travaux de Laclau et Mouffe notamment « *Hégémonie et stratégie socialiste* » cité en bibliographie.

⁸⁵ Howarth et Törfing, *op.cit.*, p.15.

threatening Otherness) et contribuant à la stabilisation du régime discursif. L'antagonisme social requiert la mise au ban d'une agrégation d'identités et de significations articulées sous forme d'une chaîne d'équivalence mettant l'accent sur le caractère identitaire (*sameness*) des partis exclus.

- 4- Un discours hégémonique stable devient disloqué (*dislocated*) lorsque confronté à de nouveaux événements qu'il ne peut expliquer, représenter ou par d'autres moyens apprivoiser. La plupart des discours hégémoniques sont adaptatifs et peuvent intégrer de nouveaux paramètres dans leur ordre symbolique. Néanmoins, tout discours a une ligne de rupture et peut échouer à assimiler de nouvelles significations, causant la dislocation du régime discursif.
- 5- La dislocation de la structure discursive signifie que le sujet émerge en tant que *split subject* en essayant de reconstruire une identité à travers des actes d'identification. La structure discursive est altérée et cela peut compromettre la construction de l'identité du sujet.

En revenant à notre objet de recherche, il est important de souligner le caractère fécond du paradigme poststructuraliste dans l'analyse bjective entre antagonisme et identité. A travers le discours, c'est une situation intersubjective qui est mise en relief par le jeu (généralement conflictuel) de la relation à autrui. L'identité n'est pas objectivement instituée mais émerge dans la confrontation des acteurs au sein du champ politique. Ce rapport antagoniste dans la construction et l'institution de l'identité *politique* a été étudié par de nombreux auteurs dont Lamizet⁸⁶. Ce dernier, dont les travaux portent principalement sur la communication politique, soutient le postulat que l'identité politique trouve sa source dans le conflit ou l'antagonisme et qu'en ce sens elle est différente d'autres formes d'identité. Il rappelle ainsi :

« L'acteur prend, ainsi, conscience de l'identité de l'autre, en même temps que de la sienne, au cours du conflit qui l'oppose à un adversaire qui se révèle, ainsi, à lui, autant qu'il se révèle à lui-même. »⁸⁷

La formation et l'expression d'une identité politique au sein du champ concerné génèrent un ensemble de représentations et de pratiques inhérentes à l'acteur. Il devient ainsi *identifiable, reconnaissable* à travers le sens qu'il donne à son action politique (discours, pratiques, activités). Cette mise en confrontation des représentations et des significations entre les acteurs du champ politique n'est autre qu'une lutte pour l'hégémonie. A ce sujet, les concepts d'*hégémonie* et de *dislocation* introduits par Laclau et Mouffe sont autant d'éléments nécessaires à l'analyse des discours des partis politiques en Suisse romande. Comme le rappellent tout d'abord Hansen et Sorensen, la dislocation évoque une situation dans laquelle un édifice discursif (de sens) s'effondre et laisse le champ ouvert à une bataille politique sur la nature et la portée d'un enjeu politique particulier⁸⁸. Cette bataille politique autrement qualifiable de 'lutte pour l'hégémonie' se poursuit jusqu'à ce qu'un nouveau régime discursif devienne le point dominant de référence dans le système politique en question. La théorie du discours ne se limite pas seulement à ces deux concepts mettant

⁸⁶ Lamizet, Bernard (2011). *Le langage politique*. Paris : Ellipses.

⁸⁷ Lamizet, *op.cit.*, p.7.

⁸⁸ in Howarth et Töring, *op.cit.*, p. 96.

la lumière sur les causes de la compétition politique et s'enrichit de notions permettant également de comprendre les effets politiques d'une hégémonie discursive. De tels concepts ont été identifiés comme *sédimentation* et *antagonisme social*. La sédimentation peut être vue comme l'antinomie conceptuelle de la dislocation puisqu'elle présuppose l'existence d'une structure discursive stable dans laquelle la signification d'un enjeu est relativement fixe. Le caractère sédimenté de la signification de cet enjeu au sein de l'hégémonie discursive est qualifié de dépolitisé. Même dans les situations où la sédimentation bat le consensus, la politique contribue toujours d'une manière ou d'une autre au façonnage d'une structure discursive à travers des processus divers (dé-articulation, réarticulation). En cas de dislocation, la politique est toujours à un certain degré conditionnée par les structures discursives précédentes. En résumé, la frontière entre changement discursif et stabilité discursive n'est jamais nette, faisant de l'équilibre entre changement et stabilité une variable tempérée par l'intensité de la dislocation. Dans le cas de structures hégémoniques (i.e stables), les changements au sein de l'entité discursive prennent la forme de petites perturbations, potentiellement maîtrisées par des réarticulations politiques mineures. Au contraire, le changement prévaut lors de dislocations de grande échelle. Plus le degré de dislocation de l'entité discursive est important, plus le besoin de reconfigurer les constructions politiques de l'entité discursive sera grand. La bataille politique pour l'hégémonie que cet état des affaires (*state of affairs*) initie est appelé 'politique radicale' (*radical politics*). Néanmoins, même dans des moments de politique radicale, un certain niveau de stabilité est maintenu puisque les efforts pour reconstruire du sens partent toujours de constructions antécédentes qui n'ont pas été disloqués. Puisque la dislocation n'est jamais totale, le façonnage du sens est d'une certaine manière toujours *path-dependent*.

En conclusion de cette section, il est essentiel de rappeler le caractère discursivo-politique du paradigme poststructuraliste dans la démarche de cette thèse. Alors que des générations d'« analystes du discours » antérieures ont investi le domaine du langage pour décrypter les textes, écrits, dits et propositions de différents acteurs, l'école poststructuraliste a intégré la dimension *du politique* pour saisir le caractère fluctuant et antagoniste des dynamiques d'acteurs en contexte. En ce sens, Laclau et Mouffe s'opposent clairement à la théorie du discours de Jürgen Habermas bien qu'ils concèdent des similitudes entre leur conception de la démocratie radicale et sa conception de démocratie délibérative. Ils rejettent les fondements de la pensée d'Habermas « pour qui l'universalité a un contenu en elle-même, indépendant de toute articulation hégémonique »⁸⁹. Les concepts d'hégémonie et d'antagonisme développés par Laclau et Mouffe sont inconciliables avec l'idée d'un « consensus rationnel quel qu'il soit, d'un « nous » pleinement inclusif ». Pour eux, « une sphère publique homogène de confrontation rationnelle est une impossibilité conceptuelle »⁹⁰. Les notions de conflit et de division ne sont pas des éléments voués à disparaître s'un système donné tel que le préconise Habermas mais sont au contraire déterminants dans l'émergence d'une politique démocratique pluraliste. En se focalisant sur le discours européen des partis politiques en Suisse, nous analyserons à travers la lecture poststructuraliste les modes de représentation et de compétition au sein du système partisan helvétique.

⁸⁹ Laclau et Mouffe, *op.cit.* , p.27.

⁹⁰ Laclau et Mouffe, *op.cit.* , p.33.

Section 3 : Objectif, démarche et hypothèses de recherche

Cette recherche s'inscrit autour de deux questions principales – signalées en section 1– dont l'objectif est de proposer une compréhension du mode de représentation de l'UE en Suisse par les partis politiques d'une part, et d'identifier et d'expliquer les dynamiques de compétition qui structurent le système de partis à travers l'enjeu européen d'autre part.

Démarche

L'objectif énoncé ci-dessus impliquera une analyse fine et multi-méthodologique (voir section 4) des postures partisans et des pratiques discursives des acteurs lors des campagnes référendaires. L'intérêt majeur de ce travail est de mettre en place un modèle relationnel d'analyse des positionnements 'européens' au sein du système partisan en Suisse. Ce modèle se base d'une part sur une composante discursive, sollicitant l'analyse des discours des partis politiques et d'autre part une composante institutionnelle qui à travers une analyse de réseaux spécifique établit les rapports politiques entre ces mêmes acteurs.

Une littérature dominante s'est attachée à mobiliser des approches institutionnalistes pour étudier la question de l'Europe en Suisse (notamment sur la question du clivage) mais peu d'approches sociologiques ont été faites à ce sujet. Il est ainsi essentiel de mentionner la tâche de description que nous avons dû mener, en l'absence de références bibliographiques significatives sur les textes programmatiques des partis politiques au sujet de l'Union européenne et des différentes échéances référendaires en Suisse. Il s'agit là d'un point de départ légitime et incontournable à notre travail de recherche, étant donné le fait que la description précède systématiquement l'analyse. Aucune explication ou résultat analytiquement fondé ne peut être construit sans une description en bonne et due forme⁹¹, dans notre cas sans une lecture et restitution synthétiques des prises de position respectives des partis politiques étudiés.

Hypothèses

Dans la continuité de ce développement et à des fins de réalisation de cet objectif, les hypothèses de recherche identifiées et permettant de répondre à nos deux questions principales sont les suivantes :

- (1) Les représentations de l'UE ne sont pas différentes d'un canton à l'autre, invalidant la spécificité « cantonale » du système de partis suisse
- (2) Les partis au sein du camp *pro-UE* ne produisent pas les mêmes représentations de l'UE
- (3) La nature de l'objet du référendum n'influe pas sur la représentation produite sur l'UE
- (4) Les coalitions de discours ne sont pas seulement au nombre de deux, invalidant la notion de clivage autour de l'enjeu européen

⁹¹ King, Gary, Robert O. Keohane, y Sidney Verba. 1994. *Designing Social Inquiry*. Princeton : Princeton University Press.

(5) Les coalitions de discours autour de l'UE sont similaires au niveau fédéral et cantonal malgré la spécificité décentralisée du système de partis suisse

Comme évoqué précédemment, la théorie du discours défend le postulat que l'identité est façonnée dans sa relation et à travers d'autres significations⁹².

3.1 Positionnement dans la littérature

Dans la littérature, très peu d'analyse a été effectuée autour des conditions qui ont régi le cadre politique et partisan pendant la période de campagne autour de ces quatre votations populaires. Malgré une mobilisation des principales forces politiques⁹³ en faveur des quatre objets référendaires cités ci-dessus, les résultats ont été relativement serrés notamment pour le volet 'Schengen/Dublin'⁹⁴ et l'accord de 'Coopération avec l'Europe de l'Est'. D'une manière générale et à contre-sens des récentes aversions du peuple suisse pour les questions liées à l'immigration (interdiction de nouvelles construction de minarets en 2009, double peine des étrangers en 2010, durcissement de l'asile en 2013), toutes les votations avaient alors débouché sur une issue positive. En nous plaçant dans le contexte de ces votations, il est intéressant et primordial de rappeler qu'à partir de 2003, le paysage politique suisse connaît une période mouvementée qui tranche avec les 44 précédentes années (1959-2003). Nombre d'auteurs ont pris la mesure de ce bouleversement essentiellement présenté comme une conséquence de l'arrivée de la très populiste UDC comme premier parti en Suisse. Son leader Blocher est d'ailleurs le seul Conseiller fédéral à recommander la vigilance⁹⁵ lors du scrutin 'Schengen/Dublin' de 2005. Comme le soulignera Elie Burgos, « 2003 marque le début d'une période de réelle incertitude au niveau des pratiques partisanses »⁹⁶. Ces éléments de transformation ont été identifiés et traités dans la littérature notamment sur la place de la question européenne dans cette recomposition du paysage politique suisse. L'analyse de Kriesi et al. reprend quelques éléments notamment via la mise en valeur d'un nouveau clivage structurel basé sur la mondialisation (*globalisation*) dont il se sert pour expliquer la transformation de l'espace politique national suisse⁹⁷. Cependant, elle traite l'intégration européenne au même niveau que d'autres problématiques telles que l'armée, l'immigration, les réformes institutionnelles ou les infrastructures de transport et ne s'intéresse pas aux développements potentiels sur le discours *per se* de l'« Europe ». De plus, une simple séparation entre la gauche avec le centre-droit d'une part et la droite radicale de l'autre est clairement énoncée de manière abondante mais elle ne rentre pas dans le détail du discours et des convergences/divergences au sein de chaque camp.

⁹² Howarth et Töring, *op.cit.*, p.14.

⁹³ Un seul parti représenté au Conseil fédéral était contre : l'UDC.

⁹⁴ Les accords Schengen/Dublin sont approuvés par 13 cantons sur un décompte de 23.

⁹⁵ Christoph Blocher critiquera aussi la décision du Conseil fédéral de soutenir ces accords

⁹⁶ *in* Mazzoleni, Oscar et Rayner, Hervé (2009). *Les partis politiques suisses : traditions et renouvellements*. Paris : Michel Houdiard Editeur, p. 199.

⁹⁷ Kriesi, Hanspeter (2006) 'Globalization and the transformation of the national political space: Six European countries compared', *European Journal of Political Research* 45: 921–956.

Bien que les partis politiques suisses ne se soient pas principalement définis via le débat européen, l'arène politique dans laquelle ils opèrent a été sujette à des bouleversements au moins en partie à travers l'enjeu européen. Des auteurs comme Pilotti et Rayner mettent en avant l'effet *européanisateur* que le système partisan suisse connaît entre 1980 et 2009 mais interroge beaucoup plus les conséquences produites, notamment la fragilisation de la « culture du compromis » que les causes de ce phénomène⁹⁸. D'autres travaux se sont penchés sur la capacité des institutions suisses à s'adapter par le prisme économique⁹⁹. A l'image de ce précédent exemple, la majorité des travaux et analyses effectués à ce jour dont le thème approche les relations Suisse-U.E s'intéressent à l'impact produit, mettant l'accent sur le droit, le marché du travail ou les effets économiques. Très peu investissent leur recherche dans une étude de l'image que l'U.E véhicule en Suisse à travers le 'discours institutionnel' des partis politiques. En faisant de l'analyse de discours, la démarche entreprise s'oriente vers la production et la mise en relief d'un point de vue particulier sur l'Union Européenne qui viendrait compléter d'autres modes de compréhension déjà établis. Ce domaine d'études qu'est l'analyse de discours est rarement exploité dans la science politique sur la Suisse, notamment en ce qui concerne les partis politiques. Ainsi, cette recherche a l'ambition de s'inscrire dans un domaine encore très peu investigué : l'analyse de la représentation de l'UE par les partis politiques en Suisse romande et les dynamiques de compétition auxquels ils sont soumis.

3.2 Cartographie du paysage partisan suisse

Les partis politiques ont été sélectionnés conformément à leur poids respectif dans le système politique suisse (voir tableau 2). Sur les seize partis présents aux élections de 1999 et 2011 (couvrant la période d'étude de 1999 à 2011), les cinq partis sélectionnés rassemblent plus de 80% des suffrages exprimés. Sur ces cinq partis, quatre sont présents au gouvernement fédéral selon la règle de la « formule magique » donnant deux sièges aux trois premiers partis et un siège au dernier de ces quatre partis (sur les sept sièges disponibles au Conseil Fédéral). La recherche cible le parti comme entité collective et non pas les individualités qui composent le parti, bien que des entretiens auprès d'experts de référence dans la question européenne ou élus impliqués alors dans les campagnes référendaires seront conduits.

UDC : Union Démocratique du Centre

PSS : Parti Socialiste Suisse

PLR : Parti Libéral Radical

PDC : Parti Démocrate-Chrétien

PES : Parti Ecologiste Suisse

⁹⁸ Rayner, Hervé et Pilotti, Andrea (2010). L'Européanisation d'un système de partis en dehors de l'Union européenne : le cas suisse 1999-2010 In *'Européanisation de la compétition politique nationale'*, P. 267-285. Grenoble : Presses Univ. de Grenoble, 2011.

⁹⁹ Trampusch, Christine et Mach, André (2011). *Switzerland in Europe, Continuity and change in the Swiss political economy*. London: Routledge.

	<i>UDC</i>	<i>PSS</i>	<i>PRD et PLS (PLR)</i>	<i>PDC</i>	<i>PES</i>	<i>Total</i>
Élections 1999	22%	25.5%	24.5%	17.5%	4%	93.5%
Élections 2003	26.7%	23.3%	19.5%	14.4%	7.4%	91.3%
Élections 2007	28.9%	19.5%	17.7%	14.5%	9.6%	90.2%
Élections 2011	26.6%	18.7%	15.1%	12.3%	8.4%	81.1%

Tableau 3 : Résultats des élections au Conseil National. *Office Fédéral de la Statistique (2012)*

Si au niveau national, le choix s'est porté sur ces cinq partis, nous avons également sélectionné trois cantons de la Suisse romande avec l'objectif affiché d'étudier la spécificité cantonale du pays : une différenciation dans la représentation et dans la compétition est attendue en fonction des cantons (voir les questions de recherche ci-haut). Le choix des cantons s'est fait selon le poids de chaque parti. Ainsi, le rapport de forces partisan est différent dans les cantons de Genève, Vaud et Valais. Historiquement, le parti libéral est le premier parti du canton de Genève : cela est encore le cas aujourd'hui et dans la période d'études ciblée (1999-2014). Ayant fusionné avec le parti radical, le désormais parti libéral radical est se place juste devant le parti socialiste. Le canton de Vaud a une longue tradition radicale bien que le parti socialiste soit positionné comme premier parti cantonal depuis plus d'une décennie. Enfin au Valais, canton traditionnellement catholique, le parti démocrate-chrétien est de longue date et encore aujourd'hui le parti en tête bien que son avance se soit significativement réduite ces dernières années au détriment des trois autres principaux partis dont l'UDC.

3.3 Partis politiques et référendums

A travers ces quatre votations, l'enjeu européen a subi une « requalification » de sa portée sociale, qui résulte d'un « accord pratique entre des agents sociaux enclins [...] à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités »¹⁰⁰. Ce qu'il est important de comprendre par-là est d'abord que les partis n'ont pas subi la conflictualisation grandissante autour de l'Union Européenne : ils l'ont créée. La production d'une représentation est trop souvent considérée comme une transposition de « demandes sociales pré-constituées » alors qu'elle est beaucoup plus une requalification d'attentes multiformes que le parti s'applique à « instituer et à consolider »¹⁰¹. Le politique se construit en permanence et est loin d'être figé. Cela rappelle le caractère constructiviste de notre démarche. En faisant de la politique, les acteurs contribuent à générer une construction sociale particulière *du* politique. Ils politisent ainsi une thématique, un enjeu en élargissant la conflictualité et en suscitant une différenciation¹⁰². L'insertion d'un enjeu

¹⁰⁰ Lagroye, Jacques (2003). *La politisation*. Paris : Belin, page 361.

¹⁰¹ Offerlé, M., *op.cit.*, page 106.

¹⁰² Bacot, P. (2002). *La politisation comme élargissement de la conflictualité*. Atelier 'Conflictualisation et politisation' du Congrès de l'Association Française de Science Politique, Lille.

saillant dans l'arène politique institutionnelle sous-jacente au phénomène de politisation implique donc un construit d'un univers spécifique à l'acteur social. Cela permet d'analyser d'abord l'image qu'ils forment et transmettent à leur base partisane. D'autre part, cela mettra en évidence dans quelle mesure les partis utilisent cet enjeu européen dans la compétition partisane qui a cours dans ce régime consensuel où les victoires ne se comptent pas en majorité absolue mais en gain relatif. Comme le soulignait Charlot, le parti est « moins une chose qu'une représentation et une façon de dire » les choses¹⁰³. Cela est d'autant plus vrai que la représentation et la façon de dire des partis ne sont qu'un moyen de s'afficher autrement par rapport à d'autres partis. Les programmes représentent à un instant donné une représentation politique d'une réalité sociale, représentation que ces fournisseurs de programme façonnent d'après leurs préférences mais cette prise de position des partis n'est que relative. Elle correspond à un moment particulier dans le calendrier politique et fige une orientation donnée. En ce sens, elle s'oppose à une idéologie sur le thème disputé. Les partis utiliseraient l'Union Européenne comme d'un *alibi* dans leur lutte partisane et s'approprieraient cet enjeu pour l'inscrire dans la liste des questions traitées par les institutions explicitement politiques : c'est ce que Lagroye a dénommé la « politisation d'un enjeu »¹⁰⁴. Il y a ainsi une politisation du débat européen (via les quatre votations à ce sujet) ce qui invalide la thèse de Mair sur la dépolitisation des enjeux d'ordre européen au niveau national¹⁰⁵.

Dans un système politique tel que celui de la Suisse, le consensus permet l'élaboration de lois et la conduite des affaires publiques avec le moins de conflictualité possible en tâchant d'accommoder la diversité d'opinions existantes. Fidèle à cette pratique, le modèle suisse de concordance se base sur une délibération entre tous les acteurs concernés qui ne prend fin que si une solution de compromis est jugée acceptable. Si vote il y a, il vient consacrer ce long processus de convergence et d'entente en ratifiant une décision déjà globalement acceptée. Dans ses travaux, Kriesi a mis en valeur l'importance de la phase pré-parlementaire – évoquée dans une précédente section – dans le processus démocratique permettant la minimisation d'éventuels conflits et divergences dans l'adoption d'un projet de loi¹⁰⁶. Or, la mobilisation d'une contestation populaire fragilise le consensus établi par le processus parlementaire pour tel objet de votation et comme Kobach le souligne, la « pression du débat public transforme des accords fragiles en confrontation ouverte »¹⁰⁷. Cela met donc à mal la démocratie de concordance avec pour conséquences de rentrer dans une spirale de confrontation qui s'approcherait plus d'un modèle majoritaire par opposition au modèle de concordance. De plus, les instruments de démocratie directe comme les référendums facultatifs sont déclenchés par une minorité (cf. les forces conservatrices de droite citées plus haut) mais décidés par une simple majorité : cela conforte le caractère majoritaire de l'outil référendaire et de la démocratie, en mettant en péril l'équilibre entre représentation parlementaire et participation populaire. En effet, Les votations populaires, contrairement aux élections en Suisse, revêtent une

¹⁰³ in Mény, Yves (1989). *Idéologies, partis politiques & [et] groupes sociaux*. (Études réunies pour Georges Lavau). Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, page 213.

¹⁰⁴ Lagroye, J., *op.cit.*, page 367.

¹⁰⁵ Mair, Peter (2000) 'The Limited Impact of Europe on National Party Systems', *West European Politics* 23: 27-51.

¹⁰⁶ Kriesi, H., *op.cit.*

¹⁰⁷ Kobach, Kris W. (1993). *The Referendum: Direct Democracy in Switzerland*. Aldershot: Dartmouth Publishing Company Limited, page 153.

logique binaire et tendent ainsi à restreindre voire fermer la porte à d'autres alternatives sur l'objet en question, et ce plusieurs années après le vote. De ce point de vue-là, le mode de fonctionnement du référendum est de « nature clairement majoritaire »¹⁰⁸. Les opposants à cet outil de démocratie directe mettent l'accent sur une possible dérive majoritaire dans un système consensuel. Leur argument est grandement intelligible dans la mesure où le référendum peut à terme menacer le système consensuel que la Suisse connaît. Au-delà du caractère majoritaire vers lequel la Suisse tendrait, il est surtout intéressant de noter qu'à travers la modalité référendaire c'est une conflictualité grandissante qui est exprimée sur l'UE. Le référendum facultatif ou les instruments de démocratie directe en général élimineraient ou du moins atténueraient donc cette politique du consensus qui primait jusqu'alors en Suisse. Éloignant la délibération de l'arène parlementaire, une minorité choisirait de transférer un enjeu particulier vers les masses avec l'objectif affiché de le conflictualiser là où il n'a pas pu l'être. L'UDC et d'autres partis ayant un poids politique relativement faible dans l'échiquier partisan, arrivent à insérer cet enjeu dans l'agenda à travers le référendum facultatif en rassemblant les 50'000 signatures nécessaires (soit moins de 1% du corps éligible au vote). Ce faisant, ils contraignent l'ensemble du spectre politique à se mobiliser et à se positionner par rapport à un enjeu qui *à priori* n'aurait pas constitué un terrain propice à la compétition. Les partis s'approprient alors cet enjeu et le traduisent dans une forme et une expression propre à leur identité et à leur compréhension du réel. A travers les programmes, ils communiquent d'abord une image façonnée de l'UE et cherchent également à se différencier de leurs concurrents.

Pour reprendre les mots d'Offerlé, « une réflexion sur l'activité programmatique des partis devrait analyser les textes et références doctrinales comme le produit de la concurrence que se livrent, dans les espaces partisans, les champs et les marchés politiques, [...], tout en récusant les modèles spontanés fondés sur la prééminence de la 'demande' »¹⁰⁹. C'est ainsi que nous cherchons ici à bannir les images pré-construites sur ce qu'est l'UE en Suisse et se poser la question de la « vraie » position de chaque parti sur l'Europe et sa rhétorique dans la compétition qui l'oppose à ses concurrents. Alors que l'axe 2 s'attachera à déconstruire les appréciations normatives sur l'UE et à refléter une position requalifiée de chaque parti, l'axe 3 mettra en avant l'ordre politique établi à la lumière de la production politique faite par les partis politiques au sujet de cet enjeu européen. Selon Baudoin, la compétition entre les partis politiques « n'est nullement une procédure conservatrice de l'ordre social » et étudier le discours de ces partis est un moyen de traduire cet antagonisme en des termes intelligibles¹¹⁰.

Section 4 : Méthodologie et méthodes utilisées

La richesse du corpus rassemblé (voir §1.5 de cette section-ci) nous invite à mener une réflexion sur les méthodes à implémenter, à la lumière des axes de recherche identifiés ci-dessus. Bien que la théorie du discours remette en question les fondements épistémologiques des théories positivistes, elle ne rejette pas pour autant ses approches méthodologiques en tant que telles. Les méthodes quantitatives sont l'ossature principale pour l'opérationnalisation des théories positivistes

¹⁰⁸ Kobach, *op.cit.*, page 60.

¹⁰⁹ Offerlé, *op.cit.*, page 94.

¹¹⁰ Baudoin, *op.cit.*, page 247.

mais elles ne s'avèrent pas sans intérêt dans la production de sens dont il est question dans cette thèse. Néanmoins, l'approche poststructuraliste ayant démontré son caractère polymorphe (voir section 3 ci-dessus), les méthodes quantitatives ne constitueront pas l'unique moyen de production de connaissances : les méthodes qualitatives seront également utilisées. Ce positionnement méthodologique hybride n'est pas inconnu dans la littérature puisqu'il est de plus en plus sollicité et déjà catégorisé comme « méthodes mixtes » (voir § 1.2 ci-après).

1.1 Généralités et choix méthodologique

L'analyse des discours de chaque parti politique se voit détenir deux composantes : une composante *synchronique* et une composante *diachronique*. L'approche synchronique dont un des précurseurs, Ferdinand de Saussure, a qualifié le point d'intérêt comme étant *un moment précis de l'histoire*. Ainsi, il s'agit d'une approche statique où le modèle est établi à un temps *t donné* et permet d'assembler le matériel collecté depuis différents contextes, acteurs au sein d'une structure. Par opposition, l'approche diachronique, quant à elle, opère dans une dynamique puisqu'elle analyse dans le temps les relations entre acteurs et objets et se focalise sur la manière dont la structure façonne l'action. Ses deux composantes renvoient aux deux niveaux d'analyse qui sont l'objet de cette thèse.

En effet, alors que la première partie de la thèse mobilisera une analyse de la rhétorique et du sens obtenue à partir du corpus sélectionné (*Analyse thématique*), la seconde partie se concentrera sur l'organisation relationnelle des acteurs en jeu (*Discourse Network Analysis*) dans une approche plus classique tout en se servant comme instrument analytique des structures identifiées dans la première partie de l'analyse. La stratégie dans cette seconde partie sera de prêter attention aux concepts clés identifiés, à leur relation mutuelle et à la place des acteurs dans cette dynamique de compétition en lien avec ces concepts. L'intérêt sera de se demander *comment* les idées sont argumentées et confrontées dans une structure en réseaux et non pas *ce que* les idées disent (première partie). En d'autres termes, dans le débat sur l'enjeu européen, la question d'intérêt n'est pas de savoir quelle position binaire chacun prend (déjà connu) mais bien comment chaque parti argumente sa position par rapport aux « autres » acteurs. La structure identifiée à l'issue de l'analyse synchronique effectuée en première partie de la thèse sera le point d'entrée de l'analyse diachronique. En résumé, alors que le premier niveau d'analyse concerne le sens de l'Europe (Quel type d'Europe est promu en Suisse ?), le second niveau d'analyse traite du positionnement entre les acteurs sur cet aspect (Comment l'enjeu structure les relations entre partis ?).

Bien qu'ancrée dans une sociologie compréhensive guidée par le point de vue des partis politiques suisses sur la question européenne, notre objet de recherche se base sur une analyse documentaire qui s'inscrit dans une démarche distante et extérieure puisque comme le souligne Cellard en citant Kelly,

« [...] il s'agit d'une méthode de collecte de données qui élimine, du moins en partie, l'éventualité d'une influence quelconque, qu'exercerait la présence ou l'intervention du chercheur, de

l'ensemble des interactions, évènements ou comportements à l'étude, en annulant la possibilité de réaction du sujet à l'opération de mesure »¹¹¹.

L'intérêt de collecter les unités discursives aussi diverses que des discours de campagnes, des papiers de positions, des affiches, des argumentaires ciblés sur l'enjeu européen concentre la recherche sur la parole officielle du parti et ce à quoi le parti s'engage sur cet aspect. D'après Charlot, « tous les partis politiques ont deux visages » et c'est le « visage public, tourné vers les médias, les électeurs, le reste du monde » qui est ici le point focal d'investigation¹¹². La question de la diversité du type de sources plus communément connue par *genres* dans la littérature anglo-saxonne et de son insertion dans un corpus cohérent n'est pas propre à cette recherche. La finalité de la recherche étant de mobiliser autant de *preuves* que possible du positionnement européen des partis politiques en Suisse nous amène à ne pas privilégier un *genre* particulier. Un autre aspect à prendre en considération est l'hétérogénéité du corpus étudié puisque nous n'avons pas le même nombre d'unités discursives pour chaque parti politique ciblé. Plus que le nombre, il s'agit aussi et surtout du type d'unités discursives sélectionnées : ainsi, un communiqué de presse n'aura pas le même *poids* qu'un papier de position. Si un communiqué de presse peut être produit et diffusé par une instance exécutive s'inspirant de la ligne générale du parti sur un enjeu particulier, le papier de position reste un document de travail présenté à l'assemblée générale des délégués et conçu dans un délai autrement plus long que le communiqué de presse et reflétant une position à la fois officielle et argumentée sur l'enjeu en question. Conscient de cet aspect pondéral pouvant potentiellement créer un biais dans l'analyse, il n'en reste pas moins que les communiqués de presse seront utilisés comme sources secondaires pour appuyer les sources primaires telles que papiers de position, argumentaires, discours de campagne. A ce sujet, nous avons mis en place trois catégories d'unités discursives. Ces catégories correspondant au caractère prégnant du contenu. Ainsi, la catégorie A regroupe les papiers de positions, les programmes politiques, les argumentaires détaillés et les comptes-rendus d'assemblée de délégués, en d'autres termes tout document dont la teneur dépend d'un grand nombre de décideurs au sein du parti et dont la production sollicite dans le temps un engagement et une implication des instances dirigeantes. La catégorie B, quant à elle, inclut les affiches, flyers ou revues d'adhérents, engageant également le parti mais consistant en une production à un niveau décisionnel moindre. Enfin, la catégorie C regroupe les communiqués de presse ou toute publicité dans les supports médiatiques. Leur poids actuel au sein du corpus est de 31% en moyenne (12% pour le PLR et 40% pour les Verts).

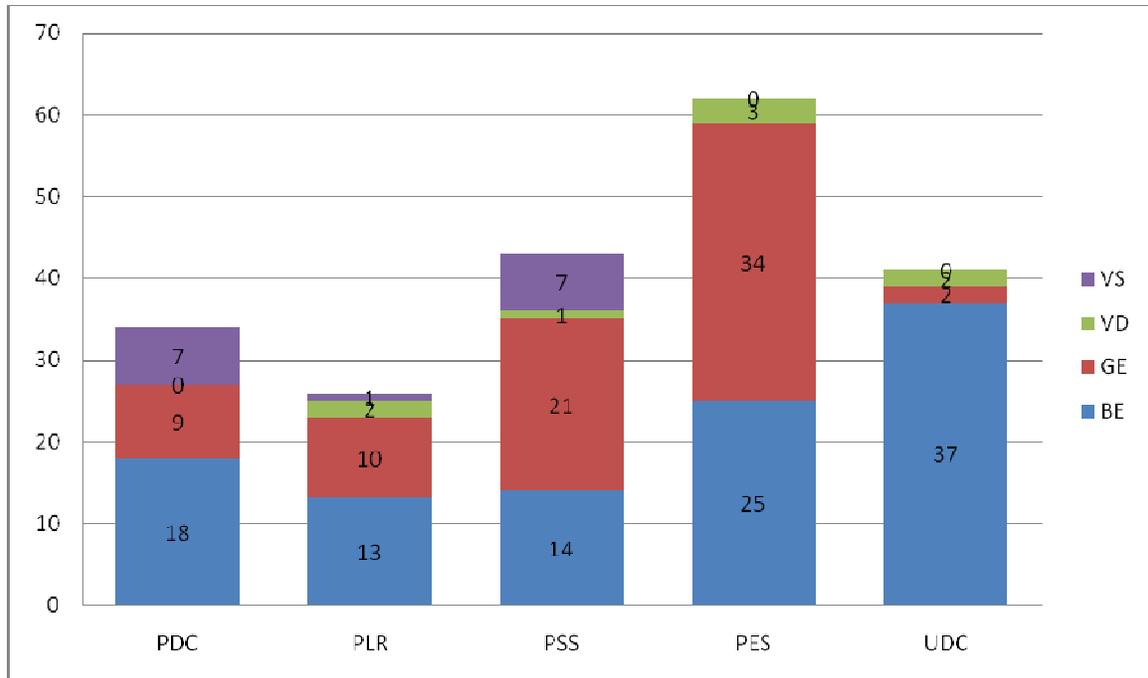
Catégories des unités discursives collectées

- Ecrits incluant des papiers de positions, des argumentaires, des rapports d'assemblée générale, des programmes de législature, des discours : 38%
- Ecrits et visuels incluant des procès-verbaux d'assemblée, des revues d'adhérents, des affiches de campagnes ou des flyers (tracts) combinant du texte (minoritaire sur le support) et des images (majoritaires sur le support) : 31%

¹¹¹ in Deslauriers, J. P., Groulx, L. H., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin.

¹¹² Mény, *op.cit.*

- Presse incluant des communiqués de presse, des interventions dans la presse écrite, des publicités : 31%



Graphique 1 : Nombre d'unités discursives par parti politique et par canton (au 27 juin 2015)

1.2 Que sont les méthodes mixtes ?

Les méthodes mixtes ne sont pas une catégorie spécifique de méthodes appliquées comme le seraient les méthodes quantitatives ou les méthodes qualitatives : il s'agit de l'utilisation hybride de ces deux familles de méthodes dont l'ambition est de pouvoir allier deux approches qui ne sont plus considérées par la littérature comme opposées mais bien complémentaires¹¹³. En ce sens, les méthodes mixtes ne constituent pas forcément une nouveauté conceptuelle mais font l'objet d'un intérêt croissant et désormais notable dans leur développement et leur exploitation au sein de travaux scientifiques. Néanmoins, cette combinaison hétéroclite de méthodes appartenant à des familles méthodologiques de tradition épistémologique différente n'est jamais un exercice aisé. La plupart des études scientifiques se basent généralement sur un choix méthodologique centré sur l'une ou l'autre famille (quantitative ou qualitative), voire même sur une seule méthode. Aspirer à allier plusieurs méthodes, qui plus est d'approche épistémologique différente, nécessite plus de créativité, d'ajustement et certainement plus de rigueur.

¹¹³ Rihoux, B. (2006). *Qualitative comparative analysis (QCA) and related systematic methods: recent advances and remaining challenges for social sciences research*. *International Sociology*, 21, 5, 679-706.

Pendant longtemps, deux approches se sont opposées en sciences sociales avec d'un côté les positivistes et de l'autre les constructivistes radicaux. Employant des méthodes différentes basées sur des fondements épistémologiques opposés, chacune des approches a contribué à creuser un fossé toujours plus grand vis-à-vis de l'autre, jusqu'à être appelé par Weiss comme « la blessure des sciences sociales »¹¹⁴. Depuis une vingtaine d'années, ce fossé tend à se réduire grâce à l'émergence d'une nouvelle stratégie méthodologique ayant pour ambition de dépasser ce clivage structurant (*structuring split*). De plus, comme le rappellent Sale *et al.*, le fait que les approches [quantitatives et qualitatives] soient connues pour être incommensurables n'implique pas que des méthodes diverses puissent être sollicitées au sein d'une recherche si cela est fait dans une optique de complémentarité¹¹⁵. Les méthodes mixtes se sont ainsi progressivement imposées parmi ceux qui considéraient que le choix binaire jusqu'à alors proposé ne permettait plus de répondre aux exigences grandissantes de la recherche en sciences sociales.

Dans le cadre de ce travail, nous avons fait le choix d'allier deux méthodes d'investigation, à savoir quantitative et qualitative¹¹⁶. Nous considérons qu'elles sont complémentaires dans l'optique de la connaissance à produire sur notre objet de recherche. Nous expliquons cela de la manière suivante : étant donné que c'est au travers d'une approche quantitative que l'on saisit l'ampleur d'un phénomène, celle-ci constitue une sorte de pré-requis à l'approche qualitative. Car avant de procéder à une analyse de textes qui en tant que démarche de recherche est relativement coûteuse en termes de temps, l'analyste devrait pouvoir se faire une idée de la signification statistique d'un phénomène.

Nous n'avons pas fait le choix d'organiser *à priori* notre démarche méthodologique pour plusieurs raisons. Premièrement, ce travail ne s'inscrit pas dans une école de pensée positiviste¹¹⁷, se basant sur une approche hypothético-déductive (avec la formulation d'hypothèses clairement identifiées dans le cadre d'un *research design* établi dès la première année de thèse). Deuxièmement, notre attachement à l'approche compréhensive dans le sens wébérien (*verstehen*) nous a amené à privilégier une démarche inductive, nous amenant à faire naître nos hypothèses et notre objet de recherche progressivement au fur et à mesure de l'investigation. Finalement, nous avons sollicité le concept de « savoir-faire discipliné », établi par Habermas. Pour lui, la compréhension est toujours contrainte de procéder *ad-hoc* et ne peut être organisé en méthode scientifique (tout au plus est-ce un art, un savoir-faire discipliné)¹¹⁸.

Ainsi, l'utilisation d'une pluralité méthodologique est défendable à condition que les concepts-outils soient reliés entre eux et non pas simplement juxtaposés. Dans cet esprit, la

¹¹⁴ « [...] wound of sociological thinking » (en version originale), Weiss, *op.cit.*

¹¹⁵ Sale *et al.*, « Revisiting the Quantitative-Qualitative Debate: Implications for Mixed-Methods Research », *Quality & Quantity* 36: 43–53, 2002.

¹¹⁶ Pour une introduction aux méthodes de la recherche qualitative, se référer à David Silverman, *Interpreting Qualitative Data. Methods for analyzing Talk, Text and Interaction*, London, Sage, 1993.

¹¹⁷ Selon Giddens, ce courant de pensée consiste à établir des lois de cause à effets, soit des lois universelles, soit des lois historiques. Il y a une différence logique entre les lois des sciences naturelles et celles des sciences sociales, ces dernières disciplines ne permettant que l'établissement de lois historiques. Et cela parce que les lois établies en sciences sociales sont en principe ouvertes sur l'environnement auquel elles se réfèrent. Anthony Giddens, *Central Problems in social theory*, London, MacMillan, 1979.

¹¹⁸ Jürgen Habermas, *Logique des sciences sociales et autres essais*, Paris, PUF, 1987, p.249.

démarche suivie n'est pas un choix par défaut qui s'impose faute de théorie générale en critique de l'idéologie et faute de méthode standard en analyse de discours. Elle permet au contraire une investigation « sur mesure ». L'enjeu consiste alors à convaincre le monde académique (ou du moins ses représentants) de la plausibilité de son interprétation. A ce niveau, il y a une analogie entre le parler politique et le discours scientifique : leur succès est fonction de l'acceptabilité sociale qu'ils suscitent¹¹⁹.

On considère ainsi légitime l'idée que l'objectivité scientifique est une qualité qui peut émerger non seulement de l'analyse mais également de la discussion entre collègues-experts sur la plausibilité d'une interprétation. On se base ainsi sur la vision de Karl Popper qui estime que l'objectivité scientifique s'établit de façon procédurale et discursive, c'est-à-dire qu'elle résulte d'un débat. Dans un tel débat, garanti par des structures institutionnelles appropriées, il devrait y avoir libre compétition des arguments jusqu'à ce qu'un consensus se crée autour de l'interprétation proposée par l'analyste. La validation de type délibératif ne s'applique d'ailleurs pas seulement aux méthodes qualitatives. Selon Popper, elle a également sa place lorsqu'on a affaire à des données permettant la quantification.

On vient de présenter donc les particularités de notre démarche, à savoir méthodes mixtes et validation de type délibératif des typologies proposées. L'analyse du discours est une méthode d'investigation qui tient compte du fait que les actes sociaux n'obéissent pas seulement à des procès de causalité qui les conditionnent (déterminant structurels), mais aussi à des procès d'intentionnalité (déterminants subjectifs).

1.3 Méthodes qualitatives

1.3.1 Analyse thématique

Le premier axe d'investigation consistant à comprendre les représentations produites par les partis politiques, la méthode de l'analyse thématique a été privilégiée notamment parce qu'elle ne se limite pas à compter des mots ou des phrases mais permet « d'identifier et de décrire les idées implicites et explicites »¹²⁰ au sein des unités discursives sélectionnées : l'organisation de ces idées à la lecture du corpus est répartie selon des thèmes identifiés. Cette quête du sens nécessaire à la compréhension d'un phénomène permettra d'obtenir des catégories d'analyse qu'on qualifiera de *thème*. La notion de thème dans l'analyse thématique renvoie à l'identification d'un élément important sur la donnée lue en lien avec les objectifs de la recherche et plus précisément avec les questions posées en début de recherche. A cette fin, la pratique nous amène à utiliser ou à développer un code pour relier les thèmes ciblés aux données brutes (unités discursives), dans le but notamment de pousser l'analyse plus loin. Contrairement à la méthode lexicométrique, la fiabilité de l'exercice de thématization du corpus est mise à l'épreuve puisqu'il ne s'agit pas d'une analyse statistique basée sur le mot ou sur le fragment sémantique. L'implication du chercheur est de ce fait significativement sollicitée parce que l'analyse thématique requiert une démarche interprétative à

¹¹⁹ Le fait que les décisions publiques soient soumises à l'épreuve de la discussion constitue, selon Manin, l'un des quatre principes du régime représentatif. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p.18.

¹²⁰ Guest, G., MacQueen, K. M., & Namey, E. E. (2011). Chapter 1. Introduction to applied thematic analysis. *Applied thematic analysis*. Sage.

partir du code utilisé et appliqué au corpus. Comme le soulignent Guest *et al.*, l'analyse thématique est « très utile pour saisir les complexités de sens au sein d'un groupe de données textuelles »¹²¹.

Comme mentionné plus haut, la démarche compréhensive dans laquelle s'inscrit cette recherche ne s'exonérera pas d'une « rigueur interprétative » qui nous amènera à expliciter méticuleusement la manière dont l'interprétation du corpus a été faite¹²². Le processus d'analyse de données s'attachera à montrer que les thèmes identifiés trouvent leur fondement dans les données brutes et confirmera que l'interprétation des données soit directement liée aux unités discursives sélectionnées »¹²³. Le choix porté sur notre première méthode d'analyse est une approche hybride alliant une logique de recherche exploratoire qui consiste à « plonger dans le texte » et une expérimentation de « nature plus confirmatoire » basée sur une « grille thématique prédéfinie »¹²⁴. Elle s'inspire principalement de l'approche hybride présentée par Fereday et Muir-Cochrane dans leur article publié en 2006. Leur approche combinait ainsi un processus inductif développé par Boyatzis¹²⁵ et un processus déductif développé par Crabtree et Miller¹²⁶. De manière analogue à leur recherche, l'analyse de nos unités discursives suit un processus itératif et réflexif. Alors que l'approche inductive permet d'explorer sans *a priori* les principaux sujets exprimés pour ensuite les regrouper par thèmes, l'approche déductive se base sur un *codebook* (grille thématique prédéfinie) qui « établit une liste de thèmes que l'on va aller rechercher dans le texte [...] par des regroupements lexicaux »¹²⁷ à partir d'une bonne connaissance du sujet. Dans le cas de notre objet d'étude, une première application d'un *codebook* est faite au corpus en partant de la grille thématique définie par Krzyzanowski¹²⁸. Dans son travail sur le discours politique en Pologne durant la phase d'adhésion du pays à l'U.E, Krzyzanowski a développé une grille d'analyse reprise ci-dessous et extraite de son ouvrage « *Discourse and transformation in Central and Eastern Europe* »¹²⁹ (2010). Par la suite, un travail autocorrectif est effectué en appliquant une *boucle* de lecture et d'analyse sur l'ensemble du corpus jusqu'à obtenir une adéquation optimisée et une connexion justifiée entre les fragments identifiés dans les unités discursives et leur catégorie thématique dans le *codebook*.

¹²¹ Guest *et al.*, *op.cit.*

¹²² Rice, P. L., & Ezzy, D. (1999). *Qualitative research methods: A health focus*. Melbourne: Oxford University Press.

¹²³ Fereday, J., & Muir-Cochrane, E. (2008). Demonstrating rigor using thematic analysis: A hybrid approach of inductive and deductive coding and theme development. *International journal of qualitative methods*, 5(1), 80-92.

¹²⁴ Ganassali, S. (2008). FAIRE PARLER LES MOTS: vers un cadre méthodologique pour l'analyse thématique des réponses aux questions ouvertes. *Décisions Marketing*, 55-67

¹²⁵ Boyatzis, R.E. (1998) *Transforming qualitative information: Thematic analysis and code development*. Sage Publications, Incorporated, Thousand Oaks.

¹²⁶ Benjamin Crabtree & William Miller (Eds.) (1999). *Doing Qualitative Research* (2nd ed.). London: Sage.

¹²⁷ Ganassali, *op.cit.*

¹²⁸ Krzyzanowski, M. (2012). *(Mis-) communicating Europe?: on deficiencies and challenges in political and institutional communication in the European Union*. In: Barbara Kryk-Kastovsky, *Intercultural Miscommunication Past and Present* (pp. 185-213). Frankfurt am Main: Peter Lang Publishing Group.

¹²⁹ Krzyzanowski, M. (2010). *The Discursive Construction of European Identities: A Multilevel Approach to Discourse and Identity in the Transforming European Union*. Frankfurt am Main: Peter Lang Publishing Group.

Registre national <i>topoi in the national corpus</i>	Registre européen <i>topoi in the European corpus</i>
Singularité nationale <i>national uniqueness</i>	Diversité en Europe <i>diversity in Europe</i>
Définition du rôle national <i>definitions of the national role</i>	Histoire européenne et héritage <i>European history and heritage</i>
Histoire du pays <i>national history</i>	Valeurs européennes <i>European values</i>
Est / Ouest <i>East and West</i>	Unité européenne <i>European unity</i>
Passé et futur <i>past and future</i>	Europe à plusieurs vitesses <i>Europe of various speeds</i>
Modernisation <i>modernisation</i>	Cœur et périphérie <i>core and periphery</i>
L'UE comme nécessité nationale <i>the EU as a national necessity</i>	Identité nationale et identité européenne <i>European and national identity</i>
L'UE comme test national <i>the EU as a national test</i>	L'UE comme orientation future <i>Europe as a Future Orientation</i>
Travail organique <i>organic work</i>	Modernisation <i>Modernisation</i>
Pragmatisme et euro-réalisme <i>pragmatism and Euro-realism</i>	Mission nationale dans l'UE <i>national mission in the European Union</i>
	Se lier à l'UE à tout prix <i>joining the EU at any cost</i>
	Préférence de traitement <i>preferential treatment</i>

Tableau 4 : Thèmes identifiés par Michal Krzyzanowski

Krzyzanowski a mis en place cette grille de lecture en partant de la séparation entre un corpus 'national' et un corpus 'européen'. Il définit son corpus national comme l'ensemble des discours prononcés par les ministres en fonction dans le cadre des sessions parlementaires nationales. Son analyse porte alors sur un discours sur l'UE ciblant avant tout des éléments de référence sur « l'identité nationale, la singularité nationale [...] »¹³⁰. Le corpus 'européen' se base sur les entretiens menés par les membres polonais de la Convention Européenne. De ces deux corpus,

¹³⁰ Krzyzanowski, *op.cit.*, page 101.

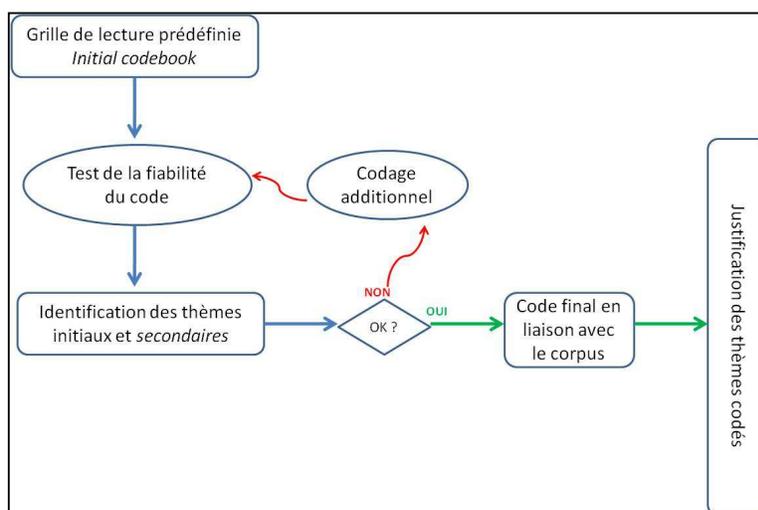
l'auteur s'inspire de la démarche de l'école de Vienne (ou encore Discourse-Historical Analysis) pour identifier les arguments (autrement appelés *topoi*) utilisés en contexte : il dresse ainsi une liste de catégories d'analyse dont il se sert pour qualifier le discours sur l'Union Européenne de la part de l'élite politique polonaise. Si le point de démarrage de notre recherche diffère sensiblement de celui de Krzyzanowski (pas de séparation du corpus en plusieurs sous-corpus), il s'avère que les catégories d'analyse identifiées par ce dernier nous permettent de démarrer un processus de filtrage thématique des éléments de discours avancés par les partis politiques suisses au sujet de l'UE. Dans ses conclusions, Krzyzanowski relève que les « dimensions discursives »¹³¹ du *parlé* autour de l'UE par les responsables politiques ont connu un développement important et un changement notable sur la période étudiée de 1994 à 2004. Il insiste notamment sur le fait que le changement discursif observé renvoie à une nouvelle forme de représentation et de perception non seulement de l'UE mais également de l'état-nation (i.e la Pologne dans ce cas). C'est cette approche et analyse des représentations et des conceptions extra-nationales (UE) et intra-nationales (Suisse) que nous investiguerons par l'analyse thématique.

Voici les étapes suivies dans le processus d'analyse thématique mis en œuvre :

1. Grille de lecture prédéfinie (analyse déductive)
2. Test de la fiabilité du code initial : première lecture d'une partie du corpus et application du code
3. Identification des thèmes initiaux et *secondaires*
4. Développement d'un codage additionnel
5. Mise en liaison du code final avec le corpus
6. Corroboration et justification des thèmes codés

La figure ci-après schématise le processus de lecture et de thématisation opéré sur le corpus en effectuant les itérations nécessaires jusqu'à obtenir le *codebook* optimal pour les unités discursives analysées.

Figure 1. Schéma de lecture et de définition du codebook final



¹³¹ Krzyzanowski, *op.cit.*, p.110.

L'objectif premier de rassembler un corpus aussi large était de représenter le point de vue subjectif des partis politiques sur leur vision et appréhension de l'Union Européenne à travers des textes qui les engagent. Ce volet méthodologique sera le support essentiel de la première partie synchronique de la thèse dont le but est de générer sans contrainte temporelle une représentation de l'UE de la part de chaque parti politique. La structure qui s'en dégagera sera elle utilisée comme donnée en entrée pour l'analyse diachronique de la seconde partie de la thèse.

1.3.2 Analyse de données audiovisuelles

Le logiciel *semato*¹³² est utilisé pour l'archivage, l'indexation et le traitement du corpus (document et images). Il permet la gestion d'un corpus varié et facilite la mise en relation des thèmes identifiés par une opération de labellisation d'une sous-partie du document analysé (un extrait d'un texte ou un fragment d'affiche). Une labellisation thématique à travers plusieurs types de documents permet de les regrouper logiquement pour améliorer la lisibilité du corpus et son accessibilité tout au long de l'analyse. En ce sens, bien que Semato fasse partie des « logiciels d'analyse de données qualitative », il ne procède pas en lui-même l'analyse mais la supporte logistiquement en améliorant les capacités de regroupement de documents autour d'un thème particulier. Son utilisation dans le cadre de l'analyse thématique que nous appliquerons à notre corpus s'avère donc grandement utile.

1.4 Corpus sélectionné

1.4.1 Un corpus institutionnel

L'objet de notre attention sera exclusivement les partis politiques à travers tout discours produit dans le cadre des campagnes référendaires sur l'Union Européenne entre 2005 et 2009. En ce sens, le discours politique étudié est un discours institutionnel. Nous reprendrons ici la définition établie par Oger et Olliver-Yaniv au sujet du *discours institutionnel* au sens large : il s'agit du discours institutionnalisé et institutionnalisant comprenant l'ensemble des discours pouvant être considérés comme des discours « autorisés »¹³³ sans référence nécessaire à l'État, comme les états-majors des partis politiques par exemple. Pour établir ce périmètre, elles reprennent l'énoncé de Maingueneau :

*« Par « institution », on n'entendra pas seulement ces structures exemplaires que sont l'armée ou l'Église, mais plus largement, tout dispositif qui délimite l'exercice de la fonction énonciative, le statut des énonciateurs comme celui des destinataires, les types de contenus que l'on peut et doit dire, les circonstances d'énonciation légitimes pour un tel questionnement »*¹³⁴

L'étude de ces textes institutionnels suggestifs, dans le sens qu'ils suggèrent une norme par opposition aux textes prescriptifs (règlements, directives, ordonnance judiciaire, etc ...) qui ont une

¹³² Disponible à l'essai en version gratuite sur le lien <http://semato.uqam.ca/guidexpert-ato/ss.asp>

¹³³ Oger Claire et Ollivier-Yaniv (2003), « Conjuguer analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots, les langages du politique*, n°71, p. 125-145, (p. 128).

¹³⁴ Maingueneau, Dominique, *op.cit.*

valeur performative, permettra de dégager les traits d'une structure discursive propre à chaque parti politique, à chaque canton et pour chaque référendum. Effectuer ce travail d'interprétation du discours des partis politiques signifie également mettre en place un accès intelligible à ce qui est énoncé avec une certaine opacité, voire inaccessible pour la plupart des auditeurs de ce discours. Les « valeurs » exprimées par l'acteur social qu'est le parti politique ne constitue pas en ce sens un « mystère » indéchiffrable¹³⁵. Dans la partie synchronique, c'est une représentation qui sera constituée au sujet de l'UE : elle permettra d'une part de qualifier le positionnement de l'énonciateur par rapport à cet enjeu, de lui conférer une façon de voir et d'autre part de comprendre son interprétation de la réalité à travers les significations et les savoirs qu'ils génèrent. Dans la seconde partie diachronique, ce seront les évolutions à travers les référendums et par rapport aux autres acteurs du champ de compétition qui seront analysées. Comme le souligne Lamizet, « [...] interpréter le discours politique, en ce sens, c'est le situer, c'est faire apparaître les stratégies d'acteurs et les stratégies institutionnelles qui lui donnent sa consistance et font de lui un discours ou un acte politique »¹³⁶.

1.4.2 Diversité du corpus : textes, images et sons

Les textes institutionnels sont les documents officiels des partis politiques : cela inclut les manifestes, discours de campagne, papiers de positions, communiqués de presse, affiches de campagne, revues d'adhérents ainsi que les interventions de leaders politiques lors d'assemblées générales ou de manifestations partisans. Les accès aux archives physiques des partis politiques ainsi que la consultation des sites internet sont sur le point d'être achevés.

Comme il est constaté, aucun entretien, questionnaire ou tout autre moyen d'investigation n'est effectué dans le cadre de cette thèse et ceci pour une raison principale : l'analyse de discours cible les « textes publics » selon l'appellation de Waever¹³⁷, autrement qualifiés de textes institutionnels d'après Krieg-Planque (voir ci-dessus). L'analyse de discours n'a pas pour objectif d'atteindre les pensées ou sous-entendus des acteurs, leurs intentions cachées ou leurs plans secrets, particulièrement dans le domaine de la politique étrangère. Toujours selon Waever¹³⁸, cela reste « un avantage méthodologique significatif de rester au niveau du discours »¹³⁹.

Certains auteurs ont privilégié une méthodologie *multi-données* (multi-data) qu'ils justifient à travers un ensemble de méthodes comme l'entretien, le questionnaire et l'observation qu'ils associent aux documents pour effectuer leur analyse de discours¹⁴⁰. Alors que cette approche peut paraître efficace quand il s'agit d'étudier la vie politique sur vingt années comme les auteurs l'entendent dans leur recherche, elle ne nous semble pas appropriée dans notre cas. En effet, si dans

¹³⁵ Oger C. et Ollivier-Yaniv, *op.cit.*, p. 130.

¹³⁶ Lamizet, Bernard (2011). *Le langage politique*. Paris : Ellipses, p.24.

¹³⁷ in Howarth et Töring, *op.cit.*, p.35.

¹³⁸ « [...] it becomes a huge methodological advantage to stay at the level of discourse. » (en version originale).

¹³⁹ in Howarth et Töring, *op.cit.*, p.35.

¹⁴⁰ Notamment Hansen et Sorensen in Howarth et Töring, *op.cit.*, p. 99.

leur démarche, la méthodologie multi-données leur permet d'une part de remplir certains vides documentaires et d'autre part d'avoir une image plus complète de la vie politique locale des deux localités étudiées, l'objet de recherche ciblé dans la thèse nous octroie une richesse documentaire (près de 400 document en l'espace de sept années d'étude) pour un enjeu défini et particulier de la vie politique en Suisse romande. En ce sens, l'approche adoptée de sélectionner uniquement des unités discursives officielles des partis politiques nous garantit à la fois de ne traiter que la parole officielle au moment de la production discursive et de sa mise en relief par rapport aux *autres* acteurs en jeu tout en se restreignant à l'enjeu européen initialement ciblé.

1.5 Organisation de l'analyse

L'organisation de ce travail se base sur le format méthodologique exposé dans notre introduction et détaillé dans l'annexe méthodologique¹⁴¹. Préalablement à l'étude des discours et dynamiques de compétition partisane au niveau cantonal autour de l'enjeu européen en Suisse romande (**partie II**), il a fallu, dans le premier volet de ce travail, effectuer l'analyse comparative diachronique des positions des partis et de leur discours respectif sur la question européenne en Suisse Romande (**partie I**). Ces deux volets constituent les deux parties principales de ce travail.

La mise en perspective du contenu et des pratiques discursives du positionnement partisan envers l'enjeu européen en Suisse romande est l'objet du premier volet de ce travail (**partie I**). Celle-ci nous amène à identifier trois configurations discursives. Le choix a été fait de suivre l'analyse de manière chronologique. C'est ainsi que cette première partie se divise en trois chapitres opérant d'abord l'analyse de la configuration discursive des partis dans une première période allant de 1999 à 2002 (**chapitre 1**) puis leur configuration discursive de 2003 à 2007 (**chapitre 2**). Pour finir, cette première partie se clôturera avec l'analyse d'une troisième et dernière période allant de 2008 à 2014 (**chapitre 3**). C'est donc sur quinze années que nous focalisons notre étude du discours européen à l'échelle nationale en ciblant sur les partis politiques majeurs en Suisse. Si cette période est le cœur de ce travail de thèse, il sera également question de la décennie 90, notamment le vote du 6 décembre 1992 et les développements qui ont suivi dans la vie politique suisse. Dans un second temps, nous restreindrons et focaliserons notre analyse à la Suisse romande et ses six cantons que sont Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais (**partie II**). Le discours sera donc analysé à l'échelle cantonale pour les sections de partis politiques étudiés dans la première partie. Bien que la structuration de forme sépare l'analyse du discours des partis au niveau fédéral de l'analyse du discours des sections cantonales, le lien de sens qu'il peut exister entre les deux niveaux (fédéral et cantonal) ne sera pas dissocié dans l'analyse et sera traité dans la deuxième partie (**partie II**).

Ces trois premiers chapitres font l'objet d'une élaboration similaire reposant sur les mêmes objectifs. Leur **première section** présente une description globale du contenu des positions et des discours. D'une part, il s'agit en effet de proposer une synthèse des positions existantes au sein du système partisan durant la période 1999-2014. D'autre part, cela donne également à constater la place des enjeux européens dans l'arène politique ainsi que la manière de les concevoir et de les

¹⁴¹ « Résister, c'est exister ? Comprendre la construction des résistances à l'intégration européenne au sein des partis politiques français (1979-2009) », 2012, Emmanuelle Reungoat. Elle a étudié, dans son mémoire de thèse doctorale, le phénomène des résistances à l'intégration européenne par les partis politiques français.

construire dans les discours. Dans chacun des trois chapitres, la **seconde section** a pour objectif d'effectuer une analyse plus fine du contenu des discours européens développés par chacun des partis selon une lecture sur la valeur normative que l'usage 'Europe'¹⁴² véhicule dans le système partisan helvétique. L'objectif de cette seconde section est de mettre en exergue la présence de mouvements collectifs présents dans la prise en compte de l'enjeu européen au sein des discours partisans. Enfin, l'analyse des mêmes éléments fait l'objet d'une étude plus ciblée au niveau de chaque parti dans la **troisième section** tout au long de la période étudiée, afin de saisir les similitudes et disparités des modes de saisie de l'enjeu européen entre eux. La finalité de cette première partie (**partie I**) est de rendre compte de la structuration et de la sédimentation progressive des positions européennes ainsi que d'établir une cartographie du cadre discursif partisan et de leurs acteurs au niveau fédéral.

¹⁴² Nous utiliserons invariablement le mot 'Europe' ou 'UE' pour se référer à l'Union Européenne. Cet emprunt à la terminologie suisse constatée dans nos analyses du corpus a seulement pour but de faciliter la lecture et ne veut en aucun cas susciter la confusion entre continent (Europe) et entité institutionnelle (UE).

Première partie : Regard helvétique sur l'UE : Quelle 'Europe' dans le discours des partis politiques en Suisse romande ?

Introduction

Notre choix d'analyser les discours et les modes d'articulation de la compétition partisane au niveau cantonal (partie II) requiert au préalable de mener une analyse précise des positions « européennes » de chaque parti au niveau fédéral. Cette première partie se propose d'atteindre deux objectifs : d'une part, il sera question d'identifier les positionnements des partis fédéraux et leur évolution durant la période ciblée (1999-2014). D'autre part, il s'agit de saisir et de comprendre les modes d'appréhension de ces partis quant à la question européenne. En d'autres termes, quel sens donnent-ils à l'Europe quand ils en parlent ?

Ainsi, notre travail cible la place de la problématique européenne au sein des programmes politiques et les grilles de lecture mises en avant par les partis tout au long de ces quinze années. Il est également question d'examiner la manière dont l'enjeu européen se construit au sein de l'espace politique partisan. Nous nous focaliserons sur deux objets d'observation : le contenu discursif du positionnement partisan et son évolution au fil des élections et surtout des votations ciblées. Bien que la cible de notre analyse se situe entre 1999 et 2014, il sera question d'aborder dans ce premier chapitre les années suivant la votation du 6 décembre 1992 et précédant le début de notre période d'analyse (soit avant 1999) et d'y relever les événements politiques, acteurs et éléments nécessaires à contextualiser notre analyse.

Les deux objectifs mentionnés ci-dessus nous amènent à analyser l'évolution du positionnement partisan mais également les pratiques discursives s'articulant au travers des transformations de leurs discours et programmes politiques en lien à l'enjeu européen. Nous définissons le terme 'pratique discursive' dans le cadre de ce travail comme étant une qualification par plusieurs critères d'un mode de discours tel qu'exposé dans l'annexe méthodologique¹⁴³. Ainsi, un parti peut avoir une pratique discursive à orientation pragmatique ou encore placée à une échelle européenne ou enfin de teneur critique. La combinaison, l'union de ces pratiques discursives pour l'ensemble des partis sur une des trois périodes nous amènera à établir une configuration discursive donnée. Comme évoqué en introduction de ce travail, les recherches bibliographiques menées ne nous ont pas permis d'établir un positionnement européen¹⁴⁴ des partis politiques helvétiques *a priori* (c'est-à-dire avant toute expérience préalable). De manière générale, l'analyse faite en Europe et plus particulièrement en Suisse est binaire : la littérature scientifique s'attache à identifier les « perdants » de la globalisation à travers notamment la construction européenne et de les séparer des « gagnants » à qui profite l'avancée de l'UE¹⁴⁵. L'enjeu de ce travail est d'apporter un regard différent sur cette approche en soutenant que tout anti-européen ou eurosceptique n'est pas

¹⁴³ L'annexe méthodologique présente de manière détaillée la composition d'une pratique discursive. La lecture de cette annexe est indispensable pour une compréhension optimale de la suite de la thèse.

¹⁴⁴ Il existe toutefois une littérature abondante traitant du clivage pro/anti Europe en Suisse : nos hypothèses de départ rejettent cette validité dominante dans la science politique en Suisse et ailleurs.

¹⁴⁵ H-P. Kriesi, E. Grande, R. Lachat, M. Dolezal, S. Bornschier, T. Frey, *West European Politics in the Age of globalization. Six Countries Compared*, Cambridge University Press, 2008.

forcément « perdant » et de manière réciproque que tout pro-européen n'est pas systématiquement pour une intégration « sans fin ». La tâche qui nous incombe de dresser un tableau des postures européennes en Suisse est donc primordiale pour d'une part alimenter la littérature académique avec cette thématique et d'autre part créer un « précédent scientifique » de manière à voir l'étude du discours des partis suisses sur l'Europe se poursuivre au-delà de ce travail.

La démarche empirique menée à travers le matériel discursif collecté (programmes de législature, papiers de position officiels, compte-rendu d'assemblée de délégués, bulletins officiels, plate-formes européennes, etc ...) nous permet d'avoir des éléments d'analyse concrets qui peuvent être réinscrits dans les controverses existantes quant aux effets de l'enjeu européen sur le système partisan suisse. Selon Reungoat, c'est l'étude du positionnement des partis sur l'UE qui contribue à éclairer le « processus d'absorption des enjeux » européens « au sein des lignes d'opposition politique existantes ». Ce n'est pas nécessairement le contenu direct du discours de chaque parti qui est le plus significatif mais certainement les impacts indirects de cette compétition « qui sont particulièrement pertinents pour appréhender notre objet »¹⁴⁶. Ce sera d'ailleurs une des axes d'étude de la seconde partie (partie II) où nous verrons comment, en s'insérant dans la compétition politique à l'échelle cantonale, les enjeux européens contribuent à reconfigurer celle-ci. Selon Offerlé, les discours nécessitent d'être étudiés parce qu'ils sont un aspect essentiel de la concurrence que se livrent les partis :

*« On considère que ces discours fonctionnent comme des révélateurs de ce que les acteurs partisans veulent mettre en avant, et leur analyse prend tout son sens dans une perspective comparative. »*¹⁴⁷

Nous l'avons déjà évoqué plus haut dans la section méthodologique de l'introduction : une méthode mixte est utilisée aux fins du travail de thèse. En combinant l'analyse qualitative des discours partisans et l'étude quantitative de leurs productions programmatiques sur l'enjeu européen, il nous est possible de saisir la structure et le cadre des discours possibles sur l'UE au sein du système de partis suisse.

Une perspective et des propositions justifiées sur les caractéristiques du système partisan suisse seront également rendues possibles par l'analyse des pratiques discursives des acteurs partisans. Il s'agit de manière plus spécifique du constat évoqué dans nos hypothèses de travail sur la nationalisation naissante du système partisan suisse, caractérisé jusqu'à récemment par une « cantonalisation » dominante (par opposition au terme nationalisation), dû notamment au fédéralisme et à la tradition de subsidiarité du système politique. Mazzoleni, Pilotti et Rayner avaient déjà identifié l'émergence du caractère saillant de l'enjeu européen qui met notamment « en cause les collusions interpartisanes » (compétitions électorales faiblement agonistiques, partage des postes au sein de l'exécutif, culture du compromis)¹⁴⁸. Ils n'ont cependant pas étendu leur analyse à l'échelle des partis pour en comprendre les éventuelles origines et développements propres opérés par chacune de ces formations politiques. Cet aspect du système politique des partis en Suisse sera l'objet d'une discussion plus élaborée ultérieurement.

¹⁴⁶ Emmanuelle Reungoat, 2012. *op. cit.*

¹⁴⁷ M. Offerlé, *Les partis politiques, op. cit.*, p. 93.

¹⁴⁸ Mazzoleni, Oscar et Rayner, Hervé (2009). *Les partis politiques suisses : traditions et renouvellements*. Paris : Michel Houdiard Editeur.

Les configurations discursives

L'analyse du positionnement européen des partis politiques majoritaires en Suisse romande met en avant le caractère interdépendant du processus de construction des prises de position et de leur évolution au fil des échéances électorales et référendaires. L'agrégat idéologique et discursif de chaque parti n'est certainement pas figé comme nous le verrons plus tard à travers les résultats présentés. Leurs prises de position s'érigent et évoluent au sein d'une arène partisane intersubjective : en d'autres termes, l'espace de compétition et les règles afférentes modèlent ces prises de positions tout autant que ces dernières influent également sur la configuration du jeu politique. L'étude diachronique (à travers le temps sur la période sélectionnée) des positions européennes des partis permet d'identifier trois configurations discursives au sein du système partisan suisse. En reprenant le fondement méthodologique posé par Reungoat, nous précisons les trois caractéristiques constitutives d'une configuration. Elles sont :

- Les positionnements des formations politiques
- La présentation proposée par les formations politiques
- Les pratiques discursives (orientation, échelle et teneur) de leur argumentation

Sur l'ensemble de ces points, cela implique la présence de la thématique européenne au sein des productions partisans via les papiers de position, revues politiques, programmes de législature mais également entretiens avec les responsables de ces partis¹⁴⁹. Ces trois éléments constitutifs du concept de configuration développé nous permettent de mettre en contexte trois configurations et d'instruire les premières hypothèses avancées en introduction. En outre, ces configurations servent à établir ce dont il a été question plus haut : l'évolution des positionnements partisans autour de l'enjeu européen ainsi que la qualification de leur contenu et de l'argumentation utilisée propre à chaque période.

La prise en compte d'une arène intersubjective – que nous pouvons également qualifier d' 'espace relationnel' – dans laquelle les partis opèrent nous amènent à aborder la question des frontières présentes au sein de cet espace relationnel régissant la compétition entre partis¹⁵⁰. La scène politique sur laquelle interagissent les formations partisans est l'objet d'une mise en confrontation des différentes postures européennes proposées dans une cinématique mouvante. Les postures plient, s'adaptent et s'étendent sous l'influence du jeu et des interactions mis en place par les acteurs partisans. Selon Lagroye, ce que nous cherchons ainsi à faire est de « sortir » l'analyse de l'organisation du parti pour mieux comprendre celle-ci et mieux saisir également les changements et permanences qui résultent de la concurrence des partis entre eux :

« The amendments of the rules and practices permitted in this competition, the changes which influence the respective positions of the political parties, the transformation of the system of organizations they are part of and the changes within the electorates and social categories which supply their members and activists, are all phenomena outside the control of political leaders, who are nevertheless constrained, if only by how they conceive them. Moreover, the identifiable changes in the way the political party game is played are too often perceived as simple changes of strategy due to the astuteness of leaders, while the persistence of practices and unsuitable programmes are

¹⁴⁹ Voir l'annexe méthodologique pour la liste exhaustive des archives consultées et entretiens conduits.

¹⁵⁰ Lamizet, Bernard (2011). *Le langage politique*. Paris : Ellipses.

conversely attributed to their inertia or indifference (even ideological stubbornness). Instead, both sets of phenomena should be considered as being rooted in a wider range of social factors. »¹⁵¹

C'est cette dynamique que nous exposons ici avec comme élément parmi d'autres un caractère utilitariste qui se taille une part de plus en plus grande dans les discours étudiés. Bien qu'un travail de clarification et surtout de pédagogie ait été effectué pour qualifier les configurations discursives identifiées, les multiples éléments constituant ces configurations s'entremêlent au sein des productions des formations. Ainsi, cette première partie opère une présentation synthétique des trois configurations successives. Pour restituer notre analyse, notre choix s'est porté sur une organisation chronologique qui se révèle cohérente et illustratrice de l'évolution de ces configurations. A cet effet, les trois configurations identifiées correspondent à trois périodes offrant des caractéristiques relativement homogènes. Il s'agit d'abord de la période 1999 à 2002 puis celle allant de 2003 à 2007 et enfin celle allant de 2008 à 2014. La description et l'analyse de ces trois configurations discursives compose les trois chapitres de cette première partie.

La première configuration (1999 à 2002) est marquée par des discours généralement en faveur du rapprochement avec l'UE (par la voie bilatérale sans équivoque et par l'adhésion de manière moins unanime) avec toutefois des réticences exprimées, y compris pour les plus fervents défenseurs de ce rapprochement. Les postures des partis, bien que relativement claires, sont plutôt moyennement structurés. Autre élément distinctif de cette période : l'*Europe* y est vue principalement à travers les intérêts suisses de manière générale et semble peu importante voire absente au niveau des cantons (ou alors seulement via la question transfrontalière). Au sein de la seconde configuration (2003 à 2007), les discours se montrent plus structurés et plus précis abordant l'enjeu européen de manière plus concrète. C'est une période prolifique en termes de productions partisans sur ce sujet, ce qui diffère de la précédente période (où les textes de la période 1999-2002 ont été beaucoup plus difficiles d'accès). Les sections cantonales commencent à s'approprier cet enjeu à travers des prises de positions en complément, voire indépendantes du parti fédéral. Il s'agit également d'une période marquée par deux tendances : l'apparition d'une opposition franche à l'Europe ainsi que l'émergence de divergences de fond au sein du camp dit et reconnu comme 'pro-européen' dans la littérature. Enfin, la troisième et dernière configuration (2008 à 2014) voit la stabilisation des discours européens, tout autant structurés et argumentés que la précédente période. Cependant, pour la première fois dans la décennie, le camp 'pro-européen' connaît un schisme sur l'enjeu européen avec désormais deux partis se positionnant de manière réfractaire vis-à-vis de l'UE (et d'une future adhésion de la Suisse).

Les trois chapitres sont découpés et présentés selon le même schéma. Leur première section permet d'avoir une vue synthétique de chaque configuration avant de voir cette configuration développée et justifiée sur la base de notre travail empirique (analyse macroscopique : description et conceptualisation du type de discours). Leur seconde section se focalise sur les pratiques discursives des formations politiques sur l'enjeu européen et notamment la mise en évidence de mouvements collectifs des discours au sein du système partisan à travers l'analyse des programmes politiques et autres productions officielles. Enfin, la troisième section nous permettra de rendre compte des évolutions des modes d'appréhension de l'enjeu européen au sein des partis à travers leurs pratiques discursives.

¹⁵¹ Lagroye J., « Change and Permanence in Political Parties », *Political Studies*, XXXVII (3), 1989, p. 369.

Chapitre 1. Les années 1999 à 2002 : une avancée prudente et groupée vers l'UE

Quand au mois de juin 1999, sont signés les premiers accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, le signal fort d'un rapprochement entre les deux entités était scellé institutionnellement. Ils sont acceptés le 20 mai 2000 par référendum : cela faisait alors presque huit ans¹⁵² et l'échec du référendum sur l'adhésion de la Suisse à l'EEE que le peuple suisse avait désapprouvé la ligne politique du Conseil Fédéral¹⁵³. Ce scrutin constituait ainsi la première échéance depuis la dernière décennie qui requérait de la part des forces politiques de s'emparer de nouveau de cet enjeu et de se positionner sur la place de la Suisse face à l'UE. Non seulement les accords bilatéraux sont nés d'un douloureux compromis entre Berne et Bruxelles mais les partis politiques ont également engagé leur crédibilité sur cette solution intermédiaire qu'est la voie bilatérale, destinée à concilier toutes les parties prenantes sans en satisfaire aucune. Un travail pour réinvestir la problématique est alors mis en place par les partis dans le but d'être présent et audible sur la scène politique.

A partir de ce moment-là, une situation d'apaisement politique se crée autour de ce consensus européen. Bien que la voie bilatérale soit clairement une étape vers l'adhésion pour le PSS, le PES ou encore le PDC alors qu'elle n'est qu'un contrat à honorer pour l'UDC, tous convergent vers le fait que cette solution, née dans la douleur, est un aspect positif dans les relations Suisse-UE. Chaque parti va alors exprimer son positionnement de manière différenciée, d'abord pour se démarquer sur l'échiquier politique mais aussi dans le but de mettre en place une nouvelle stratégie pour ce thème historiquement clivant et désormais consensuel. A travers l'analyse des productions textuelles partisans, il s'agit de décrire dans ce chapitre ce qui s'impose comme une **première configuration** des postures et discours partisans sur l'Europe. Celle-ci démarre à la fin des années 90 (98-99) et s'achève à la fin de l'année 2002 : ce sont donc quatre années desquelles nous analysons les textes majeurs des partis.

Comme évoqué précédemment, deux axes principaux de lecture permettent de rendre compte des trois configurations discursives sur les 15 années étudiées (1999-2002 puis 2003-2007 et enfin 2008-2014) : le contenu des positions et le traitement de la thématique européenne dans les discours. Tout au long de cette période couvrant 8 votations européennes, les positionnements des acteurs partisans se regroupent sous plusieurs caractéristiques communes et montrent une tendance progressive vers la nationalisation des discours (par opposition à une européanisation du discours). Ainsi, ces votations européennes sont des opportunités saisies pour développer des problématiques nationales. L'appréhension de l'Europe, que ce soit en termes laudatifs ou péjoratifs, se fait souvent

¹⁵² Il y a bien eu le 8 juin 1997 une initiative populaire « Négociations d'adhésion à l'UE : que le peuple décide ! » portée par les Démocrates suisses et la Ligue des Tessinois. Ces derniers voulaient changer les règles établies et obliger le Conseil Fédéral à passer par le peuple et les cantons avant de pouvoir enclencher toute demande ultérieure d'adhésion à l'UE. Le Conseil Fédéral et le parlement se sont opposés à cette initiative populaire, qui a d'ailleurs été rejetée à plus de 74%. Tous les partis étudiés ont également voté contre.

¹⁵³ L'initiative populaire diffère du référendum facultatif. Ce dernier vient s'interposer en cours d'adoption d'un arrêté (fédéral dans ce cas-ci) et qui oblige le Conseil Fédéral à solliciter le peuple et les cantons sur l'objet en question. Alors que l'initiative populaire amène un objet ignoré ou oublié par les pouvoirs politiques au sein de l'agenda politique, le référendum quant à lui permet de suspendre un arrêté ou une loi en passe d'être voté au parlement. Il sanctionne la fin d'un processus législatif et politique alors que l'initiative populaire initie un processus législatif en cas de majorité obtenue autour de l'objet lors de la votation.

au travers du prisme de la Suisse. Finalement, la construction européenne a déjà acquis une reconnaissance dans l'espace politique helvétique qui amène les partis politiques à une attitude consensuelle et une modération de leur discours, y compris de la part de l'UDC.

La présentation synthétique de cette première configuration a lieu dans la première section. Elle rend compte de la description des caractéristiques communes des pratiques discursives et des prises de position entre 1999 et la fin de l'année 2002. Afin de compléter ce premier volet de description, il sera détaillé dans les sections qui suivent deux volets additionnels. La section 2 s'attachera pour cela tout autant au degré d'intégration des questions européennes dans les discours qu'à la part de nationalisation de l'échéance qui s'y opère, afin de saisir les fonctions assignées par les acteurs partisans à l'élection européenne. L'échelle nationale *versus* l'échelle européenne sera utilisée à cet effet. On se focalise ensuite sur le contenu des discours centrés sur les questions européennes. Il s'agit de saisir le mode d'assimilation de cette thématique dans les pratiques discursives des partis (plus ou moins propositionnel/critique). Ces différents éléments fournissent une idée claire de la structuration, souvent timide, des doctrines européennes des partis et de la présence relativement discrète du thème dans l'espace politique national.

Section 1 : Consensus national sur la politique européenne en début de la décennie 2000

A. Des discours moyennement structurés et centrés sur la Suisse

La période de la fin des années 90 et du début des années 2000 est marquée principalement par la place importante de la Suisse dans les discours et prises de positions européennes des formations politiques, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal (cf. partie II). Il s'agit d'un premier aspect caractéristique de cette période : une Suisse au centre des discours sur l'enjeu européen. Ce discours, dit « national » d'après la catégorisation établie, est certes dominant mais pas de manière significative par rapport au discours dit « européen » (cf. section 3). Néanmoins, cette importance de la composante nationale du discours par rapport à sa composante européenne est un trait commun à tous les partis : même le PSS et les Verts ont une proportion de discours européen versus sa composante nationale relativement équilibrée. L'Europe est alors un allié et partenaire important pour tous les partis sans exception et cette voie bilatérale convenue par tous est le signal fort d'un rapprochement progressif. Il n'en reste pas moins que les partis sont également d'accord pour que la Suisse ne continue pas ce rapprochement avec l'UE à n'importe quel prix.

L'importance accordée à la nation helvétique apparaît au travers de deux éléments. Tout d'abord, elle s'exprime à travers la dimension utile (discours dit « pragmatique » d'après la catégorisation établie) de l'UE pour la Suisse. Tous les partis s'accordent à l'unisson pour vanter les avantages de cette voie bilatérale prise par leur pays et le lien renoué avec l'Europe. Ce sont principalement les profits à l'économie suisse qui portent ce consensus pluriel vers le rapprochement avec l'UE. Il faut dire qu'après le traumatisme du 6 décembre 1992 qui a profondément marqué les esprits et divisé – à très peu de voix près – la population suisse, le concept de voie bilatérale vient jouer un rôle conciliateur dans une tradition de compromis retrouvée en politique étrangère. Le référendum sur les Accords Bilatéraux I en est sa directe expression et application. Ainsi, pour tous les partis, l'Europe est un marché intérieur qui s'ouvre aux entreprises suisses et il est essentiel de

saisir cette opportunité pour renouer avec une croissance quasi-nulle¹⁵⁴ telle que le pays l'a connu dans les années 90. Le PSS et le PDC rappellent d'ailleurs que l'échec de 1992 est la cause du marasme économique de ces années-là.

Il est également important de noter que ces prises de position sont globalement favorables à l'UE dans l'ensemble, de la part des principaux partis politiques, y compris l'UDC¹⁵⁵. La part de discours dit « propositionnel » d'après la catégorisation établie reste majoritairement dominante dans les discours des partis politiques (excepté l'UDC). Ainsi, tous s'accordent à ce que cette voie bilatérale est la bonne voie à suivre mais d'aucuns ne fait part d'un optimisme aveugle quant à un futur commun avec l'UE. En effet, ces préoccupations s'expriment en employant une argumentation souverainiste ce qui est notamment le cas du PDC, alors défenseur d'une adhésion à l'UE mais méfiant notamment vis-à-vis de l'adoption automatique de l'acquis communautaire. Cette inquiétude au sujet des intérêts nationaux est assez marquée dans les discours de tout bord puisque même le parti socialiste, qui affiche ouvertement son soutien à une adhésion suisse à l'UE, évoquent également des mesures à prendre sur le marché du travail (en référence aux mesures d'accompagnement dont nous verrons le contenu en détail plus tard). D'ailleurs, Le PDC rejoint le PSS sur ce point et considère également que les mesures d'accompagnement sont essentielles dans tout processus de négociation actuel et ultérieur avec l'UE. Leur argumentaire de défense est orienté vers les acquis sociaux de la Suisse dans le domaine de l'emploi – notamment la protection des travailleurs indigènes pendant la période transitoire¹⁵⁶. L'UDC a le discours souverainiste le plus appuyé mais néanmoins constructif puisque le parti considère ces accords bilatéraux « taillés sur mesure » pour le pays¹⁵⁷.

Mais c'est également au travers de la défense des valeurs et des spécificités nationales que les partis se retrouvent autour de l'enjeu européen. Le mot d'ordre général est d'aller vers l'UE doucement mais sûrement, non sans avoir des garanties sur ce que le PDC a appelé des « valeurs de référence » et qui se retrouvent de manière systématique et différenciée dans les discours de chaque parti politique (cf. section 2). Les principes de subsidiarité, de fédéralisme et de démocratie directe sont largement évoqués par tous les partis pour insister sur les particularités institutionnelles du pays et leur importance à être diffusées dans une Europe en construction. Ainsi, l'Europe est perçue au prisme d'une Suisse dont le socle de valeurs ne peut être que bénéfique à son partenaire européen dans un avenir proche. En plus de ces valeurs, un parti comme les Verts rappelle que son objectif est de voir la mise en application de la RPLP¹⁵⁸ à toute l'Europe. Il y donc cette vision partagée par les

¹⁵⁴ Office fédéral de la statistique : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/09/blank/ind42.indicator.420026.420000.html>]. Consulté le 19/12/2015.

¹⁵⁵ Le samedi 15 avril 2000, l'assemblée des délégués de l'UDC, qui se tient à Appenzell, recommande le oui aux accords bilatéraux (référendum facultatif du 21 mai 2000) avec l'UE. Les délégués de l'UDC ont pris cette décision par 297 voix contre 201.

¹⁵⁶ La période transitoire se réfère à l'ouverture progressive du marché du travail suisse. A l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I, une période transitoire de 12 ans a été négociée. En particulier, les deux premières années (jusqu'au 31 mai 2004), la Suisse donnera encore la préférence aux travailleurs indigènes.

¹⁵⁷ Intervention du Président de la Confédération Adolf Ogi retranscrite par l'agence de presse Swissinfo. [<http://www.swissinfo.ch/fre/l-udc-recommande-le-oui-aux-accords-bilateraux/>] Consulté le 15/04/2016.]

¹⁵⁸ La RPLP est une mesure suisse acceptée par le peuple en septembre 1998 et mise en service le 1^{er} janvier 2001 : elle a pour objectif de limiter le trafic routier des poids lourds et d'encourager le transfert du trafic marchandises vers le rail par le moyen d'un système de redevance lié aux prestations.

partis que la Suisse est un modèle dont l'Europe peut (doit) s'inspirer pour permettre aux deux partenaires d'aller de l'avant ensemble.

Si les problématiques relatives à l'enjeu européen sont présentes dans les discours des partis, cette européanisation¹⁵⁹ reste plutôt en retrait par rapport au discours national. Une connaissance limitée de l'UE apparaît au travers du discours des partis politiques. D'un côté le PSS et les Verts entretiennent des positions d'ouverture, de l'autre le PDC et l'UDC focalisent le cœur de leur discours sur des problématiques d'ordre national. Ainsi, le principal objet européen sur lequel les partis s'accordent est la place institutionnelle de la Suisse au sein de l'UE. Pour le PSS et les Verts, ces accords bilatéraux ne sont qu'une première étape dans le processus d'intégration européenne dont l'adhésion est l'objectif recherché. Pour le PDC, les accords bilatéraux sont également la voie vers l'adhésion non sans une prudence plus affirmée que le PSS et les Verts. Enfin, l'UDC considère ces accords comme de simples contrats commerciaux dont le but est de résoudre des problèmes entre états. L'enjeu européen n'est donc pas traité de la même manière par les partis au niveau fédéral. La question de l'Europe 'parle' déjà aux partis politiques mais la directe expression de leur appréhension respective reste relativement différenciée entre eux. En plus des prises de position produites durant les deux campagnes référendaires de mai 2000¹⁶⁰ et mars 2001¹⁶¹, les partis comme le PSS ou l'UDC (et dans une moindre mesure le PDC) entretiennent une réflexion continue sur la question européenne en générant des prises de position argumentées : il s'agit la plupart du temps de documents de travail ou de papiers de position sur la politique extérieure. D'autres partis comme les Verts affichent clairement leur soutien à l'Europe, notamment en plébiscitant l'adhésion à l'UE à plusieurs reprises : le contenu de leurs textes reste relativement modeste en comparaison des partis précédemment mentionnés. Quant au PRD ou au PLS, il a été extrêmement compliqué de mettre la main sur des documents officiels produits par chacun des partis à la fin des années 90 et au début des années 2000.

Au final, la centralité de la Suisse dans les positions partisans au niveau fédéral trouve son explication dans un concours de facteurs pouvant expliquer cette relative indifférence vis-à-vis de l'UE. Un premier facteur consiste en ce que la réapparition¹⁶² de la question européenne dans l'arène politique constitue un enjeu autour duquel les partis se cherchent encore. Au niveau fédéral, cela se traduit par la défense *bec et ongles* d'une certaine identité suisse (suivant une grille de lecture propre à chaque parti) qui se cherche une protection en anticipation de l'arrivée de cette UE en terre helvétique.

Il faut ajouter à cela que même au niveau fédéral l'enjeu européen apparaît encore comme relativement secondaire pour les formations politiques. Il n'est en tout cas pas aussi saillant que par la suite (cf. chapitres 2 et 3). En effet, l'absence de positions détaillées et structurées sur l'Europe n'est pas systématiquement le fait d'un manque de connaissance de cet enjeu mais plutôt sur le

¹⁵⁹ Pour une explication de l'européanisation : T. Pogunkte, N. Aylott, E. Carter, R. Ladrech, K. Richard Luther (Eds.), *The Europeanization of National Political Parties. Power and organizational adaptation*, Oxon, Routledge, 2007.

¹⁶⁰ Votation du 21 mai 2000 sur les Accords Bilatéraux I.

¹⁶¹ Votation du 4 mars 2001 sur le 'Oui à l'Europe'.

¹⁶² Nous avons déjà mentionné le référendum facultatif du 6 décembre 1992 ainsi que l'initiative populaire du 8 juin 1997.

caractère non prioritaire bien qu'important de cette problématique en début de décennie. De plus, la convergence de forme plus ou moins établie entre ces acteurs au sujet des accords bilatéraux tente d'une part de refermer la plaie encore ouverte du 6 décembre 1992 mais également de renouer avec un moment consensuel dans les thématiques de politique étrangère. Le PSS cherche déjà au travers de ses positions à faire de son ancrage socialiste européen une ressource à exploiter au profit du rapprochement avec l'UE¹⁶³. Dans la foulée, plusieurs partis le suivent dont les Verts et le PDC qui commencent à utiliser cet enjeu progressivement comme clef de voûte de leur ligne directrice en politique étrangère¹⁶⁴. Les résultats sans appel¹⁶⁵ des deux premières votations de la décennie sur l'enjeu européen contribuent à cette acceptation tacite d'un rapprochement prudent vers l'UE au sein du système partisan. La large acceptation des accords bilatéraux I en 2000 et le rejet sans appel du 'Oui à l'Europe' démontrent une *sélection tactique* de la voie bilatérale au détriment de l'adhésion à l'UE. Ainsi, la thématique européenne, au travers de l'essor de la voie bilatérale, n'est pas encore un enjeu significatif¹⁶⁶ (c'est-à-dire clivant) de l'espace politique national dans cette première période.

C'est donc un vrai consensus autour de l'enjeu européen à travers la voie bilatérale qui existe au début des années 2000, expliquant à la fois la plupart des attitudes partisans et également le faible caractère conflictuel (et une relative implication des partis) décrit ci-dessus. Sur ce dernier point, cela s'explique également par la bonne santé de l'UE de manière générale et plus particulièrement d'un point de vue économique avec un taux de croissance alors supérieur à celui de la Suisse¹⁶⁷. Cet argument est d'ailleurs largement repris par le PDC et le PRD au niveau fédéral dans leurs prises de position respectives. Il n'existe alors aucun clivage prégnant autour de l'enjeu européen tel qu'il est présenté conformément aux lignes directrices du Conseil Fédéral (autrement dit la voie bilatérale) bien que des divergences claires de point de vue transparaissent au sujet d'une éventuelle adhésion à l'UE.

B. La présentation des positions : une mise en forme variable

Dans cette première période (1999-2002), le mode de présentation des postures partisans permet de définir un cadre d'analyse à partir de deux constats principaux. Le premier constat part de la présence systématique de l'enjeu européen au sein des productions partisans, et pas seulement lors des campagnes référendaires. Bien que les acteurs partisans en parlent de manière variable dans leurs discours des votations ou dans leurs prises de positions, la présence de cet enjeu est bien

¹⁶³ Il recommande notamment de voter pour le 'Oui à l'Europe', initiative populaire du 4 mars 2001.

¹⁶⁴ Ces deux partis ont également recommandé de voter pour le 'Oui à l'Europe'. Les deux autres partis le PRD et l'UDC ont recommandé de voter contre. Cette votation était une initiative populaire déposée par un comité composant de plusieurs mouvements pro-européens. En ce sens, elle n'interrompt pas un processus législatif en cours.

¹⁶⁵ Acceptation des accords bilatéraux I à 67,2% et refus du 'Oui à l'Europe' à 76,8%

¹⁶⁶ Sur la nature d'un clivage, Lipset, Seymour Martin; Rokkan, Stein (1967). *Party systems and voter alignments: cross-national perspectives*. Free Press.

¹⁶⁷ La croissance de l'UE est alors de 3 % en moyenne selon Eurostat contre moins de 1 % selon l'OFS.

réelle¹⁶⁸. Ainsi, le discours sur l'Europe, malgré le fait qu'il soit limité, moyennement structuré et relativement approfondi en contenu chez la plupart – mais non la totalité – des partis, figure parmi les thèmes politiques à traiter, non sans avoir un statut secondaire de ce point de vue là. S'il s'agit, dans une majeure partie des cas, de faire appel au terme 'Europe' pour développer des considérations d'ordre national, le thème reste exploité dans la sphère partisane.

Le second constat a trait à l'orientation des postures. Un unique type de discours domine cette première période : une prise de position favorable et unanime sur la voie bilatérale Suisse-UE. Il a déjà été mentionné le fait que des partis comme le PDC, le PSS et les Verts revendiquent clairement l'adhésion¹⁶⁹ à l'UE mais ces expéditions intégrationnistes restent proportionnellement inférieures par rapport au discours général en faveur des accords bilatéraux I. Nous verrons dans le chapitre suivant que ce ne sera plus le cas à partir de 2003 : les partis pro-adhésion seront alors beaucoup plus volubiles sur l'adhésion à l'UE.

De manière plus précise, il est rapidement observable dans cette première configuration, que le soutien à l'Europe est formulé dans les textes avec une extrême prudence, qui à certains moments, prend la forme d'une attitude souverainiste, tutoyant le mythe « *Sonderfall* » du pays. En effet, c'est d'abord le souci de l'intérêt national qui accompagne l'ensemble des discours européens de l'ensemble du spectre partisan étudié. Ce discours témoignant d'une préoccupation du pays et des conséquences de ce rapprochement avec l'UE est en effet présent tout au long de cette première décennie au sein des textes partisans. Cette défense de l'intérêt national n'est le monopole d'aucun parti : à travers une grille de lecture propre à leur idéologie, les partis se positionnent en défenseur des spécificités suisses. Pour le parti socialiste, c'est ainsi les acquis sociaux du pays qui sont à maintenir suite à l'ouverture du marché du travail. Pour le PDC, il s'agit de la compétitivité des entreprises suisses, fer de lance du pays et clef de voûte de son bon fonctionnement. Le PRD rejoint d'ailleurs le PDC sur ce point. Enfin, pour l'UDC, c'est avant tout la souveraineté du peuple qui ne doit en aucun cas être compromise, devant une UE technocratique et anti-démocratique. Ce sont donc des motifs liés en partie à une culture politique du système helvétique qui alimentent ce cadre de présentation. Mais les acteurs partisans, toujours dans une phase post-traumatique du 6 décembre 1992, restent également soucieux de ne pas effrayer l'électeur, et bien au contraire de le rassurer voire le flatter face à cette nouvelle voie prise par le Conseil Fédéral et soutenue par les cinq principaux partis politiques¹⁷⁰. Envisager un rapprochement vers l'UE en tant qu'état-membre est tout simplement se mettre hors-jeu dans la compétition politique en ce début des décennies. Le score sans appel à l'initiative populaire – non soutenue par le Conseil Fédéral – est représentatif de cette tendance contre-intégrationniste. Le PSS, les Verts ainsi que le PDC ont soutenu cette initiative et ont connu une de leurs défaites les plus importantes de la législature 1999-2003. Suite à cela mais également en raison de la perte d'un siège au Conseil Fédéral en 2003 au profit de l'UDC, le PDC a entrepris une réflexion profonde sur son positionnement à l'égard des thèmes politiques majeurs, y compris celui de politique européenne (chapitre 2). La tentation de céder à un pro-européanisme absolu et aveugle est donc totalement exclue, de même que celle de critiquer ouvertement l'UE. Le

¹⁶⁸ L'indicateur lexicométrique du niveau de discours européen le montre (cf. section 3).

¹⁶⁹ Notamment lors de l'initiative populaire du 4 mars 2001 'Oui à l'Europe'.

¹⁷⁰ Entre 1999 et fin 2015 (soit 5 législatures), les cinq partis étudiés représentaient entre 80 et 90% du corps électoral votant (voir les statistiques pour les élections fédérales en annexe).

rejet de ces deux positions extrêmes est l'image forte du consensus en place dans cette première configuration discursive. C'est la pratique dominante de la période 1999-2002 qui ne se limite d'ailleurs pas aux seuls acteurs partisans étudiés et touche une majeure partie du spectre politique suisse. C'est donc là une première caractéristique du mode de présentation des discours sur l'enjeu européen.

Comme précédemment évoqué, la perspective de résultats probants pour l'économie suisse doublée d'un consensus inter-partisan sur la voie bilatérale participe au climat favorable et prudent vis-à-vis de l'UE. Les critiques les plus vives proviennent de l'UDC sans qu'elles ne fassent preuve d'une position anti-européenne frontale. Dans les différents textes partisans, aucune formation politique ne s'oppose à la voie bilatérale, ni ne remet en cause les avancées diplomatiques entre la Suisse et l'UE à travers la mise en place de ces accords bilatéraux. Les seules dissensions apparaissent lors de l'initiative populaire 'Oui à l'Europe' : tous les partis rappellent néanmoins leur engagement pour la voie bilatérale, fruit de l'échec de 1992 mais ciment d'une nouvelle orientation de la politique européenne du pays. Des désaccords émergent entre partisans de la voie bilatérale et ceux prônant une intégration plus poussée entre la Suisse et l'UE. Le score cinglant contre l'initiative populaire du 4 mars 2001 participera à la remise en question de la politique européenne du PDC. Néanmoins, aucun seuil critique n'est franchi durant cette première période puisqu'aucun parti ne remet en cause la voie bilatérale ou demande l'arrêt de ces accords sectoriels. Même l'UDC ne s'oppose pas ouvertement à ces accords bilatéraux. Si critiques il y a, elles sont dirigées vers le Conseil Fédéral accusé de ne pas avoir négocié les meilleures conditions pour le pays, toujours dans ce souci de défendre en priorité les intérêts de la nation.

C. Les partis face à l'UE en début de décennie

En vue de placer notre analyse au prisme du contexte national helvétique, on dresse ci-après un tableau synthétique des mots d'ordre des partis sur les deux votations européennes entre 1999 et 2002. Notre approche consistant à regarder en détail le discours de chaque parti n'est pas seulement destinée à trouver un terrain propice aux fins d'utilisation des données statistiques générées. Elle est mobilisée également pour saisir la vision de chaque parti selon le sens de Christian le Bart :

« *Le discours politique doit nous permettre de repérer les mythologies politiques d'aujourd'hui, qu'on appelle les idéologies dominantes ou représentations sociales.* »¹⁷¹

Objet de votation	Date	PRD	PDC	PSS	UDC	PLS	PES
Accords bilatéraux avec l'UE ¹⁷²	21 mai 2000	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Oui à l'Europe ! ¹⁷³	4 mars 2001	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Tableau 5 : Mots d'ordre des partis pour les deux votations entre 1999 et 2002 (<http://www.admin.ch>)

¹⁷¹ Le Bart, Christian. *Le discours politique*. Presses Universitaires de France, 1998, p. 70.

¹⁷² Office fédéral de la statistique : [<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2000/00.html>]. Consulté le 06/04/2016.

¹⁷³ Office fédéral de la statistique : [<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2001/00.html>]. Consulté le 06/04/2016.

1. Parti Démocrate Chrétien

Dès le milieu des années 90, le PDC montre son soutien au rapprochement avec la communauté européenne¹⁷⁴. Il constitue avec les formations de gauche (le PSS et les Verts) le groupe des partis se mobilisant en faveur de l'adhésion à l'UE dans cette période. De manière similaire au PSS (mais pas de manière aussi approfondie), le PDC considère l'UE comme un sujet d'étude important et le traite de manière proactive et récurrente à travers ses interventions parlementaires et ses publications partisanses. Il se positionne en faveur du « oui » lors des votations de mai 2000 et de mars 2001.

Dans une motion¹⁷⁵ du groupe PDC au parlement fédéral en 1998, le parti saisit le Conseil Fédéral sur la question de l'adhésion de la Suisse à l'UE. L'objectif, tel que présenté dans ce texte, est de conclure prioritairement les négociations bilatérales en cours dans un premier temps. Cela permettra alors de réactiver la demande d'adhésion, en informer l'UE et permettre l'ouverture sans délai des négociations en vue d'y adhérer dans un second temps. Le PDC, en proposant cette « stratégie contraignante » en matière de politique européenne, d'après ses propres mots se positionne comme élément moteur de la voie intégrationniste pour la Suisse. Cette motion reprend d'ailleurs les éléments principaux évoqués quelques semaines plus tôt au Congrès¹⁷⁶ européen du parti à travers la résolution qui y avait été adoptée en matière de politique européenne.

Membre du parti démocrate chrétien, le Conseiller Fédéral Arnold Koller¹⁷⁷ participe à ce congrès en tant que chef du département fédéral de justice et police et y tient un discours¹⁷⁸ sur la place de la Suisse dans l'espace de sécurité européen. Aligné à la politique étrangère du Conseil fédéral, il y montre un soutien total à la voie bilatérale. Elle constitue alors non seulement une étape importante mais également le premier pas vers d'autres accords sectoriels comme Schengen (entraide judiciaire notamment) ou Dublin (priorité du Conseil fédéral en matière d'asile). De teneur très concrète, son discours vante certes les bienfaits des accords bilatéraux mais reste prudent sur la question de l'adhésion, comme le veut d'ailleurs la ligne officielle gouvernementale.

« A court terme, la Suisse ne pourra échapper à un certain nombre d'inconvénients découlant de sa non-intégration dans l'espace de sécurité européen qui se met en place. Dans ce domaine délicat qu'est la sûreté intérieure, nous ne saurions toutefois attendre que l'idée d'une adhésion à l'UE soit susceptible de recueillir une majorité politique au sein de notre pays. »

¹⁷⁴ « Dans son programme de points forts de 1994, le PDC précise qu'il s'engage en faveur de la poursuite du processus de rapprochement de la Suisse avec la communauté des Etats européens » (Papier de politique européenne, janvier 2001).

¹⁷⁵ Il s'agit de la motion référencée 98.3181 et intitulée « Agenda pour l'intégration européenne » dans les archives fédérales. Elle a été déposée le 29 avril 1998 dans le cadre des débats autour de l'initiative populaire « Oui à l'Europe ». L'orateur était Maître Jean-Philippe.

¹⁷⁶ Le Congrès européen du PDC s'est tenu à Bâle le 4 avril 1998.

¹⁷⁷ Arnold Koller est resté en fonction au Conseil Fédéral du 10/12/1986 au 30/04/1999.

¹⁷⁸ Archives des communiqués des autorités fédérales de la Confédération suisse, [<https://www.admin.ch/cp/f/35251E70.1677@mbox.gsejpd.admin.ch.html>] Consulté le 06/04/2016.

Mais le Conseiller Fédéral, également membre du PDC¹⁷⁹, qui va contribuer au succès politique des accords bilatéraux est Flavio Cotti. Il est alors chef du DFAE depuis 1993 et le départ de son prédécesseur René Felber (membre du parti socialiste). A la tête de la diplomatie helvétique peu de temps après le rejet de l'EEE, il a la lourde tâche de mener à bien la politique européenne du Conseil Fédéral à travers son axe prioritaire : la voie bilatérale. Les négociations avec l'UE aboutissent quelques mois à peine avant la fin de son mandat¹⁸⁰, en décembre 1998. Contrairement à Arnold Koller, il était en faveur de l'ouverture des négociations pour une adhésion à l'UE en 1992.

En 2000, Joseph Deiss¹⁸¹ succède à Flavio Cotti au même poste : il restera chef du DFAE jusqu'à la fin de l'année 2002. Alors que le PDC est clairement en faveur d'un engagement plus ouvert envers l'UE, le Conseil Fédéral, à travers la voie de son chef de la diplomatie, s'opposera à l'initiative « Oui à l'Europe ! ». De concert avec le parlement fédéral, il propose de rejeter l'initiative arguant du « mauvais moment parce que le dossier de l'adhésion à l'UE n'est pas mûr »¹⁸². C'est le premier signe d'une réorientation de la politique européenne du parti : le résultat de cette votation va d'ailleurs sceller le sort de la question de l'adhésion au sein du PDC (cf. chapitre 2). De son côté, Ruth Metzler-Arnold¹⁸³, membre du PDC et Conseillère fédérale de 1999 à 2003, a montré son engagement dans le second volet des accords bilatéraux avec l'UE. A la tête du département fédéral de justice et police, elle a notamment initié et porté les dossiers de l'adhésion au traité de Schengen et à celui de Dublin.

La ligne officielle du parti, quant à elle, ne montre pas les mêmes réticences au sujet d'une adhésion (ou du moins de négociations en vue de l'adhésion) que les conseillers fédéraux issus de ses rangs et rappelle à chaque intervention les « avantages considérables » d'une étroite coopération avec l'UE en soulignant dans son document de politique européenne¹⁸⁴ adopté par l'assemblée de délégués le 20 janvier 2001 :

« C'est en tant que membre de l'UE que notre pays sera le mieux à même de faire valoir efficacement et concrètement sa souveraineté politique, ses intérêts et ses valeurs sur les plans économique, social et culturel ainsi que dans les domaines de la formation, de la recherche et de la sécurité. Même après la ratification des sept accords sectoriels, des questions subsistent et ce n'est qu'avec l'UE que nous pourrions les résoudre judicieusement, notamment en ce qui concerne la protection sociale sur le marché de l'emploi, la maîtrise des flux migratoires, la lutte contre le crime organisé, la politique de sécurité, la protection de la nature, l'égalité des droits, la fraude fiscale, etc. Il est dès lors indispensable que nous participions au processus décisionnel. Sur le principe, la sécurité juridique qu'offrent des communautés multilatérales permet de mieux garantir les intérêts d'un Etat - et surtout d'un petit pays - que la loi du plus fort qui régit la voie bilatérale. »

¹⁷⁹ Le PDC avait encore à ce moment-là deux sièges au Conseil Fédéral. Ce ne sera plus le cas à partir de 2003 : nous reviendrons en détail sur ce point dans le prochain chapitre (chapitre 2).

¹⁸⁰ Flavio Cotti est resté en fonction au Conseil Fédéral du 10/12/1986 au 30/04/1999.

¹⁸¹ Joseph Deiss est resté en fonction au Conseil Fédéral du 11/03/1999 au 31/07/2006.

¹⁸² Explications du conseil fédéral : [\[https://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/20010304/index.html?lang=fr\]](https://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/20010304/index.html?lang=fr). Consulté le 07/04/2016.

¹⁸³ Ruth Metzler-Arnold est resté en fonction au Conseil Fédéral du 11/03/1999 au 31/12/2003.

¹⁸⁴ Politique européenne du PDC, janvier 2001.

Après avoir défendu le « oui » pour le référendum facultatif du 20 mai 2000 (Accords bilatéraux I), c'est donc dans la continuité de cette volonté de rapprochement avec l'UE que le parti démocrate-chrétien soutient également le « oui »¹⁸⁵ pour l'initiative populaire du 4 mars 2001. Dans les deux cas, la ligne directrice du parti reste la défense des spécificités et des intérêts nationaux, que ce soit à travers les mesures d'accompagnement lors du référendum facultatif de mai 2000 ou la sauvegarde de standards sociaux, environnementaux, politiques (démocratie directe) lors de l'initiative populaire de mars 2001.

Cette première période voit le PDC comme étant un parti pro-européen avec un discours moyennement structuré au niveau fédéral. Il soutient clairement la voie bilatérale qu'il considère prioritaire avant toute autre négociation avec l'UE, à l'image des Conseillers Fédéraux alors en fonction et issus du parti. Bien que défendant les intérêts du pays à travers notamment une grille de lecture basée sur des spécificités nationales et des intérêts économiques et sécuritaires, le parti est le seul sur l'échiquier de droite à soutenir ouvertement une adhésion à l'UE, non sans afficher une prudence face à la reprise des négociations sur ce point. Le parti fait d'ailleurs figure de perdant au même titre que le PSS et les Verts lors du rejet de l'initiative populaire 'Oui à l'Europe' en mars 2001 par le peuple.

2. Les Verts - Parti Ecologiste Suisse

Second parti de gauche à défendre l'adhésion¹⁸⁶ de la Suisse à l'UE, les Verts (ou Parti Écologiste Suisse comme ils se dénommaient alors) sont, dans cette première période (et encore maintenant), le plus petit des partis étudiés. Cette formation est d'ailleurs la seule des cinq partis dont nous analysons le discours à ne pas siéger au Conseil Fédéral. Elle est toutefois la cinquième force politique à l'échelle nationale et ce depuis le début des années 90 jusqu'aux dernières élections fédérales de 2015. En ce sens, le parti était et reste encore le plus grand des partis non-gouvernementaux de Suisse. En 1999, ce sont 8 représentants du parti qui siègent au Conseil National.

Bien que le parti n'ait pas un discours structuré dans le temps de la même manière que celui du PSS ou même que celui du PDC, il se positionne tout aussi clairement que ces derniers vis-à-vis de la question européenne. C'est donc sans appel que le parti appelle à l'adhésion à l'UE lors de l'assemblée de leurs délégués¹⁸⁷ en octobre 1998. Après les vives tensions¹⁸⁸ (voire la déchirure) entre Verts romands et Verts alémaniques lors du vote sur l'EEE du 6 décembre 1992, c'est une feuille de route réconciliatrice que les Verts dans leur ensemble établissent sur leur vision

¹⁸⁵ L'Assemblée des délégué-e-s du PDC suisse, réunie le 20 janvier 2001 à Berne, a recommandé de voter 'oui' à l'initiative par 189 voix contre 148.

¹⁸⁶ Dans le manifeste des Verts suisses, adopté par l'assemblée des délégués le 24 août 2002, les Verts écrivent en toute fin de texte : « [...] les Verts, qui se sentent déjà européens et citoyens du monde, souhaitent une adhésion à l'Union Européenne. »

¹⁸⁷ La ligne officielle du parti a été retranscrite dans un document intitulé « Position des Verts sur la politique européenne » et adoptée par l'Assemblée des délégués le 31 octobre 1998.

¹⁸⁸ En 1992, le parti est le premier à se prononcer officiellement sur le vote du 6 décembre et se positionne contre l'adhésion de la Suisse à l'EEE : les Verts romands y étaient favorables alors que les Verts alémaniques s'y étaient opposés.

européenne et la place de la Suisse dans l'UE. A l'instar du PDC, ils se positionnent ainsi en faveur du 'oui' pour les votations de mai 2000 et de mars 2001.

Leur discours met principalement en avant deux aspects : d'abord les avantages que la Suisse peut avoir à adhérer à l'UE. Que ce soit en termes de politique environnementale, sociale ou encore de gestion d'un ordre économique global, le parti souligne que certaines problématiques ne peuvent être résolues qu'à travers des coopérations transfrontalières et l'intégration européenne est un moyen d'y arriver. Ce premier élément de la position des Verts est conforme à leur vision d'ouverture sur le monde : l'Europe est un moyen pour mettre en application cette vision. Le second aspect, déjà évoqué précédemment, concerne le souci d'amélioration de l'UE à travers les éléments que la Suisse peut apporter à son partenaire. Un discours mettant en avant les valeurs spécifiques à la Suisse est mobilisé pour montrer ce que le pays peut faire pour améliorer et changer de manière positive l'UE. C'est en ces termes que le parti résume sa position¹⁸⁹ :

« Nous sommes convaincus que notre pays peut apporter quelque chose au processus européen. La Suisse a fait des expériences enrichissantes dans des domaines fondamentaux pour l'Europe : le fédéralisme, la coopération de différentes langues et cultures ou la démocratie directe pour ne citer que quelques exemples. Nous pouvons et nous devons faire part à l'UE de ces expériences et nous engager notamment en faveur de la fédéralisation et de la démocratisation. »

Cette première période voit les Verts comme étant un parti pro-européen (en faveur de la voie bilatérale et de l'adhésion à l'UE) avec un discours clair au niveau fédéral. Le parti se positionne ouvertement pour l'adhésion à moyen terme tout en restant prudent à court terme quant aux conséquences des accords bilatéraux I. Le PES est aussi un des deux partis avec le PSS à considérer l'UE comme un partenaire incontournable dans la lutte contre les problématiques d'ordre international (discours de valeurs) et non pas comme un partenaire économique qui permettrait aux entreprises du pays d'élargir leurs parts de marché (discours pragmatique) et au pays d'accroître son PIB.

3. Parti Libéral Suisse et Parti Radical Démocratique¹⁹⁰

Le positionnement du PLS et du PRD est plus tortueux dans cette première période. Unanimes sur les accords bilatéraux, les deux partis n'auront pas le même positionnement pour la votation du 4 mars 2001 « Oui à l'Europe ». A cette époque, les projets de fusion des deux partis sont encore loin. L'initiative populaire est le signe que la ligne européenne respective de chaque parti est bien différente. Nous verrons dans le troisième chapitre de cette première partie que le PRD prendra l'avantage à ce sujet dans la politique étrangère que le parti prônera suite à la fusion (sur la période 2008-2014).

Dans son allocution du nouvel an (1995) en tant que Président de la Confédération, Kaspar Villiger¹⁹¹ appelle à un « consensus sur la politique européenne »¹⁹². Tout comme Arnold Koller, il

¹⁸⁹ Position des Verts sur la politique européenne, 1998.

¹⁹⁰ Le 1^{er} janvier 2009 est né officiellement le parti libéral-radical (PLR), par fusion du PLS et du PRD.

¹⁹¹ Kaspar Villiger est resté en fonction au Conseil Fédéral du 01/02/1989 au 31/12/2003. Il était Chef du département fédéral de la défense lors de sa prise de fonction en tant que Président de la Confédération.

faisait partie en 1992 de cette grande minorité au Conseil Fédéral¹⁹³ qui avait refusé l'ouverture des négociations pour l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne. C'est toujours dans la même veine qu'il défend cette position en évoquant d'une part la nécessité pour le pays de trouver sa place en Europe tout en cherchant avant tout à préserver et améliorer les conditions-cadres de l'économie suisse. D'autre part, il dresse un état de l'art de la situation politique actuelle vis-à-vis de l'enjeu européen en ces termes :

« Nous sommes partagés face à l'Europe : d'aucuns voudraient que l'on adhère immédiatement à l'Union européenne, certains voient notre salut dans le repli, d'autres, enfin, sont eux-mêmes partagés. Tous les camps avancent des raisons qui méritent attention. Nous devrions cesser de nous battre à coups d'arguments extrêmes et établir un dialogue constructif. Nous devrions, au delà du seul débat européen, réapprendre à écouter ceux qui pensent différemment. »

Contrairement à Kaspar Villiger, un autre conseiller fédéral PRD a été un défenseur de l'ouverture à l'Europe, notamment par son engagement lors de la votation sur l'Espace économique européen : il s'agit de Jean-Pascal Delamuraz¹⁹⁴, figure du radicalisme vaudois qui a siégé au Conseil fédéral pendant près de 14 ans. Avec le socialiste René Felber, il s'était impliqué dans la campagne référendaire pour le « oui » en 1992. Jean-Pascal Delamuraz avait qualifié d'ailleurs le résultat de la votation sur l'EEE de « dimanche noir » dans une allocution¹⁹⁵ restée dans l'histoire, le soir du 6 décembre. C'est dans ce courant pro-européen que se situe d'ailleurs la ligne directrice adoptée par le parti en avril 1995 lors de leur assemblée des délégués et qui cherche alors à accélérer le processus d'intégration. D'abord enthousiaste face à « ce changement de cap opéré [...] dans le domaine de la politique européenne »¹⁹⁶ du PRD en 1995, le Parti socialiste rappelle quelques années plus tard que « Le PRD n'a pas progressé depuis avril 1995, date à laquelle il est censé avoir réorienté sa politique européenne. »¹⁹⁷

Ces courants incarnés par les deux personnalités que sont Delamuraz et Villiger sont le reflet de la position multiforme du PRD dans les années 90 et jusqu'en 2002 : un soutien pour la voie bilatérale et une prudence voire une temporisation quant à l'ouverture des négociations pour l'adhésion à l'UE. A partir de 1998, le successeur de Jean-Pascal Delamuraz est un autre conseiller romand Pascal Couchepin¹⁹⁸. Ce dernier, dans la foulée de son prédécesseur, poursuivra l'effort de

¹⁹² Le portail du Gouvernement suisse : [<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/discours/allocutions-nouvel-an/1995.htm>]. Consulté le 07/04/2016.

¹⁹³ Le 19 mai 1992, un simple communiqué de la chancellerie fédérale annonçait que le Conseil fédéral, réuni en séance extraordinaire avait décidé de poser la candidature suisse à cette institution qui ne s'appelait pas encore Union européenne mais la Communauté économique européenne (CEE). La décision avait prise par quatre voix contre trois, la troisième voix étant celle d'Otto Stich.

¹⁹⁴ Jean-Pascal Delamuraz est resté en fonction au Conseil Fédéral du 01/01/1984 au 31/03/1998. Il démissionne de son poste pour raison de santé.

¹⁹⁵ Archives RTS, [<http://www.rts.ch/archives/tv/information/tj-midi/3440753-un-dimanche-noir.html>], Consulté le 07/04/2016.

¹⁹⁶ Plate-forme européenne du PSS, 1995 (page 10).

¹⁹⁷ Plate-forme européenne du PSS, 2000 (page 7).

¹⁹⁸ Pascal Couchepin est resté en fonction au Conseil Fédéral du 01/04/1998 au 31/10/2009.

rapprochement avec l'UE. Il est la synthèse des différents courants "européens" du PRD¹⁹⁹: un soutien à la voie bilatérale sans pour autant fermer la porte à des négociations pour une demande d'adhésion à l'UE.

4. Parti Socialiste Suisse

Le Parti Socialiste suisse est le seul des partis étudiés à avoir déjà une structuration développée des discours au niveau fédéral avec une documentation fournie (et au niveau cantonal également mais pas dans tous les cantons étudiés – cf. partie II) dans cette première période 1999-2002. Comme indiqué précédemment, il est avec les Verts et le PDC ouvertement favorable à un rapprochement avec l'UE, particulièrement via une adhésion dès que possible. De manière plus structurée que les autres partis, le PSS affiche ainsi cette position depuis plus d'une décennie et l'a formalisé suite à l'échec de la votation E.E.E, dans un document²⁰⁰ intitulé « Pour une Europe sociale, écologique et démocratique – avec la Suisse » publié en 1995 où il demande clairement l'adhésion à l'UE avant le 1^{er} janvier 2000.

Avant 1995, Otto Stich²⁰¹ était une des rares voix discordantes dans cette position unanime du parti vis-à-vis du rapprochement avec l'UE. En 1992, il s'est d'ailleurs opposé à l'adhésion de la Suisse à l'espace économique européen en ralliant les voix d'Arnold Koller et de Kaspar Villiger lors du vote en Conseil Fédéral sur la décision de déposer une demande d'adhésion à la CEE. Spécialiste des questions financières, il a été chef du département fédéral des finances pendant toute la durée de son mandat de conseiller fédéral (de 1984 à 1995). Son successeur (au sens de la formule magique, c'est-à-dire pour maintenir les deux sièges du parti socialiste au Conseil Fédéral), Moritz Leuenberger²⁰² ainsi qu'une autre Conseillère fédérale Ruth Dreifuss²⁰³, également du parti socialiste seront d'un tout autre bord sur la question européenne et relayeront la position officielle du PSS : l'ouverture des négociations pour une adhésion à l'UE, avec la prudence et la retenue que leur statut de Conseiller-e fédéral-e leur incombe.

Bien qu'ouvertement en faveur des accords bilatéraux conclus avec l'UE, le PSS a toujours considéré l'adhésion comme un élément central de la politique européenne du pays. Sans ambiguïté, cela est rappelé dans la plate-forme européenne du parti :

¹⁹⁹ Concernant le PLS, ce parti n'a eu qu'un représentant au Conseil Fédéral en la personne de Gustave Ador (de 1917 à 1919). Le cas du PLS sera ainsi traité dans la partie II de cette thèse au niveau cantonal, notamment dans le canton de Genève où il a longtemps été une force politique majeure avant la fusion avec le PRD (et la création de l'actuel PLR).

²⁰⁰ Il s'agit de la plate-forme européenne du PSS, qui sera amendée et maintenue à jour tout au long des années 2000. Plusieurs versions de cette plate-forme européenne existent ainsi : toutes sont accessibles en ligne sur le site officiel du parti socialiste suisse.

²⁰¹ Otto Stich est resté en fonction au Conseil Fédéral du 01/01/1984 au 31/10/1995. Il était Chef du département fédéral des finances.

²⁰² Moritz Leuenberger est resté en fonction au Conseil Fédéral du 01/11/1995 au 31/10/2010. Il était le chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

²⁰³ Ruth Dreifuss est restée en fonction du 01/04/1993 au 31/12/2002. Elle était la Cheffe du département fédéral de l'intérieur. Le 9 décembre 1999, elle est la première femme à être présidente de la Confédération.

« Le PS soutient les négociations bilatérales et sectorielles parce que dans les conditions actuelles, elles peuvent aider à court terme à résoudre les problèmes les plus urgents face à l'UE et offrent la chance de poursuivre la discussion avec l'Europe, du moins dans des questions sectorielles. Les accords sectoriels ne représentent cependant pas une alternative à une adhésion à l'UE. »

Aussi bien pour le référendum facultatif de mai 2000 sur les accords bilatéraux que pour l'initiative populaire de mars 2001 « Oui à l'Europe », le PSS est donc favorable à une intégration et à un soutien d'une Communauté européenne qui devrait, à terme, aboutir à une Europe socialiste²⁰⁴. Suite à cela, le parti socialiste suisse²⁰⁵ publie en octobre 2002 un document²⁰⁶ intitulé « *Fondements de la politique migratoire du PS* » où il y fait figurer une section dédiée à la libre circulation entrée en vigueur quelques mois auparavant. Tout en y rappelant de manière factuelle les principes de la libre circulation, le PS évoque en outre l'égalité de traitement qui sera effective entre salariés « européens » et salariés suisses.

C'est d'ailleurs à partir de ces valeurs que le PS suisse poursuit sa critique constructive de l'UE en rappelant qu'elle est « le facteur principal de maintien de la paix en Europe ». Le parti n'en reste pas moins vigilant quant aux conditions d'entrée dans l'UE et rappelle, en utilisant un argumentaire juridico-légal (sous formes d'exigences clairement listées), la nécessité de préserver les droits populaires du peuple et des cantons suisses. Il insiste également sur les mesures d'accompagnement, outil essentiel pour lutter contre les tentatives de dumping salarial potentiellement engendrés par les accords bilatéraux I. A travers une grille de lecture orientée vers un univers de paix sociale, le PS suisse s'exprime de manière argumentée en faveur des accords bilatéraux tout en pointant les axes de vigilance destinés à préserver le pays de complications futures.

La part juridique de son discours indique majoritairement la nécessité des mesures d'accompagnement comme moyen légal pour anticiper et endiguer toute distorsion du marché indigène et des acquis (salaires et minima sociaux) en Suisse. Ces mesures sont pour le PSS un élément essentiel du cadre des accords pour assurer la bonne viabilité de l'ouverture du marché du travail helvétique aux travailleurs européens. En complément de ce premier niveau d'analyse, on constate que les proportions de discours juridique, de discours pragmatiques et de discours de valeurs sont relativement équilibrées (cf. section 2). Cela reflète une prise de position différente des autres formations politiques. Le propos est pluriel et l'appréhension de l'Europe à la fois affirmée devant des enjeux nationaux mais aussi diversifiée et non focalisée sur un aspect particulier (économique ou institutionnel).

Ainsi, ce résultat obtenu est pour le PSS « le fruit d'un compromis réussi » mais il ne satisfait pas les revendications politiques du parti pour deux raisons principales. Dans un premier temps, le PSS insiste lourdement sur la nécessité de mettre en place des mesures d'accompagnement efficaces destinées à réguler et protéger le marché du travail suisse des « problèmes virulents » créés par la

²⁰⁴ Plusieurs textes du parti socialiste mentionneront une Europe sociale dans la décennie 2000. Voir leur site web sur <http://www.sp-ps.ch>.

²⁰⁵ L'adjectif suisse est ajouté au nom du parti quand nous faisons référence au parti fédéral. Les sections cantonales seront mentionnées avec le nom du canton en question.

²⁰⁶ Ce document est adopté par le Congrès ordinaire des 19 et 20 octobre 2002 à Zurich.

libre circulation des personnes et des transports terrestres. Dans un second temps, le parti a toujours plaidé pour une adhésion à l'UE et ne manque pas de le rappeler en soulignant que l'acceptation des accords bilatéraux n'est qu'une étape vers l'intégration institutionnelle de la Suisse à l'Union Européenne. Un des arguments, entre autres, est le fait que la Suisse, par ce statut de partenaire bilatéral, ne bénéficie d'aucun droit de codécision dans les affaires de l'UE. De plus, l'arène politique intérieure est également le centre des attentions du PSS : il reproche aux autres partis ainsi qu'au Conseil Fédéral de ne pas être allé au bout du raisonnement européen. Le parti regrette cet attentisme, voire cette léthargie politique de la part des acteurs institutionnels helvétiques vis-à-vis de l'Europe. Cela est rappelé dans leur plate-forme européenne, que depuis 1992 « Il ne s'est rien passé de plus en matière de politique européenne à part Le 8 juin 1997, le peuple et les cantons ont toutefois rejeté massivement l'initiative populaire fédérale de la Lega "Adhésion à l'UE- que le peuple décide !" ».²⁰⁷

Le modèle européen est considéré comme l'avenir du continent pour le PSS, dans la continuité que le parti donne à l'univers de valeurs présent dans son discours. Il souhaite ainsi y participer de plein droit et rejette l'idée de nouvelles négociations sectorielles. Seule l'adhésion compte désormais. Cette première période voit le Parti Socialiste comme étant un parti en faveur de la voie bilatérale avec un discours structuré au niveau fédéral et également au niveau cantonal (cf. partie II). Le parti se positionne ouvertement pour l'adhésion et considère la voie bilatérale comme une étape transitoire vers le statut d'État-membre de l'UE.

5. Union Démocratique du Centre

Dans les années 90 et jusqu'en 2002, l'UDC n'a encore qu'un siège au sein du Conseil Fédéral. Il est occupé par Adolf Ogi²⁰⁸, alors chef du département fédéral de la défense sur la dernière partie de son mandat (1995-2000). En politique étrangère, il apporte la voix décisive qui fera basculer la majorité au Conseil Fédéral lors du vote (le 19 mai 1992) sur le dépôt d'une demande d'ouverture de négociations pour une adhésion à l'Union européenne. Durant cette période, l'UDC est déjà sous l'influence de l'aile blochérienne et Adolf Ogi se retrouve de plus en plus isolée, notamment sur la ligne de politique étrangère du parti. Miéville positionne la date à laquelle Blocher a mis la main sur le parti « entre le 6 et le 11 décembre » 1992, aux alentours de la votation sur l'EEE²⁰⁹. C'est à partir de là que « le style, le mode de fonctionnement et la primauté du chef charismatique » feront de l'UDC un parti bien différent des autres formations gouvernementales. Cela se confirmera dans les années qui suivront (cf. chapitres 2 et 3).

Le parti suit la position de son Conseiller Fédéral et approuve le soutien aux accords bilatéraux²¹⁰. Dans un discours suite à ce vote, Christoph Blocher rappelle son rejet de la voie bilatérale mais insiste sur le fait que c'est uniquement via des contrats que les États résolvent leurs problèmes. Pour Blocher, les accords bilatéraux se situent dans cette veine et ne sont « judicieux que

²⁰⁷ Plate-forme européenne du PSS, 2002.

²⁰⁸ Adolf Ogi est resté en fonction au Conseil Fédéral du 01/01/1988 au 31/12/2000. Il était Président de la Confédération en 2000 lors de la campagne référendaire et du vote sur les accords bilatéraux.

²⁰⁹ Daniel S. Miéville, « 6 décembre 1992, le non de la Suisse à l'Europe », Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013.

²¹⁰ La décision a été prise par 297 voix contre 201, le 15 avril 2000 lors de l'assemblée des délégués qui s'est tenue à Appenzell.

pour ceux qui ne souhaitent pas adhérer à l'UE »²¹¹. C'est cette prudence de mise tâchant de concilier les deux bords au sein de l'UDC qui est le signe fort de cette période. Le parti se montre prudent dans cette première période tout en considérant que le potentiel des accords ne s'est pas encore exprimé. D'ailleurs, la souveraineté de la Suisse (et de son peuple), la garantie du secret bancaire et la sauvegarde de la neutralité sont systématiquement invoquées pour matérialiser cette réticence. Ce sont les composants irréductibles du leitmotiv partisan de l'UDC, y compris dans cette période plutôt favorable au rapprochement avec l'UE. Le successeur d'Adolf Ogi au Conseil fédéral est Samuel Schmid²¹². Il confirmera cette position d'ouverture en soutenant d'une part la voie bilatérale (notamment dans la seconde période 2003-2007) et en rejetant le « Oui à l'Europe ! » en 2001, non seulement en sa qualité de membre du Conseil Fédéral (et la ligne alors adoptée par le CF de rejeter l'initiative) mais également en cohérence avec le mot d'ordre de son parti, quasi-unanime cette fois-ci sur l'objet du vote²¹³.

Cette première période voit donc l'UDC rejoindre tous les autres partis gouvernementaux dans le soutien de la voie bilatérale. Bien qu'au sein du parti une forte minorité se soit opposée aux accords bilatéraux, le discours sur l'enjeu européen est structuré et se focalise sur les intérêts souverains et immédiats de la Suisse. Le parti est contre le projet d'adhésion à l'UE. Si l'UDC est en faveur de la voie bilatérale, c'est parce qu'elle considère que ces accords bilatéraux servent tout d'abord les entreprises helvétiques même si l'effort mis dans ce paquet bilatéral n'a pas encore fait toutes ses preuves.

Section 2. Les partis en Suisse : un discours multiforme

Dans cette première période (1999-2002), les discours sont produits de manière relativement structurés au niveau fédéral. On constate de manière générale que l'enjeu européen est assez peu saillant au sein du système partisan. Il y a une appropriation plutôt timide des questions européennes qui contraste avec la préoccupation d'ordre national en ce début de décennie.

A. Le discours des partis : un usage national et une Europe en retrait

Un des premiers éléments nous permettant de caractériser les attitudes partisans entre 1999 et 2002 est la prise en compte relativement significative de l'enjeu européen au niveau fédéral, qui tranche avec une insertion lacunaire voire absente de cet enjeu au niveau cantonal (à quelques exceptions près qu'on verra en partie II). Si l'Europe est bien présente dans les productions partisans depuis la fin des années 90, les développements la concernant restent plutôt limités, notamment lorsqu'on analyse de près leur contenu.

²¹¹ Discours de Christoph Blocher à Appenzell le 15 avril 2000.

²¹² Samuel Schmid est resté en fonction au Conseil Fédéral du 01/01/2001 au 31/12/2008. Il quitte le parti en 2008 pour rejoindre le PBD. Nous reviendrons sur ce point (et la scission) au chapitre 3.

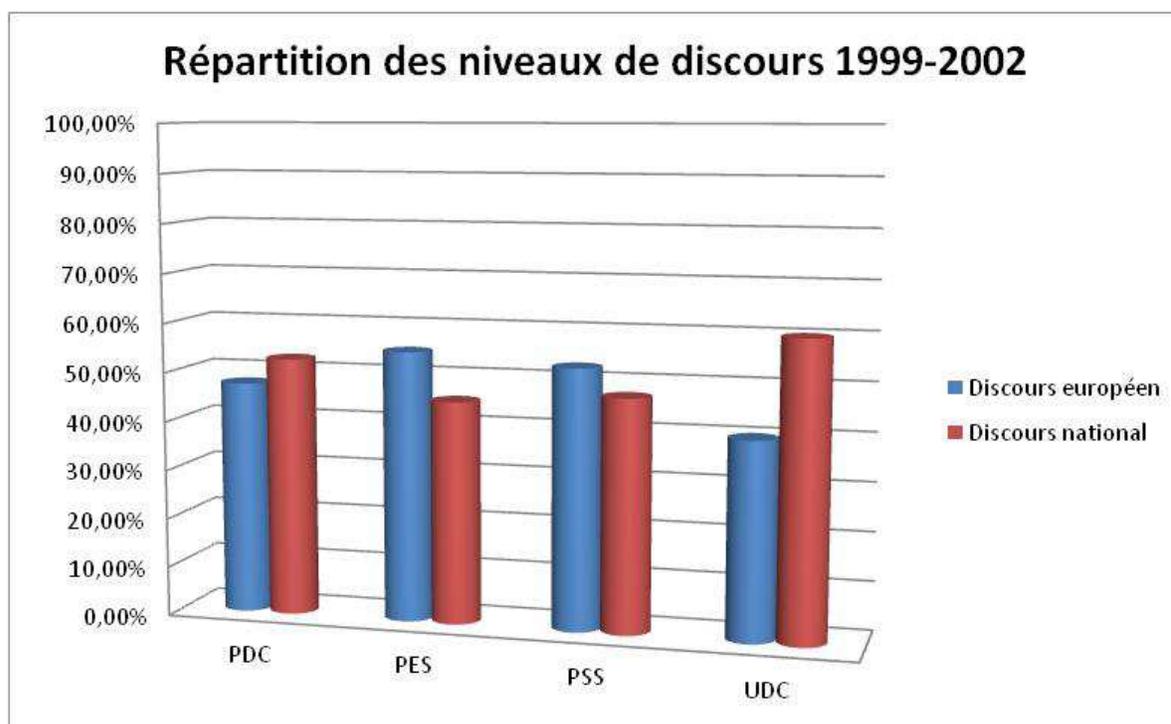
²¹³ La décision du rejet de l'objet « Oui à l'Europe ! » a été prise par 326 voix contre 2, le 27 janvier 2001 lors de l'assemblée des délégués qui s'est tenue à Martigny.

Dans le but de pouvoir saisir les différentes facettes composant le discours d'un parti, une première mesure à deux niveaux a été mise en place²¹⁴ :

- Le *discours européen* se réfère à des arguments développés à un niveau exclusivement européen.
- Le *discours national* représente les propos situés à une échelle strictement nationale.

1999-2002	PDC	PES	PSS	UDC
Discours européen	47,37%	54,86%	52,78%	40,00%
Discours national	52,63%	45,14%	47,22%	60,00%

Tableau 6 : La distribution des deux niveaux de discours tous partis confondus (sauf PLR/PRD/PLS) entre 1999 et 2002 (total de 8 documents analysés)



Graphique 2 : Représentation des niveaux de discours entre 1999 et 2002

De manière générale, la proportion du discours national est importante avec plus de 45% des textes pour tous les partis (jusqu'à 60% pour l'UDC). Même si le parti socialiste et les Verts parlent légèrement plus de l'Europe que de la Suisse dans leurs discours sur l'enjeu européen (respectivement 54,78% et 54,86% de proportion du discours européen), cela se fait néanmoins avec

²¹⁴ L'annexe méthodologique fournit des éléments complémentaires plus détaillés.

une différence minime avec la part de discours national (moins de 9 points d'écart). Une des particularités de cette période est que la pratique discursive à orientation nationale avec des arguments souverainistes n'est pas le monopole de partis comme l'UDC : elle est répartie sur l'ensemble du spectre partisan étudié. Avec une moyenne (tous partis) de 55% de texte consacré, le discours national reflète et confirme une double conjoncture : d'une part, l'accord tacite entre les partis sur l'acceptation de la voie bilatérale. D'autre part, il s'agit de panser les plaies du 6 décembre 1992 et de présenter cette nouvelle voie comme étant un avantage indiscutable et bénéfique pour la Suisse, *avant toute chose*.

Loin d'une compétition partisane classique, les partis mettent en avant deux principaux axes d'argumentation de cette composante nationale de leurs discours. Il s'agit d'abord du souci de la Suisse face à cette aventure européenne que sont les bilatérales. L'objectif des partis, sans exception, est de faire en sorte que la nation helvétique se protège des conséquences de cette ouverture. Pour le PSS et le PDC, les mesures d'accompagnement sont ainsi un point fondamental dans la protection des acquis sociaux et la défense des travailleurs. Il s'agit ainsi d'éviter toute possibilité d'affaiblissement des conditions salariales et sociales sur le marché du travail suisse en mettant en place les mesures adéquates. De même, les Verts ainsi que le PDC soulignent particulièrement la nécessité de respecter les lois en vigueur sur le transport terrestre de marchandises (avec le transfert de la route vers le rail notamment), de manière à limiter le trafic polluant notamment mais également ne vue de faire respecter aux nouveaux usagers européens de ce secteur les prescriptions locales en matière de circulation. Des éléments pragmatiques reviennent également comme la défense du tourisme, la protection des consommateurs ou le rejet d'une éventuelle harmonisation à l'aune de cette ouverture dont les partis se protègent de manière variable.

Ensuite, c'est plutôt une Suisse modèle qui est mise en avant à travers l'ensemble de valeurs et de spécificités particulières au pays que les partis revendiquent pour défendre un socle de principes qui leur sont chers. Le souci de la Suisse vis-à-vis de l'Europe est retranscrit de manière claire dans les textes de l'UDC sur ce point. Pour ce parti, la Suisse reste un pays dont la souveraineté du peuple est le premier pilier. En ce sens, les accords bilatéraux n'auront pas de conséquences désastreuses qui mettraient en danger les fondamentaux du pays (démocratie directe, fédéralisme, neutralité perpétuelle). De manière générale et pour l'ensemble des partis, ce sont les bienfaits du fédéralisme helvétique qui peuvent profiter à une Europe en construction. La longue tradition de cohabitation paisible entre les diversités du pays peut également servir d'exemple pour une Europe des régions, du point de vue des acteurs partisans suisses. Les droits populaires sont également invoqués non seulement pour louer le système politique helvétique mais également pour signifier le déficit démocratique de l'actuelle Europe en construction. Ce discours de valeurs côtoie un discours à empreinte juridique où les outils du mécanisme institutionnel suisse sont autant d'exemples dont l'Europe peut s'inspirer (relations Conseil Fédéral-Parlement, participation du peuple et des cantons).

La part de *discours européen* est quant à elle en moyenne inférieure à la part de discours national et témoigne d'une préoccupation moins importante de la part des partis quant aux problématiques d'ordre supranational. Ils s'accordent tous également sur le fait que la Suisse ne doit pas subir les pressions de l'UE dans ce rapprochement. Pour le PSS, les Verts et le PDC, l'adhésion est essentielle pour acquérir un réel pouvoir de codécision et influencer dans le processus global de manière à défendre les intérêts du pays. Cela est résumé ainsi dans le document de politique européenne du PDC : « Notre attachement à la démocratie et l'intérêt national exigent au contraire que nous

participions pleinement à la prise de décision. »²¹⁵ De même pour le PSS, il n'est plus acceptable de subir « l'adaptation autonome » du droit européen telle qu'elle se fait actuellement. Pour l'UDC, la voie bilatérale est la meilleure alternative au « contrat colonial » qu'était celui de l'EEE. Les formations politiques focalisent plus leurs discours sur une arène nationale, encore traumatisée et cherchant le retour au consensus à la culture du compromis, y compris dans les questions de politique étrangère. Toutefois, le *discours national* est à un niveau relativement bas en ces années 1999-2002, indicateur d'une lutte partisane peu saillante. Les partis n'exploitent pas (encore) l'Europe à des fins électoralistes. Cela confirme de nouveau l'hypothèse selon laquelle les partis ne cherchent pas en cette première période à s'affronter sur une voie bilatérale, fruit d'un consensus difficilement obtenu. Nous verrons que dans les deux périodes suivantes, le niveau du *discours national* augmentera rapidement, expliquant notamment le haut niveau de conflictualité atteint à partir de 2008.

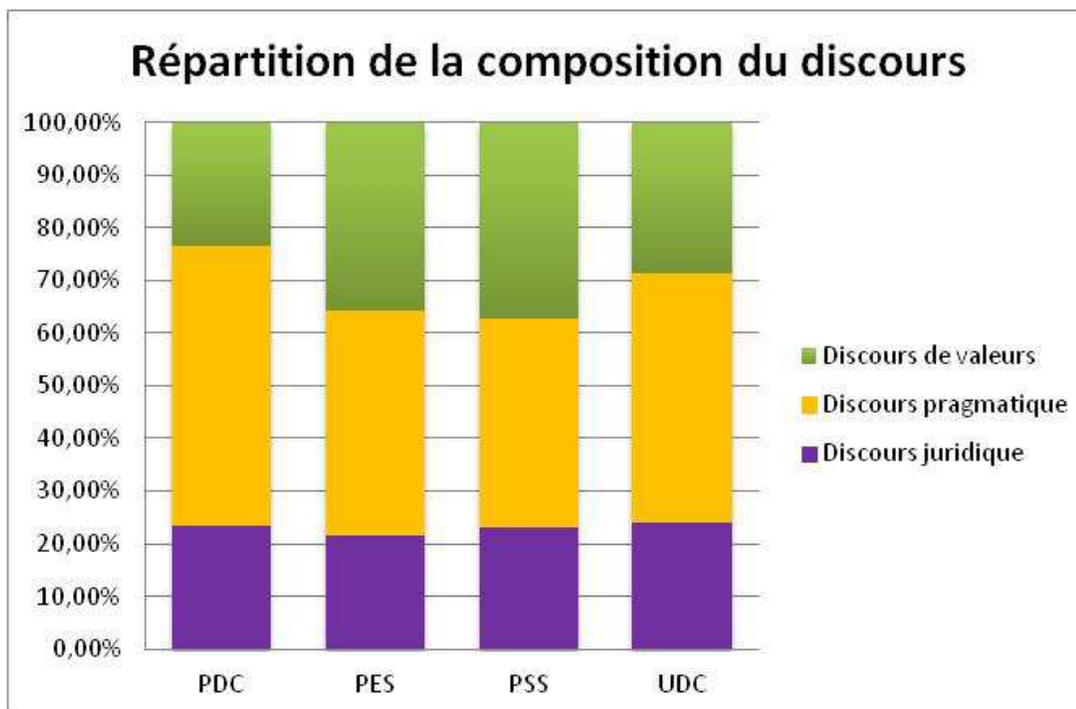
A. La suite du discours des partis : une Europe utile à la Suisse

Tous les partis sans exception évoquent l'Europe comme étant d'abord utile pour le pays. C'est donc une seconde pratique discursive identifiée dans cette première période : un argumentaire pragmatique servant les intérêts de la Suisse. Certains des partis font cela en élargissant leur argumentaire à des enjeux moins centrés sur la Suisse. En l'occurrence, ce rapprochement avec l'UE représente tout d'abord la mise en place d'outils de collaboration à tous les niveaux pour le parti socialiste : économique, social, sécuritaire, voire même politique. De même pour les Verts, il s'agit dans l'intérêt du pays de mettre en place une coopération qui dépasse les frontières de manière à faire face aux défis globaux tels que l'écologie ou le social. Pour d'autres partis comme le PDC ou l'UDC, la dialectique se construit plutôt sur des préoccupations nationales d'ordre économique et sécuritaire. L'UE apporte d'abord des solutions à une stagnation économique et aux taux de criminalité grandissants dans les cantons.

1999-2002	PDC	PES	PSS	UDC
Discours juridique	23,53%	21,43%	38,51%	40,00%
Discours pragmatique	52,94%	42,86%	33,78%	13,33%
Discours de valeurs	23,53%	35,71%	27,70%	46,67%

Tableau 7 : La distribution des trois orientations de discours tous partis confondus (sauf PLR) entre 1999 et 2002 (total de 8 documents analysés)

²¹⁵ Document de politique européenne du PDC, 2001.



Graphique 3 : Représentation de l'orientation générale des discours entre 1999 et 2002.

De manière différenciée mais unanime, les partis s'accordent sur le fait que l'Europe reste une zone d'exportation incontournable pour la Suisse. Sa situation actuelle avec une croissance économique supérieure à celle de la Suisse²¹⁶, son marché intérieur en expansion (l'élargissement aux pays d'Europe Centrale et Orientale étant déjà sur la table des négociations à Bruxelles) mais également le caractère civil de cette intégration européenne sont autant de points positifs pour les partis politiques qui ne voient que des intérêts certains à se rapprocher de l'UE. L'Europe n'est pas seulement utile : elle est aussi nécessaire notamment pour sa participation à la solidarité internationale à laquelle la Suisse veut contribuer dans le cadre de sa politique d'aide au développement.

En outre, des partis comme le PSS et les Verts précisent que sur d'autres aspects, l'Europe est un modèle à suivre et en ce sens elle peut également être utile à la Suisse. Ce discours pragmatique ne se focalise pas seulement sur les aspects économiques d'un tel rapprochement : il invoque la sphère institutionnelle, sociale et de valeurs pour amener la Suisse au niveau de l'Europe. Le parti socialiste rappelle notamment que la charte sociale est déjà en place à l'échelle de la communauté européenne et que cela n'est toujours pas fait en Suisse. Des réformes sont également à mettre en place sur plusieurs sujets et les partis politiques doivent s'y atteler de concert avec le Conseil fédéral et le parlement pour rattraper le retard de la Suisse face à une UE modèle.

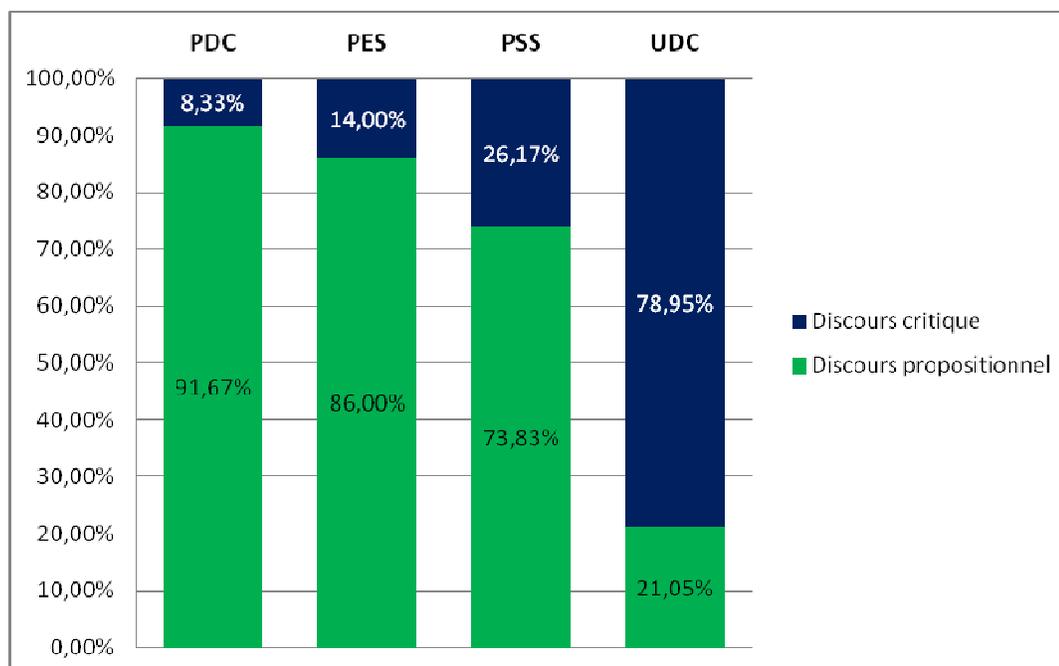
Finalement, cette Europe utile à la Suisse est certes visible à travers le discours pragmatique de tous les partis mais elle est également mentionnée par le parti socialiste et les Verts via une

²¹⁶ Données économiques citées dans la précédente section.

dimension juridique. Le pays peut (doit) s'inspirer également de l'Europe pour les éléments sur lesquels elle est en avance. Pour ces deux derniers partis, cette relation est donc bénéfique dans les deux sens et chacune des parties s'enrichira des atouts de l'autre.

B. Des discours marqués par une valorisation de l'Europe

Nous poursuivons notre objectif d'appréhender de manière fine les modes d'insertion du discours européen par les acteurs partisans. En plus de l'orientation de ce discours développé dans la précédente section et l'échelle de discours présentée en section A., nous poursuivons dans cette section-ci l'étude de la composition en y apportant un élément additionnel sur le caractère laudatif (ou péjoratif) des prises de positions sur l'Europe. Ainsi, nous mettons en place ici la catégorie d'analyse suivante à cette fin : elle qualifie un contenu *critique* ou *propositionnel* du discours. D'un côté, on évalue la propension d'un discours à formuler des pratiques, des idées et des positionnements allant à l'encontre du projet européen tel qu'ils le conçoivent : il s'agit là d'un discours critique. Il diffère ainsi d'un discours propositionnel d'autre part, qui sollicite des arguments constructifs quant à l'élaboration de nouvelles mesures ou d'une stratégie de convergence entre la Suisse et l'UE. Ce discours repose sur des propositions pouvant appuyer une certaine vision d'avenir de l'UE en lien avec Suisse, que ce soit à travers la voie bilatérale ou l'adhésion d'ailleurs. Il va dans le sens d'une entreprise commune entre la Suisse et l'UE et permet de mesurer la maturité du développement du projet Suisse-UE.



Graphique 4 : Représentation de la teneur des discours entre 1999 et 2002.

Nous observons ainsi que les partis parlent d'une manière assez homogène dans cette première période. Si nous faisons démarrer notre analyse à un niveau macroscopique, le constat autour de la teneur du discours est clair : la part globale du discours critique, tous partis confondus, se révèle être relativement peu élevée entre 1999 et 2002 (elle augmentera progressivement à mesure que l'on approche la fin de notre période d'étude²¹⁷). Cette tendance générale cache cependant des disparités fortes entre les partis. Ainsi, les partis comme les Verts et le PDC sont les partis ayant le discours propositionnel le plus important en proportion dans les textes analysés. Suit ensuite le PSS qui se situe largement au-dessus des 70 % de part de discours propositionnel. Arrive en dernière position l'UDC avec moins de 30 % de part de discours propositionnel en cette période : cela s'explique par le fait que les textes analysés sont ceux de Christoph Blocher qui s'opposait déjà à l'UE dans les années 90. La moyenne des partis pour la part propositionnelle de leurs discours est à plus de 73 % à la fin de l'année 2002. Si critiques il y a, elles se font dans une optique constructive lorsque le parti socialiste évoque que l'Europe est une démocratie à améliorer (avec les instruments de démocratie directe à développer) et que le volet social constitue un chantier commun à améliorer pour les deux partenaires (Suisse et UE). Certaines normes environnementales « moins sévères qu'en Suisse » sont également à mettre à niveau en Europe, du point de vue des Verts dont l'objectif est de niveler par le haut la politique environnementale. Ils mentionnent montrent leur position critique dès 1998 :

« Naturellement, l'UE est améliorable. La politique dominante de l'UE n'a pas été façonnée selon les critères verts. Les structures de l'UE persistent à être trop peu démocratiques, les questions purement économiques y sont toujours prépondérantes, la bureaucratie continue à y être excessive et les intérêts écologiques et sociaux trop peu pris en compte. Pour nous, l'orientation de la politique de l'UE n'est pas satisfaisante. »²¹⁸

De même, le rôle de l'armée, jugée notamment « absente » par le PSS, se révèle aussi importante pour les partis qui prônent une PESC plus ambitieuse. De manière synthétique, le discours du début de décennie se repose sur des évocations fortement laudatives, aussi bien sur les aspects pragmatiques que sur les aspects juridiques. Cette pratique discursive témoigne une fois de plus du caractère encore peu saillant de cet enjeu au sein du système partisan et de la concrétisation encore toute relative de ce rapprochement institutionnel avec l'UE. Ce premier volet des accords bilatéraux n'entrera en vigueur qu'en juin 2002 : les premiers résultats ne sont donc pas encore connus et ressentis à la fin de notre première période d'étude 1999-2002.

Section 3. Entre les partis : un discours plutôt homogène

Si dans les précédentes sections il a été possible de mettre en exergue des modes particuliers de discours, des regroupements s'opèrent également entre les partis au travers de la manière d'appréhender l'enjeu européen et de le restituer à travers les textes. La composition de ces pratiques discursives est d'une part le reflet de leur position sur l'objet des votations et au-delà et

²¹⁷ Le détail de ces analyses sera fait respectivement dans les chapitres 2 et chapitres 3 pour la période 2003-2007 et la période 2008-2013. Les résultats y seront alors présentés de manière précise.

²¹⁸ Position européenne des Verts, 1998.

d'autre part le fruit de leur place dans l'échiquier partisan et la compétition (*encore peu saillante*) sur l'Europe.

Après la votation de mai 2000 sur les accords bilatéraux où l'unanimité est de mise entre les partis et où la composition du discours est à tendance nationale (équilibré pour le PS et les Verts, majoritairement nationale pour l'UDC et le PDC) mais surtout propositionnelle, l'échéance qui suit (mars 2001) marque une première évolution. Une première distinction entre les partis commence à poindre dans la disparité de composition des discours. Non seulement deux partis se positionneront contre le 'Oui à l'Europe !' (UDC et PRD) mais nous assisterons également à une plus grande prudence sur une éventuelle adhésion à l'Europe (PDC notamment et dans une moindre mesure les Verts et le PSS).

Dans cette période, les formations politiques étudiées peuvent déjà être regroupées en groupes selon le type d'attitudes qu'elles montrent : les textes du PSS et des Verts présentent une part de discours européen importante (plus de 50% des textes) quant à l'inverse, le PDC et l'UDC offrent un niveau de discours européen beaucoup plus faible. Si leur position à la droite de l'échiquier partisan contribue sans doute à forger cela, c'est clairement la compétition entre deux adversaires directs dans une arène politique en début de métamorphose qui joue ici, ces deux formations présentant une attitude de défense de la souveraineté nationale. En 1999, l'UDC représente désormais la droite nationale conservatrice élargissant son électorat jusqu'alors capté par la seule étiquette agrarienne du parti. Lors de ces élections fédérales²¹⁹, la 'nouvelle' UDC jusqu'alors quatrième et dernier parti gouvernemental depuis des décennies, rafle 44 sièges au Conseil National supplantant le PRD mais surtout reléguant le PDC en quatrième position. L'UDC devient alors la seconde force politique du pays à la chambre basse. Bien que la majorité historique de droite reste préservée (33 sièges sur 46) au Conseil des Etats²²⁰ (chambre haute du parlement), c'est bien là une première défaite cuisante que le PDC connaît face à l'UDC. Ceci explique pour une part (mais pas exclusivement) le peu d'importance du développement sur l'Europe *stricto sensu* pour ces partis, pour lesquels chaque événement politique, y compris les votations européennes, est l'occasion de poursuivre une compétition nationale, dont (et nous les verrons dans le prochain chapitre) le PDC continuera à faire les frais.

Bien que la teneur générale des textes soit propositionnelle, comme souligné précédemment, l'UDC maintient un niveau de discours majoritairement critique sur cette première période (près de 80% en proportion des textes analysés – voir graphique 3). Cela est particulièrement appuyé lors de la votation 'Oui à l'Europe !'. Contrairement à la votation sur les accords bilatéraux où le consensus avait été (difficilement) atteint, l'objet du 4 mars 2001 a rassemblé à la quasi-unanimité les délégués du parti contre ce qu'ils considéraient comme une autre tentative d'adhésion. Tous les autres partis ont une part de discours propositionnel largement majoritaire (plus de 73% en proportion des textes – voir graphique 3). C'est aussi la marque du parti de la droite nationale conservatrice que le discours critique et surtout majoritairement national (la part la plus importante

²¹⁹ Résultats des élections fédérales de 1999 avec la répartition des sièges par parti au Conseil National. Office fédéral de la statistique, [<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/01.Document.21770.xls>], Consulté le 12/04/2016.

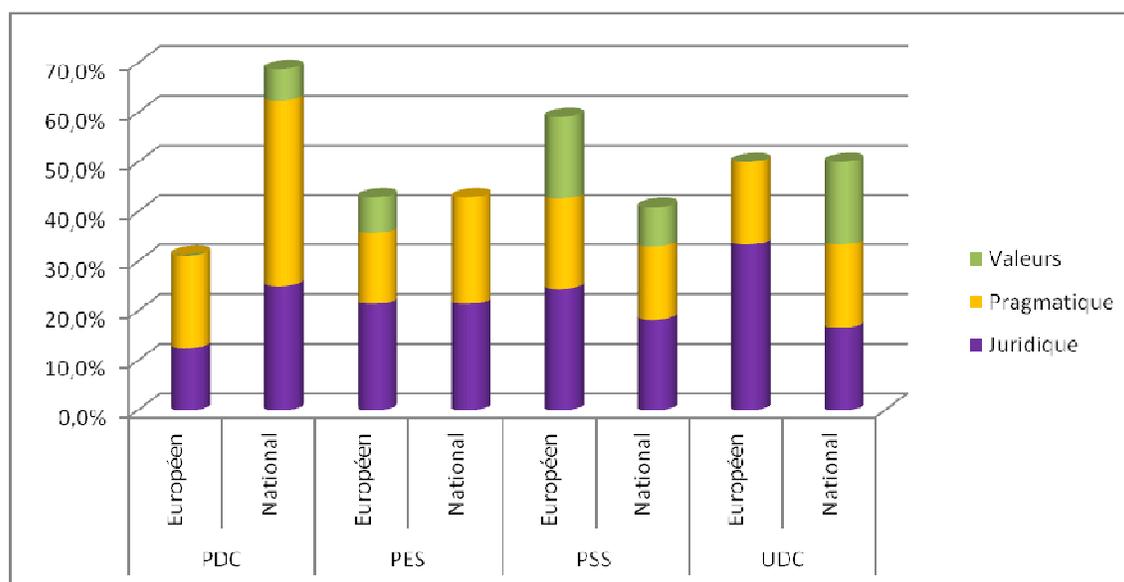
²²⁰ Résultats des élections fédérales de 1999 avec la répartition des sièges par parti au Conseil des États. Office fédéral de la statistique, [<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/01.Document.21764.xls>] Consulté le 12/04/2016.

de tous les partis, avec 60 % du texte consacré aux questions nationales) est lié à des choix stratégiques de focalisation de sa part plus qu'à une réelle méconnaissance de la réalité européenne (que le parti surveille d'ailleurs d'un œil plus que méfiant).

Dans le prochain graphique, deux critères d'analyses ont été croisés : l'orientation du discours avec son échelle. Le poids le plus important tous partis confondus de l'orientation générale des textes est le discours pragmatique. Qu'il soit à sensibilité nationale pour l'UDC et le PDC (la part de discours pragmatique national est deux fois plus élevée que celle du discours pragmatique européen pour le PDC – 37,5% versus 18,8%) ou plus équilibré pour les Verts et le PSS (entre 14,8% et 21,4%), c'est sans équivoque le trait dominant de cette première période. Déjà évoqué plus tôt dans ce chapitre, il s'agit d'un *momentum* européen autour de la nécessité pour la Suisse de se réconcilier en son sein après la rupture de 1992.

	PDC		PES		PSS		UDC	
	Européen	National	Européen	National	Européen	National	Européen	National
Juridique	12,5%	25,0%	21,4%	21,4%	24,4%	18,2%	33,3%	16,7%
Pragmatique	18,8%	37,5%	14,3%	21,4%	18,2%	14,8%	16,7%	16,7%
Valeurs	0,0%	6,3%	7,1%	0,0%	16,5%	8,0%	0,0%	16,7%

Tableau 8 : La distribution des trois orientations de discours selon l'échelle du discours – 1999 à 2002.



Graphique 5 : Représentation de l'orientation des discours selon l'échelle entre 1999 et 2002.

L'angle de convergence des partis a donc été d'abord les intérêts de défense du pays. Certes, ce niveau de discours n'est pas identique entre les partis et ne renvoie pas aux mêmes revendications vis-à-vis de l'UE. Les Verts et le PSS incluent des problématiques d'ordre social pour l'ensemble des travailleurs suisses et européens dans ce discours pragmatique. Le PSS voit ainsi la libre circulation des personnes de la manière suivante :

« L'entière liberté circulation doit être introduite par étapes pour les ressortissants de l'UE, mais ceci ne se produira pas de façon automatique. Ainsi, la Suisse conserve la possibilité de se prononcer, au bout de sept ans, sur la poursuite de cette mesure ; il s'agira d'une fédérale soumise au référendum. »²²¹

Le PDC et l'UDC prônent la défense des entreprises et du tissu économique helvétique. Ainsi, le parti démocrate-chrétien se rend compte du double effet de ces accords bilatéraux sur le marché intérieur :

« [...] l'accord sur les produits agricoles ouvre de nouvelles perspectives à l'agriculture suisse en élargissant l'accès au marché européen. Parallèlement, elle sera soumise à une plus forte concurrence sur le marché indigène, notamment pour les fromages. »²²²

Mais tous s'accordent au bénéfice incontestable de mettre en place ces accords bilatéraux pour le bien du pays. Dans cette période, l'Europe est donc en général intégrée et considérée dans des discours qui la lient fortement à la Suisse. On la qualifie de manière générale d'entité inachevée à laquelle la Suisse peut apporter dans le long chemin de la construction européenne. Pour le PSS, cette construction se fait de manière positive et il est important d'y participer pour distiller quelques-uns des principes de fonctionnement helvétique en son sein. De manière analogue, les Verts communiquent ainsi à la veille de la ratification des accords bilatéraux :

« Nous apprécions à sa juste valeur notre pays et sa tradition fédéraliste, démocratique et respectueuse des minorités, ses prestations écologiques et sociales. [...] Nous sommes convaincus que notre pays peut apporter quelque chose au processus européen. La Suisse a fait des expériences enrichissantes dans des domaines fondamentaux pour l'Europe : le fédéralisme, la coopération de différentes langues et cultures ou la démocratie directe pour ne citer que quelques exemples. Nous pouvons et nous devons faire part à l'UE des ces expériences et nous engager notamment en faveur de la fédéralisation et de la démocratisation. »²²³

Cette transposition des qualités du pays à l'UE est également appuyée par le PDC qui en cas d'adhésion « [...] interviendra pour que la démocratie directe mise en œuvre soit favorable aux droits populaires [suisses]. »²²⁴

Les valeurs sont aussi un pilier central des Verts et du PSS. Comme évoqué plus haut, le PSS reconnaît que « le marché intérieur commun constitue son noyau » mais souligne que l'UE est plus qu'un simple espace économique. Il s'appuie sur d'autres arguments pour dépasser le 'simple' intérêt économique de ces accords bilatéraux. Pour le PSS, les accords bilatéraux n'ont de sens que s'ils constituent une étape sur le chemin de l'adhésion à l'Union européenne et c'est ainsi qu'ils rejettent l'idée réduite d'accords purement économiques :

²²¹ Plate-forme européenne du PSS, 2000.

²²² Politique européenne du PDC, 2001.

²²³ Position des Verts sur la politique européenne, 1998.

²²⁴ Politique européenne du PDC, 2001.

« Cette attitude est assez logique, dans la mesure où la droite économique n'a pas d'intérêt majeur à revendiquer autre chose que des accords à caractère exclusivement économique, à se battre pour autre chose que l'Europe des marchands. »²²⁵

Au parti socialiste, la part de discours sur les valeurs est aussi plus importante que tous les autres partis et le PSS l'expose encore sous le prisme européen et non national. Sa vision méliorative de l'Europe ne se limite pas uniquement à des fins d'adhésion. La transformation-même de cette entité qu'est l'UE compte pour le parti et espère d'ailleurs y contribuer significativement.

« L'UE est aussi un espace social, même si la politique sociale est encore menée de manière prépondérante sur le plan national. Mais sur quelques sujets d'importance, il existe des normes européennes minimales qui se situent bien au-dessus des normes suisses. »²²⁶

Mais la prudence est également de mise vis-à-vis du développement de l'UE puisqu'il « ne faudrait pas idéaliser le développement de l'UE et que ce développement ne suit pas une trajectoire aussi simple et harmonieuse qu'on l'avait originellement prévu. »

Dans la part de discours national du parti, les limites du système suisse sont pointées et mis en perspective par rapport à l'attentisme du pays face à l'UE ces dernières années. « En Suisse, les problèmes sociaux se sont accentués dans les années 90 » ou le fait que la Suisse stagne dans son positionnement face à l'UE « voie des bilatérales laborieuse et pénible », faiblesse des pro-européens « nés un 7 décembre ». Si le discours est principalement européen et propositionnel, c'est aussi en contrepartie pour critiquer la situation actuelle du pays « la Suisse est aujourd'hui une tache blanche sur la carte politique de l'Europe. » alors que tous les autres pays sont soit membres de l'UE ou membres de l'EEE. Pour les Verts, ne pas adhérer à l'UE va à l'encontre des principes du parti et de sa vision de l'Europe et du monde en général :

« Notre petit État – en relation étroite avec l'UE – est une part de l'Europe et profite de la prospérité et de la paix du continent. Une non adhésion à l'UE n'est compréhensible ni géographiquement ni culturellement : notre histoire, notre économie, nos quatre cultures et de nombreux immigrants créent de nombreux liens avec les pays d'Europe. La Suisse peut et doit participer au projet commun européen. »²²⁷

C'est donc un rôle primordial qui est accordé par l'ensemble des partis à la Suisse dans l'Europe. Leur vision de l'Europe se construit non seulement à travers la place que le pays aura, notamment en termes de pouvoir de codécision mais surtout en tant qu'agent de réformes d'un voisin européen à la recherche d'une identité politique, sociale et collective. Le fédéralisme et la démocratie directe, creuset de l'identité helvétique, seront les caractéristiques de la future UE.

Enfin, il faut souligner que le PSS et les Verts apparaissent comme les formations les plus enclins à un discours de valeurs envers l'Europe au travers de leurs textes. Bien qu'étant en proportion des textes en troisième et dernière position (respectivement 16,5 % et 7,1%), le parti

²²⁵ Fondements de la politique migratoire du PSS, 2002.

²²⁶ Plate-forme PSS, 2000 (page 6)

²²⁷ Position des Verts sur la politique européenne, 1998.

socialiste et le parti écologiste consacrent une partie de leur argumentaire européen à des valeurs qu'ils estiment être le ciment de cette unité du continent.

Un consensus contraignant

Néanmoins, il n'est pas pertinent de soutenir que ce rapprochement de la Suisse vers l'Union européenne se fait intrinsèquement via la voie économique : elle a été décisive seulement sous certaines conditions. Pendant longtemps au sein des pays membres de la Communauté, le débat sur l'intégration européenne a très peu été saisi et développé au niveau des peuples. Il est resté au niveau des élites avec cette idée sous-jacente que si rien ne s'opposait à la marche en avant de l'intégration européenne, celle-ci n'avait qu'à continuer à se faire : le concept de *consensus permissif* est ainsi apparu. Il est ainsi communément admis que ce consensus permissif a duré jusqu'au début des années 90. Depuis, nous assistons à une période de dissensus contraignant²²⁸ (*constraining dissensus*) qui contraste avec les années de laissez-faire dont les élites bénéficiaient jusqu'alors. Désormais, les élites se doivent d'élargir leur cercle dans les prises de décision relatives aux questions européennes.

Le concept de « consensus permissif »²²⁹ est apparu dans la littérature au début des années 1970. Il rend compte d'une situation dans laquelle le projet d'intégration européenne est avant tout du ressort quasi-exclusif d'une élite qui n'avait *a priori* pas de risque à se voir opposer dans sa marche par une contestation populaire. D'après les auteurs (Lindberg et Scheingold), les populations en Europe n'affichaient alors pas d'intérêt particulier à l'enjeu européen et étaient plutôt favorables à l'objectif assez large d'un projet d'intégration. Les institutions européennes étaient également considérées comme des entités relativement bien acceptées et faisant partie du paysage politique. Ce mélange entre un niveau d'intérêt plutôt faible à l'intégration européenne et une tendance globalement positive confortaient la bonne marche de la Communauté européenne dont les objectifs et les implémentations étaient ainsi largement partagés et admis comme légitime et autoritaire à la fois. L'âge d'or du consensus permissif a duré jusqu'au début des années 1990, période durant laquelle la littérature sur les études européennes place le traité de Maastricht et les débats qui ont lieu à ce sujet comme point de bascule de cette longue période tranquille. Jusqu'alors, le consensus permissif régnait en maître absolu du jeu politique européen. A partir de là, il est admis de manière différenciée que le consensus permissif n'a plus lieu d'être²³⁰, qu'il a été remplacé par un *dissensus contraignant* selon certains auteurs²³¹, ou qu'il continue d'avoir sa place malgré une « érosion progressive »²³².

²²⁸ Hooghe, L. and Marks, G. (2009) 'A postfunctionalist theory of European integration: from permissive Consensus to constraining dissensus', *British Journal of Political Science*, 39:1, 1-23.

²²⁹ L. N. Lindberg and S. A. Scheingold, *Europe's Would-be Polity: Patterns of Change in the European Community* (Prentice-Hall, 1970).

²³⁰ Kröger, S. and Bellamy, R. (2016) 'Beyond a constraining dissensus: The role of national parliaments in domesticating and normalising the politicization of European integration', *Comparative European Politics*, March 2016, Volume 14, Issue 2, pp 131-153 ; de Wilde, P. and Zürn, M. (2012) 'Can the politicization of European integration be reversed?' *Journal of Common Market Studies*, 50:1, 139-153.

²³¹ Hooghe, L. and Marks, G., *op.cit.*

²³² Nicolaïdis Kalypto, « Notre démocratie Européenne. La constellation transnationale à l'horizon du patriotisme constitutionnel », *Politique européenne* 2/2006 (n° 19), p. 45-71.

Andrew Moravcsik explique que tout de même si le consensus permissif n'est plus aussi prégnant à partir des années 1990, il reste toutefois une certaine distance qui sépare le citoyen européen de la sphère décisionnelle européenne. Cela est dû notamment au fait que les domaines de compétence (et de politiques) de l'UE ont une saillance toute relative au sein de la population européenne, ce qui l'amène à moins se mobiliser. Contrairement à l'Europe, cette analyse ne peut s'appliquer au cas de la Suisse. Si la saillance de l'enjeu européen n'a pas encore atteint un sommet élevé, les débats autour de l'UE sont déjà intenses et nourris. Comme pour chaque votation et plus particulièrement en politique étrangère, le peuple (à travers des comités de soutien ou de rejet) et les partis politiques (seuls ou à travers une faïtière) ont participé de manière active aux campagnes référendaires liées à l'Europe. Celle du 4 mars 2001 est une preuve empirique de l'absence totale de consensus permissif en Suisse, c'est-à-dire l'idée qu'une intégration européenne silencieuse et loin des décisions populaires puisse se faire par le bon vouloir des élites.

Cela n'est d'ailleurs pas une contradiction conceptuelle puisque l'idée même de *consensus permissif* s'oppose en tout lieu aux principes démocratiques sur lesquels la Constitution helvétique repose. Prônant plus une opacité qu'une transparence dans la conduite des affaires politiques, le consensus permissif table aussi sur une certaine dépolitisation (technicisation) de ces mêmes affaires alors que la Constitution prévoit clairement un contrôle démocratique. Au final, c'est plutôt une démobilisation populaire que revendique et provoque le consensus, à l'opposé d'une participation populaire, clé de voûte du système politique en Suisse. En ce sens, les formes d'action politique en Suisse ne font qu'ébranler une machine européenne habituée à avancer sur les seules bases de décisions élitistes.

Certains des auteurs qui se penchent sur la question du lien entre consensus permissif et démocratie directe considèrent que le second n'est pas forcément dans l'intérêt du premier. Se plaçant dans le cadre d'une démocratie représentative forte, Edward Best préfère mettre la priorité d'abord sur la consolidation du consensus permissif qui selon lui permettra aux citoyens de donner leur *consentement informé aux règles de base du jeu européen*²³³. Ils doivent placer avant tout leur confiance en la démocratie représentative. Pour lui, la démocratie directe n'est pas la meilleure solution pour le projet européen et il est essentiel de revoir cet aspect des choses dans le lien politique entre le peuple européen et l'UE. La solution d'après Best est de créer un nouveau *consensus permissif* non sans de nouvelles étapes qui auront à restaurer un *degré minimum de confiance*. Dans la même lignée, Hurrelmann soutient qu'une participation *forcée* du peuple à travers des outils démocratiques ne fera que réduire tout éventuel soutien à l'UE²³⁴. Il reprend les cas des référendums sur la Constitution dont les deux échecs français²³⁵ et hollandais²³⁶ en 2005. Selon son analyse et en s'appuyant sur les travaux de Moravcsik, les raisons du vote contre la Constitution

²³³ Best, E. 'In Search of the Lost Constitution: The EU between Direct Democracy and the Permissive Consensus', *EIPASCOPE* 2005/2.

²³⁴ Hurrelmann, A. 'European Democracy, the 'Permissive Consensus' and the Collapse of the EU Constitution', *European Law Journal*, Vol. 13, No. 3, May 2007, pp. 343–359.

²³⁵ Vote du 29 mai 2005 avec le rejet de la Constitution

²³⁶ Vote du 1er juin 2005 avec le rejet de la Constitution

n'avaient rien à voir avec la Constitution elle-même ou même avec l'UE : c'était une réponse *ignorante, impertinente et idéologique*²³⁷.

Cette crainte de l'émergence de la démocratie en Europe n'est pas nouvelle²³⁸. Elle est à l'opposé d'une tradition démocratique séculaire en Suisse. C'est dans ce premier chapitre un premier élément de tension entre les conceptions européenne et helvétique d'un modèle politique aux antipodes l'un de l'autre.

Une normalisation fragile

Si l'on considère les critères de Miklin pour évaluer la politisation ou non d'un enjeu²³⁹, on arrive à la conclusion que l'Europe était déjà un enjeu politisé dans les années 1990. En effet, le premier critère se base sur la saillance suffisamment élevée de l'enjeu pour pouvoir peser dans le choix des électeurs. C'est le cas en Suisse dans cette première période, notamment lors du référendum du 4 mars 2001, qui s'inscrit en opposition claire à un projet d'intégration européenne de la Suisse plus poussé que les accords bilatéraux initiaux. Les résultats de chacun des deux référendums montrent le positionnement clair de la population : un soutien à un rapprochement avec l'UE mais pas à n'importe quel prix, pas de manière précipitée et surtout pas sans l'aval du peuple. Si les années 1999-2002 avaient pu être témoin d'une période apaisée au sujet de l'Europe, cela aurait été sans la votation du 4 mars 2001. Au contraire, celle-ci n'a pas permis l'apaisement tant attendu après 1992 et s'est révélée être un perturbateur européen fort dans la suite de l'aventure Suisse-UE.

Un autre élément d'analyse qui nous permet de dire que la votation de 2001 s'est avérée pesante dans le débat européen consiste en l'écart sur l'Europe entre les partis et leur base. Ainsi, les résultats montrent qu'il n'y a pas d'alignement entre la politique européenne des partis avec leurs électeurs respectifs. A peu de choses près, il n'y a que l'UDC qui puisse se targuer d'une congruence forte entre sa position et celle de sa base. Pour le reste, les partis pro-adhésion (PSS, Verts et PDC) essuient alors une de leurs défaites les plus cinglantes. Même le PRD qui a soutenu le 'non' lors de cette votation s'est déchiré sur la question et n'a pu dégager qu'une faible majorité au sein du parti²⁴⁰ (133 voix contre et 98 voix pour en assemblée des délégués).

D'ailleurs, cela nous amène à un troisième aspect de cette fragilité de consensus, que ce soit au sein du système partisan qu'au niveau intra-partisan. Si la position sur cet enjeu doit relever d'une cohésion claire au sein de parti de manière à éloigner le risque de dissensions internes, cela n'est absolument pas le cas pour la majeure partie des formations politiques. Nous venons de voir le cas du PRD. A l'instar des radicaux, nous avons également évoqué le cas de l'UDC plus haut. Ces derniers

²³⁷ A. Moravcsik, 'What Can We Learn from the Collapse of the European Constitutional Project?' (2006) 47(2), *Politische Vierteljahresschrift* 227.

²³⁸ J.H.H. Weiler with Ulrich R. Haltern and Franz C. Mayer, "European Democracy and Its Critique", *West European Politics* 18:3 (1995): 4-39 p.19.

²³⁹ Miklin, E. (2014) 'EU Politicisation and National Parliaments: Visibility of Choices and Better Aligned Ministers?', *The Journal of Legislative Studies*, 20:1, 78-92.

²⁴⁰ Revue politique du PRD, n°2, en date du 18 janvier 2001.

ont choisi de voter en faveur des accords bilatéraux d'une courte majorité lors de l'assemblée des délégués en mars 2000. Le PDC affichait de même une certaine fébrilité, cette fois-ci pour le vote du 4 mars 2001 où les débats ont fait rage au sein du parti entre le camp pro-adhésion et le camp pro-bilatérales. C'est finalement le soutien au 'Oui à l'Europe' qui en est sorti vainqueur mais non sans avoir révélé des conflits internes à ce sujet. Joseph Deiss, alors en poste au DFAE, a d'ailleurs été la voix de cette minorité au sein de son parti, même si son engagement contre l'objet soumis à votation reflétait officiellement la position du Conseil fédéral sur la question posée.

Tout consensus qu'il peut y avoir en Suisse en raison d'une tradition et d'une pratique de plusieurs décennies, elle ne s'applique pas tout à fait à la question européenne, du moins dans la version la plus épurée du consensus. Tout au mieux, il s'agit d'un consentement ou une forme d'accord tacite encore soumis à des règles de compétition fortes mais surtout à une vision de l'Europe pas tout à fait figée pour chacune de ces formations politiques. La pression de l'UE sur différents domaines, le besoin de relancer l'économie et le souci de retrouver un semblant d'union nationale suite au déchirement de 1992 amènent les partis à ce consensus contraignant. C'est l'idée de se rapprocher de l'Europe tout en restant sur ses gardes et de manière relativement frustrante pour toutes ces formations : les partis de gauche ne sont pas satisfaits en raison d'une adhésion à l'UE encore trop lointaine, les radicaux considèrent que la question de l'adhésion est précipitée, et un clivage en interne se voit au sein de l'UDC (sur les bilatérales) et au sein du PDC (sur la question de l'adhésion).

Conclusion

Nous retiendrons de cette première période que si les partis affichent dans leur ensemble une position sur l'Europe à laquelle les échéances référendaires invitent, la plupart tend à considérer ces campagnes comme l'opportunité de revendiquer des intérêts nationaux avant tout. Le référendum (ou la votation de manière générale) n'est pas un événement à titre exceptionnel en Suisse mais quand il s'agit de l'Europe il revêt un caractère particulier voire inédit en 2000-2001. Plusieurs partis insèrent d'ailleurs dans leurs textes des éléments explicatifs quant au contenu et au contexte de ces deux votations :

« L'entière liberté de circulation doit être introduite par étapes pour les ressortissants de l'UE, mais ceci ne se produira pas de façon automatique. Ainsi, la Suisse conserve la possibilité de se prononcer, au bout de sept ans, sur la poursuite de cette mesure ; il s'agira d'une décision fédérale soumise au référendum. Mais, en cas de vote négatif, les autres accords seraient également remis en question. »²⁴¹

ou encore pour le vote du 4 mars 2001 sur le « Oui à l'Europe ! »

²⁴¹ Plate-forme européenne du PSS, 2000 (page 16).

« La première consultation, en 1992, concernait une demande d'adhésion, la deuxième concernait les bilatérales enfin, en mars il sera question plutôt de calendrier concernant l'ouverture de négociations. »²⁴²

Une certaine précaution est de mise au sein de tous les partis dans un contexte national empreint à la fois de réconciliation et de protection des intérêts du pays. C'est sans doute pourquoi les acteurs partisans se reposent beaucoup, dans cette première période, sur ce qu'ils maîtrisent, exploitant d'abord les enjeux nationaux et pragmatiques.

Au-delà de cette première vision globale, il est également possible de procéder à une catégorisation des positions partisans en Suisse entre 1999 et 2002. Les manières d'aborder la question européenne se distinguent sur cette période sous forme de deux profils différents :

- une posture produisant un discours sur les thématiques européennes majoritairement pragmatique et national. Cela montre à travers les arguments développés, peu ou pas d'intérêt pour l'enjeu communautaire puisque les proportions de discours à l'échelle européenne restent plutôt minoritaires (sans être très faibles). Il s'agit dans ce cas-ci du parti démocrate-chrétien et de l'union démocratique du centre en particulier. Ces deux acteurs montrent un souci des intérêts nationaux plus prononcé que les autres partis avec une proportion de discours national et pragmatique important (plus de 50 % pour les deux axes en question). Le PRD est également dans ce premier niveau de catégorie bien que la validité empirique à travers une analyse lexicométrique quantifiée n'a pu appuyer notre analyse.

- A l'opposé, il est possible d'identifier une posture produisant un discours où les valeurs et la dimension européenne sont présentes de manière suffisamment importante. Cela se fait d'abord au travers d'une insertion conséquente des questions européennes dans les textes avec un niveau de discours national inférieur aux autres formations. Dans ce cas-ci, la préoccupation n'est certes pas absente mais elle s'exprime en lien à un avenir européen d'une part. Elle se fait également par le biais d'un socle de valeurs qui renvoie à l'internationalisme des deux partis concernés, d'autre part. Le discours se révèle à forte teneur propositionnelle dans une optique d'améliorer l'Europe, d'y apporter des éléments constructifs, en résumé en faveur d'un projet européen. C'est ainsi le cas du parti socialiste suisse et du parti écologiste suisse (les Verts).

Bien entendu, cette catégorisation des attitudes partisans à l'égard de l'Europe est établie de manière à avoir une grille de lecture claire. Chaque formation politique tend vers le modèle décrit plus qu'elle ne l'incarne à travers cette catégorisation extrapolée. Toute formation politique détient également les traits caractéristiques d'autres formations politiques mais dans une moindre proportion. A part pour la teneur du discours qui a plus de 50 points d'écart (en faveur du niveau propositionnel), les deux autres axes d'analyse (orientation et échelle) s'inscrivent dans une proportionnalité toute relative (moins de 25 points d'écart entre la proportion la plus haute et la plus basse).

D'ailleurs, ce dernier élément est à souligner au sein de cette première configuration discursive de l'enjeu européen en Suisse entre 1999 et 2002. C'est le niveau assez faible, en moyenne

²⁴² Dominique Delaloye, secrétaire politique romande dans la revue politique du PRD n°1 en date du 11 janvier 2001.

dans les textes de l'ensemble des partis, d'une teneur critique sur l'UE. On constate que la prise de position à l'égard de l'Europe à l'époque suit souvent une logique d'attraction (et non d'attractivité) vis-à-vis d'un voisin de poids, en constante progression, intéressant économiquement et avec qui on cherche à enterrer les blessures du passé.

Le discours sur l'Europe permet une mise à distance indirecte entre les adversaires politiques dans une configuration discursive plutôt homogène bien qu'évolutive. En d'autres termes, il a déjà été mentionné le fait que tous les partis s'accordaient favorablement aux accords bilatéraux. Ainsi, leur position bien qu'argumentée de manière différenciée est relativement proche (discours à tendance nationale et pragmatique). Seule la votation du 4 mars 2001 a permis de déceler une première variation dans cette configuration 1999-2002 ce qui nous a amené à qualifier l'état général des postures comme étant évolutif. Quand bien même il y a eu divergence sur la question de l'adhésion (UDC et PRD étant contre), tous les partis restaient alignés sur la voie bilatérale soutenue par le Conseil Fédéral. De 1999 à 2002, la part moyenne de discours propositionnel est ainsi relativement élevée. Les partis se rejoignent sur le caractère utile au pays qu'est cette formule suisse de rapprochement avec l'UE. De plus, trois des cinq partis étudiés se prononcent clairement en faveur de l'adhésion le plus rapidement possible pour le PSS, « pour faire valoir efficacement et concrètement sa souveraineté politique, ses intérêts et ses valeurs » pour le PDC et de manière à « participer aux décisions » pour le parti écologiste²⁴³. La posture d'opposition au projet européen et à la poursuite de ce rapprochement (via une éventuelle adhésion) semble alors en minorité dans cette première période. C'est bien cet élément qui changera et s'imposera graduellement comme clé de voûte des pratiques discursives de la seconde période 2003-2007, consacrant une stabilisation des positions partisans (cf. chapitre 2).

De manière à conclure ce premier chapitre, on a établi un tableau synthétique de cette première configuration discursive qui marque les années 1999 à 2002. Regroupant les divers éléments amenés par notre analyse, il constitue une première étape visant surtout à permettre de mettre en avant les évolutions significatives que dégage, par rapport à cette première configuration, l'étude des discours et pratiques discursives pour les périodes 2003-2007 (cf. chapitre 2) puis 2008-2014 (cf. chapitre 3).

²⁴³ Sont cités successivement la plate forme européenne du PSS de 2000, le document de politique européenne du PDC de 2001 et la position européenne des Verts de 1998.

Première Configuration 1999-2002	
État des postures partisans	Évolutives Consensus entre les partis
Orientation générale du discours Pragmatique/juridique/valeurs	Faible amplitude entre les partis Discours pragmatique fort : tous les partis Discours juridique modéré : tous les partis Discours de valeurs modéré à faible Le plus important au PSS
Échelles de discours National/européen	Faible amplitude entre les partis Nationalisation modérée à forte entre les partis - La plus importante : UDC - Moyenne pour le PDC Européanisation faible à modérée - La plus importante : PSS - Moyenne pour le PES (Verts)
Teneur du discours Propositionnel/critique	Critique faible à modérée : - Plus forte de l'UDC - Très faible du PSS et du PDC. Propositions fortes : - Importantes pour le PSS, PES, PDC - Faibles à l'UDC

Tableau 9 : Synthèse des positions européennes des partis (1999-2002)

Chapitre 2 : Les années 2003 à 2007 : des partis tirillés et en pleine remise en question de la voie bilatérale et de l'adhésion à l'UE

L'événement, que constitue à l'échelle nationale la victoire de l'UDC lors des élections fédérales de 2003, est un tournant fondateur dans la manière et l'intensité avec lesquels les partis politiques suisses vont se saisir de l'enjeu européen. Pour la première fois dans son histoire, l'ex-parti agrarien et fer de lance de la nouvelle droite conservatrice arrive en tête des suffrages à l'échelle nationale en devançant notamment le PSS, qui était depuis 1995, le parti qui comptait le plus d'élus²⁴⁴ au Conseil National. Pour la première fois également dans l'histoire politique helvétique moderne, la formule magique²⁴⁵, sorte de règle informelle de répartition des postes ministériels, destituera le PDC d'un siège au Conseil Fédéral et le réattribuera à l'UDC, devenu premier parti politique au niveau national. En tenant compte de ce nouveau rapport de forces entre les formations politiques, la formule magique répartit différemment les sièges au CF²⁴⁶ pour la première fois depuis 1959. Ce transfert d'un siège depuis un parti vers un autre va constituer un bouleversement dans la vie politique helvétique en général et au sein du système partisan en particulier. L'année 2004²⁴⁷ va donc engager des changements dont les conséquences dureront sur l'ensemble de la décennie (et au-delà). Cela explique pourquoi on a choisi de faire de la fin de l'année 2003 et du début de l'année 2004 le point d'articulation entre les deux premières configurations de postures et de discours partisans identifiés.

Au niveau du discours des partis sur la question européenne, des transformations de fond prennent place petit à petit, confirmant la poursuite du caractère évolutif de la configuration discursive de la précédente période. Le contenu des discours s'étoffe, le cadre des prises de position possibles sur l'Europe se concentre sur deux orientations majeures et le mode d'appréhension de l'enjeu européen dans les textes s'autonomise. C'est une seconde configuration des postures et des discours qui va se mettre en place à partir de la fin 2003 et qui s'étend jusqu'à la fin de l'année 2007. Il y a deux éléments majeurs qui caractérisent cette seconde configuration et la différencient de la précédente. Le premier élément est une évolution majeure de la structuration des attitudes de résistance – souverainistes et antibureaucratiques – à l'UE, qui s'accompagne d'un second élément : le début d'une reconfiguration du système partisan autour de l'enjeu européen avec l'apparition progressive de trois positionnements.

²⁴⁴ Pour un détail statistique de la répartition des sièges par parti et par élection depuis 1971, se référer au tableau en annexe.

²⁴⁵ Introduite en 1959 sur la base d'un consensus politique entre les principaux partis politiques (PRD, PDC, PSS et UDC), la formule magique se base sur le principe de proportionnalité en attribuant 2 sièges au Conseil Fédéral pour les trois partis en tête des élections fédérales et un siège pour le quatrième parti.

²⁴⁶ Abréviation de Conseil fédéral

²⁴⁷ Les élections fédérales ont traditionnellement lieu à la fin de l'année civile (au mois d'octobre). Les Conseillers fédéraux sont élus par le Conseil National au mois de décembre. Cela était également le cas en 2003 : le Conseil National alors nouvellement élu a donc entamé l'exercice de la législature en 2004.

Section 1 : Nationalisation du discours et résistance à l'UE

A. 2003, une date pivot dans le système politique suisse

Le fait politique majeur de cette période reste incontestablement l'élection de Christoph Blocher au Conseil Fédéral. Plus que le personnage lui-même, c'est l'effondrement de la formule magique qui est le symbole fort du vote du parlement le 10 décembre 2003. Après sa victoire aux élections fédérales de 1999 - *le parti arrivant deuxième derrière le PS en nombre de sièges à la chambre basse* -, l'UDC aurait pu réclamer un second siège au Conseil Fédéral de manière à faire respecter la formule magique. Mais la répartition mathématique ne fait pas tout : c'est aussi « l'idée d'un programme politique minimal »²⁴⁸ pendant la législature qui est en jeu à travers cette formule. Ayant encore gagné des sièges au Conseil National (une progression de 11 sièges pour arriver à 55), l'UDC devient le premier parti de Suisse en 2003 et met la pression pour avoir un second conseiller fédéral aux côtés de Samuel Schmid en poste depuis le 1^{er} janvier 2001 (en successeur d'Adolf Ogi).

La formule magique, bien que règle informelle du système politique helvétique, est une expression directement inspirée du consociationalisme²⁴⁹ qui régit le pays depuis plus de 8 décennies. L'idée est qu'un Conseil fédéral composé uniquement des membres du seul parti en tête des élections fédérales ne peut gouverner efficacement sans l'appui des forces politiques majeures du pays. Ces dernières pourraient entraver la bonne marche du gouvernement dans un système politique où le référendum est un puissant outil d'intervention (voir de blocage) politique. Dans les fondements-clés de la démocratie de concordance²⁵⁰, la prise de décision ne se base pas sur le principe de majorité comme cela est le cas dans les démocraties dites 'majoritaires' (par exemple en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis). C'est plutôt la recherche du consensus à travers des accords de convergence et de compromis qui prime. Le but est de rassembler le plus largement pour avoir un projet politique solidement accepté. En Suisse, les formations partisanes majeures appliquent ce concept en faisant l'exercice à chaque législature de convenir d'une répartition proportionnelle des responsabilités aux différents départements gouvernementaux et de l'administration fédérale à leur force électorale respective. Dans son élaboration, la démocratie de concordance permet ainsi de trouver une solution efficace et qui fonctionne face au problème de la majorité. Cela est particulièrement vrai dans des États où la nature composite du peuple (comme c'est le cas en Suisse avec deux communautés religieuses dominantes, quatre langues nationales mais également avec un clivage ville/campagne) empêche toute émergence d'une majorité. Elle a d'ailleurs commencé très tôt en Suisse et bien avant l'instauration informelle de la formule magique en 1959. En effet, dès la fin des années 20, la collaboration entre partis a commencé : elle est le fruit du changement de système de scrutin qui a eu lieu en 1919 (avec l'abandon du scrutin majoritaire). Le régime a alors basculé vers un scrutin à la proportionnelle qui a permis à d'autres partis que le parti radical²⁵¹ de saisir les rênes du pouvoir désormais partagé entre eux. Peu à peu, les

²⁴⁸ Andreas Ineichen [<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10097.php>] Consulté le 20/04/2016.

²⁴⁹ Pour une définition et une histoire de la démocratie consociative, se référer à l'ouvrage : « *Typologies of Democratic Systems* », Arend Lijphart, Comparative Political Studies, 1968.

²⁵⁰ Pour une définition de la démocratie de concordance suisse, cf. Kriesi, Hanspeter (1995). *Le système politique suisse*. Paris : Economica.

²⁵¹ Jusqu'en 1919, les radicaux (PRD) dominaient sans concession la vie politique en Suisse.

conservateurs populaires (futur agrariens) ont eu des postes de Conseillers fédéraux²⁵². Puis, c'était au tour des socialistes qui en 1943 ont eu leur premier Conseiller en la personne d'Ernst Nobs. Avant les années 20, le parti démocrate chrétien avait déjà des conseillers fédéraux mais cela était dû au fait de l'hégémonie catholique de certains cantons desquels les conseillers venaient (Joseph Zemp et Josef Anton Schobinger tous deux de Lucerne, Giuseppe Motta du Tessin, Jean-Marie Musy de Fribourg) plus qu'à une pratique de négociations et d'alliances telle que la démocratie de concordance le suggérait.

Le régime proportionnel produisant progressivement ses effets sur la représentation des partis à l'échelle fédérale²⁵³ et leur poids sur l'échiquier national, est donc venue pragmatiquement l'idée de composer un conseil fédéral « pluriel ». Chaque force politique aurait un ou deux sièges en fonction de son poids dans l'échiquier politique helvétique. Cette convergence entre les partis pour une répartition *équitable* des sièges au Conseil fédéral est le reflet direct d'une pratique du compromis aboutie, pilier du système politique suisse. Cependant, si le peuple s'exprime à travers les élections parlementaires sur le poids de chaque parti, il n'est en aucun cas le décideur quant à la composition du gouvernement. C'est la responsabilité des groupes politiques de l'Assemblée fédérale et des états-majors des forces politiques. La règle non-écrite de la formule magique n'est donc pas uniquement le fait d'une répartition arithmétique : elle garantit la représentation des langues et des régions du pays d'une part. Elle résulte également « de la reconnaissance mutuelle des partis gouvernementaux de leur capacité à gouverner ensemble »²⁵⁴ et à élaborer des projets susceptibles de rassembler le plus grand nombre, d'autre part.

C'est en ce sens que la formule magique s'est effondrée le soir du 10 décembre 2003. Excepté le calcul mathématique de la répartition des sièges, aucune autre condition n'était remplie pour faire élire un second membre de l'UDC au Conseil Fédéral. La personnalité de Christoph Blocher n'a fait qu'exacerber cette brèche dans le fragile mais néanmoins durable système de concordance que la Suisse connaissait jusqu'alors. L'histoire montrera que cette législature a été une des plus conflictuelles de l'histoire politique de la Suisse. Selon Christophe Darbellay, « il n'y a pas eu la moindre cohésion au sein du Conseil fédéral » et pour Christian Levrat, « c'est une législature de perdue, marquée par de nombreux blocages »²⁵⁵. Avec son effondrement, ce n'est donc pas une simple formule qui disparaît mais bien la base conceptuelle et tacite du système politique suisse : le consensus. Cela sera d'ailleurs vérifié de nouveau au début de l'année 2008 avec la non-réélection de Christoph Blocher (cf. chapitre 3).

²⁵² D'abord Rudolf Minger en 1929 puis Eduard von Steiger en 1943. [<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/histoire-du-conseil-federal/elections-du-conseil-federal-depuis-1848/alle-bundesraete-liste.html>], Consulté le 15/03/2016.

²⁵³ Pour une explication des effets du type de régime électoral sur les systèmes partisans, cf. Duverger, Maurice (1992). *Les partis politiques*. Paris : Seuil.

²⁵⁴ Article de Jean-Daniel Delley du 6 juin 2003, <http://www.domainepublic.ch/articles/2555>, « *Conseil fédéral : L'UDC défie la formule magique* », Consulté le 15/04/2016.

²⁵⁵ Article de Michel Guillaume du 19 novembre 2015, <http://www.letemps.ch/suisse/2015/11/19/legislature-2003-2007-cohesion-perdue-conseil-federal>, « *La législature 2003-2007, ou la cohésion perdue du Conseil fédéral* » Consulté le 18/04/2016.

B. Tableau collectif et synthétique des prises de position

A partir de la fin de l'année 2003 et du début de l'année 2004, la résistance à l'Europe se structure de manière plus prononcée que dans les quatre premières années de notre précédente période. Une nouvelle organisation des discours et des prises de position se met en place progressivement dès le début de l'année 2004 pour se consolider rapidement à partir de 2005 et jusqu'à la fin de cette seconde période (2007).

Une des premières évolutions significatives au sujet du mouvement collectif constaté dans la première période consiste en une prise de considération plus concrète de l'enjeu européen dans les textes et un mode de saisie plus prégnant des différentes thématiques européennes (libre circulation, contrôle aux frontières et droit d'asile, collaboration avec les nouveaux pays-membres de l'UE). Cette forte structuration des discours accompagne ce que nous appellerons une spécialisation au sein des partis sur l'enjeu européen, une montée en compétence suscitée par le caractère nouvellement saillant de l'Europe. En effet, la seconde période est riche d'événements politiques : en plus des trois référendums facultatifs (Schengen/Dublin, extension de la libre circulation, Coopération avec l'Est), plusieurs élections cantonales (cf. partie II) et deux élections fédérales (2003 et 2007) émaillent ces quatre années. Ce sont autant d'opportunités que les sections cantonales et les partis au niveau fédéral saisissent pour se positionner sur l'enjeu européen et face à leurs adversaires dans un système partisan en pleine mutation.

Une autre différence majeure avec la précédente configuration – et c'est la seconde évolution significative – réside dans l'émergence de divergences au sein du camp dit 'pro-européen' dans la littérature²⁵⁶. Le PDC devient plus fébrile quant à la question de l'adhésion, supprimant quasiment cette piste de ses textes majeurs en matière de politique européenne. Le PRD, quant à lui, se distancie également de la voie intégrationniste en privilégiant la voie bilatérale de manière affirmée. Les Verts et le PSS restent les défenseurs d'une intégration à l'Union européenne, non sans des réserves clairement exprimées dans leurs textes. La victoire de l'UDC n'est pas anodine dans la fin de cette union consensuelle. Le désormais premier parti de Suisse devient ainsi le seul parti opposé à toutes les votations en faveur de la voie bilatérale dans cette seconde configuration, laissant de côté son soutien critique des accords bilatéraux affiché lors de la précédente période. De l'autre côté, le PDC, les Verts, le PRD et le PSS constituent le front référendaire en faveur de la voie bilatérale dans les votations de cette période, non sans quelque différence de perspective entre ces partis. Il n'en reste pas moins que dans cette seconde configuration une polarisation émerge entre ces deux camps pas seulement dans la compétition qu'ils se livrent mais également dans l'insertion de l'enjeu européen au sein des textes produits. Nous verrons que ce clivage largement informé dans la littérature politique suisse²⁵⁷ n'en est pas vraiment un, si nous reprenons les principes fondamentaux développés par Lipset et Rokkan.

²⁵⁶ Rayner, Hervé et Pilotti, Andrea (2010). L'Européanisation d'un système de partis en dehors de l'Union européenne : le cas suisse 1999-2010 In *'Européanisation de la compétition politique nationale'*, P. 267-285. Grenoble : Presses Univ. de Grenoble, 2011.

²⁵⁷ Rayner et Pilotti, *op. cit.* ; Trampusch, Christine et Mach, André (2011). *Switzerland in Europe, Continuity and change in the Swiss political economy*. London: Routledge. ; Vahl, Marius et Grolimund, Nina

Enfin, une troisième évolution significative concerne l'orientation du discours au sein des productions partisanes au sujet de l'Europe. Nous avons vu dans le premier chapitre que la proportion de discours pragmatique était relativement plus importante *en moyenne* que les deux autres discours (juridique et de valeurs). On observe dans cette seconde période une augmentation significative du registre juridico-légal (allant de pair avec une diminution équivalente du niveau du discours de valeurs). Nous verrons que ce discours est exploité à des fins de défense d'une Suisse modèle pour tous les partis (mais selon une vision différente). Les partis ont intégré l'enjeu comme outil de démarcation et concrétisent la réalité d'une arène politique sur l'Europe. La très faible conflictualité de la première période laisse place à un jeu d'échanges crispés à tous les niveaux autour de l'enjeu européen.

En résumé, ce sont donc trois mouvements collectifs communs à tous les partis qui viennent appuyer les transformations de fond au sein de cette seconde configuration. Les discours de tous les partis que ce soit au niveau fédéral ou au niveau cantonal se structurent fortement sur l'enjeu européen : des prises de position concrètes et une connaissance de l'UE renforcent le contenu des développements partisanes et l'insertion de cet enjeu dans les textes. Un second mouvement collectif témoigne de la résistance grandissante à l'UE et ce, dans les deux camps. Nous avons déjà évoqué la radicalisation progressive de l'UDC vis-à-vis de la voie bilatérale, qui commence à remettre en question cet enjeu, au risque de se mettre hors-jeu du jeu politique légitime²⁵⁸. Nous verrons que cette stratégie de stigmatisation de l'Union Européenne trouvera un terrain propice auprès du peuple suisse et finira par porter les fruits politiques de cette bataille. Néanmoins, il est également à noter que le PDC, les Verts, le PRD et le PSS, à leur manière et selon une grille de lecture propre, affichent des résistances à l'UE qui, nous le verrons, ne sont pas contradictoires à leur soutien à l'UE durant les campagnes de votation. Enfin et c'est là le troisième mouvement constaté dans cette seconde configuration : une part largement plus importante de discours juridique au sein des textes, qu'ils soient produits en vue des votations portant sur cet objet mais également lors des élections cantonales (cf. partie II) et fédérales.

Témoin du premier mouvement constaté, la mise en avant de l'agenda européen au sein des textes par les partis suisses. Déjà amorcée par les Verts et le PDC lors de la précédente période, la prise en compte des échéances institutionnelles de l'UE (élargissement, élections européennes) devient systématique dans les prises de position. D'ailleurs, les productions spécifiques à l'enjeu européen se multiplient au sein des partis, y compris en dehors des moments référendaires et électoraux. De nombreux papiers de position dédiés à l'UE voient le jour et sont produits la plupart du temps par des commissions spécialisées. Le PSS utilise ainsi plus régulièrement sa plate-forme européenne (déjà existante dans les années 90) pour générer des prises de position spécifiques à cet enjeu. Y compris l'UDC, tous les partis intègrent une section substantielle traitant l'enjeu européen dans le contenu de leur politique extérieure, laissant une place relative aux autres thématiques telles que l'ONU ou l'aide au développement. A l'instar du PSS et de sa plate-forme européenne évoquée plus haut, la plupart des partis produisent en sus des programmes spécifiquement dédiée à la

(2006). *Integration without Membership, Switzerland's Bilateral Agreements with the European Union*. Bruxelles: Centre for European Policy Studies.

²⁵⁸ L. Neumayer, « Euroscepticism as a Political Label : the Use of European Union Issue in Political Competition in the New Member States », *European Journal of Political Research*, mars 2008, Vol. 47, n°2, p. 135-160.

'Politique européenne'. Si les documents produits par les formations politiques peuvent être considérés dans leur forme comme des extraits de leurs orientations idéologiques notamment en matière de politique européenne, leur contenu et leur consistance en font des programmes partisans à part entière. Ils dépassent le simple cadre de présentation synthétique d'une politique européenne parmi d'autres éléments à gérer dans l'ensemble des portefeuilles de la vie politique. Ils expriment bien, et de manière plus prononcée qu'avant 2002, le niveau de considération accordé aux votations et enjeux européens durant cette seconde période. Ces documents revêtent une marque identitaire forte : chaque parti y joue son image. C'est là un élément central de ce premier mouvement collectif : une insertion plus ciblée et maîtrisée de l'enjeu européen dans les textes partisans.

Ce ne sont pas seulement les modes d'appréhension des formations politiques, à travers la mise en place de structures *ad hoc* qui rendent le traitement de l'enjeu européen plus saillant. C'est également la mise en exergue de résistances, et ce dans les textes de tous les acteurs partisans. Cette montée en puissance d'arguments résistants est une des trois caractéristiques de cette configuration de discours entre 2003 et 2007. Il s'agit là du second mouvement collectif de cette configuration. Bien qu'initié par quelques partis dans la précédente période, le positionnement résistant à l'UE était à un degré beaucoup moins élevé que dans cette seconde période. Les acteurs mentionnaient certes les risques potentiellement courus par la Suisse suite à l'ouverture du pays vers l'UE notamment à travers les accords bilatéraux. Mais cela était le signe d'une prudence de mise voulue par le consensus général qui dominait alors plus que d'une réelle préoccupation. Cette seconde période tranche drastiquement avec la précédente puisque les quelques craintes et critiques évoquées alors font place à des inquiétudes que les partis ne manquent pas d'exprimer avec insistance et d'argumenter. Pour l'UDC, ces inquiétudes justifient l'arrêt sans délai des négociations de futurs accords bilatéraux. Même le PSS, fervent défenseur d'une adhésion à l'UE, exige la plus grande vigilance au sujet de la poursuite de l'ouverture du marché du travail (contrôle des conditions de travail, mesures d'accompagnement, lutte contre le *dumping* salarial). Cet argument était déjà énoncé dans la précédente période mais il fait ici état d'un développement largement plus élaboré que dans la première configuration.

En plus des discours qui gagnent en consistance (premier mouvement) et une résistance accrue à l'UE de la part de tous les partis (second mouvement), c'est la place des préoccupations d'ordre national au sein des textes partisans qui connaît une transformation profonde (troisième mouvement). Limitée à des sections dans les productions fédérales voire même des phrases dans les productions cantonales, la question européenne connaît dans cette seconde période une forme d'autonomisation (voire de professionnalisation) au sein des productions partisans. De plus, les partis fédéraux et dans une moindre mesure les sections cantonales franchissent le pas de l'élaboration de discours cantonnés aux moments référendaires et électoraux pour désormais produire des prises de position dans le temps creux de la compétition partisane. Cet élément vient confirmer une de nos hypothèses : la montée en puissance de la considération d'une arène politique européenne en Suisse. Les acteurs s'invitent désormais dans les discours et ne négligent plus un jeu politique dans lequel ils s'inscrivent. Loin du jeu discret de la précédente période, les années 2003 à 2007 voient apparaître un dynamisme interpartis peu commun au sein du système partisan suisse.

C. Se positionner face à l'UE en milieu de décennie (2003-2007)

Dans cette seconde période, les positions se renforcent et s'étoffent. Trois évolutions sont à noter particulièrement. Le PSS ainsi que le PES soutiennent *de facto* la voie bilatérale à travers les votations européennes mais rejettent l'idée de poursuivre à terme cette voie sans issue : tous deux insistent sur la nécessité d'adhérer à l'UE. Cependant, de nombreuses réticences ne manquent pas d'être rappelées, notamment au sujet du volet social et démocratique. Dans une seconde évolution, Le PDC rejoint le PLR sur un soutien sans faille à la voie bilatérale, sans se prononcer clairement sur la demande d'adhésion de la Suisse à l'UE. C'est sur ce dernier point que nous séparons le PSS et le PES d'un côté, le PDC et le PRD de l'autre, en les incluant dans deux mouvements distincts (qui se confirmeront et se stabiliseront d'ailleurs dans la troisième configuration 2008-2014). Leur prise de position respective témoigne d'un refus progressif et latent sur la question de l'adhésion, qui apparaît d'ailleurs très tôt dans les discours du PDC et qui mettra plus de temps à être exprimé officiellement dans les discours du PRD. Enfin, la troisième et dernière évolution est celle de l'UDC qui passe d'une position de soutien critique des accords bilatéraux en 1999-2002 à un *statut-quo* sur le paquet I et un rejet de tout nouvel accord bilatéral en 2003-2007.

Objet de votation	Date	PRD	PDC	PSS	UDC	PLS	PES
Schengen/Dublin ²⁵⁹	5 juin 2005	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Extension libre circulation ²⁶⁰	25 septembre 2005	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Coopération avec l'Est ²⁶¹	26 novembre 2006	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Tableau 9b : Mots d'ordre des partis pour les deux votations entre 2003 et 2007 (<http://www.admin.ch>)

1. Parti Démocrate Chrétien

En ce début de seconde période au parti démocrate chrétien, c'est d'abord le parti sorti perdant des élections fédérales de 2003 qui entame une remise en question sur les orientations de sa politique en général, et sur sa politique européenne plus particulièrement. Dans un document adopté par la présidence du PDC en juin 2003, le parti se positionne en faveur de la poursuite des accords bilatéraux qui « mettent en jeu des intérêts importants pour la Suisse en matière d'économie et de sécurité intérieure »²⁶². Aucune mention n'est faite sur l'adhésion, ou les négociations

²⁵⁹ Office fédéral de la statistique : [<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2000/00.html>]. Consulté le 06/04/2016.

²⁶⁰ Office fédéral de la statistique : [<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2001/00.html>]. Consulté le 06/04/2016.

²⁶¹ OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.html>].

²⁶² « Le PDC à propos de l'Europe et de l'ONU en 2003 », Commission de politique étrangère et de coopération au développement du PDC suisse, 13 juin 2003.

d'adhésion encore d'actualité dans les textes du parti jusqu'en 2001. En revanche, des réserves fortes sont faites sur des « valeurs de références » à garantir comme notamment le maintien du secret bancaire, les contrôles à la frontière en cas de besoin ou le principe de subsidiarité. Selon le PDC, cette voie bilatérale se révèle être une réelle opportunité pour la Suisse de développer son économie. Les arguments qui y sont présentés sont étayés avec des données chiffrées (marché intérieur de l'UE représentant 450 millions de consommateurs, exportations suisses ont plus que doublé depuis 1995) et des propositions concrètes (délais transitoires jusqu'en 2015 sur le marché du travail, pas d'impôt européen pour la Suisse).

Dans le courant de l'année 2004, le PDC met en place un groupe de travail chargé de mener une réflexion suite à la défaite électorale fin 2003. Plus que le nombre de sièges au Conseil National²⁶³, c'est surtout le fait d'avoir perdu un siège au Conseil Fédéral qui a causé un électrochoc au sein du parti. A l'issue des travaux de ce groupe de travail, le PDC adopte en juin 2004 un document consignait les prises de position officielles du parti sur les thématiques nationales majeures. Cette profession de foi est destinée à tirer les leçons du revers essuyé aux précédentes élections – *cela est d'ailleurs rappelé en préambule du document* – et à présenter les axes stratégiques que le parti défendra durant cette législature. En dixième et dernière position des thématiques abordées, y figure la politique étrangère dans laquelle la section dédiée à l'Europe occupe le plus de place. Le PDC y met à jour son orientation européenne en déclarant que désormais « la priorité est donnée à l'élargissement des bilatérales I aux nouveaux États membres de l'UE afin de renforcer l'économie [...] »²⁶⁴. D'ailleurs, le parti démocrate chrétien ne manque pas de rappeler la situation économique de la Suisse et la « stagnation » que le pays a connue suite au refus de l'EEE en 1992. En ce sens, il remercie et encourage le Conseil Fédéral à aller de l'avant dans le chantier des accords bilatéraux II. Discret sur la question de l'adhésion, le parti « veut que la Suisse laisse toutes les options ouvertes » et ne se positionne pas clairement sur ce point, contrairement à la précédente période. De même, le parti sollicite régulièrement ses élus et hauts responsables du parti pour élaborer et publier des tribunes, des articles et des prises de position en faveur de la voie bilatérale dans la revue d'adhérent 'La Politique'. Si ces contributions sont nombreuses lors des campagnes de votations fédérales, elles ne sont pas inexistantes hors du temps politique.

A partir du 1^{er} janvier 2004, Joseph Deiss jusqu'à alors chef du DFAE, prend les rênes du Département fédéral de l'économie en succédant à ce poste à Pascal Couchepin. Il y restera jusqu'en juillet 2006 et sa démission au profit de Doris Leuthard. Dans un contexte de faible croissance économique du pays, Joseph Deiss défend avec succès l'extension des accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes. Dans une intervention publiée dans la revue politique du PDC, il rappelle que devant le ralentissement observé ces dernières années, « les milieux économiques eux-mêmes doivent relancer la croissance »²⁶⁵. Pour le conseiller fédéral en charge de l'économie, la voie bilatérale est la solution vis-à-vis de la situation actuelle que le pays connaît. Elle a fait ses preuves et continuera de relever le niveau de l'économie suisse :

²⁶³ En 1999, le PDC était déjà arrivé en quatrième position avec 35 sièges seulement, juste derrière l'UDC et le PRD qui en avaient alors comptabilisé respectivement 44 et 43. En 2003, le PDC a obtenu 28 sièges le plaçant loin derrière l'UDC qui avait alors raflé 55 sièges.

²⁶⁴ Positions politiques du groupe PDC 2003-2007, adopté par le groupe PDC le 2 juin 2004.

²⁶⁵ 'LA POLITIQUE' est le journal politique du parti démocrate chrétien. Joseph Deiss y accorde un entretien dans le numéro 2 de la revue. *Le mensuel politique du centre*, Numéro 2 / mars 2005 (pages 6 et 7).

« Les accords bilatéraux l se sont avérés indispensables pour l'économie suisse. Ils lui donnent un vaste accès au marché communautaire ; c'est là un point essentiel. Le bilan est nettement positif. Le Secrétariat d'Etat à l'économie estime que le gain économique atteint jusqu'à 2 pour cent du produit intérieur brut. Cela représente 8 milliards de francs par an. Avec l'élargissement de l'UE, on s'attend pour la Suisse à une augmentation générale du PIB de 0,2 à 0,5 pour cent, soit 1 à 2 milliards de francs suisses par an. L'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres devrait relancer la croissance de 0,2 à 0,3 pour cent, ce qui fait plus d'un milliard de francs. »²⁶⁶

Tout refus de l'extension de la libre circulation est ainsi dommageable pour les intérêts suisses. C'est ainsi avec une intervention²⁶⁷ empreinte d'une forte orientation pragmatique publiée dans la revue politique de son parti qu'il défend le 'oui' de la votation du 25 septembre 2005. Des quatre arguments quant à l'affaiblissement de l'économie helvétique en cas de refus, les trois premiers ont lien à l'accès limité « aux marchés [...] prometteurs de l'Europe de l'Est », à la discrimination dont sera l'objet la Suisse sur le marché européen et à la diminution de l'attrait du pays pour les entreprises. Seul le dernier argument à orientation juridique tient compte de la protection des travailleurs à travers les mesures d'accompagnement. Cela est assez représentatif des proportions de discours dont fait part le parti dans cette période 2003-2007 (cf. section 2). Les arguments pragmatiques représentent une proportion dans les textes assez élevée (plus de 54%), loin devant un discours juridique plus discret (environ 31%) et un discours de valeurs quasi-absent (moins de 15%).

G

Confirmer nos acquis

Un franc sur trois est gagné en Suisse grâce à la vente de nos produits en Europe.

Ne prenons pas de risque, l'Europe est notre meilleur client.

Accords bilatéraux **BON POUR NOS EMPLOIS** **oui**

Oui le 25 septembre

www.accords-bilateraux.ch

LA POLITIQUE
Le mensuel politique du centre

Figure 2 : Revue politique du PDC (Juillet 2005)

²⁶⁶ 'LA POLITIQUE', *Le mensuel politique du centre*, Numéro 6 / juillet 2005 (pages 6 et 7).

²⁶⁷ 'LA POLITIQUE', *op. cit.*

Le 1^{er} août 2006, Doris Leuthard²⁶⁸ succède au même poste à Joseph Deiss. Elle inscrira son discours dans lignée de son prédécesseur et également en diapason avec la nouvelle orientation de son parti sur la politique européenne. A la tête du Département de l'économie, elle a la tâche de défendre la position du CF en faveur du « milliard de cohésion ». Dans un entretien donné à la revue politique de son parti, c'est en ces termes qu'elle présente les avantages de la loi fédérale sur la coopération avec l'Est :

« En tant que ministre de l'économie, ce sont nos intérêts en matière d'économie extérieure qui, pour moi, sont au centre de cet objet. Notre contribution en faveur de l'Europe de l'Est est avant tout de l'argent investi de manière intelligente, c'est un investissement dans le succès de la voie bilatérale. Que ce soit d'un point de vue économique ou politique, il est essentiel que nous entretenions de bonnes relations avec l'UE et ses 25 États membres. N'oublions pas que nous gagnons un franc sur trois par nos relations avec l'UE. Il convient d'ajouter les intérêts économiques directs liés au développement des marchés de l'Europe de l'Est en pleine expansion. Chaque franc investi dans la coopération à l'Est accroît aussi la prospérité dans notre pays. Par ailleurs, l'amélioration de la sécurité et de la stabilité sur notre continent sont des éléments qu'il ne faut pas sous-estimer. »²⁶⁹

Le parti, quant à lui, se félicite de ces victoires dans les différentes échéances référendaires européennes. Ses conseillers fédéraux successifs sont en phase avec le mot d'ordre officiel du parti, non seulement par devoir de diligence par rapport à la politique étrangère voulue par le CF mais également dans un contexte où les intérêts économiques priment avant tout. Dans le « Programme du PDC Suisse », adopté par le Congrès de la base du parti en septembre 2004, il y est également mentionné de manière significative la place des relations que la Suisse doit entretenir avec l'UE. Dans la continuité de son positionnement quelques mois auparavant, le parti rappelle d'une part l'importance des accords bilatéraux et les intérêts de la Suisse à poursuivre dans cette voie. D'autre part, il est indiqué de nouveau que doivent être maintenues « toutes les options ouvertes pour la Suisse en matière de politique européenne »²⁷⁰. Ainsi, contrairement à son positionnement clair en faveur d'une adhésion dans la première période (1999-2002), le PDC utilise en ce début de seconde période la dénégation pour exprimer son positionnement face une adhésion à l'UE : le parti refuse de fermer le champs des possibles « par exemple, par un NON catégorique à l'adhésion à l'UE ». C'est là les premiers signes visibles d'un changement de paradigme qui va se confirmer tout au long de cette période et se stabiliser à partir de 2008.

Dans cette seconde période, le discours du PDC sur l'enjeu européen se structure fortement et prend une orientation plus concrète que durant la précédente période. De manière générale, les productions européennes du parti sont pragmatiques et touchent essentiellement les aspects économiques et sécuritaires. Le parti soutient sans ambiguïté la voie bilatérale et ne manque pas d'utiliser tous les moyens à disposition pour justifier concrètement son positionnement. C'est entre autres par le prisme de la croissance que le PDC publie une édition spéciale de son mensuel politique « LA POLITIQUE » en avril 2005 pour encenser la voie bilatérale et l'intitule « Croissance, Emploi,

²⁶⁸ Doris Leuthard a pris ses fonctions au CF le 1^{er} août 2006 et restera au Département de l'économie jusqu'au 31 octobre 2010. Elle prend la tête du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication le 1^{er} novembre 2010 et est encore en fonction à ce jour.

²⁶⁹ 'LA POLITIQUE', *Le mensuel politique du centre*, Numéro 9 / octobre 2006 (pages 4 et 5).

²⁷⁰ Document de politique européenne, *op. cit.*

Sécurité, Oui aux bilatérales ». Une étude économique sur l'impact des accords bilatéraux I y figure rappelant les bénéfices concrets que la Suisse a pu tirer suite aux années de récession de la précédente décennie. De plus, le parti ne manque pas d'étendre son analyse aux avantages de cette voie bilatérale en mentionnant les politiques d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse, les politiques familiales, les opportunités pour les employeurs et employés ainsi que le tourisme comme secteurs directement impactés par ces accords bilatéraux.



Figure 3 : Revue politique mensuelle du PDC – Novembre/Décembre 2006

L'année 2005 représente un '*momentum*' européen en Suisse puisque ce ne sont pas moins de deux votations, espacés de moins de quatre mois, qui accaparent les rendez-vous européens. Ces deux votations ont trait aux deux accords bilatéraux (volet II en juin et volet I en septembre) et invitent le peuple de nouveau à se positionner sur un sujet déjà mis en jeu quelques années auparavant. Pour le PDC, il est inconcevable de ne pas voter en faveur de ces accords. M. de Buman le déclare sans équivoque « S'écarter de la voie bilatérale, c'est faire fausse route »²⁷¹. La revue mensuelle du parti devient la plate-forme nationale pour exprimer les positionnements européens du PDC : entre février et septembre 2005, chaque numéro mensuel comporte des articles relativement renseignés sur l'enjeu de politique étrangère de l'année. Le point commun de toutes ces interventions écrites dans la revue réside dans le fait qu'elles sont toutes sans exception

²⁷¹ La Politique, février 2005.

argumentées et renseignées de manière précise. Ainsi, le concept Schengen/Dublin est présenté de manière détaillée en rappelant les caractéristiques particulières du concept Schengen d'une part, et celle de la directive Dublin d'autre part. Des exemples de proximité sont également pris pour illustrer ce nouveau volet²⁷² Suisse-UE : le Liechtenstein est qualifié de « Schengen helvétique »²⁷³. Ce sont ainsi des prises de position argumentées et en faveur de la voie bilatérale qui constituent l'instrument principal du parti en cette année référendaire sur l'Europe. Une focalisation prédominante se fait sur les avantages économiques de ces accords bilatéraux : l'Europe y est perçue comme un client de premier choix (voir graphique 1 ci-dessus).

En 2006, année de la votation sur la coopération avec l'Est, Michele Mossi, président du PDC vaudois expose en Assemblée des délégués²⁷⁴ à Aadorf, les arguments du parti en faveur du « milliard de cohésion » à destination des nouveaux pays membre de l'UE. Conformément aux récents développements du parti sur leur vision européenne, la présentation est quasi-exclusivement orientée sur les bénéfices à moyen et long terme que la Suisse récoltera en soutenant les dix nouveaux arrivants au sein de l'UE. Ainsi, approuver cette votation est le meilleur moyen de faire un « investissement dans l'avenir » (voir graphique 2), comme cela est rappelé dans l'édition de la revue 'Politique' dédiée en grande partie au référendum facultatif du 26 novembre 2006 (Loi fédérale sur la coopération avec l'Est). Si la tradition humanitaire de la Suisse est évoquée par le parti, il est rappelé d'abord que cela est fait d'abord dans une démarche de « solidarité mais pas de charité ».²⁷⁵

2. Parti Ecologiste Suisse - Les Verts

Comme évoqué précédemment, les Verts sont la seule formation à ne pas siéger au Conseil Fédéral mais représenteront plus de 7% des suffrages à l'échelle nationale lors des élections fédérales de 2003, permettant à 13 élus du parti de siéger au Conseil National²⁷⁶. En ce sens, il était et reste encore le plus grand des partis non-gouvernementaux de Suisse. Le parti se félicite de cette percée dans le paysage politique helvétique dans un document²⁷⁷ où, forts de ses résultats au scrutin national, il se présente au peuple suisse et y fait figurer les grandes orientations de ses politiques. En consacrant une partie dédiée à la politique européenne, les Verts montrent leur attachement à ce volet des relations extérieures de leur pays. Ils considèrent d'ailleurs l'UE comme la contrepartie d'une collaboration riche en échanges mutuels et constructifs au lieu d'un simple partenaire commercial ou juridique. D'ailleurs à l'opposé du PDC au discours pragmatique prononcé, aucune mention n'est faite sur les intérêts économiques de ce rapprochement pour la Suisse si ce n'est au travers de la globalisation sur laquelle il est important d'agir sur le plan international selon le parti. D'une part, les Verts soulignent qu'une « intégration européenne est tout à [notre] avantage »,

²⁷² Schengen/Dublin fait partie des accords bilatéraux II.

²⁷³ La Politique, février 2005.

²⁷⁴ Présentation Powerpoint du PDC, Michele Mossi, 2 septembre 2006.

²⁷⁵ Présentation Michele Mossi, *op. cit.*

²⁷⁶ Cf. annexe pour la répartition des sièges au Conseil National entre 1995 et 2011.

²⁷⁷ Le document s'intitule « Parti Ecologiste Suisse : un parti se présente », publié une première fois en mars 2002 et actualisé en octobre 2003. La version la plus récente a été consultée et prise comme source.

notamment par le biais d'une collaboration dans les domaines de l'écologie et du social. De l'autre, ils ne manquent pas de rappeler que la Suisse est également un pays où le fédéralisme et la démocratie sont des éléments pivots dans son bon fonctionnement et que l'UE peut tirer également profit de cette « riche expérience ». Nous verrons que cet aspect mentionnant les spécificités et avantages de la Suisse par rapport à l'UE sera repris par d'autres partis. Les références ainsi faites sur l'UE en font un allié dans la bataille pour des problématiques à échelle internationale (écologie, globalisation), orientant leur discours vers les valeurs qu'ils défendent.

Les Verts débutent l'année 2004 plus nombreux que jamais à la chambre basse fédérale : les 13 sièges qu'ils viennent de remporter sont leur plus haut score dans l'histoire du parti. Ils surfent sur cette vague verte pour poursuivre la diffusion de leur idéologie, notamment en politique étrangère. Plus petit des cinq partis étudiés, le discours des Verts sur l'UE est plus faible en quantité (moins de documents produits que les partis adversaires) mais reste structuré et argumenté lors de chaque moment européen en ce milieu de décennie (2003-2007). Leurs arguments, à travers les deux premières votations de 2005, sont centrés sur la protection des salariés (égalité de traitement, mesures contre le dumping salarial, garantie sociale). Leur présentation contient, à l'instar de la précédente période, des orientations centrées sur les valeurs qu'ils expriment notamment de la manière suivante : « La libre circulation des personnes devrait être appliquée à tous les êtres humains, indépendamment de leurs origines ou leur provenance. »²⁷⁸. Mais des justifications de plus en plus concrètes apparaissent dans leurs productions européennes : « C'est pourquoi les *mesures d'accompagnement* sont nécessaires afin de renforcer la protection contre le travail au noir et le dumping salarial. »²⁷⁹

Contrairement au PDC ou au PRD, l'individu est au centre des préoccupations du parti écologiste en ce qui concerne la mise en place des accords bilatéraux. Alors que les partis du centre droit insistent principalement sur les bénéfices économiques de la libre circulation des personnes, les Verts y voient au contraire le moyen de parer la vague « de libéralisation de l'économie au sein de l'UE » prônée par les bilatérales I. Pour eux, « la liberté de mouvement des personnes doit avoir la priorité sur la liberté de commerce, des marchandises et des services. »

²⁷⁸ Argumentaire Vert, « *Oui à la libre circulation des personnes* », Secrétariat général du parti écologiste suisse, 23 juin 2005.

²⁷⁹ Argumentaire Vert, *op. cit.*

VOTATIONS DU 25 SEPTEMBRE



A toujours vouloir s'enfermer
on finit par perdre la clé...



La peur est mauvaise conseillère...



L'ouverture offre de meilleures réponses...

Voter est un acte de liberté



Figure 4 : Affiches en faveur de l'extension des accords bilatéraux I

Le niveau de discours de valeurs est le plus haut de tous les partis (près de 38%), devant le discours juridique (environ 35%). C'est le seul parti dont le discours pragmatique (moins de 27%) soit dernier dans la liste des trois orientations catégorisés. De manière générale, les Verts soutiennent la voie bilatérale principalement dans l'intérêt de la défense des salariés mais elle n'est pas satisfaisante pour eux. Ils ne manquent pas de le rappeler dans leur papier de position sur la politique européenne²⁸⁰ : ils y exposent ainsi leurs raisons pour une adhésion à l'UE, non sans y mettre des conditions claires. De leur point de vue, les accords bilatéraux « ont fait leur temps » et se révèlent être « inefficaces et d'issue incertaine ». Ils soulignent que le bilatéralisme, tel qu'il est en vigueur, ne dessert que les intérêts d'une « minorité de personnes en matière de politique économique extérieure ». Il y a d'ailleurs des réticences très fortes exprimées dans ce document de travail sur la votation de fin d'année 2006 : les Verts y rappellent les intérêts en jeu autour de ce milliard de cohésion. Ce n'est définitivement pas la manière de faire pour eux quand il s'agit de se rapprocher de l'UE : ils rejettent la poursuite de cette voie bilatérale puisque « seule l'économie [en] tire avantage ».

C'est également un discours moins axé sur l'Europe (*discours national*) que nous constatons chez les Verts en ce milieu de décennie, à rebours de la tendance dédagée entre 1999 et 2002. Cela va sans doute dans la même direction que leur refus signalé à propos des accords bilatéraux, largement insuffisants pour eux. Ils considèrent que l'UE ne peut être appréhendée qu'au travers d'une demande d'adhésion à instruire de manière constructive. En ce sens, les Verts ne font que poursuivre leur engagement pro-européen exprimé déjà depuis la fin des années 90 mais avec des préoccupations à l'échelle nationale en ce milieu de décennie (2003-2007). A travers les valeurs

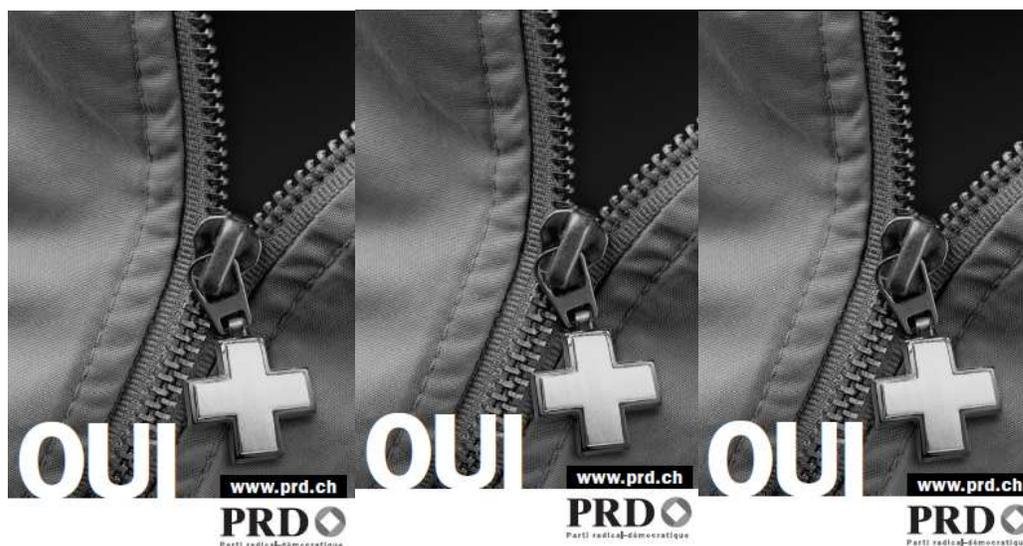
²⁸⁰ Le papier est intitulé « *Oui à une adhésion à l'UE mais pas à n'importe quel prix* » publié le 16 septembre 2006.

piliers du parti, ils évoquent aussi la nécessité d'avoir une Europe écologique, sociale et plaident plus généralement pour le rôle positif de l'UE dans le monde.

3. Parti Radical Démocratique

De manière assez similaire au PDC, le PRD axe son discours sur l'Europe par le prisme des intérêts économiques et sécuritaires du pays. En ce sens, le centre des préoccupations diffère totalement des Verts ou du PSS. Ces derniers insistent sur la notion de liberté de mouvement que tout individu, quelque soit sa nationalité, est en droit de jouir à travers la mise en place de Schengen. Vu de l'angle du PRD, c'est plutôt en termes d'avantages touristiques et sécuritaires que la Suisse tirera son épingle du jeu Schengen/Dublin. Nous le voyons, entre autres, dans les affiches produites pour la campagne référendaire : le parti présente Schengen comme « adapté aux besoins de la Suisse » et centre ses arguments sur les délinquants qui « auront plus de difficultés pour passer à travers les mailles du filet » (voir graphiques ci-après). Quant à Dublin, elle est également présentée comme un moyen d'empêcher l'afflux de réfugiés puisque les requérants ne pourront plus déposer de dossier s'ils n'obtiennent pas le statut de réfugié dans l'UE.

Le PRD et le PLS décident de créer le 25 juin 2005 l'Union libérale radicale²⁸¹.



... au tourisme Schengen/Dublin simplifie les modalités de délivrance des visas à des touristes qui choisissent de visiter la Suisse. La pratique du double visa sera supprimée. La capacité concurrentielle de notre place touristique sortira renforcée - une assurance pour la préservation de places de travail en Suisse.

Oui à Schengen/Dublin.

... à davantage de sécurité Schengen/Dublin est adapté aux besoins de la Suisse. Les délinquants auront plus de difficultés pour passer à travers les mailles du filet. La Suisse aura accès à la banque d'informations SIS qui recueille plus de 11 millions de données concernant les criminels qui sévissent sur le continent européen.

Oui à Schengen/Dublin.

... à une meilleure politique d'asile Avec Schengen/Dublin, une personne qui n'aura pas reçu le statut de réfugié dans l'UE ne pourra plus déposer une demande sur le territoire suisse. En coordonnant nos actions avec les pays voisins, nous pourrions améliorer notre politique en matière d'asile et réaliser d'importantes économies.

Oui à Schengen/Dublin.

Figure 5 : Affiches de campagne du PRD pour la votation « Schengen/Dublin »

²⁸¹

Olivier Meuwly (2007), *L'Unité impossible. Le Parti radical suisse à la Belle Époque*, Ed. Attinger.

La votation de septembre 2005 est aussi une autre occasion pour défendre les intérêts de la place économique suisse dont le parti est fortement lié, notamment à travers l'association faitière economiesuisse²⁸². Pour le parti, il s'agit là d'une votation cruciale pour la santé du pays. Fulvio Pelli, Conseiller national et président du PRD suisse, ne manque pas de le rappeler dans cette campagne référendaire :

« Les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est affichent des taux de croissance impressionnants. Une croissance qui va se poursuivre à l'avenir. Les accords bilatéraux permettront à la Suisse de profiter elle aussi de cette évolution. Le PRD s'engage en faveur de bonnes conditions cadres pour l'économie suisse. Cela passe nécessairement par des relations saines avec l'Union européenne. »²⁸³

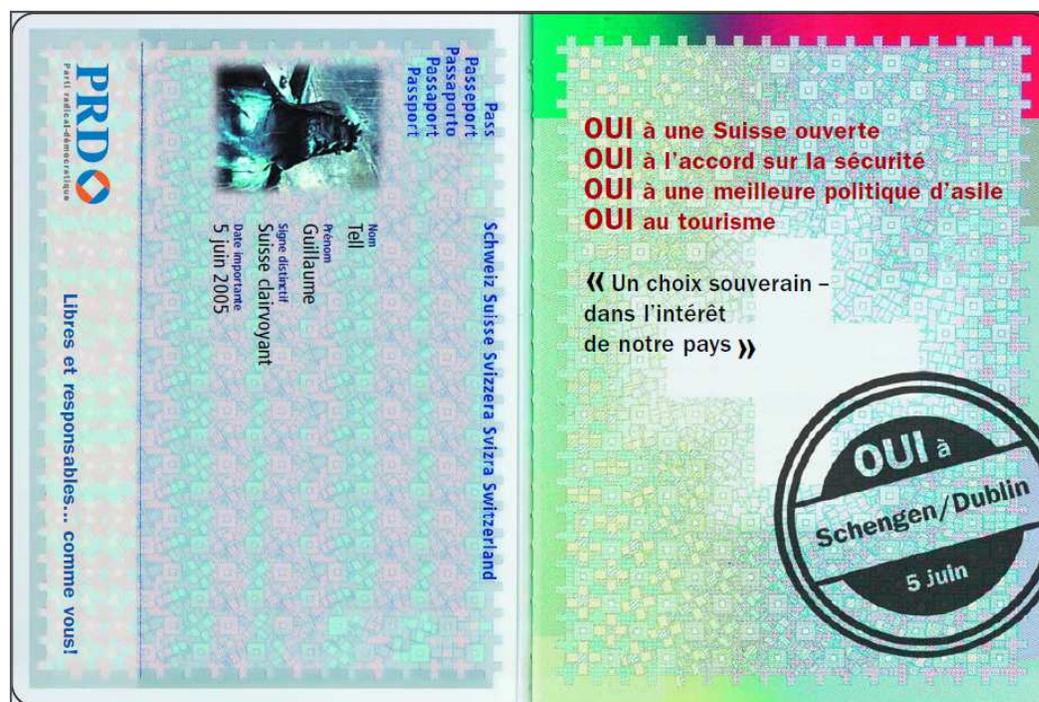


Figure 6 : Affiches de campagne du PRD suisse / votation 'Schengen/Dublin' de juin 2005

Tout au long de cette seconde période, le PRD poursuit la ligne politique affichée depuis la fin des années 90 : la voie bilatérale est le moyen idéal de soutenir la croissance du pays. Il reste également approximatif sur la demande d'adhésion à l'UE. Que ce soit avec le tourisme grâce à « Schengen/Dublin » ou l'accès facilité des marchés européens grâce aux accords bilatéraux I (et leur extension acceptée en référendum le 25 septembre 2005), la Suisse doit profiter de cette voie bilatérale pour exploiter les opportunités offertes par l'Europe. Les raisons principales servant de trame pour la défense des accords bilatéraux font d'abord référence aux emplois. Le 'oui' permet ainsi selon le parti de garantir les places de travail existantes et d'en créer de nouvelles. Dans un

²⁸² Economiesuisse est un syndicat de chefs d'entreprises et d'industrie œuvrant à promouvoir les intérêts du patronat suisse.

²⁸³ Flyer de campagne du PRD suisse, « Bilatérales : une chance à saisir ! », PRD suisse, août 2005.

second temps, c'est la suppression de barrières entre la Suisse et l'UE qui est mise en avant, aussi bien pour « travailler et étudier à l'étranger librement » que pour bénéficier d'un « accès facilité aux marchés européens »²⁸⁴. Enfin, la qualité de la relation Suisse-UE est évoquée de manière à renforcer sa stabilité, seul moyen d'après le parti pour développer la croissance du pays. Cette forte propension pragmatique dans les arguments présentés par le parti concorde avec sa position de parti tradition libérale (autrement dit non protectionniste) avec une ouverture sur le monde pour des raisons économiques.



Figure 7 : affiche du PRD - votation 'Extension des accords bilatéraux' (septembre 2005)

En 2006, le parti s'engage avec le PDC et d'autres partis²⁸⁵ du centre droit pour soutenir la coopération avec l'Est²⁸⁶. Leur argumentaire rappelle tout d'abord que voter en faveur du milliard de cohésion, c'est avant tout « confirmer la voie bilatérale » dont les résultats positifs profitent à la Suisse. Les cent millions de francs de financement annuel (sur une période de 10 ans) constituent un investissement sur le long terme dans des pays dont le taux de croissance est actuellement supérieur à celui de la Suisse et qui représentent un marché d'exportation de plus pour les entreprises suisses. Des valeurs non marchandes sont néanmoins mentionnées – notamment la tradition de solidarité et d'engagement humanitaire, mais la part consacrée dans le texte se révèle peu importante au regard des avantages économiques mis en avant (cf. section suivante). Même si la voie bilatérale reste le pilier central de la politique étrangère du parti, il existe une aile intégrationniste au sein de la formation politique de centre-droit notamment à travers sa section internationale. Il faut savoir ici que les Suisses installés en dehors de leurs frontières nationales gardent un lien fort avec leur pays, notamment de nature politique. La section internationale du PRD se positionne en 2007 ainsi vis-à-

²⁸⁴ « Bilatérales : une chance à saisir ! », PRD Suisse, août 2005.

²⁸⁵ Un comité romand a été mis en place pour soutenir la coopération avec l'Est : le PRD, le PLS, le PDC et le PEV en faisaient partie.

²⁸⁶ Seule votation dont l'objet n'est inclus ni dans le paquet des accords bilatéraux I, ni dans le paquet des accords bilatéraux II. Il a cependant un poids politique important vis-à-vis des relations Suisse-UE.

vis de l'engagement européen de son parti : très satisfaite des résultats des dernières votations (bilatérales I, extension de la libre circulation des personnes, loi sur l'aide aux pays de l'est), elle reconnaît que les relations Suisse-UE « ne sont pas figées »²⁸⁷. L'essence de leur message est alors d'avoir une politique européenne ambitieuse qui dépasse le simple cadre du bilatéralisme, « strict minimum » en l'état actuel. La section est consciente du peu de poids que la Confédération helvétique a dans le jeu d'influence et de pouvoir qui s'est installé entre les deux entités (Suisse et UE) :

« C'est que le bilatéralisme comporte des risques et des inconvénients que l'on ne peut pas toujours éviter dans une organisation si active. Malgré l'intrication étroite de la Suisse avec les pays membres de l'UE, elle n'a quasiment pas d'influence sur les processus de décision de l'UE. Les décisions de l'UE, elles, ont en revanche des répercussions fortes sur la vie économique et politique suisse. Si le bilatéralisme ne remet pas en cause la souveraineté formelle de la Suisse, celle-ci s'en trouve toutefois réduite matériellement (adaptation du droit suisse au droit européen sans droit à aucune co-décision). En outre, la voie bilatérale impose que l'on soit en capacité de négocier avec l'UE des contrats qui soient équilibrés. La voie bilatérale comporte ainsi le risque d'atermoiements, de blocages et de retours en arrière qui sont de nature à avoir des répercussions sur l'importante sécurité juridique dont la place économique suisse a besoin. Pour ces raisons, d'autres options de politique européenne, parmi lesquelles l'adhésion à l'UE, continue d'être évaluée en tant qu'alternative à la voie bilatérale. »²⁸⁸

Dans cette période, le parti radical démocrate confirme sa position déjà exprimée avant 2003 : un soutien à la voie bilatérale, pilier de la croissance du pays. Si mention à l'adhésion est faite dans leurs textes, c'est pour rappeler que cette question doit d'abord être éprouvée par les accords bilatéraux actuels, sorte d'examen de validation pour toute avancée future dans les relations Suisse-UE. Une frange du parti est en faveur de l'adhésion, notamment en cette période transitoire où le projet de fusion avec le PLS²⁸⁹ se concrétise de plus en plus. C'est d'abord la voie bilatérale et l'arrivée des nouveaux pays membres de l'UE dans le giron de la Suisse qui ouvre des opportunités au pays, aux entreprises et surtout à une poursuite de la hausse du taux de croissance.

4. Parti Socialiste Suisse

Dans la continuité de son engagement vis-à-vis de l'UE exprimé avant 2002, le PS suisse consacre une page entière à sa politique européenne dans son programme de législature²⁹⁰ pour les élections fédérales de 2003 en y rappelant sa volonté de faire adhérer la Suisse à l'UE, entre autres éléments. Il est à noter que ce programme de législature comprend vingt chapitres traitant chacun

²⁸⁷ Papier de position du PRD Suisse, adopté par le comité directeur en mars 1999, revu par la direction du PRD Suisse International en juin 2007.

²⁸⁸ Papier de position du PRD Suisse, *op. cit.*

²⁸⁹ Le PLS est en faveur de l'adhésion à l'UE et a donné pour mot d'ordre 'oui' à la votation de mars 2001.

²⁹⁰ Plate-forme électorale du PS suisse pour les élections fédérales 2003, « *Équité, sécurité sociale et bien-être !* », PSS. Première version adoptée par le Congrès de Zürich le 20 octobre 2002. La version consultée est datée du 22 mai 2003.

des thématiques de campagne. Un chapitre ayant en moyenne une à une page et demie, c'est donc sur un pied d'égalité avec la politique de la santé, la sécurité publique ou encore les finances et impôts que l'UE est considérée dans les axes de réflexion et de propositions concrètes du parti. L'UE y est également mentionnée de manière plus succincte dans un autre chapitre dédié quant à lui à la « politique des migrations ». A travers ce programme de législature, Le PS y confirme les valeurs prônées à travers son substrat idéologique : pas de discrimination entre travailleurs, mesures d'accompagnement contre le dumping salarial, respect des standards sociaux en Suisse. A l'instar des Verts, le parti considère la voie bilatérale comme une voie caduque et ne voit le salut de la Suisse qu'à travers une adhésion à l'UE :

« Aucun État ne peut plus résoudre seul les problèmes les plus importants de notre temps. La voie des négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne n'offre plus guère de perspectives concrètes. [...] Si nous voulons continuer à pouvoir aménager notre mode de vie sur des fondements démocratiques, nous devons contribuer à ancrer un système démocratique transnational qui reposera sur une constitution fédéraliste européenne. »²⁹¹

Le PS suisse est l'un des deux partis (avec l'UDC) à comptabiliser le plus grand nombre de productions de textes et prises de position sur l'enjeu européen en cette seconde période. Si le nombre de textes était relativement comparable entre les partis entre 1999 et 2002, on constate un décrochage de la part des trois autres partis le PDC, les Verts et le PRD, comparativement au PSS et à l'UDC. Sur une forme similaire mais avec un positionnement radicalement différent, le PS et l'UDC vont générer des prises de position structurées et argumentées au sein de leur programme de législature et via des papiers de positions spécifiques en plus des documents produits lors des trois campagnes référendaires de 2005 et 2006. A leur manière et selon des points de vue diamétralement opposés, ils entretiennent une connaissance fine de l'UE et de l'enjeu qu'elle implique en Suisse. Ils le retranscrivent dans la dizaine de documents majeurs qu'ils produiront chacun entre 2003 et 2007 sur l'Europe²⁹². Le PS se spécialise de manière plus formelle sur cet enjeu de politique étrangère en mettant à jour de manière plus régulière sa plate-forme européenne, responsabilité de la commission de politique extérieure du parti, chargée de proposer, maintenir et présenter les orientations du parti sur cette question.

Au niveau du Conseil Fédéral, c'est Micheline Calmy-Rey²⁹³, nouvellement élue, qui prend ses fonctions en tant que Cheffe du DFAE (succédant à Joseph Deiss). A ce poste, elle a la responsabilité de poursuivre et de conclure le second volet des accords bilatéraux avec l'Union Européenne. Elle fera preuve d'une présence sur tous les fronts que les référendums successifs ouvriront sur la question européenne. En phase avec la ligne directrice de son parti (en faveur de l'adhésion), Micheline Calmy-Rey n'hésitera pas à rappeler dès le début de son mandat :

« C'est malheureusement encore dans un cadre uniquement bilatéral que je dois traiter les relations entre la Suisse et l'Union européenne. J'espère néanmoins pouvoir aborder ce chapitre dans le cadre multilatéral dans un délai pas trop éloigné. [...] C'est en intensifiant l'approche bilatérale avec l'Union

²⁹¹ Plate-forme électorale du PS suisse pour les élections fédérales 2003, *op. cit.* (page 26).

²⁹² A titre de comparaison, les autres partis produiront ensemble 12 documents sur la même période.

²⁹³ Elle est élue le 4 décembre 2002 et entre en fonction le 1^{er} janvier 2003. Elle restera à son poste du DFAE tout le long de son mandat fédéral qui s'achève le 31 décembre 2011.

européenne et avec tous ses pays membres ou en train de le devenir que nous pouvons préparer le terrain de notre adhésion à l'Union européenne. Cette lente approche permet d'améliorer la compréhension de nos particularités par nos partenaires européens, tout en donnant l'occasion à nos concitoyennes et concitoyens de se familiariser avec les mécanismes complexes de la construction européenne. »²⁹⁴

Si la croissance économique est une condition *sine qua non* de la plus-value des accords bilatéraux, elle est indissociable pour le parti du volet social matérialisé par les « mesures d'accompagnement structurel » sur le marché du travail et par un « revenu disponible médian » dans toutes les régions de Suisse²⁹⁵. C'est ainsi un discours concret qui accompagne les propositions du parti socialiste quant à l'engagement de la Suisse envers l'UE et réciproquement. En effet, de manière analogue aux Verts, le parti socialiste considère que la voie actuelle de la Suisse à travers des « négociations bilatérales laborieuses » n'est pas pérenne et qu'elle n'apporte pas de « réponse claire, définitive et durable à l'interrogation portant sur la nature du chemin politique que la Suisse doit emprunter en direction de l'Europe »²⁹⁶. Le parti se prononce plus précisément sur sa ligne politique d'adhésion à l'UE dès 2004. La commission de politique étrangère, de politique de paix et de politique de sécurité élabore en juillet un document²⁹⁷ prenant position sur l'enjeu européen et destiné au Congrès ordinaire en fin d'année²⁹⁸. L'analyse porte sur le fait que « la discussion politique sur l'Europe est dominée par les questions techniques de vote et de stratégie ». En pointant la montée progressive du caractère saillant de l'enjeu européen dans la compétition partisane dès 2004, le parti socialiste se place en opposant à cette manière d'appréhender un enjeu crucial qu'ils considèrent comme le « défi central de la politique étrangère de la Suisse ».

Dans cette continuité, le parti va aborder les campagnes référendaires de 2005 et 2006 avec des arguments structurés et appuyés qui sont puisés dans les différents documents produits dans cette décennie (position du parti sur l'adhésion de juillet 2004, plate-forme européenne de 2005 et de 2006, document de politique européenne de juillet 2006, discours de ses représentants et conseillers nationaux²⁹⁹). L'argumentaire sur l'extension de la libre circulation (votation de septembre 2005) d'une vingtaine de pages met en avant un discours orienté vers des valeurs communes entre une « Suisse ouverte » et une « Europe en paix, stable et démocratique »³⁰⁰. Les arguments pragmatiques (nouveaux emplois, mobilité des jeunes et des personnes actives) viennent seulement après et toujours encadrés par des mesures d'accompagnement que le parti estime essentielles dans la mise en œuvre optimale de la libre circulation. Sans quoi, cela prêterait le

²⁹⁴ Le discours de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey lors du point de presse, « *Les cent premiers jours de la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey* », 24 avril 2003.

²⁹⁵ Discours du 27 février 2004 par Alain Berset, Conseiller aux Etats

²⁹⁶ Discours de Markus Notter, conseiller d'Etat du canton de Zürich, 26 novembre 2005

²⁹⁷ Le document est intitulé « *En route pour une véritable prise de conscience de notre intérêt à devenir européens. Prochaine étape des négociations bilatérales : l'adhésion !* », publié le 2 juillet 2004.

²⁹⁸ Le Congrès ordinaire du parti socialiste suisse s'est tenu les 23 et 24 octobre 2004 à Brigue (Haut-Valais).

²⁹⁹ Discours de Hans-Jürg Fehr, conseiller national, président du parti, '*La voie solitaire nuit à notre pays : bilan des dommages collatéraux de la politique isolationniste*', 26 mars 2004 ; Discours de Markus Notter, conseiller d'Etat du canton de Zurich, '*Adhésion de la Suisse à l'Union européenne (UE)*', 26 novembre 2005.

³⁰⁰ Argumentaire du PS suisse en faveur de la libre circulation et des mesures d'accompagnement, 2005.

climat social en Suisse et ne favoriserait pas toute avancée vers l'adhésion à l'UE voulue par les socialistes.

Dans cette seconde période, le parti insiste sur l'importance de poursuivre le rapprochement entre la Suisse et l'UE. En partant des actuels accords bilatéraux, il souligne le bilan globalement positif mais rappelle qu'il ne suffit pas de s'arrêter en si bon chemin. Le mot d'ordre du parti tout au long de cette seconde période a ainsi été de « réactiver la demande d'adhésion à l'UE ». Bien entendu, le parti soutiendra toutes les votations de cette période tout comme les Verts, le PRD et le PDC. Seulement il s'agit pour le parti de valider une prise de position '*par le bas*' vis-à-vis de l'UE : la voie bilatérale n'est en aucune façon satisfaisante mais la soutenir permet d'aller de l'avant vers l'adhésion.

5. Union Démocratique du Centre

Bien que l'UDC ne remette pas en cause directement les Accords Bilatéraux I en début de cette seconde période, il est néanmoins précisé dans un papier de position publié en septembre 2003 que les négociations bilatérales sur tout nouveau dossier Suisse-UE « doivent être suspendus »³⁰¹. Cette prise de position ambivalente sur l'UE reflète encore la difficile majorité obtenue trois ans auparavant lors du vote en assemblée des délégués sur le référendum 'Accord Bilatéraux I'. Concernant ce premier volet des accords, l'UDC cible dans ce papier de position le Conseil Fédéral, coupable d'avoir « mal négocié » avec l'UE ce qui a conduit aux « mauvais résultats » que le pays connaît alors. D'ailleurs, bien que le premier volet de ces accords trouve encore grâce au sein du parti (cf. section 2 et 3), il rejette totalement le second volet des accords bilatéraux et prend le temps d'argumenter significativement à travers de nombreuses interventions ciblées.

Déjà opposé à toute autre forme de collaboration en dehors des accords bilatéraux, l'UDC invite le Conseil fédéral « à renoncer à son objectif stratégique d'une adhésion à l'UE et à retirer immédiatement la demande d'adhésion déposée à Bruxelles »³⁰². Au sujet des accords bilatéraux, le positionnement est encore ambivalent puisque le volet I, avalisé par le parti en 2000, est attendu au tournant avec « dans les années à venir [...] des expériences concrètes » qui montreront leur potentiel. En revanche, le parti est déjà tout aussi opposé au volet II de ces accords bilatéraux qu'il l'est avec la demande d'adhésion et ne voit aucun intérêt de poursuivre dans cette voie avant le vote référendaire de 2009 sur la libre circulation des personnes. Le volet I des accords doit d'abord faire ses preuves et produire les premiers résultats visibles pour le pays et exploitables par le parti de manière à juger s'il est nécessaire de poursuivre dans cette voie là.

Progressivement, l'UDC commence ainsi à avoir un positionnement réfractaire à l'Union Européenne, dépassant le criticisme constructif de mise jusqu'alors mais sans pour autant rejeter les accords en cours matérialisant la voie bilatérale. Le parti conservateur le formalise clairement au sein de son programme de législature³⁰³ pour les élections fédérales de 2003. La volonté affichée est alors

³⁰¹ Papier de position de l'UDC Suisse du septembre 2003, « *Pour une politique extérieure indépendante* ».

³⁰² Papier de position de l'UDC, *op.cit.*

³⁰³ Programme de législature de l'UDC, élections fédérales de 2003, « *Politique extérieure* » (page 43).

clairement instruite à l'encontre de la voie actuelle prise par la Suisse : il s'agit non seulement de mettre un « moratoire pour les négociations bilatérales avec l'UE sur de nouveaux dossiers », ce qui a déjà été évoqué plus haut. Mais c'est surtout le fait que le parti « rejette l'adhésion aux conventions de Schengen et de Dublin » près de deux ans avant la votation de juin 2005 sur cet objet qui le positionne dans une nouvelle posture affirmée de résistance à l'UE. Seuls les accords bilatéraux actuels sont 'tolérés' par l'UDC, qui attend de voir les résultats à ce sujet. Ce début de seconde période voit donc émerger un changement de cap progressif au sein de l'UDC. Si le refus de l'adhésion battait le consensus jusqu'alors, les choses étaient plus floues concernant les accords bilatéraux. Beaucoup au sein du parti continuent de soutenir le premier volet notamment en raison des intérêts directs que les différents accords sectoriels apportent à la place économique suisse. Seulement il est attendu de comptabiliser les premiers retours de ces accords avant d'en entamer d'autres : Schengen/Dublin est sous le coup de cette stratégie de prudence et de préservation de l'intérêt national (ci-dessous une affiche de campagne sur cette votation).



Figure 7 : Affiche de campagne de l'UDC pour la votation 'Schengen/Dublin' (juin 2005).

Ainsi, l'UDC qui tenait une position critique mais néanmoins constructive à l'égard de la voie bilatérale lors de la première période (1999-2002) va lentement opérer un revirement vers une opposition de plus en plus ferme tout au long de cette seconde période (2003-2007) bien qu'elle maintienne un soutien à *minima* des premiers accords bilatéraux. Cette position tortueuse au sujet des accords bilatéraux va alimenter les débats au sein du parti sur cette période. La première votation de cette seconde période (Schengen/Dublin en mai 2005) va enclencher une production de textes et d'affiches contre le volet II des accords bilatéraux. Dans un style qui a fait la notoriété du parti, le concept Schengen est assimilé au mythe grec du cheval de Troie (voir graphique ci-dessous).



Figure 8 : Affiche de campagne de l'UDC pour la votation 'Schengen/Dublin' (juin 2005).

Quant à l'extension de la libre circulation (votation de septembre 2005 sur la reconduction du volet I), la situation au sein du parti est sujette à la configuration polymorphe que nous évoquons plus tôt. Si la ligne officielle recommande de voter contre cette extension, certains des membres du parti s'opposent à ce mot d'ordre et se positionnent en faveur de la poursuite des accords bilatéraux (volet I). C'est le cas notamment de Jean-François Rime qui dans un exposé³⁰⁴ en assemblée des délégués de son parti défend cette extension. Ancien radical jusqu'en 2002, il rallie les rangs de l'UDC et sera élu sur la liste du parti de la droite conservatrice en tant que Conseiller national en 2003. Sur l'Europe et la votation de septembre 2005, Jean-François Rime ne sous-estime pas le poids du sujet qu'il considère « important pour notre pays, [et] particulièrement important pour notre parti comme tous les sujets qui traitent de l'Union Européenne ». Pour l'industriel fribourgeois et membre de la commission de l'économie et des redevances³⁰⁵ au parlement, c'est d'abord et avant tout l'économie qui a besoin de cette extension, rappelant les chiffres des exportations suisses vers l'UE. Il n'est ainsi pas acceptable de voter 'non' à ce référendum au risque de mettre en danger ces accords bilatéraux, qui sont d'ailleurs « une idée de l'UDC »³⁰⁶. Son exposé prend le temps de peser les avantages et les inconvénients à travers « une analyse très pointue » : Jean-François Rime est conscient que sa position est minoritaire au sein du parti mais souligne que son intervention « n'a pas pour but de diviser l'UDC ». Si la frange pro-accords bilatéraux I se réduit au sein du parti, elle n'est pas pour autant insignifiante. Ce sont 7 autres conseillers nationaux de l'UDC (sur 55) ainsi que la totalité des Conseillers aux Etats du parti qui seront en faveur de l'extension de la libre circulation des personnes.

³⁰⁴ Assemblée des délégués du 20 août 2005 au Sântis, Exposé de Jean-François Rime, « *OUI à l'extension de la libre circulation - NON à l'adhésion à l'Union Européenne* », [<http://www.udc.ch/actualites/exposes/oui-a-l-extension-de-la-libre-circulation-non-a-ladhesion-a-lunion-europeenne/>] Consulté le 23/02/2016.

³⁰⁵ Assemblée fédérale, [<https://www.parlament.ch/fr/biografie?CouncillorId=1119>], Consulté le 28/04/2016.

³⁰⁶ Exposé de M. Rime, *op. cit.*

Pour l'autre partie (majoritaire) de l'UDC, l'extension de la libre circulation est considérée comme une voie « vers l'appauvrissement » plutôt qu'une voie vers la reprise économique³⁰⁷. Dans ses positions, l'UDC rappelle d'une part que ce n'est plus dans l'intérêt de la Suisse de poursuivre cette voie bilatérale à travers tout nouveau dossier. L'immigration « incontrôlée » y est présentée comme la conséquence de ce rapprochement Suisse-UE. Hostile à l'idée d'une adhésion à l'UE, le parti renouvelle systématiquement dans ses productions partisanes son souhait d'un « retrait de la demande d'adhésion à l'UE » et ce, sans délai. Même l'économie n'est plus assez sacrée pour continuer la voie bilatérale : le parti considère que cela n'est plus dans l'intérêt du pays. Le clivage économique et en matière de prospérité entre la Suisse et l'UE est trop important. Cela provoquera « un nivellement par le bas pour le pays », ce qui hors de question pour l'UDC.

En moins de trois ans (entre 2005 et 2007), le parti va renseigner, communiquer et éduquer sa base sur tous les aspects de la voie bilatérale de manière concrète et argumentée. Ce ne sont pas moins de 14 documents comprenant argumentaires, prises de positions, documents de fond, document stratégique sur la politique européenne, rapports annuels, documents d'information qui vont alimenter les débats, sans compter les communiqués de presse et les affiches de campagne (voir annexe bibliographique). Durant cette seconde période, le parti est opposé à l'adhésion de manière unanime comme cela l'était dans la première période. Mais il reste divisé sur la question de la voie bilatérale. Si une grande partie refuse toute avancée vers l'UE à travers de nouveaux accords, une minorité continue de supporter le premier volet des accords pour des raisons pragmatiques et également pour « encore très longtemps et de façon crédible dire NON à l'adhésion à l'Union Européenne »³⁰⁸.

Section 2. La seconde configuration (2003-2007) : un écartèlement progressif entre les partis

C'est donc une seconde configuration des positions et des discours envers l'UE qui prend forme en ce milieu de décennie. Si certaines des inflexions ont comme origine les événements de la fin 2003, cette nouvelle configuration prend forme et se développe au gré des échéances référendaires nombreuses durant cette période 2003-2007.

A. La fin d'une certaine idée de l'Europe ... à droite

A partir de 2003, le discours sur l'Europe se structure plus fortement en comparaison avec la précédente période. Une nouvelle configuration discursive prend ainsi forme et se construit progressivement durant cette période pour se sédimenter et se confirmer dans l'ensemble du

³⁰⁷ Argumentaire contre l'extension de la libre circulation, « *NON À L'EXTENSION DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES AUX NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES DE L'UE* », septembre 2005.

³⁰⁸ Jean-François Rime, exposé en assemblée des délégués, 20 août 2005, *op. cit.*

système partisan en 2008-2014 (cf. chapitre 3). En ce sens, la configuration de discours et de prises de position de 2003-2007 fait office de « tampon » entre la précédente période (avant 2002) et la suivante (après 2008). Elle garde une trace historique de l'état antécédent du discours sur l'UE (et par prolongement d'une certaine configuration du système de partis suisse) et préfigure du futur état de ce discours en 2014 puisque certaines des caractéristiques seront préservées pour la période suivante. Ainsi, la configuration 2003-2007 est le *liant souple* de deux états irréconciliables : un consensus partisan en 1999-2002 et un conflit nourri en 2008-2014.

En ce sens, ce liant souple reflète une position multiforme pour plusieurs des partis étudiés. Deux éléments majeurs caractérisent l'évolution des stratégies de présentation sur l'Europe dans cette seconde période 2003-2007. Il y a d'abord une prise en considération plus concrète de l'enjeu européen dans les textes et une insertion plus prégnante des questions européennes, et ce pour l'ensemble des partis étudiés. D'une part, l'échelle de discours européen est en moyenne assez élevée (plus de 45%) : la prise de conscience et la montée en compétence au sein des partis (à travers des commissions spécialisées sur l'Europe notamment) ont suscité cette *européanisation*³⁰⁹ du discours. Néanmoins, un très haut niveau de discours national persiste et contribue à renforcer cette structuration forte des discours et positions des partis sur l'Union Européenne (voir graphique 1). A part les Verts, tous les autres partis ont un niveau de discours national supérieur à 50%, confirmant le choix premier de la Suisse dans leur discours autour de l'enjeu européen. Dans un cadre de compétition de plus en plus âpre, il s'agit de pouvoir capter l'électorat avec des éléments qui « leur parlent » sans prendre le risque d'évoquer cette UE qui ne semble d'ailleurs pas très claire pour tout un chacun, si ce n'est dans son fonctionnement, au moins dans les valeurs qu'elle porte. Les Verts, quant à eux, maintiennent un niveau de discours européen important (près de 55%) dans la continuité de la première période. Leur positionnement d'ouverture sur l'international n'en est que confirmé même si, on le verra dans les prochains paragraphes, un discours critique portera leur positionnement dans cette seconde période. C'est donc tournés vers le pays et les préoccupations d'ordre national que les quatre premiers partis de Suisse concentrent leur discours à partir de 2003.

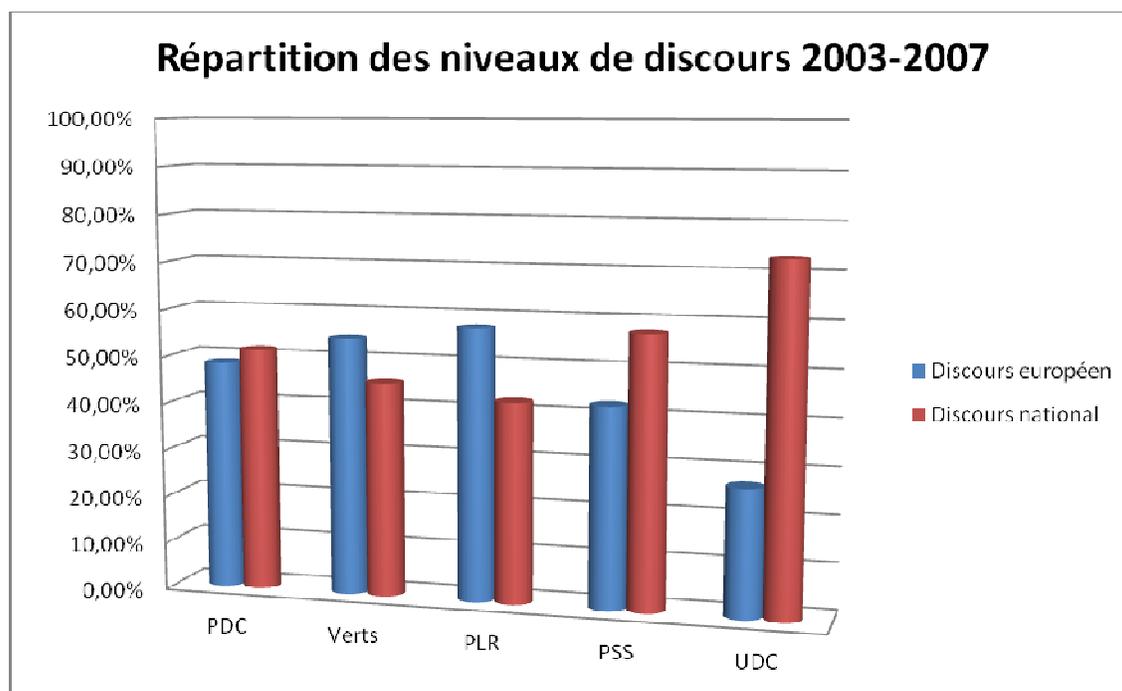
On constate l'apparition d'une posture d'opposition maîtrisée à l'UE qui se confirme et évolue progressivement, fruit d'un travail de repositionnement mûri de la part de l'UDC suisse mais également de la part des partis du centre droit. En parallèle et ce pour l'ensemble des formations politiques, la proscription de critiques fortes envers l'UE dans les discours – observée dans la première configuration (à travers une proportion assez basse de teneur critique en moyenne) – vole en éclats. Au début de la décennie 2000, il était de bon ton d'afficher son soutien à la voie bilatérale, voire même à l'adhésion à l'UE et il était tacitement convenu de proscrire toute attaque directe contre la voie bilatérale, contre les accords sur le point d'entrer en vigueur et tout simplement contre l'UE en général. Même l'UDC s'en était pris au Conseil Fédéral jugé alors comme ayant « mal négocié » les accords plutôt que de s'en prendre directement à l'UE. Cette seconde période sera témoin d'une attitude de résistance à l'UE qui deviendra progressivement une posture affichable et potentiellement intéressante pour les partis, à certaines conditions. Ainsi, le PDC ne clame plus

³⁰⁹ Pour une définition de l'européanisation, cf. Olsen Johan (2002), 'The many faces of Europeanisation', *Journal of Common Market Studies*, 40 (5), p. 944 ; Featherstone Kevin, Radaelli Claudio M. (2003), 'A Conversant Research Agenda », in Featherstone Kevin, Radaelli Claudio M. (dirs.), *The politics of Europeanization*, Oxford : Oxford University Press, p. 340 ; Radaelli Claudio M. (2005), « Europeanisation : Solution or Problem », in Cini Michelle, Bourne Angela (dirs.), *The Palgrave Guide to European studies*, Basingstoke : Palgrave, pp. 56-77.

ouvertement son aspiration d'adhésion à l'UE (comme c'était le cas avant 2002) et adapte son discours pour l'orienter vers un soutien inconditionnel aux accords bilatéraux présents et futurs. Dans ce second cadre de présentation des postures, si l'opposition de l'UDC à l'Europe se cristallise, le discours de résistances constructives trouve une forme nouvelle et propre à chaque parti. Des arguments pour défendre l'UE sont présentés dans une tentative de nuancer les propos eurosceptiques de l'UDC : un jeu à multiple sens se met en place entre ce qui commence timidement à être les trois camps vis-à-vis de l'enjeu européen en Suisse. On voit ainsi émerger une UDC réfractaire à tout futur engagement avec l'UE d'une part. Un second camp est constitué du PDC et du PRD soutenant ouvertement la voie bilatérale mais plus discrets (voire atones) sur la question de l'adhésion d'autre part. Enfin, le troisième camp inclut le PSS et les Verts qui soutiennent la voie bilatérale (bien que dépassée et insuffisante pour eux) comme étant un *moindre mal* : seule l'adhésion correspond à leurs attentes en matière de relations Suisse-UE. Cette configuration émergente est encore en cours de stabilisation dans cette seconde période avec des mouvements antagonistes au sein de quelques un des partis (UDC notamment mais également PLR avec la fusion PRD-PLS) : elle atteindra son état final dans la troisième période 2008-2014 avec des positions claires et stabilisées pour chaque parti (cf. chapitre 3).

2003-2007	PDC	PES	PRD	PSS	UDC
Discours européen	48,48%	54,55%	57,23%	42,50%	26,97%
Discours national	51,52%	45,45%	42,77%	57,50%	73,03%

Tableau 10 : La distribution des deux niveaux de discours tous partis confondus entre 2003 et 2007.



Graphique 6 : Niveau des discours des partis politiques entre 2003 et 2007

Si l'UDC commence lentement à modifier son positionnement vis-à-vis de l'UE, cela n'est pas d'emblée visible dans ses textes en début de seconde période. Le parti n'est pas satisfait des premiers résultats des accords bilatéraux I et demande au Conseil fédéral de rectifier le tir à ce sujet.

« Au lieu de se précipiter dans des négociations bilatérales qui mettent en péril des intérêts élémentaires de la Suisse, le Conseil fédéral doit limiter sa politique européenne dans les années à venir à récolter des expériences pratiques avec les Accords bilatéraux I. »³¹⁰

Néanmoins, le parti véhicule déjà l'idée que de futurs accords bilatéraux ne sont pas nécessaires tant que les premiers n'ont pas montré des effets bénéfiques pour la Suisse.

« [...] les négociations bilatérales doivent toujours être axées sur les intérêts de la population suisse, la souveraineté du pays et la sauvegarde de la neutralité. »³¹¹

Même si leur discours est empreint d'un fort scepticisme sur les accords bilatéraux I, le parti n'est pas opposé frontalement à ce premier paquet d'accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE et laisse une porte ouverte à la bonne mise en application de ses termes. A l'approche de l'année 2005 et des deux votes sur Schengen/Dublin et l'extension de la libre circulation (respectivement en juin et en septembre), le discours de l'UDC va se durcir progressivement. Son opposition va ainsi aller crescendo entre 2003 et 2007. En 2005, Le parti est unanime sur le refus de Schengen/Dublin en début d'année : cela entre en cohérence avec la ligne officielle qui était de privilégier d'abord le premier paquet bilatéral avant toute nouvelle négociation de futurs accords avec l'UE. Les conventions Schengen et Dublin faisant partie du second paquet des accords bilatéraux, le parti se positionne ouvertement contre ce second paquet :

« Le Conseil fédéral abuse des Accords bilatéraux II pour forcer une adhésion à l'UE. Il faut donc examiner l'opportunité de lancer un référendum contre ces accords. »³¹²

Concernant l'extension de la libre circulation des personnes, la situation est toute autre bien que l'issue soit similaire. Alors que ce chapitre est inclus dans le premier volet de la libre circulation, il suscite une divergence de positions au sein de l'UDC (comme évoqué plus tôt dans ce chapitre). Néanmoins, la ligne officielle du parti sera formalisée dans un document de position³¹³ complet quant à cette extension : un refus sans équivoque. L'idée principale est que cette libre circulation sans fin n'est pas dans l'intérêt de la Suisse. L'UDC n'hésite pas à prendre en exemple des pays hors du continent européen pour défendre le fait que ce chapitre prêterait le pays. Selon le parti, les « pays riches comme les USA, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon » ont des politiques strictes en matière d'immigration pour éviter qu'ils ne soient envahis « par une foule d'immigrants voulant profiter »³¹⁴ de leur prospérité. Le texte prend également le soin de rappeler que les accords bilatéraux ne seront pas dénoncés et se positionne même en défenseur du premier volet en vigueur en statuant que :

³¹⁰ Document de politique extérieure, 2003 (p. 15)

³¹¹ Document de politique extérieure, 2003 (p. 14)

³¹² Document de politique extérieure, 2003 (p. 16)

³¹³ Argumentaire, « NON À L'EXTENSION DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES AUX NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES DE L'UE », 2005

³¹⁴ Argumentaire, *op. cit.* (p. 6)

« Si effectivement les accords bilatéraux I étaient menacés, cet avertissement devrait être pris très au sérieux et l'inquiétude des milieux économiques serait justifiée. Il paraît cependant extrêmement peu probable que cette menace puisse se réaliser et que l'UE résilie les accords bilatéraux I. »³¹⁵

Le « parti de l'économie », selon l'appellation auto-conférée, prend à cœur de défendre cet aspect des accords bilatéraux et de montrer que cette extension ne servira aucunement l'économie selon lui. Ou du moins s'attache-t-il à démontrer que cela ne sera pas dommageable pour l'économie et pour le recrutement de main-d'œuvre étrangère de la manière suivante :

« L'exemple des Etats-Unis montre à l'évidence que la libre circulation des personnes n'a aucun rapport avec ladite ouverture économique. Les Etats-Unis sont les défenseurs les plus acharnés du libre marché et de l'ouverture économique, par contre, ils n'auraient jamais l'idée d'introduire la libre circulation des personnes. »³¹⁶

C'est donc une certaine idée de l'Europe – ou plutôt des relations Suisse-UE - que l'UDC met de côté en s'orientant vers un modèle global de coopération en reprenant des exemples existants tels que les Etats-Unis pour défendre le cadre actuel institutionnel entre la Suisse et l'UE. Ce n'est plus tant une bilatéralité qui prime dans le discours de l'UDC – *même si le dernier bastion du volet I des accords est encore défendu* – mais une approche plus classique régie par un ordre international tel qu'orchestré par les Etats-Unis ou d'autres pays anglo-saxons. Sans le dire, l'UDC abandonne ici le concept de voie bilatérale, qu'elle avait pourtant œuvré à concevoir et diffuser comme solution alternative vis-à-vis de l'adhésion à l'EEE. Si elle continue à défendre l'existant en cours (volet I des accords bilatéraux), ce n'est pas tant pour une question de conviction absolue en ces accords que pour satisfaire une certaine frange de son parti (plus libérale et moins conservatrice) représentant entrepreneurs, chefs d'entreprises et autres professions dont c'est l'intérêt de bénéficier d'une main-d'œuvre qualifiée, compétente et disponible rapidement. Peu à peu, la part de discours de valeurs que le parti consacre dans ses textes recule (à 17,50%) pour laisser la place à un discours juridique dont l'objectif est de dénoncer tout autre accord avec l'UE. A travers cette orientation juridique, c'est la défense du mythe helvétique « *Sonderfall* » qui est entrepris : le modèle suisse est incompatible en tout point avec l'UE selon l'UDC. Le parti va ériger progressivement une dialectique de la défense du cas unique de la Suisse en utilisant ce discours juridique (à 37,50% en proportion des textes). La part de discours pragmatique, quant à elle, reste relativement stable par rapport à la précédente période 1999-2002 (à 45%).

Pour le PDC, on constate également une évolution notable dans la prise de position européenne à travers leurs textes dans cette seconde période. Alors que le parti était en faveur d'une adhésion avant 2002 et l'exprimait clairement, il devient plus discret voire distant quant à cette question dans la période courante. Le concept d'*adhésion* n'est d'ailleurs plus présent dans aucun des textes officiels produits par le parti sur cette période, et ce dès le début de l'année 2003. Si mot *adhésion* il y a, ce sera uniquement en référence aux futurs pays membres dont l'accession à l'UE est prévue le 1^{er} mai 2004. Le PDC réoriente son discours vers des problématiques différentes de celles évoquées entre 1999 et 2002. Quand l'idée d'un « isolement politique » était combattu avant

³¹⁵ Argumentaire, *op. cit.* (p. 6)

³¹⁶ Argumentaire, *op. cit.* (p. 16)

2002, que « l'ouverture et [sa] volonté de coopérer avec ses voisins » primait encore, ce n'est plus vraiment le cas à partir de 2003. Le parti se concentre sur des enjeux de nature réaliste³¹⁷ et refuse de limiter « la capacité d'action de la politique étrangère »³¹⁸ du pays, avant tout. D'ailleurs, de manière à permettre cela, le parti rappelle qu'il est important de maintenir « toutes les options ouvertes pour la Suisse en matière de politique européenne »³¹⁹. L'engagement pour une adhésion n'est plus le même que celui des années précédentes. La part de discours de valeurs baisse de manière considérable (moins de 15%) en comparaison avec la précédente période, au détriment de la part de discours juridique (plus de 30%). L'Europe est perçue en tant qu'entité légale avec qui il est important de s'assurer que tous les termes et alinéas du contrat sont respectés et non plus comme une communauté partageant des « valeurs et des intérêts communs, des problèmes similaires et des liens culturels étroits » avec la Suisse.

C'est donc une certaine idée de l'Europe qui va progressivement disparaître des textes du PDC pour faire place à une représentation de l'Europe adaptée aux exigences politiques du moment, à une période où le parti est chahuté dans les échéances électorales et bousculé par d'autres formations (notamment l'UDC). Il essaie également de conceptualiser ce changement opéré relativement rapidement : deux ans se sont à peine écoulés entre la défaite à l'initiative populaire du 4 mars 2001 (Oui à l'Europe) et la production de la feuille de route en politique étrangère (Europe et ONU) du mois de juin 2003, et moins d'un an suite à la défaite aux élections fédérales et la perte d'un siège au Conseil fédéral. Dans ce dernier document, il est question d'un « concept global cohérent » où les accords bilatéraux pourraient s'y inscrire à travers un accord d'association unificateur. C'est également à travers une « institutionnalisation des relations » que le PDC voit le futur entre la Suisse et l'UE : cela permettrait d'améliorer la qualité des relations et de renforcer considérablement la coopération.

« Un accord d'association permettrait à l'UE et à la Suisse de dialoguer, ce qui représenterait un complément important et nécessaire aux différents cycles actuels de négociations sectorielles. Du point de vue de la politique intérieure, les relations avec l'Europe pourraient être gérées d'une manière globale. »

De manière indirecte, le parti démocrate chrétien tourne, avec ces mots, la page de la question de l'adhésion à l'UE tout en restant vague sur la nature du lien qui pourrait dorénavant lier les deux parties. Sans réel projet en matière de politique européenne, le parti rejoint ainsi le PRD dans un positionnement pro-voie bilatérale exclusif sans pour autant annoncer officiellement l'abandon de l'adhésion à l'UE. Cette évolution du parti qui se distancie clairement de l'adhésion en se repositionnant en faveur des accords bilatéraux exclusivement crée un nouvel ordre au sein du système partisan helvétique quant à la question des relations Suisse-UE.

³¹⁷ Dans le sens de la théorie du réalisme ou *realpolitik* (théorie des relations internationales).

³¹⁸ *Positions Politiques du Groupe PDC 2003 – 2007*, Adopté par le Groupe PDC le 2 juin 2004.

³¹⁹ Programme du PDC suisse adopté par le Congrès du PDC suisse, le 18 septembre 2004, à Berne.

B. Défendre les intérêts de la Suisse ... de manière unanime

Alors qu'une certaine idée de l'Europe s'effiloche et surtout se démarque à travers les partis, il y a un terrain sur lequel tous s'entendent (bien que de manière différenciée) : l'intérêt du pays. C'est une analyse de l'orientation pragmatique du discours des partis qui permet de dégager ce mouvement collectif dans cette seconde période. Avec une moyenne supérieure à 55%, la part de discours pragmatique reste de nouveau en tête devant la part de discours juridique (qui augmente au détriment de la part de discours de valeurs). La Confédération Helvétique a négocié les accords bilatéraux sous la forme d'accords principalement – *mais non exclusivement* – orientés pour son économie et c'est cela qui ressort dans les textes des partis.

Pour le PDC, en plus des bénéfices pour le marché intérieur et la croissance du pays, c'est également la sécurité intérieure qui importe dans le fait de préserver ces accords avec l'UE. D'autres aspects tout aussi cruciaux comme la garantie du secret bancaire ou les contrôles à la frontière en cas de besoin rappellent également que le parti n'est (plus) pas prêt à sacrifier le rapprochement avec l'UE au détriment de valeurs dites de « référence »³²⁰ : c'est avant tout le fonctionnement du pays et les intérêts concrets que les institutions et le peuple helvétique ont à travers ces accords qui assureront leur pérennité. Il en est de même pour « l'élargissement vers l'Est » telle que la formule suisse dénomme l'élargissement de l'UE vers les pays d'Europe centrale et orientale. Pour la Suisse, la stabilité politique dont bénéficieront les anciens pays communistes et futurs membres de l'UE aura « des incidences fondamentalement positives pour la Suisse, par exemple dans le domaine de la migration du fait que les conflits sont évités »³²¹. C'est également un marché intérieur de plus de 75 millions de personnes qui s'ouvre en plus des quelques 375 millions de potentiels consommateurs déjà présents dans l'UE. Le dynamisme de ces pays en fait des partenaires commerciaux « intéressants ». Enfin, c'est le fait qu'aucun impôt européen ne soit versé par la Suisse que le parti met en avant. D'une part, cela conforte les détracteurs dans le fait que la seule contribution financière versée correspond à une aide directe vers les pays bénéficiaires à travers des programmes et projets directement supervisés par le SECO. D'autre part, cela relève également d'une communication maîtrisée empreinte d'une certaine méconnaissance de l'UE (à dessein ou non) puisqu'il n'existe en tant que tel pas d'impôt européen. Si les pays membres contribuent effectivement au budget de l'UE, l'idée de prélever un impôt au niveau de l'UE n'est pas encore d'actualité.

Le parti écologiste, quant à lui, reste celui avec le niveau de discours de valeurs le plus élevé dans notre étude (près de 38%) entre 2003 et 2007. De manière analogue à ses arguments pendant la première période (1999-2002), il insiste sur les aspects tels que le domaine social, le lien géographique, les solutions transnationales aux problèmes environnementaux. D'ailleurs, leur appropriation des accords bilatéraux se fait dans une réflexion inverse à celle de l'UDC. Quand le parti conservateur de droite accepte tous les chapitres de ce premier volet tout en rejetant celui sur la libre circulation (son extension exclusivement), les Verts considèrent que seul le chapitre de la libre

³²⁰ Cf. section 1 de ce chapitre (paragraphe sur le parti démocrate chrétien)

³²¹ Le PDC à propos de l'Europe et de l'ONU, juin 2003.

circulation représente une réelle avancée par rapport à leurs priorités. Ce sont deux conceptions du libéralisme (classique³²² versus ultralibéralisme³²³) qui s'affrontent ici.

« A l'exception de la libre circulation des personnes, les Bilatérales I sont essentiellement orientées vers la libéralisation de l'économie au sein de l'UE. L'être humain y est considéré comme un potentiel de marché, de chiffre d'affaire. Nous ne pouvons souscrire à ce mode de pensée et nous défendons des valeurs plus humaines. La liberté de mouvement des personnes doit avoir la priorité sur la liberté de commerce des marchandises et des services. »³²⁴

Au-delà de ce registre de valeurs, le parti fait une utilisation marquée d'un registre pragmatique pour appuyer ses discours dans cette seconde période 2003-2007. C'est d'abord à travers la protection des salariés que le parti se bat pour défendre l'extension de la libre circulation des personnes. Le spectre d'une plus forte concurrence avec l'arrivée d'une main-d'œuvre meilleur marché, parfois même mieux formée est agité mais le parti rappelle que les mesures d'accompagnement seront là pour éviter tout dumping salarial. La lutte contre le travail illégal (que les Suisses dénomment de manière institutionnelle 'travail au noir') est également le cheval de bataille du parti. C'est avant tout la défense des travailleurs et la protection de leurs droits qui ressortent des textes du parti.

Le parti socialiste déploie des arguments dans un registre analogue à celui des Verts. Les mesures d'accompagnement représentent la clé de voûte de cette ouverture du marché de travail : sans elles, il n'y aura pas de contrôle, ce qui ouvrira la porte à un dumping salarial. Contrairement à l'UDC, le parti ne voit pas l'extension de la libre circulation comme une menace pour le marché du travail et les acquis sociaux des travailleurs. Au contraire, les socialistes estiment que « l'élargissement de l'Union Européenne crée l'occasion » de renforcer les mesures d'accompagnement. L'extension et les mesures d'accompagnement vont de pair dans le cadre de cette seconde votation sur le premier volet des accords bilatéraux. Le parti a considéré que les mesures d'accompagnement mises en place jusqu'à maintenant étaient « trop faibles »³²⁵. Il était essentiel désormais de systématiser entre autres la signature des conventions collectives de travail, d'effectuer des contrôles plus sévères du marché du travail et de mettre en place des commissions tripartites capables de fonctionner de manière efficace (voir encadré *mesures d'accompagnement*). A cette fin, le PSS appelle à un cadre juridique mieux défini pour participer à cette régulation du marché et des conditions de travail. Le souci de la Suisse pour le parti est aussi présent au sujet de l'impossibilité du pays de co-décider au sein de l'UE dans les domaines qui impactent le pays. Cela va être le leitmotiv du parti durant cette période : une perte de souveraineté qui avait déjà été évoquée avant 2002 mais que le parti place désormais au centre des attentions. L'objectif est de faire en sorte que le pays adhère mais surtout qu'il puisse dorénavant influencer sur la machine UE (influence sur les

³²² Définition du libéralisme classique tel que porté par D. Hume, J. Locke ou B. Constant : doctrine de philosophie politique qui érige l'Etat de droit soumis aux lois et capables de réconcilier entre elles les libertés individuelles grâce au règne de la loi (*rule of law*).

³²³ Définition de l'ultra-libéralisme tel que porté par F. Hayek : doctrine se focalisant sur la liberté des échanges, la propriété privée et le libre marché. Elle n'intègre pas les dimensions de pensée sociale et de critères éthiques et considère la liberté individuelle comme une fin et non pas un moyen.

³²⁴ Argumentaire Vert, « *Oui à la libre circulation des personnes* », *op. cit.*

³²⁵ Argumentaire du PS Suisse en faveur de la libre circulation et des mesures d'accompagnement

décisions communautaires, accès au cercle de codécision, participation à l'élaboration des lois communautaires). Cela passe bien entendu pour le parti par l'adhésion (cf. section suivante).

Le parti voit également les bénéfices de cette extension (libre circulation) même si, de nouveau, elle n'est qu'une étape pour eux vers l'adhésion et qu'elle est loin de satisfaire leurs exigences en matière de politique européenne. Tout d'abord, cet élargissement au sein de l'UE contribue « à promouvoir la paix, la stabilité et le bien-être en Europe »³²⁶, des valeurs qui ont été très peu mobilisées dans cette seconde période de manière générale par l'ensemble de partis (voir graphique ci-dessous). De même, l'extension sur laquelle les Suisses ont à se prononcer et qui est la conséquence directe de cet élargissement est présenté en premier lieu par le parti (avant les arguments à orientation pragmatique) comme étant une « question de principe » qui s'inscrit dans le cadre de « l'ouverture à l'Europe ». A l'instar des Verts, les socialistes maintiennent encore une orientation du discours sur des valeurs qui projettent une part de leur vision de l'UE à travers leurs textes mais qui reste modeste (environ 20% de proportion des textes).

Mais c'est surtout le niveau de discours pragmatique qui fait la différence dans l'orientation que le parti donne à travers son positionnement en faveur de l'extension de la libre circulation (plus de 40% en proportion des textes). Cette extension est dans un second temps la réalité d'un « marché en croissance » et surtout « une opportunité pour [notre] économie ». De manière générale, cet élargissement est bien perçu au sein du parti puisqu'il permettra à l'économie suisse d'aller de l'avant d'une part mais consolidera à travers la croissance induite les bases d'un « Etat fort et [à] un bon édifice social ». Le PSS garde ainsi l'intérêt collectif dans sa ligne de mire tout en assurant la stabilité sociale qui fait la force du pays. Les nouveaux emplois et les nouvelles perspectives pour les personnes actives ne peuvent pas être dissociés de la protection de toutes les personnes salariés (à travers les mesures d'accompagnement notamment). Sur le même diapason que les Verts, les socialistes cherchent à assurer la paix sociale sur les terres helvétiques en défendant plus le système de protection sociale, les normes de travail en place.

2003-2007	PDC	Verts	PRD	PSS	UDC
Discours juridique	31,43%	35,56%	34,78%	39,42%	37,50%
Discours pragmatique	54,29%	26,67%	45,65%	41,35%	45,00%
Discours de valeurs	14,29%	37,78%	19,57%	19,23%	17,50%

Tableau 11 : La distribution des trois orientations de discours tous partis confondus entre 2003 et 2007 (total de 15 documents analysés)

³²⁶

Argumentaire, *op. cit.*

Mesures d'accompagnement³²⁷

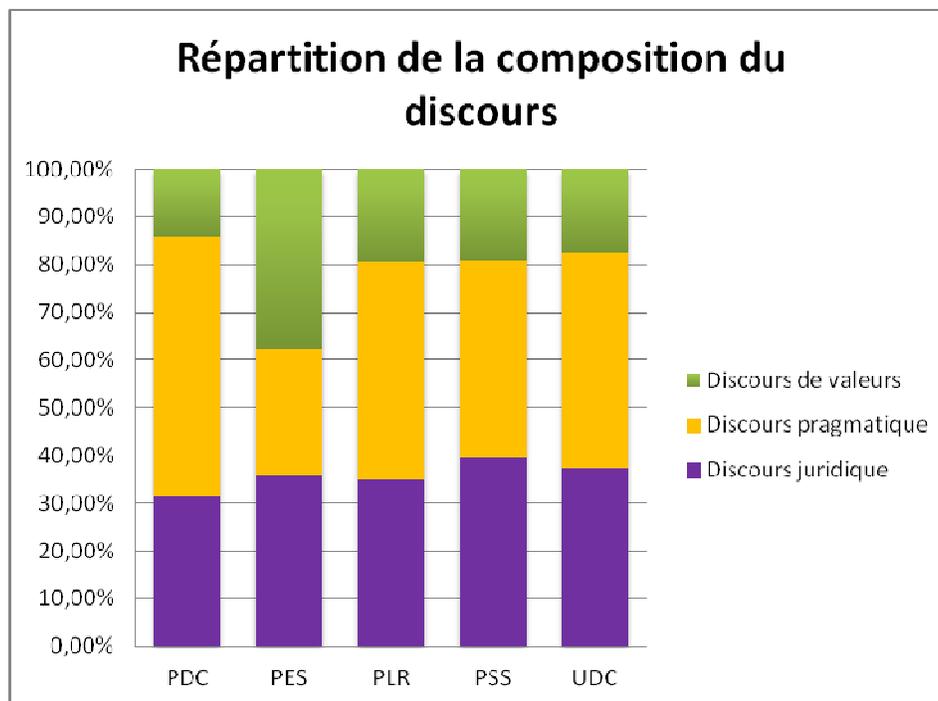
Des mesures d'accompagnement pour le marché du travail ont été introduites le 1er juin 2004, afin de mieux protéger les travailleurs contre le risque de sous-enchère salariale et sociale lié à la libre circulation des personnes. Ces mesures permettent d'effectuer des contrôles quant au respect des conditions minimales ou usuelles de travail et de rémunération sur le lieu de travail. Lorsque des cas de sous-enchère par rapport aux salaires sont constatés, des mesures sont mises en œuvre aux niveaux individuel et collectif. Au niveau individuel, il s'agit de mesures telles que des sanctions contre les employeurs fautifs et, au niveau collectif, de mesures qui peuvent s'appliquer à toutes les entreprises de la branche concernée.

Les mesures d'accompagnement s'articulent, pour l'essentiel, autour des réglementations suivantes :

- La loi sur les travailleurs détachés oblige les employeurs étrangers à respecter des conditions minimales de travail et de rémunération conformes aux dispositions en vigueur en Suisse. Les employeurs qui violent ces dispositions sont sanctionnés. La sanction varie en fonction de la gravité de l'infraction et peut aller du paiement d'une amende à l'interdiction d'offrir des services. Les prestataires de services soumis à l'obligation d'annonce qui déclarent exercer une activité lucrative indépendante doivent, sur demande, en apporter la preuve. Le droit suisse définit la notion d'activité lucrative indépendante.
- En cas de sous-enchère salariale abusive et répétée dans une branche ou dans une profession donnée, les dispositions d'une convention collective de travail (CCT) concernant les salaires minimaux, les heures de travail et la surveillance par des organes paritaires peuvent, aux termes de l'art. 1a de la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail, être déclarées contraignantes plus facilement. Dans les branches où n'existe pas de CCT, des contrats-types de travail imposant des salaires minimaux obligatoires peuvent être prescrits, en vertu de l'art. 360a du code des obligations.

L'exécution des mesures d'accompagnement a été confiée à différents organes. Dans les branches sans CCT de force obligatoire, les commissions tripartites surveillent le marché du travail ; dans les branches disposant d'une CCT de force obligatoire, les commissions paritaires sont chargées de contrôler le respect des dispositions de celle-ci.

³²⁷ Source de la Confédération suisse [http://www.personenfreizuegigkeit.admin.ch/fza/fr/home/aufenthalt_und_arbeitsmarkt/flankierende_massnahmen.html], Consulté le 13/05/2016.



Graphique 7 : Représentation de l'orientation générale des discours entre 2003 et 2007.

En début de seconde période, le parti conservateur de droite (UDC) est encore dans une position ambivalente face aux accords bilatéraux. Bien qu'extrêmement prudent à ce sujet, il n'exclut pas (encore) l'idée de poursuivre une relation commerciale avec l'UE tant qu'elle est bénéfique pour la Suisse. Dans un papier de position³²⁸ publié en septembre 2003, l'UDC s'exprime sur l'UE à travers la défense des intérêts de la Suisse et le rappelle très clairement en introduction de ce document :

« La défense des intérêts nationaux doit être le principe fondamental de toute action de politique extérieure. Ce raisonnement vaut surtout pour la politique européenne. »

Ainsi, l'UDC ne renonce pas à poursuivre la voie bilatérale (du moins le volet I) et ne l'envisage qu'à travers le prisme de l'économie et des profits que les entreprises suisses peuvent espérer grâce à ces accords. Pour légitimer ce positionnement, l'UDC rappelle qu'elle est le parti de l'économie et que seul l'intérêt du pays compte dans la négociation avec l'UE. Ils ne réfutent d'ailleurs pas la poursuite d'autres accords bilatéraux dans le cas où cela serait en ligne avec leurs attentes :

« Des négociations sur des accords bilatéraux ne doivent être ouvertes que si la Suisse y a un réel intérêt économique et politique. »³²⁹

Pour le parti conservateur de droite, le pays est prospère et unique dans le concert mondial des États-nations. Le premier volet des accords bilatéraux convient à la plupart au sein du parti mais

³²⁸ Le document est intitulé 'Pour une politique extérieure indépendante'.

³²⁹ Document de stratégie en politique européenne, *op. cit.*

toute extension est précoce pour le moment. Les velléités de l'UDC envers l'UE émergeront lors des campagnes référendaires de 2005 (Schengen/Dublin puis extension de la libre circulation). Auparavant, les critiques formulées sur la voie bilatérale visaient plutôt le Conseil fédéral et la manière dont il a négocié ces accords d'une part mais également la nécessité de préserver à tout prix la souveraineté du pays. Si indirectement cela signalait une distanciation vis-à-vis de l'UE et de son modèle de fonctionnement opposé à celui de la Suisse, il n'y avait pas d'attaque directe du parti. Nous retrouvons d'ailleurs ce mouvement de prudence de la part de l'UDC dans le papier de position précédemment cité ('Pour une politique extérieure indépendante') publié en 2003. Seulement, en 2005, ce mouvement s'inclinera progressivement vers une position eurosceptique. La votation sur l'extension de la libre circulation sera d'une certaine manière le point d'articulation entre une ancienne UDC conciliante et une nouvelle UDC intransigeante. Même si l'unanimité n'était pas de mise au sein du parti concernant le mot d'ordre officiel à adopter (cf. ci-dessus section 1.), la formation politique conservatrice a, sans rejeter le paquet I, tout de même refusé cette extension relative à une partie des premiers accords, toujours dans l'intérêt du pays selon sa ligne stratégique politique. Durant cette période, le parti restera *peu ou prou* tolérant vis-à-vis de ce volet I des accords bilatéraux, rejetant toute autre forme de lien institutionnel avec l'UE (second paquet des bilatérales, adhésion à l'UE, relance de l'EEE). Il prend d'ailleurs le soin de rappeler que :

« C'est incontestablement le mérite de l'UDC si la Suisse n'est pas membre de l'UE aujourd'hui. En s'opposant systématiquement à l'adhésion de la Suisse à l'UE, l'UDC a réussi à redresser la politique excessivement europhile du Conseil fédéral et des autres partis. Dès le début des années nonante, l'UDC a réclamé obstinément des accords bilatéraux en lieu et place d'une adhésion à l'EEE ou à l'UE. Après des années d'âpres combats politiques, le Conseil fédéral ne voit plus dans l'adhésion de la Suisse à l'UE un "objectif stratégique", mais simplement une "option à long terme". [...]

C'est grâce à l'UDC que la voie bilatérale est aujourd'hui admise par une majorité. Ce choix confirmé démocratiquement à plusieurs reprises doit aujourd'hui être respecté et la Suisse doit poursuivre sur cette voie. Les autres "options de politique européenne" n'entrent donc plus en ligne de compte. »³³⁰

Pour le parti, le respect de la Suisse passe par l'application stricte de l'unique voie bilatérale mise en place grâce à ses préconisations. C'est également dans un souci de défense du pays, d'une prospérité attaquée, pour contrer l'importation de la pauvreté et limiter le pouvoir d'attraction d'une économie florissante que la voie bilatérale constitue la solution adéquate pour préserver une souveraineté et une indépendance tout en bénéficiant des avantages économiques liés au libre-échange. Toutefois, le parti entame un changement d'orientation dans son discours progressif en monopolisant petit à petit un registre légal à chaque fois qu'il cherche à attaquer l'UE.

Dans une posture similaire à celle du PDC dans ces années 2003 à 2007, le PRD prend position en faveur de la voie bilatérale. S'il reste vague sur la question de l'adhésion, il ne l'est pas quant à l'isolationnisme dans lequel le pays plongerait si les accords bilatéraux venaient à ne pas être

³³⁰ Document stratégique de l'UDC sur la politique européenne, « *Une chance pour la Suisse: La force par l'indépendance* », 27 février 2007.

reconduits. D'ailleurs, il le mentionne clairement dans son papier de position en faveur de l'extension de la libre circulation³³¹ :

« En ce qui concerne la question à plus long terme d'une adhésion à l'UE, les bilatérales II laissent toutes les options ouvertes : Le but de l'accord est d'avoir des arrangements pragmatiques aux intérêts et problèmes actuels, et non pas la préparation de l'adhésion. Les défenseurs de l'adhésion à l'UE comme les opposants peuvent donc se déclarer en faveur de cet accord :

- les solutions bilatérales dans des domaines spécifiques sont la seule alternative à l'adhésion de l'UE pour les eurosceptiques

- Pour les défenseurs de l'adhésion à l'UE, l'approche bilatérale de la coopération sectorielle crée la base de l'expérience nécessaire sur laquelle se pourrait développer une majorité politique interne à l'Union européenne à plus long terme. »³³²

De manière ambivalente, le PRD n'est ni pour ni contre l'adhésion de la Suisse à l'UE mais fournit des arguments satisfaisant les deux camps, un moyen de concilier les divergences internes à son mouvement sur cette question. D'ailleurs, comme vu plus tôt dans ce chapitre, le PDC rejoint le parti radical démocrate dans cette position intermédiaire qui d'une part défend les bilatérales et d'autre part dompte le sujet de l'adhésion discrètement, en accommodant les défenseurs de l'une et l'autre voie. Il n'en reste pas moins que les arguments développés sont principalement orientés vers un pragmatisme déterminé : les intérêts économiques priment avant tout. Cette extension permet à la fois d'avoir un « accès au marché facile », d' « améliorer la croissance » et de bénéficier d'un « potentiel de main-d'œuvre qualifiée » et disponible sans contraintes administratives. C'est également la garantie de pérenniser la voie bilatérale avec le « partenaire commercial le plus important pour la Suisse ». Dans le cadre de la votation Schengen/Dublin, c'est d'abord le fait de donner l'impulsion qu'il faut au secteur du tourisme qui compte pour les radicaux. Les enjeux en termes de sécurité intérieure ainsi la lutte contre les abus d'asile sont également des arguments mis en avant pour défendre le oui à cette votation populaire. Avant toute chose, c'est la défense des intérêts du pays qui est essentielle. Les accords mis en place avec l'UE et leur opérationnalisation sont le cadre idéal pour améliorer le pays, le protéger de menaces extérieures. Y compris pour la loi fédérale de coopération avec les nouveaux pays membres de l'UE, c'est d'abord le fait d'investir dans l'avenir qui est mis en avant. Les arguments amenant l'engagement humanitaire et l'aide au développement sont énoncés également mais dans une proportion moindre.

C. Une adhésion à l'UE ... à gauche

Durant ces années 2003 à 2007, un troisième mouvement va se développer de manière plus importante que durant la précédente période : les crispations autour de l'adhésion à l'UE. Cela avait commencé à émerger en 2001 avec la votation sur le 'oui à l'Europe' mais cette période-ci va voir un degré de conflictualité autre apparaître entre les formations politiques. Un des éléments qui

³³¹ Argumentaire du PRD, « *Soll die Schweiz die Bilateralen II ratifizieren?* », 2005.

³³² Traduction depuis le texte original (en allemand), *op. cit.*

contribuera à cela est la négociation du second volet des accords bilatéraux, voulue par le Conseil fédéral et menée par la socialiste Micheline Calmy-Rey. Quand pour le PSS et les Verts, la voie bilatérale montre ces limites et n'est plus suffisante par rapport à leurs priorités en termes de politique européenne (i.e l'adhésion à l'UE), l'UDC au contraire considère que le second paquet des accords bilatéraux est un pas de plus vers l'adhésion. Les deux partis du centre droit que sont le PRD et le PDC restent plus discrets sur cet enjeu et n'afficheront clairement leur position que dans la troisième période 2008-2014. Ils sont d'ailleurs attaqués par l'UDC sur ce point :

*« Cela fait dix ans déjà que le PDC et le PRD veulent faire entrer la Suisse dans l'UE. Avant les prochaines élections, ils évitent cependant soigneusement d'aborder ce thème. Par respect des citoyennes et des citoyens, l'UDC invite ces deux partis à annoncer franchement leurs couleurs dans la question européenne. »*³³³

Pour le parti de la droite conservatrice, la négociation des accords bilatéraux II est une tactique du Conseil fédéral pour atteindre de manière détournée son objectif stratégique d'une adhésion à l'UE.

*« Réalisant qu'une adhésion à l'UE n'a aucune chance politique actuellement, le Conseil fédéral s'est lancé dans ces nouvelles négociations bilatérales dans le seul but d'abaisser les obstacles en vue de cette adhésion et de se rapprocher encore un peu de son but. »*³³⁴

Ce positionnement anti-adhésion de la part de l'UDC fait écho aux interventions nombreuses et étoffées des deux partis de la gauche en faveur d'une adhésion sans délai de la Suisse à l'Union Européenne. A travers deux textes majeurs que sont un document de travail pour les Verts³³⁵ et une plate-forme européenne pour les socialistes³³⁶, les deux partis de gauche vont appuyer leur positionnement pro-adhésion de manière argumentée. Quand dans la précédente période, ces appels à l'adhésion ont été certes présents mais atténués par le climat général de compromis autour de la voie bilatérale, ce n'est plus le cas dans les années 2003-2007.

Ce qui marque ainsi un changement majeur avec la précédente période est le caractère concret des interventions des deux partis de gauche au sujet de l'adhésion à l'UE. Dans sa plate-forme européenne, le PSS va même jusqu'à présenter les points de discussion et de revendication essentiels pour lui dès que la phase de négociations d'adhésion débutera avec l'UE. Le document se révèle à la fois complet et pédagogique puisque le parti y présente également les inconvénients liés à une adhésion de la Suisse et les argumente à l'escient. En accord sur les principaux avantages d'une adhésion, les deux partis de la gauche insistent d'abord sur le fait que la Suisse pourra jouir d'un droit de codécision là où les décisions impactant le pays seront prises. C'est le premier pas à effectuer selon eux pour rétablir la souveraineté du pays. Mais les deux partis convergent aussi sur un ensemble d'arguments dont l'orientation se fait de moins en moins présente dans l'ensemble des discours partisans : des valeurs communes avec l'UE. La part moyenne de ce discours est de 21% et

³³³ Papier de position de l'UDC, septembre 2003, *op.cit.* (p. 9)

³³⁴ Papier de position de l'UDC, septembre 2003, *op.cit.*

³³⁵ Position des Verts sur la politique européenne : document de travail, « *Oui à une adhésion à l'UE mais pas à n'importe quel prix* », 16 septembre 2006.

³³⁶ Plate-forme européenne, « *L'avenir de la Suisse est européen* », juillet 2006.

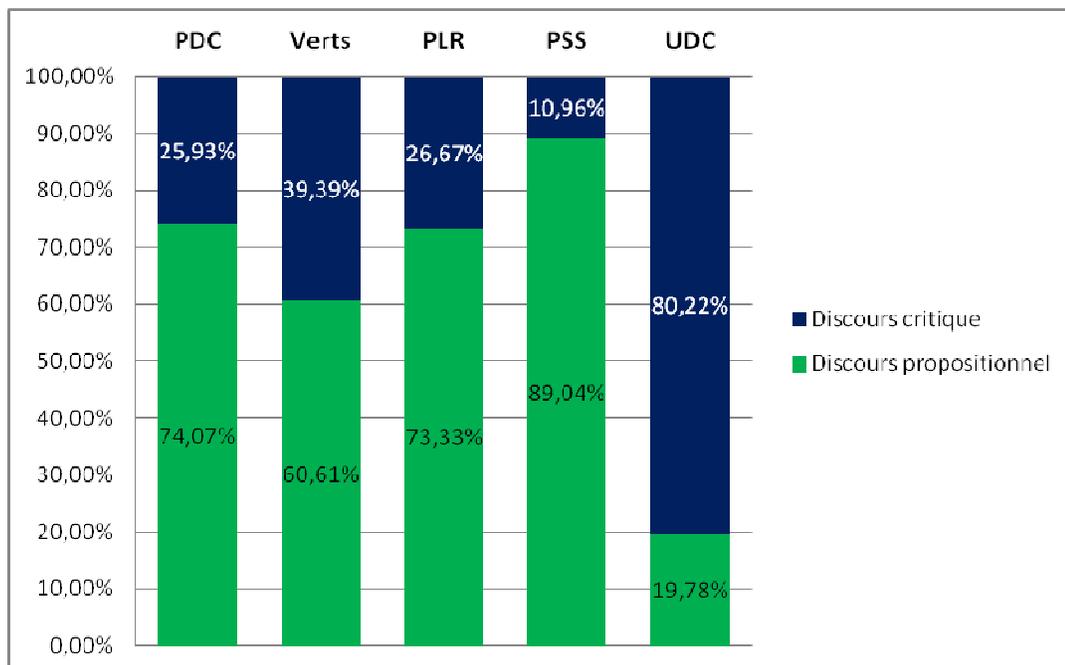
seuls les Verts sont au-dessus de cette moyenne inter-partisane. Adhérer à l'UE, ce n'est pas seulement devenir membre d'une entité supranationale, c'est également participer « à la plus grande œuvre de paix en Europe » d'une part et contribuer à maintenir et améliorer « ce que l'on désigne généralement par modèle social européen ». Ils considèrent d'ailleurs l'élargissement en cours comme une « réunification du continent européen ». Pour ces partis et pour la Suisse en général, ce processus d'intégration est un phénomène positif dans la quête de paix et de prospérité. Le pays doit, de leur point de vue, « apporter sa contribution à cette construction ». Ce discours de valeurs appuie le fort discours pragmatique à l'égard de l'UE et en fait un partenaire incontournable pour la Suisse.

Les Verts et le PSS ne se limitent pas seulement à avancer des arguments positifs pour le pays en faveur de l'adhésion : ils condamnent fermement la voie bilatérale et se positionnent clairement contre. Les écologistes qualifient ainsi le bilatéralisme d' « inefficace et d'issue incertaine »³³⁷. Le concept de bilatéralité est estimé fragile : le principe des accords est systématiquement remis en question à chaque votation. Les Verts ne voient en la voie bilatérale que des intérêts matériels pour l'économie et rien d'autre en lien avec leur projet politique. Peu de visibilité s'offre à la population à travers ces accords bilatéraux. Si le peuple attend réellement un impact concret dans la vie quotidienne, c'est seulement l'adhésion qui le lui apportera. Jusqu'à maintenant, seules des craintes concernant le dumping salarial et la concurrence de l'UE se font entendre de la part du peuple. De plus, depuis 1992 et le refus de l'EEE, la Suisse s'est vue appliquée de manière dite « autonome » les textes de loi communautaires sans pour autant avoir eu le droit de participer à l'élaboration de réglementations qu'elle se doit désormais de respecter. La Suisse est ainsi isolée dans de nombreux domaines où aucun accord n'est en place avec l'UE, ou au mieux marginalisée dans la prise de décisions là où les accords bilatéraux prennent place. L'application autonome du droit européen de manière illimitée dans le temps n'est pas une option viable pour les Verts.

De manière analogue pour les socialistes, ces derniers considèrent que « le bilatéralisme a atteint ses limites »³³⁸. Bien que cette voie ait été nécessaire pour palier les « dommages majeurs, notamment au plan économique » suite au refus de l'EEE, elle n'est désormais plus suffisante. C'est principalement l'aspect « statique » de ces accords que le PSS pointe comme principal inconvénient, rejoignant les Verts mais également une frange du PRD (voir ci-dessous) sur l'impossibilité du pays à participer aux prises de décision l'impactant. D'un point de vue institutionnel, la voie bilatérale n'établit pas de règles du jeu stables et en fait « un processus lourd qui aboutit à un inacceptable engorgement des réformes ».

³³⁷ Position des Verts sur la politique européenne, *op.cit.*

³³⁸ Plate-forme européenne du parti socialiste suisse, *op.cit.*



Graphique 8 : Représentation de la teneur des discours entre 2003 et 2007.

Les deux partis de gauche ne sont pas seulement d'accord pour adhérer à l'UE, ils convergent également sur le fait que cela doit se faire sous certaines conditions et « pas à n'importe quel prix »³³⁹. Tout d'abord, la Suisse a des valeurs et principes qui peuvent aider l'UE à progresser. Les Verts rappellent que le « fédéralisme, la démocratie et la pratique du consensus sont des valeurs fortement ancrées dans [notre] tradition. »³⁴⁰ Cet attachement aux valeurs fondamentales du pays ne disparaît pas devant la volonté d'adhésion du parti. Bien au contraire, les Verts mettent en avant que certains domaines sont « de loin plus progressistes qu'en UE ». Ainsi, les exigences qu'ils formulent dans le cadre de cette éventuelle adhésion tournent principalement autour de principes-clés : la garantie des droits populaires et de ses instruments démocratiques ainsi que le maintien de la neutralité font partie de cette liste inaliénable pour les Verts. Une adhésion, toute historique qu'elle soit pour le pays, ne se fera pas si ces principes venaient à être ébranlés par la machine européenne. On voit là une première friction conceptuelle entre le modèle helvétique basé sur les principes de démocratie directe et le modèle de démocratie représentative (et plus particulièrement la *streitbare demokratie* allemande) majoritaire – *si ce n'est exclusive* – dans les pays de l'UE. Le début des négociations devra se faire avec des « garde-fous » à mettre en place sur ces aspects (les Verts incluent également la politique de transports, la politique agricole commune, l'interdiction des OGM et également le passage progressif à une TVA de 15%, entre autres revendications). Le message des écologistes est clair au sujet de l'adhésion : elle se fera de manière négociée et raisonnée.

³³⁹ Document de travail des Verts, 2006, *op.cit.*

³⁴⁰ Document de travail des Verts, 2006, *op.cit.*

« Accepter des négociations d'adhésion ce n'est pas acheter un chat dans un sac. C'est enfin faire un pas concret vers l'UE et offrir au peuple suisse un véritable choix. »³⁴¹

Quand au parti socialiste, il liste des revendications destinées à moduler le processus de négociations et à situer la Suisse sur les engagements à moyen terme et à long terme. Parmi les demandes à caractère transitoire que les socialistes formulent, il y a d'abord un délai d'adaptation en ce qui concerne le système de TVA nationale avec notamment un échelonnement dans le temps de l'augmentation de la TVA. Il y a également le maintien – déjà acté – des périodes transitoires dans le cadre du dossier de la libre circulation des personnes. Sur les exigences à caractère permanent, les socialistes demandent que le Conseil fédéral ne transige pas sur les éléments suivants : la limite du monopole pour l'expédition des lettres à l'intérieur du pays maintenue à 100 gramme, le non-dégrouperment de la boucle locale, la libéralisation du marché de l'électricité au-dessus d'un certain seuil de consommation et surtout que la Suisse ne soit pas contrainte d'adopter la monnaie unique.

Le parti socialiste est déjà bien conscient du poids croissant que l'UE a sur la Suisse et des conséquences sur la vie et le système politique, notamment à travers l'adaptation autonome du droit communautaire qui contraint le système judiciaire helvétique à modifier son substrat législatif et l'absence de pouvoir de codécision au sein des institutions européennes. Pour le parti, une manière de conjurer ce manque d'influence est l'adhésion à l'UE :

« Si le PS réclame l'adhésion de la Confédération à l'UE, ce n'est pas parce qu'il voit en cette dernière le paradis sur terre, mais parce que l'Union exerce déjà une influence considérable sur notre pays, et qu'il est primordial que la Suisse puisse faire valoir des exigences politiques concrètes au sein de l'UE. »³⁴²

Section 3. Un discours juridique croissant sur l'Europe

De manière analogue à la précédente période, le discours à orientation pragmatique reste majoritaire entre 2003 et 2007, le niveau moyen tous partis confondus se situant autour de 42%. Cette relative stagnation en proportion cache un volume tout autre autour des intérêts suisses. En effet, seuls 8 textes ont passé l'analyse lexicométrique sur la première période d'analyse (2 par parti, hors PRD) contre 15 textes sur la seconde période (3 textes par parti). La présence d'une orientation pragmatique est bien prégnante entre 2003 et 2007, notamment à travers les votations majeures sur la libre circulation (extension d'un marché européen), l'espace Schengen (ouverture des frontières aux touristes sur l'aspect économie, coordination policière sur l'aspect de la sécurité) et la loi fédérale sur la coopération avec l'Est (investissement dans des marchés émergents). Tous les partis ont donc utilisé ces thématiques centrées sur les gains matériels que le pays aurait à accepter ces votations.

³⁴¹ Document de travail des Verts, 2006, *op.cit.*

³⁴² Plate-forme européenne, *op.cit.* (p. 15)

Si l'orientation pragmatique reste dominante et relativement stable par rapport à la précédente période, on a constaté que le discours juridique et le discours de valeurs ont effectué une passe d'armes amenant le premier à prendre l'ascendant sur le second. Toujours dans un souci d'affiner notre analyse dans une approche compréhensive³⁴³, nous avons ainsi focalisé notre attention sur ces deux discours : juridique et de valeurs. Là, la tendance est tout autre puisqu'en moyenne sur l'ensemble des partis, le discours juridique augmente de 10% (à 35%) au détriment du discours de valeurs (autour de 20%) de moins en moins présent (la proportion était inverse entre 1999 et 2002). C'est là un autre mouvement collectif observable dans cette seconde période : une prégnance du discours juridico-légal pour tous les partis. L'UDC en fait usage pour combattre le rapprochement avec l'UE. Le PSS et les Verts le monopolisent pour défendre l'adhésion. Le PRD et le PDC le sollicitent pour justifier les accords bilatéraux. Tous de manière différenciée en font appel pour défendre une certaine identité de la Suisse selon leur grille de lecture propre.

La Suisse est présentée comme modèle, bien plus qu'une simple inspiration pour l'Europe souvent vue en cours de construction notamment sur le plan démocratique. Dans cette seconde période, l'UE est envisagée comme une émanation de la Suisse par laquelle elle apprendrait les mérites et les qualités propres. Si des partis comme les Verts ou le PSS considèrent que l'UE est en avance sur certains points, il est unanime que la Suisse est un modèle dont l'UE doit s'inspirer selon l'ensemble des acteurs politiques suisses. C'est l'idée d'un système helvétique très bien rodé et centré sur les droits populaires qui unit conceptuellement tous les partis. Ainsi le modèle démocratique et fédéraliste helvétique se trouve être pris en exemple comme premier élément d'une longue liste d'atouts que le pays a à mettre en avant. Quelle que soit la position du parti face à l'enjeu européen (pour ou contre la voie bilatérale, pour ou contre l'adhésion), l'argument de la Suisse démocratique et fédérale revient le plus souvent à travers les textes de tous les partis. Ceux qui s'opposent à une voie bilatérale plus poussée (c'est-à-dire l'UDC) pointent l'impossibilité pour l'UE de rejoindre la Suisse sur ces aspects-là. Au contraire, ceux qui prônent une collaboration toujours plus proche mettent en avant les opportunités que la Suisse offre à l'UE pour s'inspirer de son modèle.

Nous avons vu que le PDC, moins enclin à se prononcer sur la question de l'adhésion, tourne son discours sur les intérêts du pays. Le volet judiciaire déroge pas à cette règle puisque le parti démocrate chrétien considère que l'entraide judiciaire entre la Suisse et l'UE doit se faire conformément à la conception juridique suisse. De même, les démocrates-chrétiens rejettent le principe selon lequel la Suisse devrait intégrer « l'acquis communautaire » sans son accord exprès. Les chrétiens-démocrates prônent alors une suisse 'aux commandes' dans les relations entretenues ou à entretenir avec l'UE. Ils refusent toute entrée en matière sur l'échange automatique de données et le secret bancaire³⁴⁴. Pour le PDC, la Suisse est plus que jamais un exemple que l'UE doit suivre dans un tout autre mode que l'adhésion prônée quelques années plus tôt.

³⁴³ Une approche explicative classique se serait focalisée sur les éléments dominants de l'analyse, dans une approche tout aussi valable scientifiquement mais qui ne cherche pas à aboutir aux mêmes résultats.

³⁴⁴ Les pressions de l'UE ont fini par payer : la fin du secret bancaire a été votée par le Conseil national le 16 septembre 2015. Elle concerne uniquement les étrangers, et non les Suisses.

« Ce rapprochement avec l'UE offrira à la Suisse l'occasion de mieux expliquer ses particularités, comme par exemple les instruments de sa démocratie directe. De ce fait, la Suisse pourra susciter chez les Etats membres de l'UE une meilleure compréhension de ses spécificités. »³⁴⁵

Pour le parti écologiste, le futur de la Suisse est indéniablement le statut de membre de l'Union Européenne. Ils voient en la relation Suisse-UE quelque chose qui « ne se limite pas seulement à la politique économique et à la sauvegarde d'intérêts »³⁴⁶. Mais là où le parti ne focalise pas l'essentiel de sa rhétorique sur une orientation pragmatique, il oriente son discours vers un registre juridique qui interpelle toutefois sur la capacité du pays à produire des lois de manière indépendante vis-à-vis du voisin européen :

« Le cas de figure le plus courant est aujourd'hui l'application autonome. La Suisse prend docilement les devants et à chaque révision de loi, présente le pendant européen au Parlement qui souvent l'adopte sans modification. Chaque nouvelle loi est examinée sous l'angle de sa compatibilité au droit européen. Le danger que la souveraineté et la démocratie soient vidées de leur sens existe bel et bien étant donné qu'il est impossible de prendre influence sur les décisions européennes alors que nous calquons toujours plus notre législation sur celle de l'UE. »

Le point central ici est l'idée (le risque) que la souveraineté et la démocratie soient d'une certaine manière diminuées dans leurs fondements. Cet élément étant inacceptable pour les Verts, leur positionnement dépasse la simple défense d'intérêts du pays, dans le sens où il y aurait une lutte d'influence avec à la clé des gains à récupérer. Il s'agit là de la défense d'une identité, de la base fondatrice du modèle helvétique et des principes régissant le système politique depuis la création de l'Etat moderne en 1848. Elle passe d'abord par le maintien des outils de démocratie directe, qui comme nous l'avons vu dans la précédente section est un des éléments faisant que les Verts ne sont pas prêts à adhérer à l'UE dans n'importe quelles conditions. Il est ainsi essentiel pour le parti que les droits populaires et les moyens qui y donnent accès (référendum et initiatives) soient préservés dans leur conception mais surtout dans leur fonctionnement :

« La plupart des actes législatifs édictés par l'UE laisse aux pays membres une marge de manœuvre leur permettant de faire usage de leurs instruments de démocratie directe. Pourtant, lancer un référendum contre un acte juridique contraignant de l'UE pourrait poser problème. Afin de compenser cet affaiblissement de la démocratie directe, il conviendra d'introduire de nouveaux droits populaires au niveau de l'UE tels que la motion, le référendum et le référendum constructif. »

Le principe de décision démocratique est rappelé souvent dans les textes du parti. Le peuple, autorité politique suprême selon la Constitution Helvétique, fait référence en matière d'orientation dans les choix de société : il ne doit en aucun cas être supplanté par des institutions qui outrepasseraient ses décisions (notamment le moratoire sur les OGM ou encore la mise en œuvre de la RPLP en matière de politique des transports). Nous y voyons là un premier élément de rejet du concept de la *streitbare demokratie*³⁴⁷ (ou démocratie militante en français).

³⁴⁵ Document de politique étrangère, 13 juin 2003, *op.cit.*

³⁴⁶ Document de travail, 2006.

³⁴⁷ La *Streitbare demokratie* a été conceptualisée par Loewenstein dans les années 30. Karl Loewenstein, 'Militant Democracy and Fundamental Rights, I' (1937) 31 *The American Political Science Review* 417.

La *streitbare demokratie*

Karl Loewenstein a conceptualisé la notion de *démocratie militante* dans les années 1930. Bien qu'il en soit connu comme le théoricien fondateur, d'autres travaux ont précédé ou jouté les siens. Parmi eux, ceux de Karl Popper³⁴⁸ font référence au 'paradoxe de la tolérance' et soutiennent qu'une trop grande tolérance peut amener à la disparition de la tolérance. Selon lui, tout mouvement prônant l'intolérance doit être considéré comme hors-la-loi. En d'autres termes, la démocratie a la possibilité d'être combative envers ceux qui ne la soutiennent pas ou qui ne croient pas en ses valeurs. Popper prolonge ici les fondements critiques posés par Platon pour énoncer le fait que la démocratie n'est pas seulement une question de procédure mais c'est également une question de substance : il y a un socle fondamental et inamovible de principes qui ne peuvent être remis en question, y compris par la majorité.

Loewenstein a formalisé la démocratie militante en tant qu'une des formes de démocraties constitutionnelles autorisées à protéger sa propre existence de démocratie libérale en restreignant de manière préemptive l'exercice des libertés politiques et individuelles. A l'origine, Loewenstein a entrepris cette conceptualisation suite à la prise de pouvoir du parti national socialiste en Allemagne le 30 janvier 1933. Pour lui, la démocratie militante se doit de se concentrer sur l'intégrité du système en adoptant des mesures telles que l'interdiction des partis politiques potentiellement antidémocratiques. Le concept de démocratie militante établit une perspective différente parmi les types de démocraties libérales. Dans une définition classique de la démocratie libérale, celle-ci est entendue comme un système politique reposant sur un pluralisme d'idées et d'opinions. Néanmoins, conceptuellement parlant, le libéralisme est en contradiction avec la démocratie sur le point suivant : la capacité de la démocratie à se défendre contre des acteurs collectifs ou individuels aux positions anti-démocratiques. Le concept de démocratie militante a été introduit au sein de la pensée juridique et de la pratique constitutionnelle en tant qu'outil pour faire face à ce dilemme.

La démocratie militante est largement sollicitée de nos jours pour mieux appréhender les systèmes constitutionnels modernes et évaluer leurs pratiques opérationnelles, particulièrement en lien avec les actions de l'État dans un contexte de menaces intérieures. Elle reste utile en fournissant un cadre explicatif aux approches constitutionnelles qui seraient autrement placées hors de la conception libérale de la démocratie.

Pour le Parti socialiste, le problème du droit de codécision est également essentiel dans la démarche vers l'adhésion. En l'état actuel, le parti estime que « la Suisse est moins que jamais en mesure de se soustraire aux innombrables règlements élaborés et adoptés dans le cadre de l'UE. »³⁴⁹ D'une part, le pays ne peut participer dans le processus global d'élaboration des lois, ce qui le maintient hors de toute zone d'influence à ce sujet. D'autre part, les liens de plus en plus serrés avec l'UE qu'ils soient institutionnels (à travers le cadre bilatéral) ou dictés par les lois du marché font que la marge de manœuvre se réduit considérablement et ne permettent pas de s'éloigner du droit communautaire. Ce faisant, le salut de la Suisse se trouve donc dans l'adhésion du pays à l'UE.

³⁴⁸ Karl Popper, *The Open Society and its Enemies* (Princeton University Press, 1950).

³⁴⁹ Plate-forme européenne, 2006.

Les socialistes suisses sont les premiers à évoquer la notion d'un « espace juridique » dans lequel les membres de l'UE (y compris la Suisse selon leurs projections) pourront coopérer de manière efficace. L'objectif est d'accroître « fortement la qualité de vie des citoyennes et citoyens européens ». Cet aspect impliquant coopération entre les systèmes juridiques des pays membres fait partie des revendications que le parti a en termes de rapprochement institutionnel avec l'UE dans le cadre d'une future adhésion. D'ailleurs, le PSS rappelle qu'en cas d'adhésion, l'UE n'émettra aucune sorte de prescription quant au type de régime constitutionnel de ses membres : seule la qualité d'Etat de droit importe. Néanmoins, le parti considère que l'adhésion ne sera pas une expérience dénuée de réformes ou de résistances : il sera « crucial de garantir une défense efficace et démocratique des nouveaux droits de codécision de la Suisse »³⁵⁰.

Quant à l'UDC, l'augmentation de la part de discours juridique dans l'ensemble de ses textes est relativement similaire à celles des autres partis. Il s'agit d'une hausse de moitié passant de 24% avant 2002 à plus de 37% sur la seconde période. Avec le PSS, l'UDC est l'autre parti qui voit sa proportion de discours juridique se rapprocher le plus du discours pragmatique (respectivement 2% et 7,5%) entre 2003 et 2007. L'aspect légal des relations Suisse-UE est au cœur de la rhétorique du parti conservateur de droite. Le parti utilise ce registre d'abord pour sauver la Suisse de son identité et de ses principes : tout rapprochement autre que par la voie bilatérale est dommageable pour le pays.

Ensuite, de manière plus offensive, l'UDC présente l'adhésion comme un projet diamétralement opposé à la conception helvétique de la démocratie. Le parti défend avant tout l'idée que l'adhésion à l'UE amputerait le pays d'une grande partie de son indépendance et de sa souveraineté, notamment en matière de politique intérieure.

*« L'adhésion à l'UE restreindrait massivement l'indépendance de notre pays. La souveraineté en politique étrangère et dans de nombreux domaines de politique intérieure serait perdue ou du moins notablement réduite, ce qui entraînerait forcément l'abandon des droits populaires. Cette réduction des droits politiques et le déficit démocratique institutionnel de l'UE sont en contradiction fondamentale avec notre notion de la démocratie directe. »*³⁵¹

Si le parti évoque ces fortes réticences sous la sémantique de « valeurs fondamentales » du pays, c'est bien là une structure légale et un dispositif institutionnel juridique garanti par la Constitution (droits populaires, souveraineté du peuple, référendums obligatoires et facultatifs définis constitutionnellement) qui renvoient à une conception de la démocratie différente de celle qui a cours dans les Etats-membres de l'UE.

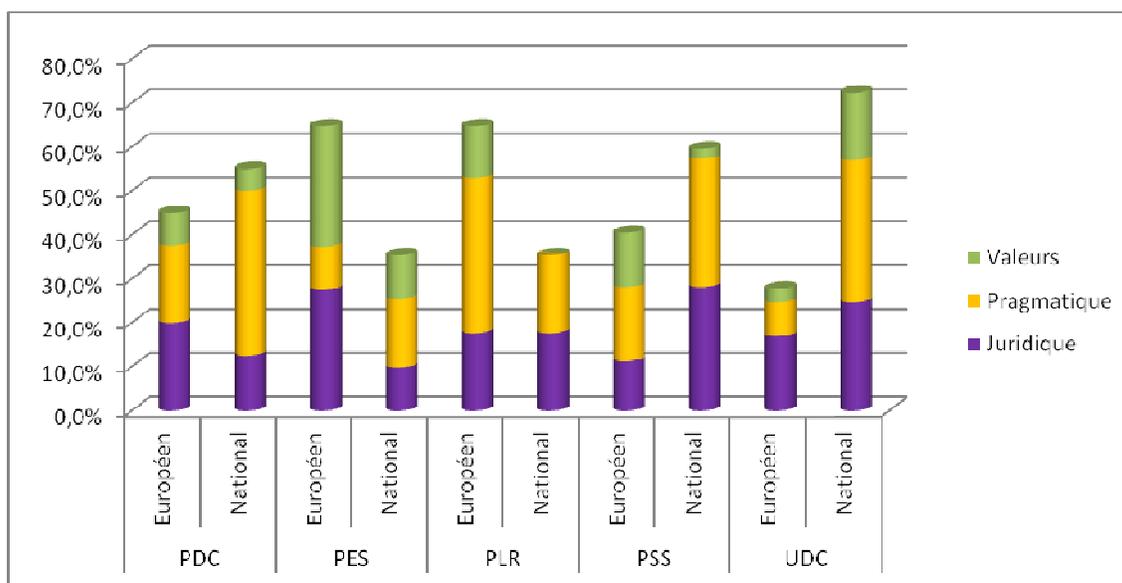
« L'adhésion à l'Union européenne réduirait au strict minimum la démocratie directe et, avec elle, les droits politiques garantis par la Constitution et les structures fédéralistes de la Suisse. L'adhésion à l'UE est donc exclue pour l'UDC. Nous voulons sauvegarder les valeurs fondamentales de la Suisse. »

L'UDC poursuit d'ailleurs son attaque du Conseil fédéral et l'appelle à renoncer à l'objectif stratégique d'une adhésion à l'UE. Il rappelle qu'en 2001, le peuple a rejeté l'initiative 'Oui à

³⁵⁰ Plate-forme européenne, 2006.

³⁵¹ Papier de position de l'UDC, septembre 2003.

l'Europe' à plus de 77% : ne pas retirer la demande d'adhésion serait nier la volonté populaire selon le parti. De nouveau, c'est bien un combat d'idées qui se fait là : la souveraineté du peuple est un élément incontournable de l'identité suisse. Tous les partis convergent sur ce point bien qu'ils utilisent l'argument de manière différenciée. Il n'en reste pas moins que l'idée d'une autorité politique aux mains de peuple est incommensurable avec celle de la démocratie libérale telle qu'elle est conçue et pratiquée dans les pays de l'UE et à Bruxelles.



Graphique 9 : Représentation de l'orientation des discours selon l'échelle entre 2003 et 2007.

L'UDC ne veut pas que les droits populaires deviennent « obsolètes » et que Bruxelles décide à la place du peuple suisse. Pour le parti conservateur de droite, Bruxelles « se distingue par un déficit démocratique croissant et par un centralisme aussi inutile que nocif »³⁵². Un élément central de son argumentaire est que les cantons suisses perdraient des compétences fondamentales, obligeant le pays à perdre son fédéralisme. Le parti est bien conscient de la spécificité unique de la Suisse tout comme les autres partis comme les Verts, le PSS, le PRD et le PDC. Mais de manière différente, l'UDC se saisit de cette identité historique et politique pour l'utiliser dans son discours et se détacher de tout autre modèle en Europe :

*« Chaque système étatique a ses avantages et ses inconvénients et ne convient pas forcément à chaque pays. Le système présidentiel français, par exemple, repose sur une structure très différente de celle de la démocratie directe suisse. Cette dernière se distingue à son tour des démocraties parlementaires, voire des monarchies constitutionnelles ou parlementaires de certains pays européens. »*³⁵³

³⁵² Document stratégique de l'UDC sur la politique européenne, février 2007.

³⁵³ Document stratégique de l'UDC sur la politique européenne, février 2007.

Il est aussi rappelé que ces droits populaires existent à tous les niveaux de l'Etat, que ce soit à l'échelle fédérale mais également de manière plus proche pour les citoyens à l'échelle cantonale et communale. La spécificité fédérale du système politique suisse fait que les constituants sont le peuple et les cantons. Dans la continuité de cette spécificité fédérale, le parti souligne que « les compétences de la Confédération sont clairement limités ». La Suisse, contrairement aux Etats-Unis ou à l'Inde par exemple qui sont deux pays où le fédéralisme s'appuie sur une administration fédérale conséquente, applique un fédéralisme d'exécution³⁵⁴. La taille de l'administration fédérale est restreinte et se limite à piloter la diffusion des textes de lois au sein de cantons. Ce sont ces acquis institutionnels et cette conception politico-légale que l'UDC défend au travers de ce discours : la primauté du citoyen dans la prise de décisions, l'autonomie communale, la prépondérance du poids des cantons face à la Confédération sont autant d'éléments (parmi d'autres) qui sont en conflit avec les structures actuelles du fonctionnement à Bruxelles et dans les pays-membres de l'UE.

L'UDC ne rejette pourtant pas l'idée de poursuivre des négociations mais « uniquement s'il y a un intérêt pour la Suisse ». L'aile du parti constitué d'industriels et de chefs d'entreprises pèse encore en milieu de décennie 2000 dans cette orientation favorable à la voie bilatérale.

« A côté d'un accord sur l'électricité dont l'UE profiterait grandement et d'un autre sur la recherche et la formation, il s'avère qu'un renforcement de la collaboration dans la santé publique serait dans l'intérêt des deux partenaires. Mais il faudra toujours veiller dans ces négociations à ce que les éventuels accords bilatéraux soient réellement dans l'intérêt de la Suisse. Dire oui à la voie bilatérale, ce n'est pas accepter aveuglément n'importe quel accord bilatéral. »³⁵⁵

Mais le parti refuse toute idée d'accord-cadre, un autre moyen juridique pour lui d'établir une « relation institutionnelle » qui serait considérée comme une tentative d'adhésion à l'UE.

Discours pragmatique versus discours juridique

Cette analyse sur la catégorisation des arguments et le sens qu'on leur confère rejoint les travaux menés par Wendler. S'il prend pour cadre d'étude les discours au sein des parlements nationaux, ses conclusions convergent avec les nôtres. Il constate en effet que deux types d'arguments sont utilisés : les arguments *pragmatiques* sont mobilisés pour rappeler la nécessité fonctionnaliste de l'UE dans son action et dans le caractère nécessaire d'une mesure alors que les arguments *moraux* renvoient à questionner la légitimité et la juste implémentation de telle mesure ou politique décidée par Bruxelles³⁵⁶. Selon son étude, les observations le mènent à placer les partis *mainstream* à utiliser des arguments pragmatiques, notamment en période de mise en place de mesures d'austérité. A l'opposé, les partis plus excentrés sur l'axe politique, que ce soit de droite ou de gauche, ont saisi cette opportunité pour contrer ces arguments pragmatiques à travers un registre

³⁵⁴ Hanspeter Kriesi, 1995, *op. cit.*

³⁵⁵ Document stratégique de l'UDC sur la politique européenne, février 2007.

³⁵⁶ Wendler, F., Debating the Eurozone Crisis in National Parliaments: Contesting the Utility, Principles, and Legitimacy of Crisis Management Paper prepared for the Research conference: "Crisis Contained, Democracy Diminished? The Politics of the Eurozone Crisis", Carleton University, Ottawa, 19-20 September 2014.

moral sur des bases démocratiques et juridiques. D'ailleurs, Wendler n'est pas le seul à constater cela : d'autres auteurs comme Carlos Closa et Aleksandra Maatsch font état de cette tendance dans leur étude des débats parlementaires³⁵⁷ lors de la mise en place du fonds européen de stabilité financière³⁵⁸. Similairement à Wendler, ils ont montré que les positionnements des partis se répartissaient en deux catégories distinctes. D'un côté, les partis *mainstream* adoptent un registre pragmatique pour légitimer les mesures de sauvetage sur des bases économiques fonctionnalistes. De l'autre, il y a les partis *à la marge* (pas forcément électoralement parlant mais du moins idéologiquement parlant face à la norme pro-européenne) qui utilisent plus des arguments à portée morale dont les partis d'extrême-droite qui font appel à l'identité nationale, aux valeurs du pays et à tout argument allant à l'encontre des intérêts nationaux.

Conclusion

Ce second chapitre a permis de déterminer si la première configuration discursive établie s'est maintenue ou a évolué et de quelle manière. Autrement dit, en partant d'un premier constat sur la période 1999-2002, nous avons cherché à savoir si les partis politiques considéraient leurs prises de position comme immuables ou s'ils avaient opéré un changement, un approfondissement ou une distanciation vis-à-vis de l'enjeu européen. L'analyse du cadre discursif dans le premier chapitre démontre que le consensus autour de la voie bilatérale était de mise et qu'il reflétait d'une certaine manière la tradition de compromis telle qu'elle se pratique dans le système politique helvétique.

Dans la période allant de 2003 à 2007, nous avons constaté que la pratique du compromis commençait à s'effiloche d'une part et que les prises de positions vis-à-vis de l'UE changeaient d'orientation d'autre part. Les partis de gauche (Verts et PSS) ont intensifié leur discours vers l'adhésion, qui est selon eux la seule option viable pour le pays. La voie bilatérale a montré ses limites pour ces deux partis et il est grand temps d'aller de l'avant en devenant membre de l'UE. Les partis du centre droit, quant à eux, affichent un soutien inconditionnel aux accords bilatéraux : ils sont essentiels pour l'économie et le marché intérieur. Toute décision allant à l'encontre de la voie bilatérale ne dessert pas les intérêts du pays selon le PDC et le PRD. Enfin l'UDC continue d'afficher un soutien fébrile au premier paquet des accords bilatéraux, tiré par la frange libérale de son parti. Elle rechigne à tout nouvel accord bilatéral avec l'UE, défendant à sa manière les intérêts du pays et ses spécificités. Ce sont également les arguments faisant de la Suisse un cas particulier qui sont utilisés pour manifester le rejet total et inconditionnel de toute demande d'adhésion à l'UE.

Au-delà de ce tableau récapitulatif des prises de position partisans dans cette seconde période, l'élément essentiel à retenir n'est autre que la résistance de tous les partis vis-à-vis du modèle politique européen. Latente pour certains, visible pour d'autres, elle reflète un affrontement

³⁵⁷ Closa, C. and Maatsch, A. (2014) 'In a Spirit of Solidarity? Justifying the European Financial Stability Facility (EFSF) in National Parliamentary Debates', *Journal of Common Market Studies*, 52:4, 826-842.

³⁵⁸ Le Fonds européen de stabilité financière (*European Financial Stability Facility* en anglais) est un mécanisme de résolution de la crise financière créé en 2012 pour venir en aide aux pays les plus touchés par la crise de l'Euro. Il a fourni une assistance financière aux pays suivants : Irlande, Portugal et Grèce. [<http://www.efsf.europa.eu/>], Consulté le 15/07/2016.

idéologique clair entre deux conceptions du politique diamétralement opposés. Si chaque parti le fait de manière différenciée et selon des termes qui leur sont propres, la tendance globale situe l'ensemble du spectre dans un mouvement d'identification de soi par rapport à un autrui. Ce travail mené par tous les partis met en exergue des écarts évidents entre le modèle suisse et le modèle européen. Les uns l'utilisent comme moyen de rejet de l'UE (UDC), les autres au contraire en font un élément d'amélioration de l'UE (Verts, PSS) et les derniers s'en servent pour signaler que l'UE doit découvrir et mieux connaître la Suisse (PDC et PRD). Il s'agit là d'une caractéristique transversale qui met l'accent sur l'émergence d'une identité politique helvétique dans le débat sur l'enjeu européen en Suisse.

Cette revendication d'une spécificité suisse met en avant les éléments d'identification et de fonctionnement politique de la Suisse tels que participation démocratique, structure subsidiaire et fédéraliste ainsi qu'instruments garantissant l'exercice des droits populaires. Si ces éléments peuvent évoquer des valeurs fondamentales caractéristiques du pays, c'est à travers la mobilisation d'un référentiel juridique que les partis s'évertuent à afficher et défendre la Suisse. Cela se fait d'ailleurs en opposition à un modèle européen présenté comme faiblement démocratique, bureaucratique et peu soucieux des décisions émanant du peuple. Outre ces constatations d'ordre opérationnel, ce sont surtout deux conceptions qui s'opposent avec d'une part la démocratie directe dont la Suisse est l'un des rares pays à appliquer les principes et de l'autre la démocratie de type libéral³⁵⁹ (au sens des lumières écossaises) et plus particulièrement sa variante *militante*. On comprend que la démocratie militante qui permet aux institutions majeures d'un régime représentatif (parlement, cour de justice) de bloquer toute décision populaire entre en conflit avec les principes de fonctionnement d'un régime démocratique semi-direct où le peuple est reconnu par la Constitution comme autorité politique suprême. Si la démocratie militante cherche d'abord à se protéger des forces anti-démocratiques qui pourraient la détruire, elle nie aussi la capacité du peuple à se prononcer sur les objets de la vie politique de manière autonome par rapport aux institutions représentatives du pays. Elle nie un concept solidement ancré dans la tradition helvétique et qui relève plus du politique³⁶⁰ que de la politique : la liberté (et la responsabilité) individuelle.

³⁵⁹ C'est-à-dire avec un poids prépondérant des forces politiques à travers un régime représentatif par opposition au modèle suisse où le peuple pèse sur les décisions politiques aux côtés d'un parlement et d'un gouvernement certes présent mais régulé par l'autorité politique suprême qu'est le souverain.

³⁶⁰ Sur la différence entre *le politique* et *la politique*, cf. Hanna Arendt. *Le politique* représente un univers de pensées, d'idées et d'opinions propre à chaque personne et façonnant sa vision du monde. *La politique* fait référence à la sphère institutionnelle et institutionnalisée d'un système en place (acteurs, principes, etc ...).

Seconde Configuration 2003-2007	
État des postures partisans	Stabilisées Etayées Divergences entre les partis
Orientation générale du discours Pragmatique/juridique/valeurs	Amplitude moyenne entre les partis Discours pragmatique modéré à fort : tous les partis, plus fort pour les partis de droite Discours juridique modéré à fort : tous. Judiciarisation forte et généralisée. Discours de valeurs faible Le plus important chez les Verts
Échelles de discours National/européen	Faible amplitude entre les partis Nationalisation modérée à forte entre les partis - La plus importante : UDC - Moyenne pour le PDC et le PSS Européanisation modérée - La plus importante : les Verts - Moyenne pour le PDC et le PSS
Teneur du discours Propositionnel/critique	Très forte amplitude entre les partis Critique faible à forte : - Plus forte de l'UDC - Très faible du PSS. Propositions fortes : - Importantes sauf pour l'UDC

Tableau 12 : Synthèse des positions européennes des partis (2003-2007)

Chapitre 3. Les années 2008 à 2014 : la mutation achevée des partis

Cette troisième période (2008-2014) ne représente pas une rupture franche avec la précédente période (2003-2007), comme cela était le cas entre cette dernière et la première période 1999-2002. En effet, comme précédemment évoqué, l'intervalle 2003-2007 est un liant souple entre les deux configurations adjacentes. Si rupture il y a, elle se dessine en toile de fond et dans le temps long : nous verrons en conclusion de cette partie que les caractéristiques de la première configuration discursive et de la dernière, présentée dans ce chapitre, sont irréconciliables et que leur incommensurabilité reflète l'état du système partisan helvétique sur la question européenne. Cette évolution est le fruit de plusieurs années de recomposition du paysage politique suisse dont nous donnerons les explications dans les sections suivantes.

Ainsi, il est question dans ce troisième volet d'une inflexion de la seconde configuration dont les éléments caractéristiques de développent et se confirment de manière pérenne. La radicalisation de l'UDC suisse se poursuit et se stabilise durant cette dernière période : y compris au niveau cantonal, les rares sections (dont l'UDC vaudoise notamment) soutenant encore les accords bilatéraux durant la seconde période se rallient désormais à l'euro-scepticisme du parti à l'échelle fédérale³⁶¹ (nous verrons cela en détail dans la seconde partie). En ce qui concerne le PLR et le PDC, le changement de cap déjà observé à l'égard de l'UE se confirme et place les deux partis dans une position intermédiaire qui rejette à la fois l'anti-européanisme de l'UDC et le soutien à l'adhésion du PSS et des Verts.

De manière analogue aux deux précédents chapitres, l'étude des modes d'appréhension et du traitement discursif de l'enjeu européen que permettent de rendre compte les productions partisans vient compléter la description des positions européennes et de leur présentation par les formations politiques, en vue de tracer les contours de cette troisième configuration idéologique et discursive. Après un développement régulier durant les deux précédents périodes, la structuration des postures européennes se sédimente à la fin de cette décennie. C'est d'abord une rupture claire qui est visible à plusieurs niveaux (section 1) : que ce soit au sein de l'UDC, dans le rejet de la voie bilatérale par l'UDC ou encore dans l'abandon officiel de l'adhésion à l'UE par les partis de droite, les années 2008 à 2014 cristallisent les tensions latentes des précédentes périodes et les font resurgir au grand jour. Si les partis sont regroupés dans la littérature en deux camps pro et anti-Europe, ils se distancent conceptuellement en trois camps distincts déjà perceptibles dans la seconde période 2003-2007. Dans la section 2 de ce chapitre, nous étudierons le positionnement de chacun des trois camps que nous estimons pertinent pour analyser l'enjeu européen en Suisse. Enfin, un dernier élément caractéristique de cette dernière configuration est le caractère désormais dominant de l'argumentation juridique, caractère commun à tous les partis sans exception (section 3).

L'analyse de cette troisième et dernière période de notre travail nous permettra d'exposer la mesure des changements à l'œuvre dans la conception de l'UE par les partis ainsi que de leurs pratiques discursives tout au long de ces 15 années (de 1999 à 2014).

³⁶¹ Pour rappel, la section vaudoise de l'UDC ne s'est pas prononcée contre l'extension de la libre circulation lors de la votation du 25 septembre 2005, à l'inverse du mot d'ordre du parti fédéral.

Section 1. La rupture consommée

A. 2008, le début d'une nouvelle ère

Dans le précédent chapitre, nous avons qualifié 2003 et l'arrivée de Christoph Blocher au poste de Conseiller fédéral cette année-là de date pivot dans l'histoire politique de la Suisse. Les élections au Conseil fédéral (CF) du 12 décembre 2007 sont également un second moment singulier qui vient agiter le long fleuve tranquille sur lequel le système politique helvétique glissait jusqu'alors. Un des principes de fonctionnement de la démocratie helvétique est de reconduire les conseillers fédéraux à leur poste. Le premier tour des élections au CF a alors lieu le 10 décembre 2007 et le Conseil National réélit dès le premier tour 6 des 7 conseillers fédéraux en place³⁶². Dans l'histoire politique du pays, les conseillers fédéraux quittent leur poste quand ils le souhaitent. La durée du mandat n'est pas limitée³⁶³. Avant le 12 décembre 2007, seuls trois conseillers fédéraux n'avaient pas été réélus dans leur fonction : il s'agissait d'Ulrich Ochsenbein en 1854, de Jean-Jacques Challet-Venel en 1872 et de Ruth Metzler en 2003 (cf. chapitre 2 au sujet de Ruth Metzler).

Dès le début de la campagne électorale, l'UDC avait porté la candidature de son Conseiller fédéral à sa propre succession et donc à sa réélection par le Conseil National. La pratique lors des élections au CF fait que chaque parti présente au poste convoité au moins deux candidats de manière à laisser un choix minimum aux parlementaires. Le parti de la droite conservatrice avait ainsi présenté Christoph Blocher en première position ainsi qu'Eveline Widmer-Schlumpf en seconde position dans ce 'ticket' pour l'autre siège³⁶⁴ de l'UDC au CF. Pourtant, dès le premier tour, c'est Eveline Widmer-Schlumpf qui arrive en tête avec 5 voix d'avance sur son congénère. La majorité des voix n'est cependant pas atteinte pour valider son élection. Il suffira d'un second tour pour que la Conseillère d'Etat des Grisons atteigne cette majorité d'une très courte avance³⁶⁵. L'histoire moderne de la Suisse retiendra cette journée du 12 décembre comme d'un moment de surprise totale mais surtout comme la fin de la stabilité du Conseil fédéral. Si la formule magique a certes été ébranlée dans ses fondements en 2003, elle s'éteint définitivement le soir du 12 décembre 2007. Eveline Widmer-Schlumpf annonce par la suite qu'elle accepte son élection au CF et décide de rester à son poste de Conseillère fédérale contre l'avis du Comité directeur de son parti réuni en assemblée des délégués en avril 2008³⁶⁶. Ce dernier exclura peu de temps après (le 1^{er} juin 2008) la section grisonne de l'UDC ce qui amènera Eveline Widmer-Schlumpf à créer un nouveau parti qu'elle dénomme le parti bourgeois démocrate (PBD).

³⁶² Au premier tour, les conseillers fédéraux réélus sont les suivants : Moritz Leuenberger (PS): 157 voix sur 178 bulletins valables, Pascal Couchepin (PRD): 205 voix sur 231 bulletins valables, Samuel Schmid (UDC): 201 voix sur 219 bulletins valables, Micheline Calmy-Rey (PS): 153 voix sur 180 bulletins valables, Hans-Rudolf Merz: 213 voix sur 233 bulletins valables, Doris Leuthard (PDC): 160 voix sur 191 bulletins valables. [<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>], Consulté le 20/05/2016.

³⁶³ Le mandat le plus long revient à Carl Schenk qui a siégé 32 ans au Conseil Fédéral suivi par Giuseppe Motta (28 ans). [<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/histoire-du-conseil-federal/elections-du-conseil-federal-depuis-1848.html>], Consulté le 20/05/2016.

³⁶⁴ Le premier siège pour l'UDC au CF est occupé par Samuel Schmid, en poste depuis 2001.

³⁶⁵ Résultats du deuxième tour: Eveline Widmer-Schlumpf (UDC): 125 voix sur 242 bulletins valables. Christoph Blocher (UDC) : 115 voix (4 blancs, 0 nuls). Majorité absolue: 122 voix.

³⁶⁶ Swissinfo, [<http://www.swissinfo.ch/fre/la-droite-nationaliste-a-trouv%C3%A9-sa-cible/239708>], Consulté le 20/05/2016.

Le 1^{er} janvier 2008, Widmer-Schlumpf entre donc officiellement en fonction en tant que Cheffe du département fédéral de justice et police, succédant à Christoph Blocher. Le 16 juin de la même année, l'ancienne section grisonne de l'UDC change de nom pour s'appeler désormais le *Bürgerliche Partei Schweiz*, formant ainsi la première section de ce qui deviendra le *Bürgerlich-Demokratische Partei Schweiz*. Les conséquences que cela a sur la composition du Conseil fédéral sont historiques. A la suite de la création de son parti le PBD, Eveline Widmer-Schlumpf est rejointe dans ses rangs par le Conseiller fédéral Samuel Schmid en juillet 2008³⁶⁷. En quittant l'UDC, Samuel Schmid crée un *autre* précédent dans l'histoire du Conseil fédéral. En effet, l'institution gouvernementale a alors en son sein deux membres d'un (nouveau) parti qui n'a pas participé aux élections fédérales de 2007 et qui n'a ainsi aucun représentant au Conseil National et au Conseil des États. A l'inverse, l'UDC sortie victorieuse des élections fédérales avec 62 sièges³⁶⁸ au National, loin devant la seconde formation politique de Suisse le parti socialiste (43 sièges) n'a aucun Conseiller fédéral. Cette situation inédite et exceptionnelle du paysage politique suisse scelle la fin de décennies d'une tradition de compromis, de négociations et de collégialité au sein des institutions politiques helvétiques, à commencer par le Conseil fédéral. La formule magique n'a alors plus aucun fondement qu'il soit arithmétique ou conceptuel (cf. chapitre 2). Elle disparaît tout simplement.

Cet évènement-clé confirme l'analyse faite dans le second chapitre : la démocratie de concordance se voit fragiliser dans ses principes. La tradition de consensus fait place à une arène de conflictualité exacerbée entre les différentes formations politiques. Cette tendance n'épargnera pas l'enjeu européen, autour duquel les partis vont de plus en plus se départager et se démarquer les uns des autres. Comme nous l'avons déjà signalé, la littérature existante sur cette question restitue une analyse binaire³⁶⁹ de la confrontation partisane plaçant d'un côté le bloc conservateur (*conservative liberal*)³⁷⁰ où se trouve l'UDC et de l'autre le bloc libéral (*open liberal*)³⁷¹ avec le parti socialiste, le parti libéral radical, le parti démocrate-chrétien et les Verts. Si ce clivage conservateur-libéral peut expliquer la fracture au sein du système partisan suisse sur le rapport à l'ouverture au monde, il n'est pas satisfaisant quand il s'agit d'opérer plus finement une analyse de la politique européenne de chaque parti. Être pour ou contre l'Europe est un premier niveau d'analyse macroscopique pour séparer selon une vision normative un camp libéral et un camp conservateur mais cela ne permet d'identifier les subtilités des prises de position européennes au sein de chaque parti, notamment dans le camp dit libéral. D'ailleurs, cela sera mis en pratique par le Conseil fédéral. Le 20 mai 2009, les conseillers fédéraux Maurer (UDC), Leuthard (PDC) et Widmer-Schlumpf (PBD) votent en faveur de l'invocation de la clause de sauvegarde, alors que les quatre autres conseillers fédéraux l'ont refusée.

³⁶⁷ Le 21 juin 2008, 225 délégués de la section bernoise de l'UDC, dont Samuel Schmid fait partie, décident de faire scission pour former le *Bürgerlich-Demokratische Partei*. Il s'agit de la seconde section du parti après celle des Grisons.

³⁶⁸ Office de la Statistique suisse, [http://www.politik-stat.ch/nrw2007CH_fr.html], Consulté le 20/05/2016.

³⁶⁹ Christine Trampusch and Andre Mach, *Switzerland in Europe, Continuity and Change in the Swiss Political Economy*, 2011 Routledge.

³⁷⁰ Le bloc conservateur (ou *conservative liberal* en anglais) considère les valeurs conservatrices sur le plan social et les politiques libérales sur le plan économique comme les piliers de leur approche politique.

³⁷¹ Le bloc libéral (ou *open liberal* en anglais) considère les valeurs de liberté individuelle à la fois dans la sphère sociale et économique.

Comme évoqué en introduction, un des apports de ce travail à la littérature actuelle est d'effectuer une lecture approfondie des textes, discours et autres interventions des cinq formations majeures du système partisan suisse de manière à poser les bases d'une analyse plus fine de leur politique européenne. En ce sens, une étape préalable consiste à établir une vue descriptive de ces prises de positions, ayant trouvé peu voire pas de références scientifiques dont l'objet est l'étude des prises de position européennes de chaque parti politique en Suisse. Ce travail consistant à exposer une description claire de la position européenne des formations politiques est donc nécessaire comme étape liminaire d'un travail d'analyse sur l'argumentation qu'ils en font et leur évolution depuis 1999. C'est l'objet des sections suivantes.

B. Tableau collectif et synthétique des prises de position

Cette dernière période voit l'ensemble des partis confirmer la prise de position respective et tendancielle (dans le sens d'une tendance qui s'était dessinée lors de la précédente période). Les années 2008 à 2014 ne sont pas les années les plus prolifiques en termes de productions textuelles de la part des formations politiques mais elles sont les années les plus conflictuelles. Les partis se déchirent autour de l'enjeu européen et d'une politique européenne désormais partagées entre trois visions différentes : la voie bilatérale, l'isolationnisme et l'adhésion.

Les tendances communes en cette troisième période ne sont que la prolongation des tendances relevées lors de la précédente période. Une première tendance générale à toutes les formations politiques et déjà identifiée avant 2008 concerne le niveau de discours national. Pour rappel, la proportion de discours national n'a que légèrement augmenté en moyenne sur l'ensemble des formations politiques étudiées (de moins de 3 points seulement) entre la période 1999-2002 et la période 2003-2007 passant de 51% à 54% (cf. tableau 1 et tableau 4 ci-dessus). A partir de 2008, la moyenne du discours national augmente de plus du tiers par rapport à la première période 1999-2002 pour frôler les 70% de proportion des textes analysés (cf. tableau 6). Cela reflète d'une part une prise en considération plus prégnante des problématiques à l'échelle nationale dans un contexte politique international secoué par différentes crises. Cela est également le signe d'une compétition entre les partis plus saillante, plutôt exceptionnelle par son caractère (par rapport à une histoire politique suisse construite sur le consensus et les négociations) et qui est la conséquence des événements de 2003 et 2008.

La seconde tendance concerne le jeu de passes (en d'autres termes le rééquilibrage des proportions de textes) entre discours de valeurs, discours juridique et discours pragmatique. En cette fin de période d'analyse, on constate que le discours de valeurs connaît une chute significative passant d'une moyenne de 31,26% en 1999-2002 à une moyenne de 15,20% en 2008-2014. Cette baisse de moitié renvoie à des préoccupations d'un autre ordre et à une distanciation de certains éléments cognitifs (paix, prospérité, solidarité) ou culturels (tradition, histoire) dans le discours. Ce sont désormais les discours juridiques et pragmatiques qui se taillent la part du lion dans les textes des acteurs politiques. Pour la première fois depuis 1999, on observe une prédominance de la part de discours juridique (une moyenne de 46,25%) devant le discours pragmatique (une moyenne de 38,55%). Ainsi, la moyenne du discours juridique tous partis confondus double entre 1999-2002

(23%) et 2008-2014 (46,25%). Elle prend plus de 10 points par rapport à la période 2003-2007 (35,74%). Bien que le discours pragmatique ait également diminué, la baisse a été brutale que pour le discours de valeurs. Entre 1999-2002 et 2008-2014, la moyenne du discours pragmatique baisse de 10 points (respectivement 45,73% et 38,55%).

Enfin et c'est là la dernière tendance collective observée sur l'ensemble des partis, le niveau de discours critique a progressivement et régulièrement augmenté depuis 1999. Il est passé de 31,86% en 1999-2002 à 36,63% en 2003-2007 puis à 41,18% en 2008-2014. Cette hausse du discours critique de près d'un tiers est également le reflet d'une position générale de plus en plus réfractaire à l'Union Européenne, aux idées et principes qu'elle véhicule. L'analyse quantitative qu'on présente ici et qui a été faite à partir de la comptabilisation statistique effectuée sur le corpus sélectionné³⁷² ne rend pas seulement compte d'un mouvement baissier de fragments textuels liés au caractère laudatif ou non que les partis ont de l'Europe. En plus de sa valeur servant une validité empirique, elle reflète également une réalité en dehors des textes, une réalité qui fait de l'Europe une entité avec laquelle les partis tous bords confondus prennent de plus en plus leur distance. Reste que cette distance, si elle existe et se fait grandissante, n'est pas la même pour les cinq formations politiques.

En résumé, à la lumière de ces trois tendances générales, il y a une résistance à l'UE qui se confirme et se stabilise en cette dernière période d'analyse. La période 1999-2002 ne montrait aucun signe tangible de résistance à l'égard de l'Union Européenne. Trois des partis étaient en faveur de l'adhésion (PSS, Verts et PDC), les deux autres étaient pour la voie bilatérale (PRD et UDC). Alors qu'un consensus autour de l'UE se faisait en début de décennie, cette situation a changé à partir de 2003 où l'UDC a commencé à être réfractaire à tout futur accord avec l'UE remettant en cause le concept de voie bilatérale. Le PDC a également rejoint le PRD dans une situation floue vis-à-vis de leur engagement européen. Dans la période 2008-2014, les signes de résistances identifiés précédemment se verront être confirmés. Les trois positions vis-à-vis de l'UE mentionnés en début de section se cristalliseront. Y compris au sein du camp en faveur de l'adhésion, on observe de plus en plus de réticences face à une UE en grande difficulté. Le contexte national va également jouer un rôle décisif dans cette résistance vis-à-vis de l'Union Européenne.

C. Se positionner face à l'UE après 2008

Objet de votation	Date	PRD	PDC	PSS	UDC	PLS	PES
Extension et reconduction illimitée ³⁷³	8 février 2009	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Passeports biométriques ³⁷⁴	17 mai 2009	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Non à l'immigration de masse ³⁷⁵	9 février 2014	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Tableau 12b : Mots d'ordre des partis pour les deux votations entre 2008 et 2014 (<http://www.admin.ch>)

³⁷² Se référer à l'annexe méthodologique pour consulter la liste exhaustive des textes analysés.

³⁷³ Office fédéral de la statistique : [<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2000/00.html>]. Consulté le 06/04/2016.

³⁷⁴ Office fédéral de la statistique : [<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2001/00.html>]. Consulté le 06/04/2016.

³⁷⁵ OFS : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.html>].

1. Parti Démocrate Chrétien

Contrairement à la précédente période, le PDC affiche clairement sa position au sujet de la voie bilatérale (ce qui était certes le cas avant 2008) et de l'adhésion (ce qui est nouveau). Les choses sont moins floues que dans les précédentes années. Ainsi, le parti se fait le défenseur de la voie bilatérale comme solution exclusive dans les relations Suisse-UE. Il abandonne la voie de l'adhésion de manière officielle et considère la demande [d'adhésion] déposée par le Conseil Fédéral en 1992 comme nul et non avenue. Cette voie n'est plus à l'ordre du jour et même « si la Suisse ne retire pas sa demande d'adhésion à l'UE, déposée en 1992, celle-ci est sans objet », déclare le parti dans un paragraphe intitulé 'Pas de demande d'adhésion' de son papier de position sur la voie de la Suisse en Europe³⁷⁶.

Le parti ne tourne cependant pas le dos totalement à l'Europe même si on le verra dans les sections suivantes (section 2 et 3), les critiques se font plus nombreuses. Dans un premier document entérinant une résolution³⁷⁷ en congrès annuel, le PDC souhaite ainsi que la Suisse approfondisse la voie bilatérale avec l'Europe. Il n'y a rien de nouveau par rapport à la période 2003-2007 où le parti focalisait une grande partie de son discours sur les enjeux d'ordre économique :

*« Nous soutenons la voie bilatérale de la Suisse avec l'Union européenne. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I (2002), notre pays a connu une croissance économique sans précédent depuis des décennies. La voie du bilatéralisme a fait ses preuves du point de vue économique. Avec les accords bilatéraux II, cette voie a été approfondie et élargie à de nouveaux domaines. Le peuple a toujours approuvé les accords et leur extension aux nouveaux membres de l'UE. »*³⁷⁸

Les axes principaux de ce soutien à la voie bilatérale sont développés par le parti de la manière suivante et à travers des projets qu'il estime « visionnaires » : le renforcement de la place financière, le renforcement du rôle de plaque-tournante de l'électricité et le renforcement des fournisseurs de soins de santé. Le PDC imagine même une variante approfondie de la voie bilatérale qu'il dénomme « Bilatérales plus+ »³⁷⁹. Les arguments en faveur de l'UE tournent d'une part autour de la voie bilatérale et de ses bénéfices pour le pays. D'autre part, ils mettent en avant l'identité suisse et cherchent à défendre ses spécificités au détriment de règles institutionnelles clairement établies (cf. section 2). La priorité du parti est ainsi d'appuyer et d'élargir à des secteurs ciblés les accords bilatéraux. Tout en étant contre l'adhésion, le parti démocrate chrétien est conscient des limites de la voie bilatérale et juge qu'il faut aborder tout nouvel accord de manière réfléchi :

*« Le statut de non membre requiert une constante pesée des intérêts ainsi que d'intenses négociations en vue d'adapter et d'étendre le réseau des accords. »*³⁸⁰

³⁷⁶ Papier de position PDC, 'La voie de la Suisse en Europe', adopté par la Présidence le 5 décembre 2011.

³⁷⁷ Résolution 'Pour l'approfondissement de la voie bilatérale avec l'Europe', adoptée par le congrès du PDC suisse le 25 octobre 2008 à Berne.

³⁷⁸ Résolution du PDC, *op. cit.*

³⁷⁹ Papier de position du PDC, 5 décembre 2011, *op. cit.*

³⁸⁰ Papier de position du PDC, 5 décembre 2011, *op. cit.*

C'est dans un document³⁸¹ publié peu de temps avant le vote du 9 février 2014 que le parti défend plus spécifiquement un volet controversé des accords bilatéraux : la libre circulation. En plus du désormais conventionnel discours sur l'impact de la libre circulation sur l'économie, le PDC voit en l'initiative « Contre l'immigration de masse » une menace directe du « modèle à succès de la Suisse »³⁸². Nous reviendrons sur ce point plus en détail lors de la section 3. A travers leur discours sur l'Europe, le PDC de même que les autres partis étudiés considèrent que le modèle suisse est un exemple en matière de démocratie, d'économie et de société. Cela fait partie d'un des symboles de la résistance qui ressort de cette étude.

Ainsi, la libre circulation est défendue par le parti démocrate-chrétien. Mais ce dernier reconnaît que « l'immigration provoque toutefois certains effets négatifs qu'il y a lieu de combattre »³⁸³. Il lui importe de trouver des solutions autres que de dénoncer les accords sur la libre circulation des personnes, dénonciation qui ne permettra pas de venir à bout des effets secondaires. Un des moyens de pouvoir gérer le marché du travail de manière autonome et non par le biais d'une intervention de l'État comme l'initiative le suggère est de miser sur les mesures d'accompagnement. L'application de mesures efficaces apporterait la régulation nécessaire au marché sans préteriter le cadre institutionnel en vigueur sur les accords de libre circulation des personnes. Déjà, les cantons frontaliers sont identifiés comme zones prioritaires selon le parti pour appliquer plus efficacement les mesures d'accompagnement et ce « afin de prévenir le dumping salarial, la pseudo-indépendance et le travail au noir »³⁸⁴. En résumé, le PDC réalise l'ampleur des difficultés que la libre circulation des personnes a engendrée. Il n'en reste pas moins que ce volet des accords bilatéraux est primordial pour les intérêts du pays à commencer par le marché du travail et l'économie. Si les employeurs, les cantons et les communes ont leur responsabilité dans la bonne application des mesures d'accompagnement, c'est d'abord une chance que le pays offre aux travailleurs de l'UE. Le parti se réjouit d'ailleurs « de la prospérité et de l'attrait de la Suisse »³⁸⁵. Le PDC reste toutefois clairvoyant sur l'engagement du pays à restaurer un certain déséquilibre suscité par la libre circulation. Pour lui, la solution ne vient pas de l'isolement ou « par des mesures extérieures » : c'est avant tout le besoin de réformes intérieures qui amènera la résolution de ces problèmes.

2. Les Verts

Pour les écologistes, l'Europe est « de loin » le plus important partenaire de la Suisse et pas seulement pour des raisons économiques et stratégiques. De manière analogue aux deux précédentes périodes, le registre de valeurs est mobilisé par le parti pour faire valoir sa vision du monde et particulièrement celle des relations Suisse-UE. L'UE n'est pas seulement primordiale pour

³⁸¹ Papier de position, 'Défendre la Suisse qui réussit, Positions sur la libre circulation des personnes', approuvé par la présidence du parti le 13 décembre 2013 à Berne.

³⁸² Papier de position du PDC, 13 décembre 2013, *op.cit.*

³⁸³ Papier de position du PDC, 13 décembre 2013, *op.cit.*

³⁸⁴ Papier de position du PDC, 13 décembre 2013, *op.cit.*

³⁸⁵ Papier de position du PDC, 13 décembre 2013, *op.cit.*

les bénéfiques que la Suisse peut en tirer (libre circulation, marché intérieur, main-d'œuvre qualifiée) mais aussi « parce qu'elle nous est géographiquement et culturellement proche »³⁸⁶.

Au début de cette troisième période, le parti soutient toujours l'adhésion qu'il préfère à une voie bilatérale de plus en plus rigide selon lui. Les Verts critiquent l'immobilisme de la politique européenne menée par le Conseil fédéral, immobilisme qui ne correspond pas au caractère dynamique de l'UE et du droit européen qui régit désormais le cadre juridique entre les deux entités :

*« La voie bilatérale a permis de négocier des solutions à la carte, mais elle est de moins en moins praticable. Elle n'ouvre pas de perspectives de succès pour la Suisse, dont la marge d'action sera toujours plus restreinte. Le caractère statique des accords bilatéraux entre en conflit avec le développement du droit européen. »*³⁸⁷

Dans le cadre du référendum sur l'extension de la libre circulation à la Bulgarie et la Roumanie (liée à la reconduction illimitée de l'ALCP), les Verts mènent la campagne pour le 'oui' avec comme premiers arguments « l'ouverture et la solidarité »³⁸⁸. C'est également la défense et la protection renforcée des salariés qui priment durant la campagne. L'ouverture que le parti soutient ne doit pas se faire à n'importe quelle condition : les mesures d'accompagnement doivent pallier les lacunes constatées dans les précédentes années. Les Verts rappellent d'ailleurs que plusieurs cantons n'ont pas encore mis en place de manière satisfaisante les organes de contrôle à cette fin. Les outils à mettre en place dans le cadre de cette libre circulation (conventions collectives du travail, contrôles auprès des employeurs, sanctions à prendre en cas de dumping salarial) sont essentiels pour la bonne marche de la libre circulation et de là des relations Suisse-UE.

S'ils rappellent que les accords bilatéraux sont d'une « importance capitale »³⁸⁹ pour la Suisse, il n'en reste pas moins que les Verts poursuivent dans leur objectif de faire de la Confédération helvétique un membre à part entière de l'Union Européenne. Le fait que le peuple suisse ait accepté la reconduction des accords sur la libre circulation des personnes et leur extension à la Roumanie et à la Bulgarie est un « verdict clair pour la voie européenne »³⁹⁰. Il s'agit encore d'une étape supplémentaire dans le chemin qui mènera le pays à l'adhésion. Bien que la bataille autour de cette votation ait été l'une des plus ardues, elle n'est en aucun cas la dernière à mener et ne scelle pas l'avenir européen du pays, selon les Verts. Au contraire, elle présage de la suite :

*« Le peuple suisse a à plusieurs reprises approuvé des objets renforçant notre collaboration avec l'UE. Il faut désormais viser l'adhésion et préparer la Suisse dans cette direction. La Suisse fait partie de l'Europe et entretient avec elle des liens multiples, qui dépassent de loin les seuls intérêts économiques. Si les bilatérales sont actuellement un remplacement à l'adhésion, elles ne permettront pas à terme d'esquiver la question. »*³⁹¹

³⁸⁶ Plate-forme électorale 2011, 'Les Verts, Une longueur d'avance', Les Verts suisses.

³⁸⁷ Plate-forme électorale 2011 des Verts, *op.cit.*

³⁸⁸ Communiqué aux médias, 'Les Verts disent oui à la poursuite et à l'élargissement de l'accord sur la libre-circulation des personnes', Berne le 22 novembre 2008.

³⁸⁹ Communiqué aux médias du 22 novembre 2008, *op.cit.*

³⁹⁰ Communiqué aux médias, 'Un verdict clair pour la voie européenne', Berne le 8 février 2009.

³⁹¹ Communiqué aux médias du 8 février 2009, *op. cit.*

Bien que les Verts aient le discours le plus laudatif sur l'UE tout au long de ces trois périodes d'étude, il s'avère que les années 2008-2014 révèlent également un ton critique plus important qu'à l'accoutumée (cf. section 2). Le parti se positionne non pas de manière réfractaire mais de manière plus prudente vis-à-vis de l'UE, de son fonctionnement et des incompatibilités entre ce modèle européen et le modèle suisse. Cela est d'ailleurs beaucoup plus visible à la fin de la période courante.

Sans en faire un lien de causalité, il est toute fois possible d'établir une corrélation entre l'initiative 'Contre l'immigration de masse' et la distanciation du parti vis-à-vis de l'UE. Dans leur argumentaire contre l'initiative, très peu d'arguments s'attachent à la sphère de valeurs que le parti a jusqu'alors sollicité assez souvent. L'adhésion n'y est pas du tout mentionnée. Le parti, qui estimait jusqu'alors la voie bilatérale comme caduque et statique, déclare dans ce papier que « l'initiative met en péril les accords bilatéraux et nos relations avec l'Europe »³⁹². On observe là, si ce n'est une reconsidération des priorités du parti dans le cadre de cette campagne, du moins une retenue sur le sujet de l'adhésion. En insérant la question de l'immigration au sein de l'enjeu européen, l'UDC a ainsi orienté le débat et l'a éloigné de l'adhésion. Nous verrons que cette tendance de distanciation vis-à-vis de l'adhésion à l'UE est globale et commune à tous les partis. La polarisation du débat sur la voie bilatérale que l'UDC a suscitée a ainsi eu raison du projet d'adhésion à l'UE (du moins à travers les textes officiels produits).

Durant cette période, le parti ne soutient pas toutes les votations en lien à l'enjeu européen en Suisse. Il montre son opposition à une certaine facette de l'UE lors du référendum sur les passeports biométriques (voir affiche ci-dessous). Pour les Verts, c'est là un danger pour la protection des données et le respect des droits fondamentaux.



Figure 9 : Affiche de campagne des Verts pour la votation « Passeports biométriques »

³⁹² Argumentaire, 'L'initiative contre l'immigration de masse', [http://www.gruene.ch/gruene/fr/campagnes/votations_passees/februar_2014/vorlage05.html], Consulté le 18/03/2016.

En résumé, les Verts continuent de soutenir l'adhésion en début de période et l'affichent durant les campagnes référendaires de 2009. Pour eux, la voie bilatérale n'est alors qu'une transition vers le statut d'état-membre de l'UE. Seulement, au fil de ces années de grande tension autour de l'enjeu européen, le parti se recentrera sur la bataille cruciale qui aura lieu sur l'immigration de masse. L'insertion de cet objet dans l'agenda par l'UDC exacerbera les tensions déjà montantes depuis quelques années sur le type de relations Suisse-UE. Les Verts, probablement conscients de la gravité de la situation, délaisseront dans les textes la question de l'adhésion pour revenir à une défense de la voie bilatérale. Sous la menace d'une rupture des relations entre la Suisse et l'Union Européenne, ce choix s'impose presque à eux.

3. Parti Libéral Radical

Le parti libéral radical naît à l'automne 2008 de la fusion du parti libéral suisse et du parti radical démocratique³⁹³. La création de ce nouveau parti issu des deux courants majeurs de centre droit est officialisée le 25 octobre 2008. Cette union n'a rien de circonstancielle. Les deux partis entretenaient des affinités idéologiques et des alliances stratégiques depuis plusieurs années³⁹⁴. En 2003, ils ont ainsi formé un groupe parlementaire en commun. Un des enjeux internes suite à cette fusion libérale-radical était de trouver le juste équilibre dans la répartition du pouvoir et des postes entre libéraux et radicaux dans la nouvelle formation politique. Ainsi, les libéraux dont le poids à l'échelle nationale est beaucoup plus faible que les radicaux avaient demandé des garanties concernant leur représentation. C'est ainsi que la Genevoise Martine Brunnschwig-Graf a été élue à la vice-présidence du nouveau parti bourgeois. Le parti libéral suisse est surtout présent en Suisse romande et longtemps dominant à Genève. Seulement au niveau cantonal, les choses ne se feront pas de la même manière et iront beaucoup plus lentement. La fusion prendra du temps et chaque canton l'abordera selon une méthode et un calendrier différents (cf. partie II).

En cette période 2008-2014, le parti libéral radical prend position sur la voie que la Suisse doit mener en termes de politique européenne : ce seront les bilatérales. Cette décision ne sera pas prise sans froisser une frange minoritaire (mais néanmoins importante) du nouveau parti formé, notamment les libéraux qui ont toujours affiché leur soutien à l'adhésion. Pour rappel, ils étaient l'un des deux partis de droite (avec le PDC) à soutenir le 'Oui à l'Europe' du 4 mars 2001. Désormais, la ligne officielle est de soutenir la voie bilatérale. Mais c'est surtout le positionnement dorénavant clair sur un rejet total de l'adhésion (cf. affiche ci-dessous). Cela sera entériné à l'assemblée des délégués de Herisau :

« L'assemblée des délégués du PLR. Les Libéraux-Radicaux a adopté à Herisau par 178 voix, sans opposition et avec 15 abstentions un papier de position sur la politique étrangère et sur l'Union européenne, définissant la stratégie de la Suisse face à la mondialisation. Pour le PLR, la Suisse doit défendre et développer ses relations étroites et privilégiées avec l'UE. Ni la voie de l'isolement, ni une

³⁹³ RTS info, 'Fusion PRD-PLS prévue le 25 octobre', [<http://www.rts.ch/info/suisse/1178029-fusion-prd-pls-prevue-le-25-octobre.html>], Consulté le 26/05/2016.

³⁹⁴ Olivier Meuwly (2010), *Les Partis politiques : acteurs de l'histoire suisse*, Le Savoir suisse.

adhésion à l'UE ne constituent des options envisageables à l'heure actuelle. Les libéraux-radicaux soutiennent donc la voie bilatérale, qui a fait ses preuves et qui constitue la meilleure des options pour la Suisse afin d'entretenir et de développer ses relations avec l'UE. Sans ces accords, notre pays n'aurait pas pu atteindre une telle santé économique. »³⁹⁵



Figure 10 : affiche du PLR

En cohérence avec ce positionnement actualisé, clarifié et désormais sédimenté, le parti considère désormais la voie bilatérale comme une « voie royale »³⁹⁶. Il faut désormais s'atteler à poursuivre et approfondir cette voie dans de nouveaux domaines comme « le libre-échange agricole, les AOC, les produits chimiques ou l'électricité »³⁹⁷. Le PLR ne manque pas de s'attaquer frontalement à l'UDC qu'il accuse de « manque de responsabilité » et de vouloir « dissoudre un système d'accord intelligemment négocié »³⁹⁸. Cette confrontation est également visible dans les caricatures que le parti fait de l'UDC (voir graphique ci-dessous). En effet, le PLR longtemps premier parti politique à l'échelle nationale connaît une chute vertigineuse, peut-être plus importante que celle du PDC, au fil des élections fédérales. L'aile conservatrice du parti a rallié à quelques reprises l'UDC dans ses positions anti-européennes. Le parti a également perdu de ses membres, ces derniers ayant rejoint les rangs de l'UDC (en commençant par Jean-François Rime, évoqué ci-dessous). Au niveau du nombre de sièges, le parti avait encore 45 sièges en 1995 et a vu le nombre de ses députés fondre progressivement jusqu'aux élections fédérales de 2007. C'est donc un parti aussi affaibli que le PDC qui aborde cette législature 2007-2011. Les deux partis de la droite modérée obtiennent d'ailleurs le même nombre de siège au Conseil National (soit 31 sièges chacun), loin derrière la seconde force politique (le parti socialiste avec 43 sièges) et le premier parti de Suisse l'UDC (62 sièges).

³⁹⁵ Communiqué, 'Un signal clair du PLR en faveur de la voie bilatérale –La politique extérieure, c'est la défense des intérêts', 16 octobre 2010.

³⁹⁶ Papier de position, 'Oui aux Bilatérales, Non à l'adhésion', 2011. [[http:// www.plr.ch/positions](http://www.plr.ch/positions)], Consulté le 15/04/2016.

³⁹⁷ Papier de position du PLR, *op.cit.*

³⁹⁸ Papier de position du PLR, *op.cit.*



Figure 11 : Affiche du PLR, référendum du 9 février 2009

Le parti se considère d'ailleurs comme le « garant de la voie bilatérale »³⁹⁹ et se positionne contre l'initiative que l'UDC a déposée. Il n'est ainsi pas question de résilier les accords bilatéraux



Figure 12 : Affiche du PLR, référendum du 9 février 2009

³⁹⁹ Papier de position, 'Garantir et développer la voie bilatérale', 2013. [[http:// www.plr.ch/positions](http://www.plr.ch/positions)], Consulté le 15/04/2016.

4. Parti Socialiste Suisse

Sur le fond, la position du PSS ne changera pas durant cette troisième période. De manière synthétique, le parti soutiendra les votations en faveur de l'extension de la libre circulation et sa reconduction illimitée (8 février 2009) et des accords techniques sur les passeports biométriques (17 mai 2009). Il continue également de souligner que la libre circulation, si elle est nécessaire, « met en évidence les faiblesses de la politique suisse »⁴⁰⁰. Les socialistes insistent sur la nécessité de renforcer notamment les mesures d'accompagnement. Mais c'est surtout la question de l'adhésion sur laquelle le parti garde ses positions, formant avec les Verts les deux formations clairement positionnés en faveur du rapprochement avec l'UE.

« [...] *l'adhésion de la Suisse à l'UE constitue la seule réponse d'avenir aux problèmes fondamentaux de souveraineté qui découlent des défauts institutionnels de la voie bilatérale, reconnus par le Conseil fédéral lui-même.* »⁴⁰¹

Ainsi, la voie bilatérale est toujours considérée comme insuffisante même si on le verra à la fin de cette période, le parti socialiste ne manquera pas de la défendre vigoureusement lors de la campagne référendaire sur le vote « Contre l'immigration de masse ». Les socialistes font preuve de réalisme en relevant les problèmes actuels que connaît la politique européenne du pays. Il y a notamment l'adaptation insuffisante au nouveau droit européen, déjà évoquée à maintes reprises par le parti comme élément significatif du défaut de souveraineté et de prise de décision de la Suisse au sein des instances institutionnelles européennes. Bien avant le lancement de l'initiative de l'UDC sur l'immigration de masse, le parti avait identifié et anticipé l'enlisement potentiel vers lequel la politique européenne du pays se dirigeait :

« *Si ces problèmes institutionnels ne sont pas rapidement résolus, la politique européenne risque de s'enliser complètement, sans qu'aucun nouvel accord bilatéral ne voie le jour.* »⁴⁰²

L'objectif du parti est donc de poursuivre son effort vers l'adhésion à l'UE :

« *Si une majorité de la population rejette l'adhésion à l'UE, c'est parce qu'elle en redoute plus de désavantages que d'avantages. La mission du PS est donc de rendre sa position acceptable par la majorité.* »

Mais c'était sans compter sur l'initiative de l'UDC qui a chamboulé les priorités du parti et recomposé l'orientation générale du débat sur l'Union Européenne en Suisse. Alors que dans les précédentes périodes (entre 1999 et 2007), l'adhésion était encore citée à de nombreuses reprises, elle le devient de moins en moins à partir de 2011. Si référence est faite dans le programme de législature du parti pour les élections fédérales de 2011, elle est présentée sous un ton prudent, voire critique.

⁴⁰⁰ Prise de position du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale du 2 mars 2010, '*Libre circulation des personnes, Les défis d'aujourd'hui*', Archives socialistes.

⁴⁰¹ Papier de discussion sur la politique européenne du 30 novembre 2010, '*Politique européenne: il faut une analyse honnête et un vrai débat*', Archives socialistes.

⁴⁰² Papier de discussion sur la politique européenne du 30 novembre 2010, *op. cit.*

« Le PS soutient et salue le processus d'intégration européenne, même si il n'est pas d'accord avec la politique de l'UE dans des domaines importants. »⁴⁰³

Le parti n'est plus impatient d'intégrer l'UE même s'il garde cet objectif comme primordial dans sa politique européenne et celle du pays. Alors qu'une adhésion était évoquée aussi rapidement que possible dans les premières années de la décennie 2000, le parti affiche désormais une prudence toute nouvelle face à l'Union Européenne à partir de 2010. Il ne s'agit plus de foncer tête baissée vers le statut de membre de l'UE. Tout en gardant cet objectif d'adhésion, le parti considère que d'autres étapes sont d'abord à franchir pour assurer à la Suisse une entrée dans les meilleures conditions possibles. C'est surtout la préservation des intérêts suisses, de l'identité du pays et des acquis sociaux qui priment avant toute future intégration européenne.

« Durant la législature à venir, le PS soutiendra les négociations en cours en vue d'un accord sur l'énergie, l'agriculture, les denrées alimentaires, la santé et les opérations de paix. Cet objectif doit permettre à la Suisse de renforcer en même temps la justice fiscale pour faire un pas en direction de l'EU, dans le domaine de l'imposition des entreprises. »⁴⁰⁴

C'est donc un 'pas en direction de l'EU' et non plus une adhésion dans les plus brefs délais qui est désormais le rythme pris par le parti socialiste dans sa quête d'un rapprochement avec l'UE. Le parti s'éloigne de ses positions quelques années plus tôt où il prévoyait même une date d'adhésion à l'année 2006 dans sa plate-forme européenne⁴⁰⁵ datant de mars 2000. Même si « La meilleure option est l'adhésion puisque la reprise automatique du droit est compensée par un droit de codécision », le parti prend dorénavant le temps de défendre d'abord le modèle de société suisse face à une Europe qu'il qualifie de néolibérale. Ce n'est pas seulement la composante économique à laquelle le parti s'en prend. Cela va bien au-delà et rejoint une des thèses développées dans le précédent chapitre : c'est toute une conception de la société et du fonctionnement politique tel qu'il a cours dans l'UE que le parti rejette à demi-mot.

5. Union Démocratique du Centre

Dans le cadre de la campagne référendaire sur l'objet « Schengen/Dublin » du 5 juin 2005, l'UDC n'avait pas publié de papier de position comme elle l'avait fait pour la libre circulation la même année. Elle se rattrapera quelques années plus tard en publiant un document intitulé « La Suisse dans l'espace Schengen : un bilan après deux ans »⁴⁰⁶. Le parti ne manque de qualifier Schengen d' « une illusion de plus en plus onéreuse ». Pour l'Union Démocratique du Centre, cet accord doit être renégocié et ses termes adaptés aux exigences et intérêts de la Suisse. Les cas de la Grande-Bretagne

⁴⁰³ Buts de la législature 2011–2015 du groupe PS, 'Justice sociale, pouvoir d'achat et énergies renouvelables', Parti socialiste Suisse, 2011.

⁴⁰⁴ Buts de la législature 2011–2015 du groupe PS, *op. cit.*

⁴⁰⁵ Service de Presse du Parti socialiste suisse, *Plate-forme européenne, op.cit.*

⁴⁰⁶ Papier de position de l'UDC, 30 décembre 2010.

et de l'Irlande sont pris en exemple pour inciter à la Suisse à demander les mêmes conditions que ces derniers, à savoir un « opting-out »⁴⁰⁷ et une politique de visas autonome.



Figure 13 : Affiche de campagne de l'UDC lors de la votation du 8 février 2009

Le parti se positionnera contre l'extension de la libre circulation des personnes et à sa reconduction illimitée⁴⁰⁸ prévue en votation le 8 février 2009 (voir affiche de campagne ci-dessus). Contrairement au précédent vote de 2005, une majorité écrasante des délégués, soit 432 voix contre 45 (et 6 abstentions), a décidé en assemblée⁴⁰⁹ réunie le 29 novembre 2008 à Dietikon (ZH) de rejeter le paquet ficelé soumis à votation. Même si le Conseiller national thurgovien Peter Spuhler a rallié à lui une partie des parlementaires UDC pour défendre cette extension, il n'a pas tenu face à Christoph Blocher dans le débat contradictoire qui les a opposés au cours de cette assemblée. C'est une frange pro-voie bilatérale au sein du parti qui se réduit progressivement, balayé par la vague eurosceptique qui prend lentement mais sûrement le dessus dans l'orientation de la politique européenne de l'UDC.

Alors que l'UDC a longtemps soutenu la voie bilatérale (même si des critiques à son encontre existaient) comme alternative à l'espace économique européen comme nous l'avons vu dans les précédentes périodes, elle considère désormais cette voie comme l'équivalent de la menace qui a pesé sur le pays en 1992 :

*« La mise en garde lancée par l'UDC en 1992 déjà lors de la votation sur l'EEE se vérifie une fois de plus aujourd'hui : l'Union européenne repose sur une erreur de conception intellectuelle. »*⁴¹⁰

⁴⁰⁷ Définition « opting out » : la possibilité pour un pays participant de ne plus participer à une politique spécifique de l'UE.

⁴⁰⁸ Site officiel de l'UDC, [<http://www.udc.ch/actualites/communiqués-de-presse/la-direction-de-ludc-est-opposée-au-paquet-de-la-libre-circulation-des-personnes/>], Consulté le 08/06/2016.

⁴⁰⁹ Bulletin d'information de la Commission tripartite, n°9 du 1^{er} décembre 2008, [http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/commission-tripartite/Documents/Bulletin_N9.pdf], Consulté le 08/06/2016.

⁴¹⁰ Programme de législature de l'UDC pour les élections législatives de 2011, Chapitre sur la politique extérieure, 'Défendre les intérêts suisses au lieu de s'aligner', 2011 (page 36).

Le parti de la droite conservatrice est idéologiquement réfractaire à l'idée de l'Union Européenne. Pour lui, la Suisse et l'UE sont deux entités diamétralement opposés dans leur conception de modèle politique et de modèle de société. Il n'y a ainsi aucun avantage pour un pays 'd'exception' comme la Suisse à poursuivre un éventuel rapprochement de quelque nature que ce soit avec l'UE :

« La Suisse dépasse largement l'UE dans tous les classements : attractivité de la place économique, prospérité, prestations sociales, endettement public et même au niveau du degré de satisfaction des citoyennes et des citoyens. Si la Suisse n'est pas membre de l'UE aujourd'hui, elle ne doit certainement pas cet avantage aux dites élites de la politique, de l'économie, de la société et des médias, mais uniquement à son « cas particulier », en l'occurrence à la démocratie directe qui offre aux peuples des droits de participation exceptionnels. »⁴¹¹

Cette défense d'une identité suisse a déjà été décelée dans le discours des partis en général et plus particulièrement celui l'UDC dans les deux précédentes périodes 1999-2002 et 2003-2007. Celui encore plus circonscrit sur le « cas particulier » du pays se fait une place de plus en plus importante dans les discours des partis. Seulement il se fait désormais dans une nouvelle configuration où le parti de la droite conservatrice se dresse seul contre les défenseurs de la voie bilatérale (PDC et PLR) et les derniers soutiens – *désormais timides* – de l'adhésion (PSS et Verts). Ce n'est pas seulement une teneur beaucoup plus critique que l'UDC emploie quand elle parle de l'UE (plus de 83% en proportion des textes analysés) mais c'est également par le biais d'un registre juridico-légal que le « *Sonderfall* » helvétique est défendu contre une entité européenne plongée dans la crise et empêtrée dans son fonctionnement. La mobilisation de ce registre juridico-légal est d'un tout autre niveau que celle constatée avant 2008. C'est dorénavant plus de 77% en proportion des textes analysés que l'UDC emploie pour faire référence à l'Union Européenne. Le registre de valeurs, quant à lui, est quasi-absent (moins de 7%) et se révèle inopérant du point de vue du parti pour défendre « sa » Suisse.

La part du discours juridico-légal avait déjà augmenté de moitié entre la première et la seconde période passant de 24% (entre 1999 et 2002) à 37,5% (entre 2003 et 2007). Mais c'est une hausse du plus du double comparé à la précédente période que nous constatons sur cette dernière période d'analyse (à 77,78%). Le parti utilise cet arsenal juridique pour se mobiliser contre l'Union Européenne et un modèle qui ne correspond en rien au modèle helvétique tel qu'il le conçoit. D'ailleurs, il n'y a pas que l'Union Européenne qui fait face à cette attaque de type juridico-légale puisque l'ONU également en fait les frais dans l'ensemble des documents analysés et plus particulièrement celui dédié à l'analyse du droit international *versus* le droit suisse⁴¹².

Une différence majeure avec la précédente période est que cette structuration des positions ne se fait plus de manière binaire : l'effet « miroir » de 1999-2002 n'est plus (selon les termes de Reungoat). Ce sont trois camps qui se dessinent désormais.

⁴¹¹ Programme de législature de l'UDC pour 2011, *op.cit.*

⁴¹² Document de fond de l'Union démocratique du centre, '*Le droit suisse avant le droit international et étranger*', août 2013.



Figure 14 : Affiches de campagne de l'UDC lors de la votation du 9 février 2014

Section 2. La troisième configuration (2008-2014) : Une résistance polymorphe à l'UE

Nous observons ainsi que les partis ne parlent pas de la même manière entre le début des années 2000 et la fin de cette même décennie. D'une position initiale relativement groupée, les partis s'écartent de plus en plus les uns des autres sur la question européenne. Si nous faisons démarrer notre analyse à un niveau macroscopique, le constat autour de la nature du discours est clair : la part globale du discours critique (tous partis confondus) se révèle être relativement peu élevée (un peu plus de 31%) entre 1999 et 2002 et elle augmentera progressivement de cinq points à mesure que l'on approche la fin de la décennie (soit 36% entre 2003 et 2007 puis 41% entre 2008 et 2014). Mais cette statistique cache une réalité autre au sujet des partis pro-voie bilatérale et pro-adhésion (voir tableau ci-dessous). En effet, l'UDC est le parti avec la proportion de discours critique la plus stable à travers les trois périodes. Il y a moins de 5 points d'écart entre le niveau de discours critique en 1999-2002 (autour de 79%) et celui de 2008-2014 (un peu moins de 84%). Si nous ôtons les statistiques de l'UDC, on constate alors que le niveau moyen de discours critique des quatre autres partis a presque doublé en une dizaine d'années passant de 16% entre 1999 et 2002 à plus de 30% après 2008. En allant dans le détail, il est à noter que le PDC a vu son niveau de discours critique être multiplié par 5 sur cette période, passant de 8% en 1999 à plus de 41% après 2008. Les Verts connaissent également une hausse du discours critique même si elle n'atteint pas les mêmes proportions que le PDC. Leur proportion de texte critique double entre 1999 et 2014. Elle atteint plus d'un quart de texte en proportion sur la dernière période 2008-2014, valeur équivalente à celle du PLR.

Ces variations reflètent une mise en perspective de résistances multiples et différenciées selon le parti étudié. Les trois camps précédemment évoqués, le camp isolationniste (UDC), le camp voie bilatérale (PLR et PDC), le camp adhésion (PSS et Verts) vont déployer un arsenal différent pour mettre en avant cette résistance à l'UE.

A. L'isolement de l'UDC ... une stratégie gagnante

Le parti de la droite conservatrice utilise la même recette que pour la campagne référendaire de 1992. C'est d'ailleurs une grande partie des mêmes arguments qui sont exploités de nouveau plus de 20 ans après le vote sur l'EEE. L'UDC réinvestit la même stratégie pour lutter contre l'actuelle UE comme elle l'avait fait pour lutter contre l'EEE. A l'époque, le parti fustigeait déjà l'institution européenne qu'était la CE et brandissait le spectre du chômage, de la baisse du niveau de vie général et de la souveraineté mise en danger :

« Derrière l'EEE il y a la CE, qui signifie croissance du chômage et des impôts, baisse des salaires, hausse du taux hypothécaire, adoption d'une législation sociale comprenant le droit de grève intégral et la participation du personnel à la gestion des entreprises, ouverture des frontières aux étrangers, perte de la neutralité et de la souveraineté. »⁴¹³

Parmi les tactiques mises en place pour appuyer cette stratégie globale, celle de prendre tout le monde de court a de nouveau porté ces fruits. C'est un des éléments désormais caractéristiques du parti qui a vite compris qu'il avait intérêt à prendre les devants et à être faiseur d'opinions sur ce sujet (et sur d'autres d'ailleurs). Cette anticipation n'a donc rien d'hasardeuse et de fortuite : elle est pensée, conceptualisée et mise sur papier bien avant que les autres partis ne commencent à préparer la contre-offensive. Elle leur permet d'occuper l'espace et le temps politique avec leurs arguments avant que leurs adversaires n'affichent les leurs. Déjà en 1992, l'UDC se prononce contre l'EEE bien avant que la campagne ne soit lancée, rappelle Miéville :

« Comme elle le fera souvent par la suite, l'UDC prend tout le monde de vitesse. Le 5 juillet, une assemblée des délégués de l'UDC zurichoise, présidée par le conseiller national Christoph Blocher, se prononce contre l'EEE à l'écrasante majorité de 435 voix contre 14, sur une votation dont la date n'est même pas encore arrêtée. »⁴¹⁴

De manière différente sur la forme mais dans le même esprit anticipateur, l'UDC va lancer l'initiative « Contre l'immigration de masse » à la surprise de tous ses adversaires politiques⁴¹⁵. La concrétisation relativement rapide (moins de 7 mois pour rassembler les 100'000 signatures requises⁴¹⁶ au lieu des 18 mois que prévoit la loi) de cette initiative et son aboutissement officiel⁴¹⁷ le 19 mars 2012 va exacerber les tensions déjà très vives sur l'Union Européenne au sein de la classe politique suisse.

⁴¹³ Daniel S. Miéville, « 6 décembre 1992, le Non de la Suisse à l'Europe », Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013, p.61.

⁴¹⁴ D.S. Miéville, *op.cit.*

⁴¹⁵ Surprise toute relative puisque le parti avait déjà annoncé cela à son congrès du mois de mai 2011 à Einsiedeln : c'était alors une décision de principe. Communiqué de presse, 'L'UDC lance une initiative populaire', [<http://www.immigration-massive.ch/content/actuel/communiquelancement.html>], 25 juillet 2011.

⁴¹⁶ Il faut un minimum de 100'000 signatures pour déposer une initiative populaire.

⁴¹⁷ Pour une chronologie de cette initiative, cf. le site officiel de la Chancellerie fédérale, [<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413.html>], Consulté le 10/06/2016.

Pour appuyer cet évènement politique, l'UDC va publier un document⁴¹⁸ de 32 pages qui sera son argumentaire sur l'initiative « contre l'immigration de masse » et ce dès la veille du lancement officiel de la collecte des signatures. En cette dernière période, le rejet total de toute relation avec l'UE est le message fort de l'Union démocratique du centre. Avec un coup d'avance sur ses adversaires, le parti réussira non seulement à déplacer le curseur de la politique européenne de manière à l'éloigner de toute piste évoquant l'adhésion mais sera également en mesure de rythmer la cadence autour de la campagne « Contre l'immigration de masse » dont l'issue lui sera favorable.

B. L'abandon officiel du projet d'adhésion ... à droite

Les deux partis du centre droit vont également stabiliser leur positionnement envers l'UE et officiellement admettre que les bilatérales sont l'unique solution viable pour les relations Suisse-UE. Ils s'éloignent ainsi définitivement de leur positionnement en faveur de l'adhésion dans un contexte de défiance croissante envers l'UE, aussi bien de la part des principaux partis politiques que des instances institutionnelles helvétiques. Le PDC reconnaît d'ailleurs que « la question européenne a été reléguée tout en bas de l'ordre du jour de la politique intérieure »⁴¹⁹, mais ce n'est pas une raison pour le parti d'abandonner l'idée d'une collaboration ajustée avec l'UE.

De plus, le parti démocrate chrétien constate que l'UE a fait face à de nombreuses difficultés ces dernières années et qu'elle a dû faire face « à l'échec de ses projets de réformes »⁴²⁰. S'il est souhaitable pour la Suisse de préserver ses relations avec l'UE, ce sera cependant selon de nouvelles règles que le parti formule de manière à défendre les intérêts du pays. Le PDC va même jusqu'à exiger d'avoir les mêmes prérogatives d'un État-membre :

*« Le PDC demande que la Suisse jouisse de la même marge de manœuvre qu'un Etat membre. Il est d'avis que les principes de subsidiarité et de proportionnalité, sur lesquels se fonde le droit européen, permettent une certaine flexibilité à l'égard d'Etats tiers. »*⁴²¹ (Extrait de la liste des exigences de son papier de position d'octobre 2011)

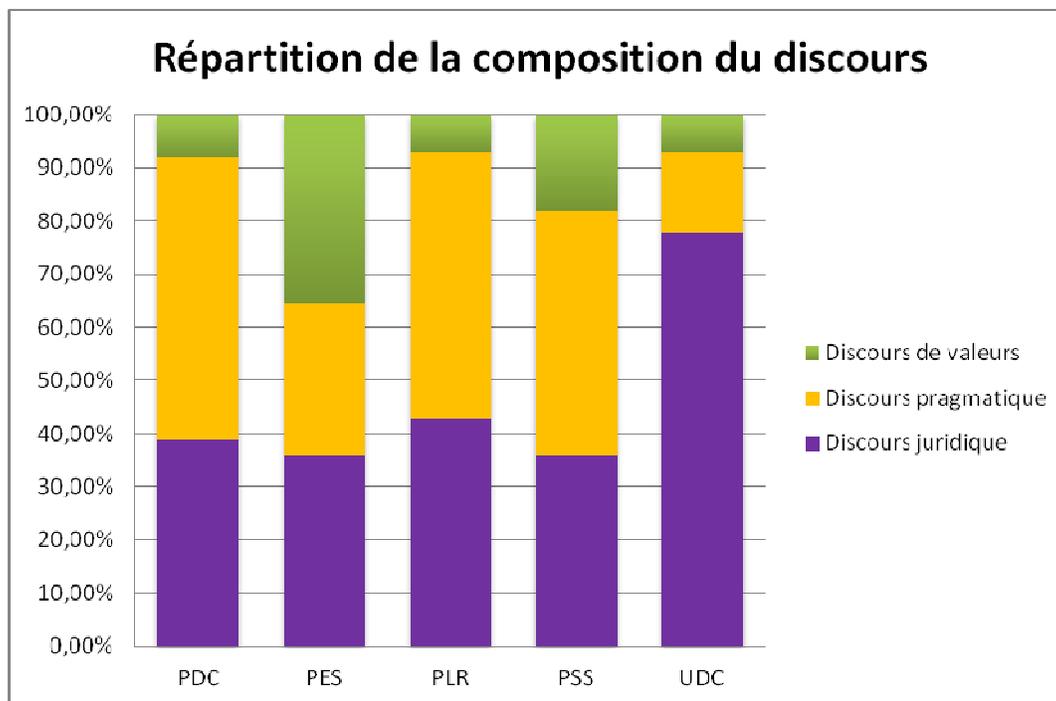
A travers ces critiques sur l'état actuel et les dérives que le modèle social européen connaît, c'est surtout la défense d'une spécificité suisse qui transparaît, d'une particularité qui dépasse le simple mythe mais qui valide sa vision 'Sonderfall'. La Suisse est un état social que le parti se tâche de défendre et de consolider. Le voisin européen prend une direction opposée à ce que le pays a toujours œuvré à faire : le bien-être collectif, la justice et la paix sociale.

⁴¹⁸ Argumentaire, *Initiative "contre l'immigration de masse"*, UDC, 25 juillet 2011.

⁴¹⁹ Résolution du PDC, 25 octobre 2008, *op. cit.*

⁴²⁰ Résolution du PDC, 25 octobre 2008, *op. cit.*

⁴²¹ Papier de position du 5 décembre 2011, *op.cit.*



Graphique 10 : Tableau des niveaux de discours entre 2008 et 2014

Le même ton est donné de la part du PLR. Comme déjà évoqué, le parti entérine définitivement l'idée d'adhésion à l'UE lors du Congrès de Herisau en octobre 2010. Le prisme par lequel il traite le cas des relations privilégiées avec l'UE est symptomatique de leur vision de ces mêmes relations : la voie bilatérale est considérée comme un moyen de mise en œuvre de « la stratégie de la Suisse face à la mondialisation »⁴²². Seule reste donc l'idée de poursuivre des bilatérales approfondies dans l'objectif de renforcer la force de la place économique helvétique. La défense des intérêts est l'argument qui reviendra comme un leitmotiv tout au long de cette dernière période dans la quasi-totalité des documents produits par le parti. Cette défense des intérêts se fait à travers une politique extérieure globale. Le parti traite les relations Suisse-UE de manière équivalente aux relations avec les pays émergents d'Asie ou d'Amérique latine. Ce nivellement dans l'appréhension des relations est le signe d'une dé-priorisation claire de l'UE au sein de la politique extérieure voulue par le PLR. Certes, le PLR rappelle au sujet de l'UE que :

« [...] ses institutions et ses Etats-membres demeurent une priorité de notre politique extérieure, car le succès de notre place industrielle, économique et culturelle ne peut se maintenir sans un paysage européen politiquement stable et économiquement dynamique »⁴²³.

Toutefois, cet avenir qui fait de l'UE une priorité de la politique extérieure place également la Suisse en tant qu' « État-tiers » qui, pour le PLR, doit conserver son indépendance et doit « développer stratégiquement » une politique à cet effet.

⁴²² Communiqué du PLR en date du 16 octobre 2010, *op.cit.*

⁴²³ Papier de position du PLR, *op.cit.*

A partir de 2011 et du lancement de l'initiative « Contre l'immigration de masse », le discours se recentre de plus en plus sur la Suisse. Le parti reprend l'idée d'une « pression de l'étranger »⁴²⁴ véhiculée par l'UDC pour mettre en avant le caractère inévitable des bilatérales et réaffirmer son rejet de l'isolationnisme et de l'adhésion « par amour de la Suisse »⁴²⁵. Pour le PLR, le pays doit suivre un engagement indépendant et constructif : il réfute les thèses de l'UDC tout en poursuivant son idée d'une défense des intérêts suisses à tout prix. Cela ne peut se faire qu'avec « une certaine unité » au sein du pays selon le PLR. Référence est faite alors à l'éparpillement tout azimut des différentes positions en termes de politique européenne au sein de la classe politique helvétique. Le parti le reconnaît ouvertement et plaide pour une « véritable culture de la politique extérieure »

C. La fin d'une certaine idée de l'Europe ... à gauche

L'adhésion, si elle reste inscrite dans les textes programmatiques des socialistes et des verts, n'est plus une priorité comme cela était le cas dans la première période 1999-2002. De même, les éléments concrets de négociation ne sont plus mentionnés comme cela était le cas dans la période 2003-2007. Il est désormais question de débiter les négociations mais sans éléments tangibles sur lesquels reposer :

*« L'adhésion à l'UE est et reste une étape centrale pour rendre la Suisse plus sociale. Le PS appelle à un débat actif sur l'entrée de la Suisse dans l'UE, afin d'entamer des négociations d'adhésion lors de la prochaine législature. »*⁴²⁶

Un ton critique de plus en plus prononcé à l'égard d'une certaine Europe prend place dans les textes du parti socialiste suisse :

*« Les évolutions récentes appellent à une réflexion sur le meilleur moyen de faire de la Suisse un Etat social dans une Europe sociale. Les attaques néolibérales contre l'Europe sociale, notamment venant de la Commission et de la Cour de justice européennes, montrent qu'il est plus que jamais nécessaire de défendre les acquis sociaux et de les redéfinir, a fortiori dans le contexte de la crise financière et économique actuelle. L'entrée dans l'Union européenne des Etats d'Europe centrale et orientale a modifié la structure interne de l'organisation, car certains gouvernements des nouveaux pays membres préfèrent voir dans les salaires inférieurs et les mauvaises conditions de travail un avantage géographique par rapport à la concurrence, plutôt qu'un défi social que l'Europe doit relever. »*⁴²⁷

Le PSS réalise ainsi qu'une distance se crée (et qu'elle est désormais difficile à occulter) entre le modèle social européen et le modèle social suisse. Il œuvre ainsi à travers ses propositions à

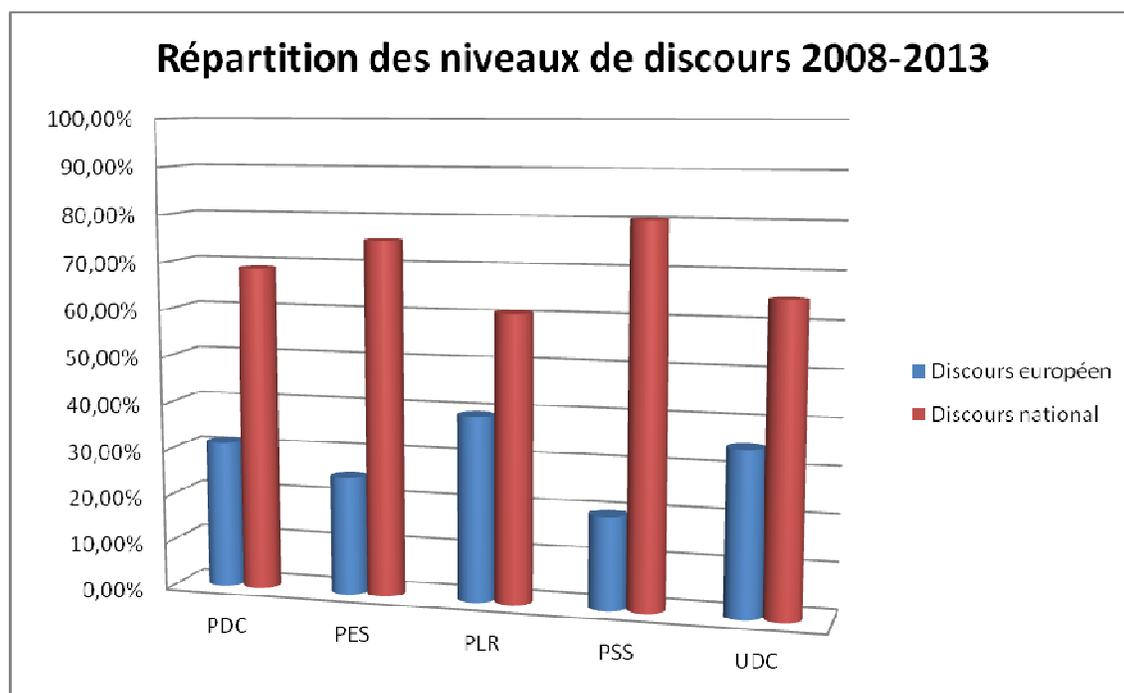
⁴²⁴ Papier de position sur la politique extérieure, *op.cit.*

⁴²⁵ Papier de position sur la politique extérieure, *op.cit.*

⁴²⁶ Prise de position du 22 septembre 2009, 'Une Suisse sociale dans une Europe sociale', Archives socialistes.

⁴²⁷ Prise de position du 22 septembre 2009, *op. cit.*

assurer et pérenniser les conditions sociétales actuelles du pays tout en continuant à défendre sa politique européenne qui se base sur « la plate-forme européenne de 2006 et sur les agendas de politique européenne du Groupe socialiste de 2007 et 2009 »⁴²⁸. Sans solliciter le mythe Sonderfall brandi ouvertement par l'UDC et plus timidement par les partis de droite, le PSS montre que lui aussi à sa manière il souhaite défendre le 'cas particulier' de la Suisse à travers sa grille de lecture propre.



Graphique 11 : Niveau des discours européen et national entre 2008 et 2014

Le parti socialiste reste convaincu que sans l'Union Européenne, le modèle social tel qu'il le conçoit ne peut survivre. Depuis le milieu des années 90, il œuvre pour une Europe sociale et ne voit la Suisse comme État-membre que par le prisme d'un progrès social dont il promeut systématiquement la nécessité aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne :

*« Le modèle social européen est plus que jamais en butte à des attaques importantes. La Suisse a d'autant plus intérêt à défendre une Europe sociale et à la renforcer là où c'est nécessaire. En effet, si le modèle social européen s'écroule, le modèle social suisse prendra le même chemin. De même, le développement social et écologique de la mondialisation dépend de l'Union européenne. La Suisse, seule, ne peut rien faire. Renforcer le modèle social européen et lutter pour une mondialisation plus sociale ne peut se faire qu'au sein de l'Union européenne. »*⁴²⁹

⁴²⁸ Prise de position du 22 septembre 2009, *op.cit.*

⁴²⁹ Prise de position du 22 septembre 2009, *op.cit.*

Dans le contexte de la campagne référendaire « Contre l’immigration de masse », le parti publie à l’automne 2013 un papier de position où il défend la libre circulation et le succès de ces dernières années, notamment grâce aux mesures d’accompagnement qu’il a soutenues depuis le début. Les socialistes considèrent alors que la suite de ce concept défendu depuis le début et alliant liberté (de circulation) et responsabilité (mesures d’accompagnement) n’est autre qu’un modèle de gestion avancé qu’ils intitulent « Libre circulation des personnes et mesures d’accompagnement + »⁴³⁰. Ils y intègrent des notions de valeurs qu’ils estiment essentielles telles que la justice sociale, la solidarité mais aussi les moyens d’une politique favorable à l’économie dans le but de renforcer un système existant qui a fait ses preuves et qui ne demande qu’à être prolongé et pérennisé.

*« Seul le modèle « Libre circulation des personnes et mesures d’accompagnement + » permet de répartir équitablement les fruits de la croissance. »*⁴³¹

Cette position pro-libre circulation n’est pas anodine et tranche nettement avec les précédentes prises de position du parti qui considérait quelques années plus tôt que la voie bilatérale était caduque et que seule l’adhésion comptait dans sa politique européenne. Même si l’adhésion n’a pas été retirée de l’agenda politique du parti, son échéance s’éloigne, sa priorité est revue à la baisse et les modalités des négociations avec l’UE sont de moins en moins discutées. Comme un contre-mouvement, le parti passe plus de temps à défendre désormais la libre circulation quitte à remettre en question son principe si les exigences qu’il formule ne sont pas respectées par l’Union Européenne. Longtemps défenseur de l’adhésion et premier soutien à la voie bilatérale, le parti annonce là sa première réticence claire à poursuivre sur un mode de fonctionnement qui ne correspond plus à ses priorités et au contexte actuel.

*« Dans le cas où ces revendications ne seraient pas prises en compte, le PS ne soutiendra pas une nouvelle extension de la libre circulation des personnes, en particulier à l’égard de la Croatie. »*⁴³²

Le niveau de discours européen est également symptomatique de ce décrochage des deux partis de gauche. Cet indicateur métrique fait plus que confirmer notre analyse sur la distance que prennent le PSS et le PES vis-à-vis de l’UE : il est témoin d’un certain désaveu qui, bien que ne transparaissant pas au grand jour dans la politique européenne de ces deux partis, est tout de même une empreinte nette dans leur positionnement européen.

	1999-2002	2003-2007	2008-2014
Verts	54,86%	54,55%	25%
Parti Socialiste Suisse	52,78%	42,50%	19,72%

Tableau 13 : Niveaux des discours européen des partis de gauche

⁴³⁰ Papier de position, ‘ Répartir équitablement les fruits de la croissance’, adopté lors de l’AD du 26 octobre 2013.

⁴³¹ Papier de position du 26 octobre 2013, *op. cit.*

⁴³² Papier de position du 26 octobre 2013, *op. cit.*

La chute la plus claire de cet engagement européen à travers le discours reste celle du parti socialiste. Alors que son niveau de discours européen représentait plus de 52% des textes analysés entre 1999 et 2002, celui-ci chute à moins de 20% après 2008. Même si la baisse est moins drastique pour les Verts, elle n'en reste pas moins notable puisque cette proportion a baissé plus que de moitié en l'espace d'une dizaine d'années avec certes une certaine résilience jusqu'à la fin de la seconde période (voir tableau ci-dessus).

Les Verts, quant à eux, restent le parti avec le plus haut niveau de discours européen en cette troisième période. A l'instar du parti socialiste, ils continuent d'inscrire l'adhésion dans leurs textes programmatiques. Cela est d'ailleurs rappelé lors de la campagne pour les élections fédérales en 2011 où le parti se positionne en faveur de l'« ouverture de négociations en vue d'une adhésion à un moment favorable pour la Suisse »⁴³³. La mention du 'moment favorable' n'est pas à négliger dans la formulation que les Verts font de cette échéance. Tout comme le PSS, ils ne considèrent plus le statut d'État-membre de l'UE comme urgent et surtout cela ne sera fait que sous conditions de respecter des spécificités essentielles qui à leurs yeux définissent la Suisse à savoir :

*« Un engagement pour la démocratie directe, les droits fondamentaux et l'Etat social, [...] La préservation de la neutralité suisse au sein de l'UE – la Suisse ne doit jamais participer à une armée européenne, [...] Non à une Union européenne barricadée sur elle-même comme une forteresse, oui à une politique migratoire respectueuse de la dignité humaine »*⁴³⁴

Lentement, le parti montre des réticences quant à la poursuite de la voie qu'il a toujours prônée : l'adhésion. Il convient que la voie bilatérale est toujours insuffisante. S'il ne rejette pas l'adhésion, le parti écologiste affiche ses exigences claires au sujet d'un éventuel statut d'État-membre. A sa manière, il met en place sa vision du 'Sonderfall' et l'oppose au modèle européen.

Section 3. Le combat juridique et national autour de l'Europe

A. Une compétition politique autour du droit

Le niveau du registre juridico-légal est particulièrement élevé dans cette dernière période, en comparaison aux précédentes années (1999 à 2007), comme déjà indiqué en début de chapitre. En analysant l'évolution du discours à travers les trois périodes, nous constatons les éléments suivants : tout d'abord, la moyenne était de 23% entre 1999 et 2002 avec un faible écart entre les partis. Le discours juridique se situait dernier sur cette première période : les discours pragmatique et de valeurs étaient respectivement premier et second avec en moyenne 45% et 31% en proportion des textes. Dans un contexte de tensions et de conflictualité croissante autour de la question européenne, les partis et l'UDC en premier semblent avoir adopté une rhétorique juridique pour s'affronter sur l'avenir de la Suisse en Europe. L'utilisation de ce registre, de manière prédominante,

⁴³³ Plate-forme électorale 2011, « Les Verts, une longueur d'avance ».

⁴³⁴ Plate-forme électorale 2011, *op.cit.*

plutôt que des registres pragmatique ou de valeurs n'est pas le fruit du hasard. Si l'UDC a opté pour la sphère du droit pour défendre sa position, c'est d'abord pour emmener tous ses adversaires sur ce terrain, jusqu'alors sous-exploité. En amenant la classe politique dans l'arène qu'elle a choisie, l'UDC se met en position de force. D'abord, cela correspond à sa stratégie gagnante de toujours jouer un coup d'avance par rapport au reste de l'échiquier politique. Utiliser de manière majoritaire le registre juridique est en effet une nouveauté dans les débats sur l'Europe. L'autre avantage peut être résumé par ce que Bourdieu a appelé « la force du droit »⁴³⁵, autrement dit cette capacité qu'a le droit à structurer le monde social et convaincre sur tout enjeu par la fonction normative de ses fondements.

Selon Habermas, il n'y a pas de normes éthiques ou religieuses communément partagées qui puissent garantir l'unité politique d'une entité, de surcroît pluraliste. Seule la loi (en d'autres termes un socle juridique communément partagé et accepté) peut assumer ce lien tangible au sein de cette entité politique⁴³⁶. C'est bien le cas en Suisse, un état composé de plusieurs nations ayant des langues, des religions et des coutumes différentes les unes des autres. Ainsi, la structure juridique fournit le cadre normatif qui régit les interactions au sein des citoyens qui autrement se verraient respectivement comme des individus étrangers les uns aux autres. Dans ces circonstances, la loi est respectée d'une part pour les sanctions auxquelles il faut faire face et d'autre part parce que les citoyens voient en elle une justification tout à fait légitime. Cette approche sociologique⁴³⁷ de la loi permet de fournir les éléments d'analyse quant à l'objet de notre travail. Ainsi, les relations de droit existantes au sein de nos sociétés contemporaines ont lieu entre entités qui ne partagent pas une conception commune du bien : cette acceptation de la justice comme légitimement auto-imposée dépend de l'équilibre des éléments subjectifs (*counterfactual*) entre conceptions du bien en compétition. Elle est aussi le garant d'un régime apaisé au sein de la société, en tant que référence commune partagée par tous.

Comme le rappelle Rosenfeld, il y a eu plusieurs tentatives de résoudre les conflits entre d'une part la justice et son pouvoir par la loi et d'autre part la démocratie et ses droits. Parmi les plus abouties, celle effectuée dans « Between Facts and Norms », où Habermas y élabore à la fois une théorie de la justice d'un point de vue sociologique et une théorie de la justice d'un point de vue philosophique. Elles se combinent en un cadre d'analyse pertinent dans lequel de nouveaux axes se forment vers la réconciliation de la loi et la justice et des droits et de la démocratie. Pour Habermas (cité dans Rosenfeld), le droit se met en place pour dépasser et prévaloir les conceptions diverses que les différents groupes d'une entité peuvent avoir :

“Legal norms also become more contested as normatively integrated, prevailing communal conceptions of religion, morals, and law give way to a disparate plurality of antagonistic visions. Competition among conflicting visions of justice and conceptions of the good, moreover, sets up an antinomy between process and substance. Indeed, in the face of disagreement over substantive justice and the common good, process-oriented decision-making becomes eminently desirable. But as

⁴³⁵ Bourdieu Pierre. La force du droit [Eléments pour une sociologie du champ juridique], *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 64, septembre 1986. De quel droit ? pp. 3-19;

⁴³⁶ Jürgen Habermas, *Between Facts and Norms: Contributions to a Discourse Theory of Law and Democracy*, 1981, Barnes&Noble.

⁴³⁷ See NIKLAS LUHMANN, *A SOCIOLOGICAL THEORY OF LAW* 77-78 (Martin Albrow ed. & Elizabeth King & Martin Albrow trans., Routledge & Kegan Paul 1985) (1972);

deeply rooted concerns over the "tyranny of the majority" and the difficulties of achieving procedural justice independently of substantive justice evidence, exclusively relying on process and procedure is unlikely to lead to justice or legitimacy. ⁴³⁸

En ce sens, les lois communément admises et le droit de façon générale permettent d'établir un socle commun sur lequel les parties en confrontation au sein d'une entité politique peuvent concevoir pour vivre ensemble. Il s'agit donc d'un point d'ancrage légitime et accepté par tous. De manière plus spécifique à notre objet d'étude, nous constatons que l'UDC sollicite ainsi ce référentiel sociologique que représente la justice pour l'opérationnaliser dans le cadre de sa campagne anti-UE. Comme déjà souligné par de nombreux auteurs, la construction et l'existence d'une loi, toute légitime qu'elle soit, peut se trouver en contradiction avec le bien commun (*common good*) sur le sujet en particulier. Même si tous les acteurs impliqués dans le processus légal peuvent influencer le façonnement démocratique légal, les lois résultantes peuvent se révéler ne pas être dans les intérêts de tous ceux qu'elles affectent. En d'autres termes, elles peuvent bénéficier à certains acteurs plus qu'à d'autres, particulièrement si elles sont monopolisées au sein d'une arène politique où la compétition prime.

Comme nous l'avons vu dans le second chapitre, la seconde période est témoin d'un premier changement de cette classification : c'est désormais le discours juridique qui se place second avec en moyenne 35% de proportion des textes devant le discours de valeurs qui baisse à 21%. Le niveau de discours pragmatique reste relativement stable avec une moyenne légèrement inférieure à 43%. La troisième et dernière période voit dorénavant le discours juridique se placer en tête avec plus de 46% de proportion des textes en moyenne. Le discours pragmatique accuse une baisse de 5 points pour arriver à une moyenne de 38,55%. Mais c'est surtout l'effondrement du discours de valeurs qui est constaté puisqu'il aura été divisé de moitié entre 1999 et 2014 avec environ 15% de proportion des textes. De manière ciblée, l'UDC active cette primauté du droit sur laquelle un pays fonctionne efficacement et pointe du doigt l'Union européenne, responsable d'imposer à la Suisse des lois dont elle n'a plus aucun contrôle, ni dans l'élaboration, ni dans l'acceptation :

*« Il faut aussi se rendre compte de ce que ce mécanisme signifie dans les faits : la Suisse a signé un contrat que l'autre partie peut modifier unilatéralement. Ainsi, la Suisse a partiellement abandonné le premier des deux principaux critères définissant un Etat souverain – la souveraineté de légiférer et d'imposer les lois. En clair, la Suisse s'est mise dans la position d'un receveur d'ordre. »*⁴³⁹

Les acteurs qui s'affrontent au sein d'une arène politique ont d'abord pour objectif de converger vers une coopération sociale et cela à travers l'entreprise d'une « action stratégique ». Suivant leur propre intérêt, de tels acteurs confrontent leurs adversaires en les instrumentalisant d'une certaine manière en vue de les rediriger vers leurs propres objectifs. De plus, dans un contexte d'inégalités dans les phases de négociations, d'information et de compétences rhétoriques, les accords mis en place entre les acteurs stratégiques ne seraient pas forcément dans l'intérêt égal de toutes les parties prenantes ou même dans les intérêts du groupe dans son ensemble.

⁴³⁸ Rosenfeld Michel, "Law as Discourse: Bridging the Gap between Democracy and Rights", *Harvard Law Review*, Vol. 108, No. 5 (Mar., 1995), pp. 1163-1189.

⁴³⁹ Papier de position 2010, Schengen.

C'est ainsi que l'UDC a entrepris, en tant qu'acteur stratégique, d'amener ses adversaires sur le terrain difficilement contestable d'une confrontation juridique autour de l'UE. En cristallisant la compétition autour d'éléments d'ordre légal, elle conforte ses propres intérêts à poursuivre une stratégie mise en place progressivement depuis quelques années, stratégie se basant sur la monopolisation d'un référentiel non attaquant de leur point de vue. D'autre part, elle préserve la défense de ses objectifs avec cette sollicitation du registre légal utilisé à escient pour contrer les tendances pro-européennes en Suisse. De manière stratégique, l'UDC réussit le tour de force suivant : elle attire ses adversaires sur le terrain de l'argumentation quasi-exclusivement juridique – *en témoigne la hausse du niveau de discours juridique* – et en tire tous les bénéfices. Ces derniers n'arrivent pas à tirer profit de cette dérive discursive vers un registre auquel ils n'étaient pas préparés et qui fait un écho favorable au parti de la droite conservatrice. Bien que tous les partis aient pris le pas de se battre autour de ce registre légal au sujet de l'avenir européen de la Suisse, il n'était absolument pas dans l'intérêt des partis anti-isolationnistes d'aborder la bataille sous cet angle. Surtout, ils se sont vu imposer ce choix par l'UDC.

« *L'étendue et la diversité des conséquences de cet accord indiquent que Schengen est bien plus qu'un pur projet de sécurité. Ce constat est confirmé par le large éventail des domaines légaux touchés. Les adaptations au droit de Schengen, auxquelles la Suisse a dû procéder après la votation populaire du 5 juin 2005 et avant son adhésion définitive le 12 décembre 2008, ont entraîné la modification des textes de loi suivants : [...]* »⁴⁴⁰

Cette relation que le parti entretient avec le registre juridique vis-à-vis de son argumentation au sujet de l'Union Européenne pose la question du lien entre discours légal et (in)tolérance politique⁴⁴¹. Il y a un large consensus à propos des formulations abstraites relevant des principes démocratiques, tels que la règle de la majorité, la protection des minorités, le respect des décisions politiques. Mais ce consensus s'évanouit quand il est requis d'appliquer ces notions abstraites à des choix ou des positions ne reflétant par l'intérêt d'une partie non-conformiste du système politique. Stouffer⁴⁴² a ainsi mené une étude sur le concept de tolérance au sein des électeurs et des élites politiques qui l'a amené à constater que ceux de la sphère politique (électeurs ou partis politiques) dont les opinions ou les positions étaient contraires à ce qui était communément admis n'avaient pas d'espace ou de légitimité à formuler et exprimer cette opinion.

Cela a longtemps été le cas de l'UDC et de tout électeur-trice supportant les thèses du parti sur l'Europe : les voix opposées à l'intégration européenne trouvaient peu ou pas d'espace dans la sphère publique pour s'exprimer. La théorie développée par Kessler défend l'idée que l'appropriation de la libre expression (du discours) se fait de manière totalement différente selon qu'on est l'élite ou la non-élite de la population⁴⁴³. Pour Kessler, il s'agit là du critère clé dans l'analyse des phénomènes de tolérance. Ceux qui sont en situation favorable d'exercice du pouvoir – *les élites* – vont se focaliser sur le volet libéral, d'ouverture de leur discours, sachant qu'ils contrôlent les ressources nécessaires pour éliminer toute menace immédiate et défendre ainsi leur position. Au contraire, ceux qui

⁴⁴⁰ Papier de position 2010, Schengen

⁴⁴¹ Kessler Mark, "Legal Discourse and Political Intolerance: The Ideology of Clear and Present Danger", *Law & Society Review*, Vol. 27, No. 3 (1993), pp. 559-598.

⁴⁴² Stouffer, Samuel A. (1955), *Communism, Conformity, and Civil Liberties*. Garden City, NY: Doubleday.

⁴⁴³ Kessler, *op. cit.*

bénéficient le moins de l'exercice du pouvoir ou qui estiment ne pas en bénéficier à hauteur des intérêts qu'ils défendent – ce que Kessler catégorise comme *la non-élite* – vont alors orienter leur discours vers un volet conservateur, mettant en avant les menaces à la communauté. Ils seront moins tolérants envers ceux qu'ils estiment dangereux pour leur intégrité. En considérant qu'ils n'ont pas suffisamment le contrôle des ressources, les non-élites perçoivent la menace provenant des idées, acteurs et entités présentant la remise en question immédiate de leurs valeurs et principes.

Ces dernières années, les travaux universitaires se sont de plus en plus intéressés sur les liens entre idéologie et pratiques juridiques. Même si le concept d'idéologie peut endosser plusieurs définitions selon les périodes, les écoles et les approches, l'essentiel de sa teneur provient de travaux récents, notamment sur la théorie de la pratique conférés à Bourdieu⁴⁴⁴, Ortner⁴⁴⁵ ou encore Coombe⁴⁴⁶. La théorie de la pratique centre son attention sur les relations dynamiques entre l'action (et l'interaction) des 'agents' ou encore 'sujets', 'acteurs' d'une part, et les forces structurelles, systémiques d'autre part. Un des fondements clés de la théorie de la pratique est que les pratiques des agents jouent un rôle important dans la production et la reproduction des forces structurelles qui forment un système social dans une relation d'influence réciproque.

La théorie de la pratique cherche à éviter un des principes de la théorie marxiste qui considère l'idéologie comme une « fausse conscience » - un ensemble d'idées imposées par une classe dominante et acceptées par les classes dominées dont les « vrais » intérêts sont compromis. L'idéologie comme fausse conscience crée une séparation entre les idées et la pratique. Au contraire, la théorie de la pratique considère l'idéologie comme une partie intégrale de toutes les pratiques sociales. Ainsi, les idéologies sont acceptées et perçues comme constitutives des pratiques et des relations sociales.

Le potentiel du discours juridique à constituer et structurer les pratiques sociales dépend de sa capacité à prendre ses distances des relations sociales desquelles il émerge. S'il se détache des conditions de sa production, c'est essentiellement pour atteindre le niveau d'acceptation générale auquel il aspire. Bourdieu⁴⁴⁷ suggère ainsi que le pouvoir du discours légal réside dans le fait que le droit codifie, formalise et rationalise l'expérience sociale. Les situations imprévues, minoritaires ou peu acceptées du grand nombre sont traitées par le discours juridique comme des prototypes, sortes de laboratoire d'essai visant à établir une nouvelle hégémonie, et à la justifier par la suite. Ces processus mystifient le pouvoir du droit, en transformant les caractéristiques arbitraires et culturelles de la vie sociale en ce qui devient alors comme globalement accepté, voire inévitable, et peut-être le plus important, « le porteur par excellence de l'efficacité symbolique »⁴⁴⁸.

⁴⁴⁴ Bourdieu, Pierre (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Éditions Droz.

⁴⁴⁵ Ortner, Sherry B. (1984), "Theory in Anthropology since the Sixties", *Comparative Studies in Society & History*.

⁴⁴⁶ Coombe, Rosemary J. (1989), "Room for Manoeuver: Toward a Theory of Practice in Critical Legal Studies", *Law & Social Inquiry*.

⁴⁴⁷ Bourdieu, *op.cit.*

⁴⁴⁸ Bourdieu, *op.cit.*

C'est cette transformation de la nature culturelle de l'objet vers sa fonction universelle qui confère au droit et au discours légal sa qualité hégémonique. Concept développé par Gramsci (1971), l'hégémonie renvoie aux processus par lesquels les groupes dominants obtiennent ou négocient l'approbation des subordonnés sans l'utilisation explicite de la force. Ce concept d'hégémonie culturelle met en valeur le « caractère coercitif et légitime de normes spécifiques, en d'autres termes, les bases du jeu politique »⁴⁴⁹. L'hégémonie légale implique une approbation routinière des normes et des règles qui permet de maintenir éloigné de la sphère politique tout type de menace pour l'ordre établi.

C'est un rejet de l'hégémonie du caractère laudatif de l'Union européenne au sein de l'intelligentsia suisse que l'UDC entreprend en prenant position de cette manière et avec ces outils. L'utilisation du discours juridique simplifie des situations et des relations sociales complexes en se focalisant sur une partie réduite de leurs caractéristiques⁴⁵⁰. Elle réduit également le spectre d'étude de l'objet en question, i.e les relations Suisses-UE, en posant le problème à travers le seul angle des règles de gouvernance intérieures et des conflits qui peuvent exister. Le discours juridique tend alors à considérer les sujets dont il est porteur sous une vue binaire, c'est-à-dire en termes de « win/lose »⁴⁵¹. L'objet scruté sous l'œil de la justice est alors coupable ou innocent ; la loi est constitutionnelle ou enfreint la Constitution ; les accords sont légitimes ou ne le sont pas. En figeant ces affirmations, le discours juridique crée inévitablement des catégories, des classifications et des divisions. Il cherche avant tout à pointer les discriminants pour séparer les individus, les situations et les positions et les mettre dans des groupes distincts. Si on n'est pas du « bon » côté, on ne peut être que du « mauvais » côté. Pour l'UDC, l'UE est contre le peuple donc contre la Suisse et provoque :

« [...] *l'abandon de la souveraineté législative dans ce domaine, l'annulation après coup de décisions prises démocratiquement par le peuple* »⁴⁵²

De plus, les catégories et les normes qui sont invoquées à cette fin de classification binaire ne sont ni anarchiques ni aléatoires : elles reflètent de manière exacerbée une facette des relations sociales et du pouvoir. Selon Bourdieu, « le droit consacre l'ordre établi en consacrant une vision de cet ordre qui est une vision d'État, garantie par l'État » (1987). Les normes dominantes – celles qui sont produites par ceux ayant le pouvoir d'agir comme tel – sont faites de manière à paraître universelles et admises par tous via un discours qui vise à être rationnel et neutre. Inversement, le discours juridique impose « une représentation de la normalité par rapport à laquelle toutes les pratiques *différentes* tendent à apparaître comme *déviantes*, anomiques, voire anormales, pathologiques »⁴⁵³. C'est ainsi que la normalité du droit suisse est légitime et prime aux yeux de l'UDC bien qu'elle soit attaquée par des forces extérieures comme le droit international ou les accords en vigueur avec d'autres pays :

⁴⁴⁹ Sarat, Austin, & Susan S. Silbey (1988), "*The Pull of the Policy Audience*," Law & Policy.

⁴⁵⁰ Minow, Martha (1990), *Making All the Difference: Inclusion, Exclusion, and American Law*. Ithaca, NY: Cornell Univ. Press.

⁴⁵¹ Kessler, *op.cit.*

⁴⁵² Papier de position sur Schengen, 2010, *op.cit.*

⁴⁵³ Bourdieu, *La force du droit*, *op.cit.*

« Cédant aux pressions internationales, la Suisse s'écarte de plus en plus de ses principes de droit fondamentaux comme par exemple la double incrimination. L'UDC a systématiquement dénoncé cette tendance durant la première moitié de cette législature. Les nouveaux accords de double imposition constituent un test important dans ce sens. Au niveau national, on constate que des décisions prises démocratiquement par le peuple sont fréquemment menacées par des concordats inter-cantonaux. L'UDC est le seul parti à s'opposer avec détermination à ce développement néfaste. »⁴⁵⁴

D'une certaine manière, ce discours qui gagne en volume et en projection tout au long de la décennie 2000 renvoie une image de l'UE en totale opposition à l'idéal suisse tel que l'UDC se le représente. Faiblesse institutionnelle, déficit démocratique, mépris des décisions populaires, conception politique élitiste sont autant d'arguments avancés par l'UDC pour combattre une Union Européenne, considérée comme un produit inachevé anti-suisse. Ces catégories d'opposition mises en place par l'UDC à travers le prisme juridique forment un ensemble d'attributs destinés à être le réservoir de leur argumentation. Elles servent ainsi à la comparaison avec les attributs de la Suisse idéale « Sonderfall » pour défendre la cause minoritaire contre la norme en place. Le but étant comme déjà évoqué d'ébranler la norme en vigueur et de la remplacer par celle défendue par l'UDC : le discours juridique est le bras opérationnel de cette stratégie de renversement de la norme. Non seulement ces catégories élèvent les attributs de la « Suisse idéale » à un statut normatif, mais elles construisent également un ennemi.

« Ces révisions de lois et d'ordonnances représentent plus de 500 pages, mais aucune des nouvelles dispositions n'a fait l'objet d'une procédure souveraine et démocratique en Suisse. Les 112 actes juridiques UE, qui ont eu des effets sur la législation suisse, figurent également sur le site internet du Bureau de l'intégration. »⁴⁵⁵

« On assiste à une tendance de plus en plus forte à reprendre le droit international au détriment des droits démocratiques et de la souveraineté nationale. »⁴⁵⁶

Ces comparaisons implicites ou explicites contribuent de manière significative à raviver et enorgueillir une certaine identité « suisse ». Si l'utilisation de ce discours juridique suggère clairement un positionnement institutionnel en désaccord avec l'Union Européenne, il est également un outil pour se différencier de ses adversaires, leur faire endosser le statut d'ennemi intérieur et les disqualifier autant que possible dans la compétition nationale.

B. Nationalisation de l'enjeu européen

Nous l'avons mentionné précédemment suite à l'analyse quantitative des textes, les références explicites à l'Union Européenne, au projet européen ou aux relations de la Suisse avec

⁴⁵⁴ Bilan UDC de la mi-législature, 2010.

⁴⁵⁵ Bilan Schengen 2010, *op.cit.*

⁴⁵⁶ Bilan UDC de la mi-législature, 2010, *op.cit.*

l'UE se font de plus en plus rares dans la troisième et dernière période (2008-2014). Cela est essentiel à relever puisque jusqu'alors l'enjeu européen et les orientations que chaque parti politique aspirait à lui donner, prenait une part non négligeable du discours des partis politiques. Au-delà de l'indicateur métrique permettant de mesurer le niveau de pénétration de la question européenne dans le discours des partis, on constate surtout qu'il y a de moins en moins de références faites – *et ce pour l'ensemble des partis étudiés* – à la politique européenne de la Suisse. L'enjeu tourne principalement autour de problématiques nationales, voire locales induites par les effets de l'ouverture sur l'Europe (libre circulation, marché du travail, prestations sociales). Cette absence d'orientation de la politique européenne, en phase avec les indicateurs quantitatifs et qualitatifs énoncés plus haut, est donc le signe d'une implication faible et peu visible de l'enjeu européen dans les programmes de législation et les argumentaires de campagne.

Ainsi, de manière empirique, notre analyse est fondée sur l'étude quantitative de l'échelle du discours, prise comme un indicateur de la place des questions européennes dans les positions des acteurs politiques que sont les partis. Les données générées à partir des textes partisans permettent en effet de mettre en évidence une augmentation significative de l'intérêt national (au sens réaliste du terme), allant de pair avec une forte distanciation vis-à-vis de l'Union Européenne visible à travers la forte baisse du discours européen. Cette approche quantitative est complétée par une analyse qualitative des textes, affiches, communiqués de presse et articles publiés en période de forte attention à la politique européenne de la Suisse en cette troisième période.

Conceptuellement, cette analyse ne montre pas seulement la présence relativement faible de références à tout projet européen ou de vision dans la politique européenne de la Suisse. C'est surtout la manière dont l'idée d'Europe est construite et présentée quand pour peu celle-ci est mentionnée dans les textes. Nous assistons à une compétition inter-partisane qui même si elle a lieu autour de l'enjeu européen ne se réfère plus du tout à l'Europe, mais plutôt à ses conséquences : il s'agit là d'une nationalisation du débat autour de l'enjeu européen.

L'UE : persona non grata dans la politique helvétique

L'UDC présente également l'UE comme un intrus dans les affaires intérieures de la Suisse. Il prend le contre-pied de tous les autres partis gouvernementaux et des Verts qui voient en l'UE un élément positif pour la santé et le futur du pays. C'est une ligne que le parti suit depuis le début des années 90 avec un succès croissant⁴⁵⁷. Dans les arguments développés par le parti de la droite conservatrice, une construction binaire est systématiquement mise en place entre la 'Suisse vertueuse' et 'l'UE vicieuse'. Ces oppositions binaires ne se limitent pas seulement à rendre une vision du monde simplifiée (voire simpliste) : elles servent également de points d'ancrage pour l'UDC dans leur rapport inclusion/exclusion et établissent des relations de pouvoir entre les pôles de cette opposition binaire. Ainsi, l'usage de ce rapport binaire entre la Suisse et l'UE mène d'une part à une démarcation claire et nette de la Suisse par rapport à une UE dont elle ne veut aucun des attributs. D'autre part, elle établit cette relation de pouvoir et met en exergue le rapport de force, d'abord en faveur des partis pro-européens (et de l'UE par extension), puis en faveur de l'UDC au final.

⁴⁵⁷ Pietro Boschetti, *La conquête du pouvoir, Essai sur la montée de l'UDC*, 2007, Éditions Zoe.

« En adhérant au système de la libre circulation des personnes, qui l'a forcée à abandonner le contingentement de l'immigration, la Suisse a renoncé en 2007 aux instruments lui permettant de gérer l'immigration. »⁴⁵⁸

L'UE est montrée comme un intrus actif en Suisse en voulant imposer ses lois. Le pays, jusqu'à maintenant, a été suffisamment docile pour endosser cela : il faisait figure d'une entité passive dont l'agenda des réformes était dicté par Bruxelles. C'est désormais la figure d'une Suisse active qui est mise en avant par l'UDC, une entité dynamique qui reprend en main le cours de son histoire et le monopole sur ses lois avec le courage nécessaire pour refuser ce que Bruxelles impose. Il y a ainsi une différenciation claire et nette d'une Suisse forte et puissante face à l'UE en cette dernière période et plus particulièrement lors de la campagne référendaire « Contre l'immigration de masse » initiée dès 2011 par l'UDC. Schengen n'est par exemple rien d'autre qu'une 'invasion territoriale', comme le font remarquer Alexandre Dézé et Michaël Girod⁴⁵⁹.

Cela se traduit par une représentation globalement positive et flatteuse de la Suisse auprès des électeurs de l'UDC et bien au-delà, y compris en matière d'immigration.

« La Suisse a une longue tradition dans l'accueil de main-d'œuvre étrangère. Elle attire les personnes en quête de travail, car ses entreprises offrent un grand nombre d'emplois intéressants, notamment dans les technologies de pointe, dans la science et la recherche. Les possibilités de formation et de perfectionnement sont également excellentes, les infrastructures sont extrêmement performantes, le système politique et économique est stable. A ces qualités s'ajoutent un niveau de vie élevé, la sécurité et de bonnes écoles pour les enfants. Bref, l'économie suisse peut toujours compter sur une main-d'œuvre étrangère suffisante en qualité et en nombre sans avoir besoin pour cela de conclure des accords internationaux. »⁴⁶⁰

A plusieurs reprises, l'UDC formule des références explicites au sujet de l'intrusion de l'UE au cœur des affaires intérieures du pays :

« **La Suisse doit répondre dans les 30 jours à chaque notification d'un acte juridique UE et annoncer si et, le cas échéant, dans quel délai elle entend reprendre cet acte et le traduire dans son droit [...]** »⁴⁶¹

« **La politique d'entrée y est réglée partout de la même manière : la Suisse doit reconnaître des visas Schengen qui ont été accordés par n'importe quel consulat d'un autre Etat Schengen. Elle n'a aucune influence sur la pratique d'octroi des visas.** »⁴⁶²

Les extraits suivants sont typiques d'une intervention à classer dans le registre populiste de droite⁴⁶³, où ceux qui sont pointés comme les 'ennemis intérieurs' du peuple – les partis politiques

⁴⁵⁸ Argumentaire de l'initiative 'Contre l'immigration de masse', 2011, *op.cit.*

⁴⁵⁹ Sous la direction de Oscar Mazzoleni, Philippe Gottraux et Cécile Péchu, *L'Union démocratique du centre : un parti, son action, ses soutiens*, 2007, Éditions Antipodes.

⁴⁶⁰ Argumentaire UDC, *op.cit.*

⁴⁶¹ Bilan Schengen, 2010, *op.cit.*

⁴⁶² Bilan Schengen, 2010, *op.cit.*

⁴⁶³ Wodak, R. (2015) *The Politics of Fear: What Right-Wing Populist Discourses Mean*, Sage, London.

pro-européens comme le PSS ou le PLR – coopèrent avec les ennemis extérieurs – la Commission européenne – pour poursuivre dans la ‘fausse’ voie qu’est celle du rapprochement avec l’UE.

« Aussi longtemps que la Suisse restera un pays attractif pour travailler et pour vivre, les étrangers voudront y venir. Mais peut-être est-ce exactement ce que souhaite le PS : abaisser le niveau de vie de la Suisse à celui de l’UE en privant l’économie d’un cadre libéral et les citoyens de liberté et de possibilités d’épanouissement. Le chemin vers l’UE que la gauche souhaite emprunter en serait nettement raccourci. »⁴⁶⁴

« Le PLR, en revanche, se cramponne à l’illusion que l’on peut régler le problème de la migration en limitant l’afflux de ressortissants d’Etat tiers. »⁴⁶⁵

Dans le discours du parti, il y a une identification claire du groupe ‘ennemi’ d’une part dont la représentation est négative et d’autre part la communauté imaginée du peuple, sorte de cohésion nationale floue que le parti utilise abondamment dans sa stratégie argumentative en tant que ‘parti du peuple’. C’est là une stratégie discursive populiste bien identifiée dans les études sur le discours des partis de la droite populiste : ils remplissent comme fonction principale de discréditer (du moins sur le plan discursif) l’opposition politique en établissant leur connivence avec des forces ennemies extérieures. A travers la division des acteurs de cet ordre social en amis et ennemis, il clive l’espace politique en s’appuyant sur la construction rhétorique des boucs émissaires internes et externes⁴⁶⁶.

« C’est à sa forte volonté d’unité que la Suisse doit sa situation actuelle. Cette volonté s’est manifestée de manière exemplaire lors de l’exposition nationale de 1939, la "landi". L’ancienne génération se souvient fort bien de "l’esprit landi" qui était perceptible dans toute la Suisse et qui a perduré pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ce sentiment d’unité nationale et de cohésion a fortement souffert durant les décennies écoulés. La principale explication de ce développement négatif est une immigration qui a pris des proportions insupportables pour la Suisse. »⁴⁶⁷

Ou encore :

« [...] nous ne pouvons sauvegarder et transmettre notre tradition, notre culture et, partant, notre identité que si nous reprenons en main le contrôle de l’immigration. »⁴⁶⁸

Enfin, les critiques sont faites envers les institutions européennes plus spécifiquement – notamment la Commission européenne ou la Cour de Justice européenne – et ne font que nourrir l’argumentation du parti pour une Europe intrusive.

« La Cour européenne de justice est seule compétente pour toutes les questions relatives aux rapports avec l’agence et la Commission UE et leur personnel concernant l’application de l’ordonnance et des autres dispositions du droit communautaire fixant les conditions de travail. Il

⁴⁶⁴ Argumentaire UDC, *op.cit.*

⁴⁶⁵ Argumentaire UDC, *op.cit.*

⁴⁶⁶ Reisigl, M. (2008) ‘Analysing political rhetoric’, in *Qualitative Discourse Analysis in the Social Sciences*, eds R. Wodak & M. Krzyzanowski, Palgrave, Basingstoke, pp. 96–119.

⁴⁶⁷ Argumentaire 2011, *op.cit.*

⁴⁶⁸ Argumentaire 2011, *op.cit.*

s'agit là d'un aspect tout à fait typique de l'accord de Schengen : l'Etat national doit être totalement subordonné à l'UE et au droit UE. »⁴⁶⁹

L'UE en général et ses institutions en particulier ne sont absolument pas renseignées sur la Suisse et le mode de fonctionnement helvétique. Leur ignorance ne pourra jamais en faire un allié crédible pour une Suisse « sincère, honnête ».

« A la lecture de cet inventaire on se rend compte à quel point l'automatisme de Schengen mine l'autonomie législative de la Suisse et dégrade notre pays au niveau d'un simple receveur d'ordres de Bruxelles. »⁴⁷⁰

« L'attitude impériale de l'UE se manifeste de surcroît par le fait que celle-ci ne respecte même pas les délais qu'elle a elle-même imposés. »⁴⁷¹

La combinaison des catégories oppositionnelles et du registre négatif est un outil efficace dans la stratégie de l'UDC pour monter les deux entités l'une contre l'autre et les opposer selon des critères simples et qui parlent au plus grand nombre. D'ailleurs le caractère impérialiste de l'UE est évoqué à plusieurs reprises par le parti de la droite conservatrice.

« Le Conseil fédéral devrait prendre exemple sur ces deux Etats et cesser de jouer les premiers de classe en obéissant par anticipation aux injonctions de Bruxelles. »⁴⁷²

L'EU : démocratiquement et économiquement moins forte que la Suisse

Un autre cheval de bataille de l'UDC pour montrer les insuffisances de l'UE concerne cette fois-ci la manière dont cette entité est présentée comme inférieure à la Suisse sur les plans politiques et économiques :

« Les conditions de travail en Suisse sont si attrayantes que l'économie helvétique trouvera toujours les spécialistes ainsi que les travailleurs qualifiés ou non qualifiés qui viennent avec plaisir travailler et vivre dans notre pays. »⁴⁷³

« Si la Suisse n'est pas membre de l'UE aujourd'hui, elle ne doit certainement pas cet avantage aux dites élites de la politique, de l'économie, de la société et des médias, mais uniquement à son « cas particulier », en l'occurrence à la démocratie directe qui offre aux peuples des droits de participation exceptionnels. »⁴⁷⁴

⁴⁶⁹ Bilan Schengen, 2010, *op.cit.*

⁴⁷⁰ Bilan Schengen, 2010, *op.cit.*

⁴⁷¹ Bilan Schengen, 2010, *op.cit.*

⁴⁷² Bilan Schengen, 2010, *op.cit.*

⁴⁷³ Argumentaire 2011, *op.cit.*

⁴⁷⁴ Programme de législature 2011, 'Politique extérieure : Défendre les intérêts de la Suisse au lieu de s'aligner'.

Dans ces deux extraits, la dichotomie binaire de 'l'Europe/UE' contre 'la Suisse' est établie selon les normes démocratiques et économiques. Cela sert également la droite conservatrice de montrer que la supériorité de la Suisse par rapport à l'UE n'existe pas par les seules attributions normatives inhérentes à son identité mais qu'elle se construit également par des caractéristiques dynamiques telles que le mode de gouvernance et les standards économiques. L'UDC insiste d'ailleurs sur l'aspect factuel de cette supériorité (plutôt que sur l'aspect évaluatif), développant ainsi les concepts de « vérité et de précision, de compétence et de crédibilité » autour de ces faits⁴⁷⁵. Les chiffres avancés servent ainsi à assoir la crédibilité d'une Suisse économiquement forte, dont la compétitivité figure parmi les meilleures au monde.

« Le groupe parlementaire UDC demande le retrait de la demande d'adhésion à l'UE en lieu et place de l'option "Adhésion à l'UE". L'adhésion à l'UE est incompatible avec notre démocratie, notre fédéralisme et notre neutralité. En entrant dans l'UE, la Suisse affaiblirait de surcroît son économie et alourdirait ses impôts. »

Pour le PDC, le même ton est donné pour lancer la campagne sur l'initiative 'Contre l'immigration de masse' :

« La Suisse est un modèle à succès. Dans aucun autre pays, autant de personnes se portent objectivement aussi bien qu'en Suisse. Le gouvernement est stable, l'économie fonctionne, les gens ont du travail et des perspectives. Le taux de chômage en Suisse est nettement inférieur à la moyenne de l'Union européenne (UE), qui s'élevait à environ 10 % en 2012. »⁴⁷⁶

Le PLR considère que les bénéfices sont réciproques mais que l'UE a encore du travail pour s'améliorer :

« L'Union européenne ne constitue pas une menace pour la Suisse, mais bel et bien une chance. Ceci est également valable pour l'UE, qui peut bénéficier du fédéralisme, de la participation de la population à la démocratie directe ou d'instruments à mettre au crédit du PLR tels que le frein à l'endettement. »⁴⁷⁷

Du côté des partis de gauche, on insiste également sur le volet institutionnel et démocratique plus que sur le volet économique mais la supériorité ou du moins la spécificité suisse est clairement énoncée et ne doit pas disparaître au fur et à mesure que le pays se rapproche de l'UE :

« La Suisse ne doit pas se contenter d'une coopération purement économique avec l'UE. Elle doit pouvoir conserver les fruits de la démocratie directe [...] »⁴⁷⁸

Cet extrait du programme électoral des Verts rejoint le positionnement des socialistes suisses formulé en marge de l'élection de François Hollande à la présidence française :

⁴⁷⁵ Van Dijk, T.A. (2005) 'War rhetoric of a little ally: political implicatures and Aznar's legitimation of the war in Iraq', *Journal of Language and Politics*, vol. 4, no. 1, pp. 65–91.

⁴⁷⁶ Papier de position sur la libre circulation des personnes, PDC, 2013

⁴⁷⁷ Papier de position du PLR, 2010, *op.cit.*

⁴⁷⁸ Plate-forme électorale des Verts, 2011.

« Dans une perspective économique, il est tout à fait justifiable d'exiger un rôle plus important de l'Europe dans le domaine fiscal et économique. Toutefois, cette évolution renforce également – une fois de plus – le problème de l'UE en matière de démocratie et de centralisme. En l'absence de mesures en faveur d'une plus grande participation des citoyennes et des citoyens – vers un Etat doté d'une constitution fédérale et démocratique –, le manque de légitimité menace dans son ensemble le projet d'union monétaire, sociale et fiscale. »⁴⁷⁹

Les élites politiques qui, au sein de leur parti respectif, jouent le rôle de chef d'orchestre et de leader d'opinions se révèlent être de plus en plus frileux sur la question de l'UE. Dans cette tendance au désenchantement progressif, il est difficile et peu crédible de statuer d'une date fixe pour signifier le début de ce processus. Mais il est tout à fait concevable de noter que les partis ont commencé à montrer des réticences à l'UE dans la période qui coïncide au lancement de l'initiative « Contre l'immigration de masse » (soit dans le courant de l'année 2011). Dès lors, les élites se sont distancées du sujet. Ils préfèrent évacuer les activités du parti sur l'enjeu européen et les déléguer à des membres plus jeunes et plus euro-enthousiastes. Ces derniers sont plus éloignés des hautes sphères dirigeantes du parti et par conséquent moins enclins à incliner la position du parti en faveur d'une intégration européenne. La baisse drastique des références à l'UE au sein des textes étudiés – *et ce pour l'ensemble des partis* – réfute la thèse d'une européanisation des partis du moins à travers la teneur programmatique telle qu'énoncée discursivement. Les experts 'UE' au sein des partis sont difficilement identifiables, voire inexistantes. Les membres des partis impliqués dans la question européenne figurent dans les commissions de politique extérieure, ce qui est symptomatique de la manière dont les acteurs politiques majeurs considèrent l'enjeu européen : un élément parmi d'autres de la politique étrangère sans une priorisation forcément plus élevée. On le constate d'ailleurs dans les manifestes des différents partis : l'Union Européenne est évoquée aux côtés de l'ONU ou encore de l'aide au développement dans les textes du PLR, du PDC et de l'UDC.

Conclusion

Sur la question européenne, le système partisan suisse n'est pas caractérisé par une configuration binaire « pour » ou « contre » l'Union Européenne. Ce n'est pas à proprement parler un clivage classique dans le sens rokkadien du terme. L'offre politique est plus complexe que cela et reflète des positionnements qui dépassent le positionnement pro ou anti-européen. Si la demande politique ne s'exprime qu'à travers le « oui » ou le « non » lors des multiples votations où le peuple suisse a participé, elle ne saisit pas les complexités des revendications des partis politiques. En effet, il existe un continuum de l'intégration européenne en Suisse avec une UDC farouchement opposée, un bloc centriste PLR et PDC soutenant la voie bilatérale actuelle et un bloc PSS et Verts en faveur d'une adhésion à l'UE.

On remarque aussi que l'enjeu de l'intégration, s'il est présent dans le paysage politique suisse, n'est jamais vraiment crucial dans le débat. L. Neumayer a montré que le thème de l'intégration, et en particulier celui du soutien à celle-ci dans les pays d'Europe centrale et orientale

⁴⁷⁹ Résolution du Comité directeur PS Suisse approuvée par l'Assemblée des Délégué(e)s, le 23 juin 2012 à Bâle.

est un « thème normatif » de l'espace politique⁴⁸⁰. Dans le cadre qu'il a étudié, l'attitude face à la construction communautaire devient ainsi une ressource politique utilisée dans l'arène nationale. Si l'hypothèse de l'Europe comme ressource politique est vérifiée⁴⁸¹, elle n'est pas pour autant un thème normatif en Suisse selon la lecture de Neumayer. Comme l'évoquait Jacques Neyrinck, « *Je crois que les partis, heu ... pas spécialement le PDC, heu ... se déterminent souvent en fonction de leur intérêt heu ... électoral immédiat.* »⁴⁸².

Un dernier élément enfin peut être souligné concernant cette dernière configuration idéologique et discursive de l'enjeu européen. Il s'agit de la faiblesse, dans les textes de l'ensemble des partis, des projets pour l'Europe. A peu de choses près, ceux-ci sont quasiment inexistantes, qu'ils s'inscrivent dans une perspective alternative ou dans la lignée de l'intégration. On observe alors que la prise de position à l'égard de l'Union Européenne suit souvent une logique de fonctionnement très identitaire et oppositionnelle au sens où c'est soit par rapport à une Europe éloignée du modèle suisse que l'on se positionne, soit par rapport à une attitude affichée par les autres partis politiques. Que ce soit contre l'adhésion, pour une voie bilatérale, contre une Europe donneuse d'ordres ou pour une « Europe démocratique », c'est au travers de grilles de lecture propres à chaque parti que l'on construit parfois assez superficiellement une position sur l'intégration.

Le discours sur l'Europe est utilisé pour critiquer indirectement l'idéologie adverse dans une arène politique intérieure conflictuelle. Il constitue à cet effet un moyen de s'attaquer au projet politique national des adversaires. C'est de là aussi qu'on observe la faiblesse de projets tangibles et spécifiques pour l'Europe, tout au long de la période. Les affrontements deviennent nationaux et l'Europe n'est plus qu'un prétexte pour nourrir les confrontations politiques de chaque échéance de l'agenda politique à commencer par les votations mais également les élections. L'absence de projet est flagrante pour l'ensemble des partis, en fin de troisième période. Contrairement au phénomène constaté pour d'autres arènes politiques en Europe où l'enjeu européen amène les partis à européaniser leur discours⁴⁸³, c'est exactement l'effet inverse qui se produit dans l'arène partisane helvétique : les partis recentrent leur discours de l'Europe autour d'enjeux nationaux et de préoccupations quasi-exclusivement suisse-centrées.

De 1999 jusqu'à 2014, le PSS et les Verts montrent de manière constante et organisée un soutien à l'adhésion à travers des propositions concrètes. Mais leur proportion reste relativement modeste, voire s'affaiblit notamment à partir de 2008. Outre les deux partis de gauche, l'Europe ne fait plus rêver dès la fin des années 2000. Les partis se contentent en général de postures de surface décrites en quelques phrases qui ne semblent pas vraiment se donner la peine de chercher à faire croire à un projet politique. Ce sont « *les bilatérales +* » pour le PDC, « *Mesures d'accompagnement +*

⁴⁸⁰ L. Neumayer définit, en reprenant F.G. Bailey, un *thème normatif* comme « des lignes de conduite générales et relativement vagues qui délimitent le champ des actions possibles ». Celle-ci voit dans l'attitude pro-intégration un « thème normatif » régissant les comportements politiques partisans, au sens où le soutien à l'intégration et à l'adhésion devient une norme globale dans laquelle s'inscrit le jeu politique dans les Etats d'Europe central au moment de leur pré-adhésion. L. Neumayer, « L'enjeu européen dans les compétitions partisans en Europe centrale », *Revue Française de Science Politique*, 2006, Vol. 56, n°5, p. 791.

⁴⁸¹ Mazzoleni et al., 2005.

⁴⁸² Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens.

⁴⁸³ Reungoat, 2011, *op.cit.*

» pour le PSS ou « *garantir et développer la voie bilatérale* » pour le PLR. Pour aucun des partis, il n'est question de proposer et défendre un projet alternatif complet et réel, à la hauteur de l'enjeu de politique européenne que représentent les relations avec l'UE. La posture de résistance semble alors suffisante.

Les formations les plus importantes au niveau électoral construisent certes leur positionnement sur l'Europe depuis les années 1990, mais la mise en place des votations européennes contraint les acteurs partisans à renforcer celui-ci. Le phénomène est progressif. Au milieu des années 2000, les postures sont évolutives et l'UDC comme le PDC peuvent encore effectuer des conversions graduelles. A la fin des années 2000, les positions se structurent définitivement à l'égard de l'U.E. au sein des différents partis. L'augmentation notable des productions partisans sur le sujet témoigne de cette affirmation des postures et de l'importance de son exposition dans le système politique suisse. Dès le milieu des années 2000, les positions sont donc en train de se stabiliser pour la plupart des formations. Les options défendues lors des votations de 2005 (Schengen/Dublin puis extension de la libre circulation aux 10 nouveaux membres de l'UE) voient émerger une bataille en ordre avec trois groupes d'acteurs distincts dont la disposition changera peu par la suite. Si le PLR, en mutation, s'ajuste encore à la fin de la décennie, ce n'est guère le cas pour l'ensemble des autres partis. La distribution et le fond des positions européennes ne bougent plus.

Ce qui change cependant est bien la manière de présenter et d'argumenter cette position. Ainsi, l'analyse a également permis de dégager deux temps de cristallisation et de transformation des résistances sur la période 1999-2014. Il y a d'abord une mobilisation qui fixe les résistances dès 2003, amenant les postures d'opposition à l'U.E. à se stabiliser progressivement jusqu'en 2007, sur la base des intérêts suisses et de la défense de la souveraineté nationale. Cette mobilisation porte principalement sur le rejet de futurs accords bilatéraux (le second paquet) : c'est l'UDC qui initie ce lent virage vers une résistance graduelle mais non moins déterminante. La résistance à l'UE se généralisera d'ailleurs inexorablement à tous les partis. Puis un renouvellement de la forme de la résistance s'impose à la fin des années 2000 et jusqu'à nos jours. C'est d'abord dans le discours des partis de gauche que se mettent en place les projets d'une Europe alternative et le développement de propositions programmatiques prospectives, à partir de 2011 en particulier, sur des bases anti-néolibérales (et non pas anti-libérales). Les formations de droite précéderont celles de gauche en retirant officiellement leur soutien à l'adhésion au cours de la dernière période 2008-2014, formulant ainsi une troisième forme de résistance à l'UE. Cette dernière forme de résistance est d'ailleurs à mi-chemin entre le rejet pur et simple de l'UE que l'UDC réclame et le soutien désormais timide et surtout sceptique des partis de gauche à l'adhésion à l'UE. A leur manière, chacun des trois groupes a vu son positionnement évoluer de manière réfractaire à une certaine idée que l'Europe émanait.

Si l'on observe la modification des pratiques discursives (deuxième et troisième colonnes du tableau), c'est l'affirmation claire et progressivement générale d'une échelle nationale de discours qui ressort de l'analyse. On constate clairement un resserrement des pratiques de discours des acteurs partisans depuis la première jusqu'à la troisième configuration. La variation des niveaux de discours européen et propositionnel, s'affaiblit à la fois entre les partis et entre les votations. Entre 1999 et 2002, l'ensemble des acteurs partisans produit des textes montrant une nationalisation réduite, dominés par un discours européen mesuré ou conséquent. Cependant, à partir de 2003, l'eupéanisation des textes connaît une chute inexorable et c'est le discours national qui gagne en

constance au fil des votations. Alors que la première configuration laisse voir des structures de composition des discours encore peu consolidées et plus assujetties à l'agenda européen, la seconde marque une certaine stabilisation et la troisième un affranchissement clair des questions européennes.

S'il se modère ou faiblit, le discours européen ne disparaît pas cependant. Il faut souligner que ce discours reste susceptible de subir des variations liées au calendrier électoral européen et surtout national. C'est surtout à partir de 2008, que la convergence vers une nationalisation forte de la propagande partisane se met en place de manière plus en plus généralisée entre les différentes formations (la montée en puissance de la considération d'acteurs politiques européens joue en ce sens). La constance d'une structuration des textes à partir d'une forte composante européenne des discours est largement confirmée à la fin de la décennie. La convergence est tout aussi visible au travers de la teneur critique des textes. Dans la première et la seconde période, deux types de discours se distinguent. L'un, rapporté aux partis pro-intégrationnistes, montre un engagement fort vers l'UE à travers des propositions ciblées et couvrant aussi bien des intérêts pragmatiques que des références aux valeurs communes. Leur discours critique est également proportionnellement plus faible. A l'inverse, le second modèle, caractéristique des partis s'opposant à une intégration avec l'UE montre une critique plus importante et la faiblesse, voire l'absence, de discours propositionnel. La comparaison avec la troisième configuration atteste clairement d'un resserrement des pratiques là aussi. Celui-ci est à relier, à partir de la fin de la décennie 2000, à la montée en puissance d'un discours critique généralisé, qui n'est pas l'apanage de la seule UDC. On peut cependant faire valoir le fait que, si l'importance de la tonalité critique envers une Europe en crise dans les textes accompagne, pour une part, le mouvement vers une mise en avant de la Suisse modèle dont il faut préserver les particularités, il constitue aussi un véritable appauvrissement des programmes européens des partis, initié d'abord par les partis de droite dès 2003, puis pleinement rejoint par les autres formations en 2008 et surtout 2014. Dans cette troisième période, l'idéologie défendue paraît – au moins un temps – réduite à sa plus simple expression de discours européen et semble être un reflet circonstanciel d'une compétition politique dont les nouvelles règles déstabilisent la quasi-totalité des acteurs partisans. Cette teneur critique est aussi la marque d'une assimilation plus approximative et – à des degrés variables – moins stratégique des enjeux européens.

Si le discours propositionnel demeure logiquement plus important dans les formations pro-UE sur plusieurs élections, celui-ci est néanmoins en déclin tout au long des trois périodes et témoigne également, en particulier à partir de 2008, d'une contraction des pratiques. Ce dernier se pérennise sans disparaître. Au final, composition et teneur viennent donc spécifier cette nationalisation des textes partisans qui s'affirme, révélant que l'abord des thématiques européennes occupe un espace de plus en plus réduit au sein des discours et se trouve lié à une préoccupation de plus en plus éloignée des enjeux et dont le niveau se fait progressivement moins dépendant des contextes. Ce constat confirme donc l'affirmation souvent réitérée de la persistance d'une nationalisation des enjeux lors d'échéances politiques⁴⁸⁴. Dans le cas suisse, c'est même une prédominance de cette nationalisation qui se fait au détriment d'une européanisation qui n'a jamais vraiment pris le dessus. Si les enjeux européens restent profondément articulés à ceux de la sphère domestique, ils n'en sont pas les maîtres dans l'organisation de l'espace de compétition national.

⁴⁸⁴ Neumayer, *op.cit.*

Enfin, c'est la présentation de la posture qui évolue. C'est un double renversement du discours collectif sur l'Europe qui s'est mis en place en quinze ans. Avant 2000, la résistance à l'UE était limitée : si elle existait, elle était latente et ne s'exprimait pas de manière visible. Les textes n'exigent alors jamais la suspension ou la sortie de la voie bilatérale ou le rejet de l'adhésion (hormis l'UDC pour ce dernier point). Se met d'abord en place une remise en question implicite, par l'UDC, du bienfondé du rapprochement, du niveau d'engagement économique et stratégique entre la Suisse et l'Union Européenne.

A partir de 2003, le refus généralisé d'assumer une posture exclusivement positive à l'égard de l'U.E. témoigne d'un retournement. C'est d'abord la mise à l'écart progressive d'un soutien exclusif qui s'affirme dans les partis jusqu'alors favorables à l'U.E. Petit à petit, les partis prennent leur précaution quant à l'UE et cela atteint un paroxysme à partir de 2011. Tout se passe en effet comme si se contenter de plaider pour la voie de l'intégration européenne ou exprimer son soutien total à l'adhésion devenait politiquement périlleux à la fin de la décennie 2000. C'est aussi l'émergence d'une UDC de plus en plus radicale vis-à-vis de l'UE qui s'opère et qui en toile de fond va piloter ce revirement général au sein du système partisan.

L'appel à la 'Suisse unique' (Sonderfall) et l'affichage des spécificités du pays témoignent de cette évolution comme ils permettent de la résoudre : en convertissant la présentation des résistances en une formule qui demeure légitime au sein de l'espace politique. Cette aspiration à « une Suisse unique » face à une Europe en mal, aspiration qui se construit du milieu des années 2000 au début des années 2010 manifeste la forte légitimité acquise du principe « Sonderfall » au sein de l'espace politique helvétique. Dès lors, la résistance s'articule nécessairement à un contre-projet alternatif. Selon les orientations politiques, ce contre-projet s'exprime à travers une voie bilatérale + ou un rejet total de toute relation avec l'UE. Il n'en reste pas moins que ces contre-projets sont tous l'expression différenciée d'une résistance à l'Union Européenne.

Pour reprendre les catégories proposées par L. Neumayer qui analyse les positions ainsi que les usages stratégiques de l'enjeu européen dans les partis d'Europe centrale au moment de leur adhésion, on pourrait dire que désormais en Suisse, contrairement à ces derniers, l'attitude pro-U.E. ne s'impose pas tout à fait comme telle en tant que « thème normatif » de l'espace politique national. Le consensus est déplacé et plus restrictif en terre helvétique. C'est la reconnaissance du bienfondé d'un certain niveau de prospérité et d'éléments caractéristiques à l'échelle nationale et l'adoption d'une attitude favorable à cet égard qui pourrait relever d'un « thème normatif » entre les partis, depuis le début de notre seconde configuration au moins. Ceci dit, dans la mesure où la critique même de l'U.E. s'inscrit systématiquement au sein de modèles alternatifs, on peut considérer que cet horizon européen constitue un cadre du jeu politique national.

A l'intérieur de ce cadre cependant, les partis suisses comme leurs homologues « euro-réalistes » d'Europe centrale mettent en place des « règles pragmatiques » de jeu⁴⁸⁵. Plus lestes, « de moindres importances » et définies par les acteurs, celles-ci permettent aux formations de chercher à faire de l'enjeu européen une ressource politique. Les modulations de la présentation de leurs

⁴⁸⁵ Filant toujours la distinction de F.G. Bailey, L. Neumayer pointe l'existence de *règles pragmatiques*, au côté du *thème normatif* en place, constituant des directives qui « comblent les intervalles entre les normes » et relèvent de la « sagesse privée » des acteurs, cf. L. Neumayer, « De l'euro-réalisme au souverainisme ? », *art. cit.*, p. 254 et 270. F.G. Bailey, *Le règles du jeu politique*, *op. cit.*

postures européennes par les acteurs partisans s'inscrivent clairement dans ce phénomène. Le « oui, mais » caractérisant le discours des partis d'Europe centrale⁴⁸⁶ à la fin des années 1990, peut apparaître en ce sens comme une version édulcorée d'un slogan tel que « L'Europe oui mais pas celle-là » déployée à partir de 2008 par les partis de gauche et dans une moindre mesure ceux de droite modérée.

La place du droit dans le discours des partis

Il est ainsi important de rendre compte des conditions d'émergence de ce nouvel équilibre politique et de sa construction sociale à travers le prisme de la question européenne. Nous pouvons y identifier une tendance dominante (« mainstream » en anglais) qui longtemps a été le rapprochement vers l'UE et une tendance minoritaire, à la marge (« fringe » en anglais) de rejet de l'UE et de tout type d'accord avec elle. Si la tendance est en train de s'inverser, elle est due à la monopolisation d'un discours juridique appuyé et argumenté. La construction sociale de ce nouvel équilibre n'a été possible que par la contribution essentielle du discours juridique dans ce processus.

Dans le cas de la question européenne en Suisse, les partis politiques qui sont du côté de la vision mainstream sur l'Europe font usage de discours pragmatique et de valeurs qui légitiment selon eux les normes universalistes communément admises et leur servent également d'outil répression envers ceux qui sont considérés comme dangereux (soutenant la vision *fringe*). Le choix de l'UDC de solliciter le registre juridique renvoie à l'idée de combattre le volet répressif des discours dominants et correspond à la vision qu'ils veulent diffuser, en d'autres termes le fait que le parti se soucie de s'apparenter aux couches les plus basses dans les relations sociales. Cela correspond à l'image que l'UDC souhaite véhiculer à son sujet : un parti proche du peuple, un parti anti-élitiste, un parti soutenant les plus démunis, un parti défendant les valeurs de la Suisse authentique.

De cette manière, le discours juridique valide le fait que des idées telles qu'une « souveraineté attaquée » reste incompatible avec la vision « suisse » voulue et donc en termes juridiques et au regard de la loi, est dangereuse. En d'autres termes l'UDC légitime l'appropriation de constructions sociales de l'autre (« otherness » en anglais) dans les textes qu'elle produit en faisant une séparation claire (et légale) entre ce qui est acceptable selon le droit suisse de ce qui ne l'est pas (selon le droit européen imposé). Le parti provoque une recomposition des termes du débat politique en construisant via sa doctrine une nouvelle vision de l'objet européen en renversant le « mainstream » et le « fringe ». Il valide par là-même sa défense du cas particulier suisse « Sonderfall » qui fait du pays l'exception à tous les points de vue.

Absence de consensus permissif

L'idée de consensus permissif et sa validité empirique ont résisté jusque dans les années 80 voire 90. Utilisée pour caractériser l'opinion publique en matière de politique européenne, elle impliquait alors que ces questions prenaient une place relativement marginale dans les agendas politiques domestiques. A la faveur d'attitudes relativement favorables relativement diffuses, la

⁴⁸⁶ L. Neumayer, « Euroscepticism as a Political Label: What Has Changed With Accession? », in *Euroscepticism and European Integrations*, K. Arató et P. Kaniok (dir.), Zagreb, Political Science Research Center, 2009, p.182.

construction européenne n'était pas réellement débattue⁴⁸⁷. Si nous partons du constat que ce consensus permissif a existé en Europe entre 1955 et 1985, il est alors difficile de le transposer, du moins dans sa durée, à la Suisse. Si consensus il y a eu, nous l'avons vu dans cette première partie, il n'a tenu que peu de temps, de la fin des années 90 jusqu'au début des années 2000. Pour autant, si la littérature européenne explique la fin du consensus permissif par l'accélération du processus d'intégration, il n'est pas possible de faire la même analyse pour la Suisse.

La rétrospective historique qui a été établie en introduction et l'analyse effectuée dans cette première partie sur les relations Suisse-UE et les débats subséquents au sein de la Confédération Helvétique suffisent pour constater que l'intégration européenne n'a jamais fait consensus et constitue au contraire un processus intrinsèquement conflictuel. Depuis les années 70, les controverses opposant les partis politiques entre adhésion et voie bilatérale, puis voie bilatérale et isolationnisme se sont doublées de conflits sur l'orientation à donner sur la nature des relations Suisse-UE, marqués par l'opposition entre spécificités helvétiques (démocratie directe, fédéralisme) et modèle européen (bureaucratie, manque de participation populaire) et par l'affrontement d'intérêts nationaux.

A l'inverse de la tendance européenne, la Suisse n'a jamais connu de consensus permissif autour de l'idée d'intégration européenne. Nous l'avons évoqué, il y a bien eu un consensus lors de la première période analysée (1999-2002). Mais ce consensus, tout important qu'il est pour notre analyse, reste tout de même un épiphénomène à l'échelle de l'histoire de la relation Suisse-UE. De plus, tout consensus qu'il soit, il n'est en aucun cas permissif. Si on se réfère au sens conféré par la littérature au terme « permissif », on observe qu'il s'agit là d'une tendance généralisée à aller vers une intégration européenne sans conflit visible et sous le joug des politiques menées par le gouvernement. Le terme « permissif » renvoie d'une certaine manière à l'absence de débat au sein de l'arène politique domestique, notamment de l'arène citoyenne : ce n'est évidemment pas le cas en Suisse. Les multiples votations populaires à ce sujet invalident cette hypothèse. Même lors de la période d'« euphorie européenne » entre 1999 et 2002 où l'UE battait le consensus au sein de la classe politique helvétique, l'Europe était loin d'être une formalité. La votation du 4 mars 2001 en est bien un signe fort et tangible.

Le poids du droit

Depuis plus d'une décennie, de nombreux travaux se sont penchés sur le lien entre l'identité nationale et l'attitude envers l'Europe⁴⁸⁸. Ces travaux se basent sur la théorie de l'identité sociale qui considère que l'identification à un groupe par un individu façonne sa conception de soi. La structure

⁴⁸⁷ LINDBERG Leon, SCHEINGOLD Stuart (1970), *Europe's Would-Be Polity : Patterns of Change in the European Community*, Englewood Cliffs : Prentice Hall ; EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (1993), « European and the European Community: the Dynamics of Public Support for European Integration », *International Organization*, 47 (4), pp. 507-34.

⁴⁸⁸ Sean Carey, 'Undivided Loyalties: Is National Identity an Obstacle to European Integration?' *European Union Politics*, 3 (2002), 387-413; Juan Diez Medrano and Paula Gutierrez, 'Nested Identities: National and European Identity in Spain', *Ethnic and Racial Studies*, 24 (2001), 753-78; Richard Herrmann, Thomas Risse and Marilyn Brewer, eds, *Transnational Identities: Becoming European in the EU* (Lanham, Md.: Rowman and Littlefield, 2004); McLaren, *Identity, Interests and Attitudes*.

juridictionnelle de l'UE a continué à changer de manière significative alors que la façon dont les citoyens conçoivent leur identité, elle, n'a pas changé. Nul doute que les outils mis en place entre la Suisse et l'UE ont permis d'activer et de dynamiser une certaine idée d'identité européenne, bien au-delà des structures institutionnelles ou politiques en place. La mise en œuvre de la libre circulation, les programmes d'échange académique ou tout autre moyen d'expérience de mobilité existant entre la Suisse et l'UE contribuent à cela. Seulement, ce changement à l'échelle des individus n'est jamais aussi rapide que les réformes juridiques que l'UE a faites.

Deux éléments majeurs peuvent expliquer l'activation de cette tension politique au sein du système partisan suisse. En premier lieu, la tension doit atteindre un point de saillance élevé. Le périmètre et la profondeur des accords bilatéraux Suisse – UE se sont accrus d'une manière significative et leurs effets ont été amplifiés en raison d'une fragilisation grandissante des frontières nationales, cause principale d'une « immigration de masse » et dans une moindre mesure d'une « perte de souveraineté ». Dans un second temps, les acteurs politiques majeurs à commencer par l'UDC ont mobilisé cette tension et ont su en tirer profit. Les connexions établies entre l'identité nationale, l'insécurité économique et culturelle ainsi que d'autres problématiques liées à l'indépendance judiciaire ne peuvent pas émerger *per se* d'une expérience individuelle : elles sont tout d'abord construites, élaborées de manière incrémentale. En Suisse, l'opinion publique sur l'Europe est particulièrement perméable au jeu de construction. En effet, il a été démontré que de telles constructions sont les plus efficaces sur les individus qui n'ont pas de positionnement fort et de positionnement envers des objets politiques lointains, abstraits ou récents⁴⁸⁹.

Il n'est pas contradictoire pour un parti politique de souligner son fort attachement national tout en étant en faveur dans le même temps à une intégration européenne. Là où le point de rupture existe c'est surtout dans la conception *inclusive* ou *exclusive* dont ce parti politique conçoit l'identité nationale. Les partis politiques, tout comme les individus d'ailleurs, qui considèrent que l'amour de leur pays et de ses institutions est incompatible avec l'intégration européenne sont plus enclins à un euroscepticisme. Les récents travaux de recherche sur ce sujet montrent que les partis populistes de droite sont de cette tendance⁴⁹⁰. Ce frein sur le rapprochement entre Suisse et Union européenne s'est imposé non pas tant sur le fait que les partis politiques ont changé leur vue mais parce que sur un ensemble d'enjeux vitaux pour le pays – mettant en jeu l'identité du pays – une partie du processus de prise de décision a été transféré du peuple vers l'élite. Ainsi, la mise en compétition de l'identité à travers notamment l'instrument juridique prend le dessus face aux enjeux économiques. C'est cela qui a provoqué la chute de l'Europe au sein de l'arène politique, la conflictualisation de cette arène et la transformation de cet enjeu en outil de démarcation politique déterminant au sein du système partisan helvétique.

⁴⁸⁹ James N. Druckman, 'Political Preference Formation: Competition, Deliberation, and the (Ir)relevance of Framing Effects', *American Political Science Review*, 98 (2004), 671–86; James N. Druckman and Kjersten R. Nelson, 'Framing and Deliberation: How Citizens' Conversations Limit Elite Influence', *American Journal of Political Science*, 47 (2003), 729–45; Joanne M. Miller and Jon A. Krosnick, 'News Media Impact on the Ingredients of Presidential Evaluations: Politically Knowledgeable Citizens are Guided by a Trusted Source', *American Journal of Political Science*, 44 (2000), 301–15.

⁴⁹⁰ Catherine de Vries and Erica Edwards, 'Taking Europe to its Extremes: Extremist Parties and Public Euroscepticism', *Party Politics*, 15 (2009); Hooghe, Marks and Huo, 'Does Occupation Shape Attitudes on Europe?'

La ligne de tension se situe donc entre d'une part les facteurs fonctionnalistes et économiques d'une intégration européenne en marche constante et d'autre part les facteurs culturels, normatifs et sociaux associés à une identité politique et un attachement national. De manière similaire à ce que l'UE a connu⁴⁹¹, il a été considéré en Suisse que la théorie néo-fonctionnaliste pouvait s'appuyer sur les bénéfices tirés d'une économie ouverte sur l'Europe et permis par les accords bilatéraux pour au final se contenter d'un niveau d'acceptation et de légitimité relativement admis par la population helvétique. Certains considéraient même qu'avec le temps ce 'spill-over' dans les relations Suisse-UE pouvait amener à une adhésion. Mais c'était sans compter sur l'importance des facteurs normatifs propres à la Suisse : son identité politique ainsi que les instanciations de cette identité (démocratie directe, participation populaire, fédéralisme).

Une autre différence majeure avec les pays membres de l'UE réside dans la manière de traiter l'Union Européenne au sein des partis et également au niveau des parlements nationaux. Il a été démontré que les débats qui avaient cours en Europe inclinaient plus vers un consensus fort plutôt qu'un consensus faible au sein des parlements nationaux⁴⁹². Les partis eurosceptiques y sont largement minoritaires et leur poids politique ne leur permet pas de s'opposer efficacement à la tendance pro-européenne des partis traditionnels. Cela est tout à fait différent en Suisse où l'UDC a émergé rapidement comme force significative au sein du système partisan helvétique dès la fin des années 1990 jusqu'à devenir le premier parti du pays, statut qu'il occupe encore depuis 2003. Son poids au sein du Conseil National (au moins 54 sièges sur les 200 ces 4 dernières législatures) en fait un adversaire difficilement évitable en cas de conflit sur un enjeu particulier. Le cas de l'enjeu européen n'échappe pas à cette règle. Il a été une structure d'opportunité⁴⁹³ utilisée par l'UDC pour renverser l'ordre établi.

⁴⁹¹ Risse, T. (2005) 'Neofunctionalism, European Identity and the Puzzles of European Integration', *Journal of European Public Policy*, 12:2, 291-309.

⁴⁹² Auel, K. and Raunio, T. (2014) 'Debating the State of the Union? Comparing Parliamentary Debates on EU Issues in Finland, France, Germany and the United Kingdom', *Journal of Legislative Studies*, 20:1, 13-28.

⁴⁹³ ARZHEIMER K., and CARTER, E. (2006), 'Political opportunity structures and right-wing extremist party success', *European Journal of Political Research* 45: 419-443.

Troisième Configuration 2008-2014	
État des postures partisans	Sédimentées Etayées et actualisées Divergences entre les partis
Orientation générale du discours Pragmatique/juridique/valeurs	Grande amplitude entre les partis Discours pragmatique modéré à fort : tous les partis, plus fort pour les partis de droite Discours juridique fort : tous. Judiciarisation forte et pérennisée. Discours de valeurs faible Le plus important chez les Verts
Échelles de discours National/européen	Faible amplitude entre les partis Nationalisation forte entre les partis - La plus importante : le PSS Européanisation faible à modérée - La plus importante : le PLR
Teneur du discours Propositionnel/critique	Grande amplitude entre les partis Critique faible à forte : - Plus forte de l'UDC Propositions fortes : - Importantes pour PSS, les Verts et le PLR

Tableau 14 : Synthèse des positions européennes des partis (2008-2014)

Seconde partie : Émergence de la résistance des partis face à l'UE

Introduction

Dans cette deuxième étape de notre travail de recherche, nous affichons deux objectifs à atteindre. Le fait d'avoir établi une cartographie des postures partisans et d'avoir mené une analyse comparative à la fois du contenu et de l'évolution des discours à l'égard de l'UE nous a permis d'étayer et de montrer le développement ainsi que le maintien d'une réticence (voire d'une opposition) grandissante à l'intégration européenne au sein du système partisan helvétique. La distance voire la critique vis-à-vis de l'UE s'amplifie et se reflète de manière quantifiable jusque dans les partis dits « pro-européens » au début des années 2010. Un premier objectif de cette deuxième partie de notre travail est d'approfondir les résultats présentés en première partie et de proposer une compréhension des prises de position partisans à la lumière du renversement de l'idée dominante qui a eu lieu en Suisse entre 1999 et 2014. Ainsi, l'enjeu est d'apporter des éléments de justification sur le changement de paradigme non seulement au niveau national mais également au niveau cantonal. On s'intéresse donc aux attitudes des acteurs politiques à l'échelle cantonale (les sections cantonales des partis politiques étudiés) et à leur mode d'articulation vis-à-vis du parti suisse⁴⁹⁴. De nouveau, nous focalisons la période d'étude entre 1999 et 2014 à cette fin. Le choix des cantons romands (six au total) sera justifié dans le premier chapitre de cette seconde partie mais nous pouvons dire en préambule qu'il s'impose à la fois pour des raisons conceptuelles et pragmatiques. Au final, notre analyse prend le temps d'investiguer plus en détail les postures des partis politiques et apporter ainsi une mise en lumière explicative aux logiques de renversement européen en Suisse.

Cela a déjà été évoqué en introduction générale mais il est nécessaire de le rappeler ci-après : la littérature scientifique ne s'est que très peu intéressée à l'enjeu de compréhension des prises de position des partis en Suisse sur l'U.E, et plus particulièrement celles critiques de l'intégration européenne. Si les principaux travaux dédiés à la question de l'Union Européenne en Suisse se concentrent sur un clivage « pro-Europe » versus « anti-Europe », nous estimons que ce niveau de granularité n'est pas assez fin pour renseigner les subtilités des positions partisans en Suisse, et surtout leur évolution dans le temps. En l'absence de références bibliographiques significatives sur une analyse du contenu des positions partisans, nous avons inclus dans notre approche une étape essentielle qui est la revue synthétique des textes et corpus rassemblés. Elle ne constitue pas le cœur de notre travail analytique mais bien une étape préliminaire essentielle que nous avons sciemment exposé en première partie de cette recherche et que nous prolongeons dans cette seconde partie à l'échelle des sections cantonales

Le fait de chercher à comprendre les prises de position des partis dans leur complexité au niveau national et au niveau cantonal nous amène à rendre compte de la place occupée par la question européenne dans les projets politiques de ces partis. Pour saisir les éléments de compréhension concourant à l'émergence de cette nouvelle posture dominante vis-à-vis de l'UE, on se propose de recourir aux outils de la sociologie politique, notamment à la tradition d'analyse des organisations partisans. Une attention toute particulière est accordée aux contraintes et types de

⁴⁹⁴ Un bref rappel ici nous permet de préciser que l'appellation 'parti suisse' renvoie au parti qui fédère à l'échelle nationale l'ensemble des sections cantonales.

tensions créées par l'appartenance à un système partisan, au jeu de la compétition politique ainsi qu'aux enjeux idéologiques et identitaires qu'elle engage. L'approche sur laquelle nous nous baserons est socio-historique et permet de révéler le poids des trajectoires de chaque parti ainsi que des constructions politiques qui les définissent sur la construction des positionnements à l'égard de l'Union Européenne. La mise en lumière des différentes dynamiques identifiées par notre analyse et concourant à ce renversement de tendance est réalisée à partir de la combinaison d'un travail de reconstitution des vies partisans à partir de l'étude d'archives (notamment d'articles de presse et d'analyse de productions des acteurs partisans) et d'entretiens informatifs avec des acteurs souvent spécialistes des questions européennes au sein du parti.⁴⁹⁵ On se base également sur les travaux existants, en particulier sur des études monographiques concernant les formations étudiées quand elles existent.

Au sujet des partis politiques et particulièrement à l'échelle cantonale, objet en partie de ce second volet du travail de recherche, le zoom effectué au niveau cantonal est non seulement incontournable étant donné la spécificité politique de la Suisse, état dont le fédéralisme est une composante majeure dans l'histoire et la nature organisationnelle et idéologique du système institutionnel. Mais ce zoom est également nécessaire dans une partie de la Suisse, en l'occurrence la Suisse romande, où pendant des décennies, le rapprochement vers l'Union européenne semblait être la norme quasi-exclusive. Les scores sans appel des votations européennes en témoignent. Des cantons comme Vaud ou Neuchâtel ont frôlé voire atteint les 80% d'acceptation pour plusieurs des référendums facultatifs sur le sujet qui ont eu lieu entre 1999 et 2009 (voir tableau ci-dessous). Comme expliqué en introduction générale, plusieurs contraintes (taille, langue, financement) ont fait que le périmètre d'analyse s'est focalisé sur les 6 cantons romands. En conséquence, les résultats de cette thèse s'attacheront à expliquer entre autres le renversement d'une tendance dans des cantons historiquement pro-européens. Pour des raisons évidentes, ces résultats ne sont en aucun cas généralisables à l'ensemble de la Suisse. Les caractéristiques de la Suisse alémanique, sa configuration socio-politique par rapport à la Suisse romande, son histoire politique et ses liens beaucoup plus distants vis-à-vis de l'UE font que l'approche, l'analyse et certainement les outils déployés dans notre travail de recherche ne seraient probablement pas pertinents pour les appliquer à la Suisse alémanique. Ce constat est d'autant plus vrai pour le cas du Tessin, seul canton italoophone dont l'euroscepticisme prononcé⁴⁹⁶, apparu dans les années 80 et qui ne cesse de croître depuis, en fait encore un cas à part à étudier. L'intérêt de se focaliser sur la Suisse romande dans notre étude nous permet toutefois de mettre la lumière sur la partie du pays qui historiquement a toujours soutenu (et continue de soutenir) l'ouverture vers l'Europe et de chercher à comprendre, à travers le positionnement des partis politiques, comment l'expression de cette ouverture a plié ces dernières années.

C'est ainsi le dernier objectif de notre travail. Il s'agira, en toute fin, de proposer des modèles de compréhension quant à la dynamique de positionnement vis-à-vis de l'Union européenne à travers les affrontements, les contraintes, les règles mises en place dans le jeu de la compétition

⁴⁹⁵ Au sujet des sources utilisées ainsi que de la méthodologie mobilisée pour ce travail, cf. la présentation faite dans notre introduction générale. De plus, l'ensemble des sources utilisées dans nos différents chapitres font l'objet d'un inventaire complet dans l'annexe méthodologique.

⁴⁹⁶ Le Tessin a été un des premiers cantons eurosceptiques, affichant le taux de rejet des votations européennes parmi les plus hauts de la Suisse.

politique. L'analyse de ces prises de position au sein des formations a permis de dégager deux niveaux de compréhension qui viennent s'articuler pour participer à ce renversement de tendance au sein des formations politiques. Dans un souci de clarté, on s'attachera à présenter ces deux dynamiques de manière séparée dans chacun des deux chapitres de cette seconde partie alors que ces facteurs ont été révélés de manière inductive à partir de l'analyse de nos données de terrain. La première dynamique fera l'objet du **chapitre 4**. Il s'agira tout d'abord de saisir les phénomènes qui s'appliquent au système partisan helvétique dans chaque canton de la Suisse romande, notamment (mais pas exclusivement) le lien de corrélation entre la nationalisation du discours observée en première partie et la nationalisation de l'enjeu européen tel qu'il est appréhendé (ou pas) par les sections cantonales. Alors que les questions de politique étrangère sont de plus en plus l'affaire des cantons, notamment à travers la création de la conférence des gouvernements cantonaux, les partis politiques délaissent au niveau cantonal cet enjeu, européen de surcroît. Dans le **chapitre 5**, il sera question d'informer sur l'autre dynamique notable aussi bien dans les partis fédéraux que les sections cantonales, autrement dit la dé-européanisation bien plus conceptuelle, idéologique qu'institutionnelle avec l'éloignement, voire l'abandon de projets politiques et de vision ambitieuse pour les relations Suisse-UE, et ce pour l'ensemble du spectre politique partisan analysé. Nous nous attacherons à exposer les phénomènes qui renseignent cette dé-européanisation généralisée.

Nous aurions pu mener un travail similaire que celui effectué dans la première partie de cette thèse et mettre en place une analyse statistique sur l'argumentation des sections cantonales. Pour plusieurs raisons, cela n'a pas été fait dans le cadre des objectifs que nous nous sommes fixés. Tout d'abord, la rareté des textes et surtout leur répartition inéquitable entre les sections cantonales ne nous aurait pas permis d'avoir un niveau de fiabilité suffisant en termes de textes, de qualité de texte et de consistance du discours à analyser. Rares sont les sections qui ont produit un discours propre : il s'agit dans la plupart des cas de sections cantonales plutôt fortes en termes de poids politique dans le canton (le PDC dans le Valais, le PS à Vaud, les Libéraux à Neuchâtel). En d'autres termes, peu de sections cantonales ont été autonomes sur l'enjeu européen. La plupart ont repris le matériel fédéral fourni par le parti suisse (notamment l'UDC dans les sections nouvellement créées) ou se sont contentés de communiqués de presse et d'interventions ponctuelles dans les médias. Si ces supports se sont avérés primordiaux pour notre démarche socio-historienne, ils n'étaient pas suffisants pour être traités sur un pied d'égalité (même approximatif) avec des papiers de position ou des argumentaires étoffés tels que développés dans les programmes de législature d'un PS genevois ou d'un PDC valaisan. Une autre raison nous est apparue durant le processus de tri des documents : un niveau de saturation a très vite été atteint (dans le sens du critère barthien). Selon ce critère, un ensemble de textes peut être considéré comme complet lorsque d'autres textes n'apportent que des aspects déjà repérés. Enfin, une dernière justification, plus épistémologique que technique, nous renvoie à notre approche scientifique qui cherche tout d'abord à s'inscrire dans une tradition compréhensive. Si nous avions abordé la deuxième partie de ce travail de manière similaire à la première, nous aurions enfermé notre recherche dans une approche plutôt quantitative, qui sans nier l'intérêt de cette approche, nous aurait éloigné de l'objectif principal de notre thèse : comprendre les multiples positions européennes des partis en Suisse, plutôt que chercher à les expliquer à travers des indicateurs statistiques. Ainsi, compléter l'analyse effectuée à l'échelle fédérale de manière quantitative avec une analyse compréhensive à l'échelle des cantons résume la colonne vertébrale épistémologique et méthodologique de la thèse.

Notre approche inductive nous a également amené à constater que se focaliser plus en détail sur les arguments des sections cantonales n'aurait pas forcément apporté un niveau de connaissances plus important (en termes de production de connaissances nouvelles). Les arguments utilisés au niveau des sections cantonales rejoignent celles des partis suisses, que ce soit parce que ces sections ont utilisé le matériel fédéral ou parce que les mêmes arguments revenaient de manière récurrente. Néanmoins, se pencher sur les positions des sections cantonales et les articulations que ces sections ont eu autour de l'enjeu européen nous permet d'identifier et d'analyser l'évolution de l'« idée européenne » en Suisse.

Chapitre 4 : Le parti comme cadre de pensée

Section 1 : L'insertion du thème européen dans l'histoire du canton

A. Idéologie et identité

Généralités

Nous nous penchons ici sur la question de l'engagement du parti quant à la question européenne et sa capacité à affirmer et maintenir une identité politique⁴⁹⁷ ainsi que d'entretenir les aspirations des dirigeants et membres adhérents, élément significatif de la construction et de l'évolution des prises de position. Il s'agit ainsi d'avoir le souci de se pencher sur le travail de production de sens comme activité intellectuelle du parti ainsi que son poids dans l'élaboration et la défense des positionnements⁴⁹⁸.

Nous mobilisons donc le point de vue d'analyse de M. Hastings qui qualifie le parti de « administrateur du sens » puisque selon lui les partis politiques :

« [...] *participent à la structuration des grammaires culturelles mobilisées par les militants, les sympathisants, et les électeurs à travers les interprétations qu'ils se font du monde et de leurs propres rapports à celui-ci. Tout parti est donc un lieu de discours qui ne peut atteindre ses fins qu'en organisant une structure de sens.* »⁴⁹⁹

Le parti a par là l'objectif de diffuser et d'imposer leur compréhension de la réalité sociale, généralement en concurrence avec les autres partis. Ainsi, le travail de production et de diffusion de cette compréhension fait sens et se reflète dans les discours : il permet de saisir une des dimensions de la construction des résistances partisans à l'Union européenne. Les héritages idéologiques des partis politiques constituent un cadre de réception et de production du positionnement vis-à-vis de la question européenne. Néanmoins, ce facteur de l'héritage idéologique n'a pas le même poids ni la même résilience entre les formations politiques. Les forces d'intervention dans l'arène politique que constituent d'une part le bagage idéologique d'un parti et d'autre part sa stratégie inter-partisane (ou sa tactique) peuvent entrer en tension lorsqu'il s'agit d'exposer la prise de position. Etant donnée notre approche, nous ne nous engagerons pas ici dans une tentative de quantifier ces tensions : il est toutefois possible de mettre en exergue le fait que l'idéologie⁵⁰⁰ d'un parti peut se révéler être une contrainte plus ou moins significative selon les formations.

⁴⁹⁷ Sur ce sujet, cf. CURAPP, *L'identité politique*, Paris, 1994, PUF et plus récemment M. Surdez, M. Voegtl, B. Voutat (éds), *Identifier - s'identifier. A propos des identités politiques*, Antipodes, 2010.

⁴⁹⁸ G. Lavau traite de la place des idéologies partisans comme inspiratrices et cadres de l'activité politique ainsi que de l'importance de leur étude pour saisir son fonctionnement. G. Lavau, *Partis politiques et réalités sociales, Contribution à une étude réaliste des partis politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1952.

⁴⁹⁹ M. Hastings, « Partis politiques et administration du sens », *art. cit.*, p. 22-23.

⁵⁰⁰ Nous utilisons le terme 'idéologie' d'après les définitions de J. Touchard et P. Ansart qui évoquent respectivement une « vision du monde » ou un « schème explicatif d'interprétation ». J. Touchard,

Le sens du mot 'idéologie' que nous utilisons ici se réfère donc à « un système d'idées, de représentations et d'images dont on s'accorde qu'il vise davantage l'action que la connaissance »⁵⁰¹. En d'autres termes, l'idéologie est la somme des postulats normatifs qui orientent la réflexion et l'action du parti. Par exemple, l'UDC tient comme une des composantes de son idéologie partisane la conception d'un ordre politique naturel, fondé sur des valeurs nationalistes et basé sur une vision traditionnaliste d'une nation millénaire. La lutte que le parti mène pour enrayer la chute de cet ordre, provoquée selon lui par le rapprochement européen de la Suisse mais également liée à d'autres thématiques telles que l'immigration ou l'asile qui menacent le pays, constitue un élément fort de leur positionnement.

Comme nous l'avons énoncé plus haut, le poids de la tradition idéologique du parti sur sa prise de position européenne n'est pas le même (i.e ne pèse pas de la même façon) selon les formations. Il y a deux raisons principales à cela. Le premier renvoie à l'ancienneté : adosser une prise de position européenne à un héritage est revendiqué par les socialistes, les chrétiens-démocrates et les libéraux-radicaux. Les partis plus récents comme l'UDC (en rupture avec les fondements du parti agrarien) ou les Verts y sont moins contraints ou du moins ne revendiquent pas cela de la même manière. Cela peut paraître discutable de qualifier l'UDC de parti récent alors qu'historiquement ce parti existe depuis le début du XXème siècle. Nous estimons que le PAB (Parti agrarien) a été vidée de sa substantifique moëlle et remplacée par une UDC suisse tout acquise à la cause de la section zurichoise et de son idéologie. En ce sens, l'UDC n'est pas considérée comme un ancien parti au même titre que le PS ou le PDC mais bien comme un nouveau parti qui a émergé à partir des années 1970 et apparu comme force politique importante dans les années 1990. Les Verts, quant à eux, ont été créés dans les années 1990.

L'autre motif, second dans notre énonciation mais premier par l'influence, renvoie au rapport du parti à l'idéologie : encore une fois, il est différent entre les formations. Un auteur comme K. Janda a d'ailleurs démontré que les partis politiques qui s'appuient sur des textes fondamentaux sont bien peu nombreux (autour de 12% selon ses résultats). De même, plus de la moitié n'ont pas de document fondamental sur lequel s'appuyer⁵⁰². Pour lui, il y a ainsi une forte variation idéologique à travers les transcriptions en textes que les partis font de leur vision du monde. Nous poursuivons ainsi notre réflexion en sollicitant Charlot et son affirmation selon laquelle :

« [...] *plus l'idéologie d'un parti est intense, plus elle est cohérente dans ses dogmes, plus son rôle directif est grand.* »⁵⁰³

Nous verrons plus tard dans ce chapitre que les convictions anti-européennes de l'UDC ont été directives d'une manière telle qu'elles ont ré-axé l'orientation globale de la politique européenne des partis concurrents et du gouvernement fédéral. Nous prolongeons cela au positionnement des partis

« Introduction à l'idéologie du parti communiste français », in J. Touchard (dir), *Le communisme en France*, Paris, Armand Colin, 1969, p. 84. P. Ansart, *Les Idéologies politiques*, Paris, PUF, 1974.

⁵⁰¹ P. Ansart, *Les Idéologies politiques*, op. cit., p. 10-11.

⁵⁰² Kenneth Janda, *Political Parties*, op. cit, p. 131.

⁵⁰³ J. et M. Charlot, « La marge d'autonomie des partis et groupes de pression », dans M. Grawitz et J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, Tome 3, p. 473.

sur l'enjeu européen, élément que Reungoat a constaté dans son travail sur les partis politiques français. Elle souligne que :

« [...] *plus l'attention conférée à l'idéologie au sein des formations est forte, plus celle-ci va venir encadrer et contraindre l'appréhension de l'intégration et la définition des prises de positions à son égard* »⁵⁰⁴

Pour saisir le niveau d'implication du parti dans la production et la diffusion de l'idéologie, Charlot va, dans la continuité de Janda, utiliser le terme d' « intensité idéologique ». Pour lui, un parti à forte intensité idéologique détient trois caractéristiques principales : (1) un « ensemble cohérent et précis de dogmes » jouant « un rôle directif » central dans « l'action », (2) il « forme les nouveaux militants » dans des « écoles de parti, les initie au rituel et à la langue du mouvement » et (3) il « possède à tous les échelons ses gardiens de la foi qui le rappellent au respect du dogme ». Le parti à forte intensité idéologique constitue une « sorte d'Eglise où la fidélité au dogme est plus impérative que la prise en compte des circonstances ».⁵⁰⁵

En vue de pouvoir positionner les partis relativement l'un à l'autre dans cette quête d'une échelle de l'intensité idéologique entre les formations, nous sollicitons les critères définis par Charlot, particulièrement le degré de formalisation de cette idéologie et l'existence d'une organisation au sein du partisan dédiée à sa production et à sa diffusion. A cela, nous nous appuyerons également sur l'existence (ou non) de procédures de codification et d'ajustement de celles-ci (congrès, motions). De nouveau, notre objectif n'est pas de donner une mesure quantitative de cette intensité mais bien de rendre compte du rapport que chaque parti entretient avec son substrat idéologique à l'égard de l'Union européenne. L'UDC est ainsi un parti à forte intensité idéologique. Les nombreux textes publiés (papiers de position, argumentaires, bilans, etc...) sur la question européenne (et bien au-delà, immigration, asile, agriculture, droit international, énergie, etc ...) en font l'acteur le plus prolifique et le plus volubile pour appuyer son idéologie et la formaliser. La densité du corpus idéologique (en termes de quantité) dépasse tous les autres partis, y compris le parti socialiste qui encore dans les années 2000 bénéficiait de sa commission spécialisée en politique européenne pour produire des artefacts appuyant sa position sur les relations Suisse-UE. Là encore, le poids de l'idéologie et l'engagement des partis à la diffuser sont variables dans le temps. C'est notamment à partir de 2005-2006 que la production de textes majeurs de l'UDC sur la question européenne s'accélère alors que dans le même temps, celle des autres partis diminue inexorablement. Les Verts produiront leur dernier document stratégique en 2006. Les socialistes publient plus de 5 documents entre 2000 et 2006 et seulement 2 entre 2007 et 2014 (voir annexe).

Alors que l'organisation de la production programmatique du parti socialiste était encore soutenue au cours des années 2000, on peut observer un essoufflement vers la fin de la décennie. Dans le même temps, l'UDC redouble d'effort sur sa production doctrinale et l'homogénéisation idéologique sur ce thème. De manière générale, UDC excepté, le terrain programmatique sur l'Union européenne est laissé vacant ou du moins très peu occupé en dehors du temps des votations à ce sujet. Cela est d'autant plus vrai au niveau des cantons où mes tentatives de mettre la main sur des éléments de programme des partis sur l'UE n'étaient pas toujours empreintes de succès :

⁵⁰⁴ Emmanuelle Reungoat, *op.cit.*, p.490.

⁵⁰⁵ J. Charlot, *Les Partis Politiques*, Paris, Armand Colin, 1971, p. 42-43.

« C'est pour ça que vos efforts dans les cantons sont très louables mais assez difficiles à identifier. Parce qu'en fait, les votations de niveau fédéral, sont avant tout la préoccupation des partis suisses, et des parlementaires suisses. Et, charge à eux, quand ils veulent bien le faire, de s'investir au niveau cantonal. »⁵⁰⁶

Y compris pour l'UDC, la production doctrinale sur l'UE ne se base pas sur des textes originaux des partis mais dans une moindre mesure débattue et (plus récemment difficilement) entérinée dans les grands rassemblements et congrès. En d'autres termes, la faiblesse d'un héritage sur cette question européenne, une production doctrinale fluctuante s'affaiblissant avec le temps amène à constater une faible intensité idéologique qui caractérise les formations étudiées – excepté l'UDC – et qui ne permet pas de maintenir une stabilité doctrinale.

Selon Sawicki, l'action de la classe dirigeante (du corps décisionnel politique) d'un parti est conditionnée par les règles et le langage du parti. Les « principes fondateurs » sont mobilisés et exploités comme étant des symboles touchant à l'identité du parti⁵⁰⁷. Or, dans le cas de l'UDC, si cela n'a pas eu le même poids dans les années 1970, on peut considérer que les conditions de l'émergence de l'UDC post-agrarienne font de l'opposition à l'Union européenne un principe fondateur, fondamental et central. Il est réaffirmé dans l'ensemble des productions partisans, nous l'avons vu au niveau fédéral, mais également au niveau cantonal, y compris lors d'événements politiques hors votations européennes. Ainsi, avant les élections cantonales de 2005, l'UDC valaisanne inscrit dans son programme de campagne le point suivant :

« [...] la défense de notre indépendance et de notre neutralité face à des organisations ou à des traités supranationaux (UE, Schengen/Dublin), pour l'opposition à la libre circulation des personnes avec l'Est »⁵⁰⁸

Au fil de la décennie 2000, l'opposition à l'intégration est devenue un « marqueur » politique. L'inclinaison vers un positionnement critique à l'égard de l'UE tend à perdurer et à s'accroître, aspiré par le fait que l'UDC ressasse cela, à Berne et dans les cantons. Il s'agit là d'un élément majeur expliquant les agissements des formations politiques à partir du milieu des années 2000. Jacques Neyrinck va jusqu'à qualifier le comportement de l'UDC de cette manière :

« L'UDC ... pèse très très lourd sur les autres partis ... parce qu'elle exerce une forme de chantage. »⁵⁰⁹

Les rapports à l'idéologie de même que la place et la manière dont est traitée la thématique européenne diffèrent donc entre les formations étudiées.

L'adhésion remise en question

⁵⁰⁶ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwiz-Graf (PLR/GE).

⁵⁰⁷ F. Sawicki, « Les partis politiques comme entreprises culturelles », dans D. Cefai (dir.), *Cultures Politiques*, op. cit., p. 198.

⁵⁰⁸ Lignes directrices 2005-2009, adopté par le Conseil du parti dans sa séance du 27 janvier 2005.

⁵⁰⁹ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

Plusieurs questions se sont posées à nous tout au long de notre travail de recherche, notamment sur le lien qu'entretiennent les Suisses avec l'Union européenne. Un des constats qu'il est utile de signaler est le fait que les jeunes Suisses, tout comme leurs congénères européens font bien partie de cette génération Erasmus. Tout comme les autres pays de l'Union européenne, la Suisse a pu faire bénéficier à sa jeune population des outils mis en place dans le cadre de cette intégration entre pays européens.

Mais selon plusieurs observateurs, si les Suisses jeunes ou moins jeunes, profitent de ces avantages offerts par le cadre européen, ils ne sont pas encore arrivés à réaliser (i.e à prendre conscience de) cette Europe qui les connecte à leur pays. A ce sujet, Chérix considère qu'il y a un certain déficit conceptuel du système politique en Suisse, système connu pour être très pragmatique, très pratique. Contrairement au sens commun établi, Chérix défend également l'hypothèse d'un déficit de liberté des Suisses parce qu'ils sont hors des décisions européennes. Pour lui, il constate que les Suisses ont la conviction d'avoir plus de pouvoir grâce aux outils de leur démocratie directe, alors que la reprise du droit communautaire est quasi-automatique et que personne n'a son mot à dire. Dans le canton de Vaud, les principaux partis gouvernementaux vaudois étaient pro-européens et peu de voix s'élevaient contre l'UE. Même l'UDC avait soutenu les accords bilatéraux dans la première moitié des années 2000. Yves Christen rappelle la position de la droite à ce sujet :

*« On avait deux partis de droite concurrents. Mais ... les deux partis vaudois étaient ... étaient pro-européens, étaient très largement pro-européens. [...] On peut dire que, aussi bien le parti libéral que le parti radical étaient très largement pro-européens ... étaient pour l'adhésion ... en 2000. Au niveau vaudois. »*⁵¹⁰

Pendant longtemps et jusqu'au début des années 2000, l'adhésion a été un objectif clair et soutenu par le Conseil Fédéral et les principaux partis gouvernementaux (PS, Verts, PDC, PRD et PLS). Au fil des années 2000, cette situation a changé sous les attaques répétées et régulières de l'UDC. L'adhésion est désormais hors du jeu politique et est devenue au contraire un épouvantail à agiter à chaque occasion. La stratégie a été renversée dès le milieu des années 2000 pour se confirmer par la suite : on vote désormais 'oui' aux bilatérales pour éviter l'adhésion. Le spectre de l'adhésion est agité et sert d'impulsion pour pousser le peuple à voter en faveur des bilatérales. Si on vote non aux différents volets bilatéraux, cela peut mener à une situation catastrophique qui fera perdre à la Suisse l'ensemble des accords bilatéraux : il n'y aura alors pas d'autre choix que d'adhérer. Il faut éviter ça. Du coup, ce qui était un objectif stratégique avant 2005 (l'adhésion) est devenu un épouvantail.

Le point névralgique de cette transformation n'est pas tant la défense timide du projet européen par des formations politiques comme le parti socialiste ou le parti démocrate-chrétien lors des votations européennes successives. C'est surtout la manière de faire. Quand l'UDC a su tirer profit de ces votations pour concevoir et mûrir une stratégie du doute européen, les autres partis se sont contentés de niveler leur argumentaire par le bas en se focalisant sur des intérêts directs et à court terme. Le caractère circonscrit de l'argumentaire ainsi que sa répétabilité ont fait de l'Europe un sujet peu intéressant et surtout quasi-automatique aux yeux des électeurs. Le manque d'ambition

⁵¹⁰ Entretien du 29 septembre 2015 à Vevey, avec Yves Christen (PLR/VD).

affiché des partis pro-européens explique en partie le déplacement du curseur européen vers un euroscepticisme croissant.

Urs Schwaller (PDC/FR) l'admet également. La vision du PDC limitait sa vision de l'UE d'abord aux intérêts directs que les relations pouvaient apporter à la Suisse :

« [...] c'était avant tout, toujours une question aussi économie, places de travail, places de formation. Et puis nous avons une université, nous avons besoin de contacts, des échanges, nous avons besoin d'avoir accès à ces programmes sur le plan international, nous avons besoin de ... de l'échange, nous avons besoins de pouvoir mener aussi l'un ou l'autre objet. Mais pour moi, c'était avant tout finalement une question, heu, de cette ouverture, de cette possibilité de travailler, notamment sur le plan économique mais aussi de formation. »⁵¹¹

De même, Gisèle Ory (PS/NE) s'exprime ainsi pour défendre la libre circulation :

« Le canton de Neuchâtel est un canton frontalier, cela veut dire que nous sommes habitués depuis longtemps aux files de voitures qui passent la frontière chaque matin et chaque soir. Ce sont des milliers de personnes qui viennent de France chaque jour travailler dans les Montagnes neuchâteloises. Nous avons une grande expérience des déplacements transfrontaliers et déjà une certaine expérience de la libre circulation avec les 15. »⁵¹²

Dans le Valais, Stéphane Rossini (PS/VS) défend l'extension de la libre circulation aux 10 nouveaux membres de l'UE en nivelant son intérêt par le bas puisque pour lui, elle n'a rien à voir avec une quelconque adhésion à l'Union européenne :

« Et puis, la Suisse réalise une grande partie de sa richesse grâce à ses relations économiques internationales, et principalement avec l'Union européenne. Restons lucides. Ce n'est pas en acceptant cet accord que la Suisse pourrait s'appauvrir, mais bel et bien en le refusant. Notre croissance ne se fera pas en étant isolés dans une économie mondialisée. »⁵¹³

Dans le canton de Vaud, Roger Nordmann, Conseiller national défend l'extension de la libre circulation à la Bulgarie et la Roumaine ainsi que sa reconduction illimitée de la manière suivante :

« Refuser l'accord sur la libre circulation des personnes signifie renoncer automatiquement à l'ensemble des accords bilatéraux »⁵¹⁴

A l'opposé, l'UDC a visé un imaginaire, une vision pour le collectif alors que les autres partis se sont attelés à une défense plutôt pragmatique ne faisant pas forcément rêver. Les mêmes arguments revenaient constamment créant une lassitude dans l'électorat. Ce facteur endogène n'est pas le seul. Il existe également des facteurs exogènes : la situation dans les pays de l'UE en est un. La manière dont l'UE a traité la Grèce en a choqué plus d'un, y compris parmi les plus fervents défenseurs de l'adhésion. Ainsi, Francine John-Calame (Verts/NE) qualifie l'attitude de l'UE face à la question de la Grèce :

⁵¹¹ Entretien à Fribourg, le 11 février 2016.

⁵¹² Intervention lors de l'Assemblée des délégués du PSS à Fribourg, 25 juin 2005.

⁵¹³ Accords bilatéraux, « Esprits chagrins et manipulations », par Stéphane Rossini, Conseiller national.

⁵¹⁴ Points forts socialistes, « L'Alleingang n'est pas une perspective », N°22, Décembre 2008/Janvier 2009.

« Non c'est dû à l'incertitude de ce qui se passe dans ... au sein de l'Union européenne et puis quand même les gens restent quand même un peu choqués de la façon dont se conduit l'Union européenne et la Troïka vis-à-vis de la Grèce hein ... Franchement ... c'est juste la honte mais il y a personne qui le dit mais franchement moi ça me choque aussi. Et puis tout le monde dit tout dans l'Europe mais quelle horreur mais heureusement qu'on n'y est pas quoi ! [...] C'est une catastrophe : il faut bien le reconnaître ... »⁵¹⁵

Tous les interlocuteurs sur l'Europe ont bien conscience que le vent a tourné et que le thème de l'adhésion est désormais un tabou dans la politique étrangère de la Suisse. Gisèle Ory (PS/NE) le constate ainsi dans un papier qu'elle publie en 2007 :

« Malheureusement, l'adhésion n'est plus aujourd'hui à l'agenda politique. L'UDC a plombé le débat. Les partis du centre ont peur et ils manquent d'assurance. Ils ne savent pas où se trouvent leurs électeurs face à l'Europe. La gauche est toujours convaincue, mais elle est prudente, car les premiers problèmes liés à la libre circulation des personnes commencent à se manifester et l'on sent que la population est inquiète. »⁵¹⁶

A la lumière de ces éléments, il est possible d'avancer l'hypothèse que le rôle et le poids de l'électorat dans les prises de positions des partis au sujet de l'UE ont évolué en fonction de leurs positions programmatiques. Ainsi, sur la thématique européenne, si les partis maintenaient encore une marge de manœuvre sur l'orientation de leurs prises de positions et sur leur électorat (approche par le haut) jusqu'au milieu des années 2000, cela sera moins le cas à partir de 2005-2006 avec une approche ascendante (*bottom-up*) où les électeurs et la base des partis commenceront à peser dans les prises de positions de leur formation politique respective, sous certaines conditions. Tout d'abord cette situation concerne tous les partis mais pas dans la même intensité. L'UDC, par exemple, est moins touchée par cette situation, notamment dû à un phénomène d'homogénéité des positions plus important que pour les autres partis. En revanche, les autres partis de la gauche (PS, Verts) et de la droite modérée (PDC et PLR) se retrouvent bien dans ce phénomène. Avant 2005, les formations politiques affichent des positions qui relèvent ou du moins s'approchent de leurs idéologies et stratégies respectives. L'idée des partis est alors de diffuser leur vision européenne auprès de leur base et même d'un électorat plus large. Ce sera le cas notamment lors du référendum sur les premiers accords bilatéraux en 2000. La conflictualisation progressive autour débat européen durant la décennie 2000, rendue omniprésente par les fréquentes échéances référendaires, amène les partis à réajuster leur approche en intégrant désormais un alignement électoral du bas vers le haut (*bottom-up*). En d'autres termes, ils se préoccupent davantage de la perception de leur base que de la diffusion de leur idéologie. Les nombreuses critiques à l'encontre de l'UE, grandissantes à partir de 2005 et la part de l'ensemble des formations politiques étudiées, confirment cette hypothèse. Cela est vraisemblablement révélateur d'une transformation plus profonde de la manière avec laquelle les partis opèrent leur alignement partisan : cette transformation peut d'ailleurs être mise en relation avec une évolution plus globale de ces partis. Sur la question de la place du thème 'Europe' dans le fragile équilibre du système suisse :

⁵¹⁵ Entretien du 22 septembre 2015 par téléphone, avec Francine John-Calame (Verts/NE).

⁵¹⁶ « Bilatérales ou adhésion », article du 27 septembre 2007.

« [L'Europe] *C'est l'élément déstabilisateur de la politique suisse.* »⁵¹⁷

La contrepartie a été pour les partis européens de se recroqueviller sur un socle juridique. Pour sauver l'essentiel des accords et concilier intérêt et idéologie, seul le cadre juridique pouvait apporter cela :

« *C'était la conséquence [le registre juridique] à la fois des intérêts économiques et de l'abandon momentané de l'adhésion. Ces deux facteurs ont fait que ... il fallait mettre un cadre juridique plus ... plus sûr [dans le discours général]* »⁵¹⁸

B. Programmes et campagnes référendaires dans les cantons

Dans le but d'entrer en détail dans la compréhension et l'analyse de notre objet d'étude, nous avons fait le choix de l'approche qualitative, qui à la différence d'enquêtes quantitatives, n'oriente pas les résultats vers une possible homogénéisation de logiques et de modalités⁵¹⁹. Notre axe d'analyse compréhensive ne se focalisera pas sur les tendances générales qu'il est potentiellement possible de dégager mais ira plutôt en profondeur dans les données recueillies. Cette approche qualitative se limite à peu de cas – dont la justification a déjà été fournie plus haut – c'est-à-dire les six cantons romands mais permet ainsi de mieux mettre l'accent sur la particularité de notre objet derrière l'apparente homogénéité. Or, dans notre cas c'est exactement l'inverse qui sera démontré. Partant du postulat que le système fédéraliste donne toute sa pleine autonomie aux sections cantonales et donc une diversité *a priori* de l'analyse, nous constatons que c'est une propension à l'homogénéisation qui se dégage entre les cantons et à travers les sections cantonales. Ceci est vrai tant sur le plan des contenus discursifs que de leurs modalités d'agencement.

Cette diversité ou hétérogénéité dépend de deux types de facteurs. D'une part, il s'agit d'*éléments contextuels* (notamment du contexte politique national, cantonal, local ; des positions dans l'arène politique, etc ...) qui conditionnent l'utilisation de certains arguments plutôt que d'autres. Le second facteur concerne les caractéristiques de la section cantonale : de son histoire dans le canton, de ses ressources, de son poids électoral et de son ancrage socioculturel local et régional. Ces attributs ou propriétés conditionnent le choix des arguments mobilisés, leur agencement, la présence ou l'absence de certains ainsi que leur corrélation avec ceux du parti suisse. Par exemple, la question des frontaliers se pose très peu voire pas du tout dans le canton de Fribourg. A l'inverse, elle a un retentissement certain à Genève ou dans le Jura.

Dans notre sélection, nous constatons que ce sont les sections cantonales dont le poids électoral est faible, donc avec des ressources limitées qui vont le plus utiliser du matériel de

⁵¹⁷ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

⁵¹⁸ Entretien du 29 septembre 2015 à Vevey, avec Yves Christen (PLR/VD).

⁵¹⁹ Voir notamment Daniel Gaxie, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégations politiques*, Paris : Seuil, 1978, pp. 9-31.

campagne provenant du parti suisse. C'est le cas notamment du PDC vaudois ou encore du PRD jurassien. A l'inverse, les sections cantonales avec un poids électoral fort vont être plus autonomes quant à la production de textes sur l'UE. C'est le cas du PS vaudois ou du PDC valaisan. Un autre facteur concerne les jeunes sections cantonales (principalement de l'UDC) qui également trouvent appui auprès du parti suisse pour se développer. A cet effet, elles se calquent pratiquement sur les mêmes caractéristiques idéologiques que leur aîné fédéral et utilisent abondamment le matériel de campagne des votations européennes envoyé depuis Berne.

Il n'y a donc pas de discours monolithique selon chaque parti ou section cantonale mais un *ensemble vivant d'arguments* (au regard d'une analyse de l'ensemble du corpus) qui dans les programmes et entretiens recueillis auprès des partis et membres de partis sont mobilisés ou non selon les caractéristiques citées ci-dessus. C'est donc en face d'une configuration hétéroclite que nous nous trouvons avec des hiérarchisations d'arguments diverses.

Au niveau cantonal, les discours de politique européenne sont très faiblement structurés de manière générale et évoquent rarement, voire pas du tout l'enjeu européen en détail. Cependant, les rares mentions faites sur l'*Europe* se font à travers une transposition au niveau cantonal des thématiques abordées, comme la problématique frontalière. Elles confirment tout de même la centralité de la Suisse à tous les niveaux dans cet enjeu : c'est d'abord dans l'intérêt du canton puis du pays que de mieux collaborer avec l'UE, notamment sur les aspects sécuritaires (cf. section 2). Les sections cantonales prennent certes position lors des référendums organisés à l'échelle nationale mais ignorent totalement la thématique européenne dans leur programme de législation à l'échelle cantonale, à l'exception du parti socialiste dans le canton de Genève⁵²⁰. Au niveau des cantons, l'enjeu européen reste éloigné des préoccupations politiques locales et ne concernent que peu de thèmes, la plupart du temps problématiques (frontaliers, sécurité aux frontières).

Ainsi, l'enjeu européen dans les cantons se reflète par une indifférence voire une confusion qu'on retrouve de manière parcimonieuse ici et là dans les rares productions *locales* à ce sujet. Les sections cantonales ne se sont pas encore emparées de cet enjeu à leur échelle et se reposent quasi-exclusivement sur les positions et argumentaires du parti fédéral. En effet, les accords bilatéraux n'ont pas encore produit leurs premiers résultats⁵²¹ en ce début des années 2000, particulièrement aux niveaux des cantons, les premiers impactés par ce changement dans la politique migratoire et l'accès au marché du travail. A l'exception du parti socialiste dont la connaissance et la maîtrise de l'enjeu est déjà très élevée en de début de décennie, tous les autres partis montrent une utilisation du discours européen parcimonieuse et imprécise quand on en vient aux sections cantonales.

Toutefois, l'Europe est évoquée et position est prise à son égard même si cela révèle une connaissance réduite du rôle de l'UE et des accords bilatéraux avec la Suisse (c'est le cas du PDC en Valais romand en 2002). Au niveau cantonal, les partis de droite convergent d'ailleurs de manière générale et plus particulièrement sur l'enjeu européen. Dans plusieurs cantons, notamment celui de Vaud, un regroupement inter-partisan consacre cette convergence : les partis de droite se

⁵²⁰ Cf. paragraphe C : le programme de législation contient un chapitre entier dédié à la question européenne.

⁵²¹ Les accords bilatéraux I sont entrés en vigueur le 1^{er} juin 2002.

rallient sous la bannière du Centre droit Vaudois. Dans le canton de Genève, le mouvement appelé « Entente » de manière informelle a longtemps fédéré également les forces de la droite modérée.

Les sections cantonales du PDC ont un discours faiblement structuré ne reprenant que les positions du parti fédéral et ne produisant pas d'argumentation adaptée aux problématiques cantonales. Y compris dans les cantons où le PDC est le premier parti en termes de poids électoral, comme dans le Valais, le sujet de l'Europe est très peu abordé par la section cantonale. L'appropriation de ce thème à travers les exigences locales et sa défense ne sont quasiment pas faites. Seuls les arguments provenant du parti fédéral sont relayés à ce niveau-là. Si intérêt il y a pour la thématique européenne, elle se fait à travers de figures locales que la sympathie pour le projet européen amène à défendre de manière plus engagée les relations Suisse-UE. C'est le cas dans le canton de Vaud où Jacques Neyrinck a porté le 'oui' à l'ensemble des votations portant sur l'Union européenne.

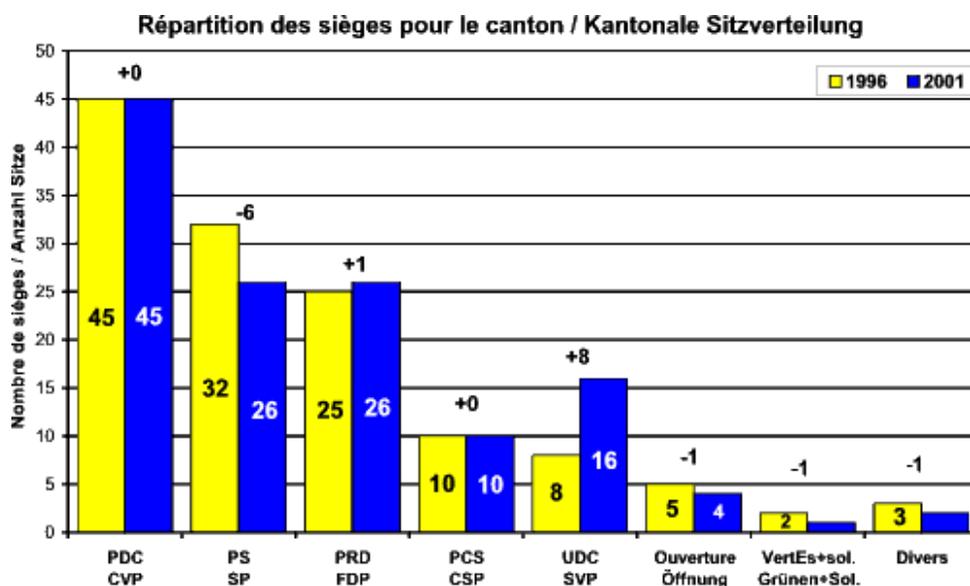
A. Tableau synthétique des cantons

a. Fribourg

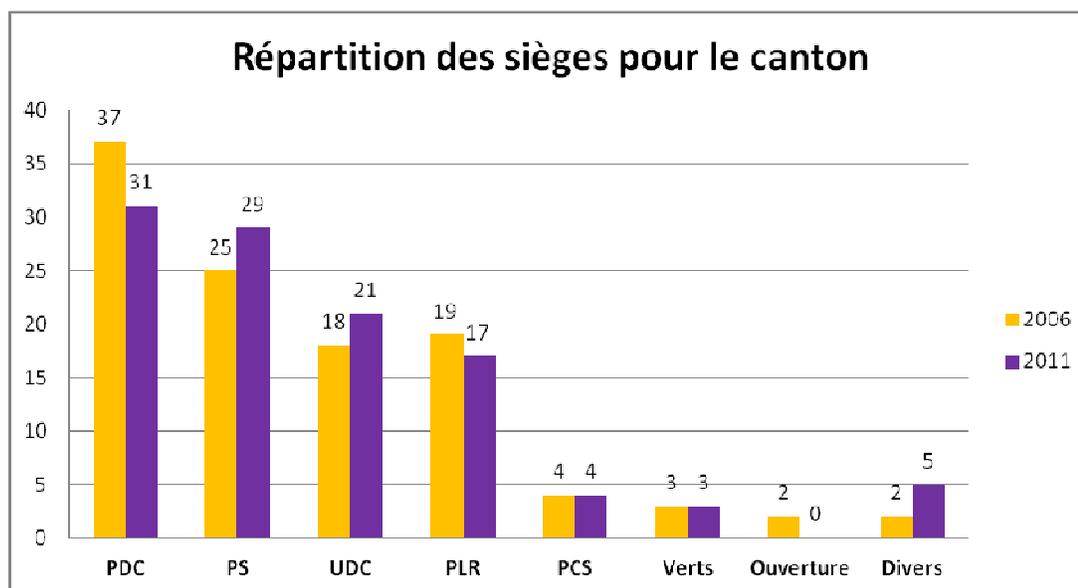
Seul canton romand n'ayant pas une frontière avec la France, Fribourg a longtemps été dominé par le parti démocrate-chrétien. Pendant des décennies, le PDC a bénéficié du fort creuset catholique qui fait l'identité historique du canton. Ces dernières années, le rapport de forces a quelque peu changé puisque le premier parti politique du canton est désormais le parti socialiste, depuis leur victoire historique⁵²² aux élections cantonales en 2011. Même s'ils n'atteignent pas le même nombre de sièges que le PDC au Grand Conseil⁵²³ (soit 31), ils se hissent tout de même en haut de l'échelle en obtenant deux sièges de moins seulement (soit 29). D'ailleurs, plus tôt la même année aux élections fédérales, le PS fribourgeois réussit également à mener trois élus au Conseil National, raflant même un siège (celui de Marie-Thérèse Weber-Gobet) à un autre parti important dans le canton, les chrétiens-sociaux (PCS). Le parti socialiste est ainsi le grand vainqueur en cette fin d'année 2011 aussi bien sur le plan national que cantonal. Il est le seul parti dans le canton à ne pas perdre des électeurs. Par rapport à 2006, il gagne près de 4% aux élections fédérales (passant de 22,7% à 26,6%) et c'est surtout le PDC qui pâtit de cette progression socialiste : le parti démocrate-chrétien perd 4,5% (passant de 24,8% en 2006 à 20,3% en 2011). Au niveau cantonal, le PSF gagne 4 sièges de plus et le PDC en perd 6.

⁵²² « Rouleau compresseur socialiste à Fribourg », Le Temps, <https://www.letemps.ch/suisse/2011/10/24/rouleau-compresseur-socialiste-fribourg>, 24 octobre 2011 [en ligne]

⁵²³ Le Grand Conseil est l'appellation officielle du parlement cantonal.



Graphique 12 : Répartition des sièges au Grand Conseil entre 1996 et 2001, Canton de Fribourg⁵²⁴



Graphique 13 : Répartition des sièges au Grand Conseil entre 2006 et 2011, Canton de Fribourg⁵²⁵

⁵²⁴ Canton : nombre de sièges par parti, État de Fribourg. http://www.fr.ch/cha/fr/pub/elections/archives/cantoniales/cantoniales_2001/grand_conseil/resultats/graphique_canton.htm, 18 août 2016 [en ligne]

⁵²⁵ Élections cantonales : Grand Conseil, État Fribourg. http://www.fr.ch/cha/fr/pub/elections/archives/cantoniales/cantoniales_2011.htm, 19 août 2016 [en ligne].

L'autre grand vainqueur des élections cantonales de 2011 est l'UDC. Présente de manière modeste à la fin des années 1990 avec à peine 8 sièges sur les 110 que compte le Grand Conseil, l'Union démocratique du centre connaît une progression constante tout au long des années 2000 et atteint le nombre de 21 sièges en 2011, plus que le PLR et le PCS. En 2006, elle recueillait déjà 16% des suffrages (+4,2 points par rapport à 2001). Le PLR a difficilement résisté à la chute inexorable des partis de la droite bourgeoise mais parvient à se maintenir à 17 sièges en 2011 (contre 25 en 1996). C'est une toute autre histoire pour le PCS qui voit sa force politique se réduire inexorablement au fil des élections. Le parti a perdu plus de la moitié de son électorat entre 1996 et 2011 : ils sortent grand perdant des élections cantonales avec seulement 4 sièges. Avec une augmentation de 150% en 15 ans (entre 1996 et 2011), l'UDC se place en troisième force politique dans le canton en 2011.

Détail des programmes

Dans le canton de Fribourg, aucune mention n'est faite dans les programmes de campagne du PDC pour les élections cantonales⁵²⁶ de 2001 à 2011. Le parti a cependant toujours soutenu les votations européennes, en témoignent les hauts scores d'acceptation lors des votes en assemblée des délégués⁵²⁷. La question européenne a toujours semblé un peu lointaine, en tout cas, beaucoup moins palpable que pour les 5 autres cantons romands, tous frontaliers contrairement à Fribourg. Urs Schwaller tient ces propos au sujet de l'enjeu européen :

*« A Fribourg, la vague nous a atteint plus tard. Tout allait bien, avec peu de problèmes. Par rapport au Tessin, à Genève. »*⁵²⁸

A travers ses interventions parlementaires et productions textuelles, le PDC ne considère pas l'enjeu de politique européenne comme un élément à prendre en compte dans son programme de politique. Déjà en 2001, alors que les baromètres d'opinion étaient au plus haut en Suisse sur la question du rapprochement avec l'UE, le parti n'inclut aucune référence à cet aspect des relations dans son programme⁵²⁹ pour les élections cantonales. Il en est de même 5 ans plus tard. Dans le programme politique⁵³⁰ du PDC élaboré pour la législature 2006-2011, aucune mention n'était faite sur les relations avec l'Union européenne tout comme tout autre aspect des affaires étrangères. Les questions de politique étrangère, y compris celles en lien avec l'Union européenne sont du ressort exclusif du parti fédéral. Le conseiller national Urs Schwaller⁵³¹ le rappelle d'ailleurs justement comme suit (en dénommant le parti fédéral en tant que PDC) :

« Il faut aussi dire, bon, vous venez de l'évoquez en 2001, me semble-t-il dans un congrès du parti suisse, c'était à Bâle, on s'est plutôt prononcé pour, finalement, un rapprochement. Bon, depuis

⁵²⁶ Voir « Le programme politique « Vision Fribourg », 2006 et le Contrat électoral 2011, PDC Fribourg.

⁵²⁷ Voir Annexe pour le résultat de ces votes

⁵²⁸ Entretien avec Urs Schwaller, du 11 février 2016 à Fribourg.

⁵²⁹ Programme d'action, Élections cantonales 2001.

⁵³⁰ "Vision Fribourg", Programme politique de 2006 à 2011, adopté par le Congrès du parti du PDC fribourgeois le 3 décembre 2005, à Neyruz.

⁵³¹ Entretien du 11 février 2016 à Fribourg.

lors, ça s'est passé pas seulement au PDC mais un petit peu partout, ça s'est beaucoup refroidi et on nous avait reproché à plusieurs reprises "mais vous avez eu une fois eu une position plutôt pour ... favorable". Mais, je dirais, à Fribourg, comme tel, je ne me souviens pas qu'on ait mené vraiment un véritable débat en ce qui concerne l'adhésion, vers un rapprochement avec l'Union européenne. »

L'ancien président du groupe PDC à la chambre fédérale évoque également la date de 2001 et l'engagement de son parti alors pour la voie vers l'adhésion à l'UE. Par la suite, la section cantonale tout comme lui se rangeront derrière la position du parti fédéral : la voie bilatérale comme seule alternative possible.

Les Verts, quant eux, justifient leur utilisation de matériel fédéral dans la question européenne par la relative petite structure du parti dans le canton :

« En tant que petit parti cantonal, nous ne produisons d'habitude pas de matériel pour des sujets d'intérêt fédéral. Tout au plus, le parti propose des mots d'ordre pour les votations. »

Je ne peux donc malheureusement pas fournir de documents de ce genre. Si nous distribuons des informations, nous utilisons normalement les documents produits par le parti national. »⁵³²

Néanmoins, le parti saisit l'opportunité des élections cantonales de 2001 pour s'inscrire dans la même ligne directrice que la section genevoise. Tout en soutenant les syndicats au sujet des mesures d'accompagnement (également appelés *mesure complémentaires*), les Verts fribourgeois ont une prise de position à la fois préventive et prospective⁵³³, les plaçant en tête des partis avec une vision européenne dépassant le simple cadre normatif de la compétition partisane. En effet, à l'instar du PS, leur positionnement va en premier lieu en soutien des travailleurs et contre le *dumping* salarial. Mais il est également porté – et c'est là toute la différence avec les autres partis en faveur des relations bilatérales – à la fois pour autrui et vers l'avenir. Le titre de la section traitant de l'UE est d'ailleurs évocateur de ce positionnement : *« Réduire les tensions sociales – favoriser l'intégration »*. Dans un souci de préserver le climat social et les acquis en la matière, le parti rappelle dans son programme la nécessité d'effectuer un contrôle des conditions de travail dans le but de prévenir « la peur des étrangers ». Cette préoccupation pour autrui et pour le bien-être général fait écho au *« mieux vivre ensemble »* de la section genevoise. Cependant, la section fribourgeoise se révèle plus pro-active sur les échéances européennes de la Suisse que les autres sections cantonales : elle est la seule à achever sa prise de position en évoquant la place de cette voie bilatérale dans un futur proche par le prisme du contrôle des conditions de travail. Ainsi, les Verts demandent que :

« [...] ces contrôles puissent être améliorés avec l'élargissement de l'UE vers l'Est. »

En dépit de son faible poids politique dans le canton dans les années 2000 (et encore maintenant), les Verts fribourgeois parlent également de l'Union européenne dans leur programme électoral des élections fédérales de 2003.⁵³⁴

⁵³² Secrétariat cantonal, André Chappot, via info@verts-fr.ch, 5 novembre 2014.

⁵³³ Le document s'intitule « Plate-forme des Verts fribourgeois 2003 ».

⁵³⁴ Plate-forme des Verts fribourgeois 2003, Un désir d'avenir partagé, les Verts.

« [...] il est indispensable que les droits démocratiques et les conditions de travail soient réglementées clairement afin qu'immigration ne rime pas avec sous-enchère salariale et travail au noir. Les Verts soutiennent les exigences des syndicats demandant que les accords bilatéraux avec l'UE bénéficient de mesures complémentaires. Le contrôle des conditions de travail est le meilleur moyen de prévenir 'la peur des étrangers'. Les Verts demandent que ces contrôles puissent être améliorés avec l'élargissement de l'UE à l'Est. »

Ce sera l'une des dernières références claires à un projet politique et des revendications de la part de la section fribourgeoise des Verts. Par la suite, et à partir de 2006 avec les élections cantonales, l'UE ne sera plus un sujet traité dans tout programme de législature élaboré par le parti écologiste, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal⁵³⁵.

Au niveau romand, les Verts fribourgeois vont utiliser la revue 'Bulletin Vert', journal romand du parti publié 3 fois par an pour défendre leur position lors des rendez-vous référendaires sur la question européenne. C'est le cas notamment lors du vote sur l'extension et la reconduction illimitée des accords bilatéraux du 8 février 2009. Dans ce numéro⁵³⁶ en grande partie consacré à cette votation, la ligne politique choisie par le groupement des Verts en Suisse romande est bien entendu en faveur de l'extension. Mais elle n'épargne pas l'UE sur sa politique néo-libérale notamment dans le domaine de l'agriculture. Ce sera le signe précurseur d'une position de plus en plus critique des Verts vis-à-vis de l'Union européenne.

Les libéraux radicaux à Fribourg mettent à profit leur revue d'adhérents *Profil bleu* pour afficher leur soutien à la voie bilatérale, dans l'intérêt du canton et de son tissu économique fortement structuré par les PME :

« Ce que nous voulons : Les accords bilatéraux et leur extension désormais décidée sont un instrument efficace de recrutement de travailleurs qualifiés dans l'intérêt de nos entreprises. Il y a maintenant lieu de mettre en place les mesures d'accompagnement promises. »⁵³⁷

En 2009, lors de la campagne référendaire, le PLR se prononce en faveur de l'extension de la libre circulation des personnes avec l'UE ainsi que pour la reconduction illimitée des accords bilatéraux à travers l'intervention de Jacques Bourgeois :

« Depuis 6 ans, nous éprouvons la libre circulation avec de grands succès. Nos entreprises ont bénéficié de nombreuses facilités pour engager du personnel étranger et commercer avec nos partenaires européens. Au cours de ces trois dernières années, 250'000 places de travail ont été créées en Suisse dont un tiers grâce à la libre circulation. Et notre prospérité dépend largement de nos exportations. N'oublions pas qu'un franc sur trois gagné dans notre pays l'est grâce à nos relations

⁵³⁵ Législature 2006 – 2011 : programme des Verts fribourgeois, adopté par l'assemblée des membres, 31 août 2006.

⁵³⁶ Bulletin vert n°13/14, le journal romand des Verts.

⁵³⁷ Profil Bleu, « Qui sommes-nous ? », Secrétariat du Parti radical-démocratique fribourgeois, 26 janvier 2006, pages 5-6.

commerciales avec l'UE. C'est autant de croissance et d'impôts ainsi générés pour financer le ménage suisse et payer nos infrastructures, nos écoles, nos routes. »⁵³⁸



Figure 15 : Affiche de campagne du PRD/PLS pour la votation du 8 février 2009

En ce qui concerne les élections cantonales⁵³⁹, le sujet n'est pas abordé par le parti. Par la suite, la section fribourgeoise du PLR s'en remettra au parti suisse pour véhiculer les arguments et positions officielles : la voie bilatérale.

Quant au parti socialiste fribourgeois (PSF), à l'image du parti socialiste genevois et vaudois, il est l'une des sections cantonales les plus volubiles sur la question européenne. Il est un parti fort dans le canton, longtemps second ces dernières années, il remporte même les élections fédérales en 2011. Le parti va faire usage de son bulletin politique « *Sel et poivre* » pour se positionner systématiquement à chaque votation européenne en faveur de l'objet soumis au vote et selon des problématiques locales. Dès septembre 1999, le thème des accords bilatéraux et de l'adhésion est abordé dans leur bulletin local. Par la voix d'un de leurs députés au Grand Conseil Francis Moret⁵⁴⁰, les socialistes déclarent déjà que la Suisse est un pays européen. En pleine période de négociations entre la Suisse et l'UE sur les accords bilatéraux, les socialistes fribourgeois s'alignent sur le parti suisse en considérant les accords bilatéraux comme « *un premier pas en direction de l'adhésion à l'UE* »⁵⁴¹. En 2000, peu avant la votation sur le premier paquet des accords bilatéraux, le PSF reprend

⁵³⁸ Profil bleu, Journal fribourgeois d'opinion libérale radicale, « Spécial bilatérales », 1/103^{ème} année, janvier 2009.

⁵³⁹ Cf. Programme électoral 2011 – 2016, validé par la Commission de campagne de coordination des sections, PLRF, septembre 2010.

⁵⁴⁰ Egalement Président du Groupe Socialiste au Grand Conseil et Conseiller général à Morat

⁵⁴¹ Sel et Poivre, Parti socialiste fribourgeois, Numéro 4, Septembre 1999.

une grande partie du texte du PSS pour le publier dans son bulletin Sel et Poivre⁵⁴². La section cantonale du PS à Fribourg, si elle suit les pas du parti suisse dans le contenu, utilise néanmoins le bulletin à destination de ses adhérents pour affirmer et argumenter son mot d'ordre lors des votations. Cela est encore le cas pour le « oui à l'Europe » de mars 2001, qui est l'occasion pour la section cantonale d'attaquer également les partis gouvernementaux :

*« Si dans les buts du PS, l'adhésion a été et est toujours le but à court terme, je crois qu'il devient important de se démarquer clairement des autres partis gouvernementaux qui s'enferment dans un mutisme révélateur. »*⁵⁴³

Rien, par contre ne figure dans les programmes politiques lors des élections cantonales ou fédérales. Ici encore, la thématique européenne n'est activée que lorsque l'agenda politique l'impose.

La section fribourgeoise de l'UDC est, avec son alter-ego vaudoise, l'une des deux qui existaient avant le bouleversement du parti dès la fin des années 80 et le début des années 90. En ce sens, elle est ancrée profondément dans les racines agrariennes et ne se base pas exclusivement sur les visions blochériennes pour définir sa ligne politique :

*« Ce qu'il y a ... Peut-être qui est important à dire, c'est que ... heu ... le canton de Fribourg comme le canton de Vaud d'ailleurs est d'une section UDC à base agricole, contrairement à la section heu ... UDC par exemple de ... de ... Neuchâtel ou du Valais qui ont été des sections, qui ont été créées heu ... vraiment sur ce programme heu ... en relation avec l'immigration ou avec les sujets phares de l'UDC. A Fribourg, on a vraiment une base agricole plus importante. »*⁵⁴⁴

Mais au fur et à mesure de l'émergence du parti suisse au niveau national et du poids de ses idées à travers le pays, la section fribourgeoise va se mettre progressivement dans le rang et adopter les pratiques et idées de l'UDC suisse, tout du moins sur l'enjeu européen. En contactant les instances de l'UDC Fribourgeoise à ce sujet, nous avons obtenu la réponse suivante :

*« Il nous est difficile de vous donner une suite favorable en ce qui concerne les votations que vous citez. En effet, pour toutes votations sur le plan fédéral, l'UDC Suisse prend position lors d'une assemblée réunissant les délégués de toutes les sections cantonales. Ensuite, c'est l'UDC Suisse qui se charge de tout le matériel officiel de campagne pour toutes les sections cantonales. En conséquence, au sujet des votations citées nous n'avons pas de matériel réservé uniquement pour l'UDC du canton de Fribourg. Nous vous suggérons de contacter le secrétariat de l'UDC Suisse [...] »*⁵⁴⁵

⁵⁴² Adaptation par L. Chappuis du texte du PSS, page 3, Numéro 7, Mai 2000.

⁵⁴³ Didier Pittet, « Pro-européens, c'est le moment de vous réveiller ! », Sel et Poivre, N° 10, Février 2001.

⁵⁴⁴ Entretien du 22 juillet 2015 par téléphone, avec Jean-François Rime (UDC/FR).

⁵⁴⁵ Secrétariat UDC-FR, le 17/11/2014.

b. Genève

Historiquement, la première force politique à Genève a été le parti libéral. De manière générale, les partis du centre droit y ont toujours été dominants. Aux élections fédérales de 1999, le centre droit (libéraux avec 18.5%, chrétiens-démocrates avec 14.10% et radicaux avec 11.09%) a totalisé près de 44% des suffrages exprimés. Si l'on ajoute le score de l'UDC (7.45%), on atteint plus de 51% des votes. Bien que les partis de gauches soient implantés dans le canton, ils ont longtemps été loin derrière les trois partis du centre-droit, notamment en raison d'un morcellement de ces forces politiques. Aux élections fédérales de 1999, il n'y avait pas moins de trois formations arborant l'appellation 'socialistes' (socialistes femmes, socialistes candidats et socialistes jeunesse) ainsi que cinq autres partis de gauche (ADG – Parti du travail, ADG – indépendants, Contre le démantèlement social, PAM Avenir meilleur et les Verts). Néanmoins, cette tendance historique a commencé à s'infléchir lors des élections cantonales de 2001. La même année, c'est l'UDC qui réapparaît sur le devant de la scène après une décennie 90 où elle était absente du pouvoir législatif cantonal⁵⁴⁶. L'UDC Genève obtient alors 10 sièges au Grand Conseil à l'automne 2001. Elle confirme ainsi son bon résultat obtenu 2 années auparavant lors des élections fédérales de 1999. Sans voir remporté de siège, le parti avait frôlé le quorum. Si les partis du centre-droit conservent leur score (un peu plus de 45%), le parti socialiste émerge comme la seconde force politique du canton avec presque 18% des suffrages exprimés en sa faveur, juste derrière les libéraux avec 22.27%. En 2005, ce nouvel ordre politique reste relativement stable. Mais c'est surtout la fulgurante apparition du MCG, créé à peine quelques mois auparavant (en juin 2005), qui retient l'attention des observateurs de la vie politique du canton et du peuple genevois. Avec 9 sièges, le parti, qui ne se revendique ni de droite ni de gauche, se place juste derrière l'UDC (11 sièges), les radicaux et démocrates-chrétiens (12 sièges chacun), deux forces politiques historiquement bien installés dans le canton.

C'est en 2009 que la scène politique genevoise connaîtra une série de chamboulements assez significative. Si les libéraux restent le premier parti du canton, ils n'auront jamais été aussi faibles dans la représentation au Grand Conseil. Avec seulement 20 sièges, ils enregistrent leur plus petit score depuis plusieurs décennies. L'autre fait majeur est l'arrivée en deuxième position ex-æquo des Verts et du MCG avec 17 sièges chacun. La Conseillère aux États Martine Brunschwiz-Graf fait le constat suivant sur ces deux forces :

*« La libre circulation a été le moteur du MCG. C'est-à-dire par le développement qui s'est produit sur les frontaliers, c'était en fait ... le ... l'augmentation du nombre de frontaliers qui en est ... qui est la conséquence, a été le fonds de commerce du MCG, et pas de l'UDC. Qui au niveau suisse s'illustre quand même par des référendums, etc ... Mais en fait, le MGC ... l'UDC genevoise n'a jamais vraiment profité du débat européen. Elle a profité de l'image de Blocher mais pas du débat européen. »*⁵⁴⁷

Aux élections cantonales de 2013, le MCG poursuit son ascension électorale et confirme sa position de deuxième parti du canton. Avec 19,23 % des suffrages, il gagne 3 sièges de plus au Grand Conseil par rapport à 2009 (20 sièges), derrière le Parti libéral-radical (24), qui après la fusion PLS-PRD perd sept sièges, et devant le Parti socialiste (15) qui reste stable. A égalité avec le MCG en

⁵⁴⁶ Présente dans le canton depuis 1987, l'UDC Genève a connu un succès électoral en 1987-1988.

⁵⁴⁷ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwiz-Graf (PLR/GE).

2009, les Verts perdent presque la moitié de leur députation (seulement 10 sièges obtenus) et passent à l'avant-dernière place juste devant l'extrême gauche (9) qui revient après huit ans d'absence.

Détail des programmes

Dans son programme de législature pour les élections cantonales de 2001, la section cantonale de Genève⁵⁴⁸ fait figurer un chapitre entier sur l'Europe (sept pages complètes) où elle présente de manière argumentée et structurée sa vision des enjeux européens. En ce sens, il inclut une dimension plus *locale* qui ne figure pas dans les propositions et prises de position du Parti Socialiste Suisse. Sur cet aspect, le PSG fait figure d'exception dans le canton de Genève puisqu'aucun des autres partis ne développe un argumentaire avec un développement si fort au sein d'un programme politique cantonal⁵⁴⁹. Le Parti Socialiste Genevois (PSG) à l'instar du Parti Socialiste Suisse s'est positionnée officiellement en faveur des accords Schengen/Dublin⁵⁵⁰.



Figure 16 : Affiches de campagne du parti socialiste pour la votation « Schengen/Dublin » du 5 juin 2005 (à gauche) et pour la votation « extension ALCP » (à droite)

Dans leur programme politique de campagne pour les élections cantonales 2005, le PSG consacre un chapitre entier à l'Europe au même titre que la sécurité publique ou encore la politique

⁵⁴⁸ Elle sera dénommée pour la suite de ce document le PSG (Parti Socialiste Genevois).

⁵⁴⁹ Programme de législature du Parti Socialiste Genevois, élections cantonales 2001.

⁵⁵⁰ Prise de position reçue le 12.04.2005 par le service des votations

énergétique. Il s'agit du seul parti dans le canton de Genève à inclure cette dimension européenne dans leur programme de législature et à la présenter comme un des différents piliers d'une politique cantonale intégrée. En 2008, la section Ville de Genève appuyée par le PSG présente une résolution européenne dans le cadre du Congrès extraordinaire du parti socialiste suisse qui se tient à Bâle. Elle y exhorte le parti à clarifier sa politique européenne de manière à « préserver les services publics, les droits démocratiques et les droits des travailleuses et travailleurs »⁵⁵¹. Cela sera par la suite accepté par le comité directeur du parti suisse et intégré dans la plate-forme européenne socialiste.

Les Socialistes genevois, alignés aux Socialistes suisses, sont également le seul parti politique à prendre une position claire sur une adhésion favorable au sein de l'UE tout en insistant sur la capacité de la Suisse à défendre ses intérêts. Cet argumentaire juridico-légal se poursuit aussi sur le plan politique et institutionnel : en entrant dans une critique de la maturité démocratique de l'UE notamment en évoquant le fait que l'UE « doit encore développer certains mécanismes institutionnels qui traduiraient les aspirations de la majorité citoyenne », les Socialistes genevois rappellent leur attachement à la démocratie directe et la nécessité d'un fonctionnement basé sur un pouvoir législatif présent, « rôle que le Parlement européen ne joue pas encore pleinement ». Il s'agit d'un discours fortement orienté vers la sphère de justice : le PSG considère essentiels certains droits qu'il défend et rappelle que l'UE ne traduit pas toujours les objectifs nécessaires pour le développement de sa politique sociale ou la défense des services publics. L'UE représente également un moyen pour promouvoir le « respect des normes sociales et environnementales dans le monde ». Cet aspect de la politique sociale est utilisé à maintes reprises et constitue un élément inséparable de la « qualité de vie » selon les Socialistes. Il n'hésite pas à insister sur le fait que cette Europe sociale est une priorité pour eux. Cet argumentaire moral vient d'ailleurs être renforcé par le désir des Socialistes de participer à une « Europe [...] précisée dans son contenu, ses méthodes et ses procédures ». Ce positionnement juridico-légal est appuyé d'un argumentaire sur la sécurité en insistant sur la nécessité d'émergence d'un espace judiciaire européen capable de garantir le « respect des droits fondamentaux des citoyens ». De manière analogue, leur priorité pour une meilleure qualité de vie est étayée par une préconisation de « mise en œuvre locale et régionale d'une politique » à ce dessein. La libre circulation des personnes a également été l'objet d'arguments de type *moral* puisqu'un des premiers aspects était de « ne pas réduire le coût du travail » à travers « cette liberté fondamentale retrouvée ». Un point d'attention particulier a été le fer de lance du 'oui' socialiste genevois : la défense des mesures d'accompagnement comme condition *sine qua non* en échange du soutien de la liberté de circulation de manière à empêcher les situations de *dumping social*. Parmi les outils mis en avant dans ces mesures d'accompagnement, figurent entre autres le renforcement des inspecteurs cantonaux en charge du contrôle de l'application des conditions de travail, l'instauration de conventions collectives de travail ou encore des sanctions lourdes aux employeur-e-s contrevenant à la stabilité du marché suisse. Dans un communiqué de presse publié à l'issue du résultat de la votation, le PSG a poursuivi son argumentaire moral en réaffirmant la primauté des « mesures d'accompagnement » visant à éloigner les cas de « sous-enchère salariale »⁵⁵².

⁵⁵¹ Résolution de la section Ville de Genève soutenue par le PS genevois, Congrès extraordinaire, 1^{er} mars 2008.

⁵⁵² Communiqué de presse du 26.09

L'argumentaire pragmatique est également présent dans le discours des socialistes genevois quand ces derniers rappellent que le développement économique de leur pays est lié à celui de l'Europe. Ils voient d'ailleurs l'introduction de l'euro comme un moyen de renforcer « une Europe stable sur le plan économique, social et politique ». Le volet de l'harmonisation fiscale vient compléter cet argumentaire pragmatique puisque selon leur point de vue toute disparité sur la question fiscale sera préjudiciable au développement économique. Enfin, l'argumentaire culturel arrive en dernière position et est utilisé par les Socialistes genevois non pas comme justificatif de rapprochement Suisse-UE mais plutôt comme un moyen de promouvoir l'identité culturelle de chaque peuple ainsi que les diversités propres à l'ensemble des régions en Europe.

Le PDC genevois quant à lui utilise un argumentaire à forte tonalité pragmatique. Lors de la votation sur les accords Schengen/Dublin c'est la terminologie sécuritaire qui a dominé dans son discours. Il s'agissait alors de défendre une « Suisse sûre [...] contre la peur et la terreur »⁵⁵³.



Figure 17 : Affiche du PDC Genève, votation Schengen/Dublin du 5 juin 2005

En 2005, le PDC mentionne l'Union européenne et le fait de vouloir assurer le respect des accords bilatéraux dans leur programme pour les élections cantonales. Il en est de même dans leur programme politique pour les élections cantonales de 2013, le PDC genevois évoque l'importance de la libre circulation de cette manière :

*« Le PDC réaffirme son soutien à la libre circulation des personnes, mais préconise un véritable renforcement des mesures d'accompagnement et de contrôle. »*⁵⁵⁴

⁵⁵³

Affiche de campagne fournie par la section cantonale genevoise du Parti Démocrate Chrétien

Nous en venons au parti libéral et au parti radical dans le canton de Genève. La seule mention faite de l'UE au début des années 2000 avait pour objet la sécurité des citoyens genevois. Le PRD rappelle la nécessité de coopérer avec l'UE sur la question de la criminalité transfrontalière et évoque l'espace Schengen dans une section dédiée à la thématique sécuritaire de son programme de législature pour les élections cantonales de 2001. Sur le même mode, le Parti Libéral Suisse à Genève évoque l'UE à travers les accords bilatéraux I alors sur le point d'entrer en vigueur dans un court paragraphe intitulé « Plus de compétences dans les relations transfrontalières ».

Dans le canton, ces deux partis ne sont pas sur la même longueur d'ondes. Les radicaux étaient très prudents voire réticents à une adhésion à l'UE : ils soutenaient néanmoins les accords bilatéraux sans concession. Le Conseiller national genevois John Dupraz prend ainsi position avec la ligne du parti radical, en faveur des accords bilatéraux et contre une adhésion sur le court terme :

« [...] force est de constater que ces accords sont équilibrés et largement profitables à la Suisse. Ils ouvrent des perspectives d'avenir pour la Suisse et ses habitants en fixant le cadre de nos relations avec notre premier partenaire économique, l'UE. Ils ne touchent en rien à notre politique interne (fiscalité – neutralité – monnaie – défense nationale) et ne sont ni un premier pas vers l'adhésion ni un obstacle à une future adhésion à l'UE. »⁵⁵⁵

A l'inverse, les libéraux étaient plus pro-européens et envisageaient l'adhésion comme une voie réalisable dans un délai raisonnable. La fusion annoncée allait avoir raison de cette voie-là, come le rappelle Jacques Simon-Eggly :

« Il y avait chez les Radicaux, notamment suisses allemands ... heu l'idée que c'était le bilatéral, ni plus ni moins. Et les petites tentations, je dirais, d'évoquer une adhésion ... qui avait un peu effleuré les esprits libéraux comme le mien, alors dans cette fusion, je dirais, ont été résorbés. »⁵⁵⁶

Quant aux Verts, leur programme de législature pour les élections cantonales de 2001 mentionne l'UE au sein de la section intitulée « Pour mieux vivre ensemble » en ces termes :

« Les Verts ont soutenu la libre circulation contenue dans les accords bilatéraux qui permettront d'ici douze ans à un Suisse ou à un Européen de bénéficier du même traitement national qu'un ressortissant du pays d'accueil. C'est ce modèle qu'il faudra élargir un jour à l'ensemble des habitants de la planète. L'avancée des bilatérales ne doit pas être utilisée pour réduire toute immigration en provenance des pays non concernés par ces accords »⁵⁵⁷

Il est le seul parti à évoquer l'UE au travers d'une grille de lecture évoquant un bien commun à partager entre toutes les personnes. La liberté de circulation mise en place entre Suisses et Européens est, pour le parti, une première étape vers une liberté plus large. Il s'agit en d'autres termes d'une conception basée sur des intérêts mutuels, tranchant avec la conception matérielle de l'UDC ou du PRD en ce début de la décennie 2000. Sa vision de l'UE et des avantages que ce rapprochement induit ne se limitent donc pas à la simple voie bilatérale ou à un espace

⁵⁵⁴ PDC Programme, 2013-2018, Siège du PDC Genevois.

⁵⁵⁵ Bulletin du PRD, « Les accords bilatéraux : une chance inouïe pour la Suisse », n°18, 11 mai 2000.

⁵⁵⁶ Entretien du 2 septembre 2015 à Genève, avec Jacques Simon-Eggly (PLR/GE).

⁵⁵⁷ Programme de législature des élections cantonales de 2001.

géographique délimitant l'UE et la Suisse. D'après leur vision, cela a une portée dépassant ces frontières qui correspond à l'idéologie universaliste des Verts à travers leur combat (entre autres) pour une écologie planétaire. Bien que les gains immatériels soient d'une importance certaine pour les Verts, ils n'en sont pas moins prudents sur les aspects concrets de la mise en place de la libre circulation et rejoignent les positions des sections cantonales socialistes en rappelant ceci :

« La liberté de circulation des personnes prévue par les accords bilatéraux a été assortie de mesures d'accompagnement pour éviter les risques de dumping salarial et assurer une protection aux salariés. »⁵⁵⁸

Par cette référence à aux mesures d'accompagnement, les Verts mettent au cœur de leur positionnement le souci de préserver cette voie bilatérale en rappelant la réalité institutionnelle que l'UE leur impose⁵⁵⁹. Non seulement ce positionnement est réaliste mais il est également prospectiviste puisqu'il intègre déjà une problématique future dont le parti réalise que les actions présentes permettront de maîtriser ou tout au mieux de mitiger les risques encourus.



Figure 18 : Campagne des Verts genevois pour l'extension des accords de libre circulation

On retrouve également dans les sections cantonales de Suisse romande le matériel de campagne diffusé par le parti suisse. Ce sont d'abord les argumentaires qui sont le plus exploités et diffusés comme tels par les sections cantonales. Dans une moindre mesure, les affiches produites par le parti suisse sont également utilisées comme telles par les sections romandes. Les Verts genevois publient une affiche de leur cru (voir ci-dessus). Les Verts vaudois font de même également (voir ci-dessous).

⁵⁵⁸ *op. cit.*, section 'Pour une économie qui répond aux besoins sans détruire l'avenir'.

⁵⁵⁹ La décennie 2000 verra l'arrivée de 12 nouveaux pays membres au sein de l'UE. Tous étaient en 2001 candidats à l'adhésion et déjà pour dix d'entre eux sur le point de voir leur candidature acceptée. Cette réalité n'a pas échappé aux Verts qui souhaitent accommoder l'impact de cet élargissement en anticipant les risques potentiels liés.

Se calquant sur les affiches de l'UDC Suisse, l'UDC genevoise reprend la même terminologie pour se positionner contre l'accord Schengen/Dublin. Dans un article de Gilbert Catelain⁵⁶⁰, ce dernier conclut que :

*« Le fichier d'information Schengen sera pour la Suisse une sorte de cheval de Troie et en tous cas pas une mesure compensatoire qui permette de maintenir la sécurité de la Suisse à son niveau actuel. En matière de sécurité les partisans des accords de Schengen sont bercés d'illusions. »*⁵⁶¹

L'UDC genevoise, en pleine (re)construction et à la recherche de bases pour bâtir son identité dans le canton de Genève, va s'inspirer du parti suisse, de ses méthodes et de son idéologie. Sur le thème européen, elle sera le relais cantonal de l'idéologie blochéenne qui est déjà bien ancrée dans la plupart des sections cantonales, y compris en Suisse romande (notamment celles du Jura et du Valais). La taille du parti et son relatif jeune âge ne lui permettront pas de produire des textes sur la thématique européenne : tout le matériel envoyé par le parti suisse sera repris, utilisé et distribué dans le canton de Genève. Que ce soit pour Schengen/Dublin, l'extension de l'ALCP en 2005, la loi de coopération avec l'Est en 2006, l'extension et la reconduction illimitée en 2009, l'UDC genevoise reprendra les affiches et argumentaires du parti suisse pour mener les différentes campagnes au niveau cantonal. Cependant, il est à noter que la figure emblématique de l'UDC, Christophe Blocher a appelé à voter « oui » lors de la votation du 25 septembre 2005 (en faveur de l'extension de la libre circulation aux pays d'Europe centrale et orientale) et ce à contre-courant de la ligne adoptée par le parti. Il est alors Conseiller fédéral à la tête du département de justice et police. Dans une interview au journal *Le Temps*, le conseiller fédéral a déclaré « *qu'il faut oser l'extension de la libre circulation, mais en évaluer les risques. Ces risques sont moins importants pour la Suisse si nous optons pour. Mais on ne peut pas dire oui avec enthousiasme.* »⁵⁶²

Néanmoins, cette consigne de vote en opposition à la ligne du parti ne sera pas considérée comme une trahison par les membres de l'UDC. Les Romands Oskar Freysinger (Valais) et Yvan Perrin (Neuchâtel) estiment qu'il s'agit là d'une concession à la collégialité⁵⁶³. Le Conseiller national Oskar Freysinger ajoute également que « *ces différentes opinions montrent que le parti a un véritable sens démocratique et qu'il n'a rien d'un parti stalinien* »⁵⁶⁴. A Genève également, c'est le Conseiller national André Reymond qui a défendu le 'non' à cet accord. Pour lui :

*« [...] contrairement à ce qu'affirment certains défenseurs de la libre circulation, les Bilatérales I ne seront nullement remises en cause, car la traversée des Alpes ne peut se faire que par notre pays. »*⁵⁶⁵

⁵⁶⁰ Membre de l'UDC Genevoise

⁵⁶¹ « Le fichier SIS Schengen : mesure compensatoire à un déficit sécuritaire ou cheval de Troie », <http://www.udc-ge.ch>, 18 mai 2005 [en ligne], consulté le 26 juillet 2015.

⁵⁶² *Le Temps*, « *Christoph Blocher veut la libre circulation : Mes amis politiques se trompent* », édition du 15 septembre 2005, n°2286.

⁵⁶³ *Le Matin*, « *Il ne nous tire pas dans le dos* », 15 septembre 2005, Anne Dousse.

⁵⁶⁴ *Le Matin*, *op.cit.*

⁵⁶⁵ *Le Pays vaudois*, n°220, 21 avril 2005, page 3.

En 2009, l'UDC genevoise reproduit le schéma du parti suisse et élabore un programme de législature conforme aux orientations politique de son aîné. Il commence comme suit :

*« Et plus les peuples du monde rêveront de disposer, comme le peuple suisse avec le fédéralisme et la démocratie directe, de leviers politiques capables de juguler les vents brutaux de la mondialisation. L'UDC a compris cela longtemps avant les autres partis, qui tous rêvent encore de dissoudre la Confédération dans l'Union européenne et la mondialisation, pour une prétendue amélioration du PIB. »*⁵⁶⁶

c. Jura

Le canton du Jura, en tant qu'entité politique autonome telle que la Constitution helvétique le formalise, a été créé le 1^{er} janvier 1979⁵⁶⁷. Cela fait suite au vote⁵⁶⁸ du 23 juin 1974. Par la suite, tous les cantons suisses acceptent de modifier la Constitution fédérale et le Jura est reconnu canton suisse le 24 septembre 1978. Il s'agissait d'officialiser la séparation entre le canton actuel du Jura et la partie sud qui est resté depuis au sein du canton de Berne et qui est désormais connu sous le nom de Jura bernois.

Historiquement, le PDC y est la formation politique majeure du canton. Aux élections cantonales de 2002, les démocrates-chrétiens parviennent à maintenir leur place de premier parti jurassien avec 20 sièges obtenus au Parlement. Ils placent également à la tête de cette institution Madeleine Amgwerd⁵⁶⁹ en 2003.

Détails des programmes

Dès le début des années 2000, le parti libéral radical existait déjà en tant que tel dans le canton du Jura : il n'y avait en effet pas deux partis le PLS et le PRD, comme c'était le cas dans une partie des autres cantons romands. Le parti communiquait à sa base à travers « L'opinion radicale », l'organe officiel du PLR jurassien, publié dix fois par an. Comme le parti suisse, le PLR jurassien a soutenu les accords bilatéraux I et s'est aligné également lors du vote du 'Oui à l'Europe'. Le PLR a ignoré une partie de sa frange libérale sur cette thématique de l'adhésion et orienté sa stratégie vers le rejet de cette initiative.

A l'issue de la votation 'Oui à l'Europe', le Président du PLRJ Michel Flückiger intervient ainsi sur l'issue du scrutin :

⁵⁶⁶ Plate-forme électorale cantonale pour la législature 2009-2013, UDC genevoise, août 2009.

⁵⁶⁷ La République et Canton du Jura entre en souveraineté le 1^{er} janvier 1979.

⁵⁶⁸ Par 36 802 OUI contre 34 057 NON, le peuple des sept districts du Jura décide de créer un nouveau canton. « Les dates-clés de la République et Canton du Jura », <https://www.jura.ch/CHA/SCH/Naissance-du-Jura-Historique.html>, le 22 août 2016 [en ligne].

⁵⁶⁹ Députée au parlement jurassien entre 1999 et 2003, elle quitte l'institution en décembre 2003 suite à son élection au Conseil des États. Elle n'y sera pas réélue en octobre 2007.

« Au moins, est-il permis d'espérer que les mystiques de l'adhésion se calment et n'insistent pas en se défaussant sur un certain Blocher, comme jadis on en avait après Voltaire. »⁵⁷⁰

Dans le canton du Jura, la domination de longue date des démocrates-chrétiens au parlement et au gouvernement a lassé le peuple jurassien. Ce dernier a sanctionné ce statu quo électoral et voté pour d'autres partis comme le PSJ ou le PLRJ. Cela a créé du remous et fait couler beaucoup d'encre au sein du canton. Pour la votation Schengen/Dublin, le comité directeur du parti recommandera le 'oui' à l'unanimité⁵⁷¹. Sur la question européenne, le PLRJ n'a fait que suivre les orientations du parti suisse et ne s'est jamais penché sur les problématiques liées à cela.

L'UDC jurassienne, nouvellement créée en 1999, peine longtemps à trouver ses marques dans un Jura historiquement ouvert et dont les taux d'acceptation aux votations européennes frôlent les 80%. Le parti reste à la marge dans les années 2000 et ne commence à émerger réellement qu'à partir de 2010 :

« L'UDC Jura ne produit pas pour les votations populaires des documents ou des textes spécifiques. Les membres organisent parfois encore un courrier de lecteur. Mais ses courriers ne sont pas archivés.

Le programme politique 2010 - 2015 de l'UDC Jura est en ligne sur notre site internet et donc à votre disposition. Le nouveau programme pour 2015 – 2020 est en cours de réalisation.

Et je suppose que nous n'avions pas de programme politique avant 2010. »⁵⁷²

A l'instar des sections cantonales de l'UDC créées ces vingt dernières années, l'UDC jurassienne est une projection cantonale de l'UDC suisse et a adopté dès sa création les positions et l'idéologie de son aînée fédérale.

En 2001 lors de leur assemblée tenue le 26 janvier, les délégués du PDC Jura décident de soutenir l'initiative populaire intitulée « Oui à l'Europe » à l'unanimité moins trois absents⁵⁷³. A tendance pro-européenne, la section jurassienne va connaître le même parcours que le PDC suisse et s'écarter progressivement de l'adhésion pour se concentrer sur la voie bilatérale. En 2005, le PDC jurassien inclura à l'ordre du jour de ses congrès les deux votations européennes Schengen/Dublin du mois de mai et l'extension de la libre circulation du mois de septembre. Au sujet de Schengen/Dublin, le parti a pris l'initiative d'inviter et de se voir expliquer le principe d'association de la Suisse à ce dispositif par l'intermédiaire de Jacques Pitteloud, coordinateur du renseignement auprès du Conseil fédéral. Le parti acceptera de soutenir ces accords à l'unanimité⁵⁷⁴. A propos de la libre circulation, c'est en invité du PDC jurassien que Dominique de Buman, conseiller national fribourgeois et vice-président du PDC suisse présente les enjeux de la votation du 25 septembre. L'exposé du conseiller national

⁵⁷⁰ « Edito du Président : Les diaboliques », L'Opinion Radicale, n°3, mars 2001

⁵⁷¹ Procès-verbal de la séance du comité directeur, 2 mai 2005, Porrentruy.

⁵⁷² Courriel du 27 mars 2015 par Didier Spies, Secrétaire général de l'UDC Jura.

⁵⁷³ « Perspectives », organe de presse des démocrates-chrétiens du Jura, n°198, Février 2001.

⁵⁷⁴ Procès-verbal du Congrès du 22 avril 2005, Parti démocrate-chrétien.

engage le PDC en faveur des accords bilatéraux en raison d'une « ouverture des marchés pour la Suisse »⁵⁷⁵.

Par la voix de sa Conseillère aux États Madeleine Amgwerd⁵⁷⁶, le PDC jurassien prend position en faveur de la loi fédérale sur la coopération avec les états de l'Europe de l'Est⁵⁷⁷. Lors du congrès du parti un mois avant le vote, la Conseillère aux États insistera sur le fait que :

*« Le milliard que la Suisse engagera sur dix ans pour les pays de l'Europe de l'Est contribuera à relever le niveau de vie de ces derniers, ceci par divers projets tels qu'assainissements de réseaux d'eau potable et usée, d'infrastructures scolaires et médicales. [...] la Suisse pourra conclure les derniers accords bilatéraux et pourra aussi bénéficier des marchés qui s'ouvriront avec l'Europe de l'Est »*⁵⁷⁸

La porte-parole du PDC suisse pour la Suisse romande contribue également à mener campagne en faveur du oui au milliard de cohésion dans le Jura. Alexandra Perina-Werz insiste d'abord sur le fait que la Suisse participe à ce programme de sorte à garantir la stabilité des accords bilatéraux avec l'Union européenne :

« Par notre engagement, nous contribuons à atténuer les disparités dans l'UE élargie »

L'argument suivant, par la plume de la porte-parole du PDC suisse pour la Suisse romande Alexandra Perina-Werz, rappelle la position du parti fédéral :

*« Le PDC suisse, lors de son Congrès en Thurgovie, a accepté ce projet de loi par 249 voix contre 0 et 2 abstentions et refuse le référendum lancé par l'UDC. »*⁵⁷⁹

En 2009, le parti se prononce également en faveur de l'extension et de la reconduction illimitée des accords bilatéraux. Par la voix de sa conseillère aux États Anne Seydoux-Christe, c'est principalement pour des raisons stratégiques que cette votation doit déboucher sur un succès :

*« Un non le 8 février remettrait fondamentalement en cause la politique européenne de la Suisse, qui se trouverait plus isolée sur le plan économique et en position de faiblesse face à l'UE. Les entreprises suisses seraient désavantagées par rapport à la concurrence européenne. La place économique suisse serait fragilisée, avec des conséquences désastreuses pour l'emploi et la prospérité en Suisse. »*⁵⁸⁰

La votation sur les passeports biométriques est également approuvée par la section jurassienne :

⁵⁷⁵ Procès-verbal du Congrès du 17 juin 2005, Parti démocrate-chrétien.

⁵⁷⁶ Députée au parlement jurassien entre 1999 et 2003, elle en est la présidente en 2003 avant d'être élue en décembre de la même année au Conseil des États (non réélue en octobre 2007).

⁵⁷⁷ Vote en faveur à l'unanimité et 1 abstention.

⁵⁷⁸ Procès-verbal du Congrès du 24 octobre 2006, Parti démocrate-chrétien.

⁵⁷⁹ "Perspectives", n°240, Octobre 2006.

⁵⁸⁰ "Perspectives", n°253, Janvier 2009.

« [...] en ayant signé les accords de Schengen, la Suisse est tenue de ne plus délivrer que des passeports biométriques à partir du 1^{er} mars 2010. Si nous ne le faisons pas, nous violons le traité que nous avons signé et duquel nous tirons quantité d'avantages. »⁵⁸¹

d. Neuchâtel

Lors des élections cantonales de 2001, les libéraux restent en tête avec 35 sièges au Grand Conseil (soit 3 de moins par rapport à 1997). Les Radicaux gagnent 1 siège par rapport à la précédente législature et atteignent 25 sièges. Quant aux socialistes, ils restent la première force politique du canton avec 39 sièges (mais deux de moins que durant la précédente législature). Les autres partis de gauche progressent dans les suffrages avec notamment les Verts qui atteignent 7 sièges, tout comme le mouvement PopEcoSol. Cette gauche plurielle est complétée par le parti SolidaritéS qui remporte deux sièges et affiche un total de 55 sièges au Grand Conseil. Il n'en demeure pas moins que la droite est majoritaire dans le canton avec 60 sièges.

Les élections fédérales sont un coup dur pour les radicaux dans le canton de Neuchâtel (mais également dans le canton de Fribourg). Ils perdent trois des quatre sièges en jeu dans les deuxièmes tours pour le Conseil des États. Seul le siège vaudois de la présidente du parti, Christiane Langenberger est sauvée. Cela profite aux socialistes, qui gagnent deux sièges à Neuchâtel dont celui de Gisèle Ory, qui évince ainsi Michèle Berger-Wildhaber.

En 2003, c'est également l'apparition fracassante de l'UDC dans le canton. Pour leur première élection de grande ampleur (élections fédérales), le parti de la droite conservatrice fait plus de 20% au Conseil National, gagnant ainsi un siège pour son leader Yvan Perrin et plus de 18% au Conseil des États. Créé deux ans auparavant⁵⁸², c'est une surprise pour tous les partis, y compris l'UDC elle-même. C'est d'ailleurs la dernière des sections cantonales de l'UDC à naître et en ce sens, elle reprend les mêmes thèmes que son aînée suisse. Pour beaucoup, l'UDC neuchâteloise est blochérienne. Selon Serge Jubin :

*« Elle reprend mot pour mot le programme du parti suisse, insistant sur un nécessaire tour de vis dans la politique d'asile, assimile astucieusement demandeurs d'asile et criminels, exige une sécurité renforcée, notamment aux frontières, dénonce les abus en matière d'AI et prône moins d'impôts et moins d'État social. »*⁵⁸³

Aux élections cantonales de 2005, la gauche réussit à renverser la tendance et devient majoritaire au Grand Conseil (58 députés contre 57 députés pour la droite). L'UDC se place comme seconde force politique de droite en remportant 17 sièges derrière le parti libéral (25 sièges) mais déjà devant le PRD (15 sièges). Le PDC n'a alors aucun siège dans le canton.

⁵⁸¹ "Perspectives", n°254, Avril 2009.

⁵⁸² La section cantonale de l'UDC a été créée à Neuchâtel le 19 octobre 2001, deux ans exactement jour pour jour avant les élections fédérales du 19 octobre 2003.

⁵⁸³ L'express, « Une UDC clairement blochérienne », Serge Jubin, 21 octobre 2003.

Au printemps 2006, les partis libéraux et radicaux officialisent leur rapprochement. Le 10 avril, les deux partis fusionnent « à des majorités qui tenaient presque de l'unanimité »⁵⁸⁴. Si du côté des radicaux, le vote sur la fusion des deux partis s'est fait sans accroc (149 voix pour et 3 abstentions), les libéraux ont eu un débat beaucoup plus nourri. Si la fusion a également été votée, elle n'a pas été acceptée dans les mêmes proportions (212 pour et 34 contre).

Détails des programmes

Contrairement au Jura où les deux partis (libéraux et radicaux) ont fusionné depuis longtemps, libéraux et radicaux ne constituent pas un unique parti dans le canton de Neuchâtel et sont plutôt en compétition dans l'arène politique neuchâteloise. Dans plusieurs sections communales, des collaborations se font d'ailleurs plus entre radicaux et socialistes qu'entre radicaux et libéraux. Dès la fin 2003, le rapprochement se fait timidement entre les deux partis⁵⁸⁵. En 2005, toutes les sections libérales et radicales des cantons romands accélèrent leur rapprochement et un dialogue se met en place progressivement. Seul le canton de Neuchâtel reste témoin d'une séparation claire entre les deux partis aussi bien formellement que dans l'esprit d'un éventuel front commun aux élections cantonales. Il faudra attendre le mois de juin 2008 pour consacrer la fusion des deux partis⁵⁸⁶.

Tout comme la section genevoise du PLS, le parti libéral neuchâtelois soutient l'idée d'une adhésion de la Suisse à l'UE. Il reste néanmoins prudent dans ses propos. Le PLN emploie à ce sujet une stratégie similaire à celle du Conseil fédéral : il considère que les accords bilatéraux sont simplement un engagement contractuel entre la Suisse et l'UE. C'est le sens que donne Rémy Scheurer, Conseiller national quand il défend le 'oui' à la votation du 21 mai 2000 sur ce premier paquet des bilatérales :

*« Que l'on soit par ailleurs partisan ou adversaire de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne n'a pas d'importance dans le cas particulier car la ratification des accords n'est pas la mise en marche d'un engrenage. En effet, les accords bilatéraux constituent un acte indépendant et non un premier pas en direction de l'adhésion. [...] Ils sont un contrat et ils n'ont rien d'une aventure puisqu'ils entreront progressivement en application avec, en plus, des mesures d'accompagnement. »*⁵⁸⁷

⁵⁸⁴ L'express-L'impartial, « La nouvelle entité libéralo-radical est prête à se mettre au travail », Stéphane Devaux, 20 juin 2008.

⁵⁸⁵ Conférence des secrétaires cantonaux de Suisse romande et du Tessin, 9 janvier 2004.

⁵⁸⁶ L'assemblée générale constitutive s'est tenue le 21 juin 2008 à Marin-Epagnier (NE).

⁵⁸⁷ Réalités neuchâteloises, Hebdomadaire du Parti libéral-PPN neuchâtelois, Editorial, n°14, 14 avril 2000.

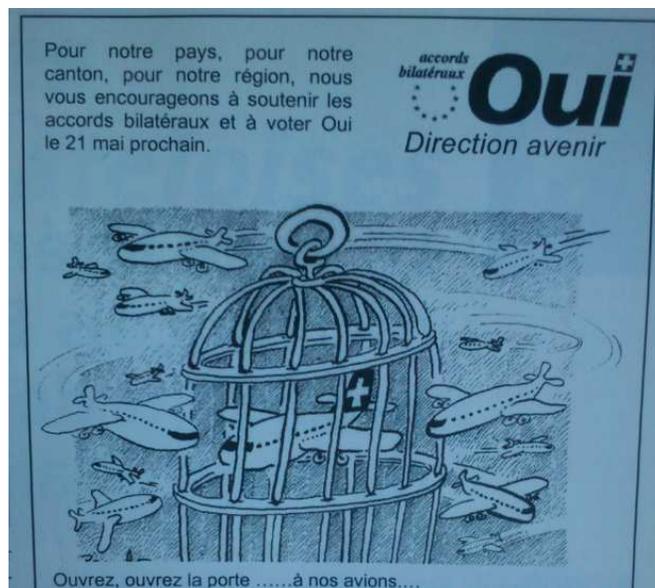


Figure 19 : Affiche de campagne du Parti libéral, votation 21 mai 2000

Après les avoir approuvés en assemblée des délégués⁵⁸⁸, le parti libéral neuchâtelois produit un nombre important d'articles informatifs sur les accords bilatéraux dans son hebdomadaire 'Réalités neuchâteloises', dans le cadre de la campagne référendaire pour la votation du 21 mai 2000. L'ensemble des dossiers inclus dans ce premier paquet est traité, à savoir les transports terrestres, les obstacles techniques au commerce le transport aérien, l'agriculture, la recherche, les marchés publics et bien entendu la libre circulation des personnes. Chaque dossier se voit être développé et une attention particulière est donnée à la libre circulation des personnes.

Quant à la demande d'adhésion, elle doit se décorrérer de la votation du 21 mai 2000 mais n'en reste pas moins essentielle dans les lignes directrices du parti. Suite à l'acceptation des accords bilatéraux par le peuple, le parti publie un article sur la suite à donner à cette victoire et la question de l'adhésion en Suisse. La section neuchâteloise rappelle d'abord que le « *Parti libéral suisse a été le premier parti, en 1991, à exprimer sa conviction qu'il fallait préparer l'adhésion de la Suisse à l'UE* »⁵⁸⁹

Si la majorité des membres du parti libéral neuchâtelois soutient l'initiative, là encore le front pro-européen de façade cache bien des dissensions internes. Ursula de Meuron se fait la voix de cette frange minoritaire au sein des libéraux qui s'opposent à l'initiative 'Oui à l'Europe !'. Pour elle et ses soutiens, l'UE est un modèle opposé à celui de la Suisse en termes de démocratie. Les particularités de la démocratie directe ne s'accommoderont pas d'une gouvernance par le haut telle qu'elle se pratique dans les pays de l'Union européenne et à Bruxelles. De tendance idéologiquement libérale, le parti reproche également à la Commission de produire beaucoup trop de réglementations et de mesures de contrôle entravant le libre exercice entrepreneurial. Pour le parti, « la liste des

⁵⁸⁸ L'assemblée des délégués approuve les accords bilatéraux par 208 voix pour et 4 abstentions.

⁵⁸⁹ *Réalités neuchâteloises*, Hebdomadaire du Parti libéral-PPN neuchâtelois, « *Eviter l'idée stérilisante d'un moratoire du débat européen* », n°19, 26 mai 2000.

directives est longue »⁵⁹⁰. Et enfin, la politique agricole de l'UE ne correspond pas à ce que les Suisses conçoivent en termes d'orientations générales à donner à l'agriculture dans le pays.

Dès 2005, le parti libéral et le parti radical démocratique commencent à joindre leurs efforts pour s'unir dans ce qui sera le futur PLR. Les échéances référendaires sont une occasion pour les deux formations politiques de faire front commun contre les campagnes de l'UDC. Ce sera le cas pour la votation sur l'extension des accords de libre circulation. Une tribune commune défendra cette votation en ces termes :

« [...] *le comité radical-libéral 'Oui à la voie bilatérale' a été fondé. Une centaine de politiciens du niveau fédéral et cantonal en font partie. Ils luttent ensemble en faveur de la poursuite de la voie bilatérale qui représente la grande chance de maintenir les places de travail actuelles et d'en créer de nouvelles.* »⁵⁹¹

Si l'adhésion n'y est plus évoquée, c'est bien parce qu'il s'agit d'un texte commun aux deux partis et que ce texte cherche avant tout à inscrire les lignes directrices communes et certainement pas à exposer les lignes de dissension. Le texte se limite ainsi à l'intérêt de la place économique (exportation, place de travail, main d'œuvre qualifiée) pour soutenir cette votation.

Seulement, le parti libéral n'attendra que quelques jours suite à l'acceptation de l'extension de l'ALCP et publiera un texte de clarification à la fin du mois de septembre où l'adhésion y est évoquée en ces termes :

« *Les libéraux ont toujours été convaincus que l'avenir de la Suisse passe par une participation active à la construction européenne. La voie bilatérale suivie par le Conseil fédéral, empreinte de pragmatisme, a pu être menée avec succès. Toutefois, nos relations avec nos voisins de l'Union européenne dépassent aujourd'hui clairement les seuls aspects économiques. Les libéraux attendent donc avec impatience le rapport du Conseil fédéral sur l'évaluation de nos relations avec l'Union européenne qui doit présenter une analyse de la situation hors de toute pression.* »⁵⁹²

Sans jamais prononcer le mot 'adhésion', le parti libéral plaide clairement pour cette voie, considérant que les accords bilatéraux ont atteint leurs limites et qu'ils ne sont plus représentatifs de la nature des relations que la Suisse devrait avoir avec l'UE, de leur point de vue.

Par la voix (ou plutôt la plume) de Francine John-Calame, les Verts neuchâtelois annoncent la couleur :

« *La Suisse a choisi la voie bilatérale pour développer ses relations avec l'UE, donnons-lui des chances de les maintenir, voire de les renforcer. Bien que favorables à une adhésion à l'Union européenne, les Verts ne sont pas prêts à courir le risque de faire tomber les Bilatérales I pour atteindre leur objectif.* »⁵⁹³

⁵⁹⁰ Réalités neuchâteloises, « *L'Europe avance, la Suisse pense* », n°5, 9 février 2001.

⁵⁹¹ Réalités neuchâteloises, « *Saisir ses chances* », n°3, 26 août 2005.

⁵⁹² Réalités neuchâteloise, « *La Suisse confirme son attachement à l'Europe et offre une main tendue à ses partenaires de l'Est* », 30 septembre 2005.

⁵⁹³ Bulletin vert n°13/14, *op.cit.*

Dans le canton de Neuchâtel, le discours est nettement moins structuré que celui fourni par le PSG. Le PS neuchâtelois fait figurer dans son projet de plate-forme cantonal⁵⁹⁴ pour élections cantonales de 2003 une section 'Ouverture' où il y présente des propositions sur ce qui a trait aux relations extérieures du canton. Le parti mentionne ainsi l'UE en tant qu'« organisation internationale » au même titre que le TPI dans laquelle la participation de la Suisse doit se faire. Il s'agit là d'une imprécision qui ne sera pas anodine au sein des sections cantonales de tous les partis étudiés durant cette première période (cf. section 3).

e. Valais

Tout comme Neuchâtel, le paysage politique du Valais va connaître des changements importants durant la décennie 2000. Longtemps première force politique du canton, le PDC va se voir bousculer petit à petit, d'abord par le PLR puis par l'UDC. L'année 2003 se révèle prolifique pour l'UDC valaisanne. Elle ravit une place au Conseil national au PCS. C'est Oscar Freysinger qui fait ainsi son entrée dans la chambre basse helvétique au détriment d'Odilo Schmid (PDC). Aux précédentes élections fédérales (1999), l'UDC avait frôlé le quorum alors qu'elle était à peine naissante.

Détails des programmes

Que ce soit dans le manifeste électoral⁵⁹⁵ des élections cantonales de 2001 ou dans leur programme des élections cantonales 2005⁵⁹⁶ et 2009⁵⁹⁷, le PDC du Valais romand ne mentionne aucune fois l'Europe dans ses textes. Seules les votations fédérales sont saisies par le parti pour s'exprimer à ce sujet. Pour la votation Schengen/Dublin, le parti avait invité deux opposants membres de l'UDC (Blaise Chappaz et Christian Rey) pour débattre sur les avantages et inconvénients de ce nouvel accord. Le Conseil de parti, suite à ce débat, avait décidé d'accepter l'accord Schengen/Dublin⁵⁹⁸.

⁵⁹⁴ Document préparant le programme de législature pour les élections. Il est publié en février 2003.

⁵⁹⁵ "Lien", Feuille d'information destinée aux membres, PDC du Valais romand. 'Manifeste électoral', Trimestriel, n°8 – février 2001.

⁵⁹⁶ Programme du PDC du Valais romand, 01.05.

⁵⁹⁷ Programme du PDC du Valais romand, adopté par le congrès du 19 janvier 2009.

⁵⁹⁸ Accepté à l'unanimité moins deux abstentions. Communiqué de presse du 05.06.2005, PDC Vr.



Figure 20 : Le Nouvelliste, 30 mai 2005

Le Valais est le canton le moins pro-européen des six cantons romands. Ses taux d'acceptation aux votations européennes sont les plus bas (voir tableau en annexe). Sur la plupart de ces votations, si le Valais a soutenu les objets présentés, il l'a fait avec une différence (approximative) de 6 à 10 points inférieure à la moyenne des six cantons romands (Valais inclus). Le parti majoritaire dans le canton, le PDC, a toujours défendu les votations européennes. La votation Schengen/Dublin a été acceptée à l'unanimité moins deux abstentions par le Conseil de parti du PDC du Valais romand⁵⁹⁹.

Il en est de même pour la loi fédérale sur la coopération avec l'Est, qui a été acceptée par 54 voix pour et 1 seul refus ainsi qu'une abstention⁶⁰⁰. C'est à l'unanimité que le PDC dans le Valais romand accepte la reconduction illimitée et l'extension des accords bilatéraux (votation du 8 février 2009)⁶⁰¹.

Nous avons eu plus de difficultés à obtenir des documents de la part des Verts valaisans. En les sollicitant à deux reprises (mars 2013 et janvier 2015) pour obtenir des documents et archives sur les prises de position au sujet de l'UE, le secrétariat des Verts valaisans répond ainsi :

*« Notre déficit en personnel et structure n'a pas évolué depuis mars 2013 ! Nos archives ne sont pas organisées et délocalisées chez plusieurs personnes ... Nous nous référons aux Verts suisses pour la majeure partie de notre politique. Sinon, notre site internet informe sur nos programmes cantonaux. »*⁶⁰²

De manière similaire aux Verts valaisans, la réponse du PLR valaisan est sans appel :

⁵⁹⁹ Communiqué de presse, Votations fédérales 05.06.2005, PDC Vr.

⁶⁰⁰ Communiqué, Prise de position sur les objets soumis à votation le 26 novembre, Conseil de Parti, 16 octobre 2006.

⁶⁰¹ Prise de position sur l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du PDC suisse du 30 août à Bâle, PDC Vr, 26 août 2008.

⁶⁰² Courrier du 26 janvier 2015, Réponse de Jacqueline Détraz-Méroz, secrétaire politique des Verts valaisans.

« Notre ligne a toujours été identique à celle du PLR CH et nous n'avons jamais utilisé de matériel spécifique. »⁶⁰³

Quant au PS du Haut-Valais, nous avons obtenu la réponse suivante :

« J'ai reçu votre mail de Madame Schmidhalter, parce que je suis le secrétaire du PS Haut-Valais. On n'a pas vraiment des affiches, de papiers de position et des argumentaires individuels. On a presque toujours pris le matériel du PS Suisse et d'Unia ou des Syndicats. Quand vous voulez, vous pouvez venir et voir notre archive pour les années 2005-2009, mais là il y a rien ou presque rien. J'ai vite regardé les années et j'ai demandé l'ancien secrétaire, il m'a aussi dit, que nous n'avons pas beaucoup. »⁶⁰⁴

Créé en 1999, l'UDCVR⁶⁰⁵ se positionne d'emblée comme étant la continuité cantonale de l'UDC Suisse. Cela est stipulé dans son programme politique actant la fondation du parti dans le Valais romand :

« La plupart des thèmes et problèmes susnommés sont déjà traités de manière approfondie dans des dossiers et études de l'UDC suisse. L'UDC du canton du Valais s'en inspirera pour formuler un programme détaillé qui lui soit propre. »⁶⁰⁶

Dès 2001 et à peine 2 ans après sa création, l'UDCVR traite des relations extérieures et de la souveraineté de la Suisse dans son programme pour les élections cantonales cette année-là.

« L'UDC se bat contre tous les moyens mis en place pour aligner la Suisse sur l'UE et l'OTAN au détriment de sa souveraineté. Notre politique étrangère doit être pacifique, neutre et solidaire selon notre tradition. »⁶⁰⁷

Le parti rejoint la ligne de l'UDC Suisse en affichant toutefois son autonomie relative. Elle est l'une des premières sections cantonales tous partis confondus à clamer son rattachement, plus qu'organisationnel, idéologique au parti suisse, et plus particulièrement quand il s'agit des positions anti-européennes.

« [...] l'UDCVR se réfère au programme de l'UDC Suisse et aux divers documents de fond édités par celle-ci. C'est en particulier valable pour la défense de notre indépendance et de notre neutralité face à des organisations ou à des traités supranationaux (UE, Schengen/Dublin), pour l'opposition à la libre circulation des personnes avec l'Est ou encore pour le maintien d'une armée de milice crédible. »⁶⁰⁸

⁶⁰³ Victor Glassey, PLR valaisan, Réponse en date du 18/02/2015.

⁶⁰⁴ Michael Nöpfli, Sekretär SP Oberwallis, Courriel du 03/04/2013.

⁶⁰⁵ Union Démocratique du Centre du Valais romand

⁶⁰⁶ Programme politique et code déontologique de l'Union Démocratique du Centre (UDC) du canton du Valais, 30 mai 1999.

⁶⁰⁷ Programme politique de l'UDC du Valais romand, *op.cit.*

⁶⁰⁸ « Lignes directrices 2005-2009 », UDC du Valais romand, adopté par le Conseil du parti dans sa séance du 27 janvier 2005.

En 2005, dans le cadre de la campagne autour de la votation Schengen/Dublin, les membres de l'UDC en Valais présenteront leurs arguments en faveur du 'non' de manière théâtralisée, devant un poste-frontière avec la France. A l'image de l'UDC suisse, l'UDC valaisanne élabore également ses arguments sur le plan juridique. Oscar Freysinger, Conseiller national UDC et président du 'comité valaisan contre l'espace d'insécurité Schengen' soutient cette position :

« [...] cet accord ne va pas dans le sens du bilatéralisme, il lui est directement opposé, puisqu'il représente une soumission du système légal et juridique suisse à une importante législation de l'UE. Or, le bilatéralisme signifie la coopération de deux partenaires souverains et égaux en droits, ce qui n'est de loin pas le cas avec Schengen puisque nous nous soumettons à un droit évolutif dont nous devons appliquer les extensions futures sans pouvoir de codécision. »⁶⁰⁹

Les arguments de la criminalité et de l'immigration incontrôlée reviennent comme un leitmotiv à travers les sections cantonales de l'UDC. Dans le Valais, Jean-Luc Addor défend le 'non' à Schengen :

« Oui, vraiment, Schengen, c'est la porte ouverte à l'immigration sauvage et à la criminalité (infiniment plus grave dans l'espace Schengen qu'en Suisse), d'autant plus si les partis favorables à ce funeste accord persistent – suprême provocation – dans leur projet de réduire le budget ... du Corps des gardes-frontières (mais oui !). »⁶¹⁰

Par la suite, les élections cantonales de 2013 n'ont fait que confirmer cette tendance :

« Malgré tout ce qui a pu être mis en place pour y parer, la libre circulation des personnes doublée des mauvais accords de Schengen/Dublin se transforme trop souvent en libre circulation des criminels, particulièrement dans le Chablais, toujours aux premières loges de la criminalité transfrontalière. »⁶¹¹

La section cantonale appelle à « soutenir l'initiative UDC contre l'immigration de masse ».

« Pour sauvegarder les emplois et les conditions de travail des travailleurs indigènes, le contrôle sur les entreprises étrangères doit être fortement accru.

En contrepartie, des autorisations de travail de courte durée, renouvelables et sans possibilité de regroupement familial, doivent pouvoir être obtenues, pour des travailleurs des 27 de l'UE et de l'AELE, dans une mesure et avec une souplesse adaptées aux conditions des diverses branches de notre économie (agriculture/viticulture, tourisme). »⁶¹²

L'utilisation par les sections cantonales du matériel de votation UDC Suisse est également un indicateur tangible qui montre la diffusion descendante des arguments depuis Berne vers les cantons. En plus des affiches de campagnes et autres services de presse produits par l'UDC Suisse, ce sont aussi les fondements idéologiques établis au niveau fédéral qui se voient appliqués aux cantons.

⁶⁰⁹ Le Nouvelliste, « Ils disent 'non' à Schengen », 30 avril 2005, page 26.

⁶¹⁰ « Schengen, porte ouverte à la criminalité et à l'immigration sauvage », Jean-Luc Addor.

⁶¹¹ Programme pour un parti gouvernemental, 2013-2017, UDC du Valais romand, adopté par le Conseil du parti dans sa séance du 7 janvier 2013, page 12.

⁶¹² Programme UDC, *op.cit.*, page 16.

Ueli Maurer, alors Conseiller national et président de l'UDC Suisse, mène au niveau national la charge contre la votation du 5 juin 2005 à la tête du comité d'action contre l'adhésion à Schengen/Dublin. Il rappelle que « *L'UDC continue de soutenir la voie bilatérale qui ne conduit pas dans l'UE* ». ⁶¹³ Mais pour lui et toute l'UDC, Schengen/Dublin ne doit pas faire partie du paquet des accords bilatéraux II.

f. Vaud

La configuration politique du canton est la suivante : une majorité de centre-droit dont les radicaux constituent le pilier avec les libéraux et l'UDC. En 2012, libéraux et radicaux fusionnent pour créer le PLR au niveau cantonal ⁶¹⁴. Selon les termes de Catherine Labouchère ⁶¹⁵, cette fusion n'a fait qu'entériner un long processus de rapprochement puisque les deux formations coopéraient déjà étroitement au sein du canton :

« Si vous voulez, nous on avait décidé il y a déjà 4 ans que cette fusion se ferait et on a travaillé complètement ensemble avec le parti radical. Donc, déjà le PLR si vous voulez ... mais pour faire la fusion depuis la base jusqu'en haut et non pas choisir la voie d'autres cantons, partir du haut pour aller en bas. » ⁶¹⁶

L'autre force politique de la droite vaudoise est l'UDC-Vaud. Contrairement à toutes les autres sections romandes de l'UDC (excepté Fribourg), la section vaudoise du parti est présente depuis près d'un siècle dans le canton. Mais à l'instar de la plupart des autres sections romandes, l'UDC-Vaud connaît depuis 1999 des succès électoraux à l'échelle cantonale. Si elle a longtemps collaboré au sein de la droite vaudoise à travers « le centre-droit vaudois », cela est moins le cas ces dernières années, notamment dû à un revirement du parti vers une ligne blochérienne. Pendant longtemps, l'UDC Vaud était considéré comme le vivier électoral des agriculteurs et paysans dans un canton fort de son patrimoine et de son secteur agricole. Depuis la seconde moitié de la décennie 2000, l'UDC Vaud commence à endosser le rôle de satellite vaudois de l'UDC suisse, tout comme les autres sections en Suisse romande.

Détails des programmes

L'identité vaudoise forte dans le canton fait que les radicaux ont été une section cantonale politiquement affranchie du parti fédéral, même si elle faisait partie légitimement de la famille radicale fédérale. Le PLR vaudois, à l'image d'autres partis, utilisent également une revue politique ⁶¹⁷ pour prendre position sur les votations européennes. Le journal publié hebdomadairement saisit toutefois cet enjeu de manière régulière et évoque la problématique de manière renseignée et approfondie, parfois plus que les interventions faites par le parti fédéral. La section cantonale ne

⁶¹³ Service de presse spécial Schengen, « *Le dernier mot appartient maintenant au peuple !* », 31 mars 2005.

⁶¹⁴ La fusion a été officialisée le 26 septembre 2012.

⁶¹⁵ Présidente du Parti Libéral Vaudois de 2007 à fin 2012, date de fusion du PLV et du PRD vaudois.

⁶¹⁶ Entretien du 26 octobre 2012 à Gland, avec Catherine Labouchère (PLR/VD)

⁶¹⁷ Elle est intitulée « Nouvelle revue et Journal politique »

manque pas également d'afficher ses désaccords avec le parti fédéral. Le PRD vaudois a notamment reproché au PRD suisse d'avoir soutenu le second siège de l'UDC au Conseil fédéral en 2003. Dix de ses membres ont démissionné suite à cela⁶¹⁸.

En ce qui concerne le parti démocrate-chrétien, malgré un poids politique relativement faible, il mène toutefois un débat en interne et vote en faveur des accords bilatéraux en 2000 à une très grande majorité⁶¹⁹. Il en est de même pour l'initiative populaire du 4 mars 2001 (Oui à l'Europe !). Le parti accepte de soutenir l'initiative par 23 voix pour, 4 contre et 1 abstention, non sans un débat houleux⁶²⁰. Le parti rejoint également le comité « Oui à l'Europe ! », créé pour l'occasion et dont l'objectif était de mener une campagne commune pour toutes les forces politiques et associatives soutenant l'initiative.

Les Verts, quant à eux, ne saisissent pas l'échéance des élections cantonales pour se positionner sur l'enjeu européen. Ils restent toutefois engagés sur la question lors des votations fédérales. La section soutient l'ensemble des accords bilatéraux à travers la décennie 2000 et produit ses propres affiches de campagnes (ci-dessous).



L'isolement nous rend plus fragiles...



Les vraies solutions se trouvent ensemble...



Figure 21 : Affiche de campagne pour Schengen/Dublin (juin 2005)

⁶¹⁸ Conférence des secrétaires cantonaux, *op.cit.*

⁶¹⁹ PDC Vaudois, Assemblée générale du 27 avril 2000. Le parti soutient les accords bilatéraux par 36 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

⁶²⁰ PDC Vaudois, Assemblée des membres du 29 janvier 2001.

Ce développement plus autonome des positions européennes par les sections cantonales s'accompagne d'un traitement à la fois plus critique mais également plus prospectif, à travers notamment la mise en place de projets de proposition pour l'Europe dont la Suisse serait le modèle.

Le parti socialiste vaudois, contrairement au parti suisse, n'a pas soutenu l'ensemble des accords bilatéraux et des votations sur l'Europe de 1999 à 2014 (refus des passeports biométriques en 2009). Des réticences ont émergé progressivement tout au long des votations. Ainsi, il se positionne de manière critique face à l'objet Schengen/Dublin. S'il soutient par principe l'adhésion à l'Union européenne, il ne manque pas de relever les points de friction qui existent entre sa vision et celle de l'Union européenne. Réuni en Congrès, le débat au sujet de Schengen a été beaucoup plus nourri et intense que celui sur le partenariat enregistré (mis au vote en même temps) :

« OUI au partenariat enregistré pour les couples du même sexe à une très large majorité.

*OUI aux accords Schengen/Dublin. Toutefois un certain nombre de réserves ont été émises sur le volet Schengen. A choisir entre deux maux, le Congrès a finalement dit un oui critique aux dispositions de ces accords »*⁶²¹

Le parti émet de plus en plus de réserves en les formalisant au plus haut niveau des instances cantonales de manière à éclairer le problème qu'il estime grandissant du risque de dumping salarial :

*« Le Congrès du PSV a en outre adopté une résolution adressée au Conseil d'État. En effet, si il est acquis aux principes de la libre circulation des personnes dans le cadre des accords des bilatéraux sur lesquels le peuple aura à se prononcer en septembre, le PSV estime que des gardes fous doivent être introduits pour lutter contre le risque de dumping salarial et l'aggravation des conditions de travail en Suisse. »*⁶²²

En 2009, les socialistes vaudois continuent de soutenir l'extension de l'ALCP mais considèrent qu'elle ne peut être valide sans une meilleure protection du marché du travail. Ils vont déposer une motion en ce sens dans le but de faire de cette extension un pari réussi :

*« Dans le cadre de l'extension de la libre circulation, le PS s'engage ainsi pour protéger les salarié-e-s du risque de dumping salarial et social. La motion déposée hier va dans le sens d'une meilleure garantie de l'adjudication à des entreprises respectueuses en matière de conditions de travail. »*⁶²³

⁶²¹ Communiqué de presse, Parti socialiste vaudois, 11 avril 2005.

⁶²² Communiqué de presse du 11 avril 2005, *op.cit.*

⁶²³ Communiqué de presse du 28 janvier 2009, « Libre circulation : le PS plaide pour le OUI et s'engage pour une meilleure protection du marché du travail ».



Figure 22 : Affiche de campagne du PS vaudois pour la votation « Passeports biométriques »

Le parti socialiste vaudois s'oppose à la votation sur les passeports biométriques début 2009.

17 mai 2009 :



Figure 23 : Affiche de campagne – Parti socialiste

Lors de la votation du 9 février 2014, le scepticisme est à son plus haut au sein des forces de gauche. Le Vice-Président du PSV (et également secrétaire syndical), Olivier Barraud annonce, au nom des syndicalistes, soutenir l'objet « du bout des lèvres ». Pour lui et une grande partie de la gauche, il s'agit d'un oui critique et sans enthousiasme. Dans la plaidoirie où il soutient à demi-mot la votation, il déclare même que « *prôner le non est toutefois séduisant, tant il est vrai que le dumping salarial existe dans notre pays* »⁶²⁴. Plus que jamais, les moyens existants et mis en place depuis le début de la libre circulation doivent être renforcés et appliqués :

⁶²⁴ Points forts socialistes, « *Un oui critique et sans enthousiasme* », N°22, Décembre 2008/Janvier 2009.

« Le PSS doit exiger le renforcement des outils de lutte contre le dumping social et salarial »⁶²⁵

Plus ancienne des sections cantonales romandes du parti, l'UDC vaudoise a la particularité d'être ancré dans la vie politique locale du canton, beaucoup plus qu'aucune autre section en Romandie. Le parti soutient sans faille les accords bilatéraux I et défend cette étape dans les relations Suisse-UE de la manière suivante :

« Les accords bilatéraux se situent dans le droit fil du pragmatisme helvétique en politique extérieure. [...] Mais ils ne sont pas un obstacle non plus sur le chemin de l'adhésion quand celle-ci viendra à maturité. Ils doivent pour toutes sortes de raisons sur lesquelles nous reviendrons au moment de la votation, être soutenus sans réserve. Un nouveau rejet nous éloignerait de l'Europe pour de nombreuses années et aurait un impact psychologique déplorable. »⁶²⁶

L'UDC vaudoise reste un cas à part au début de notre période d'étude et jusqu'au milieu des années 2000. Quand l'UDC suisse soutenait les bilatérales et continuait à rejeter toute idée d'adhésion, sa section vaudoise affichait d'une part un soutien indéfectible aux bilatérales et d'autre part ne considérait pas l'adhésion comme une voie impossible dans les relations Suisse-UE. Les hauts responsables de l'UDC vaudois y voient même une manière d'influer positivement sur les relations tendues jusqu'alors avec l'UE et ainsi entrer dans une nouvelle dynamique constructive. C'est ainsi qu'André Bugnon, Conseiller national et Président de l'UDC-Vaud s'engage sur ces accords bilatéraux I en 2000 :

« Sur le plan politique, ces accords nous offrent la chance d'améliorer nos relations avec l'UE sans que notre liberté d'action soit limitée pour autant. »⁶²⁷

Moins d'un an plus tard, le Conseil exécutif du parti s'est réuni pour débattre des diverses positions au sujet de la votation 'Oui à l'Europe !'. L'organisation d'un débat contradictoire entre François Chérix, socialiste et alors Constituant et membre du comité de l'initiative 'Oui à l'Europe' et André Bugnon a permis de confronter les deux points de vue. Si le vote sur l'objet a été sans appel, avec tout de même 9 membres approuvant l'initiative et 36 opposés (ainsi que 2 abstentions), il en est tout autre sur la question suivante : « faut-il, à l'instar de l'UDC suisse, que l'UDC-Vaud invite le CF [Conseil fédéral] à retirer sa demande d'adhésion à l'UE ? »⁶²⁸. Le résultat est quasi-unanime puisque ce sont 43 membres du Conseil exécutif de l'UDC vaudoise qui répondent non à la question, contre 2 oui et 3 abstentions. Contrairement au parti suisse, les vaudois de l'UDC, s'ils rejettent l'objet de la votation, ne considèrent pas qu'un retrait de la demande d'adhésion soit opportun. Pour eux, la demande d'adhésion a encore tout son sens et la retirer était alors hors de question.

⁶²⁵ Points forts socialistes, *op. cit.*

⁶²⁶ Le Pays vaudois, « *Tout sur les bilatérales, dès 2001 si tout va bien !* », par Marcel Blanc, Ancien Conseiller d'État, n°119, 2 décembre 1999, page 8.

⁶²⁷ Le Pays vaudois, « *Bilatérales, Un grand oui le 21 mai* », par André Bugnon, Conseiller national, n°128, 20 avril 2000, page 2.

⁶²⁸ Le Pays vaudois, « *NON au 'Oui à l'Europe !* », par Francis Ray, n°142, 18 janvier 2001, page 3.

Mais progressivement et lentement, la section vaudoise se range derrière les positions ouvertement anti-européennes du parti suisse. Dès 2004, le parti publie dans son bimensuel d'information de grands extraits de la plate-forme UDC suisse, y compris ses orientations sur les relations Suisse-UE. Alors qu'il y avait divergence jusque là entre la section vaudoise et le parti suisse, c'est un premier revirement que l'UDC Vaud effectue en ouvrant sa ligne éditoriale au parti suisse. Fin mai 2004, il s'agit d'un net refus de la contribution d'aide au développement qui a été formalisé en projet de loi fédérale sur la coopération avec l'Est. Le parti suisse rédige un article sur ce sujet en considérant que la Suisse non-membre de l'UE n'a pas à participer financièrement à l'élargissement de l'UE⁶²⁹. En juin 2004, c'est un article venu de Berne qui « condamne la politique d'alignement de la Suisse sur l'UE »⁶³⁰, signe du changement de la ligne éditoriale de la revue politique de la section cantonale.

En 2005, l'alignement avec le parti suisse se poursuit sans être total. Pour la votation Schengen/Dublin, la section vaudoise utilise le matériel fédéral. Si elle produit du matériel local, c'est pour aller dans le sens des arguments provenant de Berne (voir affiche ci-dessous). Les thèmes de la « criminalité transfrontalière » et de la « petite criminalité importée des banlieues des Etats voisins »⁶³¹ sont largement relayés par la section vaudoise de l'UDC. Le Conseil exécutif de l'UDC-Vaud vote contre les accords Schengen/Dublin par 63 voix et seulement 2 pour (3 abstention)⁶³².



Figure 24 : Affiche de campagne UDC-Vaud, votation Schengen/Dublin

⁶²⁹ Le Pays vaudois, « Pas question de contribuer au fonds de cohésion UE ! », n°204, 27 mai 2004, page 6.

⁶³⁰ Le Pays vaudois, « La suisse doit collaborer avec le monde, pas seulement avec l'Europe », n°206, 24 juin 2004.

⁶³¹ Le Pays vaudois, « Schengen/Dublin, un pacte de sécurité ou d'insécurité », par Eric Bonjour, député et Vice-président de l'UDC-Vaud, n°213, 25 novembre 2004, page 6.

⁶³² Le Pays vaudois, « Ne nous laissons pas dicter notre politique par Bruxelles », n°215, 20 janvier 2005.

Ce n'est pas la même situation pour la votation de septembre 2005 sur l'ALCP. Si l'UDC-Vaud soutient l'extension de l'ALCP en septembre 2005, elle n'est pas suivie par les Jeunes-UDC-Vaud mené par l'actuel secrétaire politique de l'UDC-Vaud, Kevin Grangier. Il est alors élu Président de la section Jeunes de l'UDC-Vaud. A l'issue d'un débat contradictoire entre les Conseillers nationaux Claire Duey (PLS) et Oskar Freysinger, les Jeunes suivent le mot d'ordre du parti suisse et non pas celui de leur section cantonale en se prononçant à l'unanimité moins une abstention au rejet de l'extension de l'ALCP⁶³³.

Cette tendance anti-européenne se confirmera et se généralisera ensuite à l'UDC-Vaud. Toutes les votations suivantes (Loi fédérale sur la coopération avec l'Est en 2006, extension de l'ALCP en 2009 ainsi que les passeports biométriques la même année) seront toutes rejetées par la section cantonale vaudoise de l'UDC. Lors de la campagne référendaire autour de la loi fédérale sur la coopération de l'Est, aucune production cantonale n'a été faite par l'UDC-Vaud contrairement aux précédentes votations. Le matériel fédéral a été largement utilisé et les arguments de l'UDC suisse relayés au niveau local. Ainsi, c'est le refus d'un « chèque en blanc pour de nouveaux versements à l'UE »⁶³⁴, élément qui était la trame de fond de l'argumentaire de l'UDC suisse⁶³⁵.

EN 2007, le centre-droite vaudois présente de nouveau ses candidats issus du parti libéral, du parti radical et de l'UDC. Un programme commun⁶³⁶ avec 38 points est diffusé mettant en avant les priorités des trois forces politiques majeures de droite dans le canton de Vaud. Pour 2009, le Pays vaudois, jusqu'alors tribune locale de la section vaudoise se transforme en relais médiatique de l'UDC suisse. Le matériel du parti suisse est intégralement versé dans les pages du bimensuel d'information de l'UDC-Vaud, jusqu'alors plate-forme éditoriale locale et cantonale. Affiches, arguments et papiers de position y sont repris à l'identique par rapport à ce qui a été analysé dans notre première partie de thèse. D'ailleurs, si les membres de la section cantonale interviennent dans les pages du bimensuel pour s'exprimer contre l'objet de cette votation, c'est pour développer et diffuser les idées du parti suisse dans les pages du bimensuel vaudois⁶³⁷.

L'UDC suisse a bien compris que ce bimensuel pouvait être un moyen efficace de diffuser au niveau cantonal ces idées et principes de gouvernance. Elle le fait au sujet de sa stratégie de renversement des normes où elle mobilise les notions de droit et de principes juridiques pour contrer la tendance pro-européenne. Ainsi, dans le cadre de la campagne pour son initiative populaire « Accords internationaux : la parole au peuple », elle va faire intervenir un de ses délégués nationaux pour répandre la bonne parole juridique, dernier rempart contre l'invasion de l'UE en Suisse. Rolf Spaeth va ainsi bénéficier d'une page complète pour présenter les idées du parti suisse à ce sujet⁶³⁸.

⁶³³ Le Pays vaudois, n°226, 15 septembre 2005, page 4.

⁶³⁴ Communiqué de presse, « *Oui aux accords bilatéraux – Non à des versements illimités et non compensés pour la cohésion UE* », Claude-Alain Voiblet, secrétaire politique, 26/09/2006.

⁶³⁵ Argumentaire de l'UDC suisse, « *Payer et encore payer ? 2 x NON* », 25/09/2006.

⁶³⁶ Centre-droite vaudois, « 38 projets communs », 2007.

⁶³⁷ Le Pays vaudois dédié à cette votation (extension ALCP du 8 février 2009), « *Non à une aventure irresponsable* », par Philipp Stauber, n°267, 15 janvier 2009.

⁶³⁸ Le Pays vaudois, « *Influence des systèmes et principes juridiques extérieurs sur notre propre juridiction* », n°271, 16 avril 2009, page 3.

Conclusion

A travers ces analyses, il est possible de constater la manière différenciée dont les partis politiques perçoivent et saisissent la question européenne. Par le biais de leur grille de lecture interprétative propre, guidé par leurs options stratégiques et soumis à la contrainte de la compétition électorale, ils modulent leurs positions et présentent leur vision de l'Europe au gré des votations. Peu de formations politiques le font hors du temps référendaire : la plupart du temps, c'est l'agenda politique qui impose aux sections cantonales de se saisir de l'enjeu européen. Dans une majeure partie des cas, la section cantonale utilise le matériel fédéral et a peu de moyens pour défendre l'Europe à son échelle. Les exceptions existent et elles semblent se situer plutôt dans l'axe gauche du spectre politique. Les sections cantonales genevoises et vaudoises des socialistes et des verts produisent un argumentaire à jour sur l'enjeu européen.

De manière générale, différentes thématiques d'opposition vis-à-vis de l'UE sont mobilisées : le caractère purement libéral par les socialistes, le manque de cohésion sociale par les Verts, le caractère supranational par l'UDC. Les formations ne *construisent* pas l'enjeu européen de la même manière. Deux constatations complémentaires découlent également de ce premier niveau d'analyse. Même s'il existe un contexte national singulier qui structure le travail politique des partis, il est évident qu'il n'existe pas de réception unilatérale et monolithique de ce qu'est l'enjeu européen au sein du système partisan helvétique. A l'inverse, la présence d'un niveau cantonal ne permet pas de différencier les spécificités cantonales des systèmes partisans locaux *sur la question européenne*. Comme le souligne Reungoat :

*« C'est une preuve de plus que considérer les partis comme des producteurs de sens et chercher à les analyser dans l'épaisseur de leurs conditions de production et de leur réalité historique et sociologique permet de mieux comprendre la structuration des problèmes politiques. »*⁶³⁹

⁶³⁹ Reungoat, *op.cit.*

Section 2 : Dynamiques partisanes

A. Les partis et leur lien avec l'enjeu européen

Généralités

T. A. Börzel et T. Risse ont mis en place un cadre d'analyse relatif à la capacité d'ajustement de diverses structures, institutions et acteurs nationaux par rapport aux avancées de l'UE. En cherchant à appréhender l'impact de l'intégration sur la sphère domestique, ils ont élaboré ce cadre d'analyse sur l'adaptation (*fit*) ou l'inadaptation (*misfit*) de ces structures par rapport à l'UE⁶⁴⁰. Delwit *et al.* ont poursuivi ce travail et ce modèle en l'appliquant au cadre partisan. Ils identifient deux situations : dans le premier cas qui correspond à une situation d'adaptation (*fit*), les politiques établies au niveau de l'UE (politiques socio-économiques et institutionnelles) sont alignées aux attentes et lignes programmatiques d'un parti et de ses positions. Dans ce cas, le parti ou les partis en question font usage de ces positions européennes pour légitimer leur politique au niveau national. Selon les auteurs, l'europanisation est alors faible et le système politique est en pleine mutation. Dans le second cas, les développements apportés par l'UE divergent des attentes et de la vision que se fait un parti : c'est la situation d'inadaptation (*misfit*). Dans ce cas, il s'agit de proposer une stratégie européenne alternative dans le meilleur des cas ou encore pour ce qui est des partis suisses de se positionner en opposition à un projet qu'ils estiment loin de leur réalité politique nationale.

Nous voyons bien que la dynamique des pratiques partisanes et de la compétition qui en émerge au sein du système partisan influe sur les prises de position. Nous reprenons l'analyse des auteurs comme Neumayer et Dechezelles qui en sondant l'interaction entre éléments idéologiques et stratégiques insistent sur la dimension relationnelle des deux facteurs⁶⁴¹. Ainsi, la construction des prises de position et des argumentaires, de même que les orientations que ceux-ci peuvent avoir, sont *en partie* liées aux dynamiques des positionnements et de la communication des autres acteurs du système partisan. Les logiques de compétition qui régissent le système partisan sont fonction du caractère prégnant (ou non) d'une thématique et d'une posture dans l'espace partisan. La relative émergence d'une résistance à l'UE ne vient pas seulement de l'inflexion idéologique des partis, ou de facteurs externes au contexte national mais également de l'influence d'une dynamique d'interconnexion des formations politiques. Alors qu'*a priori*, il aurait été risqué de ne pas afficher une capacité propositionnelle pour l'Europe (i.e un discours pro-européen), c'est tout à fait l'inverse qui se dessine progressivement vers la fin des années 2000. L'émulsion entre les partis, suscitée par la monopolisation de ce thème par l'UDC, contribue à faire pencher progressivement la norme vers une position de résistance. La logique relationnelle amène ainsi les autres partis, y compris les plus pro-européens, à infléchir leur positionnement vers la pratique de l'autre camp. Remettre en question l'UE, son modèle et ses modalités de fonctionnement devient ainsi un élément nécessaire et incontournable de la compétition partisane.

⁶⁴⁰ T. A. Börzel & T. Risse, « When Europe hits home: Europeanization and domestic change », *art. cit.*

⁶⁴¹ L. Neumayer et S. Dechezelles citent A. Batory, « Attitudes to Europe. Ideology, strategy and the issue of European Union membership in Hungarian party politics », *Party Politics*, 2002, 8 (5), p. 525-539.

En mettant en place sa stratégie de rejet total de l'UE, l'UDC s'affirme et s'oppose également à toutes les autres formations politiques. Cet élément se retrouve dans la stratégie du parti pour d'autres thèmes de la politique intérieure. En politique étrangère, il a été utilisé plus souvent au début des années 2000 quand l'UDC faisait mûrir lentement sa stratégie anti-UE : le parti se positionnait contre certains partis, notamment de la droite modérée (PDC, PRD) avant de se positionner quelques années plus tard en fin de décennie, contre l'UE.

Le rôle du contexte – *qui nous a amené à effectuer cette contextualisation de l'analyse* – est d'une importance déterminante pour comprendre le développement de cette posture au sein du système partisan. On le voit, entre autres, par la polarisation croissante de l'électorat avec l'abandon progressif de l'idée d'adhésion comme les sondages le témoignent (voir annexe). Le curseur a ainsi bougé vers le soutien des bilatérales, éloignant l'idée de rapprochement avec l'UE et confirmant l'intérêt stratégique du pays pour des accords sectoriels. Cette attitude de défiance à l'égard de l'UE a évolué lentement mais inexorablement tout au long de la décennie 2000 pour atteindre les niveaux que l'on connaît (cf. sondages en annexe). Ainsi, la conversion progressive du PDC et du PLR (à des vitesses différentes) à l'anti-adhésion a bousculé le rapport de forces au sein du système partisan sur la question européenne. Il a ouvert un espace de contestation sur ce thème et surtout un espace de défense de la cause nationale dans le sillage que l'UDC a creusé. Dans cette nouvelle dynamique, les partis politiques développent des « programmes » ou « orientations » européennes modifiés et adaptés à cette configuration. Même si cela n'est pas l'objet de notre travail, il est important de mentionner que des courants 'anti-adhésion' commencent à apparaître au sein des partis de la gauche là où quelques années plus tôt la tendance 'pro-adhésion' battait le consensus. Une frange de plus en plus importante de membres du PS et des Verts est critique vis-à-vis de l'UE : le contexte européen y est pour quelque chose. Les lignes directrices des Verts sont moins claires vis-à-vis de l'adhésion et peu de papiers de position majeurs sont publiés sur la politique européenne du parti (le dernier datant de 2006).

Comme l'a constaté Reungoat dans son analyse sur les partis politiques français face à l'intégration européenne :

« La critique majeure pouvant être adressée aux théories faisant du facteur stratégique le motif clef du positionnement partisan est ainsi celle de l'interpénétration toujours visible des deux éléments : idéologie et stratégie se construisent mutuellement et leur équilibre varie pour structurer l'action partisane. »⁶⁴²

Ce phénomène s'applique également à notre analyse des positionnements européens des partis politiques en Suisse. On constate que l'idéologie et la stratégie se sont influencées réciproquement en fonction des opportunités dont les partis se saisissent, de la reconfiguration du système partisan, de la compétition inter-partisane, et d'autres éléments du jeu politique externes et internes. C'est ainsi un point de vue dynamique qui permet d'éclairer l'analyse menée. Ni la stratégie du parti, ni son idéologie ne sont des facteurs fixes et immuables qui permettraient de mettre en lumière le comportement des acteurs partisans.

⁶⁴²

E. Reungoat, *op.cit.*

Il a d'ailleurs été difficile de convaincre certains des élus de mon sujet et d'une partie de notre approche centrée sur les cantons. Ainsi, Martine Brunschwiz-Graf commence notre entrevue de cette manière :

*« La plupart du temps, c'est des parlementaires fédéraux qui s'engagent plus ou moins énergiquement suivant les cantons et suivant les partis. Voilà, ça c'est le mode de fonctionnement. »*⁶⁴³

L'Europe : un enjeu loin des préoccupations des partis

Si l'année 2003 a été une défaite cuisante pour les démocrates-chrétiens⁶⁴⁴ au Conseil national (avec 20% de pertes soit 7 sièges en moins par rapport à 1999), elle l'est également pour le PRD. Tout d'abord, ce sont 7 sièges en moins au Conseil National. Mais c'est aussi au Conseil des États que le parti radical enregistre un mauvais score. Passant de 18 à 14 sièges, c'est la perte la plus importante pour le parti et cela fait miroir à la progression la plus notable des socialistes au sein de cette institution, historiquement à droite. Le Conseil des États reste néanmoins largement à droite avec 37 sièges répartis comme suit en 2003 : 15 pour le PDC (stable par rapport à 1999), 14 pour le PRD et 8 pour l'UDC (+1 par rapport à 1999). Ce sont les socialistes qui bénéficient de la chute du PRD, et passent de 6 à 9 sièges. Deux des trois sièges perdus du PRD reviennent aux socialistes dans les cantons de Neuchâtel et Fribourg⁶⁴⁵. Le troisième revient à l'UDC dans le canton de Schwyz⁶⁴⁶. Même dans le canton de Vaud où les radicaux sauvent leur siège, la Conseillère aux États Christiane Langenberger arrive largement derrière le socialiste Michel Béguelin, avec près de 20'000 voix d'écart⁶⁴⁷. Toujours dans le canton de Vaud, le quatrième siège a été perdu par le libéral Jacques-André Haury face au Vert François Marthaler⁶⁴⁸. Le journal politique radical vaudois qualifiera cette défaite comme étant « Le deuxième dimanche noir » en référence à la phrase du Conseiller fédéral Delamuraz le soir de la défaite sur l'adhésion à l'EEE (6 décembre 1992).

Dans ce travail de socio-historien qui complète notre enquête, nous avons consulté la plupart des programmes politiques publiés par les sections cantonales lors des élections cantonales et fédérales (une liste exhaustive de ces programmes, quand ils ont été accessibles et lisibles, se trouvent en annexe méthodologique). Très rares sont les sections cantonales qui ont traité de l'Europe, des accords bilatéraux ou ont fait mention des relations Suisse-UE dans leur programme pour les élections cantonales. Les quelques cas sont le parti socialiste dans le canton de Genève qui maintenu tout au long de la décennie 2000 une partie claire sur l'enjeu européen à chaque campagne pour les élections cantonales.

⁶⁴³ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwiz-Graf (PLR/GE).

⁶⁴⁴ Le PDC avait 35 élus au Conseil national en 1999 et 28 en 2003.

⁶⁴⁵ Le radical Jean-Claude Cornu est battu par le socialiste Alain Berset.

⁶⁴⁶ Le radical Johann Späni est battu par l'UDC Alex Kuprecht.

⁶⁴⁷ Michel Béguelin avec 67'110 voix (46,6%) et Christiane Langenberger avec 47'442 voix (33%).

⁶⁴⁸ Le Temps, « *Le dimanche noir des radicaux* », n°1722, 10 novembre 2003.

Cela ne rejoint pas les récentes réformes du système institutionnel suisse qui ont amené les cantons à participer plus activement dans l'élaboration de la politique étrangère du pays. La Conférence des gouvernements cantonaux, créée en 1993, est d'ailleurs l'outil opérationnel de cette approche. Elle a d'ailleurs édité un premier ouvrage en la matière pour se positionner sur l'enjeu européen en Suisse⁶⁴⁹. Seulement sur le terrain, les partis ancrés dans les cantons romands et présents dans les exécutifs cantonaux font un usage limité de cet outil.

Genève reste une exception dans le grand puzzle des sections cantonales : ces dernières incorporent le thème de l'Europe dans leurs textes programmatiques pour les élections. Si le PLS (qui évoque les accords bilatéraux, les relations transfrontalières)⁶⁵⁰ et le PRD (qui évoque la collaboration police-justice que permet l'espace Schengen)⁶⁵¹ le font de manière relativement discrète, le PSG ou les Verts consacrent beaucoup plus de place à l'ouverture à l'Europe. Cependant, cette exception ne durera que le temps des élections cantonales de 2001 puisque dès 2005 les références à l'Europe se font rares, voire inexistantes dans la quasi-totalité des programmes politiques des sections cantonales genevoises. De nouveau, seul le PSG reste à part de cette tendance : il inscrira l'Europe dans une section entière de son programme de campagne⁶⁵² pour les élections cantonales de 2005.

En résumé, au début des années 2000, l'Europe était plus traitée par les sections cantonales qu'au début des années 2010. Les différents partis évoqués (Parti Socialiste, Verts, PDC) inséraient la thématique de l'Union européenne que ce soit à travers les accords bilatéraux que pour une éventuelle future adhésion dans les textes programmatiques de leur campagne électorale cantonale. Cette absence dans les programmes des élections cantonales apparaît dès le milieu des années 2000 (élections en 2005 pour Genève et Valais, en 2006 pour Fribourg et Valais, en 2004 pour Neuchâtel et Jura) pour se confirmer progressivement à la fin des années 2000 et au début des années 2010 (par exemple 2009 puis 2013 à Genève).

Y compris au sein des sections cantonales de l'UDC, la thématique européenne n'est pas évoquée lors des échéances électorales. D'une certaine manière, cette nationalisation des pratiques rejoint une autre dynamique, analysée dans le prochain chapitre, la dé-européanisation. L'UDC également participe à ce désavoue de la chose européenne en Suisse en délaissant cet enjeu, certes pour le laisser à l'UDC suisse, mais également comme signe de désintérêt. A part l'UDC, les autres partis ont très peu inséré la thématique européenne dans leurs programmes politiques pour les élections cantonales et fédérales. A rebours des partis dits « pro-européens », l'UDC a été la seule à intégrer dans la plupart de ses manifestes politiques et s'est ainsi emparé d'un espace laissé vide par ses adversaires. Au fil des rendez-vous électoraux, le parti a imprégné ses vues sur les relations Suisse-UE sans forcément trouver de contre-poids, du moins significatif face à ses arguments anti-européens. A force de marteler que l'UE est une entité anti-démocratique à l'opposé de la Suisse et qu'elle ne fait que prêter la situation globale du pays sur les plans économiques, juridiques et sociétales, l'UDC a forgé une image, qui s'est progressivement ancrée dans les esprits des Suisses, d'une UE à rejeter.

⁶⁴⁹ *Entre adhésion à l'UE et voie bilatérale : réflexions et besoin de réformes du point de vue des cantons / rapports d'experts commandés par le groupe de travail "Europe - Réformes des cantons" ; Kurt Nuspliger, [et al.] ; Conférence des gouvernements cantonaux (éd.)*

⁶⁵⁰ Elections au Grand Conseil 2001, « Nos idées – Les Libéraux pour Genève ».

⁶⁵¹ Programme radical, « Pragmatisme et engagement », Elections 2001 au Grand Conseil, page 11.

⁶⁵² Programme de législature 2005-2009, parti socialiste genevois, mai 2005, page 107.

Plus spécifiquement, les partis politiques ne sont pas directement affectés par le rapprochement avec l'Union européenne, mais à travers l'influence que l'enjeu européen a sur l'arène domestique et plus particulièrement le système politique dans lequel ils évoluent. Plusieurs études ont montré que l'enjeu européen tend à européaniser les systèmes politiques. Elles se focalisent pour l'essentiel sur la saillance croissante des enjeux européens sur les agendas nationaux, allant de pair avec la montée des euroscepticisms. En d'autres termes, les questions européennes occupent une part significative dans le débat politique domestique et recentrent sur elles les priorités des acteurs politiques (et des citoyens également). On l'a vu, elles contribuent également à restructurer l'arène politique domestique.

Bien qu'une relative nationalisation des discours persiste durant les votations, c'est une structuration plus affirmée des discours et des positions sur l'UE qui caractérise cette seconde configuration, notamment au niveau cantonal. En effet, une appropriation plus locale de l'enjeu européen s'opère par les sections cantonales mais pas pour tous les partis. Dans cette première période (2000-2003), les discours sont produits de manière relativement structurés au niveau fédéral. Ils se révèlent être imprécis, voire absents au niveau cantonal (à quelques exception près mentionnées ci-haut).

Pour le PRD, les échéances référendaires suffisent pour intervenir sur la question européenne. Sans avoir encore proclamé leur rejet de l'adhésion (ce sera quelques années plus tard), ils soutiennent les accords bilatéraux à chaque fois qu'une votation le leur permet. En dehors de ces moments référendaires, il y a peu d'interventions à ce sujet.

« Le 25 septembre, la Suisse a rendez-vous avec son destin. Rejeter les accords bilatéraux avec l'Union Européenne, c'est engager la Suisse sur le chemin du déclin et sur la voie de la crise économique et politique. Voter OUI, c'est opter pour la croissance et la création d'emplois. C'est choisir la sagesse et la sécurité et tourner le dos aux gesticulations des extrémistes de tous bords. »⁶⁵³

Pour appréhender l'évolution de la nationalisation, il nous a semblé judicieux d'établir un indicateur sur la base des mots d'ordre émis par les partis politiques. Ces recommandations de vote sont faites par deux niveaux d'instances partisans, fédérale et cantonale. Il peut donc y avoir convergence entre les positions des acteurs au premier niveau et dissidence au second, ce dernier cas se traduisant par des mots d'ordre déviants de la part des sections cantonales d'un parti gouvernemental.

Pour ce qui est des Verts valaisans, leur situation est différente. Il s'agit d'une section cantonale jeune dans un canton historiquement dominé par la droite et notamment les démocrates-chrétiens. Les premiers sièges ont été acquis au niveau cantonal au début des années 2000. Grégoire Raboud, président de la section valaisanne du parti, a participé à l'ascension progressive de la section. Les premiers mandats ont été pris au niveau communal dans la ville de Sion en 2000. La section n'était cependant taillée pour placer l'enjeu européen au centre de son programme politique dans le canton, comme le rappelle Marylène Volpi-Fournier :

⁶⁵³ Document de campagne des sections romandes du PRD, « Au citoyens de la suisse romande », 2005.

« Alors, non, à ce moment-là, pas de positionnement ... pas en tout cas, de positionnement particulier, sauf à dire, que on a toujours suivi le mot d'ordre, on va dire, des Verts suisses. »⁶⁵⁴

La section valaisanne reste cependant alignée sur les préoccupations exprimées à l'échelle nationale et se penche sur les aspects clés tels que les droits des travailleurs, le marché du travail, la protection des salariés.

« Nous, on avait beaucoup travaillé sur les statistiques ... le chômage ici en Valais heu ... parce que Jean-Pascal Fournier qui était à la commune et puis qui a, comme travail en fait, des ... aux prud'hommes valaisans [...] Il travaille justement dans le secteur où ils sont ... avec toutes les conventions collectives, etc ... Il a accès aux chiffres sur les ... les ... le travail au noir. Donc on avait fait un travail un petit peu dans ce sens-là, avec cette sensibilité-là, en montrant que ... voilà, ça avait pas ... ça allait pas avoir une incidence extraordinaire. »⁶⁵⁵

Des dissensions autour de l'UE

Aux élections fédérales de 2003, le parti radical démocratique évoque les accords en cours avec l'UE, notamment sur la coopération Schengen/Dublin. Il ajoute même que « *la réflexion en vue d'une adhésion de la Suisse à l'Union européenne doit en outre être poursuivie* »⁶⁵⁶. A cette époque, la section cantonale, comme les autres sections romandes, soutient encore clairement l'ouverture de négociations pour une adhésion à l'UE.

Le PRD n'était pas unanime à rejeter le « Oui à l'Europe » : une frange du parti soutenait l'initiative des jeunes et considérait cette étape comme importante dans le processus démocratique auquel le peuple sera confronté au sujet de l'adhésion à l'UE, comme le rappelait leur chef de file, le Conseiller national bernois Marc Frédéric Suter et Président du Nouveau Mouvement européen suisse (NOMES) :

« En effet, l'initiative 'Oui à l'Europe !' demande simplement que le Conseil fédéral entame sans délai des négociations d'adhésion. Ainsi, en 2006 au plus tôt, le peuple et les cantons seraient amenés à se prononcer sur l'adhésion, au vu du résultat des négociations. »

Il s'agissait également de ne plus avoir à subir les adaptations fréquentes que l'Union européenne impose à la Suisse et qui ne convenait à cette frange pro-adhésion du PRD.

« [la Suisse] elle doit souvent en reprendre les décisions : Cette forme d'alignement n'est pas conforme à notre vision de la démocratie, de la souveraineté et de l'intérêt national. C'est pourquoi la Suisse doit prendre la place qui lui revient : au sein de l'UE. [...] »

Enfin, à l'opposé de la majorité de son parti, Marc F. Suter a une vision bien plus euro-centrée de l'avenir de la Suisse :

⁶⁵⁴ Entretien du 4 décembre 2015 à Sion, avec Marylène Volpi-Fournier (Verts/VS).

⁶⁵⁵ Entretien avec Marylène Volpi-Fournier, *op.cit.*

⁶⁵⁶ Programme de législature, « Fédérales 03 », Les Radicaux, Neuchâtel, 2003.

« Un 'oui' le 4 mars sera un signal fort. Un signal pour une Suisse ouverte sur le monde. Une Suisse qui partage des valeurs européennes et qui veut s'investir dans l'Europe. Une Suisse, enfin, qui veut préserver ses chances. »⁶⁵⁷

Ses soutiens se trouvent également dans le canton de Neuchâtel (Michèle Berger, Conseillère aux États), dans le canton de Genève (Gilles Petitpierre, ancien Conseiller aux États) et également dans le canton de Vaud (Yves Christen, Conseiller national). Alors que le parti suisse a recommandé le non à cette initiative, la plupart des cantons romands se démarquent de ce mot d'ordre et font campagne pour le 'oui'.

A Neuchâtel, le soutien à l'adhésion est même mentionné dans le programme de campagne du PRD pour les élections fédérales de 2003. Dans la thématique 'PME et emploi' de ce programme, le parti radical y affiche « un soutien vigoureux aux accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE et, ensuite, la relance des négociations d'adhésion à l'Union européenne. »⁶⁵⁸

Dans le canton de Vaud également, les radicaux vaudois soutiennent l'initiative, contrairement au parti suisse⁶⁵⁹. Réuni en assemblée à Morges le 10 janvier 2001, le PRDV vote en faveur du 'Oui à l'Europe' par 153 voix pour, 39 contre et 8 abstentions. Ce vote se fait trois jours avant celui du parti suisse qui se prononce à Olten contre l'initiative par 133 et 98 pour.

A l'inverse, le cas d'union a existé avant la nationalisation. Dans le canton de Vaud et c'est là une exception toute importante à signaler, l'UDC locale était relativement bien acceptée par les formations politiques de la droite. Cela est dû tout d'abord à l'ancienneté de la section cantonale dans le paysage politique vaudois. Contrairement aux sections cantonales genevoises ou neuchâteloises, elles ne sont pas apparues entre la fin des années 90 et le début des années 2000. L'UDC vaudoise a une histoire bien plus riche et existait déjà sous sa forme agrarienne. L'autre élément, et non des moindres, qui explique la proximité des partis de centre-droit avec l'UDC vaudoise – du moins jusqu'au milieu des années 2000 – reste la distanciation que celle-ci a prise avec l'UDC suisse très influencée par l'aile zurichoise (en d'autres termes l'aile blochéenne). Cela a d'ailleurs été le cas le lendemain du refus de l'adhésion à l'EEE : l'UDC vaudoise a alors publié un communiqué fustigeant le comportement des responsables suisses de son parti (cf. plus haut). Les partis vaudois, à commencer par ceux de la droite, ne considèrent donc pas l'UDC vaudoise comme un transfuge cantonal du parti suisse, mais bien un parti cantonal capable de faire partie d'une force de droite qui partage des valeurs communes. C'est ainsi que les quatre partis de la droite vaudoise (Parti libéral, Parti radical, Parti démocrate-chrétien et Union démocratique du centre) s'allient de nouveau⁶⁶⁰ lors des élections cantonales de 2002 et mettent en place une plate-forme électorale commune. Sous le nom de 'Centre-droite vaudois' ou également 'Entente vaudoise', ils vont mener une campagne conjointe dans le but de « proposer une cohérence de l'action gouvernementale et

⁶⁵⁷ Document de campagne, « Oui à l'Europe, négocier aujourd'hui », Comité 'oui à l'Europe'.

⁶⁵⁸ Document de campagne, « Pourquoi et avec qui Neuchâtel gagne ... », Election au Conseil national du 19 octobre 2003.

⁶⁵⁹ Pascal Nicollier, « Parce qu'il faut participer au lieu de subir ! », Nouvelle Revue et journal politique, n°1, janvier 2001, p.10.

⁶⁶⁰ La première alliance du centre-droite vaudoise a été faite lors des élections cantonales de 1998.

parlementaire et d'éviter qu'une modification des forces en présence nuise au but fixé qui demeure l'équilibre des finances cantonales [...] »⁶⁶¹

Malgré cette union stratégique le temps des élections cantonales, il est clair que toutes les lignes politiques de ces quatre formations ne se rejoignent pas, notamment en ce qui concerne la politique étrangère et plus particulièrement la politique européenne. C'est ainsi que Laurent Wehrli s'exprime sur ce rapprochement de son parti (PRDV) avec l'UDC :

« A ce titre et au nom du refus des généralisations, des engagements sur certaines positions politiques communes, comme la croissance économique ou l'amélioration de la situation des finances publiques, sont tout à fait possibles avec l'UDC. Ils ne le sont pas, en revanche, sur la fermeture à l'extérieur et aux étrangers ni sur la lutte contre le congé maternité conduites par ce parti. »⁶⁶²

De leur côté, les partis de gauche s'organisent de manière similaire pour contrer le front de droite. Ils constituent un front de gauche qui, sans avoir un label comme celui de la droite, a un objectif similaire : celui de *« travailler ensemble durant la prochaine législature en faveur d'un canton solidaire, ouvert sur le monde, offrant un service public de qualité [...] »⁶⁶³*

Mais ce refroidissement provoqué par l'initiative populaire ne s'explique pas seulement par des raisons internes à la Suisse. Il y a aussi des éléments extérieurs ayant contribué à une crispation forte autour du vote, y compris par les plus fervents soutiens à cette initiative. Cette crispation a pour origine le rapport commandé par l'Assemblée nationale sur le blanchiment d'argent en Suisse⁶⁶⁴. Considéré comme des accusations infondées contre la place financière suisse par les autorités fédérales suisses⁶⁶⁵ (mais pas seulement), il a contribué à ébranler la fragile marche en avant du 'oui' pour cette initiative.

La presse vaudoise commentera sur ce phénomène en pleine campagne sur le 'Oui à l'Europe !' de cette manière :

« Les adversaires du 'Oui à l'Europe !' ont-ils jamais espéré plus puissant adjuvant à leur cause que le rapport des deux députés français sur le blanchiment ou, plutôt, leur réquisitoire contre la place financière suisse ? C'est le coup de pied de l'âne à la cause de l'adhésion suisse à l'UE, comme s'ils avaient voulu relever le défi inattendu d'une partie des 'non', de part et d'autre de la Sarine. »⁶⁶⁶

⁶⁶¹ Plate-forme électorale 2002-2005, Centre-droite vaudois.

⁶⁶² Nouvelle Revue, « Ensemble au Centre-droite. Un rêve ? », Laurent Wehrli, Président du PRDV, député au Grand Conseil, n°10, Novembre 2003, page 9.

⁶⁶³ Lignes directrices pour une action de gauche et écologiste 2002-2006.

⁶⁶⁴ Rapport d'information, 'PAR LA MISSION D'INFORMATION COMMUNE SUR LES OBSTACLES AU CONTRÔLE ET À LA RÉPRESSION DE LA DÉLINQUANCE FINANCIÈRE ET DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX EN EUROPE', [en ligne], <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i2311-611.asp>, Consulté le 21/09/2016.

⁶⁶⁵ Communiqué de presse, « Rapport Montebourg: accusations contre la place financière suisse largement injustifiées », Département fédéral des finances, Service de presse, 21 février 2001, [en ligne] <https://www.admin.ch/cp/f/3A93ECC8.8FFC73AD@gs-efd.admin.ch.html>, Consulté le 21/09/2016.

⁶⁶⁶ Nouvelle Revue et journal politique, « Pauvre Europe ! » par Pierre Schaeffer, n°2, février 2001, page 7.

L'exception européenne de l'UDC en Suisse romande : la section vaudoise

A contre-courant de l'UDC suisse, la section vaudoise traite également de la thématique européenne lors des élections cantonales de 2002. Dans leur programme de législature proposé aux vaudois, l'UDC dresse des lignes directrices de sa politique générale et mentionne les relations Suisse-UE dans sa rubrique 'Europe et Infrastructures' :

« Face à la question européenne, notre parti adopte une attitude pragmatique. Plutôt que de rejeter à jamais toute idée d'intégration, l'UDC Vaud soutient :

- La poursuite de négociations bilatérales
- Le maintien de la demande d'ouverture de négociations, à réactiver au moment où cela sera favorable aux intérêts de notre pays. »⁶⁶⁷

Quelques années plus tard, c'est tout un autre discours que l'UDC-Vaud aura. Dans son programme politique lors des élections cantonales de 2001, elle se positionnera ainsi au sujet de la politique d'intégration et d'ouverture vis-à-vis de l'UE :

« Soutenir la révision de l'Accord sur la libre circulation des personnes Suisse-UE et la limitation à un an de l'autorisation de séjour pour les ressortissants UE au chômage. »⁶⁶⁸

Cela changera progressivement dans le courant des années 2000 avec un impact significatif sur la composition du paysage politique vaudois : la fin de l'union centre-droite incluant le PRD, le PDC et l'UDC. A propos du centre-droite vaudois, c'était une situation traditionnelle dans le canton et finalement ça a changé :

« Et puis, petit à petit, au fur et à mesure que l'UDC fédérale prenait des positions de plus en plus extrêmes, heu ... les rapports sont devenus de plus en plus difficiles. D'abord entre le PDC et l'UDC. Et puis, finalement, dans la situation actuelle du canton, aux élections fédérales, heu ... il n'y a plus ... il n'y a plus de front commun. L'UDC y va tout seul. »⁶⁶⁹

D'ailleurs, l'UDC vaudoise a longtemps soutenu les accords bilatéraux et n'était pas aligné sur la politique européenne du parti suisse, jusque dans la seconde moitié de la décennie 2000. A la remarque faite à Jacques Neyrinck sur l'UDC Vaud qui a longtemps été contre l'UDC suisse en matière de politique européenne, ce dernier répond :

« C'est un parti de type stalinien, hein. [UDC suisse] C'est-à-dire, ils ont beaucoup de moyens, ils sont très centralisés. Tel que je connais mes collègues UDC du canton de Vaud, ce ne sont pas des européens convaincus, loin de là. Mais enfin, ils ne sont pas farouchement opposés. Des gens comme Bugnon, Veillon, Grin, ce sont des gens raisonnables ... heu ... qui à un certain moment peuvent dire,

⁶⁶⁷ Le Pays vaudois, « Lignes directrices de l'UDC-Vaud », n°162, 24 janvier 2002, page 8.

⁶⁶⁸ Programme politique 2011-2016 de l'UDC Vaud, « Citoyen au cœur de la politique vaudoise », 28/10/2010.

⁶⁶⁹ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

c'est pas une position dogmatique qu'il faut prendre sur le sujet. Analysons, analysons les faits. Voyons où se trouve notre intérêt. »⁶⁷⁰

La prise de pouvoir du PRD sur le PLS au sujet de l'Europe

« Donc, là, je dirais, en ce qui concerne tant le PRD que le PLS, donc le PLR global, la politique a toujours été ouverture. Et il y avait une grande nuance par rapport à la question de l'adhésion. Il y a eu un moment le parti libéral suisse qui était en pointe sur l'adhésion. Pour ce qui est du PRD, ça a toujours été plus limité. »⁶⁷¹

Les deux artisans de la fusion PRD-PLS étaient Claude Ruey et Fulvio Pelli. Un évènement déclencheur a été la perte en 2003 d'un siège PLS au parlement. Avec moins de 5 sièges, les libéraux ne pouvaient plus faire un groupe. Le processus de rapprochement entre les deux partis a alors commencé.

« C'est l'évènement dont on peut dire qu'il a provoqué le basculement vers des relations exclusivement bilatérales avec peu d'espoir d'une adhésion prochaine »⁶⁷², soutient Yves Christen à propos du congrès de fusion entre les deux partis.

De manière générale, la tendance pro-bilatérales (principalement portée par les ex-PRD) du nouveau parti PLR va rapidement l'emporter sur la minorité numérique PLS plus en faveur de l'adhésion. Ceci est vrai dans la totalité des cantons romands.

« Il y avait chez les Radicaux, notamment suisses allemands ... heu l'idée que c'était le bilatéral, ni plus ni moins. Et les petites tentations, je dirais, d'évoquer une adhésion ... qui avait un peu effleuré les esprits libéraux comme le mien, alors dans cette fusion, je dirais, ont été résorbés. »⁶⁷³

B. La nationalisation de l'UDC sur le thème européen

Historique de l'UDC en Suisse Romande

L'UDC vaudoise existe depuis 1921 : à l'époque, il s'agissait du Parti agrarien (PAI). Elle est bien implantée dans le canton et ses électeurs/membres ont longtemps été considéré comme provenant des milieux paysans, agriculteurs. Ce n'est plus le cas récemment puisque tout comme à l'échelle nationale, l'électorat de l'UDC a profondément évolué depuis les années 90.

⁶⁷⁰ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

⁶⁷¹ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwiz-Graf (PLR/GE).

⁶⁷² Entretien du 29 septembre 2015 à Vevey, avec Yves Christen (PLR/VD).

⁶⁷³ Entretien du 2 septembre 2015 à Genève, avec Jacques Simon-Eggly (PLR/GE).

Tout comme l'UDC vaudoise, l'UDC Fribourg est également une ancienne section, fondée en 1922. Moins âgée, l'UDC Jura est née en 1979 lors de l'indépendance du canton du Jura vis-à-vis du canton de Berne. La section jurassienne existait cependant avant cette date et faisait partie de la section de Berne. Plus récemment, les sections de Genève, Valais et Neuchâtel sont apparus dans le paysage politique romand. Si l'UDC Genève existe depuis 1987, elle n'a commencé qu'à faire valoir un relatif poids à partir des années 2000. Toutefois, l'émergence fulgurante du MCG a quelque peu ralenti sa croissance, à l'opposé de la section neuchâteloise. Fondée en assemblée constitutive le 18 octobre 2001, l'UDC Neuchâtel s'est rapidement imposée dans le canton comme force politique majeure. Enfin, l'UDC Valais a été fondée en 1999 et a également connu une progression constante tout au long des années 2000. Ces sections nouvellement créés ont celles qui ont adhéré aux valeurs de l'UDC suisse le plus rapidement. Le fait que leur création et leur expansion viennent de l'essor national du parti y est pour quelque chose.

Au contraire de ce mouvement, les sections vaudoise et fribourgeoise avaient une identité propre bien avant la montée de l'UDC suisse. Elles ont résisté plus longtemps à la vague blochérienne dans les programmes et idées véhiculées depuis les instances de l'UDC suisse vers les sections cantonales. Elles ont cependant fini par être phagocytées progressivement, notamment quand la relève a commencé à investir la direction de ces sections. Inspirée par Blocher, cette relève a endossé ses idées et ses tactiques pour les appliquer à l'échelle du canton. Kevin Grangier est un exemple illustratif de cette tendance. Jusqu'en 2005, l'UDC vaudoise résistait encore au matraquage suisse de son parti contre l'UE. A partir de 2009, ce ne sera plus le cas.

Dès 2002, le parti prend conscience de sa progression partout en Suisse et notamment dans les cantons romands. Gilbert Demont, coordinatrice de l'UDC Romandie, reconnaît « l'effet Blocher » mais ne veut pas limiter son explication de cette progression à ce seul effet. Pour elle, c'est d'abord « un travail de fond : restructuration, adaptation, renforcement des directions cantonales, mise sur pied de commissions, groupes de travail, etc. [...] »⁶⁷⁴. Si elle tente de montrer une certaine latitude des sections cantonales, elle admet toute l'expertise et l'influence de l'UDC suisse en termes de communication politique :

*« L'UDC-Genève vient de créer un bulletin d'information. Toutefois, toutes les autres sections reçoivent le service de presse de l'UDC-CH chaque semaine traduit en français. »*⁶⁷⁵

Les positions sur l'UE et/ou les bilatérales n'échappent pas à cette lame de fond.

L'UDC vaudoise a longtemps représenté une exception dans la cartographie nationale du premier parti de Suisse. Déjà en 1992 à la suite de la victoire du 'non' à la votation sur l'EEE, la section cantonale s'était vivement opposée à la démonstration de force dont a fait preuve Christoph Blocher dans sa conférence de presse du 11 décembre 1992. L'UDC vaudoise réagira alors à cet événement de la manière suivante :

« Cette conférence de presse [du 11 décembre] surréaliste d'un quarteron de dirigeants du parti suisse avec M. Blocher en tête prétendant représenter 'le programme de l'UDC' pour l'avenir, et ceci

⁶⁷⁴ Le Pays vaudois, Bimensuel d'information de l'Union démocratique du Centre, « *Raisons de la progression de l'UDC en Romandie* », n°166, 28 mars 2002.

⁶⁷⁵ Le Pays vaudois, n°166, 28 mars 2002, *op.cit.*

sans avoir consulté les sections romandes et la nôtre en particulier, est tout simplement inadmissible et indigne d'un parti qui a toujours pris en compte jusqu'ici l'avis des minorités. »⁶⁷⁶

Dans les années qui suivent, cela ne changera pas. Tout en gardant un ton plus réservé que celui de la déclaration ci-dessus, l'UDC-Vaud garde ses distances vis-à-vis de l'UDC suisse. La direction de la section cantonale, dont Guy Parmelin est alors à la tête, soutient d'ailleurs l'adhésion à l'ONU au début des années 2000. Le Conseiller d'État Jean-Claude Mermoud et le Conseiller national André Bugnon ont également défendu l'adhésion à l'ONU. Mais en raison d'avis très partagés au sein des membres du partis, le vote au Conseil exécutif n'a pas permis d'entériner cette résolution de soutien à l'adhésion à l'ONU⁶⁷⁷. La section cantonale s'exprime de manière consensuelle et prudente vis-à-vis de ses relations avec l'UDC suisse :

« Il ne s'agit pas tant de savoir si l'on est pour ou contre Blocher que de veiller à ce que les règles démocratiques usuelles soient respectées. De fait, il est déjà arrivé et il arrivera encore que la position de l'UDC-Vaud colle à celle du parti suisse et dans d'autres cas non. L'UDC-Vaud n'est donc pas perdue dans l'UDC suisse et celle-ci n'est pas hostile à l'UDC-Vaud. »⁶⁷⁸

Mais au-delà de ces interventions feutrées officielles, se cache une réalité toute autre. La section vaudoise exprime de vives inquiétudes vis-à-vis de la situation de crise que traverse l'UDC suisse, notamment sur l'affaire 'Blocher-PSS'⁶⁷⁹. Face à cela, le Comité directeur décide de mandater un groupe ad-hoc⁶⁸⁰ pour mener une réflexion sur la stratégie de l'UDC cantonale vis-à-vis de l'UDC suisse. Plusieurs conclusions ont été formulées dans ce rapport confidentiel dont :

« Notre section cantonale doit être un meilleur acteur de la vie politique suisse et reconnu comme tel, afin, en particulier, de pouvoir condamner les –éventuels– dérapages de l'UDC suisse ou zurichoise. »

« Le parti zurichois impose ses thèses et ses têtes avec le pouvoir d'un Conseil d'administration d'entreprise. C'est à nous de contre-attaquer. »

« [...] il y a le déficit démocratique du parti suisse. Ce centralisme démocratique doit être combattu en concertation avec les partis UDC bernois, fribourgeois, grisons. »

« Le groupe soupçonne l'UDC zurichoise de vouloir implanter, en particulier en Suisse romande, des personnes neuves acquises à leur ligne politique, ceci par-dessus les sections cantonales considérées comme trop gouvernementales, trop centristes, trop molles. La référence au dos du fascicule [Les 7 secrets de l'UDC] à l'ASIN confirme ce sentiment. »⁶⁸¹

⁶⁷⁶ Guy Parmelin dans Miéville, *op.cit.*, 2013, (p. 99)

⁶⁷⁷ André Bugnon, notamment, a défendu le projet d'adhésion à l'ONU alors qu'il a toujours été opposé à l'adhésion à l'UE. Après un débat nourri, le vote s'est conclu par 45 voix contre et 32 pour l'adhésion à l'ONU.

⁶⁷⁸ Le Pays vaudois, Bimensuel d'information de l'Union démocratique du Centre, n°132, 22 juin 2000, p. 3

⁶⁷⁹ Pour plus de détails sur l'affaire Blocher/PSS, consulter le lien en annexe.

⁶⁸⁰ Le groupe est composé de Nathalie Falcone, André Delacour, Guy Parmelin, Gabriel Poncet et Pierre-François Veillon. Il a été mandaté en séance du 2 mars 2000.

⁶⁸¹ Rapport au Comité directeur de l'UDC-Vaud, 5 avril 2000.

La section vaudoise demande également des amendements dans le texte de politique étrangère publié par l'UDC suisse et souhaite remplacer l'encadré « *Pour l'UDC, une adhésion de la Suisse à l'UE est hors de question.* » par la phrase suivante :

« *Pour l'UDC une adhésion de la Suisse à l'UE n'est pas envisageable pour l'instant, mais la question devra être traitée dans quelques années.* »⁶⁸²

Relations UDC suisse – UDC Romandie

Le discours de l'UDC suisse sur l'enjeu européen est structuré et se focalise sur les intérêts souverains et immédiats de la Suisse. Il est également nationalisé : les sections cantonales ne s'approprient que peu voire pas du tout cet enjeu à leur échelle. Le matériel de campagne fédéral est largement utilisé par les sections cantonales.

Notre intérêt à se pencher sur ce phénomène de nationalisation n'est pas isolé de la récente tendance dans la recherche en science politique. Il rejoint les travaux de ces dernières années cherchant à expliquer (pourquoi) et comprendre (comment) le niveau d'une démocratie varie à travers les différentes sous-unités politiques d'un pays⁶⁸³. Nous l'avons rappelé en introduction : les dynamiques d'un système de partis sont un élément central du jeu politique global du pays. Néanmoins, la littérature existante sur les partis et les systèmes de partis a pendant longtemps laissé de côté les analyses se focalisant à un niveau régional voire local. Cela est dû principalement au fait que les traditions théoriques et empiriques des travaux menés à ce sujet avaient été conçus et mesurés au niveau national. Les caractéristiques du système ainsi que les outils mis en place pour évaluer ou mesurer ces caractéristiques sont nationales. Cette pratique a ainsi généré une situation à combler au point de vue conceptuel et empirique qui nous invite à investiguer la question de la compétition inter-partisane à travers les sous-entités politiques au sein d'un pays.

Comme l'ont suggéré Gibson et Suarez-Cao dans leur recherche sur le cas argentin, il est nécessaire de ne pas dissocier, au sein des systèmes fédéralistes, le système de partis à l'échelle nationale des sous-systèmes à l'échelle inférieure :

« *Theorization and measurement of party politics in federalized polities must thus start from a new conceptualization that sees their party systems as composed of both a national party subsystem and sub-national party subsystems.* »⁶⁸⁴

Selon eux, les systèmes de partis régionaux (cantonaux dans le cas de la Suisse) ne constituent pas seulement les piliers du pouvoir dans le jeu politique local. Ils sont également sous l'influence du

⁶⁸² Proposition d'amendement, Texte du fascicule intitulé 'Une Suisse indépendante, neutre, confiante en elle », p.21, 27 juin 2000.

⁶⁸³ Richard Snyder, *Politics after Neoliberalism: Reregulation in Mexico* (Cambridge and New York: Cambridge University Press, 2001); David Samuels, *Ambition, Federalism, and Legislative Politics in Brazil* (Cambridge: Cambridge University Press, 2003); Edward L. Gibson, "Boundary Control: Subnational Authoritarianism in Democratic Countries," *World Politics*, 58 (October 2005), 101–32.

⁶⁸⁴ Edward L. Gibson and Julieta Suarez-Cao, "Federalized Party Systems and Sub-national Party Competition: Theory and an Empirical Application to Argentina", *Comparative Politics* 43 (1), October 2010.

jeu politique à l'échelle nationale. Nous nous inscrivons dans la lignée de cette conception pour analyser l'influence de la compétition nationale entre les partis sur les sections cantonales à travers la question européenne. Elle est d'ailleurs éloignée de la conception que Sartori avait sur les systèmes de partis régionaux ou locaux, qu'il ne considérait pas comme des systèmes de partis à proprement parler⁶⁸⁵. En tant référence sur les partis politiques, le choix de Sartori a d'une certaine conditionné une certaine distance vis-à-vis des niveaux potentiels d'autonomie qui peuvent exister entre les niveaux de gouvernement dans les systèmes fédéraux.

Dans son ouvrage sur la nationalisation de la politique, Daniele Caramani entreprend une analyse macro-historique des processus de nationalisation de la politique dans 17 pays d'Europe de l'Ouest. Il constate au fil de son étude que la politique « locale et territoriale » qui existait au 19^{ème} siècle est remplacée petit à petit par des « alignements et des oppositions » électorales nationales⁶⁸⁶. Selon lui, les spécificités régionales et périphériques disparaissent ainsi que les clivages allant de pair, se transformant en des « alignements fonctionnels nationaux ». A travers le développement des organisations centralisées de parti, les candidats locaux, les orientations politiques de même qu'une certaine autonomie sont absorbées dans les structures et idéologies au niveau fédéral. Les programmes et les politiques deviennent nationaux et disqualifient – ou du moins réduisent – le périmètre des problèmes au niveau local, en provoquant par là-même un transfert de certaines des problématiques les plus critiques du niveau local vers le niveau cantonal. Ces processus d'intégration politique se traduisent en une « *homogénéisation territoriale* » du comportement des électeurs, des partis et du personnel politique de manière générale⁶⁸⁷.

Ces processus de nationalisation représentent une étape importante dans la structuration des partis politiques à l'échelle cantonale. Il s'agit ainsi d'une homogénéisation de la politique, qui dans notre recherche, ne peut être appuyée qu'à travers la compétition autour de l'enjeu européen. Il est indéniable que cette hypothèse de la nationalisation de la politique en Suisse (ou encore de son homogénéisation) se doit d'être empiriquement validée par des études complémentaires à mener sur ce point.

L'étude de cette nationalisation à travers le discours n'est pas un phénomène nouveau dans la microsphère politique helvétique. Il est représentatif d'une logique plus générale d'action menée par l'UDC tout au long de sa conquête ces dernières décennies. Si le parti s'insère dans le jeu politique, il s'accommode très bien des contraintes existantes et arrive très bien à contourner celles qui ne lui rendent pas service dans l'exercice et l'application de son projet politique. Le parti a réussi à faire émerger une nouvelle forme de contestation vis-à-vis de l'Europe, d'abord en instrumentalisant le droit comme arme incontestée de résistance et ensuite en diffusant ces idées de manière descendante vers les sections cantonales.

Skenderovic et Mazzoleni l'ont identifié dans leur travail sur l'utilisation des règles du jeu institutionnel par l'UDC :

⁶⁸⁵ Giovanni Sartori, *Parties and Party Systems: A Framework for Analysis* (New York: Cambridge University Press, 1976).

⁶⁸⁶ Daniele Caramani, *The Nationalization of Politics: the formation of national electorates and party systems in western Europe*, Cambridge University Press, 2004.

⁶⁸⁷ Daniele Caramani, 2004, *op.cit.*

« Le cas de l'UDC démontre comment un parti qui développe des visées d'opposition, voire de contestation populiste, une fois entré dans le pouvoir gouvernemental, n'est pas nécessairement contraint de s'adapter aux règles établies. Malgré la force des logiques de compromis et la stabilité propres au système politique suisse, l'UDC a dans les faits résisté au processus de normalisation. Le cas étudié ici montre que l'UDC a pu jouer un rôle actif, non seulement en résistant et en jouant avec les règles différentes qui régissent les arènes institutionnelles (gouvernementales, parlementaires, référendaires), mais aussi en les remettant pour partie en cause. »⁶⁸⁸

A l'instar des principaux partis suisses, le PAB jusqu'au début des années 70 puis l'UDC⁶⁸⁹ à partir de 1971 possède une organisation sur un mode fédéraliste et de manière très décentralisée. Cela favorise notamment un degré élevé d'indépendance des sections cantonales. C'est d'ailleurs d'une certaine manière ce qui a permis à l'UDC zurichoise de développer une ligne politique autonome plus néolibérale et conservatrice que les autres sections cantonales à partir de la fin des années 1970.

Si l'étude des partis politiques n'est pas un fait récent dans la science politique, cela est moins vrai pour ce qui est de l'étude du phénomène de nationalisation des partis, domaine exploré depuis peu et dont la littérature à ce sujet est nettement moins abondante. Dans nos recherches bibliographiques, ce domaine qu'est la nationalisation des partis politiques a attiré notre attention puisque tout d'abord il se concentre sur l'analyse de l'hétérogénéité régionale des partis politiques. Ainsi, le terme 'nationalisation' renvoie au contraire au processus d'homogénéisation que peuvent connaître les partis, que ce soit pour un corps électoral votant aux caractéristiques similaires à travers le pays ou l'absence de différences régionales au sein du système de partis. Par exemple, les premiers travaux ont mis en exergue le lien entre nationalisation des partis et centralisation des budgets⁶⁹⁰. La nationalisation des partis était considérée comme une conséquence de la centralisation des activités du centre politique (gouvernement, parlement).

Dans l'histoire politique de la Suisse, la notion de clivage a toute sa pertinence pour expliquer le fonctionnement du système partisan. Divisé entre deux religions (catholique et protestant), plusieurs communautés (principalement germanique et romande) avec une langue respective, le pays s'est également structuré autour du clivage ville/campagne. Cela a notamment donné lieu au terme « Röstigraben » pour désigner la séparation entre Romands et Alémaniques, qui beaucoup plus que géographique, est surtout politique. Il reflète la nette divergence de points de vue sur des aspects essentiels de la politique, notamment de politique extérieure vis-à-vis de l'Union européenne. Ainsi, la structure de clivage est déterminante dans la structuration régionale du système de partis en Suisse.

Cette nationalisation est graduellement mobilisée par l'UDC et élargie à toutes ses sections cantonales à travers un élément fondateur et pivot dans la pensée blochéenne : le concept de *Sonderfall*. Comme le rappellent Alexandre Dézé et Michaël Girod, « la défense du Sonderfall

⁶⁸⁸ « Contester et utiliser les règles du jeu institutionnel », in Gottraux Philippe, Mazzoleni Oscar, Péchu Cécile (dir.), *L'Union démocratique du centre : un parti, son action, ses soutiens*, Lausanne, Antipodes, 2007.

⁶⁸⁹ Le parti des paysans, des artisans et des bourgeois (PAB) fusionne avec les partis démocrates issus des cantons de Glaris et des Grisons en 1971 et devient l'Union démocratique du centre, soit en allemand le *Schweizerische Volkspartei* (Parti suisse du peuple).

⁶⁹⁰ Bochsler Daniel, « The Nationalization Of Political Parties. A Triangle Model, Applied On The Central And Eastern European Countries », *CEU Political Science Journal*, issue: 04 / 2006.

helvétique représente l'un des principaux axes programmatiques de l'Union démocratique du centre »⁶⁹¹. Rappelant en référence le discours du tribun zurichois⁶⁹², ils qualifient le *Sonderfall* de combinaison sensible de règles de fonctionnement politique (démocratie directe, fédéralisme), de valeurs (neutralité armée, *Alleingang*) et de mythes nationaux (Guillaume Tell, le serment du Grütli, le héros martyre Winkelried) constituant le caractère exceptionnel de la Suisse. Blocher réussira le tour de force qui est non seulement de diffuser de manière latente ces idées au sein des sections cantonales du parti mais également, nous le verrons, si ce n'est du point de vue idéologique, au moins dans les discours des autres partis gouvernementaux, notamment quand il est question de politique européenne.

Les auteurs se sont attachés à mettre en évidence les tactiques de menace du parti à travers les messages graphiques qu'ils produisent. Ils relèvent pêle-mêle que la Suisse est menacée par une « Europe monstrueuse », qu'elle est à sa botte, que Schengen n'est autre qu'une invasion territoriale déguisée et que l'immigration est synonyme d'insécurité et de chômage.



Figure 25 : Le Matin, le quotidien romand, Une du journal, n°293, 20 octobre 2003.

L'UDC est de mieux en mieux organisée en Romandie et bénéficie de l'essor au niveau national du parti suisse. Les différentes sections cantonales s'inspirent de l'idéologie diffusée par les apparatchiks du parti mais également du mode opératoire de ces derniers. Un comité de campagne

⁶⁹¹ « Le Sonderfall en péril. Les figures de la menace dans les messages graphiques de l'UDC », in Gottraux Philippe, Mazzoleni Oscar, Péchu Cécile (dir.), *L'Union démocratique du centre : un parti, son action, ses soutiens*, Lausanne, Antipodes, 2007.

⁶⁹² Christoph Blocher, « *Les sept secrets de l'UDC* », discours de l'Albisgütli, 2000.

est créé contre les accords Schengen/Dublin : il est le fruit d'une collaboration entre les sections cantonales romandes de l'UDC, mené sous la houlette de Gilberte Dumont. Elle pilote d'ailleurs la récolte de signatures et réussit à avoir les 50'000 paraphes requises avant la date butoir du 31 mars (et le dépôt à la Chancellerie fédérale). Pour l'UDC romande, Schengen fait perdre le contrôle des frontières, premier pas vers l'union douanière puis dans l'UE : cette entrée pernicieuse de la Suisse dans l'UE ne leur convient pas et ils reprochent au Conseil fédéral de faire cela sciemment sans l'annoncer clairement. En d'autres termes, ils réutilisent une tactique bien connue développée par Blocher les siens dans les cantons alémaniques : la faute à l'élite en place qui trompe le peuple et cache ses intentions d'adhésion.

Dans le canton de Fribourg, Jean-François Rime Conseiller national UDC mène la campagne en faveur du oui pour la votation du 25 septembre 2005. Il est désavoué par son parti : l'UDC fribourgeoise décide par 30 voix contre 12 et 3 absentions de rejeter l'extension sur l'accord de libre circulation. Il a les mots suivants suite à ce résultat : « Je le regrette. Si on veut être le parti de l'économie, on aurait dû voter oui. »⁶⁹³ Sur cette votation, seules les UDC vaudoise et bernoise ont soutenu l'accord : toutes les autres sections ont suivi le mot d'ordre du parti suisse.

La naissance des nouvelles sections romandes de l'UDC

Dans le canton de Neuchâtel, l'UDC a été créé en 2001 et vit ses premières grandes élections en 2003 (élections fédérales). Tout petit parti au début, elle grandit rapidement pour se retrouver avec 20 députés au Grand Conseil en 2013, soit la troisième force politique du canton derrière le PLR en tête (35 sièges) et les socialistes (33 sièges). Le parti s'affiche clairement comme étant la continuité cantonale de l'UDC suisse. Il le proclame dans un document de campagne lors des élections fédérales de 2011 :

*« Notre campagne se veut complémentaire à la campagne menée sur le plan national par l'UDC Suisse. »*⁶⁹⁴

Dans leur programme politique pour les élections cantonales 2013, le parti initie son texte en s'attaquant aux conséquences de l'accord Schengen/Dublin approuvé 8 ans plus tôt. Il reprend les mêmes arguments que le parti suisse en liant criminalité et libre circulation tout en appliquant cela au canton, chiffres à l'appui.

« On remarque ainsi que lorsque la criminalité baisse de 5% au niveau suisse entre 2009 et 2010, elle reste stable à Neuchâtel qui ne bénéficie pas de l'embellie constatée au niveau national. Lorsqu'au contraire la situation se dégrade entre 2010 et 2011 à hauteur de 6% sur l'ensemble du territoire, la criminalité déjà supérieure à la moyenne augmente de manière plus importante dans notre canton.

Cette situation particulièrement défavorable s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, la proximité immédiate de la frontière garantit un repli rapide aux criminels qui viennent se servir

⁶⁹³ La Liberté, "Le non de l'UDC fribourgeoise", le 19 août 2005. http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=212 [en ligne], 25/01/2015.

⁶⁹⁴ « Thèmes de campagne », campagne des élections fédérales 2011, Walter Willener.

chez nous. Ces délinquants peuvent donc agir sans grand risque avec d'intéressantes perspectives de butin. »⁶⁹⁵

A Genève, il est d'emblée accepté que la section cantonale reflète systématiquement les positions de l'UDC suisse. C'est en ces termes que Gilbert Catelain voit la relation UDC/GE – UDC Suisse :

« La section genevoise s'est toujours positionnée sur la ... l'UDC suisse. Quoiqu'il en soit, on a toujours considéré que ... un rapprochement avec l'Europe était ... nous valait une perte de souveraineté. Et ça s'est vérifié en 2005 avec l'accord Schengen/Dublin puisqu'on a perdu la ... la maîtrise du contrôle de nos frontières intérieures. Le fond n'a pas changé en fait hein ... »⁶⁹⁶

« Donc nous ... on n'est pas dans la même situation que le canton de Vaud, parce que le canton de Vaud était agrarien ... est agrarien. »⁶⁹⁷

« Nous, on n'a pas eu d'évolution majeure au niveau de ... des membres etc ... même, même les voix obtenus lors des différentes élections. [...] Non, parce qu'il y a eu à partir de 2005 l'émergence du MCG donc voilà. »⁶⁹⁸

Dans le canton du Jura, on reprend aussi les représentations véhiculées par l'UDC Suisse pour les appliquer à un discours local :

« Le Polonais, les fameux plombiers, les images etc ... ça ici, ça a été très vite ressenti. [...] Sur les chantiers qu'on a ici, assez grands, il y a eu passablement de soucis parce que, ben voilà, la réalité nous a rattrapés puis on dit maintenant, ben effectivement c'est pas que à Zürich, à Berne, etc ... que ça arrive mais c'est aussi ici dans le Jura où il y a des gens qui viennent travailler samedi, dimanche, qui dorment dans des ... dans les locaux à côté des sacs de ciment. »⁶⁹⁹

Ces pratiques ont commencé à être de plus en plus visibles à partir de 2005. Un certain élan de l'UDC jurassienne a été permis par l'essor national de l'UDC. Elle a profité de la croissance au niveau national de l'UDC pour se détacher des partis de droite dans le Jura et de montrer leur opposition sur des thèmes où historiquement ils faisaient un front commun. La question des frontaliers qui viennent prendre l'emploi aux jurassiens est le thème quasi-exclusif de l'entretien avec Romain Schaer. Contrairement aux autres entretiens, le côté pragmatique de l'UDC Jura a été mis en avant. Peu de conceptualisation, beaucoup de cas (cambriolages, vols, places de travail).

A Neuchâtel, le mouvement de croissance du parti est encore plus prononcé. Walter Willener⁷⁰⁰ rappelle l'entrée en matière de l'UDC cantonale en 2003 :

⁶⁹⁵ « Thèmes de campagne », *op.cit.*

⁶⁹⁶ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁶⁹⁷ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁶⁹⁸ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁶⁹⁹ Entretien du 10 février 2016 à Delémont, avec Romain Schaer (UDC/JU).

⁷⁰⁰ Député au Grand Conseil jusqu'en 2001 sous la bannière du parti radical démocrate.

« En octobre 2001, on a créé l'UDC. Et puis on est partis forts puisqu'en 2003, c'était notre première participation à des élections fédérales : on a d'emblée eu un Conseiller national. »⁷⁰¹

Caractéristique de la section neuchâteloise, elle ne prend pas le thème de l'Europe comme les autres sections :

« Un autre point : on est relativement discrets ... pour le moment enfin ... sur la question de frontaliers. Nous, on a attaqué le problème des frontaliers pour la fiscalité. [Motion pour une imposition à la source] Et si on est discrets, c'est que les frontaliers ... sont nécessaires à l'économie neuchâteloise, malheureusement je dirais. »⁷⁰²

Dans le canton de Vaud, le discours est moins calqué sur celui de l'UDC suisse sachant qu'il existe une base agrarienne moins conservatrice et plus pragmatique :

« Ma philosophie, c'est que l'Union européenne est une bonne chose. Ça veut dire qu'à un moment donné, les Allemands et les Français en l'occurrence et puis après les autres se sont rendu compte qu'au lieu d'avoir un cycle où on se fait la guerre tous les 25 à 30 ans [...] donc pour concrétiser cette modification de cycle, il fallait se serrer la main. Puis pour se serrer la main, il fallait reconstruire quelque chose. En l'occurrence, il s'est construit ce qui est devenu l'Union européenne. »⁷⁰³

Quand il est rappelé que l'UDC/VD avait soutenu l'extension de la libre circulation en 2005, André Bugnon a ces mots à ce sujet :

« Peut-être que l'UDC vaudoise était ... était en faveur mais c'était alors très ... très serré alors, au niveau du ... au niveau du vote. »⁷⁰⁴

Il reconnaît que le canton de Vaud reste un canton tourné vers l'extérieur, ce qui implique de fortes relations économiques qu'il serait imprudent de fragiliser :

« C'est plutôt les conséquences économiques ... il y a ... il y a quand même un milieu économique chez nous, qui est important aussi. [...] Il y a un intérêt économique pour nos entreprises. »⁷⁰⁵

Dans le canton du Valais, cette autre section romande clame ses origines et sa création en lien avec le rejet grandissant des valaisans vis-à-vis de l'Union européenne :

« Puis, ce qui a amené des ... des gens à l'UDC plutôt que de rester au parti radical à l'époque, au PDC, c'est entre autres et surtout ... moi je dirais, justement, la position du parti par rapport à ... par rapport à l'Union européenne, ça c'est clair. »⁷⁰⁶

⁷⁰¹ Entretien du 3 août 2015 à Neuchâtel, avec Walter Willener (UDC/NE).

⁷⁰² Entretien du 3 août 2015 à Neuchâtel, avec Walter Willener (UDC/NE).

⁷⁰³ Entretien du 21 mai 2013 à Saint-Prex, avec André Bugnon (UDC/VD).

⁷⁰⁴ Entretien du 21 mai 2013 à Saint-Prex, avec André Bugnon (UDC/VD).

⁷⁰⁵ Entretien du 21 mai 2013 à Saint-Prex, avec André Bugnon (UDC/VD).

⁷⁰⁶ Entretien du 4 mai 2015 à Sion, avec Jean-Luc Addor (UDC/VS).

« Les éléments essentiels de la ligne de l'UDC qui la distingue des autres partis ... Je pense ... là, on est au cœur de votre sujet, c'est vraiment l'Union européenne. Tout ce qui en relation avec l'étranger mais au niveau institutionnel justement. Donc la... la défense de l'indépendance, de la souveraineté de la Suisse, ça c'est vraiment un ... un des éléments du ... du noyau de ce qui fait l'UDC, de ce qui distingue l'UDC par rapport aux autres partis. »⁷⁰⁷

⁷⁰⁷ Entretien du 4 mai 2015 à Sion, avec Jean-Luc Addor (UDC/VS).

Chapitre 5 : La dé-européanisation des partis politiques

Section 1 : Les contraintes externes

A. Le contexte européen

1. Du modèle politique : le rejet des théories européennes

Nous avons vu à travers l'analyse des textes que pour la période se situant avant 2008 les relations avec l'UE sont importantes pour les partis politiques suisses : les partis de droite et de gauche soutiennent globalement quoique de manière différenciée l'adhésion à l'UE et l'UDC soutient encore les premiers accords bilatéraux. Mais cette situation a significativement évolué puisque désormais l'UDC est clairement contre tout accord avec l'UE, y compris bilatéral. Les partis de droite ne souhaitent plus l'adhésion et privilégient la voie bilatérale. Même le parti socialiste se montre prudent et attentiste quant à l'adhésion, privilégiant pour l'instant une version améliorée des accords bilatéraux.

Avant 2008, les partis définissaient encore leur position vis-à-vis de l'UE par les termes d'une communauté de valeurs de partage avec la Suisse. La perspective des partis n'était alors pas seulement pragmatique mais également basée sur des idéaux. Après 2008, l'analyse des textes européens au sein du système partisan helvétique indique dans cette première partie leur faible implication dans les affaires européennes. De manière générale, les partis ont été préservés de toute influence dans leur mode de fonctionnement tout au long de ces années de forte fièvre européenne laissant penser qu'ils ont été tout à fait imperméables aux facteurs extérieurs. Comme cela a été évoqué au sujet du peu d'influence que l'intégration européenne peut avoir au niveau des systèmes de partis ou même de l'organisation des partis eux-mêmes :

« [...] *both party system and individual party organization remain fundamentally national or sub-national in nature* »⁷⁰⁸

Cela est également vrai pour la Suisse. Si changement il y a, il n'est que cosmétique et de surface et n'est en aucun cas de nature structurelle. En d'autres termes, les quelques adaptations que connaît le système partisan helvétique est piloté par des agents (*'agent driven'*) plutôt que structurellement (*'structure driven'*). En raison de la configuration protectionniste du système politique (préférence de la démocratie directe, rejet de la démocratie élitiste, forte implication populaire, équilibre des forces politiques), les partis suisses sont grandement résistants à tout phénomène de socialisation européenne impulsé par des agents *ad-hoc*, y compris les membres (individuels) de leur propre parti. L'influence des individus actifs dans la question européenne au sein des partis est d'une certaine manière occultée par la confrontation âpre dans l'arène politique sur des enjeux largement plus cruciaux que l'Europe. Les enjeux intérieurs priment largement sur la politique européenne. Au début des années 2000, à l'âge d'or des relations Suisse-UE, l'implication

⁷⁰⁸ B. Rihoux, A. Spreitzer and R. Koole, 'The impact of European integration on within-party organizational dynamics', in H. Vollaard, J. Beyers and P. Dumont (eds), *European Integration and Consensus Politics in the Low Countries*, Routledge, London, 2015, p. 74.

des membres de partis dans les questions européennes conféraient prestige et visibilité à ceux qui s'en emparaient. Aujourd'hui, à rebours de cette tendance révolue, il n'est pas de bon ton de s'afficher pour l'Europe et de s'emparer solidement de l'enjeu même si on le reste fondamentalement⁷⁰⁹. Si les partis pro-européens continuent de montrer leur soutien à l'UE, ce n'est que par une poignée de membres euro-enthousiastes dont le nombre a diminué ces dernières années et encore plus au sein du leadership de ces partis (que ce soit de droite ou de gauche d'ailleurs).

Nous qualifierons ce mouvement observé de la part des partis politiques en suisse comme étant un processus de 'de-européanisation' selon le sens posé par Aydin-Düzgüt et Kaliber lors de leur analyse des relations UE-Turquie :

« *'De-Europeanisation', then, is defined as the distancing of society and politics in Turkey from the European system of norms, values and policy expectations.* »⁷¹⁰

De manière analogue, nous posons le constat d'une dé-européanisation des relations Suisse-UE, si ce n'est dans le processus législatif, du moins dans le processus politique. Cette définition de la dé-européanisation est plus contextuelle que technique (et donc moins facilement mesurable) et ne facilite pas la tâche de poser une date, un moment précis quant à l'émergence ou le point de bascule de ce phénomène social. Néanmoins, le travail effectué dans cette première partie ainsi que l'analyse menée dans la seconde partie nous amènent à situer ce retrait de l'idée d'Europe en Suisse, ce désaveu public au sein de la société et des acteurs politiques à partir des années 2005-2006. Ce processus de dé-européanisation s'est toutefois cristallisé dès 2011 avec le lancement de l'initiative « Contre l'immigration de masse », processus qui continue d'être manifeste près de trois ans après le vote du 9 février 2014.

Notre analyse des interventions européennes des partis est une manifestation de cette dé-européanisation. Tout aussi discursive qu'elle soit, cette approche reflète toutefois un changement dans la manière dont les partis appréhendent l'Europe. Elle fige aussi le rejet d'une certaine Europe au sein de la classe politique, y compris parmi les partis les plus pro-européens et elle est également représentative de l'état actuel des relations entre la Suisse et l'UE, avec un accent particulier sur les implications à l'échelle nationale. Peut-il y avoir un lien, si ce n'est de causalité du moins de corrélation, entre la dé-européanisation et l'érosion de la démocratie de concordance en Suisse ?

⁷⁰⁹ J'ai moi-même pu faire l'expérience de cette crainte : des européens convaincus ou affichés publiquement comme tels, notamment Stéphane Rossini (PS/VS) et Roger Nordmann (PS/VD) ont tous deux refusé l'entretien que je leur proposais dans le cadre de cette recherche. M. Nordmann a d'ailleurs avancé l'argument qu'il n'était plus à jour sur ces questions alors qu'il fait encore partie du NOMES et ce, depuis plusieurs années.

⁷¹⁰ Senem Aydın-Düzgüt & Alper Kaliber (2016) Encounters with Europe in an Era of Domestic and International Turmoil: Is Turkey a De-Europeanising Candidate Country?, *South European Society and Politics*, 21:1, 1-14.

UE : un modèle très éloigné et inachevé de la Suisse

Ces réticences vont *crescendo* à partir 2008-2009 (correspondant au début de la crise au sein de l'Union européenne). Les Verts vaudois ne font pas exception sur ce sujet et annoncent dans leur plate-forme pour les élections fédérales de 2011 qu'ils soutiennent « *l'arrêt des négociations de l'accord de libre-échange sur les produits agroalimentaires avec l'Europe* »⁷¹¹.

Néanmoins, le parti écologiste continue de soutenir l'Europe mais en hiérarchisant leurs priorités par rapport aux enjeux essentiels à leur politique générale. Ainsi, ils déclarent d'abord privilégier les institutions du Conseil de l'Europe, « centrées sur les progrès de la démocratie, de la justice et des droits humains ». Ce n'est qu'en fin d'argumentaire qu'ils « souhaitent que la Suisse adhère à l'Union européenne et s'implique dans sa démocratisation. Ce regard à la fois réservé et critique vis-à-vis de l'UE en dit long sur la position du parti, longtemps fervent défenseur d'une adhésion de la Suisse.

*« Chaque fois qu'on a ... que Bruxelles donne des nouvelles directives, ils font pression auprès de la Suisse pour qu'on ait la ... l'adhésion automatique des nouvelles directives de Bruxelles, ce qu'on ne veut pas. C'est pratiquement être dans l'Union sans être dans l'Union. Le ... le ... l'application automatique des décisions de ... de Bruxelles et ça, on ne le veut pas. »*⁷¹²

Ce que les Verts pointent d'abord c'est une certaine manière d'opérer avec laquelle ils ne sont pas d'accord. A l'image des autres partis, ils soutiennent tout pro-européens qu'ils soient le maintien d'une certaine indépendance dans la façon de mettre en œuvre les politiques dans le pays. En d'autres termes, ils restent attachés à l'autonomie de mettre en place les directives de l'UE dans le respect des procédures formelles et pratiques institutionnelles de la Suisse. Ils ne sont pas forcément contre l'Union mais contre la manière dont elle opère.

*« En clair, notre système démocratique dérange les dirigeants de l'Union européenne. Ça les dérange totalement et ils ne savent pas comment faire. Et chaque fois, c'est les menaces ... ils ont tellement l'habitude de régir leur truc ... et puis que le peuple ferme sa ... bouche. Donc, ils se disent, ces Suisses qui l'ouvrent tout le temps, ce n'est pas normal ! »*⁷¹³

*« Et encore aujourd'hui, on reste parmi les plus Pro-européens avec des bémols sans doute ... sur certains aspects comme le ... mais c'est plutôt la manière dont ça se fait que le principe ... comme l'ouverture du marché de l'électricité [...] ou le Cassis de Dijon. »*⁷¹⁴

Beaucoup de réserves ont de plus émergé, y compris au sein des partis les plus pro-européens en Suisse, sur la manière dont la construction se fait. L'opposition ne se faisait pas sur le principe de l'Union européenne, qui à part l'UDC, battait le consensus chez tous les autres partis majeurs de l'échiquier politique suisse. C'est plutôt le processus de construction et ses modalités qui sont remises en question de manière assez critique et quasi unanimes.

⁷¹¹ Programme des Verts, Elections fédérales 2011, Les Verts vaudois, juillet 2011, page 6.

⁷¹² Entretien du 21 mai 2013 à Saint-Prex, avec André Bugnon (UDC/VD).

⁷¹³ Entretien du 21 mai 2013 à Saint-Prex, avec André Bugnon (UDC/VD).

⁷¹⁴ Entretien du 24 novembre 2015 à Lausanne, avec Luc Recordon (Verts/VD).

« L'Europe est quand même une Europe très construite sur l'argent, sur le paradigme économique et on n'a pas cessé de dire, moi le premier, qu'une Europe devrait être beaucoup plus une Europe de la démocratie et des droits de l'homme. Ce qui est plus l'Europe de Strasbourg que l'Europe de Bruxelles. »⁷¹⁵

De manière qui pourrait paraître anecdotique mais qui a contribué pour partie aux réticences grandissantes de l'opinion publique en Suisse vis-à-vis de l'Union Européenne, l'affaire « Jorg Haider » et son arrivée au pouvoir en Autriche a suscité quelques réactions au pays des Helvètes. La fin de l'année 2000 représente, en tout état de cause, ce début de tournant dans la façon dont l'Union européenne sera dorénavant perçue en Suisse. En plus du psychodrame autour de l'initiative des jeunes, deux autres événements vont marquer les relations Suisse-UE à des degrés différents. Comme le rappelle Miéville, le sommet de Nice en décembre 2000 montre une Europe étriquée dont les membres s'affrontent durement autour de questions essentielles dont l'élargissement qu'elle est en train de vivre. Les débats sont largement relayés par la presse, y compris en Suisse et l'Union européenne y apparaît de moins en moins affable et moins empreint d'idéalisme. Mais c'est surtout la décision vis-à-vis de l'Autriche qui sera perçue de façon extrêmement négative en Suisse. Le FPÖ de Jörg Haider remporte alors les élections et son parti d'extrême droite fait son entrée au gouvernement. Bruxelles frappe alors l'Autriche de sanctions, sorte de mise au ban qui durera près de sept mois. Miéville souligne alors que « ces punitions et cette ingérence de Bruxelles dans les affaires intérieures d'un petit État membre ont été ressenties de façon extrêmement négatives en Suisse »⁷¹⁶.

De manière générale, l'on se rend bien compte que l'UE est encore à l'état de projet peu mature et que la route est longue avant d'arriver à un niveau accompli tel que la Suisse le connaît aujourd'hui.

« Il y a la pression migratoire, comme je viens de dire ... et il y a le fait que le projet européen était un peu chaotique. Il s'est révélé un peu ... Il s'est révélé un peu chaotique. »⁷¹⁷

« On en est à la Suisse de la Diète, ou un petit peu mieux mais ... on n'en est pas encore ... on n'est pas encore à un modèle de type confédéral ... comme la Confédération. C'est plutôt une alliance forte d'états. »⁷¹⁸

« Mais moi je pense qu'ils vont arriver, ils vont finir par arriver à un fédéralisme. [...] En fait, ça me fait des fois penser un petit peu aussi à la construction suisse, qui était aussi un grand chaos pendant ... de nombreuses années jusqu'à ce qu'elle devienne la suisse de 1848. »⁷¹⁹

« Moi je suis convaincu, convaincu que la Suisse fera un jour partie de l'Union européenne. J'y travaille. Moi je suis pour une adhésion à l'Union européenne. »⁷²⁰

⁷¹⁵ Entretien du 24 novembre 2015 à Lausanne, avec Luc Recordon (Verts/VD).

⁷¹⁶ Miéville, *op.cit.*, (page 132)

⁷¹⁷ Entretien du 24 novembre 2015 à Lausanne, avec Luc Recordon (Verts/VD).

⁷¹⁸ Entretien du 24 novembre 2015 à Lausanne, avec Luc Recordon (Verts/VD).

⁷¹⁹ Entretien du 22 septembre 2015 par téléphone, avec Francine John-Calame (Verts/NE).

⁷²⁰ Entretien du 22 septembre 2015 par téléphone, avec Francine John-Calame (Verts/NE).

On constate ainsi à travers ces interventions que la tonalité du positionnement européen des partis les plus pro-européens change, y compris au niveau cantonal, pour se conformer à ce que nous avons appelé la « nouvelle norme » en Suisse : une position réfractaire à l'Union européenne. Ce revirement peut se comprendre plus aisément comme la conséquence d'un échange de « coups », au sens que le sociologue Dobry⁷²¹ lui donnerait, entre l'UDC d'un côté et ses détracteurs de l'autre.

L'analyse du répertoire d'action de l'UDC rend ainsi compte de sa position dans l'espace politique partisan et des rapports de compétition qu'elle entretient avec les autres formations politiques. Elle est aussi un témoin de la nouvelle mobilisation autour de ce désaveu grandissant (et timide) des partis pro-européens envers l'UE.

2. La santé économique de la Suisse avant tout : le rejet de la crise

Un des premiers arguments mis en avant pour le vote de mai 2000 au sujet des accords bilatéraux I pouvait se résumer ainsi : la Suisse est pour l'Europe quand la Suisse a des problèmes. Seulement comme François Chérix le rappelle, cet argument a été très vite oublié au fur et à mesure que la Suisse allait mieux économiquement et que l'UE faisait face à la crise :

*« [...] Il y avait aussi heu ... de manière très évidente aussi pour la gauche mais pour la région, une dimension économique forte. Vous le savez, après 1992, les Suisses ne s'en sont pas vantés. Ils l'ont aujourd'hui complètement oublié mais en fait le pays s'est trouvé en panne de croissance vis-à-vis de ces partenaires européens. »*⁷²²

Autour des années 2000, la réalisation du passage à l'Europe pour une partie des États-membres constitue un événement issu du contexte européen qui contribue au rayonnement de l'UE. La monnaie représente un symbole fort d'unité et de puissance économique, autant d'éléments qui font écho dans la Suisse du début des années 2000. D'ailleurs, c'est l'économie qui va être le moteur de cet attachement à l'UE (comme déjà vu dans notre première partie) et tous les partis sans exception se rallieront derrière les intérêts du pays à ce sujet :

*« Elle [l'Europe] a sa place quand on parle de l'économie... toujours, ça c'est vraiment un leitmotiv. N'oublions pas que 2 francs sur 3 se gagnent en Europe ... pour la Suisse. »*⁷²³

« Moi, j'ai dans l'idée que le PDC Jura a toujours été favorable à cette ouverture. On est un canton ... heu ... avec une industrie horlogère forte, avec la micro-technique, la micro-mécanique et on

⁷²¹ Michel Dobry les définit comme « les actes et les comportements individuels ou collectifs qui auront pour propriété d'affecter soit les attentes des protagonistes d'un conflit concernant le comportement des autres acteurs, soit ce que Goffman appelle leur "situation existentielle" (c'est-à-dire, en gros, les rapports entre ces acteurs et leur environnement), soit encore, bien entendu, les deux simultanément, la modification de cette situation existentielle s'accompagnant presque toujours d'une transformation des attentes et des représentations que se font de la situation les différents acteurs. » DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009 (3ème éd.), p. 11-12.

⁷²² Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷²³ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Marie Von-Arx Vernon (PDC/GE).

est un canton d'exportation. On prend bien compte qu'on a besoin de main-d'œuvre étrangère d'une part, qu'on a besoin de pouvoir exporter notre production. Et je crois que les gens y sont sensibles. Après, c'est sûr que ... heu ... il y a quelques tensions par rapport aux frontaliers à l'heure actuelle, peut-être plus qu'à l'époque, par rapport au fait que ... bon, maintenant, il y a à peu près 7'500 frontaliers ... et ... heu, voilà, c'est des personnes qui ont un bon niveau de vie grâce au fait qu'ils puissent venir travailler dans le Jura. Et puis, il y a je pense, ce genre de problématiques qui, voilà ... des choses qui, style ... les voitures, la circulation, le ... heu ... l'état d'esprit dans ... dans les usines, ce genre de choses. »⁷²⁴

L'idée d'une Europe symbole d'un idéal s'éloigne des esprits suisses et les partis politiques helvétiques font véhiculer cela, de manière directe :

« Donc, c'est plutôt une question, je dirais, de ... de pragmatisme que d'idéal. Mais on n'a, on n'a plus du tout de débat, plus du tout de mouvement au sein du parti pour adhérer ou aller beaucoup plus loin. »⁷²⁵

Les industries des cantons frontaliers ont trouvé leur compte pendant longtemps dans ce système en place avec l'Union européenne et les partis politiques le rappellent :

« Bon l'argumentation c'était d'une part le fait que le Jura ... est un canton ... les industries d'exportation sont importantes en premier lieu, essentiellement l'horlogerie, l'industrie des machines. »⁷²⁶

« L'industrie neuchâteloise, elle est aussi fortement dépendante de la main-d'œuvre étrangère. Elle l'a déjà été depuis le ... depuis très longtemps. Puisqu'on a eu des ouvriers qui sont venus par vague, italiens, espagnols, portugais, etc... »⁷²⁷

Mais cet engouement a été de courte durée au vu des années difficiles que l'UE va connaître par la suite. On comprend alors que du point de vue suisse, l'Europe est une « affaire » circonstancielle, parce que l'économie le requiert et qu'il suffit d'une crise à l'échelle continentale et mondiale pour que cet intérêt pour le géant européen commence à diminuer.

« Dans ce rapport-là, la France doit payer beaucoup, c'est elle qui investit quand même dans la formation. Ça coûte. C'est elle qui fo ... qui investit dans les structures d'accueil de la petite enfance. Ça coûte. Pour que ces gens puissent aller travailler en Suisse hein. Et puis, disons que la Suisse profite de ces forces de travail quoi. »⁷²⁸

« C'était de dire que ... cette ouverture à l'Europe finalement nous permettait à nous économiquement de se développer quoi. »⁷²⁹

⁷²⁴ Entretien du 12 novembre 2015 à Fribourg, avec Anne-Marie Seydoux (PDC/JU).

⁷²⁵ Entretien du 10 novembre 2015, par téléphone, avec Christophe Darbellay (PDC/VS).

⁷²⁶ Entretien du 24 août 2015 par téléphone, avec Jean-Claude Rennwald (PS/JU).

⁷²⁷ Entretien du 3 août 2015 à La-Chaux-de-Fonds, avec Gisèle Ory (PS/NE).

⁷²⁸ Entretien du 22 septembre 2015 par téléphone, avec Francine John-Calame (Verts/NE).

⁷²⁹ Entretien du 22 septembre 2015 par téléphone, avec Francine John-Calame (Verts/NE).

Plus tard, à partir des années 2005-2007, la crise économique et financière qui frappe les pays de la zone euro va contribuer à renforcer les positions critiques des formations politiques étudiées vis-à-vis de l'intégration communautaire. Du fait de l'élargissement de l'Union européenne et de l'augmentation constante du droit communautaire (que la Suisse doit régulièrement ingérer dans son droit national), le contexte politique de l'UE contribue à la structuration de prises de position de résistance de la part des acteurs politiques, à commencer par les formations partisanes.

*« Il n'y a pratiquement plus d'euro turbo dans le parti. Heu ... surtout, en fonction de ce qui se passe dans l'Union européenne. Personne songe raisonnablement à une adhésion. »*⁷³⁰

*« Alors, au départ, je crois que, à partir de 1992 et même sur la question bilatérales, c'est plutôt des facteurs, je dirais, internes qui comptent, une certaine perception de la souveraineté, de la neutralité et de l'indépendance de la Suisse. Donc on était sur des débats très idéologiques, au départ. Et puis, maintenant c'est plutôt la crise de l'Union européenne qui, qui pèse sur le débat. La crise des migrants, Brexit, la crise de la dette. »*⁷³¹

*« Même la voie bilatérale voit son appui s'éroder ... heu ... et je pense là vraiment que c'est les problématiques actuelles de l'Union européenne où on n'a pas l'impression qu'ils sont vraiment capables de faire face et de résoudre rapidement les problèmes. Donc ça pèse sur tout type de relations avec l'Union. »*⁷³²

*« Alors je dirai que c'est le point un et le point trois qui dominent clairement. Dans le débat. C'est vraiment une approche très pragmatique à la Suisse, à savoir l'accès au marché, au grand marché européen [...] et puis le troisième point, se simplifier un peu la vie parce qu'on a quand même des échanges quotidiens et d'avoir des systèmes divergents qui doivent cohabiter, c'est clair que si on arrive à avoir des normes les plus harmonisées possibles, ça nous aide. »*⁷³³

Les socialistes commencent également à connaître des dissensions au sein de leur parti, d'abord silencieuses puis graduellement audibles :

*« Puis on a un ... un noyau quand même de gens qui ne croient plus à l'Europe mais ils le font vraiment sur une position de gauche. C'est-à-dire, de dire, l'Europe n'est pas assez sociale, n'est pas assez fédéraliste heu ... [...] Est-ce qu'on va aller dans une Europe qui est actuellement dans le marasme ? »*⁷³⁴

Ces positions anti-européennes se font ainsi de plus en plus visibles dès le milieu des années 2000 au sein du Parti socialiste. Même si une grande partie des membres sont pro-européens, il s'avère qu'une minorité gronde de plus en plus contre l'Europe.

« On peut dire que depuis 2005, il y a un soubresaut ... Tout d'un coup, tout le monde est quand même stupéfait de voir que, un État fondateur de l'Europe, qui en plus avait pratiquement

⁷³⁰ Entretien du 10 novembre 2015, par téléphone, avec Christophe Darbellay (PDC/VS).

⁷³¹ Entretien du 10 novembre 2015, par téléphone, avec Christophe Darbellay (PDC/VS).

⁷³² Entretien du 10 novembre 2015, par téléphone, avec Christophe Darbellay (PDC/VS).

⁷³³ Entretien du 10 novembre 2015, par téléphone, avec Christophe Darbellay (PDC/VS).

⁷³⁴ Entretien du 11 octobre 2012 à Genève, avec Laurence Fehlmann-Rielle (PS/GE).

rédigé lui-même le traité, l'a refusé hein ... a tout bloqué, la France en l'occurrence. [...] Le discours qui est autour de ce doute est partout : il influence aussi ici [en Suisse] Et après, deux ans plus tard, on glisse dans la catastrophe financière et alors là c'est les développements que vous savez, jusqu'à l'affaire grecque. Ça ne s'arrête plus. »⁷³⁵

« En fait, si on reprend depuis le début des années 2000, vous aviez encore une Europe, quand on a signé les accords bilatéraux I, qui étaient, qui étaient, je dirais, gérable. Institutionnellement ... elle avait déjà des problèmes mais ... elle arrivait encore ... encore à gouverner. Et donc l'image dans la population, de l'Europe était plutôt positive [...] Et vous voyez qu'avec l'élargissement les problèmes se multiplient, que vous avez quand même un chômage de masse heu ... à partir de 2008, qui s'installe et que ... qu'elle est ingouvernable. Qu'en plus, vous avez un ... des pays comme heu ... comme la France, le peu qu'ils peuvent voter sur la Constitution européenne et ben, ne tiennent pas compte de leur ... des décisions démocratiques. On modifie l'accord et on ne le resoumet pas au peuple. »⁷³⁶

De plus en plus, l'Union européenne est identifiée comme un contre-modèle à la Suisse et est présentée comme n'arrivant pas à la mesure du pays. Les membres de l'UDC n'hésitent à souligner que leur parti s'est fait beaucoup aider par l'Union européenne elle-même dans la lutte que Blocher et ses confrères menaient :

« C'est l'Union européenne elle-même qui a fait de la mauvaise publicité. »⁷³⁷

« Indépendamment du fait que, il y a spécificité suisse, neutralité, droits populaires, indépendance, je dirais que l'Europe fait à peu près tout pour qu'on n'ait pas envie. [Rires] »⁷³⁸

D'ailleurs, d'autres partis le reconnaissent volontiers, y compris parmi les plus pro-européens. Ainsi, les Verts par la voix de leur député au Conseil National déclarent :

« C'est sûr que ... le fait que l'Union européenne ne donne pas un exemple très enthousiaste voire dynamique, si ce n'est par l'extension géographique ... est un élément important. »⁷³⁹

« Même avec toute l'histoire de la Grèce, tout ... tout ce qui s'est passé ces derniers temps avec les pays en grande difficulté financière, notamment ceux du Sud, heu ... oui, alors j'ai entendu beaucoup de Verts dire : mais cette Europe-là, non ! »⁷⁴⁰

Pendant longtemps, les référendums facultatifs menés sur l'Union européenne mené à une victoire et cela est expliqué par Urs Schwaller par un contexte globalement positif dans le pays :

« Et puis, si vous n'avez pas, ou bien peu de problèmes, vous êtes beaucoup plus ouverts, pour dire oui, oui on élargit. Oui à un nouvel accord. Oui il y a cette ouverture. Oui à cette facilité de ... de

⁷³⁵ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷³⁶ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁷³⁷ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁷³⁸ Entretien du 3 août 2015 à Neuchâtel, avec Walter Willener (UDC/NE)

⁷³⁹ Entretien du 24 novembre 2015 à Lausanne, avec Luc Recordon (Verts/VD)

⁷⁴⁰ Entretien du 3 décembre 2015 à Genève, avec Anne Mahrer (Verts/GE)

venir en Suisse. Mais nous avons aussi la possibilité finalement d'aller sans visa ... heu ... oui ... dans un autre pays de l'Europe. Et puis en même temps on était quand même un pays très sûr, terrorisme plus ou moins absent, criminalité ... oui quand même, très faible. Et si vous avez un tel climat, je pense c'est beaucoup plus facile pour vous battre, pour renforcer les liens avec l'Europe ... »⁷⁴¹

Cet avis n'est pas seul partagé par le PDC dans le canton de Fribourg. C'est également le cas du PLR dans le canton du Jura où Anita Rion rappelle :

« Je pense de 2000 à 200...7, sans parler de la politique partisane jurassienne mais globalement Jura-Europe, Radicaux-Europe, comme l'économie allait bien ... ffff ... ils se sont pas trop occupés de ce qui se passait dans le monde. Et puis après en 2007, on a eu un début de crise qui a été heureusement très court. Là, il y a eu les premiers sursauts. »⁷⁴²

« Petit à petit heu ... l'idée d'une adhésion commençait à perdre du terrain. Ça, c'est ... c'est évident parce que, on constatait que, que la crise ne touchait pas la Suisse, que les accords bilatéraux étaient une bonne chose. On considérait qu'on avait un peu le beurre et l'argent du beurre et que ça allait bien comme ça. »⁷⁴³

Au final, y compris le parti socialiste a commencé à tourner le dos à l'Union européenne :

« Alors qu'au début des années 2000, à gauche, le ... l'Union était perçue comme ... comme garant de progrès social, écologique, sur le plan des consommateurs, aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, c'est les politiques d'austérité, c'est l'explosion du chômage, c'est une banque centrale européenne qui intervient pas pour sauver les banques et qui contraint les pays à le faire sur leur budget ce qui ensuite entraîne des difficultés sociales. »⁷⁴⁴

B. Le contexte national

1. Le poids des initiatives populaires

Exorciser l'échec de 1992

Deux raisons principales reviennent pour expliquer le soutien fort des partis politiques aux premiers accords bilatéraux : il s'agit d'abord d'exorciser d'une certaine manière le traumatisme du 6 décembre 1992. Il s'agit ensuite de rappeler que le début des années 2000, un certain pragmatisme régnait et surtout une situation globalement positive pour la Suisse face à une UE moins problématique qu'elle ne l'a été par la suite.

En effet, plusieurs sections s'accordent sur le fait que les soutiens sans équivoque en 2000 ont principalement été portés par ce besoin de résoudre le conflit interne au pays d'une part et de se

⁷⁴¹ Entretien du 11 février 2016 à Fribourg, avec Urs Schwaller (PDC/Ge)

⁷⁴² Entretien du 12 novembre 2015 à Delémont, avec Anita Rion (PLR/JU).

⁷⁴³ Entretien du 29 septembre 2015 à Vevey, avec Yves Christen (PLR/VD).

⁷⁴⁴ Entretien du 5 juin 2013 à Berne, avec Christian Levrat (PS/FR).

réconcilier d'abord entre Suisses mais également avec l'UE, d'autre part. Cela est bien résumé par François Chérix ainsi :

« On était dans une sorte de vote de rattrapage. Heu ... peut-être de manière encore plus profonde, de vote de réconciliation, à la fois avec l'Union ... avec les Européens et avec le pays lui-même. Faut pas oublier que la fracture de 1992 est très importante sur de nombreux plans et qu'elle a jamais été complètement traitée au plan culturel, au plan sociologique. »⁷⁴⁵

« Alors, évidemment, comme tout le monde, j'ai été ... atterré par le vote du résultat de 1992. J'ai probablement là commis une erreur politique, en ce sens que, comme je vous le disais, j'étais Président du petit parti libéral suisse. Et ... c'est à ce moment-là que les jeunes, traumatisés, ont lancé une initiative pour relancer la procédure de ... de demande d'adhésion à l'Union européenne. C'était évidemment très mal venu. Parce que, après ce qui s'était passé, heu ... déjà une des raisons pour lesquelles l'EEE avait échoué, le peu devant le peuple, enfin avait échoué, c'était évidemment parce qu'on avait accusé le Conseil fédéral heu ... de préparer l'adhésion en douce. »⁷⁴⁶

L'initiative des jeunes : handicap éternel

Le processus de dé-européanisation n'est pas non plus un phénomène qui a surgi de nulle part. Il a été nourri par diverses tensions latentes en Suisse pour lesquels la votation 'Oui à l'Europe' a contribué de manière significative. Le principe de cette votation a été mal compris et mal accepté, y compris au sein d'une partie de la classe politique pro-européenne. Quand elle a été déposée le 20 juillet 1996, les revendications étaient multiples sur la question européenne. En plus de « l'ouverture sans délai des négociations avec l'Union européenne en vue d'une adhésion », il était aussi stipulé dans le texte que « les acquis sociaux et environnementaux soient assurés et que les cantons ne soient pas tenus à l'écart du dossier »⁷⁴⁷. Cela a valu au chef du groupe parlementaire radical à l'époque et futur conseiller fédéral de qualifier cette proposition « d'arbre de Noël ». Comme le relèvera Miéville à propos de cette votation et de la récolte de signatures, « beaucoup de pro-européens l'ont signée par devoir plus que par conviction »⁷⁴⁸.

L'agenda politique ne favorisera pas un soutien solide du monde politique à cette initiative. Elle arrive sur les bancs du parlement en juin 2000 soit quelques semaines seulement après la large majorité dans les urnes du premier paquet bilatéral. Le score sans appel des accords bilatéraux n'est pas seulement une victoire référendaire. C'est aussi un moment de convergence de la quasi-exclusivité des acteurs politiques (partis, associations, milieux économiques) autour du projet européen. Bien que les finalités sur ce projet soient sensiblement différentes, ce vote du 21 mai 2000 constituait un point d'orgue dans le travail de fond et de réconciliation sur la thématique européenne. L'initiative populaire a en quelque sorte cassé ce momentum et précipité de nouveau le débat autour de l'adhésion. En effet, les nationalistes conservateurs estimaient que les accords bilatéraux comme une sorte de rempart contre l'adhésion. Pour eux, la voie bilatérale marquait la fin

⁷⁴⁵ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷⁴⁶ Entretien du 2 septembre 2015 à Genève, avec Jacques Simon-Eggly (PLR/GE).

⁷⁴⁷ Miéville, *op.cit.* (page 128).

⁷⁴⁸ Miéville, *op.cit.* (page 128).

de la politique d'intégration. Pour la droite et le centre, il s'agissait là d'une étape intermédiaire qui invitait à l'observation et à la réflexion, avec l'adhésion en ligne de mire. Pour les socialistes et les Verts, une grande partie était pour mais plus par devoir que par conviction, pour reprendre les termes de Miéville cité précédemment. Dans ce contexte, le fait d'avoir amené le débat sur l'adhésion sur la scène politique n'a pas été d'une grande aide et a au contraire exacerbé des tensions à un moment où un semblant de paix européenne émergeait en Suisse.

Quand la commission des affaires extérieures du Conseil National vote par 13 voix contre 8 et 1 le soutien à l'initiative, certains y ont vu déjà les prémices d'une victoire annoncée. Ils ont néanmoins négligé l'autre recommandation de cette même commission qui était de retirer l'initiative, jugée inopportune dans le contexte actuel. La commission des affaires extérieures du Conseil des États, quant à elle, sera moins équivoque que celle du Conseil National. Toute idée de contre-projet y est rejetée notamment avec le support des démocrates-chrétiens⁷⁴⁹, bien que leur parti ait décidé de soutenir l'initiative. Cet autre signe d'une ligne politique dissidente au sein d'un des partis alors pro-adhésion à cette période est révélateur du malaise profond qui a dominé autour de cette initiative.

Au niveau des partis, alors qu'un semblant de *pax romana* régnait post-votation sur les accords bilatéraux I (mai 2000), cette initiative ravive des tensions certainement pas souhaitables dans un contexte global d'apaisement (apaisement ne signifiant pas solution) entre les différentes forces politiques sur la question européenne. La phrase qui fera le plus grand bruit dans cette campagne référendaire sera celle du conseiller aux États UDC Maximilian Reimann :

*« Si la Romandie devait se sentir mieux en rejoignant la grande Europe, où les salaires sont plus bas, les taux d'intérêts et le chômage le plus élevé, où la TVA est au moins de 15,6%, le franc fort remplacé par le faible Euro, avec de surcroît une facture nette de plusieurs milliards, la Suisse alémanique leur refuser ce bonheur. »*⁷⁵⁰

Le Conseiller a ainsi lancé un débat sur l'unité de la Suisse en proposant aux Romands de quitter la Confédération. Cette réflexion qu'il a suscité sur la question du maintien de la Suisse romande au sein de la Confédération helvétique était une première au sein de l'UDC, puisque jamais encore à ce jour le parti n'avait mobilisé le clivage linguistique pour défendre l'une ou l'autre partie de la Suisse, ni fait de cette division un enjeu politique.

D'ailleurs, le conseiller national vaudois Yves Guisan note qu'avec cette affirmation le parti transgresse « fondamentalement l'objectif du Pacte fédéral dont l'UDC prétend défendre détenir l'exclusivité de l'interprétation »⁷⁵¹.

Si le Président de l'UDC, Ueli Maurer a tenté de minimiser le mot du Conseiller national en faisant savoir qu'il s'agissait d'une opinion individuelle et qu'elle ne reflétait pas la position du parti,

⁷⁴⁹ Les démocrates-chrétiens s'allieront pour l'occasion avec les radicaux et les démocrates du centre pour faire blocage au Conseil des États.

⁷⁵⁰ Swissinfo, « L'UDC minimise la provocation de Maximilian Reimann », <http://www.swissinfo.ch/fre/l-udc-minimise-la-provocation-de-maximilian-reimann/1910468>, [en ligne], Consulté le 14/09/2016.

⁷⁵¹ Bulletin du PRD n°8, « Démocratie de l'UDC : les Romands sont-ils aussi des étrangers ? », 1^{er} mars 2001.

cette intervention a toutefois secoué les forces politiques et les électeurs sur la nature même du pays et sa raison d'être : l'unité dans la diversité.

Au sein de la droite modérée, seul le parti radical démocratique se prononce contre l'initiative, non sans de profondes dissensions au sein de cette formation politique dont des membres font partie du NOMES⁷⁵². Mais les autres partis (PDC et PLS) se trouvent également dans une situation inconfortable face à cette initiative, que beaucoup reprochent, si ce n'est d'être clair, au moins d'être arrivé à un moment inopportun, peut-être de manière précoce. Le Conseiller national et chef du Groupe libéral des Chambres fédérales Rémy Scheurer dira ses mots sur l'initiative 'Oui à l'Europe !' :

*« Ah, qu'une initiative utile peut devenir embarrassante ! »*⁷⁵³

D'ailleurs, l'initiative aurait pu être retirée et ainsi ne pas présentée au peuple sous réserve d'un contre-projet adopté par le Parlement ou tout au moins une déclaration solennelle soutenant le but stratégique du Conseil fédéral (soit l'adhésion à l'UE). Ce compromis n'a pas abouti, rejeté par le Conseil des États majoritairement à droite. Seulement, contrairement à ce qui était prévu, ce ne sont pas les radicaux qui se sont d'abord opposés à ce projet mais les démocrates-chrétiens au Conseil des États alors que leur parti avait bien annoncé le soutien à l'initiative. Les parlementaires PDC ont fait basculer la majorité de leur côté et rejeté toute idée de compromis pouvant amener le retrait de cette initiative.

Cette autre dissension est symptomatique, moins d'un malaise que d'une totale incapacité à maîtriser le sujet de l'Union européenne en Suisse. Les partis, bien que cela soit fait dans un style helvétique prônant calme et froideur, se déchirent quand même en interne sur le sujet.

*« Entre deux, on a eu tout à coup, a débarqué l'initiative des jeunes sur l'adhésion, par exemple [...] Je me souviens plus maintenant de ce qui était les positions, je crois qu'il y a pas eu de ... de soutien majoritaire pour les initiatives des jeunes quand bien même il y avait un avis de ... de sympathie. »*⁷⁵⁴

L'initiative a provoqué quelques problèmes, y compris dans les partis pro-européens. Elle a surtout créé un malaise au sein des plus fervents défenseurs de l'intégration européenne et de l'adhésion suisse à l'UE.

*« Il faut finalement prendre le risque et dire oui. Et le parti libéral suisse, à une faible majorité, mais quand même, ce qui a beaucoup braquer certains, qui me l'ont reproché, a dit oui. Ça a été un désastre, je me souvenais, une majorité écrasante contre etc ... Voilà, un épisode dont je me souviens heu ... douloureusement mais qui m'a montré que la voie bilatérale était la seule à suivre pour très longtemps et que c'était totalement inutile après l'échec de l'Espace économique européen de vouloir repartir pour aller plus loin. »*⁷⁵⁵

⁷⁵² Le NOMES est né de la fusion du mouvement « Né le 7 décembre » avec les autres mouvements pro-européens.

⁷⁵³ Réalités neuchâteloises, « Initiative 'Oui à l'Europe ! », n°7, 7 juillet 2000.

⁷⁵⁴ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwiz-Graf (PLR/GE).

⁷⁵⁵ Entretien du 2 septembre 2015 à Genève, avec Jacques Simon-Eggly (PLR/GE).

*« Alors, sur 2001, bien sûr que ... on a ... beaucoup trouvé la démarche heu ... cavalière ... heu ... dangereuse, prématurée ... un peu destructrice je dirais ... parce que c'était cette fameuse ... fameuse initiative des pro-européens issus des jeunes, de provocateur. Même chez nous, il y avait cette réticence. Je me rappelle qu'au parti suisse, ça avait été très difficile. [...] il fallait pas forcer les choses. Y avait peur d'aller trop vite. »*⁷⁵⁶

En faisant référence à l'initiative des jeunes et à l'initiative sur le droit du peuple à se prononcer sur l'ouverture des négociations à l'adhésion à l'UE⁷⁵⁷, Pascal Couchepin a ces propos :

*« Les deux ont été rejetés à deux-tiers, un tiers ... et ... ça signifiait clairement que le peuple suisse disait : on veut pas d'extrêmes. On veut continuer à négocier sur des bilatérales et puis ... on veut pas de préalable idéologique. »*⁷⁵⁸

*« En 2001, lors de l'initiative oui à l'Europe, le Jura avait aussi dit non mais Delémont avait été la seule capitale cantonale à dire oui. »*⁷⁵⁹

Il y a un décalage dans le temps, sorte de déphasage qui ne correspond pas au temps politique et qui a contribué à cet échec.

*« Le problème, c'est que cette initiative, elle était dans l'élan de 1992, de cette époque-là mais elle est intervenue à un moment où heu ... sur la scène publique, cet élan n'existe plus. [...] Il y a eu tout de suite un effet de décalage entre heu ... une initiative qui au fond voulait revoter le lendemain ... au lendemain. Ça s'appelait 'Né le 7 décembre', au lendemain de l'échec de l'EEE. Et qui avait permis à toute une série de jeunes socialistes d'émerger, qui était portée par la gauche, essentiellement cette initiative. »*⁷⁶⁰

*« L'histoire a fait que, comme toujours en Suisse, tout a pris du temps. Les bilatérales sont intervenues. Ensuite, le projet a paru comme caduque à l'aile heu ... la plus europhile de la Suisse dont ... dont je faisais partie. [...] Et on s'est trouvé en décalage complet avec la réalité qui elle était en train de faire un decrescendo. »*⁷⁶¹

Le timing n'était pas au rendez-vous et l'initiative venait à contre-courant de la séquence politique lente qui rapprochait l'UE à la Suisse. L'évènement était précipité par rapport au crescendo lent qui se mettait en branle :

⁷⁵⁶ Entretien du 29 septembre 2015 à Vevey, avec Yves Christen (PLR/VD).

⁷⁵⁷ Initiative populaire « Négociations d'adhésion à l'UE : que le peuple décide ! », rejetée le 8 juin 1997 par le peuple et les cantons (non par 74.1%). Elle a été déposée par les Démocrates suisses et la Ligue tessinoise en 1994.

⁷⁵⁸ Entretien du 6 octobre 2015 à Martigny, avec Pascal Couchepin (PLR/VS).

⁷⁵⁹ Entretien du 24 août 2015 par téléphone, avec Jean-Claude Rennwald (PS/JU).

⁷⁶⁰ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷⁶¹ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

« Au fond, l'initiative, elle a fait quand même assez peur. A un moment donné, heu ... elle a montré dans le début de la campagne qu'elle pourrait faire un bon score. Il était clair qu'elle ne passerait pas mais qu'elle ne ferait pas un score déshonorant. »⁷⁶²

« Le Conseil fédéral voulait qu'elle fasse un bon score, un score honnête, qui lui maintienne une certaine pression heu ... en faveur de l'adhésion mais pas trop important pour que cette pression soit pas trop forte. Ça c'est typique du gouvernement suisse et de ses erreurs tactiques. »⁷⁶³

2. Suisse-UE : du chemin vers l'adhésion à la solution anti-adhésion

La dé-européanisation s'inscrit aussi dans le renforcement de l'attachement du peuple suisse à la libre circulation. Alors que les sondages considéraient l'extension de la libre circulation comme un vote très serré une dizaine de jours avant le scrutin⁷⁶⁴, il en est ressorti un résultat confortable (56% en faveur). René Schwok donne quelques éléments d'explication à ce sujet et observe que « en Suisse alémanique, où l'Europe était un objet de crainte, on devient pragmatique »⁷⁶⁵. Il fait d'ailleurs une analyse au sujet des Romands, qui à la lumière des résultats de ce vote, montrent une baisse dans leur traditionnel support à l'Europe : « Les Suisses romands sont retombés sur terre en devenant moins europhiles et les Suisses allemands ne diabolisent plus autant l'UE. »⁷⁶⁶

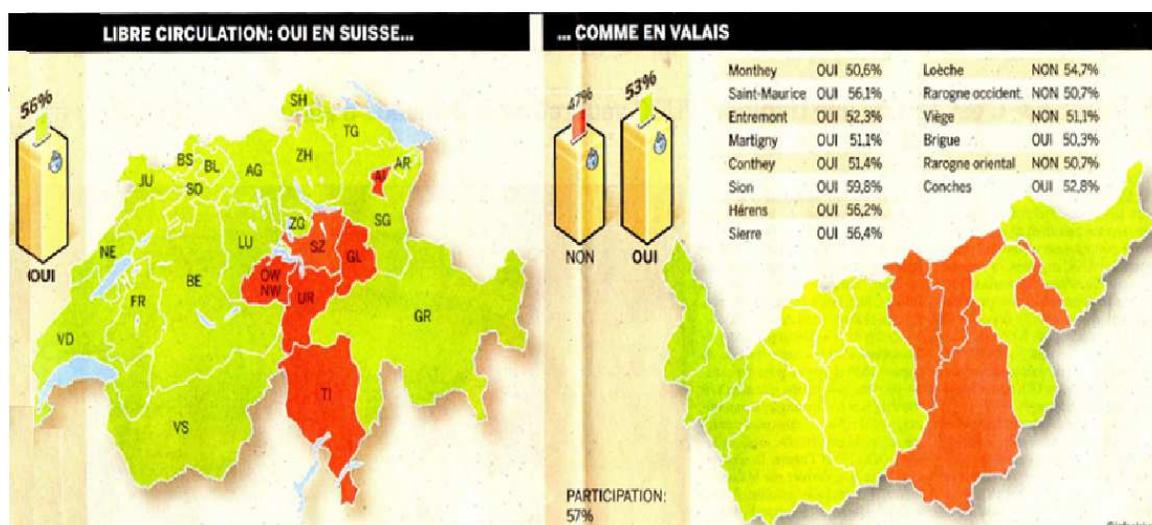


Figure 25 : Le Nouvelliste, septembre 2005.

⁷⁶² Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷⁶³ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷⁶⁴ Les sondages comptaient notamment 50% de partisans en faveur et 12% d'indécis.

⁷⁶⁵ Le Nouvelliste, septembre 2005.

⁷⁶⁶ « Pour une adhésion 'light' à l'Europe », <http://www.swissinfo.ch/fre/-pour-une-adh%C3%A9sion--light--%C3%A0-l-europe-/4751520>, 26 septembre 2005 [en ligne], Consulté le 01/09/2016.

Dans un document de campagne commun à toutes les sections romandes, les Verts romands affichent leur soutien à cet objet de votation et présentent leurs arguments ainsi :

« *Les accords de libre circulation ont deux aspects fondamentaux :*
- *ils permettent à notre pays d'entretenir des relations commerciales essentielles au devenir de ses entreprises ;*
- *ils affirment notre volonté de rester un pays d'ouverture, malgré la pression des adeptes d'un repli intérieur stérile.* »⁷⁶⁷

D'ailleurs, Jacques Simon-Eggly que les accords bilatéraux ont longtemps été défendus par l'UDC pour s'opposer à l'adhésion et que désormais ils subissent les mêmes attaques que lors de la bataille pour l'adhésion à l'UE :

« *Je m'irritais d'ailleurs dans cette commission [Commission des Affaires extérieures], où on voyait passer par exemple Blocher aussi. Je m'irritais de ... de constater que cette même UDC qui avait dit : seuls des accords bilatéraux sont pensables, finalement n'était jamais d'accord avec les accords bilatéraux. C'était vraiment très énervant.* »⁷⁶⁸

« *Ces votations, elles concernent le sujet mais qui est à la marge. Parce que le cœur du sujet c'est adhésion, voie bilatérale ... isolement, peu ou prou. Une votation comme le milliard de cohésion ou Schengen, on est toujours dans un débat qui se situe à l'intérieur de l'option bilatérales.* »⁷⁶⁹

Donc les débats se font autour des modalités sur les bilatérales et non pas sur autre chose, l'adhésion. Seul l'aménagement de la voie bilatérale est discuté. Le débat est recentré.

« *J'ai l'impression que là, on s'est raccordé avec l'Histoire, ou qu'on a retrouvé une coïncidence entre l'opinion publique et les projets. On a commencé à avoir à ce moment-là ce grand discours qui va s'imposer de plus en plus, notamment aussi à gauche avec Micheline Calmy-Rey. Plus donc chez les acteurs socialistes que dans le parti lui-même qui va rester très pro-européen quand même. On va avoir ce discours qui va consister à dire que la voie de la Suisse, c'est la voie bilatérale.* »⁷⁷⁰

A propos des arguments qui ont le plus primé pour convaincre les électeurs de voter en faveur des accords ou de toute votation européenne.

« *J'ai senti une prise de distance de ce qui se passait, de la manière dont ça évoluait. [...] et ça, ça a été une réaction unanime, à la suite du 9 février. On disait : c'est évident que les bilatérales, en aucun cas, en aucun cas, on ne veut qu'elles soient supprimées.* »⁷⁷¹

⁷⁶⁷ « OUI à l'extension d'un accord déterminant avec l'Union européenne », campagne référendaire du 8 février 2009.

⁷⁶⁸ Entretien du 2 septembre 2015 à Genève, avec Jacques Simon-Eggly (PLR/GE).

⁷⁶⁹ Entretien du 5 juin 2013 à Berne, avec Christian Levrat (PS/FR).

⁷⁷⁰ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷⁷¹ Entretien du 3 décembre 2015 à Genève, avec Anne Mahrer (Verts/GE).

Une des plus petites sections cantonales de l'UDC (celle de Genève) avait à l'époque d'une certaine manière entériné le fait que les accords bilatéraux ne pouvaient pas être une si mauvaise chose que ça. Entre obédience à l'UDC suisse et réalité économique favorable, la section genevoise considérait également ces accords bilatéraux comme un pilier bénéfique de la relation Suisse-UE :

*« C'est clair qu'au début des années 2000, on a ... on a accepté les accords bilatéraux heu ... par rapport à un environnement qui était, je dirais favorable, et puis par rapport à des assurances qui étaient données par rapport à un niveau d'immigration, par rapport à un problème d'aide sociale aussi. »*⁷⁷²

Cela n'a pas duré dans le temps et très rapidement le retour des fondamentaux de l'UDC a eu raison de la position pragmatique adoptée au début des années 2000 :

*« On est quand même une économie particulière dans un canton particulier, c'est-à-dire orienté à ... à l'export et il y avait un intérêt effectivement heu ... d'avoir ces ... ces accords bilatéraux. Mais on en percevait déjà les limites et ... les dangers. »*⁷⁷³

*« C'est-à-dire que les mesures transitoires nous garantissaient heu ... une limitation de la migration. Donc, tant ... tant que cet aspect-là était maintenu, on pouvait donner un bilan favorable, je crois que c'est le SECO, de l'impact des accords bilatéraux. »*⁷⁷⁴

Des pro-européens moins tentés par l'adhésion

De plus en plus tout au long de la décennie, l'adhésion est de moins en moins évoquée à chaque moment référendaire. Alors qu'en 2000 et même en 2005, les partis les plus pro-européens présentaient les accords bilatéraux comme une étape insatisfaisante et bancal dans leur projet d'adhésion à l'UE. Petit à petit, cela va changer. Les accords bilatéraux deviennent dès 2005-2006 une étape nécessaire vers l'adhésion à l'UE. On constate que cela est présenté comme tel à partir du milieu de la décennie 2000. Pour les Verts, il est encore fait mention de l'adhésion et ce au niveau de toutes les sections cantonales :

*« Les Verts sont favorables à une participation pleine et entière de la Suisse à la construction européenne, et considèrent le système des accords bilatéraux comme une étape intermédiaire vers l'adhésion à l'UE. »*⁷⁷⁵

Cela est aussi le cas pour le parti socialiste en 2009 : ce sont alors les deux partis soutenant (encore) l'adhésion à l'Union européenne. Cependant, dans le cadre de la votation du 8 février 2009 (sur l'extension des accords de libre circulation et leur reconduction illimitée), presque aucune mention n'est faite dans leurs textes de campagne référendaire, aussi bien à l'échelle fédérale que pour les quelques productions établies au niveau cantonal.

⁷⁷² Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁷⁷³ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁷⁷⁴ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁷⁷⁵ « OUI à l'extension d'un accord déterminant avec l'Union européenne », campagne référendaire du 8 février 2009.

Les Verts se recroquevillent sur ces accords bilatéraux alors que les tensions au sein de leur parti grandissent au sujet de la question de l'adhésion. Comme ciment d'une cohésion qu'ils souhaitent conserver pour éviter notamment de reproduire le douloureux déchirement de 1992 (voir Chapitre 1), ils produisent des arguments en faveur de l'extension de l'ALCP mais qui varient significativement avec ceux produits quelques années auparavant lors du premier vote. Alors qu'en 2000, une partie importante des arguments se focalisait sur les valeurs communes à la Suisse et l'UE, nous retrouvons beaucoup plus d'arguments stratégiques dans leurs différents discours. Ainsi, Antonio Hodgers, Conseiller national genevois déclare :

« Il y a un très large consensus pour reconnaître les bienfaits des bilatérales pour l'économie Suisse. L'Europe est notre premier partenaire économique et 1 franc sur 3 est gagné sur le marché européen. De plus, la Suisse a besoin de main d'œuvre étrangère dans la plupart des secteurs professionnels ; elle trouve en Europe son bassin naturel de recrutement. Enfin, comme Verts, il nous faut aussi insister sur le fait que le principe de liberté de mouvement et d'établissement est un élément fondamental de l'épanouissement personnel et qu'il ne doit pas être freiné par des frontières nationales. »⁷⁷⁶

Les verts neuchâtelois sont sur la même longueur d'ondes que leurs confrères romands. Francine John-Calame, Conseillère nationale du canton le déclare ainsi :

« La Suisse a choisi la voie bilatérale pour développer ses relations avec l'UE, donnons-lui des chances de les maintenir, voire de les renforcer. Bien que favorables à une adhésion à l'Union européenne, les Verts ne sont pas prêts à courir le risque de faire tomber les Bilatérales I pour atteindre leur objectif. »⁷⁷⁷

D'ailleurs, la manière de traiter du thème Europe dans leur programme de législature est symptomatique de ce désaveu grandissant chez les Verts. Ils font bien mention d'une 'coopération régionale et européenne' dans ce programme pour la campagne des élections cantonales de 2009 mais restent discrets quant à une prise de position plus claire sur leurs ambitions européennes :

« Les Verts neuchâtelois souhaitent apporter leur pierre {la construction d'une Europe ouverte, respectueuse de l'environnement, solidaire et pacifique. Au niveau cantonal, cela passe par une coopération transfrontalière plus approfondie avec nos voisins de la Région Franche-Comté et du Département du Doubs. »⁷⁷⁸

Leur appréhension de la question se limite aux projets à l'échelle du canton et à travers la problématique transfrontalière, y compris dans un avenir lointain.

« A plus long terme, le Conseil d'État devrait également étudier dans quelle mesure une meilleure coopération avec la Franche-Comté dans des domaines tels que la formation ou la santé ne pourrait pas aider à résoudre certains problèmes structurels de ces branches, tels que le manque

⁷⁷⁶ ArgumenVert–votation fédérale du 8 février 2009, Antonio Hodgers, Conseiller national.

⁷⁷⁷ Bulletin vert, « Oui à la libre circulation des personnes et à son extension à la Bulgarie et à la Roumanie », n°13-14, Novembre 2008 / Février 2009.

⁷⁷⁸ Programme des Verts neuchâtelois, législature 2009-2013, mars 2009, page 21.

*d'étudiants dans certaines filières de la HES/SO ou une meilleure occupation des lits de certains hôpitaux. »*⁷⁷⁹

Les socialistes genevois, on l'a vu dans le précédent chapitre, ont été les plus pro-européens et les plus autonomes des partis cantonaux. Au début des années 2000, ils annonçaient encore que l'adhésion était une voie incontournable pour la Suisse, et ce malgré le rejet de l'initiative du 4 mars 2001 ('Oui à l'Europe') qui incitait le Conseil fédéral à reprendre ces négociations avec l'UE :

*« [...] en dépit du résultat négatif enregistré lors de la votation du 4 mars 2001, nous persistons à inciter le Conseil d'État genevois à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour faciliter notre adhésion dans les meilleurs délais à l'UE. »*⁷⁸⁰

Contrairement aux autres sections cantonales, le PSG traite activement le thème de l'Europe dans ses textes programmatiques lors des élections et pas seulement lors des campagnes référendaires liés à ce thème. Alors que l'idée générale véhiculée par le PSG en 2001 était de rejoindre sans délai une UE forte, le ton ne sera pas le même en 2005. Si adhésion il y a pour le PSG, c'est d'abord avec précaution et d'une certaine manière sans compromettre les valeurs qui sont les siennes et celles de la Suisse :

*« Les Socialistes s'engagent par conséquent pour une adhésion rapide de la Suisse à l'UE. Bien entendu, il doit s'agir d'une participation critique et respectueuse des principes de base que nous défendons. »*⁷⁸¹

Ce sont justement ces valeurs dont le PSG (et d'une certaine manière la Suisse) reproche à l'UE de ne pas défendre comme il se doit :

*« Les Socialistes regrettent que l'UE ne traduise pas toujours les objectifs et les valeurs qu'ils et elles défendent, par exemple dans les domaines des services publics. Il en va de même de sa politique sociale qui n'est pas encore suffisamment développée. »*⁷⁸²

En 2009, le PSG ne consacre plus qu'un seul paragraphe dans son programme politique pour les élections cantonales. Peu de choses sont dites sur l'Europe, loin des multiples pages qui ont été produites en 2001 et 2005 sur ce thème. Désormais, le lien du PSG à l'Europe peut se résumer ainsi :

*« Garder comme objectif l'adhésion à l'Union Européenne et soutenir dans l'immédiat les « bilatérales » et ses mesures d'accompagnement. »*⁷⁸³

Le NOMES, à travers son président Yves Christen (et également Conseiller national radical vaudois), soutient les deux votations européennes de 2005 (Schengen/Dublin et extension de l'ALCP) mais reste clairvoyant et lucide sur l'état actuel du baromètre européen en Suisse :

⁷⁷⁹ Programme des Verts neuchâtelois, *op.cit.*, page 22.

⁷⁸⁰ Programme politique, Législature 2001-2005, mars 2001, page 69.

⁷⁸¹ Programme de législature 2005-2009, parti socialiste genevois, mai 2005.

⁷⁸² Programme de législature 2005-2009, *op.cit.*, page 107.

⁷⁸³ Programme de législature 2009-2013, Parti socialiste genevois, septembre 2009, page 46.

« Le NOMES soutient avec détermination ces accords, car ils nous rapprochent de l'Union et sont bénéfiques pour la Suisse. Sachant que les Suisses sont encore opposés actuellement à une adhésion, l'UDC voudrait faire de ce vote une consultation pour ou contre l'adhésion, par un amalgame dont elle est coutumière. »⁷⁸⁴

A la fin de notre période d'étude, le constat est le suivant :

« Notre enquête d'opinion confirme là encore de précédentes études, l'adhésion de la Suisse à l'UE ne bénéficie que de 17% de soutien. Il n'y a plus de Röstigraben en la matière, juste un violent Polentagraben : seuls 6,6% des Tessinois parviennent à imaginer un ralliement de la Confédération à l'Union. »⁷⁸⁵

Une croix sur l'adhésion et comme seule option les bilatérales

L'erreur stratégique du gouvernement a été de considérer en 2005 que l'adhésion était une option comme une autre. François Chérix a cette analyse de la situation et reproche au Conseil fédéral d'avoir joué le jeu de l'UDC :

« Plus on intègre de ... de ... de l'intégration européenne, plus on se distancie du projet européen intellectuellement. C'est-à-dire, petit à petit, on va voir, ça c'est typique de leur ... Calmy-Rey, notamment après avec la période où il y a ce fameux Conseil fédéral où il y a Blocher et Merz donc un ... un gouvernement très à droite, très dur. On va arriver dans ce jeu de votations où on dit aux Suisses : il faut dire oui pour dire non à l'Europe. Ça c'est une clé que vous devez bien voir dans le fonctionnement macro et ... qui va marcher. Calmy-Rey va le faire à plusieurs fois. Nous, on va souvent lui dire que c'est un jeu très dangereux. Je pense, on a payé ce jeu-là le 9 février 2014 parce qu'au fond on déconstruit l'idée d'intégration européenne comme une nécessité de base et aussi comme une valeur positive pour en faire, pour faire de chaque votation le moyen d'être épargné par cette intégration en Europe. »⁷⁸⁶

A partir de ce moment-là, tous les élus interrogés s'accordent qu'à partir du milieu de la décennie 2000 (2005/2006) un retournement de la situation vis-à-vis de l'UE se fait. Les réticences se font de plus en plus grandes :

« Moi, j'ai pas en tête une votation qui aurait marqué un retournement. Je pense que dans ... dans les votes où ça a commencé à être, à mon avis, plus difficile, c'est effectivement quand il y a eu ... heu ... l'extension aux pays de l'Est. Je pense. Même si du point de vue des résultats, c'était positif, je pense que là, il y a eu un ... il y a eu ... heu ... il a commencé à avoir plus de résistances et je pense que ça a donné une porte ouverte plus facile à ceux qui sont contre l'Union européenne pour dire ... Voyez les problèmes qui vont arriver. »⁷⁸⁷

⁷⁸⁴ Nouvelle Revue, « Accords bilatéraux : une voie difficile, mais praticable ! », Yves Christen, n°2, février 2005, page 3.

⁷⁸⁵ L'Hebdo, « Sondage: brûlons des cierges pour sauver les bilatérales », <http://www.hebdo.ch/hebdo/cadrages/detail/sondage-brulons-des-cierges-pour-sauver-les-bilatérales>, 24 décembre 2011, [en ligne]

⁷⁸⁶ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷⁸⁷ Entretien du 12 novembre 2015 à Fribourg, avec Anne-Marie Seydoux (PDC/JU).

« Déjà, avec l'élargissement et Schengen/Dublin, c'est devenu déjà plus difficile. On a plus dû travailler, on a plus dû convaincre et on sent que ... dans la tête des gens, il y a déjà un petit doute. [...] On sent que ça devient déjà un petit peu plus difficile parce qu'on est plus loin de chez nous. »⁷⁸⁸

« Il y avait une protection naturelle, en raison de la ... des dispositions transitoires et le fait que c'était contingenté, en réalité. Et l'ouverture, elle s'est faite progressivement. Bon, une partie déjà avant hein ... en 2005, il y a déjà eu le ... il y avait déjà un débat. Il faut quand même se souvenir d'une chose qui est propre à Genève, c'est qu'en 2005 [...] et là c'est la naissance du MCG. Et comme j'ai souvent dit à la télévision : vous avez fabriqué vous-même le MCG. Il est né à peu près au mois de juillet. »⁷⁸⁹

« C'était l'époque ... je dirais c'était la fin de l'époque où à gauche la vision d'une adhésion à l'Union européenne n'était pas contestée. Parce que c'était encore le sentiment que l'Union européenne représentait quelque chose de ... de progressiste. On n'était pas du tout dans le discours ... critique qui est aujourd'hui dominant, qui est favorable à l'idée de l'adhésion mais qui est très critique face à la politique de l'Union. »⁷⁹⁰

« Je dirais, il y a quand même, à mon avis, celle de ... février 2009. Et je pense ça, ça venait heu ... surtout au fait que 2008, 2009, la situation heu ... économique s'est quand même assez tendue, ben précisément dans le secteur des branches que j'évoquais tout à l'heure, à savoir l'horlogerie et l'industrie des machines. »⁷⁹¹

« Je me rappelle seulement un débat qui a eu lieu ... au niveau d'un congrès cantonal. C'était concernant la ... l'ouverture dans les accords bilatéraux [...] mais c'était pas parce qu'on étendait la libre circulation que ça posait problème. C'est parce que tout à coup, cert... il y a eu une petite partie du PS qui a rejoint un peu les syndicats et puis les heu Et puis l'extrême-gauche, je dirais, qui eux étaient très méfiants par rapport à la libre circulation en disant : ben il faudrait qu'on ait des mesures d'accompagnement beaucoup plus solides [...] que celles qu'on a à l'heure actuelle. Ils craignaient au fond qu'il y ait une trop violente concurrence salariale dans les entreprises parce qu'on a quand même énormément de personnel étranger hein enfin ... on a beaucoup de frontaliers aussi donc on sent cette concurrence quand même dans les entreprises au niveau salarial et puis une inquiétude de certaines personnes. »⁷⁹²

François Chérix cible le point de bascule plus précisément en 2006 :

« Avec en point ... en point de bascule qui sera, pour faire le grand schéma, qui sera en 2006, où ... on a un rapport justement dans cette législature finalement très à droite, on a un rapport européen du Conseil fédéral de juin 2006 qui avait été préparé par une ... une retraite européenne de fin 2005 au Conseil fédéral et qui abandonne officiellement l'objectif de l'adhésion. L'adhésion n'est plus un objectif stratégique, ce qui était le ... le terme officiel et il devient une option parmi d'autres

⁷⁸⁸ Entretien du 10 novembre 2015, par téléphone, avec Christophe Darbellay (PDC/VS).

⁷⁸⁹ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwig-Graf (PLR/GE).

⁷⁹⁰ Entretien du 5 juin 2013 à Berne, avec Christian Levrat (PS/FR).

⁷⁹¹ Entretien du 24 août 2015 par téléphone, avec Jean-Claude Rennwald (PS/JU).

⁷⁹² Entretien du 3 août 2015 à La-Chaux-de-Fonds, avec Gisèle Ory (PS/NE).

heu ... dans un canal d'options qui comprend autant l'isolement que ... que les bilatérales, que le libre-échange, que tout ce que vous voulez. »⁷⁹³

C'est là que le Conseil fédéral clôt en fait la procédure fragile de rapprochement de l'opinion publique à l'Europe : il a contribué à fragiliser la position suisse sur l'adhésion.

« Ça a commencé en 2005 avec la votation sur Schengen. On n'a jamais compris, en tout cas personnellement je n'ai jamais compris pourquoi ... Quoi si j'ai bien compris, la volonté du Conseil fédéral de heu ... de s'arrimer à cette Europe alors qu'en contrepartie on n'avait rien. »⁷⁹⁴

« Et c'est à partir de 2007, où après le ... le référendum contre ... par rapport à la clause de sauvegarde ... que ça a commencé à dérapier. D'ailleurs, l'UDC était seule à lancer le référendum par rapport à cette clause. »⁷⁹⁵

« Il y a eu des réserves par rapport à Schengen à cause du côté 'Forteresse Europe' qu'on voyait venir, qui n'était pas forcément en bonne ... en conjonction avec la manière dont les Verts, en particulier Vaudois, conçoivent le ... la politique à l'égard de ... des gens qui viennent hors de ... qui sont des migrants venant de plus loin que l'Europe. »⁷⁹⁶

« J'ai senti au sein du groupe parlementaire ... heu qu'on n'allait pas non plus déposer un papier ... heu ... disant qu'on voulait adhérer. Voilà ! C'est là où on sent que les choses ont évolué, dans la mesure effectivement où la situation est assez dramatique. »⁷⁹⁷

Si l'adhésion n'a jamais vraiment été soutenue par la population suisse, il est tout de même nécessaire de préciser que les degrés de soutien ont été très variables dans le temps. Ainsi en 2000, un sondage réalisé⁷⁹⁸ par l'Institut Isopublic pour la Télévision alémanique et le Sonntagsblick chiffre à 53% les Suisses opposés à une adhésion à l'Union européenne⁷⁹⁹. Dix ans plus tard, le même institut publie les résultats d'un sondage réalisé auprès de 3790 citoyens entre les mois d'avril et de juin 2010 : ce sont désormais 63% qui diraient non à l'adhésion contre 25% pour l'adhésion de la Suisse à l'UE⁸⁰⁰. L'analyse montre que la différence entre la Suisse romande et la Suisse alémanique est importante. Fait nouveau : le non l'emporte désormais également en Suisse romande alors que ce n'était le cas qu'en Suisse alémanique jusqu'alors. Près de 40% des Romands soutiennent l'adhésion contre 21% de Suisses alémaniques. En 2008, les Romands étaient encore 60% à soutenir l'adhésion.

⁷⁹³ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁷⁹⁴ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁷⁹⁵ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE)

⁷⁹⁶ Entretien du 24 novembre 2015 à Lausanne, avec Luc Recordon (Verts/VD).

⁷⁹⁷ Entretien du 3 décembre 2015 à Genève, avec Anne Mahrer (Verts/GE).

⁷⁹⁸ L'Institut Isopublic a demandé l'avis de 1502 personnes entre le 25 et 27 mai 2000.

⁷⁹⁹ « Adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Les sondages en question », Swissinfo, 28 mai 2000, <http://www.swissinfo.ch/fre/adhésion-de-la-suisse-à-l-union-européenne> [en ligne] Consulté le 16/08/2016.

⁸⁰⁰ « Les Suisses ne veulent toujours pas de l'Europe », lessentiel.lu avec AFP, 20 juillet 2010, <http://www.lessentiel.lu/de/news/story/26725565> [en ligne], Consulté le 15/08/2016.

Deux ans plus tard, l'institut Isopublic (qui réalise régulièrement des sondages sur la question européenne depuis 1993) annonce le chiffre de 11,5% de citoyens suisses qui se prononceraient en faveur d'une adhésion⁸⁰¹.

L'électrochoc de 2014

Jean-Claude Rennwald l'évoquait déjà en 2003 : Si la Suisse continue sur la voie qu'elle a choisie, les bilatérales, les choses risquent de se compliquer de plus en plus pour elle.

*« Plus le temps passe, plus la position de la Suisse en Europe devient difficile. Je pense aux négociations bilatérales qui ont lieu avec l'Union européenne. Notre marge de manœuvre rétrécit de manière considérable et cet isolement va encore s'accroître avec l'élargissement de l'Union. »*⁸⁰²

La même année, ce sont les radicaux vaudois qui s'expriment sur l'absence de la thématique européenne dans le cadre de la campagne des élections fédérales. Ainsi, la revue radicale du canton qualifie cette absence de « charme rompu » et compare l'UE actuelle à la Suisse pré-1848. Pour les radicaux vaudois, la référence européenne a commencé à périlcliter le soir du 6 décembre 1992 et n'est identifiée par les Suisses qu'à travers des fragments, des détails, faute d'un projet ambitieux venu de Bruxelles et des pays-membres :

*« Finalement, l'Europe de Bruxelles, avec son noyau dur franco-allemand, n'est pas très différente de la Suisse d'avant 1848, avec la prépondérance du canton de Berne. Il reste à cette Europe à choisir un vrai fédéralisme, et les électeurs s'y intéresseront. »*⁸⁰³

Dès 2007, s'il est toujours un fervent défenseur de l'Union européenne en la présentant comme étant « en avance sur nous dans de nombreux domaines : durée du travail, protection contre les licenciements, formation, travail à temps partiel. »⁸⁰⁴, Jean-Claude Rennwald alors Conseiller national sortant et vice-Président de l'USS n'hésite pas également à pointer du doigt les dérives d'une Europe loin d'être sociale et qui se soucie peu des bas salaires engendrés par la libre circulation des personnes :

*« Mais cette politique d'ouverture comporte aussi des risques, en ce sens que l'accord sur la libre circulation des personnes est susceptible de favoriser le dumping social et la sous-enchère salariale. »*⁸⁰⁵

⁸⁰¹ « L'adhésion à l'Union européenne au plus bas dans les sondages », Le Nouvelliste, 25 novembre 2012, <http://www.lenouvelliste.ch/articles/suisse/l-adhesion-a-l-union-europeenne> [en ligne], Consulté le 16/08/2016.

⁸⁰² Elections fédérales du 19 octobre 2003, « 40 questions à Jean-Claude Rennwald ».

⁸⁰³ Nouvelle Revue, « L'UE absente des débats électoraux », n°8, septembre 2003, Pierre Schaeffer, p. 8.

⁸⁰⁴ Document de campagne, « Pour un avenir plus juste », Elections fédérales de 2007, Parti socialiste jurassien.

⁸⁰⁵ Conférence de presse, « Combattre les bas salaires pour construire l'Europe sociale », Parti socialiste jurassien, 6 septembre 2007.

Il rappelle d'ailleurs les outils en place pour contrer cela, à commencer par les mesures d'accompagnement et l'extension des conventions collectives de travail dont la responsabilité et l'application est du ressort des cantons (commissions tripartites).

*« Et si vous voulez avoir une idée d'une évolution, cette évolution était négative à travers toute cette période. [...] C'est une décennie intéressante parce que la Suisse s'est écartée de plus en plus de l'Europe. »*⁸⁰⁶

La contrepartie de tout cela est que le peuple suisse se prononce contre une dénonciation des bilatérales à 74% selon un sondage réalisé par l'institut Isopublic⁸⁰⁷. L'effet de ce désengagement à l'adhésion couplée au traumatisme post-9 février 2014 résulte à un soutien massif pour les accords bilatéraux.

La victoire du non lors du référendum d'initiative populaire le 9 février 2014 constitue un moment clé (le troisième après le 6 décembre 1992 et le 4 mars 2001) dans le processus d'alignement partisan en ce sens qu'il vient parachever la structuration désormais clivée de l'opinion suisse à l'égard de la question européenne aux yeux des acteurs partisans. Si la période avant 2005 est globalement favorable au rapprochement avec l'UE, les tensions pressenties sur le terrain par les formations politiques lors des campagnes référendaires de 2005 couplées à la décision du Conseil fédéral de faire de l'adhésion une option parmi d'autres changent la donne dans l'espace politique et confèrent à l'UDC une légitimation politique qui poursuivra sa consolidation. Le constat d'un retournement de l'opinion suisse dans cette période est aussi relayé par les responsables politiques :

*« Clairement hein, je veux dire il n'y a plus cette euphorie. Avant, on voulait vraiment être dans l'Europe. Et maintenant, on trouvera ... on mettrait en votation ça : tout le monde refuserait ... même le canton de Neuchâtel. »*⁸⁰⁸

Ces interventions s'inscrivent dans la période transitoire (2003-2007). C'est d'ailleurs dans cette période-là que les revendications de changer l'Europe et de lui transférer certaines des caractéristiques de la Suisse se multiplient au sein de la classe politique.

3. L'appel au peuple et aux enjeux locaux

Dans son travail sur la relation entre les électeurs et les élus, Silvia Kobi rappelle que « l'évocation du peuple est rarement innocente. Au contraire, elle constitue une stratégie verbale susceptible d'augmenter la légitimité des options que défend un acteur politique. »⁸⁰⁹

⁸⁰⁶ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

⁸⁰⁷ « Les bilatérales soutenues par trois quarts de la population suisse », RTS, 16 février 2014, [en ligne], <http://www.rts.ch/info/suisse/5617492-les-bilaterales-soutenues-par-tro...>, Consulté le 16/08/2016.

⁸⁰⁸ Entretien du 22 septembre 2015 par téléphone, avec Francine John-Calame (Verts/NE).

⁸⁰⁹ Silvia Kobi, « Des citoyens suisses contre l'élite politique. Le cas des votations fédérales, 1979-1995 », L'Harmattan, 2000.

L'UDC maintient sa stratégie d'opposition à la majorité gouvernementale, surfant sur cette formule gagnante qui lui a permis de capitaliser sur les victoires successives, aussi bien lors des élections que lors des référendums. Ce discours qualifié d' « *anti-establishment* » dans la littérature se focalise de plus en plus sur le clivage entre le peuple et les institutions politiques. Le but est d'abord la défense du peuple, face aux dérives *anti-démocratiques* du gouvernement et du Parlement. Un autre élément de sa stratégie a aussi été de tenter d'effacer son identité partisane en se présentant comme défenseur de la volonté populaire et protecteur des bases juridiques qui garantissent la liberté du peuple. En faisant ce travail d'analyse de discours des partis, on montre qu'il existe, dans le parler politique, plusieurs façons de faire référence au peuple et que chacune conçoit de façon différente les rapports de coopération entre gouvernants et gouvernés.

Sur la loi fédérale de coopération avec l'Est, Jean-François Rime jusqu'alors fervent défenseur des accords bilatéraux, qui comme il le dit, plus dû à sa position « d'entrepreneur que de politicien »⁸¹⁰ tient un discours plutôt ambivalent sur le sujet. Il apporte des éclairages et des explications sur la nature du dossier et ses caractéristiques tout en regrettant que « le Conseil fédéral n'ait pas tenu compte des propositions de son parti pour l'élaboration du compromis avec l'Union »⁸¹¹. Peut-être pour éviter la même déconvenue que celle connue un an auparavant lors du vote en assemblée des délégués sur l'extension de la libre circulation, il ne prendra pas position clairement en faveur du 'oui' mais son esprit d'entrepreneur n'y trouvera pas son compte. Gilberte Demont, quant à elle, repart sur une nouvelle campagne pan-Romandie et coordonne les efforts des sections cantonales contre cet objet en votation.

*« Pour que la population soit informée de l'attitude cavalière du gouvernement vis-à-vis du citoyen, du fait que le peuple n'aurait plus de moyens pour s'opposer, à l'avenir, à tous crédits complémentaires au pays de l'Est, l'UDC a lancé un référendum contre cette loi. »*⁸¹²

Sur l'extension de l'accord de libre circulation et sa reconduction illimitée en 2009, encore une fois la section vaudoise de l'UDC choisira une position différente de toutes les autres sections cantonales et du parti suisse. Elle sera en faveur de 'oui'. D'ailleurs, le Conseiller national UDC vaudois (et actuellement Conseiller fédéral) Guy Parmelin s'opposera à un autre Conseiller national de l'UDC Luzi Stamm (canton d'Argovie) dans un débat contradictoire⁸¹³ organisé à Morat par l'UDC Fribourgeoise.

Sur les passeports biométriques, il y a quasi-unanimité contre ce projet de loi pour l'UDC Fribourgeoise⁸¹⁴, vu par beaucoup comme une autre forme d'ingérence dans les affaires intérieures de la Suisse et surtout contre les intérêts du peuple. C'est sous cet angle que le parti s'opposera à cette loi :

⁸¹⁰ La Liberté, « *Le non de l'UDC fribourgeoise* », 19 août 2005.

⁸¹¹ Le Temps, « Eclairages », 10 novembre 2006, [en ligne], http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=453, 25/01/2015.

⁸¹² 24 Heures, « Non à un chèque en blanc pour les pays de l'Est », 8 novembre 2006, [en ligne] http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=440, 25/01/2015.

⁸¹³ Lors de la réunion du Comité central de l'UDC du canton de Fribourg le 15 janvier 2009. Le Comité central recommande de voter 'Non' par 55 voix / 6 oui et 3 abstentions à cet arrêté fédéral.

⁸¹⁴ Le Comité central de l'UDC recommande de voter NON par 29 voix / 2 oui / 0 abstention.

« L'UDC désapprouve le caractère obligatoire de cette mesure ; les citoyennes et citoyens doivent avoir la possibilité de choisir, en fonction de leurs besoins, avant de se munir d'un passeport biométrique ou d'un passeport traditionnel. »⁸¹⁵

La quête que les partis politiques mènent pour opérer un alignement à l'électorat sur l'enjeu européen n'est pas un phénomène étranger à la science politique. Dès le milieu des années 2005, deux secteurs vont être la cible privilégiée des discours politiques critiques à l'égard de l'Union européenne : le secteur agricole⁸¹⁶ et le secteur privé (tertiaire). A l'UDC par exemple, les sollicitations faites auprès du monde agricole constituent une source régulièrement mobilisée. Différentes interventions en témoignent, dont la suivante en 2005 :

« L'agriculture suisse, qui ne peut échapper à son contexte européen, devra devenir plus compétitive, surtout face au développement de l'UE qui deviendra à long terme, notamment après l'adhésion des dix nouveaux Etats d'Europe centrale et de l'Est, le principal exportateur de produits alimentaires du monde. Les paysans devront donc continuer de s'adapter et évoluer vers un mode d'exploitation conforme aux règles de la gestion d'entreprise. »⁸¹⁷

Et plus loin dans le même document :

« La meilleure manière de protéger l'agriculture nationale consiste à se montrer critique face à la politique agricole dictée par Bruxelles. L'UDC est encore et toujours le seul parti politique qui ne veut pas conduire la Suisse dans l'UE, ni aujourd'hui, ni demain. Il faudra donc examiner soigneusement tous les accords bilatéraux, mais aussi les autres traités internationaux qui accroissent la pression sur l'agriculture. »⁸¹⁸

⁸¹⁵ Communiqué de presse, «Votation du 17 mai 2009 », 25 avril 2009. [en ligne] http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=59, 25/01/2015.

⁸¹⁶ Il a été démontré que l'appartenance professionnelle au groupe des agriculteurs apparait significativement et plus précocement liée à une attitude d'hostilité à l'égard de l'intégration. C'est le cas en Autriche ainsi qu'en République tchèque, A. Pelinka, « Austrian Euroscepticism », in R. Harmsen & M. Spiering (ed.), *Euroscepticism, op. cit.*, p. 214 ; P. Kopecky, « Euroscepticism in the Czech Republic », *art. cit.*, p. 233.

⁸¹⁷ « Pour une agriculture fondée sur l'esprit d'entreprise », Document de fond, août 2005.

⁸¹⁸ « Pour une agriculture fondée sur l'esprit d'entreprise », *op. cit.*

L'ouverture des frontières c'est:

**Perte
de sécurité.**

**Perte
d'emplois.**

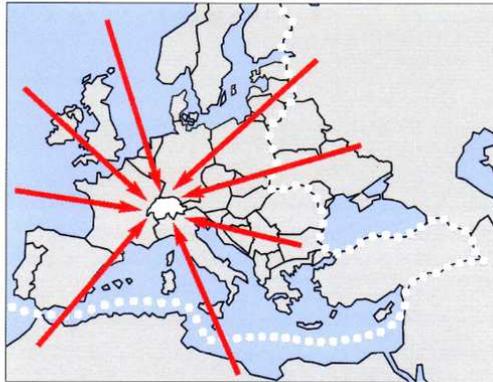


Figure 26 : affiche de l'UDC Suisse utilisée par les sections romandes

Ces sollicitations s'inscrivent dans la même logique de captation d'un euroscepticisme grandissant au sein d'une population dont l'UDC sent le potentiel de croissance. Au fur et à mesure de l'avancement de la législation européenne, le parti politique exploite cette opportunité de rappeler que la Suisse doit digérer le droit communautaire, en constante évolution et sans délai.

« La Suisse doit répondre dans les 30 jours à chaque notification d'un acte juridique UE et annoncer si et, le cas échéant, dans quel délai elle entend reprendre cet acte et le traduire dans son droit (art. 7 al. 2 lt. a AAS). Le délai commence à courir à partir de la date à laquelle l'acte a été approuvé par les organes compétents de l'UE. Si la Suisse ne procède pas à la reprise dans le délai imposé, la procédure de résiliation de l'AAS est déclenchée (cf. art. 4 AAS). C'est dire que la Suisse est constamment soumise à un stress d'adaptation. Personne ne conteste en effet que les délais sont excessivement courts. »⁸¹⁹

En 2010, la contestation est à son pic dans le monde agricole et gagne en visibilité. C'est le principe du 'cassis de Dijon' qui va mobiliser une grande partie des paysans et agriculteurs. Emmené par un viticulteur genevois Willy Crétegnny, le mouvement s'oppose au principe d'importer plus facilement et à meilleur prix des produits de l'UE⁸²⁰. Pour l'occasion, l'UDC (ci-après) et le Verts (plus bas) s'accordent, du moins à la chambre basse, pour s'opposer à ce projet et présentent les mêmes arguments à ce sujet :

⁸¹⁹ « La Suisse dans l'espace Schengen: un bilan après deux ans », 30 décembre 2010.

⁸²⁰ Selon ce principe, un produit homologué dans un des pays de l'UE peut être commercialisé librement dans les autres pays.

« En introduisant unilatéralement ce régime, la Suisse défavorise les fabricants indigènes : le marché suisse sera inondé de produits étrangers sans que les entreprises suisses ne disposent des mêmes chances pour leurs exportations. »⁸²¹

« L'introduction du principe du Cassis de Dijon se fait sans aucune réciprocité de la part de l'UE ou de ses Etats membres. La Suisse laisse la main des négociations avec l'Union européenne sans aucune contrepartie. »⁸²²

Cela a également lieu pour deux autres référendums dans les années qui ont suivi. Autour de la loi Weber (2012) et de la loi LAT (2013), il y a eu une lutte contre les accords bilatéraux : protection de l'environnement, préservation du paysage et des territoires. Cela a notamment eu un écho particulier dans le Valais où le canton tire son économie en partie à travers les résidences secondaires (objet de la loi Weber). Marylène Volpi-Fournier, des Verts valaisans, présente la position de son parti de la manière suivante :

« En gros, on s'est retrouvés quand même assez proches, très étonnement de ... d'un discours plutôt UDC : protection du paysage, protection du territoire, protectionnisme on va dire aussi d'une certaine économie. A dire : écoutez, on s'aime mais pas plus ... mais pas plus que ça. »⁸²³

Les Verts ont été les seuls en Valais à demander de voter pour la loi Weber (mars 2013) et pour la LAT (2014). Le PS a demandé de voter contre la loi Weber⁸²⁴, ce qui amené des tensions entre ces deux forces politiques de gauche. L'argument des Verts était que vous ne pouvez pas être anti-européens et en même temps vendre votre territoire. Les Verts voulaient protéger le territoire et demandaient ainsi à la population d'être cohérente par rapport à ce positionnement. Ils ont utilisé cet argument parce que beaucoup de partis pro-européens avaient demandé de voter contre la loi Weber. Ça a été une tactique pour aspirer des voix pour la loi Weber : c'est un cas montrant comment l'UE peut servir des partis pro-européens pour des enjeux de nature locale. POINT ESSENTIEL dans la dérive anti-européenne en Suisse.

Ainsi, même si les votations n'ont pas pour objet direct les accords bilatéraux ou l'Union européenne, elles sollicitent des thèmes qui sont régulièrement croisés à la critique de l'UE. L'Europe, n'est plus un enjeu qui fait gagner des voix quand on est pour, mais au contraire devient un enjeu qui fait gagner des voix, ou à minima qui séduit, quand on est contre.

A travers ces positions, aussi bien l'UDC que les Verts font usage de leurs arguments pour opposer les élites – européennes – au peuple suisse. Chaque nouvelle occasion post-2010 est saisie

⁸²¹ « Cassis-de-Dijon: La direction de l'UDC soutient le référendum », <https://www.udc.ch/actualites/communiqués-de-presse/cassis-de-dijon-la-direction-de-ludc-soutient-le-referendum/>, 24.07.2009 [en ligne], Consulté le 07/11/2016.

⁸²² « Pour le referendum contre le principe du Cassis de Dijon », http://www.gruene.ch/gruene/fr/positions/politique_internationales/politique_europeenne/communiqués/oui_au_referendum_cdd.html, 20.07.2009 [en ligne], Consulté le 07/11/2016.

⁸²³ Entretien du 4 décembre 2015 à Sion, avec Marylène Volpi-Fournier (Verts/VS).

⁸²⁴ La loi Weber instaure une limitation des résidences secondaires à 20% du par immobilier de la commune. L'initiative a été acceptée en mars 2012 par 50,6% des votants et 15 cantons. Elle a été mise en application à partir du 1^{er} janvier 2013. Dans le Valais, elle a été rejetée par 75% de la population.

pour rappeler que l'approche actuellement appliquée par la Suisse face aux exigences de l'UE ne correspond pas et ne convient pas à un *modus operandi* potentiellement acceptable par les Helvètes.

Facteurs internes

Un second élément de forte influence qui nous permet d'avoir une contextualisation de l'environnement dans lequel s'inscrivent les partis politiques est le niveau national. Il apparaît comme le niveau clé, le plus significatif pour saisir l'évolution critique de la position européenne des partis politiques : il est en effet le lieu de la transposition et de l'adaptation locale du phénomène d'intégration en enjeux politiques⁸²⁵.

Cette transposition locale de l'enjeu européen cadencé par les référendums a été décisive dans le processus d'émergence de la résistance des partis à l'Union Européenne. En Suisse, le moment référendaire n'est pas exceptionnel dans son occurrence : il revêt toutefois une nature particulière quand il s'agit de l'enjeu européen. Si ces rendez-vous européens fonctionnent comme des déclencheurs de mobilisation de résistance au sein de l'arène politique helvétique, ce sont bien les référendums de 1992, 2001 et 2014 qui produisent les principaux effets structurants sur les prises de positions des partis vis-à-vis de l'UE et qui contribuent à exacerber les oppositions.

Nous évoquerons le cas du référendum du 9 février 2014 en conclusion de ce travail et nous renvoyons les lecteurs à la riche bibliographie qui existe sur le référendum du 6 décembre 1992. En ce qui concerne le vote du 4 mars 2001, Pascal Couchepin répond ainsi à la question de la pertinence de ce vote moins d'un an après celui sur les accords bilatéraux :

*« Tout le monde ... Tous les partis la repoussaient, en disant : écoutez, ça sert à rien de faire du forcing heu ... on va provoquer tout le monde. Et puis ... après, si on aboutit à un non ... heu ... après le non qu'il y avait eu à l'Espace économique européen dix ans plus tôt. Si on recommence par un non, la voie de ... la progression dans nos relations avec l'Union européenne est bouchée. »*⁸²⁶

Enfin, nous soulignons un dernier élément qui nous paraît important pour comprendre les prises de position des partis politiques : l'opinion publique. De manière analogue à la transposition locale de l'enjeu européen, les attitudes de la population à l'égard de l'UE sont un facteur déterminant dans la restructuration des prises de position européennes des acteurs partisans. Bien que les partis politiques cherchent à convaincre, à capter et modeler l'électorat, ils ont également pour objectif de se conformer à une « certaine opinion », dominante, en se faisant les représentants, les relais des desideratas exprimés au sein de la population. La prise en compte des attitudes du peuple à l'égard de l'Union européenne est un élément déterminant dans la reformulation des prises de position partisans.

⁸²⁵ L. Neumayer, *L'enjeu européen dans les transformations post-communistes*, p. 89. Malgré des points communs entre les partis idéologiquement proches, Neumayer constate que les débats européens sont réinterprétés selon des thématiques spécifiques dans chaque pays étudié (Europe Centrale et Orientale). Nous verrons que ce sera la même situation se vérifie pour le Parti socialiste et les Verts en Suisse.

⁸²⁶ Entretien du 6 octobre 2015 à Martigny, avec Pascal Couchepin (PLR/VS).

« Ben, je pense que le climat s'est détérioré politiquement ... pour ma part, je pense de la faute du gouvernement, parce que ce qu'ils auraient dû faire dès le début et qu'ils n'ont fait qu'imparfaitement, c'est avoir un vrai observatoire de ce qui se passait et des abus à corriger. Pourquoi ? Parce que Genève était un canton qui était habitué à avoir des ... des commissions tripartites, c'est-à-dire des ... un suivi quand ils avaient encore les permis, notamment les permis frontaliers. Il y a toujours eu employeurs, employés, État, des commissions tripartites. Donc, le suivi de tout ce qui se passait sur le marché du travail a toujours été à Genève une habitude sur le plan tripartite depuis je pense en tout cas les années septante. Donc il y avait une culture particulière de discussion avec les partenaires sociaux et le suivi des abus éventuels qui pourraient se retrouver en termes de dumping salarial et autres, parce qu'il y avait une expérience. Puis, au fond, ce qui s'est passé au niveau suisse, c'est que la même chose devait se mettre en place dans les différents cantons au niveau suisse pour pouvoir assurer le suivi de ces mesures d'accompagnement et surtout le suivi des ... des ... pour voir s'il n'y avait pas d'abus en matière de libre circulation. Et ça, ça a été fait de façon relativement imparfaite, on va dire, pour pas dire plus. Et puis au fond, il y a eu une période pendant laquelle il y avait pas de sujet de débat au niveau suisse et personne ne s'est vraiment inquiété. »⁸²⁷

« Notamment pour 2009, le gros enjeu entre la droite et la gauche, tous les partis qui étaient favorables sur le principe à la reconduction, c'était de savoir quelle était l'intensité des ... des mesures d'accompagnement qu'on prenait ... heu ... sur le contrôle des salaires ou sur je ne sais quoi ... voilà. »⁸²⁸

« On a toujours réussi à lier notre soutien à la libre circulation à des améliorations dans la protection des salariés. [...] Pour nous, c'est ces éléments-là, ceux de la protection des salariés, du dumping social, ils ont toujours été au cœur de nos campagnes. »⁸²⁹

De l'importance des mesures d'accompagnement de plus en plus dans les préoccupations du PSS. Et c'est allé crescendo de pair avec les inquiétudes. Ce ne sont plus des campagnes sur l'ouverture de la Suisse. Ce sont des campagnes sur le curseur à gauche des protections sociales. D'abord sur le climat interne du pays et non sur sa politique étrangère.

Sur la libre circulation, il y a toujours eu des campagnes séparées droite-gauche. Parce que la droite a toujours argumenté sur le potentiel économique quasi-exclusivement alors que la gauche cherchait à améliorer les mesures d'accompagnement.

« C'est quand même, le poids de ... de la main-d'œuvre frontalière, d'où la nécessité heu ... de ... de mesures d'accompagnement sociales assez fortes. Et ça, je crois que c'était, oui c'est revenu à l'occasion de chaque votation. Peut-être sur ce deuxième point, avec un peu plus de poids heu ... au fil des différents référendums. »⁸³⁰

« Vous avez raison, il n'y aura pas un moment, il n'y a pas une date, ou il n'y a pas un déclin ou une cassure mais il y a quand même un ... un ... plusieurs tournants et un des tournants, c'est les

⁸²⁷ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwiz-Graf (PLR/GE).

⁸²⁸ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwiz-Graf (PLR/GE).

⁸²⁹ Entretien du 5 juin 2013 à Berne, avec Christian Levrat (PS/FR).

⁸³⁰ Entretien du 24 août 2015 par téléphone, avec Jean-Claude Rennwald (PS/JU).

*bilatérales II. Au fond, à ce moment-là, c'est une grosse bataille parce qu'il y a la libre circulation des personnes dedans, qui est une espèce d'adhésion indirecte. »*⁸³¹

Le populisme pour attiser l'ethos démocratique

Le populisme renvoie à une notion particulière des rapports entre élites et peuple : il exalte le principe de la souveraineté populaire d'une part, et s'attaque d'autre part aux responsables politiques en raison de leur éloignement⁸³² à l'égard des demandes émanant de la sphère populaire. Nous utiliserons dans notre travail le concept de populisme tel que développé par Ernesto Laclau⁸³³. Selon Laclau, toute invocation du peuple par un politicien ne fait pas encore de celui-ci un tribun populiste. Ce qui fait la spécificité de « l'interpellation populaire-démocratique » (Laclau), c'est en plus de construire une ligne de conflit entre le peuple et le bloc au pouvoir, et de présenter les volontés exprimées par les citoyens comme allant à l'encontre des options de la classe politique⁸³⁴

Dans la lignée des traditions de la démocratie de type athénienne comme régime de gouvernance (par opposition au libéralisme comme régime représentatif), les *desiderata* du peuple sont vus comme légitimes, justes et véridiques, ce qui n'est pas le cas (ou du moins dans une moindre mesure) que ceux du gouvernement. L'UDC ne manque pas de mettre en lumière systématiquement cette opposition qu'elle veut bien construire et entretenir. Elle dénonce cet écart dans les rapports entre les élites et le peuple. Il s'attaque à une facette du système, celle qui est « gelée et inerte » de la démocratie. En ce sens, l'UDC plaide en faveur d'un recentrage, d'un rééquilibrage à travers sa vision des choses. Comme l'évoque Silvia Kobi :

*« Ce projet de démocratisation est cependant largement tributaire d'une vision morale du rapport entre gouvernants et gouvernés : la dénonciation des dirigeants en place l'emporte sur une réflexion de type procédural, à savoir comment améliorer, par le biais de mécanismes institutionnels, l'interlocution entre gouvernants et gouvernés. »*⁸³⁵

Ces campagnes menées par l'UDC et par ses satellites (ASIN, démocrates suisses) ne sont pas un élément mineur dans le processus de formation de l'opinion publique. Il y a ainsi deux avantages stratégiques aux opposants d'un projet politique à mener cette bataille contre l'*establishment*. Premièrement et comme le souligne justement Silvia Kobi, « la politique d'information des opposants n'est pas tenue dans la même mesure à l'*Aufklärung* politique que celle des autorités »⁸³⁶. Le niveau

⁸³¹ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁸³² Le concept de *short-distance democracy* renvoie à une forme de modalité de coopération entre les élites et le peuple. Une faible distance signifie, selon les partisans de cet idéal, un gouvernement au service du peuple, donc respectueux du bien commun national. Sur le plan institutionnel, ce sont les droits populaires qui opèrent un tel rapprochement.

⁸³³ Ernesto Laclau, *Politics and ideology in marxist theory*, London, Verso Edition, 1982.

⁸³⁴ Ainsi, la simple référence au peuple ne suffit pas pour qualifier un discours de populiste. Ce qui fait sa spécificité est la présence dans sa structure interpellative du complexe synthétique-antagonistique. « Populism starts at the point where popular-democratic elements are presented as an antagonistic option against the ideology of the dominant bloc » (Ernesto Laclau, *op.cit.*, p.173).

⁸³⁵ Silvia Kobi, *op.cit.*, p.203.

⁸³⁶ Silvia Kobi, *op.cit.* page 232.

de pédagogie politique que les partisans du projet politique déploient n'est pas nécessaire de la part des opposants. Dans l'acte de critiquer, il est plus simple de se contenter d'une simple déconstruction. Dans la plupart des cas, l'UDC ne se contente pas seulement de critiquer le projet lui-même (contenu de l'objet) mais également ses concepteurs et partisans. Le potentiel de persuasion en devient égal, si ce n'est supérieur, à celui de la pédagogie politique. Le second avantage relève d'une stratégie que l'UDC utilise de manière opportune : les opposants n'ont pas forcément besoin d'exposer une solution alternative et peuvent se contenter de critiquer le projet débattu. C'est le cas d'ailleurs lors du référendum facultatif qui, dans sa forme actuelle, n'oblige pas les opposants à présenter de contre-projet. La marge de manœuvre pour critiquer est grande et inversement contraignante à celle de proposer des alternatives.

« Je pense que, petit à petit, je pense que ... le ... la réticence, elle est montée gentiment. Je pense qu'elle est montée aussi en lien avec le discours populiste qu'on a dans notre pays. Et ... pas seulement dans notre pays d'ailleurs. Dans l'Europe en général. Et moi, j'ai l'impression que ... que ... les arguments du type ... heu ... à l'époque de l'ouvrier polonais ou de ... heu ... ce type d'arguments là peut faire mouche chez certains. »⁸³⁷

Poussée par l'UDC, la structuration de l'électorat suisse à l'égard de la relation Suisse-UE est de plus en plus prononcée vers un clivage pour ou contre les accords bilatéraux, délaissant totalement la voie de l'adhésion. Cela amène les partis à adopter moins timidement des positions critiques à l'égard de l'Union européenne. La période du consensus permissif est bien révolue et comme nous l'avons vu à partir de 2005, le développement du dissensus contraignant se confirme⁸³⁸. L'abandon quasi-définitif de l'adhésion au sein de l'électorat suisse⁸³⁹ amène les partis à miser sur des directions et une politique européenne beaucoup plus tempérée. Les deux référendums de l'année 2005 confortent ce phénomène qui se recoupe avec cette observation que font les formations politiques de moments plus difficiles à gérer pour convaincre l'opinion.

⁸³⁷ Entretien du 12 novembre 2015 à Fribourg, avec Anne-Marie Seydoux (PDC/JU).

⁸³⁸ En réponse au « consensus permissif » conçu par L. Linberg & S. Scheingold qui caractérise un soutien populaire à l'intégration faiblement structuré dans les années 1970 et 1980, I. Down & C. Wilson proposent la notion de « constraining dissensus » pour caractériser le déclin de celui-ci vers des attitudes plus polarisées dans les années 1990. Cf. L. Lindberg & S. Scheingold, *Europe's would be Policy. Patterns of Change in The European Community*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1970. Et I. Down & C. Wilson, « From « permissive consensus to « constraining dissensus': a polarizing union? » », *Acta politica*, 2008, 43, n°1, p. 26-49.

⁸³⁹ L'analyse de la structuration de l'électorat sur la question européenne ne constitue pas l'objet central de notre analyse : des éléments empiriques manquent à ce sujet pour entrer dans la controverse qui fait de l'intégration un vecteur ou non de nouvelles lignes de clivage (au sens restrictif rokkanién) en leur sein. Cf. la présentation de ces débats dans A. Roger, « Clivages et partis politiques », *art. cit.*

Section 2 : L'arène politique et institutionnelle

A. L'évolution du rapport de forces partisan

La stratégie de l'UDC d'utiliser l'UE comme clé de voûte de son substrat idéologique a eu comme conséquences de recomposer non seulement le paysage politique partisan mais également à l'échelle intra-partisane de faire bouger les lignes sur la question européenne. De manière générale, très peu de partis maintiennent une frange ou une section spécialisée sur l'UE : le PS et l'UDC le font mais les autres partis sont beaucoup moins orientés vers cette pratique de spécialisation. Même le PS commençait à délaisser quelque peu sa plate-forme européenne vers le début des années 2010, alors qu'elle avait été dynamique durant la décennie 2000.

Jacques Neyrinck le reconnaît ainsi pour son parti et plus particulièrement dans son canton, le canton de Vaud, un des plus pro-européens de la Suisse romande (et de la Suisse) :

« La plupart de ces gens [en référence aux délégués du parti] sont très ignorants ... heu ... de ce sur quoi on vote. Et ils votent pour ou contre l'Europe, voilà. »⁸⁴⁰

Il met cela sur le compte d'un ajustement circonstanciel que le parti a fait sur la question européenne. Le PDC, à l'instar de la plupart des autres partis (sauf le PSS), a toujours considéré le sujet de l'Europe comme secondaire et n'a pas mis en place les moyens nécessaires pour défendre son projet. C'est ce manque de stratégie qui a fait défaut selon Jacques Neyrinck :

« Le parti, le PDC, n'a jamais fait une réflexion ... heu ... de fond, rationnelle. C'est un des sujets dont on parle très rarement dans les assemblées de ... de parlementaires, ça n'est vraiment pas à l'ordre du jour. [...] et ça n'est absolument pas le résultat d'une stratégie à long terme. »⁸⁴¹

« Mais sur l'Europe, moi j'ai jamais eu, j'ai jamais vu un débat, un débat fondamental sinon en assemblée des délégués et là de façon parfaitement rationnelle. En somme, si je voulais résumer l'attitude du PDC pendant toutes ces années, ça a été de dire : compte tenu de l'agenda qui est fixé par l'UDC, nous n'anticipons pas, nous réagissons ... de façon plus ou moins positive. »⁸⁴²

« C'est traité régulièrement mais [...] je pense pas que ça a jamais été le sujet principal. Ici, le sujet principal ça a toujours été le développement économique, le chômage, parce qu'on est un canton au niveau social, qui est pas ... particulièrement riche. »⁸⁴³

Au début des années 2000, le PDC du Valais romand entreprend un travail de réflexion sur la place de l'économie au sein du canton et publie un dossier intitulé « PME/Économie – Constats & Propositions »⁸⁴⁴. Différentes problématiques y sont traitées et visent à rendre plus attractif le territoire valaisan. Les secteurs de l'agriculture, de la construction ou encore de l'industrie y sont

⁸⁴⁰ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

⁸⁴¹ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

⁸⁴² Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

⁸⁴³ Entretien du 3 août 2015 à La-Chaux-de-Fonds, avec Gisèle Ory (PS/NE).

⁸⁴⁴ « PME/Économie – Constats & Propositions », PDC du Valais romand, Septembre 2002.

analysés à travers notamment leur potentiel, leurs atouts et les challenges qu'ils ont à relever pour les années à venir. Deux ans après l'acceptation des accords bilatéraux, rien sur l'Europe n'y figure alors que les volets principaux de ces accords résident dans les liens commerciaux entre la Suisse (dont le Valais) et les pays-membres de l'UE. Ces derniers y sont mentionnés comme la France ou l'Allemagne qui installent des entreprises en Valais et font vivre l'économie locale mais jamais sous le prisme d'un rapprochement avec l'UE. L'Europe est absente, ignorée, y compris dans ce qui est une partie de son ADN initial⁸⁴⁵ : l'économie et le commerce.



Figure 27 : Affiche de campagne du PDC pour la votation du 8 février 2009

Dans l'affiche de campagne ci-dessus (produite par le parti suisse et utilisée par le PDC du Valais romand), on voit du gruyère (secteur de l'agriculture), des pilules (industrie pharmaceutique), une montre (secteur de l'horlogerie), un couteau-suisse et un train représentant chacun un domaine d'exportation vital pour l'économie suisse.

Dans leur programme de campagne pour les élections fédérales de 1999, les Verts valaisans, bien que petit parti politique dans le canton, mentionne les relations que la Suisse doit entretenir avec l'UE et envisage la position du pays ainsi :

« L'adhésion à l'Union européenne et à l'ONU, l'amélioration de l'entraide judiciaire, l'introduction de la taxation du marché des changes (taxe Tobin) constituent des mesures prioritaires. »⁸⁴⁶

Après cela, plus aucune mention ne sera faite de l'UE ou des bilatérales au cours des campagnes de vote pour les élections cantonales ou fédérales.

⁸⁴⁵ Nous faisons référence à la CECA, fondée pour des raisons économiques.

⁸⁴⁶ « Pour un monde sans cannibalisme », PEV, août 1999.

Politiquement : un sujet à éviter

C'est quand les formations politiques considèrent qu'un évènement issu de l'agenda politique peut les amener à perdre des voix ou à s'affaiblir politiquement que celles-ci se montrent plus prudentes face à cet évènement et l'objet qu'il porte. C'est le cas de l'enjeu européen en Suisse : au fil des années, il est devenu une contrainte que tous les partis cherchent à dompter autant que possible. Certains partis l'exploitent pour catalyser leur électorat et leur potentiel électoral (l'UDC), d'autres tentent autant que possible de minimiser les interventions malgré leur soutien au projet européen :

« Mais on n'en ... on n'en parle pas, ça n'est pas un sujet. Ça n'est pas un sujet. C'est un sujet qui est ... où il y a tout à perdre et rien à gagner. On va pas, on va pas aux élections de ... d'octobre en disant : je suis pour l'Europe. Si vous regardez le programme des partis, le sujet est ... est passé sous silence. »⁸⁴⁷

Ces dernières années, alors que le parti se renouvelait dans sa direction, l'Europe était ignorée :

« Et j'ai trouvé que le sujet de l'Europe, comme des bilatérales hein ... a été très très peu discuté dans le Jura »⁸⁴⁸

« Et aujourd'hui c'est un peu différent. D'ailleurs aujourd'hui, le débat principal qu'on mène nous c'est le débat sur l'orientation de l'Union. C'est pas tellement le débat sur est-ce qu'il faut adhérer ou pas. Mais c'est de nous insérer dans le débat européen pour dire quelle Europe. »⁸⁴⁹

Laurence Fehlmann-Rielle, PSG (Présidente de 2004 à 2008, député jusqu'en 2009 et membre actuel du parti socialiste de la ville de Genève) :

« On reste un parti qui est quand même profondément européen mais c'est vrai que notre engagement actuel est beaucoup plus limité ou plus modeste qu'avant. Et c'est à l'occasion, finalement, d'objets de votation que ça fait ... qu'on réaffirme certaines positions. »⁸⁵⁰

« Et que nous-mêmes avons un peu de la peine à trouver le juste positionnement ... »⁸⁵¹ au sujet du parti post-2010 vis-à-vis de l'UE

Dès 2005, un renversement va s'opérer progressivement y compris dans les cantons les plus favorables à l'ouverture, comme le Jura.

Dans les questions auxquelles était exposé le conseiller national de Buman lors du congrès de la section jurassienne au mois de juin 2005, beaucoup de préoccupations, voire de réticences ont été formulées. Ainsi, A. Bourquenez s'inquiète du chômage des jeunes « [...] que relate la peur des gens de voir des jeunes sans emploi alors que d'autres viennent occuper les postes de travail ? ». Il est

⁸⁴⁷ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

⁸⁴⁸ Entretien du 12 novembre 2015 à Delémont, avec Anita Rion (PLR/JU).

⁸⁴⁹ Entretien du 5 juin 2013 à Berne, avec Christian Levrat (PS/FR).

⁸⁵⁰ Entretien du 11 octobre 2012 à Genève, avec Laurence Fehlmann-Rielle (PS/GE).

⁸⁵¹ Entretien du 24 novembre 2015 à Lausanne, avec Luc Recordon (Verts/VD).

rejoint par J.-P. Gschwind qui de manière plus générale « s’interroge sur l’Europe en crise » et enfin Luc Nicoulin de Courtételle « craint de voir notre savoir-faire s’exporter »⁸⁵². En dépit de ces interrogations, le congrès approuve à l’unanimité les accords bilatéraux.

Nous nous arrêtons sur ce point pour nous attarder sur le sens donné par cette situation et qui reflète selon nous tout l’enjeu de cette thèse. Si nous avons fait le choix d’une approche compréhensive en sollicitant les outils de la sociologie politique et de la socio-histoire, c’est justement pour aller en profondeur dans l’analyse et dévoiler ce qui, *à priori*, ne serait pas visible. Dans une autre démarche, positiviste par exemple, le résultat en faveur des accords à l’unanimité aurait permis d’expliquer la position pro-européenne du PDC jurassien. Mais il n’aurait pas été suffisant pour comprendre l’émergence d’une réticence à l’Europe, latente jusque là. Les deux approches ne s’opposent pas : elles ont des objectifs différents selon le type de connaissance que le chercheur souhaite produire⁸⁵³.

B. Le système politique comme moyen d’action

1. Démocratie, fédéralisme et neutralité

Dans la littérature spécialisée sur l’eurosepticisme, l’intégration européenne est dans la majeure partie des cas, comme un moyen tactique, politisé et exploité par les partis « perdants » sur ce sujet, ce qui ne rend pas nécessairement essentiel d’aller sonder les raisons de cet eurosepticisme. Cette grille de lecture ne s’applique toutefois pas au cas de la Suisse et plus particulièrement de l’UDC puisque ce parti, nous l’avons vu, est le premier parti du pays et ne fait en aucun cas parti des « perdants ». Il est en tête des élections fédérales depuis plus d’une décennie et parmi les deux premières forces du pays depuis plus de deux décennies.

S’il y a un lien direct entre l’intégration européenne et la montée de l’eurosepticisme en Suisse, il est à trouver dans la conflictualisation progressive de l’enjeu européen au sein de l’arène politique helvétique.

Pressions institutionnelles et secret bancaire

Déjà en 2001, la question du secret bancaire est soulevée et la Suisse subit depuis quelques temps les pressions de l’Union européenne à ce sujet. Il est défendu sans concession par les partis de droite. Charles Favre, Conseiller national radical emploiera ces termes au sujet du secret bancaire :

⁸⁵² Procès-verbal du Congrès du 17 juin 2005, Parti démocrate-chrétien jurassien.

⁸⁵³ Pour une lecture des approches épistémologiques et leur incommensurabilité dans la production de savoir, lire les travaux de Gaston Bachelard.

*« Parlons clair : tout comme la neutralité ou l'armée de milice, le secret bancaire n'est pas un tabou, il est un moyen. La Suisse ne doit pas en faire l'un des piliers de son identité, mais l'utiliser comme un outil renforçant l'attractivité de son économie. »*⁸⁵⁴

Un an plus tard, dans le cadre des négociations en cours avec l'UE (bilatérales II), la Suisse est de nouveau soumise à une pression, si elle n'est pas nouvelle dans son principe, elle l'est sur son intensité. Cela fait réagir l'UDC qui propose alors d'inscrire le secret bancaire dans la Constitution fédérale de manière à le protéger de ces attaques. Bien que les partis de droite soutiennent le principe du secret bancaire, ils ont rejeté l'idée de l'inscrire dans la Constitution. L'argument principal pour le rejet du projet de résolution de l'UDC a été de ne pas politiser le secret bancaire en évitant « une agitation politique inhérente à une campagne de votation sur un sujet aussi émotionnel [que le secret bancaire] »⁸⁵⁵.

Ainsi, cette proposition, appelée Initiative Delacour, du nom du député d'Avenches, André Delacour qui l'a déposée, a rapidement été abandonnée au profit d'une résolution du député Olivier Feller privilégiant une autre solution : la retenue d'impôts à la source. Alors que l'UDC-Vaud reste la section la plus pro-européenne de toutes les sections suisses de l'UDC, cette affaire du secret bancaire a contribué à crispier un peu plus ses membres vis-à-vis de l'attitude des européens au sujet du secret bancaire au sein de la Confédération helvétique. Finalement, c'est la solution de retenue d'impôts à la source sur tous les intérêts qui a été choisie : elle est déjà appliquée dans certains des pays européens. Cette solution a été défendue par les forces de droite, contre la gauche qui souhaitait la levée du secret bancaire et contre l'UDC qui souhaitait son inscription dans le marbre (i.e dans la Constitution). Le concept de secret bancaire *absolu* avait déplu aux radicaux, libéraux et démocrates-chrétiens. Le succès des négociations bilatérales (second volet) seront dus notamment à ce compromis obtenu sur le secret bancaire.

Cette dé-européanisation se poursuivra crescendo tout au long des années 2000. Christoph Blocher fera de son mandat de Conseiller fédéral à la tête du Département de justice et police (de 2003 à 2007) une plate-forme de déstabilisation du principe de collégialité et plus particulièrement à l'occasion des référendums traitant de l'intégration européenne et de l'immigration. Il fera cavalier seul à plusieurs reprises, exprimant son désaccord avec les positions des autres Conseillers fédéraux, faisant une brèche nette avec les règles de la collégialité. Cela a été le cas lors de la campagne référendaire sur l'accord Schengen/Dublin où d'une part il contribue à diaboliser un peu plus l'Europe et à louer la Suisse pour « *sa neutralité qui [nous] protège des attaques terroristes* ». Christoph Blocher fait également part, dans ce discours portant sur le thème de l'histoire suisse, de sa vision et de sa conception du principe de collégialité :

« Il ne faut pas non plus abuser, de manière antidémocratique et au contraire à la vérité, du principe de la collégialité. Je comprends que l'on ne publie pas la proportion des voix sur une décision gouvernementale – pour autant que la séance soit confidentielle, ce qui ne devrait pas être à mon avis. J'admets aussi que la minorité se plie à la décision majoritaire et que l'on n'intervienne pas publiquement contre elle. Mais je n'ai pas la moindre compréhension pour la déclaration du Conseil

⁸⁵⁴ Nouvelle Revue et journal politique, « Attaques à répétition contre le secret bancaire » par Charles Favre, n°4, avril 2001, page 12.

⁸⁵⁵ Olivier Feller, « Le secret bancaire devant le Grand Conseil », Nouvelle Revue, n°9, octobre 2002, p. 5.

fédéral selon laquelle le gouvernement 'ferait bloc' autour d'une décision qui n'a pas été prise à l'unanimité, comme ce fut le cas lors de la conférence de presse sur Schengen. De la sorte, la majorité abuse du silence collégial des minoritaires et trompe l'opinion publique, ce qui est du poison pour la démocratie directe. »⁸⁵⁶

En 2005, l'UDC-Vaud ne soutient pas les accords de Schengen/Dublin. Bien que perdant cette votation, elle justifie cela de manière plutôt versatile. Pour eux, la victoire du 'oui' ne peut être interprétée que par la volonté du peuple de refuser une fois pour toutes l'adhésion à l'UE.

« La promesse du Conseil fédéral de clore les discussions sur l'adhésion à l'UE en cas d'approbation de Schengen et des autres accords bilatéraux a largement contribué à faire accepter l'accord de Schengen par le peuple. »⁸⁵⁷

En plus de considérer que le peuple a par son vote décidé de rejeter l'adhésion, c'est également pour l'UDC-Vaud la confirmation que la voie choisie par les Suisses est celle de poursuivre les bilatérales. La section cantonale va d'ailleurs soutenir l'extension de la libre circulation mise en votation en septembre 2005 : ce sera la dernière fois que l'UDC-Vaud soutiendra une votation européenne. Le Conseiller national Pierre-François Veillon défend d'ailleurs sa position en faveur de l'extension de l'ALCP en la justifiant ainsi :

« Un oui du peuple suisse en septembre confirmerait la voie bilatérale et ficellerait notre relation avec l'UE. C'est à ce moment que l'on devra exiger du Conseil fédéral – et pas avant – de retirer sa demande d'adhésion à l'UE. »⁸⁵⁸

D'une courte majorité (32 voix pour, 24 contre et 4 abstentions), le Conseil exécutif de l'UDC-Vaud vote le 'oui' pour l'extension de l'ALCP⁸⁵⁹.

Un autre élément catalyseur de cette dé-européanisation progressive de l'ensemble des formations politiques de la vie politique suisse est la puissance de frappe de l'UDC dans sa stratégie globale vis-à-vis de toute politique qu'elle défend. La politique européenne du pays fait aussi les frais de cette capacité du parti à mobiliser ressources financières, humaines et organisationnelles, ce qui tranche avec le *modus operandi* traditionnel du monde politique helvétique, plutôt sur la réserve et aux moyens logistiques relativement limités. Cette constatation d'un nouveau genre que l'UDC incarne a d'abord été relevée par Skenderovic et Mazzoleni :

« Sur un plan organisationnel, l'UDC des années 90 a consolidé sa compétitivité dans un système partisan suisse longtemps caractérisé par un niveau faible d'organisation et de professionnalisation interne. Des ressources financières considérables, une expertise professionnelle et un savoir-faire managérial ont aidé l'UDC à lancer des campagnes politiques en rupture avec le

⁸⁵⁶ Christoph Blocher, « Discours du 60^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale », Rafz, 8 mai 2005, 24 heures, 19 mai 2005.

⁸⁵⁷ Le Pays vaudois, « *Le oui à Schengen est un non à l'adhésion !* », n°224, 16 juin 2005, page 2.

⁸⁵⁸ Le Pays vaudois, « *Après le oui à Schengen/Dublin* », n°224, 16 juin 2005, page 3.

⁸⁵⁹ Le Pays vaudois, n°225, 25 août 2005, page 7.

style helvétique habituellement retenu en matière de communication politique, créant une organisation partisane plus soudée et autonome face aux pressions externes. »⁸⁶⁰

Jusqu'au début des années 1980, l'UDC continue d'être le parti « bourgeois », pleinement associé au système consociationnel. Dans les années 90, le tournant s'opère sous la houlette de Blocher et la ligne politique du parti se durcit. Elle adopte une rhétorique et un programme qui ressemblent sur de nombreux aspects à ceux des autres partis de l'Europe occidentale dits de la droite populiste⁸⁶¹. Loin du style de retenue qui caractérise la vie politique suisse, le parti mène des campagnes électorales et référendaires marquées par la rhétorique du ressentiment, recourant à l'agitation, aux provocations calculées, allant souvent à l'encontre de tabous politiques et socioculturels. Comme le souligne Mazzoleni, l'UDC oppose systématiquement l'élite politique et le peuple et cherche à se vendre comme la seule formation, véritablement représentante du peuple suisse⁸⁶²

15 UDC ont voté pour, au parlement, pour le vote du 8 février 2009 (vérification source sur le site du parlement fédéral).

« Pourquoi 1 ou 2 arrêtés ? Parce qu'à l'UDC, ils étaient divisés. Et parce qu'ils étaient divisés, certains savaient que ... ils pouvaient voter non à la ... à la Roumanie et voter oui à la reconduction des accords. Et donc les fameux qui ont fini par voter oui auraient préféré pour une partie d'entre eux, voter non à la Roumanie et dire oui à l'autre. »⁸⁶³

Beaucoup de débats ont lieu sur le contenu et non pas sur « oui » ou « non ». C'était l'enjeu des deux arrêtés au lieu d'un.⁸⁶⁴

La défense de la souveraineté nationale

Les nombreux référendums évoqués dans notre travail (Accords bilatéraux, Espace économique européen, Schengen/Dublin, Coopération avec l'Est, etc ...) ont été systématiquement une occasion pour le parti de se poser en « défenseur » et « dernier rempart » de l'intégrité nationale helvétique. Le parti a toujours su utiliser ces échéances référendaires comme points d'ancrage de sa politique étrangère, de migration et d'asile. Y compris quand il sortait défait de ces votations, le parti continuait à ficeler l'agenda de ces échéances et à soutenir ses propositions radicales, souvent contre celles soutenues par le gouvernement en matière de politique étrangère.

⁸⁶⁰ Gottraux Philippe *et al.*, *op.cit.* (2007)

⁸⁶¹ Hans-Georg Betz, *La droite populiste en Europe, Extrême et démocratie ?* Paris : Autrement, 2004.

⁸⁶² Oscar Mazzoleni, « Unité et diversité des national-populismes suisses : l'Union démocratique du centre et la Lega dei ticinesi » in O. Ihl et al. (éds), *La tentation populiste au cœur de l'Europe*, Paris : La Découverte, 2003, pp. 184-197.

⁸⁶³ Entretien du 22 octobre 2012 à Genève, avec Martine Brunschwiz-Graf (PLR/GE).

⁸⁶⁴ En commission de politique étrangère, le vote pour un arrêté est passé à 12 contre 11 (pour deux arrêtés) selon Martine Brunschwiz-Graf, rapporteure pour cet objet.

Lors de la campagne sur les passeports biométriques, les Verts s'opposent farouchement à la loi consacrant l'enregistrement de données confidentielles et personnelles sur la puce numérique des nouveaux passeports.

*« Parce qu'on a trouvé une solution qui convenait bien à la Suisse, ce qui nous permettait de garder nos caractéristiques, à savoir la démocratie directe, heu ... notre monnaie, notre neutralité, tout ce qu'on entend par ... par souveraineté du pays. »*⁸⁶⁵

Sur la question du système politique différent entre l'UE et la Suisse :

*« Ce qui jouait le plus, c'était ... ça a été les droits populaires. C'est-à-dire qu'on estimait que l'Union européenne était trop centralisatrice, que c'est Bruxelles qui réglait tout et que les nations de l'Union européenne n'avaient toujours pas autre chose à dire et donc s'éloignait du modèle suisse. »*⁸⁶⁶

*« Aujourd'hui à Fribourg, si j'essaie de résumer en une phrase heu ... si on devait sacrifier, disons, le système politique et notre indépendance et confier le pouvoir de décision à Bruxelles ou bien heu ... disons ... aborder le pur problème économique, je crois qu'on sacrifierait certaines choses économiques par rapport au prob ... au purement politique et garder notre souveraineté. »*⁸⁶⁷

L'économie n'est plus une priorité ou du moins ne pèse plus assez pour contre-balancer ce que les UDC considèrent comme des inconvénients.

*« C'est parce que ... on ne veut pas être inféodés à un pouvoir technocratique centralisé. C'est pas ... la Suisse n'a jamais été ... on n'a jamais été un état centralisé et on a toujours été un état fédéral donc avec des responsabilités au niveau des cantons. [...] »*⁸⁶⁸

*« L'UDC ... c'est sans doute un des meilleurs défenseurs du fédéralisme. »*⁸⁶⁹

Dans ses travaux, Joseph Schumpeter a défini la démocratie comme une 'compétition pour le leadership' en développant le concept d' « entrepreneur politique » comme étant l'acteur-clé dans le jeu électoral visant à attirer les voix des électeurs⁸⁷⁰. Il a été parmi les premiers à observer et à rendre compte de ce que l'UDC a initié et a pu accomplir depuis plusieurs décennies : les leaders politiques tendent à se comporter comme des entrepreneurs dans le marché des électeurs. Pour lui, la caractéristique qui distingue les entrepreneurs des autres est l'innovation, faisant d'eux les porteurs de nouvelles combinaisons politiques. C'est en ce sens que l'UDC a su supplanter ses adversaires et su renverser la tendance dominante pro-européenne en Suisse : ses choix stratégiques et ses positions tactiques ont été élaborés de manière à capter un réservoir de *consommateurs* de ses idées à la manière d'une campagne marketing soigneusement élaborée que ferait une grande

⁸⁶⁵ Entretien du 10 novembre 2015, par téléphone, avec Christophe Darbellay (PDC/VS).

⁸⁶⁶ Entretien du 29 septembre 2015 à Vevey, avec Yves Christen (PLR/VD).

⁸⁶⁷ Entretien du 22 juillet 2015 par téléphone, avec Jean-François Rime (UDC/FR).

⁸⁶⁸ Entretien du 21 mai 2013 à Saint-Prex, avec André Bugnon (UDC/VD).

⁸⁶⁹ Entretien du 4 mai 2015 à Sion, avec Jean-Luc Addor (UDC/VS).

⁸⁷⁰ Schumpeter, J. A. 1942. *Capitalism, Socialism, and Democracy*, New York, London: Harper and Brothers (page 271).

marque pour son produit phare. Schumpeter conclut ainsi que parce que ces entrepreneurs détiennent des moyens importants pour exploiter et diffuser l'information ciblée aux électeurs, ils ont la capacité de modeler voire de susciter le choix des électeurs.

De cette manière, l'UDC modèle exemplaire de l'entreprise politique telle que la conçoit Schumpeter s'efforce de conflictualiser l'enjeu européen – identifié comme saillant et décisif dans le jeu politique helvétique – en le structurant de manière à ce qu'il reflète ses préférences et objectifs. Le parti s'assure également un avantage électoral stratégique certain aussi longtemps qu'ils ne seront pas challengés sur cet enjeu : ils en resteront les seuls porteurs.

Bien que cela ait déjà été évoqué dans la première partie de notre travail, il était important de revenir sur cette problématique essentielle dans la manière d'appréhender la vision de l'intégration européenne en Suisse : la démocratie directe. Un des leitmotiv de l'UDC a été de dénoncer le manque de légitimité démocratique de l'Union européenne. D'autres partis pro-européens s'accordent également sur le fait que l'UE souffre d'un déficit de démocratie mais ne le mettent pas en avant de la même façon que l'UDC. Ils l'utilisent plutôt pour proposer à l'UE de s'améliorer en ce sens plutôt que de l'attaquer sur ce point. Mais ce déficit démocratique a pu s'ajouter aux réticences déjà nombreuses envers l'Union européenne.

2. L'UDC : le contre-poids européen de tous les autres partis

Comme démontré dans notre première partie, l'UDC Suisse devient plus agressive vis-à-vis des accords avec l'UE à partir de 2003. Cela sera également le cas pour ses sections cantonales. Ils utilisent les services de presse de l'UDC Suisse et se positionnent sur un registre identique. Ils soutiennent la voie bilatérale et rejettent tout autre type de rapprochement avec l'UE :

« Schengen s'écarte nettement de la voie bilatérale empruntée jusqu'ici. Preuve en est aussi le fait que c'est le Conseil fédéral qui a demandé Schengen et non pas l'UE et que ce même Conseil fédéral n'a jamais retiré la demande d'adhésion déposée à Bruxelles en 1992. »⁸⁷¹

« L'UDC est convaincue que le but premier de la conclusion de ces accords bilatéraux II est de supprimer des obstacles sur la voie de l'adhésion de la Suisse à l'UE et que le Conseil fédéral, dans le mépris le plus total des votations populaires précédentes, continue de poursuivre son objectif stratégique de faire entrer la Suisse dans cette organisation. »⁸⁷²

L'UDC suisse poursuit son offensive lors de la campagne référendaire autour de l'extension de la libre circulation (25 septembre 2005) :

⁸⁷¹ Service de presse UDC, « Schengen/Dublin – Coopération, oui, mais pas au prix de la liberté », Sylvia Flückiger, vice-présidente UDC Suisse, 17 mai 2005.

⁸⁷² Service de presse UDC, Réponse à la consultation, « Accords bilatéraux II : l'UDC rejette catégoriquement le dossier Schengen/Dublin », 27 septembre 2004.

« [...] et c'est aussi une trahison de toutes celles et de tous ceux qui voyaient dans les accords bilatéraux une alternative valable par rapport à l'adhésion à l'UE. »⁸⁷³

Les responsables politiques au niveau fédéral et dans les cantons reconnaissent le poids évident du parti de Blocher :

« Le poids de l'UDC a fait que, on peut dire la même chose des autres partis populistes de l'Europe qui ont le même type d'attitude, ... c'est un déni de réalité perpétuelle. On ne cesse pas de faire comme si on était la Nouvelle-Zélande, perdue au milieu du Pacifique. »⁸⁷⁴

« Je pense que les coups de boutoir de l'UDC contre l'Union européenne ont fini par porter. Les gens disaient : ben finalement, de guerre lasse, contentons-nous de l'accord, des accords, voire d'un cadre juridique plus précis. La Suisse allemande de toute façon nous ... refusera l'adhésion. Ne nous faisons pas d'illusions. L'UDC a gagné dans les esprits. Donc, il y avait une sorte de ... de résignation. »⁸⁷⁵

« Massivement, massivement puisque l'UDC, qui est le premier parti du pays, a construit une grande partie de son succès sur la question européenne. »⁸⁷⁶

Les référendums facultatifs successifs tenus entre 2000 et 2009 ont donné un socle à l'UDC. Malgré les défaites, l'UDC a pu bâtir une identité anti-européenne qu'elle a consolidé tout au long des votations.

« Ce qu'ils ont fait c'est d'inhiber les partis de la droite classique. [...] En l'espace de 15 ans mais sous la pression de l'UDC, le discours a totalement changé mais au point où ... lorsqu'il va justifier que la Suisse passe quelques propositions sur la question institutionnelle, le Président du PDC doit d'abord signaler qu'il est opposé à l'adhésion. »⁸⁷⁷

Cela montre la dominante que l'UDC a eu sur le centre-droit : c'est ça le réel succès parce qu'au niveau des votations, à part 1992, ils n'ont rien gagné (entretien tenu en 2013).

« A force de répéter toujours ... c'est du lavage de cerveau quoi ... A force de toujours répéter le même message : que les plombiers polonais vont venir chez nous ... et ça va faire baisser le prix du travail ... [...] qu'on serait envahis. Ça fait vingt ans que c'est le même discours. C'est du lavage de cerveau. Mais la population, elle y croit pour finir à ces messages ... populistes. »⁸⁷⁸

« Mais il faut dire aussi que la... le terreau, on va dire, du discours politique général, [...] il est tellement sécuritaire que ça prendrait tellement de débats et tellement d'efforts pour ramener déjà à un niveau de sérénité nécessaire pour une réflexion sur une adhésion que non ... c'est juste peine

⁸⁷³ Assemblée des délégués de l'UDC à la Chaux-de-Fonds (NE), « Non à l'extension de la libre circulation des personnes », 8 janvier 2005.

⁸⁷⁴ Entretien du 20 juillet 2015 à Écublens, avec Jacques Neyrinck (PDC/VD).

⁸⁷⁵ Entretien du 29 septembre 2015 à Vevey, avec Yves Christen (PLR/VD).

⁸⁷⁶ Entretien du 5 juin 2013 à Berne, avec Christian Levrat (PS/FR).

⁸⁷⁷ Entretien du 5 juin 2013 à Berne, avec Christian Levrat (PS/FR).

⁸⁷⁸ Entretien du 22 septembre 2015 par téléphone, avec Francine John-Calame (Verts/NE).

*perdue. Même auprès de nos membres qui ont des difficultés à ... aussi relativiser ce discours ambiant qui ... qui les contamine. »*⁸⁷⁹

*« De toute manière, les ... les gens qui nous suivent sont par définition anti-européens. En plus sur la partie nationale plus que locale. Donc, sur le plan local, on le voit très bien : on est faibles au niveau communal parce que les enjeux ne sont pas les mêmes. Il n'y a pas d'enjeu européen au niveau communal. Donc là on est relativement faibles. Et puis au niveau cantonal, on l'est un peu moins parce que ... voilà [...] et la force au niveau fédéral. La répartition des voix est différente selon le type d'élections. »*⁸⁸⁰

Le parti se présente aussi comme le seul capable de défendre le pays des maux qui menacent le *Sonderfall*. La classe politique est rendue responsable ce qui arrive au pays et de tous les problèmes liés à l'immigration, soit le chômage et l'insécurité selon l'UDC.

Y compris dans la section de l'UDC la plus européenne (celle du canton de Vaud), l'année 2005 représente un tournant clé dans leur positionnement vis-à-vis de la question européenne. Pour André Bugnon qui a défendu l'extension des accords bilatéraux la même année, il estime qu'avec Schengen :

*« [...] les contrôles mobiles prévus dans l'accord ne pourront remplacer les contrôles actuels aux frontières (en 2003 : 100 000 refoulements, 34 000 arrestations et 8000 interpellations d'illégaux). La Suisse subira une immigration incontrôlée, dit-il, et une détérioration catastrophique de sa sécurité. »*⁸⁸¹

Les autres partis commencent également revoir leur copie sur le modèle européen. Notamment, les Verts voient en la Suisse un modèle meilleur que celui que l'Europe propose, et ce dès 2005. Dans le cadre des élections cantonales, il rappelle la nécessité une politique agricole respectueuse des normes environnementales avec une qualité écologique qui garantit notamment un revenu suffisant aux agriculteurs suisses :

*« La politique agricole commune de l'Europe est encore trop largement inspirée des principes productivistes. Les exploitations agricoles des pays de l'Union européenne sont rarement tenues à des normes environnementales aussi sévères que celles que connaît la Suisse. »*⁸⁸²

La même année, la votation sur l'objet Schengen a lieu et dans le même esprit critique, les Verts continuent de soutenir l'Europe mais ne manquent pas de relever des accords quelque peu en conflit avec leurs valeurs. C'est un « oui critique » aux accords de Schengen/Dublin que les Verts annoncent à la suite de leur vote en assemblée des délégués. Selon Ueli Leuenberger, élu genevois au Conseil National et vice-président des Verts :

⁸⁷⁹ Entretien du 4 décembre 2015 à Sion, avec Marylène Volpi-Fournier (Verts/VS).

⁸⁸⁰ Entretien du 15 septembre 2015 à Genève, avec Gilbert Catelain (UDC/GE).

⁸⁸¹ Communiqué de presse, « *Schengen : l'UDC romande craint une immigration massive* », extrait de La Liberté, le 15 mars 2005, http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=28 [en ligne], 25/01/2015.

⁸⁸² Programme de législature 2005-2009, Les Verts, Parti écologiste genevois.

« Notre oui est un ‘oui critique’, qui l’a emporté sur un ‘non progressiste’. Un refus des accords nous mettrait dans le même camp que l’UDC, alors que nous sommes, aujourd’hui, très clairement pro-européens. Nous soutenons en effet une adhésion rapide à l’Union européenne. Un non à Schengen/Dublin bétonnerait la non-entrée de la Suisse dans l’Union européenne. »⁸⁸³

Pour le parti, c’est une acceptation presque forcée qu’ils font de ces accords : les débats sur la coopération policière et sécuritaire ont été houleux au sein des Verts, et ce à l’échelle de tous les cantons, romands et alémaniques⁸⁸⁴. Lors de l’assemblée générale des Verts genevois tenue le 7 avril 2005, il y a eu vote sur la loi sur le partenariat et sur Schengen/Dublin, tous deux inscrits en votation fédérale le 5 juin. Si la loi sur le partenariat a recueilli un vote à l’unanimité, Schengen/Dublin a connu quelques abstentions⁸⁸⁵, signe d’une réticence toute retenue au sein d’une section historiquement pro-européenne.

Ce positionnement pro-européen critique sera confirmé dans les années qui suivent, et surtout dans les mois qui suivent avec la votation sur l’extension des accords de libre circulation des personnes. Les Verts genevois soutiennent en comité cantonal le ‘oui’ à l’extension des accords ALCP (10 pour et 1 abstention)⁸⁸⁶ mais les interventions autour de cet enjeu sont moins unanimes que ce vote. S’ils la soutiennent [l’extension de l’ALCP], ce n’est pas sans réserve et surtout sans s’être projeté dans l’après-voie bilatérale, c’est-à-dire une adhésion qui leur permette de peser efficacement pour améliorer une UE en construction.

« Bien évidemment, la politique de l’UE dans ces domaines [environnement et transport] ne correspond pas forcément à notre idéal, mais une adhésion de la Suisse permettrait aux Verts de s’engager aux côtés des Verts des pays membres pour trouver de meilleures solutions. »⁸⁸⁷

Au niveau cantonal, ce message est relayé par la plume de David Hiler⁸⁸⁸ qui soutient que les Verts ne veulent pas d’une « forteresse Europe » :

« [...] l’Europe, c’est aussi cette forteresse qui se construit pour empêcher toute immigration en provenance des pays les plus pauvres. Le problème, ce ne sont pas les accords de Schengen et la convention du Dublin, mais la politique migratoire des Etats membres.

[...] Partout, les Verts s’opposent à cette sorte de panique qui s’est emparée de l’Europe de l’Ouest. Ils disent qu’une politique plus humaine est possible et qu’elle doit être accompagnée d’une aide au développement dans les pays d’origine des migrants. »⁸⁸⁹

⁸⁸³ Le Temps, « Le oui des Verts aux Accords de Schengen/Dublin est un oui critique », 18 avril 2005, Entretien de Ueli Leuenberger. Propos recueillis par D.M.

⁸⁸⁴ La section argovienne du parti a recommandé de voter non, par 9 voix contre 8.

⁸⁸⁵ L’hebdomavert, Semaines du 4 au 16 avril 2005

⁸⁸⁶ Les Verts genevois, Procès-verbal de la séance N° 18 du Comité Cantonal du 13 juin 2005.

⁸⁸⁷ Communiqué, « Le groupe parlementaire des Verts dit oui aux Bilatérales II », par Cécile Bühlmann, Présidente du Groupe écologiste au Conseil National.

⁸⁸⁸ Historien et député, secrétaire politique des Verts genevois.

⁸⁸⁹ La vie en vert, « Une autre politique migratoire ? Oui, mais laquelle ? », n° 24, avril 2005, pages 5-6.

En 2006, en marge du débat et du vote en faveur de la loi de coopération avec l'Est en comité cantonal, Ueli Leuenberger fait part de son inquiétude suite à l'assemblée des délégués qui s'est tenue à Bellinzona le 16 septembre. Malgré un soutien en faveur d'une adhésion à l'UE⁸⁹⁰, une frange des délégués a affiché des critiques nombreuses à l'égard de l'UE actuelle et de sa politique :

*« En 2003, un accord avait été fait pour demander au Conseil fédéral une adhésion aussi rapide que possible à l'Europe. Or, aujourd'hui suite à la constitution européenne, il y a 2 courants. Des critiques sont émises et de nombreuses conditions sont demandées. Plusieurs pensent que la Suisse ne peut finalement pas adhérer à l'Europe. »*⁸⁹¹

Les signes latents d'une position réfractaire à l'UE qui se sont déclarés depuis 2005 se confirment progressivement.

*« L'égoïsme de pays riches ou une crainte de pays riches. En fait, plus vous êtes riche, plus vous avez peur de perdre heu ... de manière assez cynique, les Suisses sont assez conscients de leur situation privilégiée et ... ils se cramponnent, y compris à des mythes pour être ... avoir la ... pour garder l'idée que C'est éternel au fond. Ils vont être éternellement mieux lotis que les autres. Alors qu'on n'en sait rien. »*⁸⁹²

*« C'est encore plus difficile maintenant, me semble-t-il, d'argumenter heu ... parce qu'il y a une idéalisation de la démocratie po... directe, notamment par l'initiative, boostée par les populistes. Et donc, ça fait un cercle vicieux. »*⁸⁹³

L'UDC a très vite vu dans le projet européen une menace à la souveraineté nationale, une subordination sur plusieurs aspects notamment les politiques d'immigration et du marché du travail. Bien que les faits fassent de la Suisse un des pays les plus prospères, l'UDC a continué à attaquer le projet européen :

*« On nous avait annoncés la fin du monde en 92. On nous a annoncés la fin du monde à plusieurs reprises. Puis les faits sont malheureusement têtus. Puis on s'aperçoit que la Suisse s'entête à rester un des pays les plus prospères au monde. Cherchez l'erreur. »*⁸⁹⁴

*« Ben disons que ... les valeurs que défend la Suisse comme ... elles n'existent pas au sein de l'Union européenne, et ben la Suisse elle est très réticente quoi, et la population aussi. »*⁸⁹⁵

« On a plus à perdre ... on a plus à perdre parce qu'on va perdre notre démocratie directe. Ou alors, la condition sine qua non, c'est d'avoir toujours notre démocratie directe, c'est-à-dire avoir

⁸⁹⁰ RTS Info, « Verts suisses: 2x "oui" le 26 novembre », 17 septembre 2006, [en ligne], <http://www.rts.ch/info/suisse/1118564-verts-suisses-2x-oui-le-26-novembre.html>, Consulté le 11/09/2016.

⁸⁹¹ Les Verts genevois, Procès-verbal de la séance N° 8 du Comité Cantonal du 11 septembre 2006.

⁸⁹² Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁸⁹³ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁸⁹⁴ Entretien du 4 mai 2015 à Sion, avec Jean-Luc Addor (UDC/VS).

⁸⁹⁵ Entretien du 22 septembre 2015 par téléphone, avec Francine John-Calame (Verts/NE).

*toujours cette possibilité d'initiative, cette possibilité de référendum, tout ce système heu ... que finalement, la majorité des pays nous envie, non seulement européens mais même au-delà. »*⁸⁹⁶

Contrairement à ce que les autres partis politiques en Europe ont expérimenté, les partis politiques suisses n'ont pas connu ce phénomène d'eupéanisation de la même manière. Ainsi comme le constate très justement Ladrech⁸⁹⁷ :

« Europe does not "hit" parties in a direct manner ... the EU is [not] an attractive opportunity structure. »

On observe dans le cas de la Suisse que non seulement les partis politiques ne sont pas affectés par le processus d'eupéanisation mais qu'au contraire ils se sont d'une certaine manière dé-eupéanisés. C'est le phénomène inverse qui se produit, une tendance qui va à contre-courant de ce que la littérature a pu rendre compte dans les pays membres de l'UE. Les préoccupations des partis politiques en Suisse gravitent de moins en moins autour de l'Europe. C'est d'autant plus remarquable dans cette dernière période (2008-2014) que le niveau de discours affecté aux questions européennes est le plus bas depuis 1999 (cf. partie I).

Nous reprendrons ici l'expression de Miéville qui qualifie la voie bilatérale de « formule systémiquement instable »⁸⁹⁸. Pour lui, cette voie n'est jamais achevée et impose de négocier encore et encore de nouveaux accords d'une part. D'autre part, la spécificité de démocratie directe qui existe en Suisse fait qu'elle est constamment remise en question, à travers les différents référendums tenus à ce sujet. Cette épée de Damoclès qui existe depuis la naissance de cette voie bilatérale joue le rôle de déstabilisateur permanent dans les relations Suisse-UE, jamais vraiment claires et systématiquement bousculées par référendum.

La question de l'Europe est certes un enjeu de politique étrangère important en Suisse mais d'aucuns ne souhaite aborder la question ouvertement, qui plus est sur les aspects de l'adhésion. La demande de la Suisse pour être membre de l'UE a été déposée en 1992 et a continué de hanter la politique suisse pendant plus de deux décennies, sans jamais avoir atteint une maturité suffisante pour un débat clair et une mise à l'épreuve de sa viabilité⁸⁹⁹. Cette question a surtout été un embarras pour la majorité de la classe politique en Suisse, y compris ceux en faveur d'un rapprochement avec l'UE. Ainsi, Pascal Couchepin nous livre cette analyse sur la place de l'adhésion dans le champs politique suisse : « *Chaque fois que je parle de politique européenne [...] mon parti perd trois points dans les sondages* »⁹⁰⁰

Ainsi, en plus de signifier le rapport flou entre la Suisse et l'UE, la voie bilatérale ainsi que l'adhésion étaient et restent encore un sujet encombrant, voire pénalisant sur le plan électoral.

⁸⁹⁶ Entretien du 3 décembre 2015 à Genève, avec Anne Mahrer (Verts/GE).

⁸⁹⁷ R. Ladrech, 'Europeanization and political parties', *Living Reviews in European Governance*, 4(1), 2009, p. 8.

⁸⁹⁸ Miéville, *op.cit.*

⁸⁹⁹ Elle a été retirée en octobre 2016 par le Conseil fédéral à la demande du Conseil des États.

⁹⁰⁰ Miéville, *op.cit.* (page 112)

Parmi les contre-courants au rapprochement avec l'UE, l'ASIN contribue également de manière significative. Elle travaille en 2006 sur une initiative populaire qui, de manière subtile, prévoit d'inscrire dans la Constitution fédérale l'impossibilité d'adhérer à l'UE. Elle renforce à ce sujet les efforts désormais annuels de l'UDC qui revient à la charge pour demander le retrait de la demande d'adhésion. Comme le mentionne justement Miéville, la demande de retrait d'adhésion à l'UE « a pris de cette manière au fil du temps une dimension purement symbolique »⁹⁰¹.

L'UDC n'est pas étrangère à cela : elle a inlassablement répété sa volonté de retirer cette demande d'adhésion, en insistant de plus en plus sur cet aspect tout au long de la décennie 2000. Son rôle est prépondérant dans la compréhension de l'éloignement progressif de la classe politique et du peuple vis-à-vis de l'Union européenne.

Pas d'appropriation par le bas du thème de l'Europe (recoupe ce que Simon-Eggly disait). Tout venait d'en haut. A recouper avec les sondages.

*« Il y a eu peut-être un phénomène ... dans le peuple suisse où ... la démocratie directe est une ... chose merveilleuse, c'est un processus très long ... heu ... tandis que dans la construction européenne ... c'est ... depuis le départ, si vous voulez et ... jusqu'à maintenant, l'Europe des 27, c'est un processus quand même très rapide, dans l'histoire. Et ça je pense un des gros ... un des questionnements du peuple suisse. C'est tellement rapide que ... qu'est-ce qui se passe ? »*⁹⁰²

⁹⁰¹ Miéville, *op.cit.* (page 112)

⁹⁰² Entretien du 26 octobre 2012 à Gland, avec Catherine Labouchère (PLR/VD)

Conclusion générale

Pour comprendre les positions de résistance des formations politiques majeures du système politique suisse à l'égard de l'Union européenne, il était important d'une part d'entrer en détail dans la description contextualisée des postures partisans pour appréhender leur évolution dans le temps et dans leur relation. D'autre part, il s'agissait également d'évaluer cette relation à l'échelle cantonale, système suisse oblige, pour identifier des facteurs explicatifs capables de nous renseigner sur cette évolution, non plus au niveau fédéral mais bien au cœur des entités politiques pivots de la Confédération. Pour présenter de manière conclusive notre travail, nous allons procéder en deux temps pour mettre en évidence la relation entre nos objectifs et la compréhension des oppositions à l'Union européenne en Suisse.

Ainsi, l'analyse effectuée autour des dynamiques de positionnements permet de mettre en avant, à travers les configurations successives, une interprétation de la construction des résistances en Suisse entre 1999 et 2014. En mettant en perspective nos résultats avec la littérature existante ç ce sujet, nous avons apporté un éclairage et un apport quant aux travaux existants sur les oppositions partisans à l'UE, mais plus largement à l'étude des logiques d'action des acteurs partisans. C'est ainsi une opérationnalisation compréhensive mise en place pour proposer une manière de voir et de construire notre objet de recherche « résistance des partis à l'U.E ».

Section 1. Quinze ans de votations européennes. Retour sur l'insertion de l'enjeu européen dans la compétition.

A. Des moments-clés

Il est important de retenir en premier lieu l'importance d'évènements-clés dans la structuration des positions à l'égard de l'Union européenne et de leur évolution au sein de chaque parti et de manière globale au sein de l'espace politique en Suisse. Ce premier moment-pivot, très souvent sous-estimé dans l'impact qu'il a eu par la suite, se situe en 2001. Avant cela, il existait, comme nous l'avons vu dans notre première partie, un *momentum* au sein de la classe politique helvétique et de l'opinion suisse au sujet de l'Union européenne. La bonne santé d'une Europe en pleine construction, son union monétaire concrétisée avec l'arrivée d'un euro fort face au franc suisse⁹⁰³ combinée à une économie helvétique moins dynamique et le risque d'une récession aggravée ont fait des années pré-2001 les années les plus euro-enthousiastes en Suisse. A cette époque, tous les partis gouvernementaux, y compris l'UDC, soutenaient les accords bilatéraux. L'épisode référendaire du 4 mars 2001 agit comme un inhibiteur puissant de cet enthousiasme dans le pays et constitue le point de démarrage de la défiance progressive de la classe politique suisse (et de l'opinion d'une certaine manière) vis-à-vis de l'Union européenne.

Les deux votations de 2005 (Schengen/Dublin et extension de la libre circulation) sont également deux évènements marquants de ces quinze années, dans une moindre mesure cependant. Néanmoins, les conditions entourant ces deux votations sont symptomatiques d'une nouvelle tendance, malgré les scores positifs qui ont consacré la victoire des deux objets soumis au vote du peuple. Sur le terrain, les responsables politiques des partis pro-Europe ont beaucoup plus de mal à

⁹⁰³ La devise européenne est apparue sur les marchés dès 1999, utilisée par les entreprises. En 2001, la monnaie a été diffusée auprès des pays-membres.

défendre l'idée du rapprochement continu avec l'Union européenne. En témoignent d'ailleurs la baisse des scores des votations (respectivement 54.6% et 56.0% pour Schengen/Dublin et l'extension de la libre circulation) soit plus de 10 points inférieur au score de 2000 (première votation sur les accords bilatéraux I acceptée à plus de 67%). Cette année est aussi le témoin d'une première recomposition de l'espace politique suisse vis-à-vis de l'Union européenne. Le PDC place désormais les relations bilatérales comme l'élément fondamental de la politique européenne qu'il défend, alors qu'il était pro-adhésion jusqu'au début des années 2000. La votation du 4 mars 2001 a joué un rôle primordial dans ce changement de paradigme au sein du parti. Dans une moindre mesure et de manière plus ambiguë, le PRD privilégie la voie bilatérale tout en ne rejetant pas l'adhésion mais en la reléguant à une priorité inférieure. Les campagnes acharnées de l'UDC à chacune de ces votations et leur discours anti-européen en bruit de fond combinées à ces lents revirements du centre-droit contribuent à faire évoluer les conditions de la compétition et en particulier le cadre du discours légitime sur l'Europe.

Les évolutions partisanes mises en avant à travers l'inclusion des votations européennes dans la période étudiée, doivent être inscrites dans les « adaptations » et les enjeux propres à chacune des formations. Tout aussi antagonistes l'une envers l'autres, elles prennent leur sens entier dans une perspective d'ensemble du système partisan helvétique face à l'enjeu européen, mis en lumière par les différentes configurations discursives. Chaque période renvoie à une configuration discursive spécifique qui met en lumière des schèmes d'opposition domestiques allant au-delà de l'enjeu européen. Notre étude a clairement mis en évidence le poids du contexte national, et par là-même d'une compétition partisane particulière, sur l'appropriation de la question européenne par le peuple et les partis politiques suisses. C'est bien à travers une grille de lecture nationale que l'Europe se construit en enjeu politique.

Au final, en l'espace de quinze ans en Suisse, le renversement de la norme vis-à-vis de l'Europe, passant d'un soutien pro-adhésion quasi-unanime en 1999 à une exclusion totale de cette voie après 2014 a été aussi rapide qu'imprévisible. La position de l'UDC alors minoritaire au début des années 2000 et très peu légitimée et devenue progressivement entendue, acceptée jusqu'à prendre un statut de position légitime au sein de l'espace politique helvétique.

B. L'enjeu européen comme variable d'ajustement

On a également pu constater que les moments référendaires constituent des périodes *ad-hoc* pour parler de l'Europe en Suisse. Seuls deux partis maintiennent une ligne directrice continue et claire sur l'Europe jusqu'au milieu des années 2000 : l'UDC et le PSS. Ce sont les deux partis à produire des argumentaires et papiers de position significatifs hors période référendaire. Dans la seconde moitié des années 2000, le PSS délaisse progressivement la plate-forme européenne qu'il avait mise en place depuis les années 1990 pour exposer sur le fond ses positions et ses projets pour une adhésion à l'U.E. Les partis politiques attribuent aux votations une fonction identificatrice des positions à l'égard de l'Europe dans l'espace politique national.

Entre les votations, très peu de positions sont faites autour de l'enjeu européen et cela est d'autant plus vrai à partir de la seconde moitié de 2005. Les publications du PSS sur l'Europe se raréfient. Les Verts publient leur dernier papier de position sur l'Europe en 2006. Le PDC et le PLR se

contentent de communiqués de presse pour défendre l'idée d'une voie bilatérale « royale ». Au sein des formations, le sujet n'est que très peu abordé hors des moments référendaires. A l'opposé, les moments référendaires sont des moments chargés d'intensité et de confrontation entre les formations, mais également au sein de formation. Y compris au sein du PSS, des voix commencent à s'élever pour remettre en question l'idée d'adhésion et privilégier la voie bilatérale, alors que le parti était historiquement le premier à défendre l'adhésion suisse à l'UE.

Ainsi, les partis consacrent de moins en moins d'effort à défendre leur position européenne. La question européenne ne fait plus partie de l'ADN politique des partis : elle n'est plus un marqueur identitaire contrairement au cas des partis politiques en France, comme l'a montré Reungoat⁹⁰⁴. En revanche, la perpétuelle opposition radicale de l'UDC à l'UE différencie ce parti des autres partis en faisant de cela un marqueur politique. C'est ce marqueur politique qui a pris l'ascendant sur la tactique de la variable d'ajustement choisie par les autres partis politiques. Si l'UDC a réussi à renverser la tendance en un peu plus d'une dizaine d'années, c'est parce que la prépondérance et la régularité de son discours et de son positionnement anti-européen ont eu rapidement raison des hésitations, tergiversations et absences d'ambitions fortes pro-européennes de la part des autres partis.

Le cas suisse est d'ailleurs révélateur d'une situation jusqu'alors non catégorisée dans les travaux à ce jour sur les études européennes. Contrairement aux analyses de L. Neumayer, la posture en Suisse à l'égard de l'UE n'est en aucun cas un outil de classification au sein du système partisan, ni sur l'axe *inclusion/exclusion* de la compétition politique, ni sur l'axe partis *mainstream/protestataires*⁹⁰⁵. La caractéristique du système partisan helvétique ne permet pas d'appliquer cette grille de lecture et nécessite une autre approche pour faire émerger un outil de classification fonctionnel et pertinent.

C. L'Europe, catalyseur d'un nouvel ordre politique

Dans le cas de la Suisse, l'insertion de l'enjeu européen dans la compétition politique a été un des vecteurs de la transformation des rapports de force existants au sein du système partisan. Il est également témoin des premiers signes du changement de pratique consensuelle au sein du système politique. La fin de la formule magique, sous sa forme classique, l'éviction d'un Conseiller Fédéral (Christoph Blocher), l'apparition d'un parti minoritaire électoralement parlant (le PBD) et les tensions de plus en plus fréquentes au sein d'un Conseil Fédéral sont autant de faits inédits dans un régime politique vanté pour sa stabilité et son orientation consensuelle. Comme nous l'avons exposé au début de notre travail, on aurait eu tort de classer les positions européennes en deux camps et d'homogénéiser chacun de ses camps à travers le prisme traditionnel pro/anti UE. C'est finalement une capacité d'absorption de cet enjeu dans une grille de lecture recomposée et un nouveau schéma de compétition et d'agencement de la vie politique suisse qui ressort de notre étude. L'UDC a su

⁹⁰⁴ Cf. Reungoat, *op.cit.*

⁹⁰⁵ L. Neumayer, « Euroscepticism as a political label in Central Europe: what has changed with accession? », *art. cit.* p. 188.

utiliser à escient le jeu à deux niveaux⁹⁰⁶ que cette relation Suisse-UE établit pour amorcer la recomposition du paysage partisan dans un premier temps, et bousculer des pratiques politiques longuement ancrées dans la tradition helvétique. L'UE a offert des ressources légitimantes au niveau national que l'UDC n'a pas manqué d'exploiter pour exposer clairement leur projet et leur posture.

De manière générale, si l'enjeu européen reste un enjeu moins prioritaire dans la politique générale en Suisse et souvent ponctuel dans les préoccupations des acteurs partisans, l'espace politique helvétique a néanmoins évolué au gré des votations sur ce sujet et s'est recomposé à travers un affrontement partisan allant bien au-delà des divergences européennes. L'UDC a réussi à renverser la tendance européenne en Suisse et à maintenir une pression croissante sur ce sujet jusqu'à créer une nouvelle norme. Ce serait à tort que de parler de « point de non retour » de la politique européenne de la Suisse et de tirer des conclusions quant aux perspectives à venir dans les relations Suisse-UE. Néanmoins, nous pouvons affirmer que le succès de l'UDC dans le renversement de la norme depuis plus de quinze ans représente l'un des changements politiques les plus significatifs que la Suisse a connu dans son histoire moderne. Comme le rappellent également Skenderovic et Mazzoleni, le rôle des autres partis gouvernementaux a été déterminant dans cette percée fulgurante de l'UDC et de la main-mise sur une partie de l'espace politique, y compris en ce qui concerne notre travail ici, la question européenne. Non seulement l'UDC n'était pas considéré comme un de ces *nouveaux* partis de la droite populiste comme il y en a eu de très nombreux ces dernières années partout en Europe. Contrairement à ces partis, l'UDC (sous la bannière parti agrarien) a toujours été un parti gouvernemental depuis 1929. A l'époque, elle était la plus petite des formations politiques au gouvernement mais elle faisait bel et bien partie du fonctionnement institutionnel du pays. Ainsi, l'UDC au fur et à mesure de sa radicalisation n'a jamais vraiment été bouté hors de ce système en place basé sur les principes de la collégialité et du compromis. En outre, elle bénéficiait d'une assise historique dans les différents gouvernements de l'histoire de la Suisse moderne qui lui octroyait un statut de privilégié en Suisse, ce que d'autres partis n'ont pas eu ailleurs en Europe (par exemple le FPÖ de Haider en Autriche). Jamais ou alors rarement, les partis représentés au Conseil fédéral n'ont entrepris de disqualifier directement l'UDC.

« [...] aucun des partis de gouvernement, y compris le PSS, ne tenta sérieusement de marginaliser la 'nouvelle' UDC. En effet, malgré les ambivalences, les partenaires continuent de percevoir l'UDC comme un parti somme toute lié à son passé historique, malgré les 'dérapages' actuels. »⁹⁰⁷

D'ailleurs, les élections de 2003 constituent un moment historique et symptomatique de cette situation puisque c'est bien une remise en cause des critères traditionnels de désignation des membres du gouvernement qui prend place. *« Pour la première fois dans l'histoire moderne de la Suisse, un parti parvenait à faire élire au Parlement son véritable leader national »*. Puis en décembre de la même année, la course au Conseil fédéral voit ce principal meneur d'une droite conservatrice dure galopante au fil des élections accéder à l'un des sept postes dans l'exécutif, et ce, en sus du fait globalement accepté d'avoir également octroyé un siège de plus à l'UDC dans ce même exécutif.

⁹⁰⁶ D. Putnam, « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, 1988, Vol. 42, n°3, p. 427-460.

⁹⁰⁷ Gottraux Philippe *et al.*, *op.cit.*

Tout cela, le parti le prend avec un risque minimum quant à sa disqualification au sein de l'arène politique helvétique puisque déjà intégré – et de plus en plus au fil des élections – de manière significative dans les arcanes du système institutionnel. Sa marge de manœuvre reste confortable et toute marginalisation politique semble lointaine, comme cela a été montré dans les systèmes partisans peu concurrentiels⁹⁰⁸.

Section 2. Retour sur les dynamiques de construction des résistances partisans

Il faut aussi noter qu'à part l'initiative dite « des jeunes » qui promeut le 'oui à l'Europe' et dont le résultat a été un particulièrement retentissant (à peine 23% de soutien à l'Europe), tous les autres moments référendaires ont été provoqués par l'UDC (25 septembre 2005⁹⁰⁹, 26 novembre 2006⁹¹⁰) ou les jeunes UDC⁹¹¹ (8 février 2009), l'ASIN, les démocrates suisses - Accords bilatéraux I⁹¹² et Schengen/Dublin⁹¹³. Seule exception pour le référendum sur les passeports biométriques qui a été lancé par les Verts⁹¹⁴. Dans tous les cas, quand ce n'était pas l'UDC elle-même, sa présence et sa force mobilisatrice ont joué un rôle crucial dans l'activation du référendum facultatif (et la récolte des signatures). Si tous ces référendums facultatifs ont mathématiquement abouti à un échec pour l'UDC (et les différents partis n'ont pas manqué de le rappeler à chaque défaite du parti blochérien), ils ont permis lentement mais sûrement de planter la graine du doute dans l'esprit des citoyens suisses sur la viabilité des relations Suisse-UE sous sa forme actuelle. Chaque référendum était l'occasion d'asséner encore un coup ou deux dans l'imaginaire collectif, surtout pro-européen en Suisse et de provoquer une remise en question des relations Suisse-UE.

Cet effort de longue haleine a fini par payer et quand le moment opportun est arrivé, quand le parti a jugé bon de lancer une initiative chapeau qui regrouperait toutes les frustrations et les critiques nées de ces différents référendums, elle a lancé son idée de lutte « contre l'immigration de masse ». La manière de présenter cela a plus convaincu dans la forme que dans le fond. Comme le rappelait Kevin Grangier dans un des échanges que j'ai eu avec lui :

⁹⁰⁸ Peter Mair, Wolfgang Müller et Fritz Plassner, *Political Parties and Electoral Change: Party responses to Electoral Markets*, Londres: Sage, 2004, p.10.

⁹⁰⁹ Référendum déposé le 30 mars 2005, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2004/20042063.html>, [en ligne], Consulté le 12/09/2016.

⁹¹⁰ Référendum déposé le 13 juillet 2006, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2006/20060945.html>, [en ligne], Consulté le 12/09/2016.

⁹¹¹ Référendum déposé le 2 octobre 2008, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2008/20080653.html>, [en ligne], Consulté le 12/09/2016.

⁹¹² Référendum déposé le 3 février 2000, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/1999/19994592.html>, [en ligne], Consulté le 12/09/2016.

⁹¹³ Référendum déposé le 31 mars 2005, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2004/20042081.html>, [en ligne], Consulté le 12/09/2016.

⁹¹⁴ Référendum déposé le 15 octobre 2008, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2007/20070681.html>, [en ligne], Consulté le 12/09/2016.

« Permettez-moi de soulever, en marge de votre travail, une remarque quant à la nature des dix initiatives populaires acceptées en Suisse depuis 1991 (soit la troisième tranche sous étude dans votre analyse) : l'énoncé de l'initiative – soit le texte écrit sur le bulletin de vote – semble jouer un rôle déterminant dans l'acceptation du texte.

Souvent, le contenu d'une initiative s'avère complexe et génère une importante législation (les exemples récents des initiatives Minder (2013), Weber (2012) et UDC (2010) tentent à démontrer cette complexité, visible dans les tentatives de mise en œuvre). Si bien que la très grande majorité des citoyens se désintéressent rapidement du détail du sujet, ne souhaitant finalement qu'approuver le principe énoncé (« je veux limiter les salaires abusifs », « je veux renvoyer les criminels étrangers, etc. »). Ainsi, ne faut-il pas envisager qu'une partie non-négligeable de la population, peut-être même déterminante pour passer la barre des 50% d'acceptation, pourrait soutenir une initiative populaire rien qu'en approuvant l'énoncé de cette dernière tout en ignorant le contenu du texte ?

[...]

En conclusion, pour maximiser les chances de succès d'une initiative populaire, il semble déterminant de lui attribuer un énoncé simplement compréhensible, respectivement qui ne nécessite d'aucune explication. »⁹¹⁵

Ainsi, les votations à répétition n'ont fait que fragiliser un accord institutionnel déjà difficilement obtenu. Chaque appel au scrutin contribuait à remettre en question ce principe de la voie bilatérale et à s'éloigner par là-même de celle-ci et encore plus de toute idée d'adhésion. Les coups assésés par l'UDC à chaque moment référendaire ont eu raison de l'idéal européen en Suisse mais ont également confirmé les difficultés rencontrés au quotidien à ce sujet. Nous pouvons reprendre ici le mot de la secrétaire politique romande du PRD en 2000, Dominique Delaloye : il y a overdose de démocratie⁹¹⁶. Elle poursuit avec cette phrase dont nous estimons qu'elle s'applique parfaitement au projet européen vu en Suisse :

« [...] si l'on ne veut pas, un jour, que la démocratie disparaisse dans une surdose de démocratie ou alors ne fonctionne plus que par l'abstentionnisme de certains. »⁹¹⁷

Nous avons aussi constaté, au-delà de la qualité des arguments présentés par chaque parti, une prépondérance quantitative assez significative en termes de production de documents par l'UDC. Ce parti a généré beaucoup plus de textes, papiers de positions, affiches, argumentaires que tout autre parti. Même si la richesse et la diversité argumentaire n'étaient pas au rendez-vous, le parti a inondé l'espace politique de ses prises de positions. Si la souveraineté de la Suisse, son indépendance, son droit à contrôler l'immigration et son refus de la technocratie bruxelloise revenaient inlassablement, ce n'est pas tant qu'ils ont convaincu mais plutôt qu'ils ont à force de persuasion semé le doute, y compris dans les esprits des plus europhiles des Suisses.

⁹¹⁵ Courriel envoyé par Kevin Grangier, Secrétaire général de l'UDC suisse, 7 juin 2013.

⁹¹⁶ Bulletin du PRD, Editorial, n°36, 5 octobre 2000

⁹¹⁷ Bulletin du PRD, n°36, *op.cit.*

Traiter des associations du paysage politique n'était pas le thème central de ce travail. Nous avons croisé nombre d'entre elle qui ont œuvré pour le rapprochement entre la Suisse et l'UE pour différentes raisons, par conviction (le NOMES) ou intérêt (economiesuisse) mais par souci de délimiter scientifiquement notre objet aucune investigation plus poussée n'a été effectuée à ce niveau. Il faut néanmoins évoquer que l'ASIN a été un allié et un soutien de poids pour l'UDC plus que le NOMES ou economiesuisse ne l'ont été pour les partis socialistes, libéraux et radicaux. Nous avons ainsi remarqué qu'au cours de la décennie 2000, les interventions contre l'UE venaient de plus de la part d'acteurs impliqués dans l'ASIN et l'UDC et présentés comme tels⁹¹⁸.

*« A l'égard de l'UDC, une partie des gens qui ont voté oui disent : ils nous ont pas dit la vérité. On pensait ... Ils nous ont dit : non non c'est sans risque. Ah l'Union européenne acceptera tout. On trouvera des solutions avec eux. Et puis c'est pas vrai. »*⁹¹⁹ A propos du 9 février 2014.

Tout d'abord, avec l'intensification des problèmes internes à l'UE, l'enjeu européen est devenu de plus en plus difficile à défendre en Suisse. Deuxièmement, les partis politiques en faveur de l'intégration ont fait un pas en arrière, ceux soutenant la voie bilatérale se sont faits discrets et l'UDC a poursuivi ses attaques mécaniques contre l'Union européenne. Enfin, la *toxicité* de la question européenne est devenue telle en Suisse que le recul institutionnel a également eu lieu avec notamment le retrait de la demande d'adhésion⁹²⁰.

Entre temps, les positions des principaux partis pro-européens ont changé. Alors qu'au début de la décennie 2000, un soutien fort et clair à l'adhésion européenne existait chez les socialistes, écologistes, démocrates-chrétiens, libéraux et une partie des radicaux, ce n'est désormais plus le cas. L'unanimité alors de mise ne se retrouve plus dans aucun des partis cités : la position officielle du PDC et du PLR est désormais la voie bilatérale. Quant aux Verts et au PSS, une frange de plus en plus importante de ses membres se montre contre l'adhésion bien que la ligne officielle de ces partis reste l'intégration à l'UE.

L'apport final à notre travail sur la résistance des partis politiques à l'Union européenne peut être résumé à travers plusieurs observations. C'est d'abord l'approche segmentée de combiner une perspective d'échelle large qui dépasse le contexte national avec une attention plus fine sur les formations politiques du système partisan helvétique. Cette approche multiple nous a permis de saisir un ensemble d'éléments de compréhension plus complet, sans réduire la valeur du système politique suisse, ni les spécificités propres à chaque parti, pas plus que leur insertion dans les jeux d'influence avec l'échelle européenne.

⁹¹⁸ Service de presse UDC, « L'UE nous a donné le droit de dire non », Exposé de Luzi Stamm, Conseiller nation d'Argovie et vice-président de l'ASIN, 08/07/2005.

⁹¹⁹ Entretien du 6 octobre 2015 à Martigny, avec Pascal Couchepin (PLR/VS).

⁹²⁰ Les Conseillers aux États ont voté le retrait de la demande d'adhésion le 15 juin 2016 par 27 voix contre 13, validant ainsi une motion du Conseil National datant du mois de mars 2016.

En cherchant à s'inscrire dans la continuité d'un savoir cumulatif des sciences sociales ainsi que des études européennes, on a pu produire de la connaissance sur une partie peu étudiée du cas suisse. Ainsi, le poids des logiques de compétition et des objectifs « stratégiques » que développent les partis politiques a pu être souligné. Mais c'est également la nécessité d'aller plus loin pour comprendre les phénomènes de résistance partisane qui nous a amené à prendre en compte les facteurs internes aux partis. Nos analyses mettent en avant la mobilité des discours sur l'Union européenne à la lumière de la compétition politique et de l'ancrage des formations au sein du système partisan helvétique.

C'est en particulier le fait de rendre compte de l'importance du contexte national et des enjeux locaux qui constitue l'apport innovant de notre travail. Associations, groupements de la société civile, groupes d'intérêts et mouvements sociaux sont autant d'acteurs pouvant échanger avec les formations politiques lors de mobilisations ponctuelles ou sur un temps plus long et qui peuvent influencer sur l'évolution des positions européennes et leur contenu. Cette relation, discernée tout au long de notre travail, est sous-exploitée ici et demande à ouvrir d'autres pistes à des travaux sur les liens et influences de ces réseaux et systèmes d'action sur le traitement de l'enjeu européen par ces formations.

Si nous avons fait le choix de ne pas utiliser des cadres empiriques fondés sur des études de cas dans notre travail, c'est parce que nous avons considéré que cela pourrait nous amener à sous-estimer l'activité intrinsèquement « européenne » des acteurs étudiés. En ayant décidé que notre objectif de travail serait d'explicitier les dynamiques de positionnement les plus significatives pour saisir la construction des résistances partisans à l'Union européenne, nous avons orienté notre démarche sur l'intérêt à articuler les positionnements européens à l'évolution de la compétition politique entre les formations. De même, si notre cadre de travail ne nous a pas permis de l'explorer, on peut insister sur la nécessité d'explorer la piste de la composition sociologique des formations, au niveau des cadres partisans et plus largement des membres et militants. On a pu évoquer l'existence d'effets des renouvellements générationnels sur l'affirmation ou l'inflexion des positions vis-à-vis de l'enjeu européen en Suisse. Les « jeunes » qui défendaient alors le oui du 6 décembre 1992 et qui ont lancé l'initiative du 4 mars 2001 sont devenus les « vieux » qui continuent de défendre les relations bilatérales en 2014. Entre temps, la nouvelle génération des « jeunes » de 2014 s'oppose au projet européen, en tout cas beaucoup plus que la génération précédente. Jacques Simon-Eggly, président du PLS avant la fusion avec le PRD et député PLR au Conseil National, occupe également un poste d'enseignant d'histoire au lycée et constate ceci :

« L'idée qu'il y ait une construction européenne, alors, mêlant les cultures mais dans une certaine unité européenne, ça me parle. Je me rends compte que, curieusement, les jeunes sont moins idéalistes, de ce point de vue là et qu'ils sont plutôt en train de regarder quels seraient nos avantages, quels sont nos inconvénients. Est-ce qu'on s'en tire mieux en étant dehors ? Ils font parfois des amalgames en disant : Regardez comme la France va mal comme si la France allait mal à cause de l'Europe. Elle va mal à cause de la France, etc ... Par conséquent, je sens une réticence. »⁹²¹

De même, Yves Christen et Pascal Couchepin le rejoignent sur cet aspect :

⁹²¹ Entretien du 2 septembre 2015 à Genève, avec Jacques Simon-Eggly (PLR/GE).

« L'élément heu ... valeurs, rapprochement des peuples européens heu ... l'idée de ... de Schumann et des pères fondateurs a perdu un tout petit peu. Pourquoi ? Parce que ben ... les nouvelles générations se rappellent plus que la guerre et l'après-guerre avaient été sanglantes. L'après-guerre encore plus que la guerre souvent. Les peuples européens se sont déchirés. »⁹²²

« Et la situation s'est renversée. La nouvelle partie des jeunes sont ... fondamentalement anti-européens. Les jeunes en général. Et ... et dans ces votations, on parle même pas de l'Union européenne. C'est pas très juste. »⁹²³

Enfin, François Chérix fait le même constat :

« Par exemple là, j'aurais tendance à distinguer les générations. Heu... Evidemment que toutes les générations ... plus les générations sont proches de la construction européenne historique, plus elles gardent des valeurs europhiles, même des fois sous-jacentes assez fortes. Parce que ça reste la construction qui a répondu à l'horreur de la seconde guerre mondiale, qu'on ne veut plus et donc une réussite incroyable sur un continent qui se déchirait tous les 25 ans. [...] Plus les personnes sont éloignées de cette construction historique dans le temps et dans l'affectif, moins ces valeurs leur parlent. »⁹²⁴

L'appréhension de cette dimension exige souvent des études sociographiques diachroniques qui resteraient à produire. Ces transformations sociologiques pourraient sans doute avec profit être mises en relation avec des restructurations organisationnelles dont on a mentionné la potentielle influence sur la stabilité de l'opposition à l'intégration⁹²⁵. La compréhension des résistances des partis politiques à l'intégration européenne est l'objectif central de notre travail et peut être résumé en quelques points permettant de suggérer plusieurs axes quant à la manière d'envisager l'objet et aux perspectives qu'il offre pour la discipline. Il s'agit en premier lieu d'invoquer un jeu d'échelle large, incluant des contextes généraux qui dépassent la sphère nationale tout en prêtant une attention propre aux formations appartenant à un système politique que l'on a mis en avant. Cet élargissement permet de capter un ensemble large de facteurs de compréhension plus complet, sans réduire ni l'importance des caractéristiques des espaces politiques nationaux et de leurs systèmes de compétition, ni les spécificités propres des différentes organisations partisanes.

Si on reconnaît volontiers l'influence et le poids des logiques institutionnelles de la compétition partisane, on rappelle également la nécessité d'aller plus loin pour comprendre les phénomènes de résistance partisane, en prenant également en compte en particulier les facteurs internes aux partis et en proposant une compréhension de leur articulation. Nos analyses font nettement ressortir le poids de ces logiques endogènes propres aux organisations, autant qu'elles invitent à ne pas surestimer l'autonomie de l'espace partisan. L'articulation de la place de l'idéologie

⁹²² Entretien du 29 septembre 2015 à Vevey, avec Yves Christen (PLR/VD).

⁹²³ Entretien du 6 octobre 2015 à Martigny, avec Pascal Couchepin (PLR/VS).

⁹²⁴ Entretien du 7 septembre 2015 à Lausanne, avec François Chérix (PS/VD).

⁹²⁵ Les travaux de F. Johsua opèrent ce lien dans le passage de la LCR au NPA, sans fournir d'éléments cependant permettant de faire l'hypothèse d'un effet significatif sur les positionnements européens de l'organisation. (Les attitudes des militants et la posture du parti à l'égard de l'Europe ne constitue pas un objet de la thèse cependant). F. Johsua, *De la LCR au NPA (1966-2009). Sociologie politique des métamorphoses de l'engagement anticapitaliste*.

et de la diffusion d'un univers de sens en leur sein, à leur structure d'organisation et leurs ancrages sociétaux permet de rendre compte, au plus près des acteurs, de la mobilité des discours critiques de l'intégration.

Il est important de rappeler que c'est la mise en valeur au sein des contextes nationaux, de cette insertion des acteurs partisans dans des réseaux et milieux partisans différents, mobilisés sur l'intégration, sur laquelle notre travail invite à poser le regard, qui constitue l'apport innovant de notre démarche. Associations, groupements intellectuels, groupes d'intérêts et mouvements sociaux nationaux dans lesquels peuvent s'intégrer les acteurs partisans lors de mobilisations ponctuelles ou sur la longue durée influent sur la construction des positions partisans et leur stabilité. Il est un axe de travail complémentaire à exploiter pour poursuivre notre démarche et les résultats afférents que de sonder ces voies d'étude pour approfondir la compréhension des résistances à l'UE dans une sphère dépassant celle des partis.

D'autres problématiques classiques de l'analyse des partis pourraient réinterrogées à profit par l'analyse des positionnements partisans à l'égard de l'intégration. Ce prisme peu usité offre également une occasion de souligner combien l'analyse des positionnements partisans à l'égard de l'intégration permet de « remettre sur le métier » nombre d'enjeux de la sociologie des partis. En posant la question de l'unicité des formations, l'analyse de la négociation des postures européennes lors de l'entrée ou de la sortie de *coalition* de gouvernement en particulier (tel que le système helvétique l'envisage) permettrait de ré-aborder des questions telles que l'administration de la discipline partisane, le travail de légitimation des décisions, la gestion des dissonances et des identités partisans dans ces situations mais aussi des entreprises de contestation. L'étude des effets de l'intégration au prisme des entreprises de résistance offre également des motifs à une relance de l'exploration des phénomènes de genèse partisane qui constituent un autre objet quelque peu oublié de la sociologie des partis. On a vu que si l'opposition à l'intégration peut servir les intérêts d'entrepreneurs politiques et procurer des ressources au sein de la compétition, l'adoption et/ou la préservation d'une posture de résistance permet également à ses tenants d'exprimer différents modes d'être au monde, au sein d'une formation ou du système partisan. De manières différentes et complémentaires, résister à l'intégration européenne peut ainsi permettre d'exister.

Annexe

A. Méthodologie

- L'analyse lexicométrique des papiers de position (analyse première partie)

Le **logiciel** utilisé se dénomme **Sémato** : c'est un outil d'analyse qualitative des données textuelles (analyse d'entrevues, de groupes focus, d'articles et tout autre type de texte). Il est proposé uniquement via un service en ligne par l'UQAM (Université du Québec à Montréal) sur le lien suivant : <http://semato3.uqam.ca/guidexpert-ato/gea.asp> .

Définition et **sources du corpus** analysé :

Les textes des cinq partis politiques étudiés ont été collectés. Il s'agit de papiers de positions, argumentaires relayant la prise de position officielle de chaque parti tout au long de la décennie 2000 (de 1999 à 2014). Le corpus d'élève au total à 35 documents sur cette période de temps. Ci-dessous figure la liste de ces documents analysés, par année civile.

Année	Evènement politique	Parti politique	Titre du document	Type de document	Information(s) complémentaire(s)
1998	Documentation	Verts	Position des Verts sur la politique européenne	Papier de position	Adopté par l'Assemblée des délégués le 31 octobre 1998.
2000	Votation « accords bilatéraux I)	Verts	Les Verts disent 'Oui' aux accords bilatéraux	Extrait archives envoyé par le secrétariat des Verts suisses	Par Ruth Genner, Conseillère Nationale
2000	Votation « accords bilatéraux I)	PSS	Plate-forme européenne	Service de Presse – Edition spéciale (n° 534)	Adoptée par le Comité central du PS Suisse le 22 janvier 2000 à Berne
2000	Votation « accords bilatéraux I)	UDC	La politique européenne de l'UDC	Exposé	Par Christoph Blocher à l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'UDC à Appenzell le 15 avril 2000
2001	Documentation	PDC	Politique européenne	Papier de position	Etat : janvier 2001
2001	Votation « Oui à l'Europe »	PDC	Dix raisons de dire OUI A L'EUROPE		
2001	Votation « Oui à l'Europe »	UDC	Si tu cherches la guerre, elle te trouvera !	Point de la situation politique	Par Christoph Blocher
2002	Documentation	PSS	Fondements de la politique migratoire du PS	Papier de position / Concept	Adopté par le Congrès ordinaire des 19 et 20 octobre 2002 à Zurich

2003	Documentation	PDC	Le PDC à propos de l'Europe et de l'ONU en 2003	Document élaboré par la Commission de politique étrangère et de coopération au développement du PDC suisse	Adopté par le comité du PDC le 13 juin 2003 à Baar
2003	Documentation	Verts	Parti écologiste suisse Un parti se présente	Documentation	Mars 2003
2003	Documentation	UDC	Pour une politique extérieure indépendante	Papier de position	Septembre 2003
2004	Documentation	PSS	En route pour une véritable prise de conscience de notre intérêt à devenir européens	Papier de position	Congrès ordinaire 2004 du parti socialiste suisse à Brigue
2004	Documentation	PDC	Positions Politiques du Groupe PDC 2003 - 2007	Papier de position	Adopté par le Groupe PDC le 2 juin 2004
2005	Votation Extension libre circulation	Verts	OUI À LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES	Argumentaire	Secrétariat général du parti écologiste suisse, 23 juin 2005
2005	Votation Extension libre circulation	PLR	Soll die Schweiz die Bilateralen II ratifizieren ?	Papier de position	Version allemande originale, traduite en français
2005	Votation Extension libre circulation	PSS	Argumentaire du PS Suisse en faveur de la libre circulation et des mesures d'accompagnement	Argumentaire	
2005	Votation Extension libre circulation	UDC	Non à l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux états	Argumentaire	

			membres de l'UE		
2005	Votation Extension libre circulation	PDC	La voie bilatérale, la meilleure voie pour notre pays et Nouvelles chances pour les familles – Plus dans le porte-monnaie	La Politique / Le mensuel politique du centre (Numéro spécial / Avril 2005)	Par la Conseillère nationale Doris Leuthard, Présidente du PDC suisse
2006		Verts	Oui à une adhésion à l'UE mais pas à n'importe quel prix	Position des Verts sur la politique européenne : document de travail	Adopté par l'Assemblée des Délégué-e-s des Verts suisses le 16 septembre 2006
2006	Votation novembre 2006	PLR	Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est	Argumentaire	Comité romand « coopérer avec l'Europe de l'Est – confirmer les accords bilatéraux »
2006		PSS	L'avenir de la Suisse est européen	Papier de position	Résumé de la plate-forme européenne
2007	Documentation	PLR	PRD Suisse International	Papier de position	Adopté par le comité directeur et revu en juin 2007
2007	Documentation	UDC	Une chance pour la Suisse : La force par l'indépendance	Document stratégique	
2008		PDC	Pour l'approfondissement de la voie bilatérale avec l'Europe	Résolution	Adoptée par le congrès du PDC suisse le 25 octobre 2008 à Berne

2009	Votation février 2009	Verts	Oui à la libre circulation des personnes	Discours et communiqués de presse	De 2008 à 2009
2009	Votation février 2009	PLR	Accords bilatéraux - libre circulation des personnes		Comité romand « oui aux accords bilatéraux »
2010	Documentation	PSS	Libre circulation des personnes Les défis d'aujourd'hui	Prise de position	Groupe socialiste à l'Assemblée fédérale
2010	Documentation	UDC	La Suisse dans l'espace Schengen : un bilan après deux ans	Bilan / Rapport	Le bilan Schengen dressé par l'UDC
2011	Documentation	PDC	La voie de la Suisse en Europe	Papier de position	Adopté par la Présidence le 5 décembre 2011
2011	Elections fédérales	Verts	Une Europe verte	Programme électoral 2011	Extrait sur l'Europe
2011		PLR	Oui aux Bilatérales, Non à l'adhésion	Papier de position	Politique extérieure
2011	Documentation	PSS	Libre circulation des personnes : combattre les abus et renforcer les avantages. Dans l'intérêt général	Programme du PS suisse	
2011	Initiative	UDC	Initiative "contre l'immigration de masse"	Argumentaire	État au 25 juillet 2011
2013	Documentation	PDC	Défendre la Suisse qui réussit. Positions sur la libre circulation des personnes.	Papier de position	Approuvé par la présidence du parti le 13 décembre 2013 à Berne

2013	Initiative	Verts	Arguments des Verts contre l'initiative "Contre l'immigration de masse"	Argumentaire	
2013	Documentation	PLR	Garantir et développer la voie bilatérale	Papier de position	Politique européenne du PLR
2013	Documentation	PSS	Répartir équitablement les fruits de la croissance	Papier de position	Adopté lors de l'AD du 26 octobre 2013
2013	Documentation	UDC	Le droit suisse avant le droit international et étranger	Document de fond	Août 2013

Les sources : Les documents ont été collectés depuis plusieurs sources : archives de partis politiques, archives cantonales d'Etat, bibliothèques universitaires mais également envoi par courriels de documents officiels numérisés par les secrétariats politiques des partis (fédéraux et cantonaux). Ces diverses sources nous ont permis de récolter l'ensemble des papiers de position entre 1999 et 2011. Un travail personnel complémentaire nous a également permis de rassembler les extraits de revue politique des principales sections cantonales sur la question européenne.

Protocole de codage de l'analyse lexicométrique :

Bien que le logiciel Sémato le permette, il n'y a pas eu de codage textuel automatique des textes. Seule l'énumération (comptage) a été automatique. L'enquêteur a défini les thèmes qui ont servi à l'analyse. La base de l'analyse et les thèmes sous-jacents ont été paramétrés manuellement dans le logiciel. Sémato a ensuite effectué le comptage et généré les tableaux croisés ainsi que les réseaux de similitude sur la base du travail préparatoire et manuel effectué par l'enquêteur. Il s'agit ainsi d'une paramétrisation du logiciel destiné à l'orienter dans le sens de notre analyse. Les tableaux croisés fournissent ensuite les pourcentages des différentes catégories au sein des textes (des tris croisés peuvent ainsi être réalisés par thèmes, par parti, par année, etc ...).

La construction des thèmes de discours :

Le choix a été fait de qualifier l'analyse selon trois modes principaux de discours.

1/ l'orientation du discours : discours pragmatique ou discours juridique ou discours de valeurs. Il s'agit ici de procéder à une première qualification du discours partisan en saisissant l'attrait premier mis en avant par chaque formation politique. Avant d'évaluer l'échelle du discours ou sa teneur (voir ci-dessous), on oriente par ce premier niveau d'analyse le contenu du discours tel que formulé en offre politique par les acteurs étudiés.

2/ l'échelle du discours : discours national versus discours européen. Cette division vise à appréhender le degré d'insertion des thèmes européens dans les textes en évaluant d'une part leur proportion mais également leur degré d'articulation par rapport aux enjeux nationaux. Il s'agit d'évaluer les proportions respectives des enjeux nationaux et européens dans les textes afin de saisir l'europanisation des pratiques discursives et les manières dont les différents acteurs partisans l'intègrent dans leurs argumentaires et doctrines.

3/ la teneur du discours : discours propositionnel versus discours critique. On applique ici le principe selon lequel une saisie de la saillance ne peut être significative qu'en fonction de la charge de sens positive ou négative (ou neutre) qui lui est attribuée (la polarisation évoquée en introduction). Pour le dire autrement, évaluer qu'un tel pourcentage de discours est consacré aux enjeux européens nous en apprend peu sur le texte et le parti lui-même si l'on est incapable de dire de quelle manière celui-ci « parle » d'Europe. Il s'agissait notamment de saisir l'orientation (laudative ou péjorative) d'un texte et si celui-ci présentait un programme, développait des propositions ou se révélait distant de manière critique.

L'orientation générale du discours

Une orientation pragmatique positionne l'UE comme pouvant contribuer à la résolution de problèmes (« *problem-solving entity* ») et servant les intérêts de la Suisse. L'UE serait ainsi perçue comme une entité dont le but est de promouvoir et de défendre les intérêts de tout membre ou état associé. On retrouve principalement les intérêts économiques, stratégiques du pays dans cet argumentaire.

- marché unique européen, exportation de biens et services
- solutions concrètes pour la Suisse, avantages des accords
- collaboration directe et utile entre entités politiques

Exemples :

« La priorité est donnée à l'élargissement des bilatérales I aux nouveaux Etats membres de l'UE afin de renforcer l'économie de notre pays. » (PDC 2004)

« Après le refus d'intégrer l'EEE en 1992, le bilatéralisme s'est avéré absolument nécessaire pour préserver la Suisse des dommages majeurs, notamment au plan économique. » (PSS 2006)

« L'Europe, notre premier client. La Suisse gagne 1 franc sur 3 avec l'Europe. » (PLR 2009)

Une orientation juridique se base sur une conception constitutionnaliste des relations Suisse-UE. La cohésion de la relation Suisse-UE se base sur un ensemble de droits fondamentaux clairement identifiés sur le plan légal et sur des principes démocratiques. On retrouve ici principalement l'évocation des accords bilatéraux (au sens contractuel du terme) et de toute procédure institutionnelle mise en place à la suite de ces accords (mesures d'accompagnement notamment).

- accords bilatéraux, adhésion à l'UE, relations diplomatiques
- mesures d'accompagnement, union douanière, harmonisation fiscale
- cadre des négociations, entraide judiciaire et administrative

Exemples :

« [...] Par des modifications de lois supplémentaires proposées par des commissions parlementaires dans le but de résoudre les problèmes encore ouverts qui sont apparus suite à l'entrée en vigueur des mesures d'accompagnements prévues par les bilatérales I [...] » (PSS 2005)

« Cette loi, [Loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est] dont la validité est limitée à dix ans, constitue la base légale pour deux engagements de la Suisse. » (PLR 2006)

« Ces révisions de lois et d'ordonnances [Schengen/Dublin] représentent plus de 500 pages, mais aucune des nouvelles dispositions n'a fait l'objet d'une procédure souveraine et démocratique en Suisse. » (UDC 2010)

Une orientation de valeurs renvoie à l'idée de communauté de valeurs. Ici, ce sont des traditions, une histoire commune et un sentiment d'identité partagée qui priment dans le discours. On retrouve ici :

- paix, démocratie, stabilité, aide au développement
- social, environnement/écologie, réduction des inégalités
- valeurs communes, références culturelles partagées

Exemples :

« Oui à une Europe en paix, stable, et démocratique. » (PSS 2005)

« La paix, la prospérité et le progrès social au sein des Etats membres en sont des caractéristiques positives. » (PDC 2011)

« [...] nous ne pouvons sauvegarder et transmettre notre tradition, notre culture et, partant, notre identité que si nous reprenons en main le contrôle de l'immigration. » (UDC 2011)

L'échelle du discours

Le niveau de discours européen caractérise les développements se situant à l'échelle européenne, c'est parler de l'Europe, de l'Union européenne et/ou de ce qui s'y passe. Ainsi les sujets suivants y sont principalement inclus (liste non exhaustive) :

- politiques européennes, institutions européennes
- action de l'UE, nature de l'Europe, fonctionnement de l'UE
- coopération et échanges avec l'UE

Exemples :

« De principe nous sommes favorables à une intégration européenne car les questions écologiques et sociales demandent des solutions transnationales. » (Verts 2000)

« Pour le Parti socialiste, en effet, les accords bilatéraux n'ont de sens que s'ils constituent une étape sur le chemin de l'adhésion à l'Union européenne. » (PSS 2000)

Le niveau de discours national caractérise les développements se situant à l'échelle nationale c'est-à-dire parler exclusivement de la Suisse et/ou de ce qui s'y passe. Autrement dit, ce niveau caractérise les propos n'ayant aucun lien avec l'Europe (UE) ou à l'arène européenne. Les sujets suivants y sont principalement inclus (liste non exhaustive) : appel aux Suisses, référence au contexte politique local ou national, aux adversaires cantonaux ou nationaux, aux actions du Conseil Fédéral, aux spécificités nationales.

- appel au peuple suisse
- référence au contexte politique national, à l'action du Conseil Fédéral, du Parlement, de la Confédération (institutions suisses)
- mention des adversaires nationaux, partis politiques

Exemples :

« Grâce au bon travail effectué par le PS et les syndicats, le Parlement fédéral a accepté d'assortir les accords bilatéraux d'un certain nombre de mesures d'accompagnement – extension facilitée des conventions collectives de travail, possibilité d'introduire des salaires minimaux en cas d'abus via les contrats-types de travail, loi sur les travailleurs détachés – qui permettront de prévenir et de combattre le dumping social et salarial. » (PSS 2000)

« Le contre-projet du Conseil fédéral n'ayant pas trouvé de majorité lors de la session d'été 2000, le groupe a élaboré son propre contre-projet laissant le Conseil fédéral décider du moment de la réactivation de la demande d'adhésion. » (PDC 2001)

« Par respect des électeurs, les autres partis doivent prendre position ouvertement et clairement avant les élections fédérales d'automne 2003 sur la question européenne. » (UDC 2003)

La teneur du discours

Le discours critique caractérise les propos négatifs de dénonciation ou d'opposition à une réalité, il peut comprendre les thèmes suivants :

- condamnation directe de pratiques, de politiques, d'adversaires, dénonciations,
- tournure critique plus indirecte mais globalement négative de type « *on vous dit [...] on vous ment* »,
- rejets ou demandes de retrait d'une loi, directive, mesure, adhésion, etc...

Exemples :

« Les menaces et chantages font depuis peu partie des pratiques courantes au sein de l'UE. » (UDC 2001)

« Pas d'impôt européen pour la Suisse. Le PDC suisse refuse que notre pays verse une nouvelle contribution financière à l'UE pour l'élargissement vers l'Est. » (PDC 2003)

« Les droits populaires en Suisse ne doivent pas être restreints par une adhésion. » (Verts 2006)

Le discours propositionnel comprend les types de propos suivants :

- proposition d'orientations, de politiques, de mesures,
- vision affichée pour la Suisse ou l'Europe en positif (« pour l'Europe démocratique »),
- revendications, demandes et exigences de politiques, de transformations etc., discours prospectif (en général des propos qui ne constituent pas des demandes de retrait ou de rejet de politiques déjà réalisées).

Exemples :

« Une UE forte et unie est indispensable pour faire contrepoids aux Etats-Unis. » (Verts 2006)

« C'est grâce à l'UDC que la voie bilatérale est aujourd'hui admise par une majorité. » (UDC 2007)

« De plus, la possibilité pour des centaines de milliers de travailleurs européens de venir en Suisse a contribué à stabiliser le continent en pleine crise économique. » (PLR 2013)

Les phrases qui ne rentrent dans aucune de ces catégories mentionnées ci-dessus ne sont pas codées et donc non intégrées dans l'analyse finale, y compris statistique. Ainsi, la somme de tous les codages effectués sur un texte ne fera pas 100% puisque certaines des phrases du texte ne sont pas éligibles à notre réceptacle analytique. Voici trois exemples de phrase neutre à notre analyse :

« L'Union européenne repose sur trois piliers - les trois communautés européennes (CE, CECA et Euratom), la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (CJAI). » (PDC 2001)

Le 1er juin 2002, est entré en vigueur l'accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne (UE) sur la libre circulation des personnes. (PSS 2002)

« Le peuple suisse se prononcera le 26 novembre 2006 sur la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est. » (PLR 2006)

B. Liste des entretiens réalisés

PDC

- Urs Schwaller, le 11 février 2016 à Fribourg
- Anne-J. Seydoux, le 12 novembre 2015 à Fribourg
- Jacques Neyrinck, le 20 juillet 2015 à Ecublens
- Christophe Darbellay, le 10 novembre 2015 par téléphone

PLR

- Didier Castella, le 15 septembre 2015, par téléphone
- Jacques Simon-Eggly, le 1^{er} septembre 2015 à Genève
- Anita Rion, le 12 novembre 2015 à Delémont
- Yves Christen, le 29 septembre 2015 à Vevey
- Pascal Couchepin, le 6 octobre 2015 à Martigny

PS

- Christian Levrat, le 5 juin 2013 à Berne
- Laurence Fehlmann-Rielle, le 10 octobre 2012 à Genève
- Jean-Claude Rennwald, le 24 août 2015 par téléphone
- Gisèle Ory, le 3 août 2015 à La-Chaux-de-Fonds
- François Chérix, le 7 septembre 2015 à Lausanne

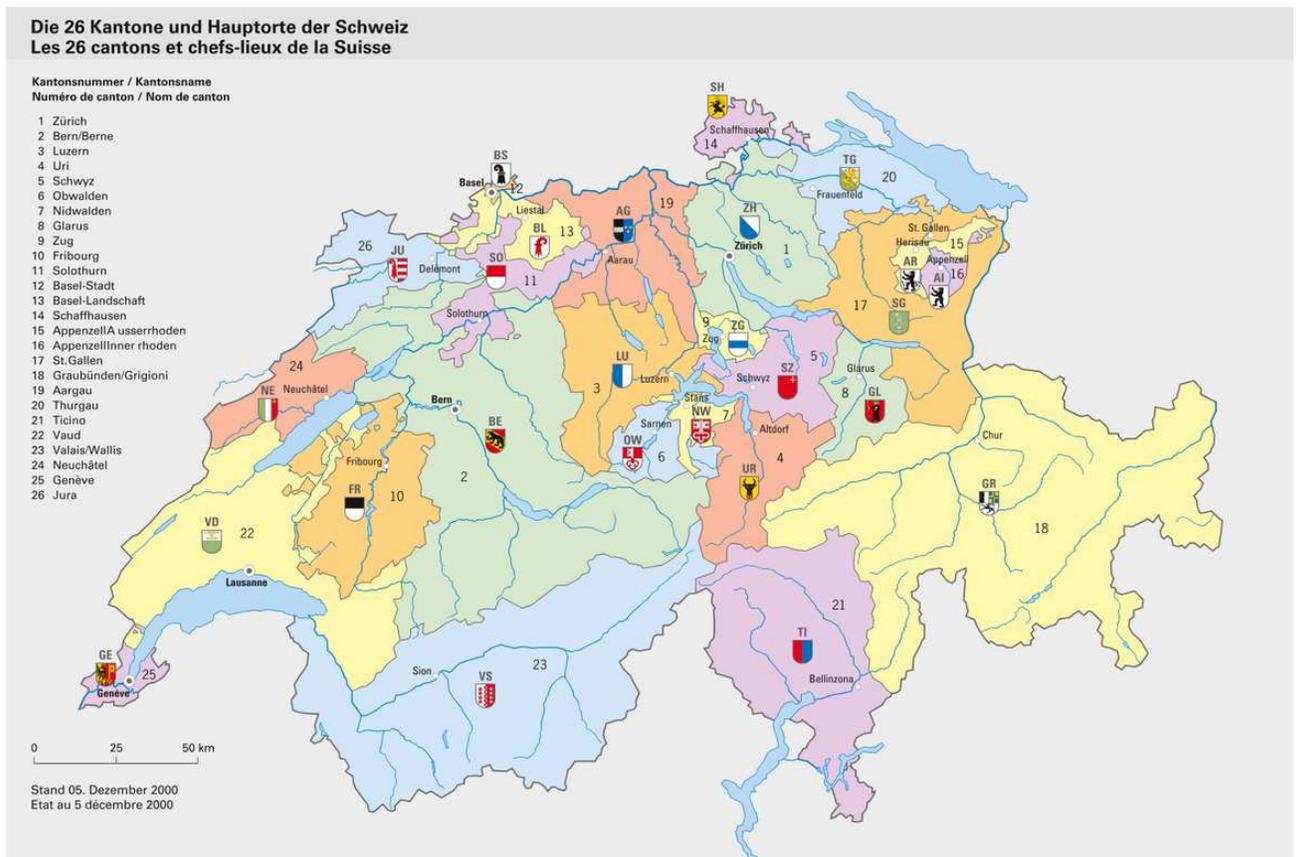
UDC

- Jean-François Rime, le 21 juillet 2015 par téléphone
- Gilbert Catelain, le 15 septembre 2015 à Genève
- Romain Schaer, le 10 février 2016 à Delémont
- Walter Willener, le 3 août 2015 à Neuchâtel
- André Bugnon, le 21 mai 2013 à Saint-Prex
- Jean-Luc Addor, le 4 mai 2015 à Sion

Verts

- Anne Mahrer, le 24 novembre 2015 à Genève
- Francine John-Calame, le 22 septembre 2015 par téléphone
- Luc Recordon, le 3 décembre 2015 à Lausanne
- Maryline Volpi-Fournier, le 4 février 2016 à Sion
- Archives
 - Archives cantonales du Jura (Delémont)
 - Archives cantonales de Genève (ville de Genève)
 - Archives cantonales vaudoises (Lausanne)
 - Archives cantonales de Neuchâtel (ville de Neuchâtel)
 - Archives du parti socialiste (Zürich)

C. Carte de la Suisse



Source : Office Fédéral de la Statistique, [En ligne],
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/cartes.assetdetail.1031487.html>, Consulté le 23/04/2019.

Bibliographie

1. Albarello, Luc (1999). *Apprendre à chercher. L'acteur social et la recherche scientifique*. Bruxelles : De Boeck Université.
2. Ansart Pierre, *Les idéologies politiques*. In: *Revue française de sociologie*, 1975, 16-1. pp. 134-137.
3. Arnaud, Lionel et Guionnet, Christine (2005). *Les frontières du politique : enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
4. Auel, K. and Raunio, T. (2014) 'Debating the State of the Union? Comparing Parliamentary Debates on EU Issues in Finland, France, Germany and the United Kingdom', *Journal of Legislative Studies*, 20:1, 13-28.
5. Aydın-Düzgüt Senem & Kaliber Alper (2016) Encounters with Europe in an Era of Domestic and International Turmoil: Is Turkey a De-Europeanising Candidate Country? *South European Society and Politics*, 21:1, 1-14.
6. Bacot, P. (2002). *La politisation comme élargissement de la conflictualité*. Atelier 'Conflictualisation et politisation' du Congrès de l'Association Française de Science Politique, Lille.
7. Batory A., « Attitudes to Europe. Ideology, strategy and the issue of European Union membership in Hungarian party politics », *Party Politics*, 2002, 8 (5), p. 525-539.
8. Baudouin, Jean (1998). *Introduction à la sociologie politique*. Paris : Ed. du Seuil.
9. Béaud Stéphane et Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris : La Découverte, 1977, p.15 ; Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Le 'je' méthodologique. Implication et explication dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, Vol. 41, n°3, 2000, pp. 417-445.
10. Best, E. 'In Search of the Lost Constitution: The EU between Direct Democracy and the Permissive Consensus', *EIPASCOPE* 2005/2.
11. Betz Hans-Georg, *La droite populiste en Europe, Extrême et démocratie ?* Paris : Autrement, 2004.
12. Bochsler Daniel, «The Nationalization Of Political Parties. A Triangle Model, Applied On The Central And Eastern European Countries», *CEU Political Science Journal*, issue: 04 / 2006.
13. Börzel T. A. & Risse T., « When Europe hits home: Europeanization and domestic change », *European Integration online Papers (EIoP)* Vol. 4 (2000) N° 15.
14. Bourdieu, Pierre (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Éditions Droz.
15. Bourdieu Pierre, Chamboredon Jean-Claude et Passeron Jean-Claude, *Le métier de sociologue*, Paris : Mouton, 1983 (1^{ère} édition 1968) ; Rémi Lenoir, « Objet sociologique et problème social », in Patrick Champagne et al., *Initiation à la pratique sociologique*, Paris : Dunod, 1996, pages 51-100.
16. Bourdieu Pierre. La force du droit [Éléments pour une sociologie du champ juridique], *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 64, septembre 1986. De quel droit ? pp. 3-19;
17. Borghi, A. (2010). « *La libre circulation des personnes entre la Suisse et l'U.E. Commentaire article par article de l'accord du 21 juin 1999* ». Genève : Éditions interuniversitaires suisses.
18. Boschetti Pietro, *La conquête du pouvoir, Essai sur la montée de l'UDC*, 2007, Éditions Zoe.
19. Boyatzis, R.E. (1998) *Transforming qualitative information: Thematic analysis and code development*. Sage Publications, Incorporated, Thousand Oaks.
20. Braud Philippe, 2006 [8^e édition ; 1^{re} édition : 1992], *Sociologie politique*, Paris.
21. Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative research in psychology*, 3(2), 77-101.

22. Bureau de l'Intégration DFAE/DFE (2007). *'Accords bilatéraux Suisse-Union Européenne'*. Fiches d'informations. Ed. Juillet 2007.
23. Caramani Daniele, *The Nationalization of Politics: the formation of national electorates and party systems in western Europe*, Cambridge University Press, 2004.
24. Carey Sean, 'Undivided Loyalties: Is National Identity an Obstacle to European Integration?' *European Union Politics*, 3 (2002), 387–413.
25. Charaudeau, Patrick (2005). *Le discours politique : les masques du pouvoir*. Paris : Vuibert.
26. Charlot J., *Les Partis Politiques*, Paris, Armand Colin, 1971
27. Closa, C. and Maatsch, A. (2014) 'In a Spirit of Solidarity? Justifying the European Financial Stability Facility (EFSF) in National Parliamentary Debates', *Journal of Common Market Studies*, 52:4, 826-842.
28. Coombe, Rosemary J. (1989), "Room for Manoeuver: Toward a Theory of Practice in Critical Legal Studies", *Law & Social Inquiry*.
29. Coulthard, Malcom (1985). *An introduction to discourse analysis*. London : Longman.
30. Crabtree Benjamin & Miller William (Eds.) (1999). *Doing Qualitative Research* (2nd edition). London: Sage.
31. CURAPP, *L'identité politique*, Paris, 1994, PUF.
32. de Vries Catherine and Erica Edwards, 'Taking Europe to its Extremes: Extremist Parties and Public Euroskepticism', *Party Politics*, 15 (2009); Hooghe, Marks and Huo, 'Does Occupation Shape Attitudes on Europe?'
33. Deslauriers, J. P., Groulx, L. H., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. (1997). *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaëtan Morin.
34. Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009 (3ème éd.).
35. Donegani, Jean-Marie et Sadoun, Marc (2012). *Critiques de la démocratie*. Paris : PUF.
36. Druckman James N., 'Political Preference Formation: Competition, Deliberation, and the (Ir)relevance of Framing Effects', *American Political Science Review*, 98 (2004), 671–86.
37. Duverger, Maurice (1973). *Les partis politiques*. Paris : Armand Colin (8^{ème} édition).
38. Duverger, Maurice (1992). *Les partis politiques*. Paris : Seuil.
39. EICHENBERG Richard C., DALTON Russell J. (1993), « European and the European Community: The Dynamics of Public Support for European Integration », *International Organization*, 47 (4).
40. Eldersveld, Samuel, J. (1966). *Political parties: a behavioral analysis*. Chicago: Rand McNally.
41. Europa (2009). *'Synthèse de la législation de l'U.E'* [en ligne] http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/133020_fr.htm [17 juin 2012].
42. European Free Trade Association (2010). *EFTA 1960-2010: elements of 50 years of European history*. Kåre Bryn, Guðmundur Einarsson ed.
43. Fairclough, Norman (1992). *Discourse and social change*. Cambridge: Polity Press.
44. Featherstone Kevin, Radaelli Claudio M. (2003), 'A Conversant Research Agenda », in Featherstone Kevin, Radaelli Claudio M. (dirs.), *The politics of Europeanization*, Oxford: Oxford University Press.
45. Fereday, J., & Muir-Cochrane, E. (2008). Demonstrating rigor using thematic analysis: A hybrid approach of inductive and deductive coding and theme development. *International journal of qualitative methods*, 5(1), 80-92.
46. Foucault, Michel (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard (réédition 2008).
47. Foucault, Michel (1975). *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris : Gallimard.

48. François, Bastien et Neveu, Erik (1999). *Espaces publics mosaïques ; acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
49. Galasinska A., and Krzyzanowski M. (2008). *Discourse and Transformation in Central and Eastern Europe*. [Online] Available at: <http://www.palgraveconnect.com/pc/doi/10.1057/9780230594296>. (Accessed: 13 December 2013).
50. Ganassali, S. (2008). FAIRE PARLER LES MOTS : vers un cadre méthodologique pour l'analyse thématique des réponses aux questions ouvertes. *Décisions Marketing*, 55-67.
51. Gaxie Daniel, *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégations politiques*, Paris : Seuil, 1978.
52. Gibson Edward L., "Boundary Control: Subnational Authoritarianism in Democratic Countries," *World Politics*, 58 (October 2005), 101–32.
53. Gibson Edward L. and Julieta Suarez-Cao, "Federalized Party Systems and Sub-national Party Competition: Theory and an Empirical Application to Argentina", *Comparative Politics* 43 (1), October 2010.
54. Giddens Anthony, *Central Problems in social theory*, London, MacMillan, 1979.
55. Goodwin Matthew J., « The Rise and Faults of the internalist perspective in extreme right studies », *Representation*, Vol. 42, n°4, 2006, pp. 347-364.
56. Gottraux Philippe et Girod Michaël, « Appréhender un parti et des engagements controversés » in Gottraux Philippe, Mazzoleni Oscar, Péchu Cécile (dir.), *L'Union démocratique du centre : un parti, son action, ses soutiens*, Lausanne, Antipodes, 2007.
57. Guest, G., MacQueen, K. M., & Namey, E. E. (2011). CHAPTER 1. INTRODUCTION TO APPLIED THEMATIC ANALYSIS. *Applied thematic analysis*. Sage.
58. Grant, David, Hardy, Cynthia and Putnam Linda L. (2011). *Organizational Discourse Studies*. London: Sage.
59. M. Grawitz et J. Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, Tome 3.
60. Grisel, Etienne (2004). *Initiative et référendum populaires : traité de la démocratie semi-directe en droit suisse*. Berne : Staempfli.
61. Habermas Jürgen, *Between Facts and Norms: Contributions to a Discourse Theory of Law and Democracy*, 1981, Barnes&Noble.
62. Habermas Jürgen, *Logique des sciences sociales et autres essais*, Paris, PUF, 1987.
63. Hamon, Francis et Passelecq, Olivier (2001). *Le référendum en Europe : bilan et perspectives*. Actes du Colloque organisé les 28-29 janvier 2000 à la Maison de l'Europe de Paris. Paris : L'Harmattan.
64. Herrmann Richard, Thomas Risse and Marilynn Brewer, eds, *Transnational Identities: Becoming European in the EU* (Lanham, Md.: Rowman and Littlefield, 2004).
65. Hooghe, L. and Marks, G. (2009) 'A postfunctionalist theory of European integration: from permissive Consensus to constraining dissensus', *British Journal of Political Science*, 39:1, 1-23.
66. Howarth, D. et Töring, J. (2005). *Discourse Theory in European Politics. Identity, Policy and Governance*. Palgrave Macmillan.
67. Hurrelmann, A. 'European Democracy, the 'Permissive Consensus' and the Collapse of the EU Constitution', *European Law Journal*, Vol. 13, No. 3, May 2007, pp. 343–359.
68. Kalypso Nicolaïdis, « Notre démocratie Européenne. La constellation transnationale à l'horizon du patriotisme constitutionnel », *Politique européenne* 2/2006 (n° 19), p. 45-71.
69. King, Gary, Robert O. Keohane, y Sidney Verba. 1994. *Designing Social Inquiry*. Princeton: Princeton University Press.
70. Kessler Mark, "Legal Discourse and Political Intolerance: The Ideology of Clear and Present Danger", *Law & Society Review*, Vol. 27, No. 3 (1993), pp. 559-598.

71. Kobach, Kris W. (1993). *The Referendum: Direct Democracy in Switzerland*. Aldershot: Dartmouth Publishing Company Limited.
72. Kobi Silvia, « *Des citoyens suisses contre l'élite politique. Le cas des votations fédérales, 1979-1995* », L'Harmattan, 2000.
73. Koff, H. (2008). *Fortress Europe or a Europe of Fortresses?* Bruxelles: P.I.E Peter Lang.
74. Krieg-Planque, Alice (2012). *Analyser les discours institutionnels*. Paris : Armand Colin.
75. Kriesi, Hanspeter (1980). *Entscheidungsstrukturen und Entscheidungsprozesse in der Schweizer Politik*. Frankfurt : Campus Verlag.
76. Kriesi, Hanspeter (1995). *Le système politique suisse*. Paris : Economica.
77. Kriesi, Hanspeter (2006) 'Globalization and the transformation of the national political space: Six European countries compared', *European Journal of Political Research* 45: 921–956.
78. Kriesi, Hanspeter et Trechsel, A.H. (2008). *Direct Democracy*. In Kriesi, H. et Trechsel, A.H., *The Politics of Switzerland: Continuity and Change in a Consensus Democracy*. Cambridge University Press, pp. 49-68.
79. H-P. Kriesi, E. Grande, R. Lachat, M. Dolezal, S. Bornschier, T. Frey, *West European Politics in the Age of globalization. Six Countries Compared*, Cambridge University Press, 2008.
80. Kröger, S. and Bellamy, R. (2016) 'Beyond a constraining dissensus: The role of national parliaments in domesticating and normalising the politicization of European integration', *Comparative European Politics*, March 2016, Volume 14, Issue 2, pp 131-153 ; de Wilde, P. and Zürn, M. (2012) 'Can the politicization of European integration be reversed?' *Journal of Common Market Studies*, 50:1, 139–153.
81. Krzyzanowski, M. (2010). [The Discursive Construction of European Identities: A Multilevel Approach to Discourse and Identity in the Transforming European Union](#). Frankfurt am Main: Peter Lang Publishing Group.
82. Krzyzanowski, M. (2012). [\(Mis-\) communicating Europe? on deficiencies and challenges in political and institutional communication in the European Union](#). In: Barbara Kryk-Kastovsky, *Intercultural Miscommunication Past and Present* (pp. 185-213). Frankfurt am Main: Peter Lang Publishing Group.
83. Laclau E., *Politics and ideology in marxist theory*, London, Verso Edition, 1982.
84. Laclau, Ernesto et Mouffe, Chantal (2009). *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers une politique démocratique radicale*. Besançon : Les solitaires intempestifs.
85. Ladrech R., 'Europeanization and political parties', *Living Reviews in European Governance*, 4(1), 2009.
86. Lagroye J., « Change and Permanence in Political Parties », *Political Studies*, XXXVII (3), 1989.
87. Lagroye, Jacques (2003). *La politisation*. Paris : Belin.
88. Lamizet, Bernard (2011). *Le langage politique*. Paris : Ellipses.
89. Lavau G., *Partis politiques et réalités sociales, Contribution à une étude réaliste des partis politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1952.
90. Le Bart, Christian. *Le discours politique*. Presses Universitaires de France, 1998.
91. Le Duc Lawrence, *The politics of direct democracy: Referendum in a global perspective*, Toronto: Broadview Press, 2003.
92. Lijphart Arend, « *Typologies of Democratic Systems* », *Comparative Political Studies*, 1968.
93. L. N. Lindberg and S. A. Scheingold, *Europe's Would-be Polity: Patterns of Change in the European Community* (Prentice-Hall, 1970).
94. Lipset, Seymour Martin; Rokkan, Stein (1967). *Party systems and voter alignments: cross-national perspectives*. Free Press.
95. Luhmann Niklas, A SOCIOLOGICAL THEORY OF LAW 77-78 (Martin Albrow ed. & Elizabeth King & Martin Albrow trans., Routledge & Kegan Paul 1985) (1972);

96. Manin Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris : Calmann-Lévy, 1995.
97. Maingueneau, Dominique (1991). *L'Analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*. Paris : Hachette.
98. Mair, Peter (2000) 'The Limited Impact of Europe on National Party Systems', *West European Politics* 23: 27-51.
99. Mair Peter, Wolfgang Müller et Fritz Plassner, *Political Parties and Electoral Change: Party responses to Electoral Markets*, Londres: Sage, 2004.
100. Mazzoleni Oscar, « Unité et diversité des national-populismes suisses : l'Union démocratique du centre et la Lega dei ticinesi » in O. Ihl et al. (éds), *La tentation populiste au cœur de l'Europe*, Paris : La Découverte, 2003, pp. 184-197.
101. Sous la direction de Oscar Mazzoleni, Philippe Gottraux et Cécile Péchu, *L'Union démocratique du centre : un parti, son action, ses soutiens*, 2007, Éditions Antipodes.
102. Mazzoleni, Oscar et Rayner, Hervé (2009). *Les partis politiques suisses : traditions et renouvellements*. Paris : Michel Houdiard Editeur.
103. Medrano Juan Diez and Paula Gutierrez, 'Nested Identities: National and European Identity in Spain', *Ethnic and Racial Studies*, 24 (2001), 753–78.
104. Mény, Yves (1989). *Idéologies, partis politiques & [et] groupes sociaux*. (Études réunies pour Georges Lavau). Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
105. Meuwly, Olivier (2007), *L'Unité impossible. Le Parti radical suisse à la Belle Époque*, Ed. Attinger.
106. Meuwly, Olivier (2010). *Les partis politiques : acteurs de l'histoire suisse*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
107. Michels, Robert (1971). *Les partis politiques : essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*. Paris : Flammarion.
108. Miéville Daniel S., « 6 décembre 1992, le non de la Suisse à l'Europe », Presses polytechniques et universitaires romandes, 2013.
109. Miklin, E. (2014) 'EU Politicisation and National Parliaments: Visibility of Choices and Better Aligned Ministers?', *The Journal of Legislative Studies*, 20:1, 78-92.
110. Miller Joanne M. and Jon A. Krosnick, 'News Media Impact on the Ingredients of Presidential Evaluations: Politically Knowledgeable Citizens are Guided by a Trusted Source', *American Journal of Political Science*, 44 (2000), 301–15.
111. Minow, Martha (1990), *Making All the Difference: Inclusion, Exclusion, and American Law*. Ithaca, NY: Cornell Univ. Press.
112. Miscoiu, Sergiu (2012). *Au pouvoir par le « peuple ». Le populisme saisi par la théorie du discours*. Paris : L'Harmattan.
113. Moravcsik A., 'What Can We Learn from the Collapse of the European Constitutional Project?' (2006) 47(2), *Politische Vierteljahresschrift* 227.
114. Neidhart, L. (1970). *Plebizit und pluralitäre Demokratie, Eine Analyse der Funktionen des schweizerischen Gesetzesreferendum*. Bern: Francke.
115. L. Neumayer, « L'enjeu européen dans les compétitions partisans en Europe centrale », *Revue Française de Science Politique*, 2006, Vol. 56, n°5, p. 791.
116. Neumayer L., « Euroscepticism as a Political Label: the Use of European Union Issue in Political Competition in the New Member States », *European Journal of Political Research*, mars 2008, Vol. 47, n°2, p. 135-160.
117. Nuspliger, K., et al. (2006) '*Entre adhésion à l'UE et voie bilatérale : réflexions et besoin de réformes du point de vue des cantons : rapports d'experts commandés par le groupe de travail "Europe - réformes des cantons"*', Conférence des gouvernements cantonaux (éd.).

118. Offerlé, Michel (1997). *Les partis politiques*. Presses Universitaires de France.
119. Oger Claire et Ollivier-Yaniv (2003), « Conjuguer analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots, les langages du politique*, n°71, p. 125-145.
120. Olsen Johan (2002), 'The many faces of Europeanisation', *Journal of Common Market Studies*, 40 (5).
121. Ortner, Sherry B. (1984), "Theory in Anthropology since the Sixties", *Comparative Studies in Society & History*.
122. Papadopoulos, Yannis (1997). Les processus de décision fédéraux en Suisse. Paris : L'Harmattan.
123. Pogunkte T., N. Aylott, E. Carter, R. Ladrech, K. Richard Luther (Eds.), *The Europeanization of National Political Parties. Power and organizational adaptation*, Oxon, Routledge, 2007.
124. Popper Karl, *The Open Society and its Enemies* (Princeton University Press, 1950).
125. Putnam D., « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Games », *International Organization*, 1988, Vol. 42, n°3, p. 427-460.
126. Radaelli Claudio M. (2005), « Europeanisation: Solution or Problem », in Cini Michelle, Bourne Angela (dirs.), *The Palgrave Guide to European studies*, Basingstoke: Palgrave.
127. Rayner, Hervé et Pilotti, Andrea (2010). L'Européanisation d'un système de partis en dehors de l'Union européenne : le cas suisse 1999-2010 In '*Européanisation de la compétition politique nationale*', P. 267-285. Grenoble : Presses Univ. de Grenoble, 2011.
128. Reisigl, M. (2008) 'Analysing political rhetoric', in *Qualitative Discourse Analysis in the Social Sciences*, eds R. Wodak & M. Krzyzanowski, Palgrave, Basingstoke, pp. 96–119.
129. Renzetti Claire et Lee Raymond M. (eds), *Researching Sensitive Topics*, Londres: Sage, 1993.
130. Reungoat Emmanuelle, « Résister, c'est exister ? Comprendre la construction des résistances à l'intégration européenne au sein des partis politiques français (1979-2009) », 2012.
131. Rihoux, B. (2006). *Qualitative comparative analysis (QCA) and related systematic methods: recent advances and remaining challenges for social sciences research*. *International Sociology*. 21, 5, 679-706.
132. Rihoux B., A. Spreitzer and R. Koole, 'The impact of European integration on within-party organizational dynamics', in H. Vollaard, J. Beyers and P. Dumont (eds), *European Integration and Consensus Politics in the Low Countries*, Routledge, London, 2015, p. 74.
133. Rice, P. L., & Ezzy, D. (1999). *Qualitative research methods: A health focus*. Melbourne: Oxford University Press.
134. Risse, T. (2005) 'Neofunctionalism, European Identity and the Puzzles of European Integration', *Journal of European Public Policy*, 12:2, 291-309.
135. Rosenfeld Michel, "Law as Discourse: Bridging the Gap between Democracy and Rights", *Harvard Law Review*, Vol. 108, No. 5 (Mar., 1995), pp. 1163-1189.
136. Sale *et al.*, « Revisiting the Quantitative-Qualitative Debate: Implications for Mixed-Methods Research », *Quality & Quantity* 36: 43–53, 2002.
137. Samuels David, *Ambition, Federalism, and Legislative Politics in Brazil* (Cambridge: Cambridge University Press, 2003).
138. Sarat, Austin, & Susan S. Silbey (1988), "The Pull of the Policy Audience," *Law & Policy*.
139. Sartori Giovanni, *Parties and Party Systems: A Framework for Analysis* (New York: Cambridge University Press, 1976).
140. Schumpeter, J. A. 1942. *Capitalism, Socialism, and Democracy*, New York, London: Harper and Brothers.
141. Seiler, Daniel-Louis. (2003). *Les partis politiques en Occident : sociologie historique du phénomène partisan*. Paris : Ellipses.

142. Setälä, Maija and Schiller Theo (2009). *Referendums and Representative Democracy: Responsiveness, accountability and deliberation*. London: Routledge.
143. Silverman David, *Interpreting Qualitative Data. Methods for analyzing Talk, Text and Interaction*, London, Sage, 1993.
144. Snyder Richard, *Politics after Neoliberalism: Reregulation in Mexico* (Cambridge and New York: Cambridge University Press, 2001);
145. Stouffer, Samuel A. (1955), *Communism, Conformity, and Civil Liberties*. Garden City, NY: Doubleday.
146. Surdez M., M. Voegtli, B. Voutat (éds), *Identifier - s'identifier. A propos des identités politiques*, Antipodes, 2010.
147. Touchard J. (dir), *Le communisme en France*, Paris, Armand Colin, 1969, p. 84. P. Ansart, *Les Idéologies politiques*, Paris, PUF, 1974.
148. Trampusch, Christine et Mach, André (2011). *Switzerland in Europe, Continuity and change in the Swiss political economy*. London: Routledge.
149. Vahl, Marius et Grolimund, Nina (2006). *Integration without Membership, Switzerland's Bilateral Agreements with the European Union*. Bruxelles: Centre for European Policy Studies.
150. Van Dijk, Teun A. (1985). *Handbook of discourse analysis*. London: Academic Press.
151. Van Dijk, Teun A. (1977). *Text and context: explorations in the semantics and pragmatics of discourse*. London: Longman.
152. Van Dijk, T.A. (2005) 'War rhetoric of a little ally: political implicatures and Aznar's legitimation of the war in Iraq', *Journal of Language and Politics*, vol. 4, no. 1, pp. 65–91.
153. Weiler J.H.H. with Ulrich R. Haltern and Franz C. Mayer, "European Democracy and Its Critique", *West European Politics* 18:3 (1995): 4-39.
154. Weiss, Gilbert and Wodak, Ruth (2003). *Critical discourse analysis: theory and interdisciplinarity*. Basingstoke [etc.] : Palgrave MacMillan.
155. Wendler, F., Debating the Eurozone Crisis in National Parliaments: Contesting the Utility, Principles, and Legitimacy of Crisis Management Paper prepared for the Research conference: "Crisis Contained, Democracy Diminished? The Politics of the Eurozone Crisis", Carleton University, Ottawa, 19-20 September 2014.
156. Wodak, Ruth et Krzyzanowski, Michal (2008). *Qualitative discourse analysis in the social sciences*. Houndmills : Palgrave Macmillan.
157. Wodak, R. (2015) *The Politics of Fear: What Right-Wing Populist Discourses Mean*, Sage, London.
158. Zaiotti, Roberto (2011). *Cultures of border control: Schengen and the evolution of European frontiers*. Chicago: The University of Chicago Press.
159. J.-F. Lyotard (1979) *La condition postmoderne*. Rapport sur le savoir.
160. R. Rorty (1991) *Philosophical papers set: objectivity, relativism and truth*

Partis politiques

PDC

- « *Le PDC à propos de l'Europe et de l'ONU en 2003* », Commission de politique étrangère et de coopération au développement du PDC suisse, 13 juin 2003.
- Politique européenne du PDC, 2001.
- Papier de position du PDC, '*La voie de la Suisse en Europe*', adopté par la Présidence le 5 décembre 2011.
- Résolution '*Pour l'approfondissement de la voie bilatérale avec l'Europe*', adoptée par le congrès du PDC suisse le 25 octobre 2008 à Berne.
- Papier de position PDC, '*Défendre la Suisse qui réussit, Positions sur la libre circulation des personnes*', approuvé par la présidence du parti le 13 décembre 2013 à Berne.
- Papier de position sur la libre circulation des personnes, PDC, 2013.
- « Le programme politique « *Vision Fribourg* », 2006 et le Contrat électoral 2011, PDC Fribourg.
- Programme d'action, Élections cantonales 2001.
- "*Vision Fribourg*", Programme politique de 2006 à 2011, adopté par le Congrès du parti du PDC fribourgeois le 3 décembre 2005, à Neyruz.
- PDC Programme, 2013-2018, Siègne du PDC Genevois.
- « *Perspectives* », organe de presse des démocrates-chrétiens du Jura, n°198, Février 2001.
- Procès-verbal du Congrès du 22 avril 2005, Parti démocrate-chrétien jurassien.
- "*Perspectives*", n°240, Octobre 2006.
- "*Perspectives*", n°253, Janvier 2009.
- "*Perspectives*", n°254, Avril 2009.
- "*Lien*", Feuille d'information destinée aux membres, PDC du Valais romand. '*Manifeste électoral*', Trimestriel, n°8 – février 2001.
- Programme du PDC du Valais romand, 01.05.
- Programme du PDC du Valais romand, adopté par le congrès du 19 janvier 2009.
- Communiqué de presse du 05.06.2005, PDC Vr.
- Communiqué de presse, Votations fédérales 05.06.2005, PDC Vr.
- Communiqué, Prise de position sur les objets soumis à votation le 26 novembre, Conseil de Parti, 16 octobre 2006.
- Prise de position sur l'ordre du jour de l'assemblée des délégués du PDC suisse du 30 août à Bâle, PDC Vr, 26 août 2008.
- '*LA POLITIQUE*', *Le mensuel politique du centre*, Numéro 6 / juillet 2005.
- '*LA POLITIQUE*', *Le mensuel politique du centre*, Numéro 9 / octobre 2006.
- *Positions Politiques du Groupe PDC 2003 – 2007*, Adopté par le Groupe PDC le 2 juin 2004.

Verts

- Plate-forme électorale 2011, '*Les Verts, Une longueur d'avance*', Les Verts suisses.
- Position des Verts sur la politique européenne, 1998.
- Communiqué aux médias, '*Les Verts disent oui à la poursuite et à l'élargissement de l'accord sur la libre-circulation des personnes*', Berne le 22 novembre 2008.
- Communiqué aux médias, '*Un verdict clair pour la voie européenne*', Berne le 8 février 2009.

- Argumentaire, 'L'initiative contre l'immigration de masse', [http://www.gruene.ch/gruene/fr/campagnes/votations_passees/februar_2014/vorlage05.html], Consulté le 18/03/2016.
- Plate-forme électorale 2011, « Les Verts, une longueur d'avance ».
- Plate-forme des Verts fribourgeois 2003, Un désir d'avenir partagé, les Verts
- Législature 2006 – 2011 : programme des Verts fribourgeois, adopté par l'assemblée des membres, 31 août 2006.
- Argumentaire Vert, « *Oui à la libre circulation des personnes* », Secrétariat général du parti écologiste suisse, 23 juin 2005.
- Position des Verts sur la politique européenne : document de travail, « *Oui à une adhésion à l'UE mais pas à n'importe quel prix* », 16 septembre 2006.
- Bulletin vert n°13/14, le journal romand des Verts.
- Programme de législature des élections cantonales de 2001, Verts Genevois.
- Programme des Verts, Élections fédérales 2011, Les Verts vaudois, juillet 2011.
- ArgumenVert–votation fédérale du 8 février 2009, Antonio Hodgers, Conseiller national.
- Bulletin vert, « *Oui à la libre circulation des personnes et à son extension à la Bulgarie et à la Roumanie* », n°13-14, Novembre 2008 / Février 2009.
- Programme des Verts neuchâtelois, législature 2009-2013, mars 2009
- « Pour le referendum contre le principe du Cassis de Dijon », http://www.gruene.ch/gruene/fr/positions/politique_internationales/politique_europeenne/communiqués/oui_au_referendum_cdd.html, 20.07.2009.
- « Pour un monde sans cannibalisme », PEV, août 1999.
- Programme de législature 2005-2009, Les Verts, Parti écologiste genevois.
- L'hebdomavert, Semaines du 4 au 16 avril 2005
- Les Verts genevois, Procès-verbal de la séance N° 18 du Comité Cantonal du 13 juin 2005.
- Communiqué, « Le groupe parlementaire des Verts dit oui aux Bilatérales II », par Cécile Bühlmann, Présidente du Groupe écologiste au Conseil National.

PLR (PRD et PLS)

- Communiqué, 'Un signal clair du PLR en faveur de la voie bilatérale –La politique extérieure, c'est la défense des intérêts', 16 octobre 2010.
- Papier de position, 'Oui aux Bilatérales, Non à l'adhésion', 2011. [[http:// www.plr.ch/positions](http://www.plr.ch/positions)], Consulté le 15/04/2016.
- Papier de position, 'Garantir et développer la voie bilatérale', 2013. [<http:// www.plr.ch/positions>], Consulté le 15/04/2016.
- Profil Bleu, « *Qui sommes-nous ?* », Secrétariat du Parti radical-démocratique fribourgeois, 26 janvier 2006, pages 5-6.
- Profil bleu, Journal fribourgeois d'opinion libérale radicale, « Spécial bilatérales », 1/103^{ème} année, janvier 2009.
- Programme électoral 2011 – 2016, validé par la Commission de campagne de coordination des sections, PLRF, septembre 2010.
- Argumentaire du PRD, « *Soll die Schweiz die Bilateralen II ratifizieren ?* », 2005.

- Bulletin du PRD, « Les accords bilatéraux : une chance inouïe pour la Suisse », n°18, 11 mai 2000.
- « Edito du Président : Les diaboliques », L'Opinion Radicale, n°3, mars 2001.
- Réalités neuchâteloises, Hebdomadaire du Parti libéral-PPN neuchâtelois, Éditorial, n°14, 14 avril 2000.
- Réalités neuchâteloises, Hebdomadaire du Parti libéral-PPN neuchâtelois, « Éviter l'idée stérilisante d'un moratoire du débat européen », n°19, 26 mai 2000.
- Réalités neuchâteloises, « L'Europe avance, la Suisse pense », n°5, 9 février 2001.
- Réalités neuchâteloises, « Saisir ses chances », n°3, 26 août 2005.
- Réalités neuchâteloise, « La Suisse confirme son attachement à l'Europe et offre une main tendue à ses partenaires de l'Est », 30 septembre 2005.
- Élections au Grand Conseil 2001, « Nos idées – Les Libéraux pour Genève ».
- Programme radical, « Pragmatisme et engagement », Élections 2001 au Grand Conseil
- Document de campagne des sections romandes du PRD, « Au citoyens de la suisse romande », 2005.
- Programme de législature, « Fédérales 03 », Les Radicaux, Neuchâtel, 2003.
- Pascal Nicollier, « Parce qu'il faut participer au lieu de subir ! », Nouvelle Revue et journal politique, n°1, janvier 2001.
- Nouvelle Revue, « Ensemble au Centre-droite. Un rêve ? », Laurent Wehrli, Président du PRDV, député au Grand Conseil, n°10, Novembre 2003.
- Nouvelle Revue et journal politique, « Pauvre Europe ! » par Pierre Schaeffer, n°2, février 2001.
- Bulletin du PRD n°8, « Démocratie de l'UDC : les Romands sont-ils aussi des étrangers ? », 1^{er} mars 2001.
- Réalités neuchâteloises, « Initiative 'Oui à l'Europe ! », n°7, 7 juillet 2000.
- Revue politique du PRD, n°2, en date du 18 janvier 2001.
- « Bilatérales : une chance à saisir ! », PRD Suisse, août 2005.
- Papier de position du PRD Suisse, adopté par le comité directeur en mars 1999, revu par la direction du PRD Suisse International en juin 2007.

Parti socialiste

- Prise de position du Groupe socialiste de l'Assemblée fédérale du 2 mars 2010, '*Libre circulation des personnes, Les défis d'aujourd'hui*', Archives socialistes.
- Papier de discussion sur la politique européenne du 30 novembre 2010, '*Politique européenne : il faut une analyse honnête et un vrai débat*', Archives socialistes.
- Buts de la législature 2011–2015 du groupe PS, '*Justice sociale, pouvoir d'achat et énergies renouvelables*', Parti socialiste Suisse, 2011.
- Prise de position du 22 septembre 2009, '*Une Suisse sociale dans une Europe sociale*', Archives socialistes.
- Papier de position, '*Répartir équitablement les fruits de la croissance*', adopté lors de l'AD du 26 octobre 2013.
- Argumentaire du PS Suisse en faveur de la libre circulation et des mesures d'accompagnement
- Résolution du Comité directeur PS Suisse approuvée par l'Assemblée des Délégué(e)s, le 23 juin 2012 à Bâle.
- Plate-forme électorale du PS suisse pour les élections fédérales 2003, « *Équité, sécurité sociale et bien-être !* », PSS.

- Discours de Hans-Jürg Fehr, conseiller national, président du parti, '*La voie solitaire nuit à notre pays : bilan des dommages collatéraux de la politique isolationniste*', 26 mars 2004
- Discours de Markus Notter, conseiller d'Etat du canton de Zurich, '*Adhésion de la Suisse à l'Union européenne (UE)*', 26 novembre 2005.
- Intervention lors de l'Assemblée des délégués du PSS à Fribourg, 25 juin 2005.
- Accords bilatéraux, « Esprits chagrins et manipulations », par Stéphane Rossini, Conseiller national.
- Points forts socialistes, « *L'Alleingang n'est pas une perspective* », N°22, Décembre 2008/Janvier 2009.
- « Bilatérales ou adhésion », article du 27 septembre 2007.
- Sel et Poivre, Parti socialiste fribourgeois, Numéro 4, Septembre 1999.
- « Pro-européens, c'est le moment de vous réveiller ! », Sel et Poivre, Numéro 10, Février 2001.
- Programme de législature du Parti Socialiste Genevois, élections cantonales 2001.
- Résolution de la section Ville de Genève soutenue par le PS genevois, Congrès extraordinaire, 1^{er} mars 2008.
- Communiqué de presse du 26.09.
- Communiqué de presse, Parti socialiste vaudois, 11 avril 2005.
- Communiqué de presse du 28 janvier 2009, « *Libre circulation : le PS plaide pour le OUI et s'engage pour une meilleure protection du marché du travail* ».
- Points forts socialistes, « *Un oui critique et sans enthousiasme* », N°22, Décembre 2008/Janvier 2009.
- Programme de législature 2005-2009, parti socialiste genevois, mai 2005.
- Programme de législature 2009-2013, Parti socialiste genevois, septembre 2009.
- Document de campagne, « Pour un avenir plus juste », Élections fédérales de 2007, Parti socialiste jurassien.
- Plate-forme européenne du PSS, 1995.
- Plate-forme européenne du PSS, 2000.
- Plate-forme européenne du PSS, 2002.
- Fondements de la politique migratoire du PSS, 2002.

UDC

- Papier de position de l'UDC, 30 décembre 2010.
- Papier de position de l'UDC Suisse du septembre 2003, « *Pour une politique extérieure indépendante* ».
- Site officiel de l'UDC, [<http://www.udc.ch/actualites/communiques-de-presse/la-direction-de-ludc-est-opposee-au-paquet-de-la-libre-circulation-des-personnes/>], Consulté le 08/06/2016.
- Programme de législature de l'UDC pour les élections législatives de 2011, Chapitre sur la politique extérieure, '*Défendre les intérêts suisses au lieu de s'aligner*', 2011.
- Document de fond de l'Union démocratique du centre, '*Le droit suisse avant le droit international et étranger*', août 2013.
- Communiqué de presse, '*L'UDC lance une initiative populaire*', [<http://www.immigration-massive.ch/content/actuel/communique/lancement.html>], 25 juillet 2011.
- Document stratégique de l'UDC sur la politique européenne, « *Une chance pour la Suisse : La force par l'indépendance* », 27 février 2007.

- Argumentaire, *Initiative "contre l'immigration de masse"*, UDC, 25 juillet 2011.
- Document stratégique de l'UDC sur la politique européenne, février 2007.
- Papier de position 2010, Schengen.
- Programme de législature 2011, 'Politique extérieure : Défendre les intérêts de la Suisse au lieu de s'aligner'.
- Programme de législature de l'UDC, élections fédérales de 2003, « *Politique extérieure* »
- Lignes directrices 2005-2009, adopté par le Conseil du parti dans sa séance du 27 janvier 2005.
- « Le fichier SIS Schengen : mesure compensatoire à un déficit sécuritaire ou cheval de Troie », <http://www.udc-ge.ch>, 18 mai 2005 [en ligne], consulté le 26 juillet 2015.
- Le Pays vaudois, n°220, 21 avril 2005.
- Plate-forme électorale cantonale pour la législature 2009-2013, UDC genevoise, août 2009.
- Programme politique et code déontologique de l'Union Démocratique du Centre (UDC) du canton du Valais, 30 mai 1999.
- « *Lignes directrices 2005-2009* », UDC du Valais romand, adopté par le Conseil du parti dans sa séance du 27 janvier 2005.
- « Schengen, porte ouverte à la criminalité et à l'immigration sauvage », Jean-Luc Addor.
- Programme pour un parti gouvernemental, 2013-2017, UDC du Valais romand, adopté par le Conseil du parti dans sa séance du 7 janvier 2013.
- Exposé de Jean-François Rime, « *OUI à l'extension de la libre circulation - NON à l'adhésion à l'Union Européenne* », [<http://www.udc.ch/actualites/exposes/oui-a-lextension-de-la-libre-circulation-non-a-ladhesion-a-lunion-europeenne/>]
- Service de presse spécial Schengen, « *Le dernier mot appartient maintenant au peuple !* », 31 mars 2005.
- Le Pays vaudois, « *Tout sur les bilatérales, dès 2001 si tout va bien !* », par Marcel Blanc, Ancien Conseiller d'État, n°119, 2 décembre 1999, page 8.
- Le Pays vaudois, « *Bilatérales, Un grand oui le 21 mai* », par André Bugnon, Conseiller national, n°128, 20 avril 2000.
- Le Pays vaudois, « *NON au 'Oui à l'Europe !* », par Francis Ray, n°142, 18 janvier 2001.
- Le Pays vaudois, « *Lignes directrices de l'UDC-Vaud* », n°162, 24 janvier 2002.
- Pays vaudois, « *Pas question de contribuer au fonds de cohésion UE !* », n°204, 27 mai 2004.
- Le Pays vaudois, « *La suisse doit collaborer avec le monde, pas seulement avec l'Europe* », n°206, 24 juin 2004.
- Le Pays vaudois, « *Schengen/Dublin, un pace de sécurité ou d'insécurité* », par Eric Bonjour, député et Vice-président de l'UDC-Vaud, n°213, 25 novembre 2004.
- Le Pays vaudois, « *Ne nous laissons pas dicter notre politique par Bruxelles* », n°215, 20 janvier 2005.
- Communiqué de presse, « *Oui aux accords bilatéraux – Non à des versements illimités et non compensés pour la cohésion UE* », Claude-Alain Voiblet, secrétaire politique, 26/09/2006.
- Argumentaire de l'UDC suisse, « *Payer et encore payer ? 2 x NON* », 25/09/2006.
- Programme politique 2011-2016 de l'UDC Vaud, « *Citoyen au cœur de la politique vaudoise* », 28/10/2010.
- Rapport au Comité directeur de l'UDC-Vaud, 5 avril 2000.
- Christoph Blocher, « *Les sept secrets de l'UDC* », discours de l'Albisgütli, 2000.
- Communiqué de presse, « *Votation du 17 mai 2009* », 25 avril 2009. [en ligne] http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=59, 25/01/2015.

- « La Suisse dans l'espace Schengen : un bilan après deux ans », 30 décembre 2010.
- « Cassis-de-Dijon : La direction de l'UDC soutient le référendum », <https://www.udc.ch/actualites/communiqués-de-presse/cassis-de-dijon-la-direction-de-ludc-soutient-le-referendum/>, 24.07.2009.
- Service de presse UDC, « *Schengen/Dublin – Coopération, oui, mais pas au prix de la liberté* », Sylvia Flückiger, vice-présidente UDC Suisse, 17 mai 2005.
- Service de presse UDC, Réponse à la consultation, « *Accords bilatéraux II : l'UDC rejette catégoriquement le dossier Schengen/Dublin* », 27 septembre 2004.
- Assemblée des délégués de l'UDC à la Chaux-de-Fonds (NE), « *Non à l'extension de la libre circulation des personnes* », 8 janvier 2005
- Service de presse UDC, « *L'UE nous a donné le droit de dire non* », Exposé de Luzi Stamm, Conseiller nation d'Argovie et vice-président de l'ASIN, 08/07/2005.
- Argumentaire contre l'extension de la libre circulation, « *NON À L'EXTENSION DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES AUX NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES DE L'UE* », septembre 2005.

Presse

- Swissinfo, [http://www.swissinfo.ch/fr/la-droite-nationaliste-a-trouvé%3%A9-sa-cible/239708], Consulté le 20/05/2016.
- RTS info, 'Fusion PRD-PLS prévue le 25 octobre', [http://www.rts.ch/info/suisse/1178029-fusion-prd-pls-prevue-le-25-octobre.html], Consulté le 26/05/2016.
- « Rouleau compresseur socialiste à Fribourg », Le Temps, <https://www.letemps.ch/suisse/2011/10/24/rouleau-compresseur-socialiste-fribourg>, 24 octobre 2011 [en ligne]
- Le Temps, « *Christoph Blocher veut la libre circulation : Mes amis politiques se trompent* », édition du 15 septembre 2005, n°2286.
- Le Matin, « *Il ne nous tire pas dans le dos* », 15 septembre 2005, Anne Dousse.
- L'express, « *Une UDC clairement blochérienne* », Serge Jubin, 21 octobre 2003.
- L'express-L'impartial, « *La nouvelle entité libéralo-radical est prête à se mettre au travail* », Stéphane Devaux, 20 juin 2008.
- Le Nouvelliste, « *Ils disent 'non' à Schengen* », 30 avril 2005.
- Le Temps, « *Le dimanche noir des radicaux* », n°1722, 10 novembre 2003.
- La Liberté, « *Le non de l'UDC fribourgeoise* », le 19 août 2005. http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=212 [en ligne], 25/01/2015.
- Swissinfo, « *L'UDC minimise la provocation de Maximilian Reimann* », <http://www.swissinfo.ch/fr/l-udc-minimise-la-provocation-de-maximilian-reimann/1910468>.
- « *Pour une adhésion 'light' à l'Europe* », <http://www.swissinfo.ch/fr/-pour-une-adh%C3%A9sion--light--%3%A0-l-europe-/4751520>, 26 septembre 2005.
- L'Hebdo, « *Sondage: brûlons des cierges pour sauver les bilatérales* », <http://www.hebdo.ch/hebdo/cadrages/detail/sondage-brulons-des-cierges-pour-sauver-les-bilatérales>, 24 décembre 2011.
- « *Adhésion de la Suisse à l'Union européenne. Les sondages en question* », Swissinfo, 28 mai 2000, <http://www.swissinfo.ch/fr/adh%C3%A9sion-de-la-suisse-%C3%A0-l-union-europ%C3%A9enne>.
- « *Les Suisses ne veulent toujours pas de l'Europe* », lessentiel.lu avec AFP, 20 juillet 2010, <http://www.lessentiel.lu/de/news/story/26725565>.

- « L'adhésion à l'Union européenne au plus bas dans les sondages », Le Nouvelliste, 25 novembre 2012, <http://www.lenouvelliste.ch/articles/suisse/l-adhesion-a-l-union-europeenne>.
- « Les bilatérales soutenues par trois quarts de la population suisse », RTS, 16 février 2014, [en ligne], <http://www.rts.ch/info/suisse/5617492-les-bilaterales-soutenues-par-tro>.
- Le Temps, « Éclairages », 10 novembre 2006, [en ligne], http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=453, 25/01/2015.
- 24 Heures, « Non à un chèque en blanc pour les pays de l'Est », 8 novembre 2006, [en ligne] http://www.udc-fr.ch/medienmittei_20fr.php?id_medien=440, 25/01/2015.
- Le Temps, « Le oui des Verts aux Accords de Schengen/Dublin est un oui critique », 18 avril 2005, Entretien de Ueli Leuenberger. Propos recueillis par D.M.
- RTS Info, « Verts suisses : 2x "oui" le 26 novembre », 17 septembre 2006, [en ligne], <http://www.rts.ch/info/suisse/1118564-verts-suisses-2x-oui-le-26-novembre.html>, Consulté le 11/09/2016.
- Intervention du Président de la Confédération Adolf Ogi retranscrite par l'agence de presse Swissinfo. [<http://www.swissinfo.ch/fre/l-udc-recommande-le-oui-aux-accords-bilateraux/>]
- Archives RTS, [<http://www.rts.ch/archives/tv/information/tj-midi/3440753-un-dimanche-noir.html>]
- Article de Michel Guillaume du 19 novembre 2015, <http://www.letemps.ch/suisse/2015/11/19/legislature-2003-2007-cohesion-perdue-conseil-federal>, « La législature 2003-2007, ou la cohésion perdue du Conseil fédéral »
- Article de Jean-Daniel Delley du 6 juin 2003, <http://www.domainepublic.ch/articles/2555>, « Conseil fédéral : L'UDC défie la formule magique »

Officiel

- Office de la Statistique suisse, [http://www.politik-stat.ch/nrw2007CH_fr.html].
- Office fédéral de la statistique : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/09/blank/ind42.indicator.420026.420000.html>
- Bulletin d'information de la Commission tripartite, n°9 du 1^{er} décembre 2008, [http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SEMP/commission-tripartite/Documents/Bulletin_N9.pdf].
- Secrétariat d'État à l'Économie SECO (2012). 'Contribution de la Suisse à l'élargissement de l'UE : 210 projets approuvés au cours de la période d'engagement' [en ligne] <http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=44992>.
- Élections cantonales : Grand Conseil, État Fribourg. http://www.fr.ch/cha/fr/pub/elections/archives/cantoniales/cantoniales_2011.htm.
- « Les dates-clés de la République et Canton du Jura », <https://www.jura.ch/CHA/SCH/Naissance-du-Jura-Historique.html>.
- Rapport d'information, 'PAR LA MISSION D'INFORMATION COMMUNE SUR LES OBSTACLES AU CONTRÔLE ET À LA RÉPRESSION DE LA DÉLINQUANCE FINANCIÈRE ET DU BLANCHIMENT DES CAPITAUX EN EUROPE', [en ligne], <http://www.assemblee-nationale.fr/rap-info/i2311-611.asp>.
- Communiqué de presse, « Rapport Montebourg : accusations contre la place financière suisse largement injustifiées », Département fédéral des finances, Service de presse, 21 février 2001, [en ligne] <https://www.admin.ch/cp/f/3A93ECC8.8FFC73AD@gs-efd.admin.ch.html>.
- Référendum déposé le 30 mars 2005, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2004/20042063.html>.
- Référendum déposé le 13 juillet 2006, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2006/20060945.html>.

- Référendum déposé le 2 octobre 2008, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2008/20080653.html>.
- Référendum déposé le 3 février 2000, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/1999/19994592.html>.
- Référendum déposé le 31 mars 2005, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2004/20042081.html>.
- Référendum déposé le 15 octobre 2008, <https://www.admin.ch/ch/f/pore/rf/cr/2007/20070681.html>.
- Votation populaire du 21 mai 2000. Explications du Conseil fédéral.
- Europa (2009). 'Synthèse de la législation de l'U.E' [en ligne] http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/l33020_fr.htm.
- Chancellerie fédérale : <http://www.evd.admin.ch/aktuell/00120/index.html?lang=fr&msg-id=19567>
- Archives des communiqués des autorités fédérales de la Confédération suisse, [\[https://www.admin.ch/cp/f/35251E70.1677@mbox.gsejpd.admin.ch.html\]](https://www.admin.ch/cp/f/35251E70.1677@mbox.gsejpd.admin.ch.html)
- Explications du conseil fédéral sur l'initiative « Oui à l'Europe ! » : [\[https://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/20010304/index.html?lang=fr\]](https://www.bk.admin.ch/themen/pore/va/20010304/index.html?lang=fr).
- Le portail du Gouvernement suisse : [\[https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/discours/allocutions-nouvel-an/1995.html\]](https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/discours/allocutions-nouvel-an/1995.html).
- Résultats des élections fédérales de 1999 avec la répartition des sièges par parti au Conseil National. Office fédéral de la statistique, [\[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/01.Document.21770.xls\]](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/01.Document.21770.xls)
- Résultats des élections fédérales de 1999 avec la répartition des sièges par parti au Conseil des États. Office fédéral de la statistique, [\[http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/01.Document.21764.xls\]](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/01.Document.21764.xls)
- Assemblée fédérale, [\[https://www.parlament.ch/fr/biografie?CouncillorId=1119\]](https://www.parlament.ch/fr/biografie?CouncillorId=1119)